HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME, ETC.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN ET Cie, RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME,

ET DES MAISONS PRINCIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE FRANCE;

Par M. le Chevalier DE COURCELLES,

GÉNÉALOGISTE HONORAIRE DU ROI.

Sæpè ego audivi civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm *majorum imagines intuerentur*, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi : scilicet *memoria rerum gestarum* eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari, quam *virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit.*

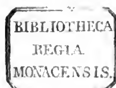
SALLUST., *de bello Jugurthino.*

TOME DIXIÈME.

PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue de Sèvres, n° 111, faubourg Saint-Germain; ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n° 23.

M. DCCC. XXIX.


BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

COMPRISES DANS LES X PREMIERS VOLUMES DE L'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE *.

* Indépendamment de cette Table, il importe de consulter, à la fin de chaque volume, une *Table générale* où sont indiqués les renvois de tous les noms d'alliances et autres mentionnés dans la généalogie de chaque famille.

B

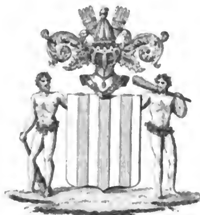
H

S

FIN DE CETTE PREMIÈRE TABLE.

DE BERCHEM,

SIRES OU BARONS DE BERCHEM, DE RANST, D'OISTMAL, DE MAESACKER, DE SCHILLE, DE MOERSECKE, DE TONGLAAR, DE STAEDEN, DE CANTE-CROY, DE KESSEL, DE THIELEN, etc, etc.; MARGRAVES D'ANVERS, *aux Pays-Bas.*



ARMES : *d'argent, à 3 pals de gueules.* L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins. Tenants : deux sauvages armés de massues. Cimier : un buste d'homme, issant d'un vol banneret, son vêtement d'argent, à 3 pals de gueules, et coiffé d'un bonnet d'Albanais.

La maison DE BERCHEM est une branche apanagée de l'illustre maison de BERTHOUT, regardée par les historiens comme la plus puissante du baronnage du Haut-Brabant par le nombre, le rang et l'étendue de ses domaines. (Lipse, *Hist. de Louvain*, liv. II, chap. II.)

Possesseurs des villes et territoires de Grimberghe et de Malines dès le onzième siècle, ses auteurs ont signé les traités et les contrats de mariage des princes de la maison de Brabant, et eux-mêmes se sont alliés à cette maison souveraine, ainsi qu'à celles de Gueldre, d'Auvergne, de Guines, de Looz, de la Marck, de Juliers, de Clèves, etc. En 1261, Wauthier Berthout, VIe du nom, sire de Malines, après la mort de Henri III, duc de Brabant, fut nommé

tuteur des enfants de ce comte, avec Godefroi de Louvain, sire de Perwez.

N.... I. Wauthier Berthout, Ier du nom, sire *de Grimberghe*, vivant au milieu du onzième siècle, est le premier depuis lequel tous les historiens brabançons commencent la filiation de cette illustre famille. Il était seigneur du pays de Malines, et avoué (protecteur) de la ville de Malines pour l'église de Liége. L'an 1086, il souscrivit avec les grands du pays une charte donnée par Ide, comtesse de Boulogne, en faveur de l'abbaye d'Affligem. Wauthier fonda le monastère de Grimberghe vers l'an 1110, et y établit des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Il y fut inhumé avec sa femme, dont le nom est resté inconnu, mais dont il eut trois fils et une fille :

1°. Arnoul, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Gérard de Grimberghe, } qui vivaient encore en 1132 ;
3°. Albéric de Grimberghe, }
4°. Lutgarde de Grimberghe, mariée avec Baudouin *de Gand* (a), IIIe du nom, sire d'Alost et de Waise.

N... II. Arnoul Berthout, Ier du nom, sire de Grimberghe, avoué du pays de Malines, et ses deux frères Gérard et Albéric, firent à l'église de Saint-Norbert de Cambray, une donation que confirma Liétard, évêque de Cambray, en 1132. Arnoul mourut avant l'année 1140, laissant trois fils :

1°. Wauthier Berthout, IIe du nom, sire de Malines, qui fut présent, avec Gérard, sire de Grimberghe, son frère, à une charte accordée en 1125, par Godefroi Ier, duc de Brabant, en faveur de l'abbaye d'Affligem. Wauthier II est décédé vers l'an 1180, laissant un fils :

Wauthier Berthout, IIIe du nom, sire de Malines, qualifié *prince* dans une charte de l'abbaye d'Éverbode. Il signa, en 1179, après Gérard, sire de Grimberghe, son oncle, le traité de mariage de Henri, fils aîné de Godefroi III, duc de Brabant, et son successeur, avec Mathilde d'Alsace et mourut vers l'an 1200, laissant de sa femme *Guda*, deux fils :

(a) *De Gand-Alost :* de sable, au chef d'argent, à la bordure de gueules.

A. Wauthier Berthout, IV[e] du nom, sire de Malines, mort au siége de Damiette en 1219. Son corps fut transféré à Malines, et inhumé dans l'église de Saint-Rombaud. Il avait épousé Sophie *de Looz* (a), fille du comte de Looz (mais non pas du comte Louis I de Looz, comme le disent par erreur les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*). Cette dame et son mari fondèrent, en 1209, la léproserie de Malines. Leurs enfants furent :

a. Wauthier Berthout, V[e] du nom, sire de Malines, qui avec Adeline *d'Enghien* (b), sa femme, a donné suite à la branche aînée de Malines, éteinte en 1331, après s'être alliée aux maisons *de Mons, de Marbais, d'Auvergne, de Breda, de Craon, de Guines, d'Aerschot, de Looz-Chiny, de la Marck* et *de Gueldre*. (Voyez les *Trophées de Brabant*, par Butkens, in-fol. t. II, pp. 59 à 70);

b. Henri Berthout, sire de Duffle et de Geel, dont la postérité, divisée en plusieurs rameaux, a subsisté sous le nom *de Duffle*, jusque dans le quinzième siècle. Ces différents rameaux de Duffle se sont alliés aux maisons *de Malstede, de Diest, de Rotselaer, de Wesemale, de Mirabel, de Hornes, de Landewyck, de Couwenberg, de Polaenen, de Buseghem, de Wesele, de Thielen, d'Ideghem, van de Werwe, de Paepe, Lebeau de Hemricourt, Tollinx, van den Broeke, de Liere, Bacheliers, van der Hulst, de Ghent, van der Meeren, de Dielbeck, van der Aa, de Gestele, de Sevenberge, de Duuvenvoirde, de Gutschoven, d'Oosterhout, de Hostade, de Heffene, de Spreuwestein, de Clerck, de Westere, de Bouchout, de Cuyck*, etc., etc. (Voyez les *Trophées de Brabant*, t. II, pp. 136 à 144.) Cette branche de Duffle portait pour brisure *un franc canton d'hermine;*

c. Gilles Berthout;

d. N.... Berthout, femme de Henri, sire *de Bautershem* (c).

B. Gilles Berthout, sire de Berlaer, surnommé *à la barbe*, chambrier de Flandre, marié avec Catherine *d'Oudenbourg* (d), veuve

(a) *De Looz :* burelé d'or et de gueules.

(b) *D'Enghien :* gironné d'argent et de sable de 10 pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisettées et fichées d'or.

(c) *De Bautershem :* de sinople, à 3 mâcles d'argent. (Leur postérité a ajouté pour chef les armes *de Malines*.)

(d) *D'Oudenbourg :* d'argent, à 3 bandes de gueules; au chef cousu d'or.

de Baudouin de Bailleul, chambrier de Flandre, et fille de Gérard, châtelain d'Oudenbourg. Gilles Berthout, parvenu à un âge avancé, se fit frère ou chevalier de l'ordre Teutonique, fonda la commanderie de Pitsenborg à Malines, et laissa outre deux filles, religieuses au monastère de Rosendael, deux fils :

a. Gilles Berthout, sire de Berlaer, de Vremde, de Milleghem, etc. Il dota richement l'abbaye de Rosendael en 1227, puis le nouveau monastère de Vau-Saint-Bernard en 1235. (*Gallia Christiana*, t. V, col. 69.) Sa femme se nommait *Hedwige*. Il n'en eut pas de postérité;

b. Louis Berthout, *dit* de Berlaer, qui confirma des dons qu'avait faits, en 1235, feu noble homme Gilles, son frère, des dîmes de Vremde, Milleghem, Brughem et Ouden, au nouveau monastère de Saint-Bernard, ordre de Cîteaux, et permit que les religieux en fussent transférés à Heimenissem, sur l'Escaut, par acte daté de Russenberg, au mois de septembre 1245. (*Gallia Christiana*, t. V. Instrumenta, col. 311.) Wauthier Berthout, V[e] du nom, sire de Malines, approuva cette confirmation, ainsi que les nouvelles libéralités de Louis de Berlaer. Celui-ci épousa Sophie *de Gavre* (a), dame de Gramines, fille de Rasse, sire de Gavre, de Liedekerque, etc., et de Sophie de Breda. Leur postérité, divisée en trois rameaux, a subsisté jusque dans le quinzième siècle, et s'est alliée aux maisons *de Mortagne, de Subborg, de Cuyck, de Bouchout, de Heverle, Van der Bruggen, de Rivière, de Benthem, de Roovere, Utenhove, Costrel de Gestel, de Stackenbourg, de Cortenbach, de Sevenborne*, etc, etc. (Voyez *les Trophées de Brabant*, t. II, pp. 175 à 180);

2°. Gérard Berthout, I[er] du nom, sire et prince de Grimberghe, et de Rumpst, chevalier, nommé avec Wauthier, son frère aîné, dans l'acte d'une donation faite en 1149, par Wauthier de Waldebrouck, à l'église de Grimberghe, dont Gérard Berthout est qualifié dans cette charte avoué ou protecteur. Il épousa Mathilde, dame *de Ninove*, fille et héritière de Gérard, sire de Ninove, et de Gisèle de Petteghem, de la maison de Gand. C'est peut-être à raison de ce mariage que Gérard Berthout prit pour armoiries, un écu *d'or, à la fasce d'azur* : à quoi Gérard II, son fils aîné, et ses descendants, ajoutèrent *un sautoir de gueules, brochant sur le tout.* L'an 1166, Gérard, sire de Grimberghe, confirma les dons faits à l'abbaye de Cambron, au diocèse de Cambray, par les seigneurs de Ninove, ses prédécesseurs. (*Gallia Christiana*, t. III, col. 171.) Gérard Berthout eut pour enfants :

(a) *De Gavre* : de gueules, à 3 lions d'argent.

4. Gérard, IIe du nom, sire et prince de Grimberghe, de Ninove et de Rumpst, chevalier, marié avec Adelice *de Rosoy* (a), veuve de Wauthier, sire de Tenremonde, et fille de Renaud, sire de Rosoy, de Baucignies et de Chaumont, et de Julienne de Rumigny, de laquelle il eut :

a. Gérard III, sire de Grimberghe, de Ninove, etc., qui épousa Agnès *de Beverne* (b), fille de Thierri de Hornes, sire de Beverne et de Dixmude, et d'Ade de Coucy. Ses enfants furent :

I. Alix, dame de Grimberghe, de Ninove, de Rumpst, etc., mariée avec Godefroi *de Louvain* (c), sire de Perwez, petit-fils de Godefroi III, duc de Brabant. Elle lui porta la riche succession de Grimberghe ;

II. Agnès de Grimberghe, dame de Dongelberghe, mariée avec Enguerrand *de Perwez* (d), sire d'Orbais, frère de Godefroi de Louvain ;

b. Guillaume de Grimberghe, Ier du nom, sire d'Assche, par son mariage avec Élisabeth, dame *d'Assche* (e), près Bruxelles, terre à laquelle était attachée la dignité héréditaire de guidon de Brabant. Il le porta à la bataille de Stadingen, en 1234, au rapport de *Divæus*. Il était chevalier de l'ordre Teutonique en 1253, et laissa :

I. Guillaume II de Grimberghe, sire d'Assche et d'Opdorp, dont la postérité, divisée en plusieurs rameaux sous le nom *d'Assche*, fut éteinte vers le commencement du 16e siècle. Ces diverses branches d'Assche se sont alliées aux maisons *de Wavrin, de Barbançon, de Borsele, de Leefdael, T'Serclaës, de Launais, de Bautershem, de Saemslacht, van der Heyden, de Jauche, de Dongelberge, de Heetvelde, van der Noot, de Keysere, van der Eycken, de Gortere, de Florenville, d'Ophem, d'Aa, de Groote, de Hertoge, de Mirabel, de Pipenpoy, de Marselaer, de Bigaerden, van den Calsteren, van den Poele,*

(a) *De Rosoy :* d'argent, à 3 roses de gueules, pointées d'or.

(b) *De Beverne :* fascé d'argent et d'azur de 8 pièces, au sautoir de gueules, brochant sur le tout.

(c) *De Louvain :* de gueules, à la fasce d'argent.

(d) *De Perwez d'Orbais :* de gueules, à la fasce d'argent, surmontée d'un lambel de 5 pendants d'or.

(e) *D'Assche :* de sable, au lion d'argent.

d'Antoing, etc., etc. (Voyez les *Trophées de Brabant*, t. II, pp. 154 à 160);

II. Henri de Grimberghe, auteur de la branche des seigneurs de Moersecke et de Berleghem, éteinte en 1352, après s'être alliée aux maisons *de Moersecke, d'Epinoy, de Cisoing, de Mirabel et de Maldeghem*;

III. Gérard de Grimberghe, doyen de Tournay en 1292;

IV. Aleyde de Grimberghe, abbesse de Suivecke;

V. Béatrix de Grimberghe, femme de Renier *d'Aerschot* (a), *dit* Cluet, sire de la Rivière;

c. Arnoul de Grimberghe;

B. Arnoul de Grimberghe, IIe du nom, sire de Grimberghe, en partie, chevalier, nommé dans une charte du cartulaire de l'église de Grimberghe, de l'année 1180, marié avec Sophie *d'Altena* (b), qui épousa en secondes noces Léon d'Aa, châtelain de Bruxelles. Elle avait d'Arnoul de Grimberghe :

a. Arnoul III, sire de Grimberghe, mort sans postérité;

b. Oda, dame de Grimberghe, en partie, mariée, 1° avec Wauthier, sire *d'Aa* (c), de Pollaer, d'Anderlecht, de Lennick, de Lombeke, etc., qui mourut en 1236; 2° avec Siger *de Gand* (d), second fils de Siger II, châtelain de Gand, et de Béatrix, dame de Houdain. Du premier mariage d'Oda sont descendus les sires d'Aa et de Glimes, depuis marquis de Berghes et comtes et princes de Grimberghe. (Voyez les *Trophées de Brabant*, t. II, pp. 109, 110 et 111);

3°. Arnoul, IIe du nom, dont l'article suit.

III. Arnoul Berthout, IIe du nom, sire de Ranst, confirma, en 1157, avec Wauthier II, sire de Malines, et Gérard, sire de Grimberghe, ses frères, les dons qu'ils avaient faits à l'église de Grimberghe. Il est surnommé Arnoul de Ranst dans deux chartes

(a) *D'Aerschot :* d'argent, à 3 fleurs de lys de sable.

(b) *D'Altena :* d'or, à 2 bars adossés de gueules.

(c) *D'Aa :* de gueules, au sautoir d'argent.

(d) *De Gand :* de sable, au chef d'argent, chargé d'un lambel de 5 pendants de gueules.

de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers, des années 1184 et 1186. Il laissa deux fils et une fille :

1°. Arnoul, III° du nom, qui suit;
2°. Guillaume de Ranst, mentionné, avec son frère aîné, dans une charte de l'année 1214;
3°. Amelberge de Ranst, femme de Henri *de Marselaer* (a).

IV. Arnoul Berthout, III° du nom, sire de Ranst, nommé avec son père dans les chartes des années 1184 et 1186, fut présent, avec son frère Guillaume, à des lettres données par Henri Ier, duc de Brabant, en 1212, en faveur du sire de Breda. Arnoul III, sire de Ranst, est encore nommé parmi les seigneurs qui signèrent les conventions du mariage de Mathilde de Brabant, fille de ce prince, avec Florent IV, comte de Hollande. Il eut pour fils Wauthier, II° du nom, qui suit. N....

V. Wauthier Berthout, II° du nom, chevalier, sire de Berchem et de Ranst, en qualité d'exécuteur testamentaire de Guillaume de Lière, remit, par charte de l'année 1251, aux frères prêcheurs d'Anvers une maison, ainsi que des biens que le même Guillaume avait légués à ces religieux. Wauthier mourut le 11 juin 1256, suivant l'épitaphe qu'on voyait sur sa tombe, en l'église de Saint-Michel d'Anvers. De sa femme, nommée *Catherine* dans la charte de 1251, il laissa : N....

1°. Arnoul Berthout, sire de Ranst, vivant en 1268, et père de trois fils :
   A. Arnoul Berthout, *dit* le jeune. Il n'eut qu'un fils naturel, nommé :
      Arnoul de Levedale, *bâtard* de Ranst, *vivant en* 1308 ;
   B. Gérard de Ranst, } morts sans postérité;
   C. Louis de Ranst, }
2°. Wauthier, III° du nom, qui suit;
3°. Michel de Ranst, vivant en 1268;
4°. Guillaume de Berchem;
5°. Nicolas de Berchem.

(a) *De Marselaer* : d'argent, à 7 losanges de gueules accolées en bande.

VI. Wauthier Berthout, IIIe du nom, sire de Berchem et de Ranst, est nommé dans des chartes des années 1260, 1263 et 1276. Il mourut en 1280, laissant d'*Odille*, sa femme, deux fils et deux filles :

N...

1°. Guillaume, sire de Berchem et de Ranst, armé chevalier à la bataille de Woeringen en 1288. L'an 1296, il acheta de Jean, I[er] duc de Brabant, le château et la seigneurie de Cantecroy, où il fit construire une grosse tour ; et, dans le cours de la même année, il vendit des biens-fonds situés à Vremde et à Bouchout, aux religieux du couvent de Saint-Bernard sur l'Escaut. Il eut pour femme Aveznete *de Paepe* (a). Il mourut sans postérité en 1308, et fut inhumé à Saint-Michel d'Anvers ;
2°. Wauthier, IV[e] du nom, qui suit ;
3°. Clémence de Berchem, mariée avec Rasse *de Gavre*, sire de Haersele ;
4°. Aleyde de Berchem, femme de Jean *de Schoevere*.

VII. Wauthier, IV[e] du nom, sire de Berchem, de Ranst et de Cantecroy, héritier de son frère aîné, est nommé dans des lettres du 8 novembre 1294. Le 27 septembre 1312, il signa la charte de Cortenberg, par laquelle Jean II, duc de Brabant, institua le conseil souverain de Brabant, et il mourut en 1318. Adeline, dame d'Oistmal, sa femme, morte en 1298, l'avait rendu père de :

d'Oistmal :

1°. Costin, I[er] du nom, qui suit ;
2°. Jean, I[er] du nom, auteur de la branche des *sires* d'Oistmal, dont nous parlerons ci-après ;
3°. Wauthier, V[e] du nom, auteur de la branche des *sires* de Cantecroy, rapportée en son rang ;
4°. Louis de Ranst, qui épousa Marie *de Draeck* (b). Leurs descendants portèrent les armes *de Berchem*, et sur le tout celles *de Draeck*.

VIII. Costin ou Constantin, I[er] du nom, sire de Berchem, de Ranst et de Baenarche, reçut de Jean III, duc de Brabant, 60 bonniers de terre, par acte du 4 juin 1318. (*Trophées de Brabant*, t. II, p. 237.) Il épousa 1° Ide de Gimnich, morte le 7 mai 1330, fille de Wennemaer, sire de Gimnich, et de Jeanne, dame de

de Gimnich : d'azur, à la croix engrêlée d'argent.

(a) *De Paepe* : de sinople, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, de deux tires.

(b) *De Draeck* : d'azur, au dragon d'or.

Hooghstraeten; 2° Marie SPRONCX, morte en 1352. Costin de Berchem mourut en 1358, et fut inhumé à côté de ses deux femmes, dans l'église de Saint-Michel d'Anvers. Il avait eu de la première : SPRONCX :

1°. Wauthier, sire de Berchem, de Ranst et de Doggenhout, mort sans postérité après l'année 1366;

2°. Costin, surnommé le Grand, sire de Berchem, de Baenarche, etc., après son frère aîné. Il commanda une compagnie d'écuyers à la bataille de Basweiler le 21 août 1371, mourut aussi sans enfants en 1383, et fut inhumé à Saint-Michel d'Anvers;

3°. Jean, dont l'article suit.

IX. Jean DE RANST, décédé en 1366, avait épousé Catherine DE WYNEGHEM, fille de Nicolas de Wyneghem et de N... de Utenhove. Elle était veuve de Guillaume de Romerswale, et après la mort de Jean de Ranst, elle épousa, en troisièmes noces, Jean de Borsele. Elle avait eu de son second mari :

DE WYNEGHEM : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes de sable.

1°. Costin, II° du nom, qui suit;

2°. Ide, dame de Berchem, qui succéda à sa nièce Catherine. Elle épousa 1° Jean *de Liere*, sire de Norderwyck, tué à la bataille de Basweiler en 1371; 2° Jean, sire *de Wesemale* (a), et de Falais, maréchal de Brabant, duquel elle n'eut pas d'enfants.

X. Costin, II° du nom, chevalier, sire DE BERCHEM et de Ranst, par succession de ses oncles, fut marié 1° avec Marguerite DE BOUCHOUT, dont il n'eut point d'enfants, fille de Daniel de Bouchout, sire de Hombeke, chevalier, et de Marguerite de Walcourt; 2° avec Marguerite DE HORNES, fille de Daniel de Hornes, sire de Goor, et de Catherine van Amstel. De ce dernier mariage vint :

DE BOUCHOUT : d'argent, à la croix de gueules.

DE HORNES : d'or, à 3 cornets de gueules.

Catherine, dame de Berchem et de Ranst, mariée avec Henri *de Witthem* (b), sire de Beersèle, qui, après la mort de cette dame, sans enfants, en 1401, épousa en secondes noces, en 1406, Marie d'Enghien d'Havrech, dame de Braine-Lalleud.

(a) *De Wesemale* : de gueules, à 3 fleurs de lys nourries d'argent.

(b) *De Witthem* : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à la croix engrêlée d'argent.

SIRES D'OISTMAL, DE MOERSLCKE, etc.

DE BOUCHOUT : comme à la page 9.

VAN STAEDEN : d'or, au lion de gueules.

VIII. Jean DE BERCHEM, Ier du nom, sire d'Oistmal, ou plutôt de Westmale, second fils de Wauthier, IVe du nom, sire de Berchem, et d'Adelise, dame d'Oistmal, épousa, 1° Marguerite DE BOUCHOUT, fille de Daniel de Crainhem, sire de Bouchout et de Saventhem, sénéchal ou drossart de Brabant; 2° Élisabeth VAN STAEDEN, fille de Paul van Staeden, chevalier. Jean de Berchem a pour enfants :

Du premier lit :

1° Guillaume, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Jean de Berchem, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

3°. Daniel de Berchem;

4°. Catherine de Berchem, religieuse à Roosendael;

Du second lit :

5°. Wauthier de Berchem, chevalier, sire de Staeden, qui combattit à Basweiler en 1371, et fut marié avec Aleyde *de Wyneghem*, dont il eut une fille unique :

Élisabeth de Berchem, dame de Staeden, mariée 1° avec Iwan *de Wingene* (a); 2° avec Jean *Roelants* (b), fils de Wauthier Roelants, chevalier;

6°. Nicolas de Berchem, prévôt de Sainte-Gertrude à Louvain;

7°. Costin de Berchem, sire de Woluwe, marié avec Élisabeth *Aerts*, qui le rendit père d'un fils et de trois filles :

A. Jean de Berchem, mort outre-mer, sans postérité;

B. Isabeau de Berchem, épouse de Jean *de Paepe*;

C. Marguerite de Berchem, femme de Florent *de Bigaerden* (c);

D. Catherine de Berchem.

(a) *De Wingene* : d'or, à 4 cotices de gueules; au franc canton d'argent chargé de 3 fleurs de lys nourries de gueules.

(b) *Roelants* : de gueules, à 3 merlettes d'or; au chef d'argent, chargé de 3 fleurs de lys de gueules, la première couverte d'un écusson *de Berchem*.

(c) *De Bigaerden* : d'or, au chef échiqueté d'argent et de sable de deux tires.

8°. Adam, auteur de la SIXIÈME BRANCHE, rapportée plus loin ;
9°. Henri de Berchem, chevalier, qui se trouva à la bataille de Basweiler le 21 août 1371.

DE HAMSTEDE : d'or, à l'orle de merlettes de gueules; au franc canton du même.

VAN DEN HOUTE : d'or, à la fasce de sinople.

ROGGEMANS : d'or, au chef échiqueté de sable et d'argent de 2 tires.

IX. Guillaume DE BERCHEM, Ier du nom, sire d'Oistmal, chevalier, épousa 1° Élisabeth DE HAMSTEDE ; 2° Catherine VAN-DEN HOUTE ; 3° Sophie ROGGEMANS DE BIGAERDEN, veuve de Renier d'Ursel. Guillaume de Berchem mourut avant l'année 1417. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

Du second lit :

2°. Isabeau de Berchem, mariée 1° avec Jean *de Duffle*, sire de Thielen, dont elle était veuve sans enfants en 1401 ; 2° avec Arnoul *de Cruningen* (a);

Du troisième lit :

3°. Guillaume de Berchem, chevalier, sire de Schille et de Wyneghem, marié avec Marguerite *de Wesele* (b), dite *de Sompeken*, dont il n'eut que deux filles, qui furent religieuses. Il mourut à la Terre-Sainte, et sa veuve se remaria avec Gilles Herkige, chevalier.

COX : de gueules, au crampon d'or.

X. Jean DE BERCHEM, IIe du nom, sire d'Oistmal, épousa Théodore Cox, dame de Maesacker, fille de Henri Cox, sire de Bruicken et de Kerwyck, et d'Élisabeth de Nederven. Jean de Berchem portait un lambel pour brisure, suivant un acte de l'année 1417, scellé de son sceau. Ses enfants furent :

1°. Guillaume de Berchem, chevalier, sire d'Oistmal et de Maesacker, qui de son mariage avec Mathilde *de Werdenberg* (c), n'a eu qu'une fille :

Élisabeth de Berchem, dame d'Oistmal, mariée avec Wauthier *de Ha-*

(a) *De Cruningen :* d'or, à 3 pals de sable.

(b) *De Wesele :* de sinople, à 3 quintefeuilles d'argent, boutonnées d'or, la première couverte par un franc canton palé d'or et d'azur ; à la bordure de gueules.

(c) *De Werdenberg :* de gueules, au gonfalon d'argent.

mal (a), sire de Moncheau, de Vogelsanck, etc., IVe fils d'Arnoul de Hamal, sire d'Elderen, et d'Anne, dame de Trasignies et de Silly;

2°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;
3°. Costin, Ier du nom, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, rapportée ci-après;
4°. Hedwige de Berchem, mariée, en 1444, avec Henri *d'Immersele*, sire d'Iteghem;
5°. Isabeau de Berchem, épouse de Guillaume *de Maelstede* (b), sire d'Everingen;
6°. Théodore de Berchem, femme de Jean *Metteneye* (c), de la ville de Bruges.

DE VOORHOUTE : d'argent, au sautoir engrêlé de gueules; à la fasce d'azur, brochante sur le tout, et au franc canton *de Flandre*.

DE COELPUTTE : d'argent, à 5 losanges de gueules en bande, accompagnées en chef d'un écusson *de Berchem*.

XI. Jean DE BERCHEM, IIIe du nom, chevalier, épousa 1° Marguerite DE VOORHOUTE, fille d'Hector, sire de Voorhoute, et de Marguerite de Flandre, fille naturelle de Louis de Male, comte de Flandre; 2° Catherine DE COELPUTTE, veuve en premières noces de Guillaume van de Werve, et fille de Costin de Coelputte, et de Marguerite Boede. Jean de Berchem n'eut pas d'enfants de cette seconde femme. Il laissa de la première :

1°. Jean, IVe du nom, dont l'article viendra;
2°. Adam de Berchem, chevalier, décédé en 1492. Il avait épousé Catherine *d'Ophem* (d), dame de Moersecke et de Castel, fille d'Iwan d'Ophem, et de Marie d'Assche. Elle le rendit père de :

A. Adrien de Berchem, sire de Moersecke. Il prit pour femme Isabeau *de Cock de Nerinnen* (e), fille de Ferdinand de Cock de Nerinnen, et d'Isabelle Tuyll de Seroorskerke. Il n'a eu que deux filles :

a. Théodore de Berchem, dame de Moersecke, d'Assche et de Castel, mariée avec Gilles *van der Borcht* (f), seigneur de Smeyerberghe et de Neder-Issche;
b. Anne de Berchem;

(a) *De Hamal :* d'argent, à 5 fusées de gueules, rangées en fasce.

(b) *De Maelstede :* d'argent, au sautoir de gueules; à la fasce d'azur, brochante sur le tout.

(c) *Metteneye :* de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 tours d'or.

(d) *D'Ophem :* de gueules, à 3 maillets d'argent.

(e) *De Cock de Nerinnen :* de gueules, à trois pals de vair; au chef d'or, chargé de 3 marteaux de sable.

(f) *Van der Borcht :* d'or, à 3 maillets de gueules.

B. Jacqueline de Berchem, mariée 1° avec Pierre *de Bernaige* (a), sire de Perck, d'Eelewyt, de Herseaux, etc.; 2° avec Jean *de Mallaert;*

C. Jeanne de Berchem, qui épousa Jean *van der Borcht*, seigneur de Smeyerberghe;

D. Catherine de Berchem, femme de Jean *Olislagers*, * échevin de Maëstricht;

---

* OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN,

SEIGNEURS DE NEER, D'ITTEREN, DE MEERSSENHOVEN, DE HOLLAND, DE DRINTELEN, etc., *aux Pays-Bas.*



ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un cygne au naturel, c'est-à-dire, d'un cygne blanc, becqué et membré de gueules.* L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne de chevalier. Cimier : le cygne de l'écu.

La famille OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN est originaire du duché de Clèves. Elle est établie à Maëstricht depuis le commencement du 16e siècle, et y a toujours rempli les premières places de la magistrature.

Un mémoire dressé sur titres, et appuyé d'une attestation du dernier

(a) *De Bernaige :* fascé de gueules et d'or, les 3 fasces de gueules frettées d'argent.

E. Isabeau de Berchem, chanoinesse à Maubeuge;

3°. Théodore de Berchem, femme de Rasse *de Cruningen*.

Bauw : d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 croisettes de gueules.

XII. Jean de Berchem, IV° du nom, chevalier, épousa Agnès Bauw, fille de Wauthier Bauw, sire d'Eechoven, et d'Isabeau de Ranst, fille de Henri de Ranst, sire de Kessel. De ce mariage sont provenus :

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN.

prince souverain de Liége, que nous rapporterons à la fin de cette généalogie, en établit la filiation depuis Jean, Ier du nom, qui suit.

de Berchem : d'argent, à 3 pals de gueules.

I. Jean Olislagers, Ier du nom, écuyer, échevin de la cité de Maëstricht en 1535, épousa Catherine de Berchem, fille d'Adam de Berchem, et de Catherine d'Ophem, dame de Moersecke. De ce mariage sont provenus:

1°. Jean, Ier du nom, qui suit;
2°. Henri Olislagers, qui a laissé une fille nommée:

Alide Olislagers, femme de Jean-Lambert *Maes* (a), d'une famille alliée aux plus distinguées de la Flandre.

de Schellart : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, qui est *de Schellart*; aux 2 et 3 de sable, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 merlettes du même.

II. Jean Olislagers, II° du nom, *dit* de Berchem, écuyer, eut pour femme Catherine de Schellart de Leychtenberg (maison illustre, élevée au rang de comte de l'empire en 1674), fille de Nicolas de Schellart, seigneur d'Hairlische, et d'Alide d'Eynatten de Leychtenberg. Ils ont laissé deux fils :

1°. Nicolas, dont l'article viendra;

2°. Jean Olislagers, écuyer, qui épousa, en 1595, Catherine *Hermans*, fille de Jean Hermans, écuyer, et de Jeanne-Catherine de Meer. Ils ont eu quatre fils et cinq filles:

A. Gérard Olislagers, religieux croisier;
B. Godefroi-Henri Olislagers, écuyer, né le 14 janvier 1617, mort célibataire le 10 octobre 1662;

(a) *Maes* : de sable, à 3 roses d'argent, boutonnées d'or, celle à dextre couverte par un franc canton d'or, chargé d'un double roc d'échiquier de gueules. (*Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, in 4°, pp. 246 et 339.)

1°. Wauthier de Berchem ;

2°. Henri, qui suit;

3°. Barbe de Berchem, mariée avec Jacques *de Romerswale* (a), sire de Batenbroeck;

4°. Marguerite de Berchem, épouse de Jean *de Gavre.*

XIII. Henri DE BERCHEM, chevalier, épousa 1° Isabeau DE LIÈRE; 2° Catherine MEEUS. Il ne laissa qu'une fille :

DE LIÈRE : d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de sable.

MEEUS : *

Agnès de Berchem, femme de Virgile *d'Enghien* (b), sire de Kestergate, de Santberge, etc.

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN.

C. Laurent Olislagers, écuyer, né le 6 janvier 1619, } morts jeunes;
D. Reinier Olislagers, écuyer, né le 16 janvier 1622, }

E. Catherine Olislagers, née le 29 juin 1606, alliée 1°, par contrat du 7 janvier 1627, avec Pierre *de Dalem* (c), écuyer; 2°, par contrat du 14 janvier 1634, avec Guillaume *Roosen* (d), écuyer. Elle mourut le 2 septembre 1637, et Guillaume Roosen épousa en secondes noces, par contrat du 27 janvier 1640, Ida van Ophoven, fille de Hubert van Ophoven et de Jeanne Coenen ;

F. Anne-Jeanne Olislagers, née le 17 septembre 1610, morte sans alliance;

G. Jeanne Olislagers, née le 21 octobre 1612, femme de Jean *Roosen*, écuyer, frère de Guillaume, mari de sa sœur aînée. Elle est décédée le 28 juin 1662;

H. Helwide Olislagers, née le 24 mai 1615. Elle ne fut pas mariée;

I. Marie Olislagers, née le 10 janvier 1620. Elle épousa Lambert *Groo-*

(a) *De Romerswale :* de gueules, à 2 épées d'argent, passées en sautoir, les pointes en bas.

(b) *D'Enghien de Kestergate :* d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de sable; au franc canton *d'Enghien.* (Voyez p. 3.)

(c) *De Dalem*: d'argent, à 2 fasces bretessées de gueules.

(d) *Roosen* : d'argent, à 3 roses de gueules, feuillées de sinople.

* MEEUS : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 épis de blé terrassés d'un tertre de sinople et accostés de 2 chevreaux au naturel; aux 2 et 3 de sable, à une chaudière à brasser d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même.

TROISIÈME BRANCHE.

de Coelputte : comme à la p. 12.

XI. Costin de Berchem, Ier du nom, chevalier, troisième fils de Jean II de Berchem, sire d'Oistmal, et de Théodore Cox, mourut le 17 mars 1477, et fut inhumé à Hoboken. Il avait épousé Marguerite de Coelputte, sœur de Catherine, femme de Jean III de Berchem, son frère aîné. Leurs enfants furent :

1°. Thierri de Berchem;
2°. Guillaume, IIe du nom, qui suit;

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN.

teclaes (a), dont le fils fut major au service de France. Marie Olislagers est décédée avant sa mère, et son mari, lui ayant aussi survécu, épousa en secondes noces Marie de Gerdingen.

de Suetendal : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 2 pampres de sinople, fruités d'or, arrondis en forme de couronne, les extrémités supérieures passées dans une couronne d'or : aux 2 et 3 de sinople, à 3 fleurs de lys d'or.

III. Nicolas Olislagers, écuyer, fut marié, par contrat du 5 février 1596, avec Jeanne de Suetendal, fille unique de Hubert de Suetendal, chevalier, échevin de Maëstricht, et de Gertrude Surdon de Wesel. Ces époux vécurent ensemble pendant 55 ans. Nicolas Olislagers mourut le 7 septembre 1651, et Jeanne de Suetendal, le 16 janvier 1655. Ils eurent douze enfants, quatre fils et huit filles :

1°. Jean Olislagers, écuyer, né le 29 octobre 1602, officier au service de l'empereur, tué au siége de Spire en 1632;
2°. Nicolas Olislagers, écuyer, né le 11 octobre 1604, mort célibataire le 8 avril 1661;
3°. Hubert-Arnoul, qui a continué la descendance;
4°. Henri Olislagers, écuyer, né le 15 décembre 1614, décédé sans avoir été marié, le 19 juin 1652;
5°. Catherine Olislagers, née le 24 novembre 1596, mariée, le 25 juin 1619, avec Servais *Hermans;*
6°. Gertrude Olislagers, née le 4 octobre 1598, mariée avec Jean-Baptiste *de Grati* (b), écuyer, seigneur de Weyerhoff, bourguemestre de Maëstricht, lequel mourut le 19 janvier 1662. Sa veuve le suivit dans la tombe le 2

(a) *Grooteclaes:* de sinople, à deux épées, passées en sautoir, la pointe en bas, et une flèche en pal, brochante sur le tout, et surmontée d'une étoile, le tout d'or.

(b) *De Grati:* d'or, à 3 croissants de sable.

3°. Costin, II° du nom, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE, rapportée ci-après ;
4°. Marie de Berchem, } qui vivaient en 1452 ;
5°. Élisabeth de Berchem, }
6°. Cherine de Berchem, femme de Walrave *Pieck* (a).

XII. Guillaume DE BERCHEM, II° du nom, chevalier, prit pour femme Marguerite VAN DEN MOERE, fille de Louis van den Moere, de laquelle il eut :

VAN DEN MOERE : de sable, au chef d'argent, chargé à dextre d'un écusson de gueules, au chevron d'or.

1°. Jean, III° du nom, qui suit ;
2°. Jeanne de Berchem, mariée avec Adrien *Boulenger* (b), seigneur de Bousoit, d'Estrepy, etc.

---

juin de la même année. Leurs armoiries se voyaient sur les vitraux du chœur de l'église des dominicains de Maëstricht ;
7°. Anne Olislagers, née le 29 septembre 1600, religieuse annonciade en l'abbaye de Becatsem, morte le 25 septembre 1629 ;
8°. Barbe Olislagers, née le 23 septembre 1604, religieuse annonciade à Maëstricht, morte le même jour que sa sœur, le 25 septembre 1629 ;
9°. Marie Olislagers, née le 7 octobre 1610, morte sans alliance le 3 mai 1657 ;
10°. Jeanne Olislagers, née le 14 juillet 1612 ;
11°. Élisabeth-Alide Olislagers, née le 14 février 1617, morte sans alliance le 10 octobre 1663 ;
12°. Madelaine Olislagers, née le 24 juin 1619. Elle ne fut pas mariée et vécut jusqu'au 18 janvier 1696.

IV. Hubert-Arnoul OLISLAGERS, écuyer, né le 29 août 1606, nommé échevin de Maëstricht en 1648, mourut le 13 juin 1694. Il avait épousé Madelaine DE CLEUTER (1), née le 24 novembre 1622, fille de Léonard de Cleuter et d'Anne Brouwers, qui le rendit père de sept enfants, savoir :

DE CLEUTER :

(a) *Pieck :* d'argent, à la croix de gueules.

(b) *Boulenger :* d'azur, à 3 tourteaux d'or ; au chef du même, chargé d'une aigle éployée issante de sable.

(1) Sœur, 1° de Léonard de Cleuter, capitaine des gardes de la reine Christine de Suède, puis colonel d'un régiment que le pape Clément IX envoya au secours de Candie, assiégée par les Turcs. Il y fit preuve de tant de courage et de capacité

VAN ETTEN : d'argent, à trois tours d'azur.

XIII. Jean DE BERCHEM, IIIe du nom, chevalier, sire de Schille, épousa Anne VAN ETTEN, fille de Henri van Etten, de laquelle sont provenus trois fils et deux filles :

1°. Joachim, qui suit;
2°. René de Berchem, qui épousa Élisabeth *Chiuncx*, d'Oostfrise;
3°. Guillaume de Berchem, mort à Paris;
4°. Wilbrechte de Berchem, mariée avec Corneille *de Liere*, sire de Berchem, fils de Nicolas de Liere, et de Gertrude Noris;
5°. Gertrude de Berchem.

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN.

1°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;
2°. Léonard Olislagers, né le 13 juillet 1650, camérier d'honneur de Sa Sainteté, décédé le 13 octobre 1701;
3°. Arnoul Olislagers, écuyer, né le 1er janvier 1656, mort célibataire le 1er septembre 1694;
4°. Guillaume Olislagers, écuyer, né le 1er juillet 1660;
5°. Henri Olislagers, écuyer, } nés le 25 juin 1664;
6°. Reinier Olislagers, écuyer, }
7°. Marie Olislagers, née le 21 novembre 1657.

V. Très-noble seigneur Jean OLISLAGERS, IIIe du nom, écuyer, né le 26 mars 1647, bourguemestre de la cité de Maëstricht en 1684, mourut le 18 mai 1717, ayant eu du mariage qu'il avait contracté, le 30 décembre 1681, avec Catherine LENARTS, fille de Hubert Lenarts, écuyer, bourguemestre de Maëstricht, et d'Agathe van Hex, trois fils et quatre filles :

LENARTS : d'argent, à 3 tiercefeuilles de sinople.

1°. Hubert-Arnoul Olislagers, né le 4 novembre 1682, chanoine;
2°. Ferdinand Olislagers, écuyer, né le 28 mars 1685, capitaine au service d'Autriche, mort célibataire;
3°. Jean-Léonard, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
4°. Hélène Olislagers, née le 7 janvier 1688, morte sans alliance;
5°. Marie-Madelaine Olislagers, née le 9 août 1690. Elle est morte aussi sans avoir été mariée;

que le Saint-Père lui donna la place de capitaine de ses gardes, qu'il a conservée jusqu'à son extrême vieillesse; 2° de Marie de Cleuter, épouse de Josse-Edmond, baron *de Rensschenberg et Zettereich*, d'une grande famille du pays de Juliers, fils d'Edmond et d'Anne-Marie Werminghausen, dame de Clausenstein.

XIV. Joachim DE BERCHEM, chevalier, sire de Schille, épousa Clara VAN DER BRUGGEN, d'une noble famille allemande. Elle le rendit père de trois fils et de trois filles :

VAN DER BRUGGEN : d'or, à la tierce de sable en fasce, accompagnée en chef de 2 épées appointées du même sur la tierce.

1°. Gabriel de Berchem ;
2°. Jean de Berchem ;
3°. Hector de Berchem ;
4°. Adelberge de Berchem ;
5°. Susanne de Berchem, femme de Jacques *van Velsen ;*
6°. Clara de Berchem.

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN.

6°. Agathe Olislagers, épouse de Jacques *Cox*, drossard de la baronnie de Diepenbeek, fils d'Arnoul-Godefroi Cox, et de Marie de Loyens :
7°. Marie-Josèphe Olislagers, née le 17 juin 1696, morte sans alliance.

VI. Noble seigneur Jean-Léonard OLISLAGERS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Neer, de Holland et de Drintelen, né le 11 août 1694, commissaire-instructeur et bourguemestre de Maëstricht, décédé le 12 mars 1766, avait épousé, le 11 juin 1724, Mechtilde-Adélaïde THOLEN, fille d'Arnoul Tholen, écuyer, et de Marie-Claire Lenssens. Ils ont eu pour fils unique Jean-Arnoul-Joseph, qui suit.

THOLEN : d'or, à 3 vannets de sable ; à l'écu d'argent en abîme, chargé d'une fasce de gueules et d'un sautoir du même brochant sur la fasce.

VII. Noble et très-honoré seigneur Jean-Arnoul-Joseph OLISLAGERS, écuyer, seigneur de Meerssenhoven, d'Itteren, de Neer, de Holland et de Drintelen, commissaire-instructeur et bourguemestre de Maëstricht, naquit le 11 avril 1731. Il épousa, par contrat du 22 avril 1757, Marie-Anne DE THEUX DE MONTJARDIN, fille de Jacques de Theux, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Montjardin et de Meylandt, haut-voué d'Aywaille, etc., et d'Isabelle de Mewen-Heinsberg, sœur de Guillaume de Mewen, seigneur souverain des terres de Leuth, Meeswyck et Eesden, mort en 1788. De ce mariage sont issus :

DE THEUX : parti, au 1 de gueules, à la croix bretessée d'argent ; au 2 d'argent, à 3 bandes de sinople, chacune chargée d'un lionceau d'or.

1°. Jean-Léonard-Hubert, qui suit ;
2°. Marie-Isabelle-Jeanne-Josèphe Olislagers de Meerssenhoven, née le 16 septembre 1758, morte en bas âge ;
3°. Marie-Agathe-Joséphine Olislagers de Meerssenhoven, née le 26 août 1760, morte sans alliance, à Maëstricht, le 13 avril 1813 ;
4°. Cécile-Lambertine-Mechtilde Olislagers de Meerssenhoven, née le 18 mai 1762, morte en bas âge.

QUATRIÈME BRANCHE.

Hinckaert : écartelé, aux 1 et 4 de sable, semés de billettes d'argent, au lion du même ; aux 2 et 3 de sable, au lion d'or.

XII. Costin de Berchem, II[e] du nom, chevalier, troisième fils de Costin, I[er] du nom, et de Marguerite de Coelputte, mourut dans un âge très-avancé, le 18 mai 1512. Il avait épousé Jeanne Hinckaert, veuve de Jean de Cortenbach, sire de Helmont, fils de Jean de Cortenbach, et de Catherine Berthout de Berlaer, dame de Helmont, de Kerbergen, etc. Costin de Berchem en eut trois enfants :

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN.

VIII. Noble et honoré seigneur Jean-Léonard-Hubert Olislagers de Meerssenhoven, écuyer, seigneur de Meerssenhoven, d'Itteren, de Holland, de Drintelen, etc., commissaire-instructeur à Maëstricht, est né le 6 septembre 1759. En 1814, il fut nommé président de la commission administrative pour l'arrondissement de Maëstricht, puis membre des états de la province de Brabant-Nord, membre de la députation permanente des mêmes états et capitaine des chasses de S. M. le roi des Pays-Bas. Il est décédé en son château de Sipernan, le 11 septembre 1827. Il avait épousé à Liége, le 7 juin 1785, Isabelle-Joséphine-Jeanne-Françoise-Cécile de Bors d'Overen, dame de Lohmar, etc., sa cousine-germaine, fille unique de Jacques de Bors, chevalier, seigneur d'Overen, et de Cécile de Theux de Montjardin. Elle est décédée au château de Meerssenhoven, le 16 août 1796. De ce mariage sont issus :

de Bors : d'argent, à l'ours en pied de sable, lampassé de gueules, et colleté d'un collier d'argent d'où pend une chaîne de sable.

1°. Marie-Jean-Joseph-Hyacinthe, qui suit ;
2°. Théodore-Hyacinthe-Hubert Olislagers de Sipernan, écuyer, né le 16 août 1787 ;
3°. Marie-Françoise-Adélaïde-Cécile Olislagers de Meerssenhoven, née le 22 mai 1789, morte sans alliance au château de Meerssenhoven le 18 septembre 1815 ;
4°. Marie-Isabelle-Joséphine-Victoire Olislagers de Meerssenhoven, née le 13 janvier 1791, mariée, le 1[er] mai 1827, avec messire Charles-Guislain-Marie, comte *de Malet de Coupigny* (a), fils aîné de Philippe-Pierre-

(a) *Malet de Coupigny :* d'azur, à l'écusson d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 fermaux d'or.

1°. Adrien, qui suit;

2°. Isabeau de Berchem, mariée avec Charles *de Sombecke*;

3°. Barbe de Berchem, mariée 1° avec Jean *de Ruychroc van de Werve* (a); 2° avec Michel *d'Ophem*.

XIII. Adrien DE BERCHEM, chevalier, épousa Marguerite DE SCHOONHOVEN, fille de Henri de Schoonhoven, seigneur de Waenrode et de Nieuwrode, et de Jeanne Cottereau. Ils ont eu cinq fils :

DE SCHOONHOVEN : de gueules, à 3 fleurs de lys d'argent.

OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN.

Joseph, comte de Malet de Coupigny d'Ocoche, et de Marie-Guislaine-Françoise-Julie de Cunchy;

5°. Dorothée-Anne-Louise Olislagers de Meerssenhoven, née le 3 février 1793, morte en bas âge.

IX. Marie-Jean-Joseph-Hyacinthe OLISLAGERS DE MEERSSENHOVEN, écuyer, né le 22 mars 1786, a épousé, le 14 janvier 1818, Raphaële-Marie-Ange-Louise DU PARC, fille unique de messire François-Hyacinthe, comte du Parc, capitaine au régiment Colonel-Général, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Amélie-Constance-Josèphe Moreau. M. Olislagers de Meerssenhoven a été naturalisé français par ordonnance de S. M. Charles X, du 24 mars 1825.

DU PARC : d'argent, à 3 jumelles de gueules.

Nous François-Antoine, prince de Méan, ancien prince souverain du pays de Liége, archevêque de Malines, primat des Pays-Bas, etc., certifions et attestons que la famille d'Olislagers, existante à Maëstricht depuis plusieurs siècles, est d'ancienne noblesse de nom et d'armes, et a toujours été tenue et réputée pour telle, ayant joui, dans cette ville et dans les provinces où elle a des possessions, de tous droits et prérogatives qui appartiennent à la noblesse, et a toujours usé des armoiries d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais de même, et en pointe d'un cygne marchant au naturel, ou d'argent aux bec et pates de gueules, le col courbé, et pour cimier le cygne de l'écu, avec une couronne au lieu de bourrelet, telles qu'elles sont dépeintes ci-dessus, ainsi qu'il est de notre connaissance.

Donné à Malines, en notre palais archiépiscopal, le 26 février 1827.

Signé, FRANÇOIS-ANTOINE, prince *de Méan*, ancien prince souverain du pays de Liége, archevêque de Malines.

(a) *De Ruychroc :* de sinople, à la fasce d'argent.

1°. Henri, Ier du nom, qui suit;

2°. Costin de Berchem, mort jeune;

3°. Autre Costin de Berchem, religieux à Corsendonck;

4°. Guillaume de Berchem, mort jeune;

5°. Jacques, Ier du nom, auteur de la CINQUIÈME BRANCHE, dont nous parlerons ci-après.

VAN DE WERVE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au sanglier de sable; aux 2 et 3 de sable, à 3 chevrons d'argent.

XIV. Henri DE BERCHEM, Ier du nom, chevalier, racheta la terre de Berchem, qui était passée dans la maison de Liere, par le mariage d'Ide de Berchem avec Jean de Liere, sire de Norderwyck (*voyez* p. 9.) Il avait épousé Marguerite VAN DE WERVE, morte en 1597, fille d'Arnoul van de Werve, et d'Adrienne de Liere d'Immersele, sa seconde femme. Henri de Berchem fut père de trois fils et six filles :

1°. Charles de Berchem;

2°. Antoine, qui suit;

3°. Philippe de Berchem :

4°. Marguerite de Berchem, mariée 1° avec Alexandre *de Zoete* (a), sire de Houtain; 2° avec Jacques *de Maldere* (b), seigneur des Hayes, de Popieul, de Bros et d'Amion;

5°. Constance de Berchem, alliée 1°, par contrat du 1er novembre 1564, avec Gosuin *de Varick* (c), chevalier, margrave d'Anvers; 2° avec Frédéric *Perrenot de Granvelle* (d), baron de Champigny et de Renaix, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur d'Anvers en 1571 et 1577, conseiller d'état et chef des finances aux Pays-Bas en 1587 et 1591, et chevalier d'honneur au parlement de Dôle en 1592. Il était frère du célèbre cardinal de Granvelle, et fils de Nicolas Perrenot de Granvelle, seigneur de Cantecroy, d'Aspremont, etc., premier conseiller d'État et principal ministre de l'empereur Charles-Quint, et l'un des plus grands hommes de son siècle;

6°. Jacqueline de Berchem, mariée avec Jean *de Horion* (e);

(a) *De Zoete :* de sable, au chevron d'argent, au franc canton du même, chargé de trois fleurs de lys de sable.

(b) *De Maldere :* écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au settier d'or; aux 2 et 3 d'argent, à l'épervier de sable.

(c) *De Varick :* d'argent, à 3 têtes de lion arrachées de gueules, couronnées et lampassées d'azur.

(d) *Perrenot :* d'argent, à 3 bandes de sable; au chef d'or, chargé d'une aigle issante éployée de sable.

(e) *De Horion :* d'argent, à la bande de gueules.

7°. Marie de Berchem, femme de Louis *Pérez* (a), fils de Louis Pérez et de Louise Seguera. Marie de Berchem mourut le 6 octobre 1569, âgée de 28 ans. Louis Pérez lui survécut pendant 33 ans, et décéda le 13 décembre 1602;

8°. Isabeau de Berchem, } religieuses à Reinsbourg.
9°. Adrienne de Berchem, }

XV. Antoine, sire de Berchem, créé chevalier héréditaire le 4 avril 1598, avait été échevin d'Anvers en 1594, 1595, 1596 et 1597, et il le fut encore en 1602 et 1604. Il épousa Marie de Bocholt, dame de Tonglaar, qui le rendit père de trois fils et de quatre filles :

De Bocholt : d'azur, à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.

1°. Arnoul, sire de Berchem, commandeur de l'ordre Teutonique à Beckevoort, décédé en 1617;
2°. Henri, IIe du nom, qui suit;
3°. Gaspard de Berchem;
4°. Walburge de Berchem, mariée avec Barthélemi *d'Avila* (b);
5°. Jeanne de Berchem, première femme de Jean *de Romré* (c), seigneur de Fraypont, de Vichenet et de la Chapelle, en Condroz, gentilhomme de la maison des archiducs Albert et Isabelle;
6°. Marguerite de Berchem, religieuse à Nieuclooster;
7°. Demoiselle N.... de Berchem.

XVI. Henri de Berchem, IIe du nom, seigneur de Tonglaar, puis de Berchem, par donation de son frère Arnoul, rendit hommage pour cette terre au duché de Brabant, le 23 avril 1609. Il prit pour femme Isabeau de Rovelasco, fille de Gaspard de Rovelasco, bourguemestre d'Anvers en 1605, et d'Élisabeth van Kestelt. De ce mariage sont provenus :

De Rovelasco : d'azur, à l'épervier essorant d'argent, empiétant un rameau effeuillé d'or.

1°. Henri, IIIe du nom, dont l'article suit;
2°. Gaspard de Berchem;
3°. Antoine de Berchem;

(a) *Pérez :* écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle de sable, et à la bande d'azur, brochante sur l'aigle; aux 2 et 3 fascés d'or et d'azur.

(b) *D'Avila :* d'azur, à 6 besants d'or, 2, 2 et 2.

(c) *De Romré :* d'azur, au chameau d'or, couronné et bridé de gueules, accompagné de 3 étriers d'argent, liés d'or.

4°. Florent, dont nous parlerons après son frère aîné ;

5°. Élisabeth de Berchem, mariée, le 13 mai 1629, avec Philippe-François *de Fourneau* (a), comte de Cruyckembourg, baron de la Chapelle-Saint-Ulric, gentilhomme de la bouche du cardinal infant Albert, gouverneur des Pays-Bas;

6°. Marie de Berchem, femme de N.... *Boot* (b), seigneur de Veltheim.

DE TASSIS : d'azur, au blaireau d'argent ; au chef d'or, chargé d'une aigle issante éployée de sable.

XVII. Henri, IIIe du nom, sire DE BERCHEM, rendit hommage pour cette terre le 23 août 1655. Il avait épousé, par contrat du 20 février 1636, Marie DE TASSIS, morte le 18 juin 1638, fille unique d'Antoine de Tassis, chevalier, échevin d'Anvers, de laquelle il eut une fille unique :

Marie-Anne, dame de Berchem, mariée, par contrat du 23 avril 1653, avec son cousin-germain Philipppe-Théodore *de Fourneau*, comte de Cruyckembourg, baron de la Chapelle-Saint-Ulric et du Saint-Empire, seigneur de Ranst, de Milleghem, de Lombecke, de Wambeke, de Campenhout, de la Vichte, etc., premier maréchal héréditaire de Flandre, mestre-de-camp d'un terce d'infanterie wallonne et capitaine d'une compagnie libre de cuirassiers. Elle est décédée le 27 avril 1663.

T'SERCLAES : de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, chargé sur la poitrine d'un écusson d'or, ayant un chef échiqueté de sable et d'argent de deux tires.

XVII. Florent DE BERCHEM, seigneur de Tonglaar, bourguemestre d'Anvers en 1655, 1657, 1658, 1670, 1671, 1672, 1673, 1678, 1680 et 1682, mourut en 1687. Il avait épousé Anne-Placide T'SERCLAES, fille de Jean-Baptiste t'Serclaes, seigneur d'Ophalfen, chef et capitaine de 500 Allemands pour le service de l'Empereur et du roi d'Espagne, et d'Innocente-Vivine d'Altuna. De ce mariage est né Henri-Antoine, qui suit.

KIEFFEL :

XVIII. Henri-Antoine DE BERCHEM, seigneur de Tonglaar, de Cramhens, de Saint-Peters-Woluwe, de Stockeel, etc., mourut à Utrecht le 10 janvier 1729. Il avait épousé Agathe-Clémence KIEFFEL, morte le 21 juillet 1705, fille de Georges Kieffel, seigneur de Saint-Peters-Woluwe, de Saint-Stevens-Woluwe, de Cramhheim, de

---

(a) *De Fourneau :* d'azur, semé de billettes d'or; au chevron du même, brochant sur le tout.

(b) *Boot :* d'or, au cerf courant au naturel : au chef d'azur, chargé de 3 étoiles à six rais d'or.

Saint-Lambrechts, Woluwe, etc., et d'Agathe van der Burch. Il a eu une fille unique :

Marie-Anne-Florence-Thérèse de Berchem, mariée avec François, comte *de Hinnisdaël*, seigneur de Betho, de Melen, du Grand-Assche, etc. Elle mourut le 31 décembre 1697, et fut inhumée dans l'église de Saint-Jacques à Tongres. On y voyait ses 16 quartiers sur sa tombe. Le comte de Hinnisdaël embrassa l'état ecclésiastique, fut chanoine de la cathédrale de Liège et prévôt de Tongres, et mourut d'apoplexie à Malines le 6 juillet 1728.

CINQUIÈME BRANCHE.

XIV. Jacques DE BERCHEM, Ier du nom, chevalier, cinquième fils d'Adrien de Berchem et de Marguerite de Schoonhoven, épousa Anne DE RUYVEN, fille de Jean de Ruyven et d'Antoinette de Nispen. Leurs enfants furent :

DE RUYVEN : d'or, à la bande échiquetée d'argent et de gueules de deux tires.

1°. Adrien de Berchem ;
2°. Hubert de Berchem ;
3°. Pierre, qui suit ;
4°. Costin de Berchem ;
5°. Corneille de Berchem, marié avec Marguerite *de Ranst* ;
6°. Jean de Berchem, qui a laissé de son mariage avec Susanne *de Pottere* (a) un fils :

Jean de Berchem ;

7°. Constance de Berchem ;
8°. Jacqueline de Berchem ;
9°. Barbe de Berchem, béguine, morte en 1617 ;
10°. Anne de Berchem, religieuse à Reinsbourg.

XV. Pierre DE BERCHEM épousa 1° Marguerite DE REESEN ; 2° Anne DE LINDEN, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

DE REESEN : *
DE LINDEN : de gueules, à la croix d'or.

(a) *De Pottere :* d'azur, au croissant d'argent ; au chef du même, chargé de 3 roses de gueules.

* DE REESEN : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron cousu d'argent, chargé de 3 têtes de lion de gueules ; aux 2 et 3 d'argent, à deux fasces bretessées de gueules ; sur le tout d'or, à 3 bandes de gueules.

1°. Jacques, IIe du nom, qui suit;
2°. Marie de Berchem, femme d'Adrien *de Mannemaeker* (a);
3°. Anne de Berchem.

DE SCHOUWEN : de gueules, au dauphin d'argent.

XVI. Jacques DE BERCHEM, IIe du nom, épousa N...... DE SCHOUWEN, fille de N...... de Schouwen et de N...... d'Endegeest. Il eut pour fille unique :

Isabelle de Berchem, dame d'Endegeest, de Vosmeir, etc., mariée avec Guillaume *de Riede* (b), sire de Westwesel, de Westdoorn, etc. Elle est décédée le 4 janvier 1674.

SIXIÈME BRANCHE.

IX. Adam DE BERCHEM, chevalier, fils puîné de Jean Ier de Berchem, sire d'Oistmal, et d'Élisabeth van Staden, sa seconde femme, combattit, le 21 août 1371, à la bataille de Basweiler, perdue par Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, contre le duc de Juliers. (*Trophées de Brabant*, t. I, p. 669.) Adam de Berchem avait eu de son mariage avec Catherine D'IPELAER deux fils et deux filles :

D'IPELAER :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;
2°. Wauthier de Berchem;
3°. Catherine de Berchem, mariée avec Arnoul *Heym*;
4°. Isabeau de Berchem, femme de Guillaume *de Wesele*, dit *de Sombeke*.

D'HERBAIS : d'argent, semé de coquilles d'azur; au lion de gueules, lampassé d'azur, brochant sur le tout.

X. Jean DE BERCHEM, IIe du nom, vivait en 1383. Il épousa Jeanne D'HERBAIS, fille de Jean d'Herbais, chevalier. Cette dame se qualifie veuve de Jean de Berchem dans un acte de 1445. Elle en avait eu, outre trois filles, mortes sans avoir été mariées, un fils, qui suit.

D'IMMERSELE : d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de sable.

XI. Arnoul DE BERCHEM, IVe du nom, chevalier, fut marié 1°, en 1444, avec Catherine D'IMMERSELE, fille de Henri d'Immersele,

---

(a) *De Mannemaeker :* d'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de 3 étoiles du même.

(b) *De Riede :* d'or, à 3 chevrons ondés de gueules.

sire d'Iteghem; 2° avec Alix DE SEVENBERGE, fille d'Arnoul de Sevenberge et de Marie de Rotselaer. De ce dernier mariage sont provenus quatre fils :

DE SEVENBERGE : d'or, à trois flanchis de gueules.

1°. Jean de Berchem, chevalier, marié 1° avec N.... *de Loupoigne* (a) ; 2° avec N.... *d'Amerongen* (b); 3° avec Henriette *de Ranst*, dame de Cantecroy, etc., morte en 1526; 4° avec Isabeau *de Mechelen* (c). Jean de Berchem est décédé sans postérité ;

2°. Arnoul de Berchem;

3°. Simon de Berchem ;

4°. Antoine, Ier du nom, dont l'article suit.

XII. Antoine DE BERCHEM, Ier du nom, épousa Marguerite DE LIERE, fille de Jean de Liere, sire de Norderwick, et de Marie de Vriese. Il laissa :

DE LIERE : d'argent, à trois fleurs de lys nourries de sable.

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit;

2°. Anne de Berchem, mariée 1° avec Rueland *de Dalem* (d), sire de Dongen ; 2° avec Jean *van der Dilft* (e), avoué de Heyst;

3°. Jeanne de Berchem, femme de Henri *de Mechelen.*

XIII. Jean DE BERCHEM, IIIe du nom, chevalier, épousa Jacqueline D'ENCKVOORT, nièce du cardinal de ce nom, et fille de Godefroi d'Enckvoort et d'Agnès de Halmale. Leurs enfants furent :

D'ENCKVOORT : d'argent, à 3 aigles de sable.

1°. Antoine de Berchem, IIe du nom, chevalier, marié avec Anne *de Halmale* (f);

2°. Engelbert de Berchem, capitaine ;

3°. Jacqueline de Berchem, mariée avec Jean *de Peschant* (g), seigneur de Blocqueroie ;

(a) *De Loupoigne :* d'argent, au chêne de sinople.

(b) *D'Amerongen :* d'or, à 3 fasces de sable.

(c) *De Mechelen :* d'or, à 3 pals de gueules; au franc canton d'argent, chargé de 3 fleurs de lys de sable.

(d) *De Dalem :* d'argent, à 2 fasces bretessées de gueules.

(e) *van der Dilft :* d'argent, à 3 flanchis de gueules.

(f) *De Halmale :* de gueules, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant.

(g) *De Peschant :* de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 15 mâcles du même, rangées 4 et 4 en chef et 4 et 3 en pointe.

4°. Marguerite de Berchem, femme d'Antoine *de Longin* (a);
5°. Catherine de Berchem, épouse de N.... *Verhoeven* (b).

SEPTIÈME BRANCHE.

Sires de Cantecroy.

DE BOUCHOUT : d'argent, à la croix de gueules.

VIII. Wauthier DE RANST, V° du nom, chevalier, sire de Cantecroy, troisième fils de Wauthier IV, sire de Berchem, et d'Adelise, dame d'Oistmal, fut inhumé à Saint-Michel d'Anvers. Il avait épousé Élisabeth DE BOUCHOUT, fille de Daniel de Crainhem, sire de Bouchout, drossard ou sénéchal de Brabant. Ses enfants furent:

1°. Jean de Ranst, chevalier, sire de Cantecroy, qui acheta de Mathilde, duchesse de Gueldre, le 31 janvier 1381, les seigneuries de Bouchout, de Hove, de Saint-Laurent, de Milleghem et de Vremde. Il mourut en 1384, sans postérité de son mariage avec Isabeau *de Borsele* (c), fille de Florent de Borsele, et veuve en premières noces de Jean, sire de Cruningen;
2°. Costin, dont l'article viendra;
3°. Henri de Ranst, chevalier, qui se trouva avec son frère Jean à la bataille de Basweiler le 21 août 1371, et mourut en 1388. Il avait épousé Marguerite, dame *de Vriesele* (d), morte le 10 mai 1401, fille de Jean de Vriesele, sire de Ponderlé, de laquelle il eut :
   A. Guillaume de Ranst, marié avec Marguerite *de Meldert* (e), veuve en premières noces de Henri de Witthem, sire de Bautersbem. Guillaume de Ranst ne vivait plus en 1417;
   B. Henri de Ranst, sire de Vriesele, de Heyckele, etc., qu'n'eut pas d'enfants de son mariage avec Gertrude *van der Dilft*, fille de Godefroi van der Dilft, et de Jeannette de Brabant, fille naturelle de Jean III, duc de Brabant, et d'Isabeau van Veen;
   C. Wauthier de Ranst;
   D. Marie de Ranst, alliée avec Guillaume *Kerreman* (f);
4°. Catherine de Ranst.

IX. Costin DE RANST, sire de Mortsele, de Hove, de Milleghem,

---

(a) *De Longin :* écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 5 billettes d'or en sautoir; aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes d'azur.

(b) *Verhoeven :* d'argent, à 5 fusées de sable accolées en fasce; une fleur de lys d'azur au canton dextre.

(c) *De Borsele :* de sable, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles du même.

(d) *De Vriesele :* d'or, à 3 merlettes de gueules.

(e) *De Meldert :* d'azur, au lion d'argent.

(f) *Kerreman :* d'or, à 3 merlettes de sable, la première couverte par un franc canton d'argent, à la fasce de sinople.

d'Eeghem, de Vremde, de Bouchout, de Cantecroy, etc., conseiller et maître-d'hôtel du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne de Brabant, et gouverneur de Vilvorde, épousa Jeanne DE BRABANT, fille naturelle du duc Jean III et d'Isabelle van Veen. Jeanne avait reçu en apanage la seigneurie de Houtain-le-Val le 8 avril 1345. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. II, p. 798.) Costin de Ranst ajouta à ses armes un franc canton de Brabant sous brisure. Il fut père de :

DE BRABANT : de sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules ; à la cotice du même, brochante sur le tout.

1°. Jean, Ier du nom, qui suit;
2°. Henri, Ier du nom, dont nous parlerons ci-après ;
3°. Guillaume de Ranst, sire de Vremde, de Milleghem, etc. ;
4°. Wauthier de Ranst, prévôt de Nivelles ;
5°. Daniel, dont nous donnerons la postérité après celle de ses frères Jean et Henri ;
6°. Catherine de Ranst, mariée avec Thierri *de Merwede* (a), sire d'Eethen, de Meuwen, etc. ;
7°. Marie de Ranst, femme de Jean *d'Aa*, sire d'Hoochstein, fils de Jean d'Aa, et de Catherine de Landas.

Fils naturel de Costin, sire de Ranst :

Louis, bâtard de Ranst, dont on ignore la destinée.

X. Jean DE RANST, Ier du nom, chevalier, sire de Cantecroy, de Mortsele, d'Eeghem, de Luythagen, de Houtain-le-Val, etc., mourut en 1443. Il avait épousé Béatrix DE DUFFLE, veuve de Jean de Paepe, et fille de Henri de Duffle, chevalier, et d'Agnès, dame de Thiélen, sa première femme. Leur fils unique :

DE DUFFLE : d'or, à 3 pals de gueules; au franc canton d'hermine.

XI. Jean DE RANST, IIe du nom, sire de Cantecroy et de Mortsele, rendit hommage pour ces terres le 16 septembre 1443. Il mourut en 1476, sans laisser de postérité de Jeanne ROGGEMANS, sa femme, dame de Bigaerden.

ROGGEMANS comme à la p. 11.

X. Henri DE RANST, Ier du nom, sire de Kessel, décédé en 1437, avait épousé 1°, avant l'année 1399, Aleyde Cox, morte sans enfants; 2° Isabeau DE MEERHEM, dame de Bocxstel, de Liemde, etc., fille de Guillaume de Meerhem, sire de Bocxstel, et d'Agnès de Croonenbourg. Elle était veuve de Jean de Cock, et se maria

COX : comme à la p. 11.

DE MEERHEM : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle éployée d'argent, membrée d'or; aux 2 et 3 d'argent, à 2 fasces de gueules, accompagnées de huit merlettes du même, 3, 2 et 3.

(a) *De Merwede :* de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 15 besants du même, rangés 5 et 4 en chef et 3, 2 et 1 en pointe.

en troisièmes noces avec Wauthier Bauw, sire d'Eckhoven. Elle avait eu de Henri de Ranst :

1°. Henri, II° du nom, qui suit;
2°. Élisabeth de Ranst, dame de Vremde, épouse de Wauthier *Bauw*, chevalier, sire d'Eeckhoven, fils d'une première femme de Wauther Bauw, dont on vient de parler.

De Haeften : de gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé d'un lambel de sable.

XI. Henri de Ranst, II° du nom, sire de Bocxstel, de Kessel, de Liemde, etc., fit le retrait féodal de Cantecroy et de Mortsele le 2 août 1476, et mourut en 1505. Il avait épousé Henriette de Haeften, fille de Walerand, sire de Haeften et de Louwstein, et de Marguerite de Varick, dame de Herswinnen. Leurs enfants furent :

1°. Philippe de Ranst, *dit* de Bocxstel, mort célibataire;
2°. Adrienne de Ranst, dame de Bocxstel, de Kessel, etc., morte en 1538. Elle avait épousé Jean *de Hornes*, sire de Baucignies, mort en 1521. De ce mariage sont issus les derniers princes de Hornes;
3°. Henriette de Ranst, dame de Cantecroy, de Mortsele, d'Eeghem et de Luythagen, dont elle fit le relief le 7 septembre 1501, morte en 1526. Elle avait épousé 1° Charles *d'Immersele*, chevalier, drossard de Brabant, fils de Henri de Liere d'Immersele, et de Hedwige de Berchem; 2° Jean *d'Assche*, sire de Merexhem et de Hamme, fils de Jean de Grimberghe, sire d'Assche, et de Béatrix de Saemslacht; 3° Jean *de Berchem*, fils d'Arnoul de Berchem et d'Alix de Sevenberge;
4°. Élisabeth de Ranst, mariée avec Jean *de Cock d'Oppinen* (a).

De Paepe : de sinople, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de deux tires.

X. Daniel de Ranst, sire de Houtain, d'Haeren, de Thielen, de Gierle, etc., cinquième fils de Costin de Ranst et de Jeanne de Brabant, fut chambellan du duc Jean IV, et mourut en 1461. Il avait épousé Catherine de Paepe, fille de Jean de Paepe et de Béatrix de Duffle. Elle l'avait rendu père de trois fils et trois filles :

1°. Philippe, dont l'article viendra;
2°. Guillaume, dont la postérité sera rapportée ci-après;
3°. Jean de Ranst, chevalier, sire de Cantecroy, d'Eeghem, de Mortsele, etc., margrave d'Anvers, chambellan de l'empereur Maximilien. Il fit le relief de ses terres le 13 juin 1476 et épousa 1° Marie *d'Herbais*; 2° Agnès *de Heysvelt*, avec laquelle il fonda le couvent de religieux de Luythagen, où

(a) *De Cock d'Oppinen* : de gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.

il fut inhumé. Il n'eut pas de postérité légitime : mais il laissa un fils naturel, nommé :

Guillaume, *bâtard* de Ranst, *mort en* 1546, *âgé de* 81 *ans. Il avait épousé* 1° *Jeanne* Cants, *fille de Jean Cants;* 2°, *en* 1516, *Claire* Waelwyck, *veuve de Pierre van der Voort;* 3°, *en* 1527, *Catherine* van der Voort, *morte le* 15 *juin* 1537, *fille du même Pierre van der Voort, conseiller du conseil de Brabant, et d'Amelberge van Hove;* 4° *Marguerite* Vledinck. *Ses enfants furent :*

A. Martin de Ranst, qui fut marié;

B. Charles de Ranst;

C. Jean de Ranst;

D. Daniel de Ranst, échevin d'Anvers en 1589, 1591 et 1592;

E. Helwich de Ranst;

F. Jossine de Ranst, religieuse à Luythagen, morte le 5 mai 1566;

G. Marguerite de Ranst, mariée avec Corneille *de Berchem;*

H. Autre Marguerite de Ranst, femme de Thomas *t'Hermite;*

I. Susanne de Ranst, alliée avec Arnoul *Schoyte,* échevin d'Anvers en 1597;

4°. Nicole de Ranst, qui épousa 1° Louis *de Juppleu* (a), sire de Blancmont et de Noirmont; 2° Colard *de Baillet* (b), chevalier;

5°. Jeanne de Ranst, mariée avec Gilles *de Haveskerke* (c), sire de Merxhem, Soooter, etc;

6°. Marguerite de Ranst, femme 1° de Jean *de Hemstede,* sire de Maurmont; 2° d'Arnoul *Brant* (d), fils d'Arnoul Brant, et de Catherine de Heinsberg.

XI. Philippe DE RANST, sire de Thielen et de Gierle, épousa Odille DE DRONGELEN, dame d'Eeten et de Meuwen, fille de Robert de Drongelen (d'une branche de la maison de Heusden), et d'Odille de Merwede, fille de Thierri de Merwede et de Catherine de Ranst. Il en eut :

DE DRONGELEN : d'or, à la roue de huit rais de gueules.

1°. Daniel de Ranst;

2°. Cornélie de Ranst, dame de Thielen, de Gierle, de Waelwyck, de Babylonienbroeck, etc., mariée avec Jean *de Leefdal* (e), chevalier, seigneur de Laer, décédé le 20 juillet 1530, et elle le 23 octobre 1533, et tous inhumés à Thielen;

(a) *De Juppleu :* d'argent, à 3 losanges d'azur.

(b) *De Baillet :* d'azur, à la voile de vaisseau d'or.

(c) *De Haveskerke :* d'or, à la fasce de gueules.

(d) *Brant :* écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; aux 2 et 3 d'azur, semés de fleurs de lys d'argent.

(e) *De Leefdal :* d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 maillets de gueules.

3°. Adrienne de Ranst, dame d'Eethen et de Meuwen, mariée avec Jean, sire *de Waelwyck* (a).

DE SAEMSLACHT : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 12 merlettes en orle du même.

XI. Guillaume DE RANST fit le relief de Houtain-le-Val le 26 septembre 1461, et se maria avec Alix DE SAEMSLACHT, de laquelle il laissa trois fils et une fille :

1°. Costin de Ranst, seigneur de Houtain-le-Val, dont il fournit le dénombrement le 26 janvier 1471 ;

2°. Jean de Ranst, qui fit le relief de Houtain-le-Val le 8 février 1482, et de Cantecroy et Mortsele le 28 janvier 1503. Il épousa 1° Marguerite *de Spangen* (b) ; 2° Claudine *de Rivière* (c) *d'Aerschot*, veuve de Henri du Chêne, sire de Loupoigne. Il eut du second lit une fille unique :

Jeanne de Ranst, dame de Houtain-le-Val, de Mortsele et de Cantecroy, mariée avec Alexandre *de Zoete*. Elle vendit Cantecroy et Mortsele, en 1547, à Henri de Pontallier, sire de Flaigy ;

3°. Adrien, dont l'article suit ;

4°. Marie de Ranst, mariée avec Philippe *de Groote* (d), sire de Linthere, fils de Charles de Groote, chevalier, et de Catherine d'Oyenbrugge.

DE BULLESTRATE : d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées en chef de trois étoiles du même.

XIII. Adrien DE RANST fit son testament à Bruxelles le 5 août 1544. Il avait épousé Marie DE BULLESTRATE, dont il n'eut que des filles, savoir :

1°. Marguerite de Ranst, mariée avec Eustache *de Cocquiel* (e), sire de Lillo et de Berendrecht ;

2°. Madelaine de Ranst, alliée avec Thomas *Nagels* (f), drossard de Brabant, morte sans enfants en 1568 ;

3°. Élisabeth de Ranst, mariée avec Nicolas *de Cocquiel*, frère d'Eustache ;

4°. Barbe de Ranst, femme d'Adrien *Back* (g), receveur du roi en Brabant.

(a) *De Waelwyck :* d'or, à 3 fers de moulin d'azur.

(b) *De Spangen :* d'or, à la fasce d'azur.

(c) *De Rivière :* d'argent, à 3 fleurs de lys de sable.

(d) *De Groote :* d'argent, à la croix d'azur, cantonnée de 12 merlettes de sable en orle.

(e) *De Cocquiel :* d'argent, à 3 tierce-feuilles de sinople ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or.

(f) *Nagels :* d'or, au lion coupé de gueules et de sable, lampassé et armé d'azur ; au chef vairé d'argent et de sable de 2 tires.

(g) *Back :* d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

DE BRUC,

SEIGNEURS DE BRUC, DE LA BOUTVEILLAYE, DE CALLAC, D'ESDRIEUX, DE LA VIEILLECOURT, DE LIVERNIÈRE, DE SIGNY, COMTES et VICOMTES DE BRUC; SEIGNEURS DE TREMELAN, DU CHALLONGE, MARQUIS DE LA RABLIÈRE, DE LA GUERCHE et DE MONTPLAISIR, COMTES et VICOMTES DE BRUC DE MONTPLAISIR, MARQUIS DE MALESTROIT, DE BRUC, etc., *en Bretagne* et *à Paris.*



ARMES : *D'argent, à la rose à six feuilles de gueules, boutonnée d'or.* Couronne de marquis. Tenants : deux anges. Devise : FLOS FLORUM, EQUES EQUITUM.

La maison DE BRUC réunit tous les avantages qui caractérisent la noblesse la plus distinguée, c'est-à-dire, une origine immémoriale et chevaleresque, de riches domaines, dont entr'autres plusieurs terres légalement titrées, des alliances avec les familles les plus illustres, et une longue possession des premières dignités du sacerdoce, de la cour et des armées.

La châtellenie de Bruc, située dans la paroisse de Guémené-Penfau, évêché de Nantes, a été le berceau de cette maison (1);

---

(1) Arrêt de la chambre royale établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 24 janvier 1671.

plusieurs fiefs et seigneuries nobles relevaient de cette châtellenie, et sa possession, remontant au-delà du onzième siècle, s'est continuée dans cette famille jusqu'à nos jours, sans avoir éprouvé aucune interruption dans un espace de plus de sept cents ans.

Le plus ancien seigneur de Bruc dont on ait conservé la mémoire, vivait sous le gouvernement de Conan II et de Hoel V, ducs de Bretagne. M. Dorion, dans son poëme de la *Bataille d'Hastings*, ou l'*Angleterre conquise* (1), cite ce seigneur au nombre des chevaliers qui, ayant accompagné dans cette expédition Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, contribuèrent le plus au gain de cette bataille mémorable, livrée le 14 octobre 1066. (2)

Tous les historiens de Bretagne ont parlé avantageusement de cette famille et de ses nombreuses illustrations. Elle a figuré dans les plus anciennes réformations de la noblesse de cette province, et a constamment observé le partage noble institué par le comte Geoffroi pour les fiefs des barons et des chevaliers. Quant à ses alliances, les principales sont avec les maisons *d'Acigné*, *de Balincourt*, *de la Bédoyère*, *du Boishamon*, *de la Boutveillaye*, *du Breil de Pontbriant*, *de Callac*, *de Charette*, *de Cheffontaine*, *de Clermont-Tonnerre*, *de Coetlogon*, *de Corbie*, *de Cossé-Brissac*, *de Cresecques*, *de Croy*, *d'Esdrieux*, *de Flamanville*, *de Goulaine*, *de l'Hôpital*, *de Kergus*, *de la Lande de Vaurouault*, *de Lesmeleuc*, *de Malestroit*, *de Nonant*, *du Plessis-Grenedan*, *de la Pommeraye-Kerember*, *le Prestre-de-Châteaugiron*, *de Pontmuzard*, *de Quengo*, *de Rosmadec*, *de Rougé*, *de Sassenage*, *le Sénéchal de Kercado*, *de Sesmaisons*, *de la Touche*, *de Trecesson*, *du Vernay*, etc., etc.

I. Guethenoc DE BRUC, seigneur de BRUC, vivant en 1200, est le

(1) In-8°. Paris, 1806, pp. 57 et 160.

(2) Une tradition porte que dès lors la maison de Bruc se divisa en deux branches, dont l'une, après avoir rempli pendant long-temps de grandes charges à la cour des rois d'Angleterre, parvint, par suite d'une alliance avec une héritière du sang royal d'Écosse, à régner sur ce pays depuis l'année 1306 jusqu'en 1371. De cette branche sont sortis les lords Bruce de Kinloss, en Irlande, et les lords Bruce de Worthon, au comté d'York, créés comtes d'Aylesbury par le roi Charles II. Ces derniers existaient au commencement du dix-huitième siècle.

premier depuis lequel la filiation de cette maison est établie dans l'arrêt souverain de maintenue de noblesse rendu en sa faveur le 24 janvier 1671, lors de la dernière réformation, arrêt qui forme la base d'une *Genéalogie de la maison de Bruc*, in-4°, imprimée à Rennes en 1673, chez Mathieu Hovius. Guethenoc de Bruc eut pour fils : N....

II. Alain de Bruc, chevalier, seigneur de Bruc, qui vivait en 1240. De sa femme, dont le nom n'est pas connu, il laissa quatre fils : N....

1°. Guillaume, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Alain de Bruc, évêque de Dol en 1268, puis de Tréguier, décédé en 1285. Il est fait mention du père, de l'aïeul et des frères de ce prélat dans la charte d'une donation qu'il fit à son église cathédrale, charte dans laquelle il se nomme *Alanus, filius Alani filii Guethonoci de Bruc, D. G. episcopus Trecorensis*, etc. Le 14 décembre 1284, il installa les dominicains dans une maison qu'il leur avait préparée (1), et reçut, le 12 du même mois, dans son diocèse, les jacobins établis à Guingamp (2). Toutes les histoires et chroniques font mention de ce saint et illustre prélat, qui eut saint Yves pour official de son église;
3°. Thébaud de Bruc, chantre de l'église cathédrale de Tréguier. Il est fait mention de lui dans plusieurs actes, et entre autres dans l'enquête pour la canonisation de saint Yves;
4°. Yves de Bruc, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, dont le célèbre Albert le Grand, religieux du même ordre, parle dans ses œuvres.

III. Guillaume de Bruc, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bruc, etc., mentionné dans la donation que l'évêque de Tréguier, son frère, fit à son église, entreprit le voyage de la Terre-Sainte, en 1270, avec Jean I, duc de Bretagne. Il est nommé parmi les seigneurs qui acceptèrent et jurèrent l'assise ou ordonnance du même prince, du samedi avant la Saint-Hilaire 1276, portant mutation du droit de bail ou garde noble exercé jusqu'alors par les ducs et les seigneurs suzerains, en droit de rachat. Au bas de

---

(1) *Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. I, p. 209.

(2) *Histoire de Bretagne*, par D. Taillandier, t. II; *Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne*, p. 74.

cette charte, dont parle d'Argentré dans son *Histoire de Bretagne*, on lit ces mots: « En témoin desquelles, nous, Hervé de Bouteville, » Guillaume de Bruc, et Alain le Véer, les présentes lettres scel» lâmes de nos sceaux, etc. » Guillaume de Bruc eut un fils du même nom, qui suit.

N . .

IV. Guillaume DE BRUC, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Bruc, etc., porta les armes pour Charles de Blois, jusqu'en l'année 1344, et était payé pour trois hommes d'armes, ainsi qu'il appert par l'extrait des montres de la maison de Penthièvre. Il épousa, vers l'an 1330, Adelice DE CALLAC, fille de Pierre de Callac, seigneur dudit lieu et de Tremelan, et de Philippe le Veyer, sœur de Daniel le Veyer, évêque de Nantes. Il eut de ce mariage:

DE CALLAC : d'or, à 2 fasces de gueules.

1°. Pierre, I[er] du nom, dont l'article suit;

2°. Hervé, } 3°. Bertrand, } qui furent du nombre des 27 écuyers de la compagnie de Girard Chabot (1), sire de Rais, chevalier banneret, dont la montre se fit à Dreux le 10 avril 1371;

4°. Guillaume de Bruc. Il servit dans les guerres de son temps sous la charge d'Olivier de Clisson, baron de Bretagne (2), qui fit montre à Vannes le premier janvier 1375 (*v. st*).

V. Pierre DE BRUC, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Bruc, fut un des gentilshommes bretons qui s'engagèrent, par acte du 26 avril 1379, à défendre et maintenir le droit ducal en Bretagne, pendant l'absence de leur prince, qui était passé en Angleterre (3). (*Titres de la ville de Brissac ; d'Argentré*, l. 8, ch. 290.) Il ratifia, sous son sceau, à Pouancé, le 25 mai 1381, le traité de paix de Guerrande conclu entre Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, et le roi de France Charles V (4). (*Titres du cabinet des ordres du Roi.*) Il appert par une transaction et divers actes de famille, et par différents extraits des titres de l'abbaye de Redon, qu'il épousa, vers l'an 1350, Isabeau, dame DE LA BOUTVEILLAYE,

DE LA BOUTVEILLAYE : d'argent, au sautoir de sable, chargé de 5 besants d'or.

(1) *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, par dom Morice, t. I, col. 1648.

(2) *Ibid.*, t. II, col. 101.

(3) *Ibid.*, col. 216.

(4) *Ibid.*, col. 280.

paroisse de Glénac, en l'évêché de Vannes, à condition que cette terre serait l'apanage d'un de leurs fils, qui en prendrait le nom et les armes. Ils en eurent deux :

1°. Geoffroi, dont l'article suit;

2°. Jean de Bruc, seigneur de la Boutveillaye (1), de l'Adriennaye, vice-chancelier de Bretagne, ambassadeur à Rome et en Angleterre, et l'un des personnages illustres de son temps. Il fut présent à la lettre de Jean VI, duc de Bretagne, donnée au château de Nantes, le 14 janvier 1404, de l'avis et conseil des barons et prélats, par laquelle le comte de Laval fut déchargé de la curatelle de ce prince (2), fut un des seigneurs qui composaient le conseil du même duc Jean, lorsqu'il donna un mandement, portant défense à ses officiers de prendre aucun droit sur les vaisseaux qui mouillaient dans le port de Landernau, mandement daté de Dinan le 17 janvier 1407 (3), et souscrivit, le 8 août 1407, avec l'évêque de Nantes et Guillaume Eder, la permission accordée par le duc au sire de Guémené, de faire garder son château par ses vassaux, en temps de guerre (4). Il fut aussi présent au mandement donné par le même prince, à Vannes, le 26 avril 1409, en faveur de Geoffroi de Bruc, son frère (5); souscrivit les lettres données par le duc en son grand-conseil, le 1er juillet 1409, pour décharger Amauri de Fontenay, de la capitainerie de Rennes (6) et fut présent à l'ordre que ce prince donna à Vannes, le 17 octobre 1409, pour informer des vexations commises sur les terres de l'abbaye de Saint-Jagu (7). Le seigneur de la Boutveillaye est nommé avec la qualité de premier maître des requêtes du duc de Bretagne, dans l'extrait du compte de Jean, abbé de Saint-Mahé, trésorier et receveur-général, du 27 mars 1409, jusqu'au 25 janvier 1411 (8). Il fit, le 17 octobre 1414, au nom du duc, un accord avec les commissaires du roi d'Angleterre, relativement à la restitution de quelques prises de mer réciproques (9), fut envoyé avec la qualité de vice-chancelier de Bre-

---

(1) Il ne quitta point le nom de Bruc; mais il porta les armes de la Boutveillaye.

(2) *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 745; *Château de Nantes, armoire* F, *cassette* D, n° 5.

(3) *Ibid.*, col. 802. *Acte du marquisat de Rosmadec*, vu par M. de Molac.

(4) *Ibid.*, col. 810. *Titres de Guémené.*

(5) *Ibid.*, col. 817. *Mémoires de Molac.*

(6) *Ibid.*, col. 820. *Titres de Brissac.*

(7) *Ibid.*, col. 830.

(8) *Ibid.*, col. 831. *Chambre des comptes de Nantes.*

(9) *Ibid.*, col. 890. *Actes de Rymer*, t. IX, p. 163.

tagne, à Rome, en 1410, avec Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc, pour obtenir du pape la dispense des vœux que le duc avait formés, entr'autres de faire le voyage de Jérusalem; est nommé dans une ordonnance de ce prince, du 5 octobre 1420, touchant plusieurs paiements et notamment un de la somme de cent écus d'or, *alloués à son bien amé et féal vice-chancelier Jean de Bruc*, pour son voyage en cour de Rome (1), celui-ci nommé avec la même qualité, dans l'accord fait entre le duc de Bretagne et Robert de Dinan, sur la propriété de Moncontour (2), le 7 octobre suivant. Il avait épousé, en 1378, Lucie *de Coetlogon*, fille d'Amauri, seigneur de Coetlogon, et de Lucie d'Acigné. De ce mariage sont issus :

a. Geoffroi de Bruc, seigneur de la Boutveillaye, etc., mort sans enfants ;

b. Jean de Bruc, évêque de Trèguier, qui obtint ses bulles du pape Martin V, le 29 avril 1422, et publia quelques statuts synodaux en 1426. Le traité conclu par le chancelier de Malestroit, au nom du duc de Bretagne, avec le duc de Bedfort, régent de France, fut ratifié, le 8 septembre 1427, par Jean de Malestroit, évêque de Nantes, Bertrand de Rosmadec, évêque de Quimper, et Jean de Bruc, évêque de Trèguier (3). Ce dernier prélat transféré à Dol, le 9 janvier 1431, prit possession de ce siége le 15 mai suivant. Il fit confirmer, par le pape Eugène IV, la fondation faite par son prédécesseur, d'une messe basse après matines, et tint un chapitre général en 1434. Le jour de sa mort ne nous est pas connu, mais l'année s'en trouve dans son épitaphe conçue en ces termes: *Hic jacet piæ recordationis et defensor D. Johannis de Bruc, Venetensis diocesis parochiæ de Glennac oriundus....* 1437. Son écu représente *un sautoir chargé de douze besants ou tourteaux* (4) ;

c. Marguerite de Bruc, dame de la Boutveillaye, première femme de

---

(1) *Histoire de Bretagne*, par dom Morice, t. I, pag. 480, et *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, par dom Taillandier, t. II, col. 1050. La misssion de Jean de Bruc était importante : il devait faire dispenser le duc d'un voyage qu'il avait fait vœu de faire à la Terre-Sainte, et de le délier de la promesse qu'il avait faite étant captif au château de Palluau, au comte de Penthièvre, de lui donner en mariage Isabelle de Bretagne, sa fille aînée; enfin, l'ambassadeur du duc devait porter plainte au saint-père contre les évêques, abbés et ecclésiastiques de Bretagne qui avaient trempé dans la trahison des Penthièvre.

(2) De Taillandier, *Ibid.*, col. 1052. *Mémoires de Molac.*

(3) *Histoire de Bretagne*, t. I, liv. IX, p. 502.

(4) *Catalogue des évêques et abbés de Bretagne*, p. LXII, LXXVI.

Tristan *de la Lande*, chevalier, seigneur de Guignen et de Vaurouaut, grand-maître de Bretagne, gouverneur de Nantes et de Saint-Malo (1);

d. Isabelle de Bruc, mariée, par le duc de Bretagne, avec Jean *de Malestroit*, seigneur d'Oudon, de la Vieillecourt, du Celier, etc., dont elle a eu postérité.

VI. Geoffroi DE BRUC, chevalier, seigneur de Bruc, se maria du vivant de son père, vers l'an 1376, mariage rappelé dans un acte du 6 mai 1396, avec Jeanne DE L'HÔPITAL, fille de Eliot de l'Hôpital, seigneur de la Rouardaye, près Redon, et sœur de Pierre de l'Hôpital, président et juge universel de Bretagne, personnage des plus illustres de son temps. Geoffroi de Bruc commanda plusieurs hommes d'armes dans deux voyages que le duc Jean VI fit à la cour de France; et, pour le défrayer, ce prince lui fit donner la somme de 100 livres sur son trésor, par son mandement daté de Vannes le 26 avril 1409 (2). Ses enfants furent:

DE L'HÔPITAL: d'argent, à la bande de gueules, chargée d'un coq d'argent, becqué, crêté et membré de gueules, et accompagnée en chef d'une merlette de sable.

1°. Pierre, dont l'article suit:

2°. Jean de Bruc, archidiacre de Nantes, conseiller d'état et aumônier du duc de Bretagne, comme il appert par deux dons de ce prince, des années 1418 et 1420, et par plusieurs autres titres;

3°. Geoffroi de Bruc, homme d'armes de la compagnie de Tristan de la Lande, son parent, avec lequel il servit au siége de Châteauceaux, l'an 1420, comme il est justifié par les extraits des montres de la même année.

VII. Pierre DE BRUC, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Bruc, de la Vieillecourt, etc., est nommé parmi les seigneurs qui accompagnèrent le duc de Bretagne à Amiens, l'an 1425, suivant le compte de Raoulet le Neveu, de cette même année (3). Il est encore nommé, dans différents accords et partages faits par lui, et aveux à lui rendus par ses vassaux jusqu'à l'an 1426, et il mourut peu de temps après. Par une transaction du 20 août 1424, faite

---

(1) Dupaz, *Histoire généalogique de plusieurs illustres maisons de Bretagne*, p. 91.

(2) *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 816, 817.

(3) *Ibid.*, col. 173. *Chambre des comptes de Nantes.*

entre lui et son fils aîné, d'une part, et Maurice de la Noue, écuyer, seigneur de la Noue, de Launay, de Bazouin, etc., on voit qu'il avait épousé, vers l'an 1400, Tiphaine DE LA NOUE, tante de Maurice. Celui-ci donna à cette dame en partage le domaine de la Vieillecourt, qui depuis est demeuré dans la maison de Bruc. De ce mariage sont issus:

DE LA NOUE : d'argent, fretté de sable ; au chef de gueules, chargé de trois têtes de loup d'or.

1°. Guillaume, IIIᵉ du nom, dont l'article suit;

2°. Jean de Bruc, évêque de Saint-Brieuc. Il succéda à Christophe de Penmartrch, élu l'an 1439, et eut pour successeur Pierre de Laval. Tous les historiens qui ont donné des chronologies des évêques de Bretagne, l'ont omis par erreur; car Jean de Bruc, en qualité d'évêque de Saint-Brieuc, était peint dans la salle épiscopale de cette ville, avec ses armes et sa devise, et mentionné dans les archives du chapitre;

3°. Yvon de Bruc, qui avait quelques différents avec Yvon Denis, suivant une commission pour informer, adressée, le 5 novembre 1457, à maître Jean de Guerrande, bailli de Cornouailles (1).

VIII. Guillaume DE BRUC, IIIᵉ du nom, seigneur de Bruc, de la Vieillecourt, etc., est nommé dans divers actes et hommages qu'il passa ou qui lui furent rendus depuis l'année 1426 jusqu'en 1450. On a, entr'autres, l'acte d'une acquisition qu'il fit en 1439. On voit par un aveu qu'il rendit à Jean de Beaumanoir, chevalier, qu'il eut pour première femme Perrine DE BAULON, d'une ancienne maison de Bretagne, qui tenait des biens en fief des sires de Beaumanoir. Guillaume III de Bruc épousa en secondes noces Marquise DE COESCOUET, rappelée long-temps après comme mère de Guillaume IV de Bruc, dans un acte passé par celui-ci en l'année 1475 (2). Guillaume III a eu pour enfants;

DE BAULON : de vair, au sautoir de gueules.

DE COESCOUET :

Du premier lit :

1°. Perrine de Bruc, mariée avec Jean *de Quengo*, seigneur du Rochey, officier de la maison de Jean VI, duc de Bretagne, fils d'Éon de Quengo, seigneur de Lindreu, maréchal de la maison de la duchesse de Bretagne en 1420, et de Gillette le Provost, dame du Rochey;

---

(1) *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, col. 1717.

(2) *Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.*

Du second lit :

2°. Guillaume, IV° du nom, qui suit.

IX. Guillaume DE BRUC, IV° du nom, seigneur de Bruc, de la Vieillecourt, etc., succéda à son père l'an 1480. Il appert, par nombre d'actes, et par des extraits de la chambre des comptes, qu'il comparut aux montres des gentilshommes de l'évêché de Nantes en 1467, et qu'en 1487, allant, avec le seigneur de la Moussaye, secourir le duc assiégé dans Nantes, il fut fait prisonnier au combat de Joué, par Adrien de l'Hôpital, son parent, conducteur des vieilles bandes françaises, avec René de Bruc, seigneur d'Esdrieux, son fils, et mené à Lions, en Normandie, où son fils fut relâché, pour aller chercher le prix de leur rançon. A son retour, s'étant retiré dans la ville de Nantes, il y mourut le 31 janvier 1487, en la maison de l'abbé de Geneston, et fut inhumé aux Carmes. Dans une sentence arbitrale rendue, le 22 décembre 1471, par noble écuyer Guillaume de Boisjagu, entre les paroissiens de Guémené, contribuables aux fouages et Guillaume de Bruc, intervenant pour le métayer de sa métairie de Gascoigne, en la paroisse de Guémené, il fut ordonné que ce métayer et ceux qui tiendraient après lui cette métairie seraient quittes à l'avenir de la contribution et du fouage envers les paroissiens, parce que cette métairie était un fief appartenant au seigneur de Bruc, *qui était noble personne, ayant cour, juridiction, hommes et sujets en ladite paroisse de Guémené, obéissant à sa cour et juridiction de Bruc.* Guillaume de Bruc avait épousé, l'an 1450, Guillemette D'ESDRIEUX, fille aînée et principale héritière de Guillaume, seigneur d'Esdrieux, et de Perrine de Juzet. De ce mariage sont issus :

D'ESDRIEUX : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 glands d'or.

1°. René, I°r du nom, dont l'article suit ;

2°. Guillaume de Bruc, mineur et sous la tutelle de son père en 1475. Il fut d'abord curé de Guémené, ensuite recteur de la Chapelle-Bassemer, au diocèse de Nantes, où il mourut le 28 octobre 1516 ;

3°. Jeanne de Bruc, mariée, par contrat passé à Nantes, le premier janvier 1476, avec Guillaume *de la Haye*, seigneur de Sablé, paroisse de Saint-Nazaire, dont elle a eu postérité :

4°. Marguerite de Bruc, mariée, le 18 mai 1480, avec Arthur *de Pontmuzart*, seigneur de la Chaussée-à-Bruc, dont il n'eut qu'une fille, Olive de Pontmuzart.

X. René DE BRUC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de la Vieillecourt, de la Melinaye, etc., assista avec son père, sous la qualité de seigneur d'Esdrieux, aux guerres de son temps, et en éprouva tous les malheurs, sa maison ayant été incendiée le 9 mai 1480. Il transigea, le 21 avril 1476, avec Guillaume d'Esdrieux, son aïeul, qui, pour s'acquitter de 10 livres de rente qu'il avait constituées en dot à feu Guillemette d'Esdrieux, sa mère, lui fit abandon des maison, domaines et seigneurie d'Esdrieux. Il fournit un aveu à la baronnie de Derval, le 9 mai 1488, pour le droit de rachat échu à ladite baronnie par le décès de son père, arrivé le 31 janvier 1487, fit un afféagement le 28 octobre de la même année 1488, au profit de Pierre le Jeune et Catherine sa femme, d'une maison située au village de Gascoigne et de divers héritages en dépendants, en la paroisse de Guémené, reçut un aveu, le 2 novembre suivant, de Jean Gicquel de la Bruchaie, Jeanne Gicquel, sa sœur, et autres, pour plusieurs héritages sis en l'herbrement de la Bruchaie, etc., est nommé dans la procédure faite par la cour de Nantes, aux plaids-généraux tenus par le sénéchal, le 11 mai 1495, entre lui, René de Bruc, seigneur dudit lieu, et noble homme Jean Godart, seigneur de Juzet, au sujet d'une somme que le premier avait empruntée dudit Godart, il y avait environ dix ans, pour racheter son père, qui était prisonnier en France, alors tenant le parti du duc François II. René de Bruc transigea, le 21 du même mois, avec Jean Godart, seigneur de Montnouel et de Juzet, au sujet de cette somme. Le 28 mai 1498, il passa avec Robert de Juzet un accord confirmatif d'un contrat passé le 1er septembre 1482, entre François de Juzet, écuyer, père de Robert, et le même René de Bruc, seigneur d'Esdrieux. Celui-ci reçut un aveu, le 18 mars 1504, de noble écuyer Raoul de Champion, seigneur de Cambit, au nom et comme curateur de Pierre de Lefau et de Jacquette de Rivière, pour raison du champ Maingaut, situé près du manoir de Tremelan, et il conclut un accord, le 17 avril 1509, avec Guillaume, seigneur de Callac, accord dans lequel il est fait mention de messire Gilles de Bruc, fils de René, seigneur de Bruc. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1479, Raouline PROVOST DE LA TERRAUDAYE, fille de Patri Provost, seigneur de la Terraudaye et du Chalonge, et de Simonne Goheau de Saint-Aignan. De ce mariage sont issus :

PROVOST : de sable, à 3 fleurs de lys d'argent.

1°. Pierre, IIe du nom, dont l'article viendra;

2°. François de Bruc, chevalier, seigneur de Toulan, qui céda, l'an 1520, son droit naturel à son frère aîné, et accompagna le roi Louis XII en Italie, où il eut un commandement;

3°. Gilles, qui a fondé la branche des *seigneurs* DE LA VIEILLECOURT et DE LIVERNIÈRE, rapportée en son rang;

4°. Guillaume de Bruc, seigneur de Callac en Guémené, de Callac en Ingrande, de la Babinaye, en la paroisse du Pin, et autres lieux, marié 1°, en 1520, avec Françoise *de Callac*, dame desdites terres, fille unique de Guillaume, seigneur de Callac et Ingrande, de Callac en Guémené, et de Chamballan et de Béatrix Sorel, et petite fille d'autre Guillaume de Callac, chevalier, seigneur de Callac, et conseiller chambellan du roi Louis XI, grand-veneur de France en 1467, et de Bertranne, dame de Chamballan; 2°, en 1533, avec Madelaine *de la Fresnaye*, fille de Grégoire, seigneur de la Fresnaye (1). Il a eu de son premier mariage:

A. Jean de Bruc, seigneur de Callac, qui obtint des lettres du roi, le 31 janvier 1550, pour porter lui et ses descendants le nom *de Callac*, et mourut en 1561. Il avait épousé Artuse *le Fourbeur*, fille d'Artus le Fourbeur, seigneur du Vignau, et de Georgette Balue, de la famille du cardinal Balue, évêque d'Angers. Ses enfants furent:

a. Pierre de Callac, seigneur de Callac et de la Clartière, pensionnaire du roi, capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes et maître particulier des eaux et forêts de cet évêché, qui fut tué pendant les guerres de la ligue. Il ne laissa point d'enfants de Renée *de Cano*, dame de la Clemensaye, son épouse, fille de Jérôme de Cano, seigneur de la Clemensaye en Riminiac, et de Jacquette Peschart de la Botteleraye;

b. Claude de Callac, dame de Callac après son frère, mariée à Jean *Havart*, seigneur du Boisjan, puîné de la Havardière, en Acigné, dont elle eut deux fils. Elle vendit la seigneurie de Callac, en 1600, à René Guehenneuc, seigneur de la Briannays;

B. Laurent de Bruc, *dit* de Callac, seigneur du Brossay et de Livoudray, par sa femme Guillmette *de Livoudray*, veuve de Jean Bouvet, seigneur de la Bardoulaye, et petite-fille de Raoul de Livoudray, et de Jeanne Jubier. Il n'eut qu'une fille:

Françoise de Callac, dame du Brossay, qui épousa Jean *Cottart*, seigneur de Boendon et de Brillengaut. Gillonne Cottart, leur arrière petite-fille, porta en dot la seigneurie du Brossay à Claude de Bec-de-Lièvre, seigneur de la Mothe;

---

(1) *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 703.

C. Françoise de Callac, dame de Coesquenet, mariée avec Jean *le Bel*, seigneur de Penhouet, du Poirier, de la Villefoucre, etc. ;

5°. Jeanne de Bruc, mariée 1°, par contrat passé à Bruc le 18 décembre 1520, à Jean *de Lourme*, seigneur de Lourme et du Meslouer, au diocèse de Saint-Malo, mort en 1523, fils aîné de Pierre de Lourme, seigneur des même lieux, et de Guillemette de Coeslagat de Cantizac ; 2° avec N.... *de Monterfil*, dont elle eut François de Monterfil, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, pensionnaire de Sa Majesté, gouverneur de Vannes et lieutenant de l'artillerie en Bretagne, qui eut aussi des enfants ;

6°. Guillemette de Bruc, mariée, par contrat passé le 18 octobre 1512, avec Geoffroi *Franchet*, seigneur de Touchemain, paroisse de Saint-Vital, près de Rennes, fils aîné de Guillaume Franchet, seigneur de la Brizardaye, et d'Anne de Plumaugat, sa première femme.

Goheau : d'argent, à 3 trèfles de gueules.

XI. Pierre de Bruc, III° du nom, écuyer, seigneur de Bruc, d'Esdrieux et de Tremelan, épousa, du vivant de son père, le 5 avril 1506, Isabelle Goheau de Saint-Aignan, sa cousine, fille de François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, de Maubuisson, de Livernière, des Bretêches, etc., et de Marie de Saint-Gilles du Pordo. Il fit un accord, le 28 février 1515, avec Gilles de Bruc, son frère, juveigneur et seigneur du Brossay, au sujet de la part de ce dernier dans la succession de René de Bruc, leur père, transigea, le 16 mars 1529, avec Guillaume de Bruc, son autre frère puîné, et Françoise de Callac, sa femme, sur la demande que le même Guillaume faisait, entr'autres choses, de sa part en la succession paternelle, renonçant, par le même acte, à ses droits dans la succession future de Raouline Provost, leur mère, en faveur dudit Pierre de Bruc, son frère aîné. Ce dernier reçut une quittance des fermiers de la terre et seigneurie de Derval, le 30 mai 1531, du droit de rachat échu par le décès de Raouline Provost, sa mère. Il mourut le 18 avril 1535, laissant de sa femme, qui lui survécut, entr'autres enfants :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. Abel de Bruc, seigneur d'Esdrieux, mort au service en Italie ;

3°. François de Bruc, sieur de Boisfleury, prieur et seigneur de Saint-Georges, qui fut partagé à viage, suivant la coutume des anciens barons de Bretagne ;

4°. Pierre de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît à Saint-Melaine de Rennes. Il fut aussi prieur de Bedée et de Saint-Georges de Penfau ;

5°. Antoine de Bruc, religieux aux Carmes de Nantes, aumônier et prédicateur de madame la princesse de Martigues, duchesse de Penthièvre. Il posséda, par dispense, plusieurs bénéfices, entr'autres le doyenné de Grasse et le prieuré de Saint-Georges, qu'il donna à René de Chomart, son neveu. Il mourut fort âgé, l'an 1588;

6°. Marguerite de Bruc, mariée, l'an 1538, à René *de Kercy*, seigneur de Boiscorbeau, sorti de la maison de la Juliennaye;

7°. Isabelle de Bruc, }
8°. Catherine de Bruc, } religieuses à Saint-Sulpice, près Rennes;

9°. Jeanne de Bruc, religieuse au même monastère, puis prieure de celui de Saint-Honoré, après Guillemette Provost, sa grande-tante;

10°. Anne de Bruc, mariée, par contrat passé à Bruc, le 18 juin 1548, avec Raoul *Chomart*, fils aîné et principal héritier de Sylvestre Chomart, seigneur de Riaillaye, en la paroisse de Marsac, et de Jacqueline du Val.

XII. Jean DE BRUC, Ier du nom, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, etc., portait les armes en Italie, pour le service du roi, lors du décès de son père en 1535. Il transigea au sujet du rachat de la baronnie de Bruc, avec Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, à Lyon, le 29 juin 1536, et continua de porter les armes jusqu'en 1548, époque à laquelle il épousa Françoise DURANT, fille de Jean Durant, seigneur de la Minière, en Rougé, et de Françoise Gascher, dame de la Coquerie. Elle lui apporta en dot la terre de la Rivière, en Tourie, qu'il vendit à Jean Bonnier, seigneur de la Gaudinaye, second mari de Françoise Gascher de la Coquerie. Jean, seigneur de Bruc, était en grande considération dans sa province; il s'acquit l'estime de la plupart des grands seigueurs et gouverneurs, entr'autres de Jean de Bretagne, duc d'Etampes. Il assistait ordinairement aux assemblées des états, et notamment à ceux tenus à Dinan, le 5 septembre 1558, conjointement avec Jean, sire d'Acigné, baron de Coetmen, René d'Avaugour, chevalier, seigneur de Cargroet, le sire de Beaufort, Geoffroi de Saint-Amadour, Jean de Saint-Gilles, René du Cambout, etc. Il mourut au commencement du mois de janvier 1560, et fut enterré à Guémené, au tombeau de ses ancêtres. Il laissa de son mariage:

DURANT: d'argent, à dix losanges de sable.

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. François de Bruc, seigneur d'Esdrieux, mort jeune le 8 mai 1562;

3°. Luc de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Redon, prieur et seigneur de Masserac;

4°. Renée de Bruc, religieuse à Saint-Sulpice. Elle succéda à Jeanne de Bruc, sa tante, dans le prieuré de Saint-Honoré de Herie;

5°. Jeanne de Bruc, mariée, le 14 mars 1580, avec Gilles *de Croulay*, seigneur de la Viollaye;

6°. Eustache de Bruc, mariée, par contrat passé à Tremelan, le 3 février 1582, avec Jacob *de Guerchays*, seigneur de Fontenay, paroisse de Combré, évêché d'Angers, dont elle eut un fils;

7°. Françoise de Bruc, mariée, par contrat passé à Bruc, le premier janvier 1583, avec Pierre *Hupel*, seigneur du Val et de Beauchêne, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Bretagne, fils unique de Jean Hupel, écuyer, seigneur du Val, et de Marie Chomart de la Riaillaye.

XIII. Jean de Bruc, IIe du nom, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, de Boiscorbeau, etc., voyagea dans sa jeunesse en Italie, en Espagne et en Flandre, se trouva au premier siége de la Rochelle, et servit dans les guerres d'Italie. Il épousa, par contrat du 19 janvier 1573, Jeanne Robelot, morte en 1613, fille unique du second mariage de Pierre Robelot, chevalier, seigneur de la Voltaye, de Queleneuc et de la Chesnaye, en Bretagne, de la Bevrie, de la Tronchaye etc., en Anjou, et d'Anne de Cardelan, dame de Villeneuve-d'Alieneuc. Il mourut le 2 juillet 1584, à Nantes, d'où son corps fut transféré à Guémené, en la sépulture de sa maison. Il laissa:

Robelot : d'argent, à 3 cœurs de gueules.

1°. Pierre de Bruc, né le 4 novembre 1577, mort à Paris, le 28 juin 1587, et inhumé à Saint-Médard;

2°. Anne de Bruc, dame de Bruc, de Tremelan, de la Chesnaye, en Bretagne et de la Bevrie, en Anjou, mariée, par contrat du 8 janvier 1596, à Guillaume *de Bruc*, son cousin, fils de François de Bruc, chevalier, seigneur des Guilliers et des Salles, et de Madelaine Boulliau.

SEIGNEURS DE LA VIEILLECOURT, DE LIVERNIÈRE, etc.

XI. Gilles de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, du Brossay, etc., troisième fils de René, seigneur de Bruc, et de Raouline Provost, eut, pour son apanage, par provisions de l'an 1512, et pour partage définitif, le 9 décembre 1533, la terre de la Vieillecourt. Il épousa, par contrat du 26 août 1512, Jeanne Jubier, dame du Brossay, des Guilliers, etc., veuve de Raoul de Livondray, écuyer,

Jubier : d'hermine, au chef de gueules, chargé d'un lambel d'or.

sieur dudit lieu, et fille et principale héritière de Jamet Jubier, écuyer, seigneur du Brossay, des haut et bas Guilliers, de la Guittonnaye, etc., et de Thomine de Marle. Elle ratifia, le 15 février 1524, un appointement fait le 22 mai 1520, entre Gilles de Bruc son mari, et noble homme Abel Rouaud, sieur de Treguiel, et reçut, conjointement avec son mari, une reconnaissance de rente, faite le 21 avril 1525, par Thébaut le Court, à leur profit, stipulant pour noble Jean de Bruc, leur fils. Gilles de Bruc, obtint, comme fondé de procuration de Jeanne Jubier, son épouse, et stipulant pour le même Jean de Bruc, leur fils et unique héritier, une sentence du sénéchal de la cour de Nantes, du 3 mai 1525. Il mourut à Nantes, en 1543, et fut inhumé à Saint-Vincent.

XII. Jean DE BRUC, I[er] du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt et des Guilliers, épousa, par contrat du 6 juin 1538, Jeanne L'EVESQUE DE LA SILLANDAYE, fille de Pierre l'Evesque, écuyer, seigneur de la Sillandaye, et de Françoise de la Vallée-Saint-Jouan, et sœur aînée de Vincent l'Evesque, écuyer, seigneur de la Sillandaye, de la Villebriand et de la Lande-Mainguy. Il fit un accord, le 20 juillet 1546, avec Jeanne Jubier, sa mère, touchant la donation faite à Gilles de Bruc, son mari, par leur contrat de mariage du 26 août 1512, de 20 livres de rente sur sa terre du Brossay, et certaine donation faite le 2 octobre 1531, par ladite Jeanne Jubier, à Jeanne l'Evesque, dame de Lacaz, sa femme; fit donner une assignation, le 22 mai 1551, par Julien Alliot, sergent de la cour de Derval, à Jean de Bruc écuyer, seigneur de Bruc, d'Esdrieux et de Tremelan, en demande de remise de la pièce, terre et seigneurie d'Yevret, en Guémené, avec un fief et tenue, appelé le Fief-à-l'Escuyer, que Jean de Bruc avait acheté; fournit une déclaration, le 20 mars de la même année, de rentes qu'il confesse et avoue tenir prochement et noblement, à foi, hommage et rachat, de haut et puissant seigneur Anne, duc de Montmorency, pair, connétable et premier baron de France, baron de Châteaubriant, de Rougé et de Derval, en Guémené. Ses enfants furent :

L'EVESQUE : de sable au chef d'argent, chargé de trois fleurs de lys de gueules.

1°. Jean de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, etc., né en 1539, qui périt dans un débordement d'eau. Il n'avait pas été marié ;

2°. Guillaume, V[e] du nom, qui a continué la descendance;

3°. François, auteur de la branche des *seigneurs* DE BRUC et D'ESDRIEUX ; rapportée ci-après ;

4°. Jeanne de Bruc, élevée fille d'honneur de madame de Martigues, duchesse de Penthièvre. Cette princesse la maria, au château de Lamballe, l'an 1576, à Gui *de Lesmeleuc*, seigneur de l'Estang ;

5°. Valentine de Bruc, mariée 1° à la Vieillecourt, au mois de juillet 1586, avec François *le Prince*, seigneur du Plessis et de la Coudraye ; 2° avec Jean *Mauvy*, écuyer, seigneur de la Feuillée, dont elle fut la seconde femme.

LE COURVAISIER : d'argent, au lion de gueules; au chef d'hermine.

XIII. Guillaume DE Bruc, Ve du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, de la Haye, des Martinais, etc., fut un personnage de grande estime et considération. Il fut élevé auprès de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, qui le donna, pour intendant, à Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, prince de Martigues, son neveu, au service duquel et de Marie de Luxembourg il passa ses jours à Paris, y décéda en l'hôtel de Mercœur, le 21 mars 1587, et y fut inhumé en l'église de Saint-Yves, où il fit une belle fondation. Il avait épousé, au mois d'août 1566, Guyonne LE COURVAISIER, morte le 18 décembre 1587, en sa maison de la Vieillecourt, laissant :

1°. Sébastien, dont l'article suit;

2°. François de Bruc, seigneur de la Motte, de Montferrant, etc., mort l'an 1620, laissant quatre enfants de Perrine *Yber*, son épouse, fille de N.... Yber, seigneur de Pontlimier, sénéchal de Dol :

A. Pierre de Bruc, seigneur de la Motte, mort sans enfants de Gillonne *du Fournel*, sa femme, fille de Charles, seigneur du Fournel, et de Guyonne Uguet de Chatteville ;

B. François de Bruc, chevalier, seigneur de la Motte et de Montferrant, conseiller du roi en la cour des monnaies de Paris, et général provincial des monnaies en Bretagne, etc., qui épousa Gillette *du Bouays de Langottière*, fille de Gilles du Bouays, écuyer, sieur du Tertre-Costardays et de Langottière, et de Catherine le Gendre. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, et en la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 24 janvier 1671, avec ses deux fils :

a. Julien de Bruc, chevalier, seigneur du Tertre ;

b. Pierre de Bruc ;

C. Françoise de Bruc, mariée avec Alain *du Bouays*, seigneur de Langottière, l'an 1638, frère aîné de Gillette du Bouays de Langottière;

D. Julienne de Bruc, mariée avec Pierre *du Bouays*, seigneur du Mottay et de la Provostière, veuf, en premières noces, de Jacquemine de Châteaubriand et fils de Denis du Bouays, sieur du même lieu, et de Renée Jouan ;

3°. Pierre de Bruc, prévost des Essarts, chanoine de Dol et recteur de Guémené, décédé à Nantes le 26 avril 1643.

XIV. Sébastien DE BRUC, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, etc., né à la Vieillecourt, l'an 1578, pensionnaire du roi comme son père, mourut en 1645. Il avait épousé, par contrat du 21 mai 1605, avec dispense, Marie PARIS, sa cousine, dame du Clos et de la Rouxière, en Pepriac, morte en 1630, fille aînée de Jean Pâris, seigneur de Chastenay, et de Jeanne du Boishamon. Leurs enfants furent :

PARIS : d'argent, à la croix de sable, cantonnée de quatre lionceaux de gueules.

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Christophe de Bruc, né en 1614, conseiller et aumônier du roi. Il succéda aux bénéfices de son oncle ;
3°. Anne de Bruc, morte en 1631, sans alliance ;
4°. Marguerite de Bruc, mariée, l'an 1631, avec Claude *d'Ollier*, chevalier, seigneur de la Devoriaye, de Canon, etc.

XV. François DE BRUC, chevalier, seigneur des Guilliers, du Clos et de la Rouxière, mort avant son père à Nantes, au mois de novembre 1642, et inhumé dans la chapelle de Livernière, en l'église collégiale de Notre-Dame, avait épousé, au mois de janvier 1633, Prudence DE COMPLUDE, dame de Livernière, fille de Bonaventure de Complude, seigneur de Livernière, d'une famille originaire de Burgos, en Espagne, et de Marie Charette. Il laissa, entr'autres enfants :

DE COMPLUDE : parti, au 1 de sinople, à la fleur de lys florencée d'argent ; au 2 d'azur, au dextrochère d'argent, mouvant d'une nuée et soutenant un sautoir du même.

1°. Sébastien, IIe du nom, dont l'article suit ;
2°. François de Bruc, seigneur des Guilliers, mort sans postérité ;
3°. Christophe de Bruc, chevalier, seigneur des Guilliers, capitaine de chevau-légers, mort en Piémont en 1659 ;
4°. François de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, capitaine dans le régiment de la Rablière ;
5°. Marguerite de Bruc.

XVI. Sébastien DE BRUC, IIe du nom, chevalier, seigneur de

Livernière, de la Vieillecourt, des Guilliers, etc., d'abord capitaine d'une compagnie de chevau-légers, puis premier capitaine, major et commandant d'un régiment de cavalerie, ensuite capitaine et major de la noblesse de l'évêché de Nantes, porta les armes dès l'âge de 14 ans. En 1666, il fit ses preuves pour être reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, et dans la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 24 janvier 1671. Sébastien de Bruc mourut en 1701, laissant du mariage qu'il avait contracté avec Martine Blaup, de la ville d'Issoire, en Auvergne :

Blaup :

1°. Julien-Prudent, dont l'article suit;

2°. Christophe de Bruc, chevalier, seigneur de Friguel, qui épousa Claude-Marie *Babaud*, dont sont issus :

A. Pierre de Bruc, chevalier, seigneur de Bourchaussée et de la Bonaudière, officier de la marine royale, qui épousa Marguerite *Morisson*, veuve de M. de Gatinaire, seigneur de la Préville. De ce mariage sont nés cinq enfants, morts avant leur père;

B. Anonyme de Bruc, mort à l'âge de 28 ans, et inhumé à Guémené-Penfau, au tombeau de ses ancêtres;

C. Jacques de Bruc, qui épousa Louise *de Mainguy*, dont il n'eut point d'enfants;

D. Marie-Anne-Julien de Bruc, qui s'allia avec Anne-Marie-Marguerite *Merien*, et mourut sans postérité;

E. Françoise de Bruc, mariée avec Renaul *Ertault*, sieur de la Bretonnière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3°. Claude de Bruc, chevalier, seigneur des Guilliers, capitaine d'infanterie, qui épousa Louise-Anne *de Bruc*, dame de la Motte, mort sans postérité.

XVII. Julien-Prudent de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt, de Beauvais, en Poitou, et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Champagne, infanterie, épousa, en 1692, Françoise-Claude Fumée de Lignières, fille de Claude Fumée, chevalier, seigneur de Lignières, lieutenant-général et grand-bailli de la noblesse du Châtelleraudais, et de Françoise de Sauzay. Il mourut en 1727, et sa femme au mois de février 1750. De ce mariage sont issus, outre plusieurs enfants morts en bas âge:

Fumée : d'argent, à 6 fusées de sable, 3, 2 et 1.

1°. Julien-François-Sébastien de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière,

ancien mousquetaire noir, marié, en 1732, avec Marie-Yolande-Armande-Marguerite *de Goulaine*, qui, étant restée veuve, se remaria le 27 janvier 1740, avec Henri-Auguste de Baillehache, écuyer, seigneur de Champgoubert. Elle était fille de Louis-Samuel de Goulaine, seigneur de Laudouinière, et de Jeanne-Geneviève de Rosmadec, sa première femme. Julien-François-Sébastien de Bruc mourut en 1737, et fut enterré en la chapelle de Livernière, dans l'église de Notre-Dame de Nantes. Ses enfants furent :

A. Armand-Sébastien, comte de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt, etc., né le 14 juin 1735, mousquetaire gris de la garde du roi, ensuite cornette dans le régiment Royal-Dragons, capitaine de dragons et lieutenant des maréchaux de France à Nantes, marié 1°, le 17 septembre 1759, avec Jeanne-Françoise *de Cottineau*, morte le 1er novembre 1766, dont est issu Armand-François-Sébastien de Bruc, né le 10 octobre 1766, mort au mois de décembre 1768; 2°, le 23 août 1768, avec Marie-Françoise-Camille *de Sassenage*, veuve, le 15 mars 1767, de Louis-François, comte de Maugiron, lieutenant-général des armées du roi, et fille de Charles-François, marquis de Sassenage, baron de Pont en Royans et d'Iseron, en Dauphiné, comte de Montellier, en Valentinois, second baron de la province du Dauphiné, protecteur, défenseur et avoué-né des évêchés de Valence et de Die, chevalier des ordres du Roi, chevalier d'honneur de madame la Dauphine, et de Marie-Françoise-Casimire, marquise de Sassenage, sa cousine-germaine;

B. Anne-Rosalie de Bruc, mariée, le 20 mars 1760, à messire Bon-Georges *de Maudet*, chevalier, seigneur de Penhouet et de Reniel, évêché de Tréguier;

C. Félicité de Bruc, née en 1726, morte en 1738, à la Visitation, à Nantes;

D. Henriette de Bruc, née en 1730;

E. Henriette-Judith de Bruc, non mariée en 1775;

F. Plusieurs autres enfants morts jeunes;

2°. Pierre-Claude, dont l'article suit;

3°. François-Prudent de Bruc, religieux bernardin, prieur de Saint-André, près Falaise, en Normandie;

4°. Pierre-Louis de Bruc, né le 31 décembre 1698, chevalier, seigneur des Gautronnières, d'abord abbé, puis marié, en 1743, à Élisabeth *de la Lande*, fille de N. de la Lande, seigneur de la Begraisière, et d'Élisabeth d'Espinoze, et veuve de N.... du Breil, seigneur de la Bonaudière. Il mourut en 1758, et fut inhumé à Saint-Sébastien, près Nantes. Il eut cinq enfants, dont quatre morts en bas-âge, et Prudent-Aimé de Bruc, né le 20 mai 1753;

5°. Jean de Bruc, né en 1704, religieux bernardin, mort le 7 février 1743;

6°. Louis-Prosper de Bruc, né en 1707, capitaine au régiment de Bresse, infanterie, mort à Landau en 1736;

7°. Françoise-Claude-Martine de Bruc, née le 4 octobre 1696, mariée, au mois de juillet 1735, à Henri-Laurent *de Guehenneuc*, chevalier, seigneur de Pillouaille, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, morte sans enfants le 28 mai 1760, et inhumée à Saint-Clément de Nantes;

8°. Jeanne de Bruc, née en 1697, religieuse de l'ordre de Fontevrault, morte au couvent de l'Encloître, près Châtellerault, en 1743.

XVIII. Pierre-Claude DE BRUC, chevalier, seigneur du Cléray, né le 1er août 1696, ancien mousquetaire noir de la garde du roi, mourut au mois d'avril 1755, et fut inhumé à Vallet, en la chapelle du Cléray, avec sa femme, Perrine VIAU, qu'il avait épousée au mois de mai 1722, fille aînée de Jean Viau, écuyer, seigneur du Cléray et de la Fécunière, en l'évêché de Nantes, décédée en couches le 24 décembre 1732. De ce mariage sont issus:

1°. Julien-Pierre-Claude, dont l'article viendra;

2°. Pierre-François-Sébastien, vicomte de Bruc de Signy, né le 5 avril 1727, lieutenant des vaisseaux du roi, marié, le 23 avril 1759, avec Marie-Germaine *Roger*, née en 1738, fille de Philippe-Vincent Roger, ancien lieutenant-général de l'amirauté de Nantes, et d'Anne-Renée Laurencin. Leurs enfants furent :

A. Pierre-Marie-Anne de Bruc, né le 20 juin 1760, mort le 13 mai 1761;

B. Pierre-Marie-Louis de Bruc, né le 28 septembre 1763, mort au mois de février 1766;

C. Pierre-Aimé-Jean, vicomte de Bruc de Signy, né en 1769, colonel de la légion d'Indre-et-Loire, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de plusieurs autres ordres, père de :

a. Adolphe, vicomte de Bruc de Signy;

b. Théodore, baron de Bruc de Signy, officier de cavalerie;

c. Aimé de Bruc, officier dans la marine royale;

d. Augustine de Bruc, chanoinesse comtesse de l'ordre illustre de Sainte-Anne de Bavière, mariée, en 1828, avec Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon *de Cossé*, duc de Brissac, pair de France, chevalier des ordres du Roi, ministre d'état, membre du conseil privé, etc.;

D. Marie-Philippine-Yolande de Bruc, née le 1er avril 1762;

E. Perrine-Anne-Félicité de Bruc-Signy, née le 28 septembre 1763, reçue dans la maison royale de Saint-Cyr;

3°. Marie-Louis-Prosper de Bruc, né en 1729, mort en 1735;
4°. Marie-Louise-Yolande de Bruc, née en 1728, religieuse ursuline réformée dans le couvent de Châtellerault;
5°. Marie-Perrine-Rose de Bruc, née le 11 décembre 1732;
6°. Plusieurs autres enfants, morts jeunes.

XIX. Julien-Pierre-Claude de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière, du Cléray, de la Fécunière, de Beauvais, etc., né le premier novembre 1724, capitaine d'infanterie, épousa, le 28 janvier 1755, Marie Mabille, fille de Michel Mabille, et de Marie Bouteiller. De ce mariage sont issus:

Mabille : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 rocs d'échiquier du même.

1°. Claude-Louis-Marie, dont l'article suit;
2°. Pierre-Marie-Michel, rapporté ci-après.

XX. Claude-Louis-Marie, comte de Bruc, seigneur du Cléray et de la Bourdeillière, né le 10 novembre 1755, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, a servi dans l'armée de Condé, et a commandé dans la Vendée, pendant la première guerre. Il a épousé mademoiselle Danguy de Vue, dont est issu:

Danguy : d'argent, à l'if arraché de sinople, accosté de deux mouchetures d'hermine de sable.

XXI. Louis, comte de Bruc, mousquetaire, puis capitaine dans le 4e régiment de hussards, chef de bataillon sous les ordres du général Suzannet, en 1815, dans la dernière guerre de la Vendée, où il se fit remarquer ainsi que son père par son dévouement et sa bravoure, entré ensuite dans un régiment de la garde royale.

XXII. Pierre-Marie-Michel, comte de Bruc de Livernière, seigneur de la Gillière, de la Parentière, de Bourneville, etc., maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a servi au régiment Royal-Normandie, cavalerie, et a été blessé à l'affaire de Nancy. Émigré et ayant rejoint l'armée de Condé, le comte de Livernière fit la campagne de 1792 sur le Rhin. En 1793, il rentra en France pour rejoindre l'armée royale de la Vendée, que commandait en chef le général Charette. Il s'y trouva à toutes les batailles. Après

celle du Mans, il passa la Loire près d'Ancenis, et rentra dans la Vendée avec les généraux Charette et Stofflet. En 1795, il organisa une division qu'il a commandée pendant toute la guerre, et se trouva aux batailles de Vihiers, Coron, Chollet, Argenton, Bressuire, Beaupréau, aux Quatre-Chemins, aux landes de Béjarry, à Chalant, etc., etc. M. de Livernière a signé, avec le général Charette, la pacification de la Vendée présentée par le gouvernement républicain. Il a été renfermé dans les prisons de Saumur, de la Flèche, et du Temple, à Paris. En 1814, il fut nommé pour aller en députation près de S. M. Louis XVIII. Le 5 juillet de la même année, il reçut, étant à la tête de l'armée royale, Mgr le duc d'Angoulême à son entrée à Nantes (1), et forma l'escorte du prince lors de son départ. Dans la guerre de 1815, le comte de Bruc-Li-

---

(1) Le procès-verbal dressé par le maire de Nantes, le mardi 5 juillet 1814, à l'occasion du passage du duc d'Angoulême, et imprimé à Nantes chez Mellimet-Malassis, en fait une mention honorable. Voici quelques fragments que nous avons extraits du supplément de ce procès-verbal, auquel nous renvoyons le lecteur, page 23.

«Partie de l'Alloué, sous l'escorte de la garde à cheval vendéenne, S. A. R. »monseigneur le duc d'Angoulême arriva à la Chapelle-Heulin. M. de Bruc de »Livernière s'était empressé de réunir, depuis Nantes jusqu'à Vallet, toutes les »paroisses des environs de cette commune.

»Cette réunion était à peu près de 12,000 personnes. A un quart de lieue en »avant du bourg, à l'arc-de-triomphe, il eut l'honneur d'exprimer à S. A. R. son »attachement pour son roi et pour les princes de la famille royale. S. A. daigna »l'accueillir avec la bonté la plus touchante, et lui permit de donner l'ordre du »Lys à divers habitants.

»M. de Bruc eut l'honneur de présenter ensuite plusieurs maires des com- »munes voisines; S. A. R. les accueillit avec cette bonté qui lui est particulière »et qui lui gagne tous les cœurs.

»M. de Bruc de Livernière prononça un discours auquel S. A. R. répondit, avec »l'accent de la plus profonde sensibilité : *Je n'oublierai jamais l'attachement et »la fidélité des Vendéens.* Tous les auditeurs étaient émus jusqu'aux larmes.

»Après avoir accompagné S. A. R. au-delà du bourg de Vallet, les habitants »des mêmes paroisses, leurs drapeaux en tête, se réunirent à Livernière, pour »célébrer un si beau jour. L'enthousiasme était général. Cette réunion est d'au- »tant plus remarquable, que tout s'y est passé dans le plus grand ordre: on eût »dit un peuple de frères qui venaient de recevoir leur père après une longue ab- »sence.»

vernière a commandé le 3ᵉ corps de l'armée royale aux ordres du général Suzannet. Il a épousé 1°, en 1805, Ernestine DE LA POMMERAYE DE KEREMBAR, décédée en 1809, fille de Gabriel de la Pommeraye, seigneur de Kerembar, capitaine de dragons, et de Marie-Constance de Martel; 2° Caroline-Louise DE JUIGNÉ, fille de Pierre-Adrien de Juigné, seigneur de Juigné, officier dans les mousquetaires, et de Marie-Sophie de la Motte. Il a pour enfants;

DE LA POMMERAYE : de gueules, à 3 grenades d'or.

DE JUIGNÉ : d'argent, au lion de gueules, ayant la tête d'or, lampassé, armé et couronné du même.

Du premier lit :

1°. Ernestine-Marie-Constance de Bruc;
2°. Léontine-Marie-Louise de Bruc;

Du second lit :

3°. Léopold-Corantin-Pierre de Bruc de Livernière;
4°. Caroline-Marie de Bruc;
5°. Delphine-Marie de Bruc.

SEIGNEURS DE BRUC, D'ESDRIEUX, etc.

XXIII. François DE BRUC, écuyer, seigneur des Guilliers et de Salles, maître en la chambre des comptes de Bretagne, 3ᵉ fils de Jean de Bruc, Iᵉʳ du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt, et de Jeanne l'Évesque de la Sillandaye, fut un des personnages marquants de son époque. Le 28 février 1566, il partagea la succession paternelle avec Guillaume de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, de même que celle de Jean de Bruc, leur frère aîné, décédé sans postérité. En 1574, François de Bruc fut député, avec le marquis de la Roche, pour aller à Lyon complimenter le roi Henri III, revenant de Pologne. François de Bruc accompagna le roi à Avignon, puis à Reims, où ce prince fut sacré le 13 février 1575. Les 25 mai de cette année et 12 juillet 1578, il transigea avec Guillaume de Bruc, son frère. En 1580, il fut l'un des députés de la noblesse du comté Nantais aux états tenus à Ploermel, pour la réformation de la coutume. Dans une lettre adressée, le 22 octobre 1583, aux gens des comptes de Bretagne, par Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, ce prince déchargea M. de Bruc de l'obligation de lui présenter le compte des recettes et dépenses de cette province.

Ayant suivi le duc au siége de Vitré, pour le servir de ses conseils et de son épée, il y fut blessé; et, s'étant fait transporter à Fougères, il y mourut, le 27 août 1589, et fut inhumé à Saint-Léonard. Il avait épousé, par contrat du 26 juin 1569, Madelaine Boulliau, morte en 1618, et inhumée à Mézangé, fille de Jean Boulliau, seigneur de la Grée, de la Rigaudière et de la Pinsonnière, et de Renée d'Achon de la Varenne. Elle l'avait rendu père de :

Boulliau : d'or, à trois tourteaux de gueules, et une étoile d'azur en pointe.

1°. Guillaume, V° du nom, dont l'article viendra ;

2°. Jean, qui fonda la branche des *marquis* de la Guerche et de Montplaisir, rapportée ci-après ;

3°. René de Bruc, seigneur de la Chesnaye, né en 1578. Il fut envoyé dès sa jeunesse à Rome; et, étant revenu en France, il s'attacha à la cour, où il eut plusieurs emplois, entr'autres la charge de trésorier des menus du roi Henri IV. Il mourut à Lyon, revenant du siége de Montpellier, le 4 novembre 1622, et fut inhumé en l'église de Notre-Dame de la Platière. Il n'avait pas été marié ;

4°. Claude de Bruc, né en 1584, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, en l'abbaye de Redon. Il fit ses études en Italie, fut provincial de son ordre, prieur et seigneur de Carbay, et autres lieux, et enfin grand-prieur claustral de Saint-Florent-le-Vieil. Il mourut à Ancenis l'an 1652, et fut inhumé aux Ursulines de ce lieu, dont il avait été bienfaiteur ;

5°. François de Bruc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1601, mort à Bologne, en Italie, le 4 octobre 1602, et inhumé dans l'église métropolitaine par les soins du sieur de la Chesnaye, son frère, qui était venu de Rome le visiter en sa maladie ;

6°. Guyonne de Bruc, mariée, l'an 1597, à René *Main*, seigneur du Ponceau, fils unique de Mathieu Main, écuyer, seigneur de la Bigeottière, près Nantes, et de Renée de Beauvoir ;

7°. Marguerite de Bruc, qui fut mariée, l'an 1618, avec Jacques *de la Touche*, seigneur de la Mazure et de la Musse, en Saint-Viau. Elle mourut le 18 mars 1640, sans enfants.

XIV. Guillaume de Bruc, V° du nom, seigneur de Bruc, des Guilliers, de Salles, de la Perronnière et de Tremelan, par sa femme Anne de Bruc, qu'il épousa, par contrat du 8 janvier 1596, fille et unique héritière de Jean de Bruc, II° du nom, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, de Boiscorbeau, etc. Elle mourut le 13 septembre 1638, à Bruc, et son mari, le 8 janvier 1653, dans un âge fort avancé. Il avait été chargé de divers emplois et commissions importantes, par les rois de France, par les gouverneurs de

de Bruc :

la province de Bretagne, et dans les cours souveraines. De ce mariage sont issus:

1°. Julien de Bruc, seigneur de Salles, né le 7 octobre 1598, mort à Salles au mois de juillet 1629, et inhumé à Mezangé. Il avait voyagé en Allemagne, et depuis il a porté les armes pour le service du roi, aux siéges de Montauban, Montpellier et d'autres places. Il mourut sans enfants de son mariage, contracté avec Claire *Guéhenneuc*, fille de Jean Guéhenneuc, seigneur de Lesnaudière, de Vauventes, de la Meilleraye, etc., et de Louise de Callac de Randrecart;

2°. Renée, IIe du nom, dont l'article suit;

3°. Marie de Bruc, née au mois de mai 1612, mariée 1°, au mois de mars 1637, avec Jean *du Ruflay*, chevalier, seigneur de la Cornullière, près Lamballe, de la Guerrie, de Lestrangre, du Parc-Duault, de Randouet, de Trueilly, etc., son cousin au cinquième degré, mort sans enfants; 2° avec Jacques *Bertho*, seigneur de la Forrière, qui a laissé postérité;

4°. Renée de Bruc, née à Bruc, le 1er novembre 1623, religieuse aux Cordelières de Nantes.

XV. René DE BRUC, IIe du nom, seigneur de Bruc, de Tremelan, d'Esdrieux, de la Beverie, du Challonge en Herie, de la Chesnaye, etc., chevalier de l'ordre du Roi, pensionnaire de Sa Majesté, servit dans l'infanterie et dans la cavalerie, en France, en Allemagne, en Hollande, etc., depuis l'âge de seize ans, eut différents emplois et commandements, et se trouva à divers siéges, batailles et autres actions militaires de son temps. Il épousa, au mois de septembre 1633, Renée DE LA TOUCHE, fille aînée et principale héritière de Louis de la Touche, chevalier, seigneur de Bougon, de la Lande, de Laubonnière, etc., et d'Hélène Dorin de Leigné, dame de Laubonnière et du Marhaix, de Sainte-Hermine en Poitou. De ce mariage sont issus:

DE LA TOUCHE: d'or, au lion de sable, couronné de gueules.

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Gabriel de Bruc, né à Tremelan, le 23 avril 1636, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 30 septembre 1655. Il servit en Flandre, en Italie et en Catalogne, sous la charge du seigneur du Plessis-Bellière, son proche allié, après la mort duquel il servit la Religion, et se trouva au fameux combat naval des Dardanelles. Ayant été pris par les corsaires d'Alger, il fut taxé à une grosse rançon, repassa à Malte, se signala dans diverses occasions, notamment au siége de Candie, en Pologne, et sur les infidèles, et s'acquit la réputation d'un des braves de son ordre;

3°. Henri de Bruc, seigneur de Clisson, né à Nantes le 25 avril 1642, qui était au service du roi, à Arras, en 1673. Il avait été reconnu noble d'ancienne extraction par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 28 juillet 1670;

4°. Jeanne-Hélène de Bruc, née à Tremelan, le 15 novembre 1637, religieuse ursuline à Ancenis;

5°. Anne de Bruc, née à Bruc, le 2 février 1639, mariée avec Antoine *du Vernay*, chevalier, seigneur du Vernay.

Boux : d'or, au sautoir de gueules, cantonné de 4 merlettes de sable.

XVI. Louis DE BRUC, chevalier, seigneur de Bruc et de Bougon, né à Guemené le 4 septembre 1634, fut reçu, à l'âge de 20 ans, conseiller au parlement et ensuite garde des sceaux en la chancellerie de Bretagne. Il épousa, au mois de mai 1657, Lucrèce Boux, fille aînée de Mathurin Boux, seigneur du Theil, de la Varenne, etc., conseiller du roi, maître ordinaire des comptes en Bretagne, et de Françoise Menardeau, dame de la Bouchetière. Il fut déclaré noble d'ancienne extraction et maintenu dans la qualité de *chevalier* par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 23 novembre 1668. De son mariage sont issus:

1°. René-François, qui suit;

2°. Louis de Bruc;

3°. Hélène-Jeanne de Bruc, mariée, par contrat du 25 février 1691, avec Charles-François *de Bruc de Montplaisir*, chevalier, marquis de la Guerche, son cousin.

Hubert : d'or, à 3 coquilles d'argent; au franc canton d'or, chargé d'un oiseau de sinople.

XVII. René-François DE BRUC, chevalier, seigneur de Bruc, de Bougon, etc., conseiller en la cour des comptes de Bretagne, épousa N.... HUBERT, dame de la Vesquerie, fille de Charles Hubert, sieur de la Vesquerie, et d'Élisabeth du Plessis. De ce mariage est issu:

le Prestre : de gueules, à 3 écussons d'hermine, l'écu bordé d'une engrêlure d'or.

XVIII. Joseph-Benoît DE BRUC, chevalier, seigneur de Bruc, conseiller de grand'chambre au parlement de Bretagne, marié, en 1712, avec Thérèse LE PRESTRE DE CHATEAUGIRON, fille de Pierre le Prestre, II[e] du nom, baron de Châteaugiron, seigneur de Lezonnet, etc., avocat-général au grand-conseil et président à mortier au parlement de Bretagne, et de Françoise-Marie Michau de Montaran. Ils ont eu pour fils:

XIX. Louis-Claude-Jean-Baptiste-Benoît, comte DE BRUC, qui fut choisi, en 1764, par la noblesse de Bretagne, pour présider

aux états de cette année en l'absence du duc de Rohan. Il avait épousé, le 14 avril 1738, Anne-Sylvie-Claude du Breil de Pontbriand, fille de messire Louis-Claude du Breil, comte de Pontbriand, vicomte de Parga, baron de la Houlle, etc., capitaine-général garde-côte au département de Pontbriand, gouverneur de l'île et du fort des Hébiens, et de Françoise d'Espinay, sa première femme. Le comte de Bruc a eu deux filles :

de Breil : d'argent, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

1°. N.... de Bruc, épouse de M. *de Guéhenneuc ;*
2°. N.... de Bruc, femme de M. *de Boishuc.*

MARQUIS DE LA GUERCHE ET DE MONTPLAISIR.

XIV. Jean de Bruc, IIe du nom, seigneur de la Grée, de la Verrie, de la Gournerie, de la Guerche, de Montplaisir, etc., conseiller d'état, procureur-général-syndic des états de Bretagne, second fils de François de Bruc, seigneur des Guilliers et de Salles, et de Madelaine Boulliau de la Grée, naquit en 1576, et mourut le 24 septembre 1651. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1602, Marie Venier, morte en 1637, et inhumée aux carmes de Nantes, dame de la Guerche, de la Rablière, de l'Estang-Jouan, etc., fille de défunt Francisque Venier ou Venieri, seigneur de la Guerche, de la Salle, etc., gouverneur à Machecoul, gentilhomme vénitien, et de Jeanne de la Tousche-Limousinière. Il acquit la terre et seigneurie de Montplaisir, par contrat du premier septembre 1621, et la maison noble et seigneurie de la Verrie, par contrat du 20 juin 1628, fut convoqué aux états de Bretagne, par lettres du roi, du 10 juin 1626, et par d'autres lettres du 10 mai 1634, accompagnées d'une lettre du cardinal de Richelieu, datée du 14 octobre de la même année 1634. En sa qualité de procureur-général et syndic des états de Bretagne, il déchargea le duc et la duchesse de Vendôme, de la garantie du droit de patronnage en l'église de Saint-Vincent de Nantes, qu'ils lui avaient cédé le même jour, par le contrat de vente de l'hôpital de Briord, situé en cette ville. Jean de Bruc reçut deux aveux, l'un, du 14 août 1644, de Guillaume Gaullier et autres, pour plusieurs héritages, relevants de la seigneurie de la Guerche, l'autre, du 20 du même mois, de Guillaume Mouraud et autres. De son mariage sont issus :

Venier : burelé d'argent et de gueules.

1°. François de Bruc, seigneur de la Guerche, conseiller d'état et intendant de Charles de France, né à Rennes en 1603, mort sans enfants de son mariage avec Marie *Chrétien*, décédée en juillet 1698, petite-fille du docte Florent Chrétien, chancelier de Navarre ;

2°. Pierre de Bruc, seigneur de l'Estang-Jouan, tué jeune dans les Cévennes :

3°. Henri de Bruc, né à Paris en 1608, conseiller d'état, abbé de Bellefontaine, en Anjou, et de Saint-Gildas de Rhuis, en Bretagne. En cette dernière qualité, il assista aux états, tenus en 1632 (1) : il fut aussi abbé d'Orbay, en Champagne, et aumônier du roi ;

4°. René, qui a continué la descendance, et dont l'article suit ;

5°. François de Bruc, chevalier, marquis de la Rablière, né à Nantes en 1624, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Lazarre, etc. D'abord, lieutenant, puis capitaine au régiment d'infanterie de Poitou dès 1645, il servit, cette année, à la prise de Cassel, de Mardick, de Linck, de Bourbourg, de Menin, de Bethune, de Lillers et de Saint-Venant, et fut blessé au siége de Saintes le 10 mars 1653. Il servit avec distinction au siége de Castillon en de la même année. Créé, le 9 août sergent de bataille, il prit part, sous le duc de Guise, à l'expédition du royaume de Naples, en 1654, et contribua à la prise de Castellamare. Il fut fait major dù régiment de cavalerie de Montplaisir (depuis Beauvilliers), le 18 décembre 1654, et revint en France en 1655. Il obtint une compagnie dans ce régiment, par commission du 15 juin 1657, en fut fait mestre-de-camp, sur la démisson du sieur de Montplaisir, son frère, par commission du 16 novembre, et servit la même année et la suivante, en Italie, jusqu'à la paix. Le marquis de la Rablière se distingua au passage de l'Adda, et défit un parti ennemi qui voulait inquiéter, près de Pavie, un convói qu'il était chargé d'escorter. La paix ayant été faite en 1659, M. de la Rablière fut donné en otage par le duc de Noailles au comte de Fuensaldagne jusqu'à l'exécution du traité. Son régiment fut licencié le 18 avril 1661. Il leva une nouvelle compagnie de cavalerie, le 7 décembre 1665, et rétablit son régiment par lettres du même jour. Il servit, sous le maréchal d'Aumont, aux siéges de Bergues, de Furnes, de Courtray et d'Oudenarde, en 1667. Son régiment ayant été de nouveau licencié le 24 mai 1668, il fut conservé capitaine en chef, par ordre du 26. Il rétablit encore son régiment, par lettres du 9 août 1671. Le marquis de la Rablière servit, en 1662, à tous les siéges que le roi fit en personne, passa l'hiver dans l'électorat de Cologne, sous le maréchal de Turenne, contribua, en 1673, à la prise de plusieurs places sur l'électeur de Brandebourg, et finit la campagne sous le duc de Luxembourg. Il fut nommé pour commander la cavalerie en Flandre, sous le maréchal de Bellefonds,

(1) *Histoire de Bretagne*, par dom Taillandier, tom. II; *Catalogue des évêques et abbés de Bretagne*, p. cviij.

par commission du 1er février 1674, et créé brigadier, par brevet du 13. Il passa à l'armée de Roussillon, sous le comte de Schomberg, où il commanda la cavalerie, par commission du 5 avril suivant, et se trouva au combat de Morillas. Commandant encore la cavalerie de l'armée de Catalogne, par commission du 2 avril 1675, il contribua à la prise de plusieurs places, entr'autres à celle d'Ampurias, de Bellegarde, et du château de la Capelle. Nommé visiteur de la cavalerie, par ordre du 24 octobre, il eut le commandement de toute celle qui était en Guienne, par ordre du même jour. Il servit à l'armée de Roussillon, sous le maréchal de Navailles, en 1676, y commanda la cavalerie, par commission du 7 mars, et eut part à la prise de Figuières. Promu au grade de maréchal-de-camp, par brevet du 25 février 1677, il servit à l'armée de Roussillon, jusqu'à la paix, combattit à Epouilles et contribua à la prise de Puicerda, en 1678. Employé, sous le maréchal de Créquy, par lettres du 26 avril 1679, il attaqua les défilés occupés par les troupes prussiennes près de Minden, y culbuta 2,000 chevaux et 400 dragons et y fit 200 prisonniers. Le marquis de la Rablière devint lieutenant de roi et commandant à Lille, en l'absence du maréchal d'Humières, par commission du 1er juillet 1681 : il se démit alors de son régiment de cavalerie. Il obtint le gouvernement de Bouchain par provisisons du 1er octobre 1688, fut créé lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 10 mars 1690, et fut nommé par le roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, à la création de cet ordre, le 8 mai 1693. Le marquis de la Rablière est décédé sans postérité à Bouchain au mois d'octobre 1704 (1);

6°. Jeanne de Bruc, mariée 1°, l'an 1652, avec Paul, vicomte *de Trecesson*, écuyer ordinaire du roi, fils de Pierre de Trecesson et de Françoise du Plessis-Grenedán, sa première femme; 2° au marquis *de Rancher :*

7°. Marie de Bruc, } religieuses ursulines;
8°. Antoinette de Bruc, }

9°. Susanne de Bruc, mariée à Jacques *de Rougé*, chevalier, seigneur du Plessis-Bellière, marquis du Fay, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Armentières et de la Bassée, puis capitaine-général de l'armée du duc de Guise au royaume de Naples, mort le 25 novembre 1655, des blessures qu'il avait reçues quelques jours auparavant dans une escarmouche avec l'armée espagnole sur la côte de Naples. Susanne de Bruc lui a survécu jusqu'au 25 mars 1705. Elle était alors âgée de près de cent ans. De leur mariage sont issus :

A. Pierre de Rougé, marquis de Fay, mort en Hongrie;

B. François de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, gouverneur de Carmagnole et de Suze, mort à Sarragosse en 1692, laissant :

---

(1) *Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. III, pp. 263, 264.

Jean-Gilles de Rougé, seigneur du Plessis-Bellière, colonel du régiment d'Angoumois, marié avec Florimonde-Renée *de Lentivy*, qui le rendit père de :

I. Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, colonel du régiment de Vexin, marié, le 21 janvier 1722, avec Marie-Thérèse *d'Albert d'Ailly*, fille de Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, et de Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir-Lavardin. Le marquis du Plessis-Bellière n'eut que deux fils décédés en bas âge, et mourut le 24 juin 1732. Sa veuve lui a survécu jusqu'au 11 juillet 1765;

II. Innocente-Catherine-Renée de Rougé, mariée 1°, le 16 avril 1729, avec Jean-Sébastien *de Kerhoent*, marquis de Coetanfao, gouverneur de Morlaix; 2°, au mois de juin 1747, avec Emmanuel-Marie *de Lorraine*, prince d'Elbeuf. Elle est morte sans enfants :

C. Henri-François de Rougé, mort jeune, chevalier de Malte;

D. Catherine de Rougé, mariée avec François *de Créquy*, marquis de Marines, créé maréchal de France le 8 juillet 1668, et décédé le 4 février 1687. Catherine de Rougé est morte le 5 avril 1713, âgée de 72 ans;

10°. Catherine de Bruc, mariée à César *Blanchard*, marquis du Bois-de-la-Muce, premier président de la chambre des comptes de Bretagne, fils de Jean Blanchard, baron du Bois-de-la-Muce, premier président de la même chambre, et qui a laissé postérité.

XV. René DE BRUC, chevalier, seigneur marquis de la Guerche, de Montplaisir, etc., maréchal des camps et armées du roi, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, lieutenant pour le roi au gouvernement d'Arras, naquit à Paris en 1610. Il servait depuis long-temps dans le régiment de Poitou, lorsqu'il fut pourvu de la lieutenance de roi à Arras, lors de la prise de cette place en 1640. Il eut une compagnie de chevau-légers pour y tenir garnison, le 15 septembre 1649, et obtint le grade de maréchal-de-camp, par brevet du 11 septembre 1651. A la mort du marquis du Plessis-Bellière, son beau-frère, on lui accorda, le 10 décembre 1654, un régiment de cavalerie qu'il commandait. Il s'en démit lui-même en faveur de son frère, le marquis de Bruc de la Rablière, au mois de novembre 1657, et mourut à Arras le 12 juin

1682 (1). Il avait épousé, par contrat du 7 février 1655, Denise DE CORBIE DE JANY, dame d'Angivillers et de Thiverny, en Picardie, d'une maison qui a fourni un chancelier de France dès l'an 1413. Elle testa le 5 mars 1689, et était fille de messire Charles de Corbie de Jany, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Bourdereuil. René de Bruc avait fait hommage, en la chambre des comptes de Nantes, le 15 juillet 1678, pour la seigneurie de la Guerche, et obtenu l'érection de cette seigneurie en marquisat par lettres-patentes du mois de février 1682, entérinées en la chambre des comptes de Bretagne le 18 février 1684, et à Rennes le 3 juillet 1686. Il est dit dans ces lettres que Sa Majesté lui accorde cette faveur en considération des grands et recommandables services qu'il lui a rendus depuis le commencement de la guerre jusqu'alors, après avoir passé par tous les degrés et charges militaires, dans lesquels il a donné des preuves de valeur et de conduite ainsi que dans tous les siéges et rencontres où il a reçu plusieurs blessures, et a été deux fois fait prisonnier de guerre, etc. Ses enfants furent :

DE CORBIE : d'or, à 3 corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules.

1°. Charles-François, dont l'article suit;
2°. François-Philippe, qui a fondé la branche des *comtes* DE BRUC DE MONTPLAISIR, rapportée ci-après ;
3°. Elisabeth de Bruc, née en 1662, chanoinesse au chapitre noble d'Estrun, morte prieure le 10 décembre 1737 ;
4°. Henriette-Jeanne-Rosalie de Bruc, mariée, le 27 janvier 1684, avec messire Louis *Cœuret*, marquis de Nelles, mestre-de-camp de cavalerie.

XVI. Charles-François DE BRUC, chevalier, marquis de la Guerche et de Montplaisir, capitaine au régiment du Roi, infanterie, par lettres du 17 décembre 1674, épousa, par contrat du 25 février 1691, Hélène-Jeanne DE BRUC, fille de Louis de Bruc, chevalier, seigneur de Bruc, conseiller du roi, garde des sceaux au parlement de Bretagne, et de Lucrèce Boux. Ils reçurent conjointement de cette dame, un transport de rente le 1er mai suivant. Le marquis de la Guerche reçut un aveu, le 1er mars de la même année, de Catherine Guillou, veuve de François Morisseau, pour quelques héritages mouvants de son marquisat; puis un autre aveu,

DE BRUC : comme à la page 1.

---

(1) *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 315.

le 28 juin suivant, de H. H. sire Michel, commis au bureau de la prévôté de Paimbœuf, pour une maison et neuf seillons de terres, mouvantes du même marquisat; rendit aveu, le 20 mai 1701, à haute et puissante dame Paule-Françoise-Marguerite de Gondy, duchesse de Lesdiguières, transigea, le 19 avril 1712, avec Gabriel de Bruc, chevalier de Malte, touchant le partage de la succession de Lucrèce Boux, et ne vivait plus le 30 août 1714, époque à laquelle Hélène-Jeanne de Bruc, sa veuve, reçut un aveu de Sébastien Cholet, écuyer, sieur de Bellefonds. Il eurent pour fils:

XVII. Louis-François DE BRUC DE MONTPLAISIR, chevalier, marquis de la Guerche, seigneur de la Verrie, de la Coudraye et autres lieux, né le 26 décembre 1691. Il rendit hommage au roi le 21 janvier 1719, pour son marquisat de la Guerche et ses dépendances, et reçut divers aveux de biens mouvants de ce même marquisat les 6 février 1740, 17 novembre et 23 décembre 1751, et fut convoqué aux états de Bretagne, assignés en la ville de Nantes, par lettres du roi du 1er octobre 1764. Il avait épousé, par contrat du 29 novembre 1721 (mariage célébré le 9 décembre suivant), Marie-Louise DE SESMAISONS DE LA SAUZINIÈRE, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, de Malleville, de Portechéze, de la Caillière, etc., et de Cécile du Pé d'Orvaux, sa première femme. De ce mariage vinrent :

DE SESMAISONS : de gueules, à 3 maisons d'or.

1°. Marie-François, dont l'article suit;
2°. N...., chevalier, puis vicomte de Bruc de Montplaisir, colonel de cavalerie, marié avec demoiselle *de Guerry*, dont est issu.

Auguste, vicomte de Bruc de Montplaisir de la Bauche, seigneur de Bruc, en Guemenée-Penfau.

XVIII. Marie-François DE BRUC, né le 4 avril 1734, marquis de Bruc-Montplaisir et de la Guerche, seigneur de Saint-Brevin, Sainte-Opportune, Saint-Per en Retz, Corsept, Paimbœuf, et autres lieux, colonel d'infanterie, lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 18 mai 1771, a épousé, par contrat du 18 mai 1772, Monique-Sophie-Louise LE CONTE DE NONANT DE RARAY, marquis de Flamanville, fille de Jean-Joseph le Conte de Nonant, marquis de Raray, ancien mestre-de-camp de cavalerie, premier cornette des chevau-légers de la Reine, chevalier de l'ordre royal et mili-

LE CONTE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois besants mal ordonnés d'or

taire de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne-Françoise-Elisabeth Bazan de Flamanville, marquise de Raray. Il fut convoqué aux états de Bretagne, assignés en la ville de Rennes, par lettres du Roi du 30 septembre 1774, et par d'autres lettres de Sa Majesté, du 30 octobre 1780. Il a eu de son mariage, outre deux fils morts jeunes, une fille, Marie-Modeste-Charlotte de Bruc de Montplaisir, mariée, au mois d'octobre 1804, avec Jules-Gaspard Aynard, marquis, depuis duc de *Clermont-Tonnerre*, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, etc., fils de Charles-Gaspard, marquis de Clermont-Tonnerre, comte d'Epinac, maréchal-de-camp, commandant les ville et citadelle de Béfort, et de Louise-Adélaïde-Victoire de Durfort de Civrac. Elle est morte sans enfants, au mois d'août 1810.

CINQUIÈME BRANCHE.

Comtes de Bruc et de Montplaisir.

XVI. François-Philippe, comte DE BRUC DE MONTPLAISIR, capitaine au régiment du Roi, chevalier de Malte, second fils de René de Bruc, chevalier, seigneur de Montplaisir, marquis de la Guerche, maréchal-de-camp, et de Denise de Corbie, dame d'Angivillers, fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et était abbé de Licques, en Artois, en 1694. Rentré dans le monde, il épousa 1° Alexandre DE FAY; 2° Marguerite DES CARTES. Ses enfants furent :

DE FAY : de gueules, à 7 mâcles d'argent, 3, 3 et 1.

DES CARTES : d'argent, au sautoir de sable, cantonné de 4 palmes de sinople.

Du premier lit :

1°. Rosalie de Bruc, mariée à Luc-Julien *le Sénéchal de Kercado*, marquis de Molac, maréchal des camps et armées du Roi;

Du second lit :

2°. Louis-François, dont l'article suit;

XVII. Louis-François, comte DE BRUC DE MONTPLAISIR, commissaire des états de Bretagne et capitaine de la Cornette-Blanche, a épousé Marthe LE BOUCHER. De ce mariage sont issus :

LE BOUCHER : d'argent, à 3 palmes de sinople.

1°. Louis-Charles, dont l'article suit;

2°. Jacques-Henri-Louis, dont l'article viendra après la postérité de son frère aîné;

3°. Henri-Louis, abbé de Bruc, évêque de Vannes, décédé;

4°. Marie-Alexandrine-Félicité de Bruc, chanoinesse du noble chapitre de Neuville, mariée avec Charles-Anne *de la Corbière*, chevalier, seigneur de Poiriers;

5°. Innocente-Susanne de Bruc, veuve sans enfants de Pierre, comte *de Bruc, de Friguel*, colonel de cavalerie;

6°. Rosalie de Bruc, décédée épouse de M. *Petit de Bois-Souchard.*

DE KERGUZ : d'azur, à la croix patée d'argent.

XVIII. Louis-Charles, comte DE BRUC DE MONTPLAISIR, capitaine aide-major du régiment de Flandres, infanterie, décédé à Saint-Florent le 17 octobre 1793, avait épousé, le 7 juillet 1779, Anne-Marie-Françoise DE KERGUZ DE KERSTANG, de laquelle sont issus:

1°. Louis-Amand, dont l'article suit;

2°. Marie-Louise-Modeste de Bruc, née à Nantes le 29 janvier 1781, mariée à Paris, le 29 juin 1800, avec François *Bouard.* De leur mariage sont nés quatre enfants.

BOUCZO :

XIX. Louis-Amand DE BRUC DE MONTPLAISIR, né à Vallet, (Loire inférieure), le 22 novembre 1782, a fait la campagne de 1815, à l'armée royale, dans le Morbihan, sous les ordres du général Desol de Grisol, comme capitaine de cavalerie dans la 4e division commandée par le chevalier de Sécillon. Du mariage qu'il a contracté à Guérande, le 28 mai 1811, avec Marie-Perrine BOUCZO DURONGOUETTE, est née:

Herminie-Marie-Gabrielle de Bruc.

XVIII. Jacques-Henri-Louis DE BRUC, chevalier, vicomte de Bruc de Montplaisir, seigneur de la Noue et autres lieux, né à Nantes le 4 janvier 1745, maréchal-de-camp, ancien lieutenant de Roi, commandant à Calvi et dans la province de Balagne, en Corse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait les guerres de son temps, et y a été blessé plusieurs fois. Il

s'est trouvé à la défense du château des Tuileries le 10 août 1792. Le vicomte de Bruc de Montplaisir a épousé Adélaïde-Françoise DE MAUDET DE PENHOET, fille d'Adrien, comte de Maudet de Penhoët, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la Corse, et de dame Rosalie le Berger. De ce mariage sont issus :

DE MAUDET : losangé d'or et de gueules.

1°. Armand-Auguste-Corentin, dont l'article suit;

2°. Frédéric, comte de Bruc de Montplaisir, né le 15 juillet 1795, chef d'escadron au 4e régiment de chasseurs, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Charles III d'Espagne. Il fut élevé aux écoles militaires, et fit les dernières campagnes, sous Napoléon, dans la cavalerie, et comme officier d'ordonnance du maréchal duc de Tarente. En 1815, pendant la dernière guerre de la Vendée, il a commandé la cavalerie du 3e corps des armées royales. En 1821, il a épousé Caroline-Valentine *de Crésecques de Croy*, dame de Montaigu, de Bertrancourt et autres lieux, fille de Louis-Joseph, marquis de Crésecques de Croy, et de dame Charlotte de Lille;

3°. Adolphe de Bruc, né le 18 février 1799, mort jeune;

4°. Charles-Eugène, baron de Bruc de Montplaisir et de Monti, né le 9 octobre 1801, marié avec Mathilde *de Penfentenniou de Cheffontaines*, dame du Loch et autres lieux, fille de M. le vicomte de Cheffontaines, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon, et commandant à Nantes, en Bretagne.

XIX. Armand-Auguste-Corentin, marquis DE MALESTROIT DE BRUC de Pontkallec, comte de la Porte-Neuve, baron de la Haye-Paynel, etc. né le 22 septembre 1791, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, élevé à l'école militaire de Fontainebleau, ancien officier des chasseurs de la garde avec lesquels il a fait les campagnes d'Allemagne, etc., colonel-major des Cent-Suisses gardes du corps du Roi, puis colonel au corps royal d'état-major, chef d'état-major de la 16e division militaire, a été adopté par le marquis de Malestroit de Pontkallec, son parent, qui l'a institué son légataire universel et lui a transmis son nom et son titre. Il a

DE COSSÉ-BRISSAC : de sable, à 3 fasces d'or, denchées en la partie inférieure.

épousé, le 3 février 1813, Joséphine-Blanche DE COSSÉ-BRISSAC, fille de Hyacinthe-Hugues-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, lieutenant-général des armées du Roi, et de Françoise-Dorothée d'Orléans, comtesse de Rothelin.

COLBERT,

BARONS DE CASTELHILL; SEIGNEURS DE CRÈVECOEUR, DE MAGNEUX, et DU TERRON, MARQUIS DE BOURBONNE, SEIGNEURS DE SAINT-MARC; MARQUIS DE SEIGNELAY, DE CHATEAUNEUF, DE BLANVILLE ET DE LINIÈRES; COMTES DE SCEAUX, DE CREUILLY et DE TANCARVILLE; MARQUIS DE CROISSY, DE TORCY et DE SABLÉ; MARQUIS et COMTES DE MAULEVRIER: MARQUIS DE SAINT-POUANGE et DE CHABANAIS, PAIRS DE FRANCE; SEIGNEURS DE TURGIS, MARQUIS DE CANNET, etc., *en France* et *en Angleterre*.



ARMES : *D'or, à la bisse ou couleuvre d'azur* (1). Couronne de marquis. Supports : deux licornes. Cimier : une main tenant une branche d'olivier. Devise : PERITE ET RECTE.

La maison de COLBERT est du nombre de celles dont les noms, associés d'une manière ineffaçable aux principaux événements de notre histoire, ne se rappellent jamais sans réveiller d'honorables souvenirs dans tous les genres d'illustration.

A l'avantage d'avoir donné le ministre qui a le plus contribué à

(1) La branche des barons de Castelhill, en Angleterre, ajoute, depuis l'an 1411, *une fasce de gueules en chef*, et pour cimier une main gantelée, tenant une flèche, avec la devise : *Nec minus fortiter*, concession accordée au chef de cette branche et à ses descendants, en récompense de la valeur qu'il avait déployée à la sanglante bataille de Harlaw, où il enleva l'étendard de Macdonald, seigneur des Isles. La devise est également une concession ancienne, accordée pour les services rendus par un des auteurs de cette maison dans diverses missions et négociations importantes.

la grandeur de son prince et à la prospérité de sa patrie, elle joint celui d'avoir soutenu et perpétué par deux siècles de services éclatants, le lustre et la considération que le grand Colbert avait acquis à sa famille.

Depuis le règne de Louis XIV, cette maison a fourni quatre ministres et secrétaires d'État; cinq ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, dont plusieurs ont acquis beaucoup de célébrité par l'influence qu'ils ont exercée, à l'avantage de la France, sur la politique européenne; vingt-un généraux sur terre et trois des armées navales (outre trois capitaines de vaisseaux et nombre de colonels de régiments de leurs noms), un général des galères de l'ordre de Malte, deux chevaliers et quatre commandeurs et trésoriers des ordres du Roi, plusieurs dignitaires de l'ordre de Saint-Louis; deux surintendants généraux des bâtiments du roi, un ministre de la marine, sous l'administration duquel s'est élevée à son plus haut point de splendeur cette partie si importante de notre force militaire; un surintendant des postes de France, et un grand-maître des cérémonies; et dans le sacerdoce, deux archevêques de Rouen et de Toulouse, un célèbre abbé chef d'ordre de Prémontré, et quatre évêques prélats d'un éminent mérite. Nous ajouterons que, par l'effet de ces illustrations, l'alliance des Colbert a été plusieurs fois recherchée par des maisons princières d'Allemagne et d'Italie, et toujours par les familles les plus considérables du royaume.

En remontant au-delà du règne de Louis XIV, on trouve les auteurs de cette famille établis en Champagne depuis la fin du treizième siècle, et remplissant honorablement diverses charges de magistrature. Originaires d'Écosse, et issus des barons de Castelhill, ils étaient passés en France à la fin du règne de Philippe le Hardi; et, après avoir continué quelque temps à porter les armes, ils ont partagé à Reims et dans d'autres parties de la Champagne, pendant une suite de générations, les vicissitudes d'une noblesse que la fréquence des guerres et l'ingratitude du sol rendaient plus recommandable par son dévouement que par sa fortune (1). Aussi,

(1) La noblesse de Champagne, à raison de sa position près de la frontière, fut toujours aguerrie, mais généralement pauvre, par l'improduction et le mor-

lorsque, par le nombre et l'éclat de ses services, cette famille se fut élevée au rang des premières de France, on dut d'autant moins s'étonner de voir l'opinion se partager sur l'ancienneté de son origine, qu'à l'exemple de plusieurs autres, elle a toujours montré beaucoup plus de zèle à se rendre utile à l'État, que d'attention à recueillir ses titres domestiques. Ceux qu'elle a produits devant les commissaires de l'ordre de Malte, à différentes époques, un arrêt du parlement d'Écosse, du 15 juin 1686, des lettres patentes du roi Jacques II (VII), du mois de mai 1687, et une attestation généalogique sous le seing et le sceau du lord Lyon, roi d'armes d'Écosse, du 24 août 1816 (1), établissent sa filiation jusqu'au 16e siècle, de la manière suivante.

---

cellement de ses propriétés. Aussi, non-seulement les nobles pouvaient y faire le commerce, mais même la noblesse n'y dormait pas, et n'éprouvait aucune interruption pendant la durée du négoce. L'article XVI de la coutume de Troyes porte expressément, que toute personne noble qui vit marchandement ou roturièrement peut acquérir et tenir des fiefs et terres nobles, ce que ne pourrait pas faire toute autre personne non noble. C'est d'après ces maximes de droit qu'une famille ancienne et distinguée de Champagne a été admise aux honneurs de la cour en 1789, sur des titres visés dans un arrêt du conseil d'État, lesquels prouvent que ses auteurs ont fait, pendant plusieurs générations, le commerce, quoique très-anciennement leur famille eût été décorée plusieurs fois de la chevalerie. Dans d'autres preuves pour les carrosses, faites par M. Chérin, le 17 avril 1784, pour la maison des Nos, en Bretagne, on remarque un acte de l'année 1468, par lequel Jean des Nos, seigneur de Vaumeloisel, en émancipant Hector des Nos, son second fils, lui permit d'augmenter ses facultés par toutes sortes de voies permises, soit par faits d'armes, marchandises, etc. Des auteurs ont supposé, et d'autres ont répété que le père du grand Colbert avait fait le commerce. Cette supposition est toute gratuite. Mais alors même que quelqu'autre membre de cette famille eût profité, pour soutenir son état, du privilége des coutumes de Champagne, les exemples que nous venons de citer prouvent suffisamment qu'on n'en pourrait tirer aucune induction qui fût contraire à son origine et à sa noblesse.

(1) Les originaux de ces pièces existent dans les archives de la famille, ainsi que copie du certificat ci-joint de M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi du 13 novembre 1725. « Je soussigné, généalogiste des ordres du Roi, certifie avoir dans mes registres deux preuves pour l'ordre du Saint-Esprit, l'une de » 1688 et l'autre de 1701, et cinq preuves pour l'ordre de Malte des années 1649, » 1668, 1676 et 1688, desquelles il résulte que les présentés de la maison de

Lyon : d'argent, au lion d'azur, enclos dans un double trêcheur du même.

I. Jacques Colbert, Ier du nom, baron de Castelhill, terre et ancien château situés près de la ville d'Inverness, première résidence des rois d'Écosse, vivait à la fin du douzième siècle. Il épousa Élisabeth Lyon, fille du baron de Glames, beau-fils de lord Grand, chancelier de Robert II, roi d'Écosse. Il fut père de Georges Ier, qui suit.

Dumbar : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent et à la bordure du même; aux 2 et 3 d'or, à trois losanges de gueules, encloses dans un double trêcheur du même.

II. Georges Colbert, Ier du nom, baron de Castelhill, épousa Catherine Dumbar, des barons de Tarbat, fille de Jean Dumbar, baron du roi à Tarbat, et de Catherine Murray, des barons de Tullybardin. Ils ont eu pour fils, Jacques IIe, qui suit.

Frazer : de gueules, à 3 quintefeuilles d'argent.

III. Jacques Colbert, IIe du nom, baron de Castelhill, se maria, vers l'an 1210, avec Jeanne Frazer, fille de Simon Frazer, baron du roi à Foirs, et d'Isabelle Mackinstohn, issue des comtes de Fife. De ce mariage est provenu Georges, IIe du nom, qui suit.

Ross : d'or, à la hure de sanglier de sable, accompagnée de 3 manches maltaillées de gueules.

IV. Georges Colbert, IIe du nom, baron de Castelhill, épousa, vers l'an 1255, Marie Ross, fille de Hugues Ross, baron du roi à Kilravock, et de Marie Macdonald, des barons de Glengary. Il a eu, entr'autres enfants :

1°. Georges Colbert, IIIe du nom, baron de Castelhill, lequel a continué la branche aînée de cette maison en Écosse, où elle existe encore de nos jours. Une branche de Colbert-Castelhill est établie depuis plusieurs générations à Calais, où elle continue de résider. Elle est représentée par

---

»Colbert ont été jugés par les commissaires gentilshommes de nom et d'armes. »Il y est fait mention de plusieurs titres qui remontent la filiation et la noblesse »jusqu'en 1285; aussi bien que de l'acte du parlement d'Écosse, scellé du grand »sceau de ce royaume, portant que la maison de Colbert, en France, est sortie »d'Écosse, et est reconnue par les branches des Colbert d'Écosse pour être venue »de la même souche. En foi de quoi j'ai signé ce présent mémoire à Paris, le 29 »de décembre 1725. *signé* Clairambault. Au bas est écrit : Pour copie conforme, »certifié par nous Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, chevalier, ancien président en »la cour des comptes, aides et finances de Normandie, ancien juge d'armes, vérificateur des armoiries de France. En foi de quoi nous avons délivré le présent »certificat, auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes, à Paris le 26 »avril 1819. *signé :* d'Hozier.

Louis de Colbert-Castelhill, sous-lieutenant d'infanterie, lequel a deux sœurs ;
2°. Édouard, Ier du nom, dont l'article suit.

V. Édouard Colbert, Ier du nom, sieur de Castelhill, épousa, vers l'an 1260, Marie Lindsay, des barons de Gleneske, fille de Jean Lyndsay, baron du roi à Égall, et de Marguerite Irwing. En 1285, Édouard Colbert accompagna en France Chrétienne de Baliol, nièce du roi Alexandre III, et femme d'Enguerand de Guines, sire de Coucy. Édouard Colbert mourut à Reims, et y fut inhumé. Il eut trois fils :

Lindsay : de gueules, à la fasce échiquetée d'argent, et d'azur de 3 tires.

1°. Édouard, IIe du nom, qui suit ;
2°. Jean Colbert, seigneur de Lamberticourt, cité au nombre des chevaliers de l'armée de Robert, comte d'Artois, en 1296. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité ;
3°. Richard Colbert, chevalier, dont on voyait le tombeau dans l'église des cordeliers de Reims. Son épitaphe, dont copie juridique a été levée, portait : *Cy gist ly preux chivalier Richard Colbert, dit l'Escossois,* 1300 : *priez pour l'âme de lui ;* au milieu de la tombe était gravé son écu ou bouclier, représentant un serpent tortillé et posé en pal. Au-dessus de cet écusson était gravé le distique suivant :

« En Écosse j'eus le berceau,
» Et Rheims m'a donné le tombeau. »

VI. Édouard Colbert IIe, sieur de Crèvecœur, est rappelé dans un acte de 1351, avec Walburge Canard (1), sa femme, sœur de Jean Canard, vidame de Reims, de laquelle il eut Foulques, qui suit.

Canard : d'azur, à un canard d'argent, becqué et membré de gueules.

VII. Foulques Colbert, seigneur de Crèvecœur, épousa Jeanne de Bussy, sœur de Jacques de Bussy, chevalier banneret. Ils sont nommés dans un acte de l'année 1360. Ils ont eu pour fils :

de Bussy : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois lionceaux de sable.

VIII. Gilles Colbert, seigneur de Crèvecœur, qui épousa Anne

---

(1) D'une ancienne famille de Poligny, connue depuis l'an 1253, et dont était Jean Canard, chancelier de Bourgogne en 1384, évêque d'Arras en 1392, décédé le 7 octobre 1407. (*Gallia Christiana,* t. III, p. 340 ; *Histoire de la ville de Poligny,* par M. Chevalier, t. II, p. 304.)

DE COMPANS : d'or, à 3 gonfalons de gueules.

DE COMPANS, fille de Gérard de Compans, seigneur de Bourse-Rouvée. Ils sont nommés dans deux actes des années 1414 et 1420, et ont laissé Édouard, IIIe du nom, qui suit.

DE JOURNÉE : de sinople, au jars d'argent.

IX. Édouard COLBERT III, seigneur de Crèvecœur et de Magneux, épousa, en 1471, Louise DE JOURNÉE, fille d'Eudes de Journée, seigneur de Martaigneville. Ce fut Édouard Colbert qui, sur la fin de ses jours, fit bâtir la belle tour de Reims en 1502. Il avait eu pour fils Gérard, I[er] du nom, qui suit.

D'Y : d'azur, à 3 chevrons d'or.

X. Gérard COLBERT, I[er] du nom, seigneur de Magneux et de Crèvecœur, épousa, en 1498, étant mineur et sous la garde noble de son père, Marguerite D'Y DE SÉRAUCOURT, fille de Michel d'Y, seigneur de Séraucourt, châtelain du château de Falvy. Ces deux époux passèrent un acte en 1520, et laissèrent cinq fils :

1°. Hector, dont l'article suit;
2°. Gérard, II[e] du nom, auteur de la branche des *marquis* DE VILLACERF et DES PATENS, rapportée à son rang;
3°. Jean Colbert, qualifié président de la terre souveraine d'Arches dans des lettres-patentes du duc et de la duchesse de Nivernais du 15 octobre 1580;
4°. Simon Colbert, seigneur d'Acy, près Rethel, qui épousa Madeleine *le Clerc*. Le 7 novembre 1562, lui et son frère Édouard Colbert assistèrent au contrat de mariage de Jean Colbert, seigneur de Crèvecœur, leur neveu, avec Marie de Besannes;
5°. Oudard ou Édouard Colbert, seigneur d'Acy, en partie, marié vers l'an 1548 avec Marie *Coquebert*. En 1587, cette dame rendit hommage pour la terre d'Acy et en scella l'acte d'un sceau à ses armes et à celles de son mari. Ils ont eu pour fils :
   A. Simon Colbert, seigneur d'Acy, en partie, reçu secrétaire du roi le 23 mars 1599. Il résigna cette charge en 1630, et mourut sans postérité;
   B. Gérard Colbert, né en 1550, marié avec Marie *Pingré de Neuilly*, fille de Guillaume Pingré, seigneur de Neuilly, trésorier de France à Amiens, et de Marie de Louvencourt. Il est décédé le 17 août 1617, et fut inhumé dans l'église de Saint-Merry, à Paris, où son épitaphe porte qu'il était âgé de 67 ans. Ses enfants furent :
      a. Gérard Colbert, qui a eu de son mariage avec Catherine *Potaillon*, trois fils :
         I. Gérard Colbert;
         II. Pierre Colbert;
         III. François Colbert, mort à l'âge de 4 ans.

6. Nicolas Colbert, receveur des aides en Forez, en 1626, reçu, le 7 janvier 1630, secrétaire du roi, charge qu'il résigna le 26 septembre 1642. Il fut depuis conseiller du roi en ses conseils et contrôleur des bâtiments de S. M. Il mourut à Paris et fut inhumé en l'église de Saint-Merry le 2 janvier 1650. Il avait épousé, peu après l'année 1616, Marie *le Mercier*, morte au mois de juillet 1665, fille de Paul le Mercier, et de Marie du Jardin. Leurs enfants furent :

I. Nicolas Colbert, écuyer, seigneur de la Bretonnière, conseiller en la cour des aides de Normandie, en 1651, marié, le 30 septembre 1753, avec Charlotte *Fezelot*, restée veuve au mois d'avril 1660, et inhumée à Saint-Gervais le 8 janvier 1669. Elle était fille de Claude Fezelot, et de Françoise Bourrée. Ils n'ont eu qu'un fils :

Sulpice Colbert, chevalier, seigneur de Boisgrenier, baptisé le 27 août 1654, capitaine de vaisseau, vivant sans alliance en 1723;

II. Michel Colbert, élu, le 1er février 1666, docteur de Sorbonne, abbé, chef et général de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Rouen, mort le 20 mars 1702 (1). Il fut inhumé dans la chapelle du collége de Prémontré qu'il avait fait construire ;

III. Louis Colbert, écuyer, contrôleur des finances en la généralité de Paris, marié avec Anne-Charlotte *de Gondi*, fille de Jean-Baptiste de Gondi, introducteur des ambassadeurs. Louis Colbert mourut sans postérité. Sa veuve se remaria, le 26 février 1661, avec Pierre Stoppa, colonel du régiment des Gardes-Suisses;

IV. Marie Colbert, femme de Louis *de Bechameil*, marquis de Nointel, secrétaire du conseil d'État et surintendant des domaines et finances de Philippe de France, duc d'Orléans. Elle mourut le 3 avril 1686, et le marquis de Nointel le 4 mars 1703;

V. Madelaine Colbert, née en 1625, mariée 1° avec Étienne *le Camus*, son cousin-germain, seigneur de Bligny, maître des comptes, puis surintendant des bâtiments du roi, mort sans postérité le 29 juin 1673; 2° avec Claude *Pellot*, chevalier, seigneur de Port-David, premier président au par-

(1) Dans une notice sur ce prélat, insérée p. 226 du t. IX *de la Biographie universelle*, sa mort est datée du 29 mars 1702.

lement de Rouen, mort le 3 août 1683. Elle lui survécut jusqu'au 8 juillet 1696, et fut inhumée aux Minimes de la Place Royale, à Paris ;

c. Marie Colbert, alliée, le 1er janvier 1598, avec Nicolas *le Camus*, seigneur de Beaulieu, nommé conseiller d'État en 1620, mort en 1648, ayant survécu six années à Marie Colbert ;
d. Isabeau Colbert, femme de Jean *Royer ;*
e. Adrienne Colbert, religieuse à Montmartre ;
f. Marguerite Colbert, mariée avec Jean *Courtin*, seigneur des quatre fiefs de Cormeil, en Parisis ;
g. Jeanne Colbert, mariée, en 1609, avec Nicolas *Philippes ;*
h. Barbe Colbert, épouse de Jean *Coquebert* ;
i. Françoise Colbert, morte à l'âge de 7 ans ;
j. Élisabeth Colbert, femme de Pierre *Olin*, trésorier des gardes du corps ;
k. Madelaine Colbert, religieuse capucine ;
l. Anne Colbert, religieuse carmélite ;
m. Geneviève Colbert, mariée à Daniel *Robin*, seigneur de Montison.

Cauchon : de gueules, au griffon d'or ailé, d'argent.

XI. Hector Colbert (1), écuyer, seigneur de Magneux, épousa, l'an 1532, Jeanne Cauchon, fille de Jacques Cauchon, seigneur de Condé et de Vendières. Il en eut deux fils :

1°. Nicolas, Ier du nom, qui suit ;
2°. Édouard Colbert, écuyer, seigneur en partie de Magneux, mort célibataire avant l'année 1557.

Martin : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un peigne du même, les pointes en bas.

XII. Nicolas Colbert, Ier du nom, seigneur de Magneux, vicomte d'Ormont, commissaire des guerres, capitaine et gouverneur de Fismes, épousa, en 1557, Barbe Martin, fille de César Martin, seigneur des Roches, et de Jeanne du Puis. Il mourut le 23 décembre 1627, ayant eu pour fils Jean, Ier du nom, qui suit.

XIII. Jean Colbert, Ier du nom, écuyer, seigneur du Terron,

(1) Les degrés d'Hector Colbert, père de Nicolas Ier, celui-ci de Jean, ce dernier de Nicolas IIe, père du grand Colbert, ont été jurés à Malte dans les preuves d'Antoine-Martin Colbert de Seignelay, reçu chevalier de cet ordre le 1er août 1667.

conseiller du roi, contrôleur-général des finances (gabelles) dans les provinces de Bourgogne et de Picardie, le 7 juin 1595, fut nommé à cette charge par le roi Henri IV, en récompense des services qu'il rendit à ce prince en contribuant à la réduction de la ville de Reims à son obéissance. C'est ce que porte son épitaphe, qui marque sa mort au 22 juillet 1596. Il avait épousé, le 2 janvier 1585, Marie BACHELIER, morte en 1646, fille de Henri Bachelier, Ier du nom, seigneur de Saint-Mard ou Saint-Marc, de la Fontaine et de Gentes, et de Perrette Laignelet, sa première femme (1). De ce mariage sont provenus :

BACHELIER : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 paons d'argent.

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Charles, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-MARC, rapportée ci-après ;
3°. Nicolas, IIe du nom, qui a formé la branche des *marquis* DE SEIGNELAY, dont nous parlerons plus loin;
4°. Oudard ou Édouard Colbert, abbé de Saint-Sauveur, au diocèse de Châlons, en 1654, et chanoine de Reims;
5°. Marie Colbert, femme de Henri *Coquebert*.

XIV. Jean COLBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur du Terron, de Chalerange, de Montpilly, et autres lieux, lieutenant-général à Reims, puis conseiller d'état, reçut, le 24 février 1628, l'hommage que lui rendit demoiselle Catherine de Villers, femme de Philippe de Burtel, sieur de la Lande, pour le fief de Champeaux, mouvant de la seigneurie du Terron (2). Jean Colbert mourut le 17 novembre 1663. Il avait épousé, à Reims, par contrat du 16 août 1616, Marie DE BIGNICOURT DE CHAMBLY, morte le 9 octobre

DE BIGNICOURT : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes de sable.

---

(1) Henri Bachelier épousa 1°, en 1551, Perrette *Laignelet*, fille de Pierre Laignelet, bailli de Reims, de laquelle il n'eut qu'une fille, mariée à Jean Colbert, seigneur du Terron; 2°, en 1571, Isabeau *Cachette*, qui le rendit père de Henri Bachelier, IIe du nom, seigneur de Saint-Mard, marié, en 1613, avec Jeanne (et non Simonne) *Coquebert*, dame de Moncel. (Voyez le jugement de noblesse rendu par M. de Caumartin, intendant en Champagne, en faveur de la famille de *Bachelier*, au mois de septembre 1670.)

(2) Hommage visé dans le jugement de maintenue de noblesse rendu par l'intendant de Champagne en faveur de la famille *de Burtel*, au mois de juin 1669. (Voyez le grand *Nobiliaire de Champagne*.)

1679, fille de Jean de Bignicourt, seigneur de Chambly, et de Marguerite le Fèvre. Leurs enfants furent :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Simon Colbert, abbé de Saint-Sauveur-de-Vertus, et chanoine de Reims ;
3°. Jean Colbert, enseigne du régiment de Picardie, qui servit avec distinction à la bataille de Réthel en 1650. (*Gazette de France* du 29 décembre de cette année.) Il est mort en 1654, capitaine au régiment de Navarre ;
4°. Remi Colbert, capitaine au régiment de Navarre, mort en 1655 ;
5°. Marie Colbert, alliée, par contrat du 8 décembre 1633, passé devant Angier et le Cointre, notaires à Reims, avec Pierre *Chertemps*, seigneur de Vaux et de Sceuil, conseiller du roi ;
6°. Marguerite Colbert, mariée 1°, l'an 1646, avec Jacques *Merault*, conseiller du roi, trésorier de France à Soissons, mort en 1655 ; 2°, par contrat du 1er janvier 1657, avec Louis *Marin*, seigneur de la Châtaigneraye, conseiller-d'état ordinaire et intendant des finances. Elle est morte au mois d'avril 1658, et fut inhumée aux Blancs-Manteaux à Paris.

XV. Charles Colbert, chevalier, seigneur du Terron, marquis de Bourbonne et de Torcenay en Champagne, intendant du pays d'Aunis, puis intendant et commissaire-général de la marine du Ponent en 1662, intendant à Messine, et conseiller d'état ordinaire en 1678, mourut le 9 avril 1684. (*Gazette de France* du 15 de ce mois.) Il avait épousé, en 1650, Madelaine Hennequin, fille de Michel Hennequin, écuyer, seigneur de Cramart, receveur-général des finances en Champagne, et de Françoise Passart. Ils n'ont eu que quatre filles :

Hennequin : vairé d'or et d'azur ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

1°. Françoise Colbert, mariée 1° avec Eutrope-Alexandre *de Courbon*, marquis de la Roche-Courbon en Saintonge, fils de Jean-Louis de Courbon, marquis de Saint-Sauveur, conseiller d'état, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Enghien ; 2° avec Hilderic, prince *de la Carpegne*, aux États romains, neveu du cardinal de ce nom. Elle mourut à Paris le 8 octobre 1727 ;
2°. Madelaine Colbert, mariée, le 20 août 1670, avec Pierre, marquis *de Gassion*, président à mortier au parlement de Navarre, conseiller d'état, fils de Jean de Gassion, IIIe du nom, et de Marie de Bésiade ;
3°. Charlotte-Eutrope-Émilie Colbert, mariée avec Claude, marquis *de Bourdeille*, comte de Mathas. Elle mourut en couches au mois de mai 1675 ;
4°. Marie-Anne Colbert, *mademoiselle de Torcenay*, mariée 1°, le 20 juin

1685, avec François *du Prat de Nantouillet*, comte de Barbançon, marquis de Cany, premier maître-d'hôtel de Philippe de France, duc d'Orléans, mort le 24 juin 1695, fils de Louis-Antoine du Prat, marquis de Nantouillet et de Précy, baron de Thoury, et de Madelaine de Baradat de Damery; 2°, au mois de juin 1699, avec Hyacinthe *Thomas*, comte de la Caunelays, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Belle-Isle. Elle est décédée le 5 juin 1719.

SEIGNEURS DE SAINT-MARC, *éteints.*

XIV. Charles COLBERT, seigneur de Saint-Marc ou Saint-Mard, en Champagne, second fils de Jean Colbert, Ier du nom, seigneur du Terron, et de Marie Bachelier, dame en partie de Saint-Marc, fut, de 1630 à 1650, conseiller du roi, président, lieutenant-général au bailliage de Vermandois. Il est ainsi qualifié dans le contrat de mariage de Marie Colbert, sa nièce, du 8 décembre 1633. Lui et son frère aîné, Jean Colbert, IIe du nom, seigneur du Terron, vendirent la terre d'Acy le 15 mars 1642, étant fondés de procuration de tous les Colbert qui avaient des droits sur cette seigneurie. Il mourut à Paris le 16 octobre 1661, et avait épousé Marguerite DE MESVILLIERS, fille d'Antoine de Mesvilliers, seigneur du Bois, secrétaire du roi, de laquelle sont issus :

DE MESVILLIERS : d'or, au chevron de gueules, chargé d'une pate de griffon d'argent, et accompagné en chef d'une merlette de sable, et en pointe d'une bisse d'azur, languée de gueules.

1°. Charles Colbert, seigneur de Saint-Marc, né le 6 août 1619, lieutenant-général à Reims, puis successivement procureur-général, conseiller et président à mortier au parlement de Metz le 21 juin 1675, et intendant d'Alsace, décédé le 11 avril 1722, à l'âge de 103 ans;
2°. François, dont l'article suit;
3°. André Colbert, chanoine de l'église de Reims, docteur de Sorbonne, abbé de Vertus et de Châlons, sacré évêque d'Auxerre le 24 juillet 1678, décédé dans son diocèse le 4 juillet 1702;
4°. Pierre Colbert, jésuite;
5°. Hélène Colbert, abbesse de l'Isle, au diocèse d'Auxerre, le 13 juillet 1682, morte en 1701.

XV. François COLBERT, chevalier, seigneur de Saint-Marc, de la Suze, et de la Lesse dans le ressort de la Rochelle, rendit hommage pour ces deux dernières terres en 1699 et 1711. Nommé capitaine de vaisseaux en 1677, il contribua, sous l'amiral du Quesne, au bombardement d'Alger en 1683, fut créé chevalier

de l'ordre de Saint-Louis le 2 février 1694, et chef d'escadre des armées navales en 1719. Il est mort dans une de ses terres à deux lieues de la Rochelle, le 22 janvier 1722, après s'être retiré du service avec une pension de 6000 livres et la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis (1). (*Gazette de France* des 27 juillet 1683 et 6 février 1694; *État de la France*, année 1712, t. III, p. cxxx; année 1718, t. II, p. 558.) Il avait épousé Reine-Charlotte Lée, d'une ancienne famille originaire d'Irlande, et sœur de la comtesse de la Rochefoucauld-Surgères, dont il eut :

Lée : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 hures de sanglier du même.

1°. André, comte de Colbert, mestre-de-camp de cavalerie, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, mort le 17 septembre 1719;

2°. Charles, dont l'article suit;

3°. Marie-Charlotte Colbert, mariée, le 26 avril 1714, avec Marc-Roger, marquis *de Noé*, baron de l'Isle, l'un des 4 premiers barons de l'Armagnac, sénéchal et gouverneur des quatre Vallées, commandant de la province de Guienne, brigadier des armées du roi, mort en 1733, fils de Roger de Noé, IVe du nom, baron de l'Isle, et de Jeanne du Pouy de Marignac;

4°. Marie-Thérèse Colbert, mariée avec Dominique *d'Esclaux*, baron de Mesplez et de Navailles, président au parlement de Navarre, fils de Joseph d'Esclaux, baron de Mesplez, président au même parlement, et de Jeanne de Gassion d'Espan;

5°. Marie-Sidonie Colbert. Elle et sa sœur Marie-Thérèse étaient mineures en 1723. La marquise de Noé, leur sœur, était majeure, et toutes trois, seules représentantes de cette branche, à cette époque, étaient héritières de Charles Colbert, président au parlement de Metz, leur oncle. C'est ce qu'on voit par une trausaction passée, le 9 janvier de cette année, devant Lefevre et son confrère, notaires au châtelet de Paris, entre Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Torcy, de Croissy, de Sablé, de Bois-Dauphin, etc., ministre d'état, membre du conseil de régence, chevalier des ordres du Roi, Louis-François-Henri Colbert, comte de Croissy, lieutenant-général des armées du roi, d'une part, et Marc-Roger, marquis de Noé, époux de Marie-Charlotte Colbert, et le fondé de procuration du tuteur de Marie-Thérèse et de Marie-Sidonie Colbert, au sujet du partage de la successiou du président Colbert. Françoise-Sidonie épousa, en 1725, Louis, comte *de Luppé*, marquis de Besmaux;

(1) Il n'est porté sur aucun almanach ni sur aucun catalogue des dignitaires de cet ordre

XVI. Charles, comte DE COLBERT-SAINT-MARC, seigneur de la Grimaudière, de Chiusse, de la Suze, etc., mestre-de-camp de cavalerie, colonel de dragons, puis cornette de la compagnie de chevau-légers de la garde du roi, épousa, au mois de juin 1721, Marie-Charlotte GOUFFIER DE HEILLY, fille de Charles-Antoine Gouffier, IIe du nom, marquis de Heilly, maréchal des camps et armées du roi, et de Catherine-Angélique d'Albert, fille du duc de Luynes. Le comte de Saint-Marc est décédé sans postérité, de la petite vérole, le 2 mars 1722, dans la 19e année de son âge.

GOUFFIER : d'or, à trois jumelles de sable.

MARQUIS DE SEIGNELAY.

XIV. Nicolas COLBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vendières, troisième fils de Jean Colbert, seigneur du Terron, et de Marie Bachelier, dame de Saint-Marc, fut nommé capitaine des ville et tour de Fismes en 1626. S'étant ensuite établi à Paris, il fut reçu secrétaire du roi le 7 janvier 1630, maître-d'hôtel ordinaire de S. M. en 1650, puis conseiller d'état en 1652, et mourut le 20 décembre 1661. Il avait épousé, par contrat du 25 septembre 1614, Marie PUSSORT, fille de Henri Pussort, chevalier, seigneur de Cernay, et sœur d'autre Henri Pussort, doyen des conseillers d'état. De ce mariage sont issus :

PUSSORT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

1°. Jean-Baptiste, Ier du nom, dont l'article viendra ;
2°. Charles, auteur de la branche des *marquis* DE CROISSY et DE TORCY, rapportée ci-après ;
3°. Édouard-François, qui a formé la branche des *comtes* DE MAULEVRIER, rapportée en son rang ;
4°. Nicolas Colbert, chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, prieur de la Charité, abbé de Vertus, sacré évêque de Luçon le 24 juillet 1661, nommé évêque et comte d'Auxerre le 16 juillet 1671, prélat vénérable par sa vertu et par la sainteté de sa vie, mort le 5 septembre 1676. (Voyez son éloge dans *la Gazette de France* du 12 septembre de cette année) ;
5°. Marie Colbert, née le 6 juillet 1626, mariée, en 1646, avec Jean *des Maretz*, intendant à Soissons, et mère du maréchal de Maillebois ;
6°. Agnès Colbert, } successivement abbesses du monastère de Sainte-
7°. Claire Colbert, } Claire à Reims en 1675 et 1680 ;
8°. Antoinette Colbert, prieure des dames de la Visitation à Rouen, morte en 1698 ;

9°. Claire-Cécile Colbert, morte le 8 avril 1720, abbesse du couvent du Lys, près Melun.

XV. Jean-Baptiste COLBERT, Ier du nom, marquis de Seignelay, de Châteauneuf-sur-Cher et de Blainville, baron de Sceaux, de Linières, d'Ormoy et autres lieux, surnommé le *Grand-Colbert*, naquit à Reims le 29 août 1619. Passionné dès sa jeunesse pour les sciences et les arts, qu'il devait protéger un jour avec tant d'éclat, il parcourut les diverses provinces du royaume, s'attachant à connaître la situation du commerce et de l'industrie dans les principales villes, et à rechercher les moyens de les développer et de les rendre plus florissants. Frappé de la justesse et de la profondeur de ses vues, Michel le Tellier, secrétaire d'état au département de la guerre, l'appela auprès de lui en 1648, et le fit connaître au cardinal Mazarin. Dès la même année, le ministre fit nommer Colbert conseiller d'état; et, quoiqu'il n'eût alors que trente-neuf ans, il prit part immédiatement à toutes les affaires qui se traitaient dans les conseils du roi. Durant les troubles de la Fronde, il fut chargé de toutes les dépenses faites pour le service de la cour, et suivit le cardinal en Bourgogne, en Picardie, en Guienne et en Champagne. Lorsque ce ministre se retira à Cologne, en 1651, poursuivi par la haine des princes et des grands, ce fut par l'entremise secrète de Colbert que, de sa retraite, il continua à gouverner la France. Dans l'année suivante, Colbert fut pourvu de la charge d'intendant de la maison du duc d'Anjou. Il fut envoyé à Rome en 1659, et de là à Florence, à Gênes et à Turin, solliciter des secours pour l'île de Candie, assiégée par les Turcs. A son retour, il fut nommé secrétaire des commandements de la reine, en 1660. A cette époque, le cardinal Mazarin touchait à une fin glorieuse, mais prématurée. Le traité des Pyrénées, résultat prévu, et complément de la paix de Westphalie, et qui, par l'alliance de la France à l'Espagne, devait faire passer la prépondérance européenne de la maison d'Autriche dans celle de Bourbon, était le dernier effort et le dernier vœu d'un ministre pacifique, dont vingt années de vicissitudes et d'agitations les plus opposées à son caractère avaient usé la vie. Le président Hénault remarque que, parmi les services rendus par le cardinal Mazarin, il faut surtout compter celui d'avoir tellement préparé la confiance

du roi pour Colbert, qu'elle se trouva toute établie quand le cardinal mourut (1). On ne peut mettre en doute que Colbert n'ait contribué à imprimer à la dernière période du ministère de Mazarin cette grandeur et cette magnificence que Louis XIV recueillit comme une portion de son héritage. Colbert était aux yeux de Mazarin le seul homme capable de rétablir les finances du royaume. C'est à ce titre qu'il le recommande au roi dans son testament, du 6 mars 1661, dont Colbert fut l'un des exécuteurs. Dès que le cardinal eût fermé les yeux, Louis XIV fit expédier à Colbert des lettres portant rétablissement, en sa faveur, d'une des deux charges d'intendant des finances, qui avaient été supprimées après la mort des derniers possesseurs. Il prit séance en cette qualité au conseil d'état le 16 du même mois. C'est de la fin de cette année 1661 que date la disgrâce du surintendant Fouquet. Le roi, étonné de voir les revenus de l'État se consommer à payer l'intérêt des crédits, et les dettes s'accroître chaque année dans une progression effrayante, chercha à s'éclairer auprès de Colbert sur les causes d'un tel désordre. Les états du surintendant lui furent communiqués. Colbert, dans une épreuve de plusieurs mois, fit remarquer au jeune monarque que la recette était partout diminuée et la dépense exagérée. C'était ainsi que l'imprudent ministre se conservait les moyens de continuer ses profusions. Fouquet voulait tromper son maître : Louis paraissait trompé, et Colbert l'empêchait de l'être (2). De ce moment les conseils et l'ascendant

(1) On assure que le ministre mourant dit au roi : « Je vous dois tout, sire, » mais je crois m'acquitter, en quelque sorte, envers V. M., en vous donnant » Colbert. »

(2) *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. IX, p. 211. Nous ajouterons ici, pour ne point interrompre la narration, les dates des diverses promotions de Colbert. Il fut l'un des trois membres du conseil des finances institué par Louis XIV en 1661, prit possession, le 8 janvier 1664, de la charge de surintendant des bâtiments du roi, fut appelé au conseil de commerce nouvellement établi, et qui tint ses séances pour la première fois à Fontainebleau le 3 août de la même année. Au mois de mars 1665, Colbert fut nommé chef et président de la direction de la compagnie des Indes orientales, et pourvu, le 26 août, de la charge de grand-trésorier et commandeur des ordres du Roi, puis de celle de contrôleur-général des finances en 1666. Le 22 avril 1667, il fut reçu l'un des 40

de Colbert commencèrent à imprimer une nouvelle face aux affaires publiques. La régénération qu'il osa entreprendre ne pouvait être conçue et exécutée par un génie ordinaire. « Il avait à »réparer les maux qu'avaient causés le règne orageux et faible »de Louis XIII, les opérations brillantes mais forcées de Richelieu, »les querelles de la Fronde et l'anarchie des finances sous Mazarin. »Partout il ne rencontrait que confusion et que fraudes, que »désordres et que malversations. Il trouvait tous les domaines »aliénés, les droits des fermes absorbés par des créances usuraires, »les charges, les priviléges, les exemptions multipliées sans me»sure, l'État à la merci des traitants et n'existant que par leurs »secours, le peuple payant 90 millions d'impositions et le roi en »touchant à peine 35, deux années du revenu consommées et le »trésor vide. C'était partir du même point que Sully. Mais l'am»bition ombrageuse et turbulente de Louvois, la manie guer»rière, le luxe et les dissipations de Louis XIV, rendaient la route »bien plus difficile à suivre pour le contrôleur-général que pour »le ministre de Henri IV; aussi doit-on tenir compte à Colbert »de toutes les difficultés qui entravèrent sa marche, si l'on veut »rendre une justice entière à ses talents et à ses services. Il com»mença par établir un conseil de finances pour s'éclairer lui»même, et une chambre de justice pour rechercher les anciennes »déprédations et pour liquider les dettes de l'État. Il porta succes»sivement la réforme (1) dans toutes les branches du revenu et des

de l'Académie française. Il prêta serment pour la charge de secrétaire-d'état le 18 février 1669; et, le même jour, Louis XIV, en considération des importants services de Colbert, assura la survivance de cette charge à son fils aîné. Ce fut alors que le roi lui confia le département de la marine. Il fut déclaré ministre d'état, en 1678.

(1) L'une des premières et des plus importantes mesures du ministère de Colbert, fut la recherche générale de la noblesse de France. Une foule d'intrigants avaient usurpé les priviléges de cet ordre, et cessé de concourir aux impôts publics, qui pesaient avec d'autant plus de force sur le cultivateur. Tous ceux qui ne justifièrent pas du droit de se qualifier nobles furent condamnés à de fortes amendes, en réparation du dommage qu'ils avaient causé, et inscrits de nouveau au rôle des tailles. La sévérité de cette recherche atteignit jusqu'aux gentilshommes qui s'étaient qualifiés des titres de marquis, comtes, vicomtes et barons, sans possession légitime ou autorisation légale

» dépenses publiques. A la confusion qui y régnait, sa vigilance » et sa fermeté firent succéder l'ordre et la régularité. Il supprima » une foule d'offices créés sans nécessité, révoqua les priviléges » onéreux, diminua les gages, bannit le trafic honteux des emplois. » et l'usage non moins coupable d'intéresser les gens de la cour » dans le produit des fermes publiques; éclaira les manœuvres et » fit cesser les gains immenses des receveurs; substitua une caisse » d'emprunt à la ressource de l'usure; réduisit l'intérêt de l'argent » et fit rentrer le roi dans ses domaines; assura des fonds pour » chaque dépense, et arracha ainsi la fortune publique des mains » avides des traitants. En combinant avec plus d'art la nature des » divers impôts, en établissant entre eux de plus justes propor- » tions, il les rendit moins lourds et plus fructueux. Sous son » ministère les tailles furent diminuées de près de moitié, tandis » que leur assiette et leur perception furent améliorées. Le plus » heureux succès couronna rapidement ces opérations, concertées » avec sagesse et exécutées avec courage. Malgré les frais de près » de dix années de guerre, et surtout malgré le faste et les profu- » sions du roi, Colbert parvint, en vingt-deux ans, à augmenter les » revenus de plus de 28 millions, et à diminuer d'une somme égale » les charges et les non-valeurs, de sorte qu'en 1683, époque » fatale de la mort de cet habile ministre et du déclin du règne » jusqu'alors si brillant de Louis XIV, la recette effective montait » annuellement à 116 millions, sur lesquels il n'y avait que 20 mil- » lions de charges, y compris 8 millions de rente (1). En 1664, » Colbert fut chargé de la surintendance des bâtiments, arts et » manufactures, et, en 1669, du ministère de la marine. Ce fut » surtout à l'activité, aux vues nouvelles, aux idées grandes et » utiles qu'il porta dans ces divers départements, que la France

(1) A l'avénement de Colbert, le revenu disponible n'était que de 32 millions; à sa mort il montait à 83 millions. Voici avec quelle hauteur de vue Colbert comprenait l'économie politique. « Il faut, écrivait-il au roi, en 1666, épargner » 5 sous aux choses non nécessaires, et jeter des millions quand il est question de » votre gloire. Un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine incroyable, et, » lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon » bien, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie pour » y fournir. »

« dut le développement général et l'accroissement rapide de son « industrie et de son commerce. Tout prit sous sa direction une « face nouvelle : non-seulement la France s'affranchit du tribut « annuel que son luxe payait à l'étranger, mais elle entra en par- « tage des bénéfices de cette industrie, qui jusque-là avait été « concentrée en Angleterre, en Hollande, à Venise, dans le Levant « et dans quelques villes de Flandre et d'Allemagne. Chaque année « fut marquée, soit par l'introduction de nouvelles manufactures, « soit par le rétablissement et le progrès des anciennes. Le métier « à faire des bas fut acheté chez l'étranger et multiplié dans nos « ateliers. La France sut bientôt fabriquer pour son usage le « fer-blanc, l'acier, les dentelles, la belle faïence, les cuirs maro- « quinés, etc. ; on y perfectionna les divers procédés de la tein- « ture ; nos belles manufactures de glaces, de tapis et de tapisseries « surpassèrent dans leurs produits tout ce qu'on avait connu « jusqu'alors. Celles de laine et de soie furent particulièrement « encouragées ; pour les soutenir, le roi avança jusqu'à 2,000 livres « par métier battant : en 1669, on en comptait 44 mille dans le « royaume. Abbeville, Sedan, Louviers, Elbeuf rivalisèrent par « leurs draps avec les plus belles fabriques de l'Europe. Lyon et « Tours obtinrent rapidement, pour les étoffes de soie, une su- « périorité généralement reconnue. Pour entretenir l'activité qu'il « s'efforçait de donner à l'industrie nationale, Colbert s'occupa de « rendre le transport et la communication de ses produits plus « faciles et plus étendus. C'était au commerce à lui en fournir les « moyens, et il le créa. Les grands chemins étaient devenus impra- « ticables ; il les fit réparer, ouvrit des routes nouvelles, fit cons- « truire le célèbre canal de Languedoc, projeta celui de Bourgogne, « établit des ports francs à Marseille et à Dunkerque, multiplia « les entrepôts, accorda des primes pour les exportations et les im- « portations, combina avec sagacité les droits de douane, créa des « chambres d'assurance, soumit le commerce à des lois uniformes, « en fit une profession honorable, et invita la noblesse à y prendre « part. Des consuls envoyés dans les principales échelles du Levant, « et dirigés par d'excellentes instructions, éclairèrent, étendirent « et protégèrent les opérations des négociants français. En 1664, on « établit pour les Indes orientales et occidentales deux compagnies « de commerce ; le roi s'associa à leurs entreprises, et leur fit des

» avances considérables. Les colonies du Canada, de la Martinique » et surtout de Saint-Domingue, auparavant languissantes, re» çurent une vie nouvelle par leur réunion au domaine de la cou» ronne; elles furent peuplées et cultivées, et commencèrent dès » lors à fleurir. Bientôt on en forma de nouvelles à Cayenne et à » Madagascar. Pour soutenir et pour protéger ce commerce étendu » et ces établissements lointains, il fallait des forces navales res» pectables; Colbert le sentit, et, dans cette partie de son minis» tère, il fut encore créateur. Quand le roi lui confia le départe» ment de la marine, elle consistait en un petit nombre de vieux » bâtiments que Mazarin avait laissés pourrir dans les ports. Colbert » commença par en acheter chez l'étranger, et bientôt il en fit » construire en France. Le marquis de Seignelay, son fils, seconda » puissamment ses efforts. Le port de Rochefort s'éleva; quatre » autres grands arsenaux maritimes furent établis à Brest, à Toulon, » à Dunkerque et au Hâvre. On institua des écoles de navigation, » des grades nouveaux, un avancement régulier, et des récom» penses; on approvisionna les chantiers, on perfectionna les cons» tructions, on classa les marins : en 1672, la France eut 60 vais» seaux de ligne et 40 frégates (1): en 1681, victorieuse sur mer » comme sur terre, elle comptait 198 bâtiments de guerre et » 166 mille hommes classés dans tous les services. — Ce fut par les » conseils de Colbert que Louis XIV fit entreprendre la réforme » des ordonnances civile et criminelle, achevée en 1670; et ce » fut sous son ministère, et par ses soins, que les monuments des » arts, l'éclat des lettres, l'encouragement des sciences, leurs tra» vaux et leurs découvertes assurèrent à la France une gloire non » moins éclatante et plus durable que celle qu'elle tirait de ses » conquêtes. Sous les auspices de Colbert, et dans sa maison même, » s'éleva, en 1663, l'académie des inscriptions; celle des sciences » fut fondée par lui trois ans après, et celle d'architecture en 1671. » L'académie de peinture reçut en même temps une organisation

(1) Cette année 1672 fut la plus dispendieuse de la guerre, du vivant de Colbert. On a observé cependant qu'elle ne coûta que 110 millions, tandis que dans la guerre de 1689, la première qui suivit la mort de ce ministre, il y eut des années qui absorbèrent plus de 180 millions.

» nouvelle : l'école de Rome fut établie. Il augmenta la Bibliothè-» que du roi (1) et le Jardin des Plantes, bâtit l'Observatoire, y » appela Huyghens et Cassini, fit commencer la méridienne qui » traverse toute la France, et envoya des physiciens à Cayenne pour » y faire des observations. Paris dut à ses soins des constructions » nouvelles et des embellissements considérables, des quais, des » places publiques, des portes triomphales, des boulevards, » l'hôtel des Invalides, la colonnade du Louvre et le jardin des » Tuileries. Enfin, il remplit avec autant de discernement que de » zèle l'honorable mission de répandre les bienfaits du roi sur tout » ce que la France et l'Europe présentaient d'hommes illustres » dans les sciences, les lettres et les arts. On a remarqué que cette » munificence, jusque-là sans exemple, qui jeta un si vif éclat » sur le règne de Louis XIV, et qui valut à ce prince le titre de » *Grand*, fut en même temps l'un des actes le moins coûteux pour » le trésor public, puisque l'état des pensions distribuées aux » savants et aux hommes de lettres, tant français qu'étrangers (2), » ne montait qu'à 66,000 livres. — On a reproché à Colbert de » n'avoir pas fait tout ce qu'il pouvait. Mais ceux qui ne jugent » jamais un homme public sans rapprocher ses opérations des » circonstances où il s'est trouvé, ont pensé avec plus de rai-» son que ce grand homme n'avait pas toujours fait ce qu'il vou-» lait. Il s'en fallait de beaucoup qu'il exerçât sur les événements, » sur le conseil, sur l'esprit du prince, cette influence si semblable » à l'autorité que Sully avait autrefois exercée. Celui-ci faisait la loi » à son maître, Colbert la recevait du sien : Sully, toujours absolu » et toujours approuvé, enrichit l'État par une économie sage que

(1) Cette bibliothèque était située dans la rue de la Harpe ; Colbert la fit transporter, en 1666, rue Vivienne, dans deux maisons qui lui appartenaient, et qui étaient contigües à son hôtel. Cette bibliothèque lui dut une partie considérable de ses richesses, principalement en manuscrits, connus sous le nom *de fonds de Colbert*. La seule nomenclature des choses glorieuses et utiles auxquelles Colbert a associé son nom prouve qu'on ne peut faire un pas de la capitale aux extrémités du royaume sans rencontrer les traces de ce grand homme.

(2) Il n'y avait pas de savant d'un mérite distingué, dit Perrault, quelqu'éloigné qu'il fût de la France, que les gratifications n'allassent trouver chez lui par des lettres de change.

» secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat » à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. » Colbert, toujours dépendant et toujours contrarié, soutint l'État, » malgré le luxe d'un maître fastueux qui prodiguait tout pour » rendre son règne éclatant ; il le soutint encore, et même le fit » fleurir, malgré le poids des armées considérables et des guerres » ruineuses dont le chargea la jalouse ambition de Louvois. Victime » de son amour pour le bien public, épuisé par le travail et rongé » par les inquiétudes et par le chagrin, luttant avec peine contre » les embarras du présent et prévoyant avec effroi ceux dont l'a- » venir le menaçait encore, Colbert termina ses jours à Paris, le » 6 septembre 1683, laissant un nom cher à la France et une mé- » moire éternisée par de grands souvenirs. » (1) Il avait épousé, en 1648, Marie CHARON DE MENARS, morte le 7 avril 1687, fille de Jacques Charon, IIIe du nom, seigneur de Menars, de Noizieux, de Saint-Claude, etc., conseiller du roi en ses conseils, grand-bailli d'épée de Blois et gouverneur des chasses de ce comté, et sœur de Jean Charon, seigneur de Menars, président à mortier au parlement de Paris. De ce mariage sont issus :

CHARON DE MENARS : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.

1°. Jean-Baptiste, IIe du nom, dont l'article viendra ;

2°. Jacques-Nicolas Colbert, né en 1654, archevêque de Rouen, primat de la province de Normandie, abbé commendataire de l'abbaye du Bec-Hellouin, prieur commendataire et seigneur spirituel et temporel de la Charité-sur-Loire, en 1665, d'Ambierle, de Saussure et de Saint-Just de Troyes, docteur de Sorbonne, reçu l'un des 40 de l'Académie française le 31 octobre 1678. Il fut sacré archevêque de Carthage *in partibus* le 4

(1) *Dictionnaire historique* de MM. Chaudon et Delandine, IXe édition, 1810, t. IV, p. 567 à 572. Voyez aussi la *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. IX, pp. 208 à 225, les *Vies des hommes illustres de France*, par d'Avrigny, t. V, *éloge de Colbert*, mis au concours par l'Académie française, et dont le prix fut remporté par M. Necker en 1773. *Examen du ministère* de M. Colbert, par M. de Bruny, directeur de la compagnie des Indes, imprimé à Paris en 1774, et *Particularités et observations sur les ministres de France les plus célèbres*, par M. de Monthion, 1812, in-8°. Son éloge funèbre, prononcé par l'abbé Tallemont, a été imprimé in-4° en 1697. Le grand Colbert fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache, où ses enfants lui firent élever un superbe monument, ouvrage de Girardon, qu'on a vu long-temps au Musée des monuments français, et qui a été rétabli dans l'église de Saint-Eustache en 1826.

août 1680, et succéda, en 1691, à François Rouxel de Grancey, archevêque de Rouen, dont il était depuis long-temps coadjuteur. A l'époque où, sous ce titre, il administrait, jeune encore, ce diocèse, il s'y fit remarquer par sa charité, son zèle et ses lumières, et par sa tolérance envers les calvinistes. Ce sentiment est exprimé dans un discours qu'il adressa au roi, au nom du clergé de France, et qui parut si beau, qu'on soupçonna Racine d'en être l'auteur. Ce prélat concourut à la fondation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il fut l'un des premiers membres, et mourut le 11 décembre 1707. Il fut inhumé à Saint-Eustache, dans la chapelle de sa famille;

3°. Antoine-Martin Colbert, grand'-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, général des galères de cet ordre en 1680, grand bailli de la Morée, commandeur de Boncour et de Chantereine, brigadier des armées du roi, etc. Il servit d'abord dans les mousquetaires, avec lesquels il se trouva aux siéges de Landrecies et de Condé en 1676, et à celui de Valenciennes au mois de mars 1677. Le 25 de ce mois, il entra enseigne dans la compagnie Colonelle du régiment du Roi; il servit au siége de Cambray, et obtint une compagnie dans le même régiment. Il la commanda aux siéges de Gand et d'Ypres, ainsi qu'à la bataille de Saint-Denis, près Mons, en 1678. On le nomma, par commission du 9 novembre de la même année, colonel du régiment de Champagne, qu'il commanda à la bataille de Minden en 1679, puis, en 1684, au siége de Luxembourg, où il se distingua particulièrement. Dans l'année précédente, il avait commandé les galères de Malte en Candie, et s'était emparé, au mois d'août, sous le canon de Girapetra, de deux saïques turques et d'un corsaire algérien. Créé brigadier d'infanterie le 24 août 1688, il servit aux siéges de Philisbourg, de Manheim, de Franckenthal, en la même année. Ayant marché, le 25 août 1689, à la tête de son régiment à l'attaque de Valcourt, il y reçut une blessure dont il mourut à Philippeville le 2 septembre. (1) (*Voyez ses preuves pour l'ordre de Malte, à la fin de la généalogie*);

4°. Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville, surintendant des bâtiments du roi, grand-maître des cérémonies de France, lieutenant-général des armées du roi, etc. Il naquit en 1664, et fut connu d'abord sous le nom *d'Ormoy*, d'une terre qu'il possédait. Le 28 mars 1674, on le pourvut de la charge de surintendant des bâtiments du roi, arts et manufactures de France, en survivance de son père. Il prit le titre de *marquis de Blainville*, à l'époque de son mariage contracté, le 25 juillet 1682, avec Marie-Gabrielle *de Rochechouart de Tonnay-Charente*, fille unique et héritière de Jean-Claude de Rochechouart, comte de Tonnay-Charente et de Vivonne, marquis de l'Isle-Adam, colonel du régiment de la Marine, et de Marie Phélypeaux de la Vrillière. Entré dans la même

(1) *Chronologie historique militaire*, t. VIII, p. 48.

année lieutenant au régiment de Picardie, il se trouva, en 1683, aux siéges de Courtray et de Dixmude. Au mois de septembre, il se démit de la surintendance générale des bâtiments du roi, obtint une compagnie dans son régiment au mois de novembre, et servit à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684. Le 13 septembre de cette année, le marquis de Blainville fut créé colonel du régiment de Foix à sa formation, puis, le 25 janvier 1685, pourvu de la charge de grand-maître des cérémonies de France, sur la démission du marquis de Rhodes. En 1688, il servit aux siéges et à la prise de Philisbourg, de Manheim et de Franckenthal. Il se distingua particulièrement au siége de Kocheim, qu'on emporta l'épée à la main le 26 août 1689. Le 6 septembre suivant, il obtint un régiment de son nom, qu'il commanda à l'armée d'Allemagne en 1690. Le 11 juillet, il prit le commandement du régiment de Champagne, à la place du comte de Sceaux, son frère, qui venait d'être tué à la bataille de Fleurus. Le marquis de Blainville rejoignit aussitôt ce corps en Flandre, et y fit la campagne sous le maréchal de Luxembourg. Il servit aux siéges et à la prise de Mons et de Namur en 1691, et fut grièvement blessé au combat de Steinkerque en 1692. On le créa brigadier le 30 mars 1693. En 1694, il commanda les troupes sur le Rhin depuis Rhinzabern jusqu'à Lauterbourg. Il fut employé à l'armée de la Meuse en 1696, à celle de Flandre en 1697, au camp de Landau en 1699, à l'armée d'Allemagne en 1701 et dans les duchés de Limbourg et de Luxembourg à la fin de cette campagne. Promu au grade de maréchal-de-camp le 29 janvier 1702, et nommé pour commander dans Kayserswert, le marquis de Blainville défendit glorieusement cette place contre les forces impériales, y soutint 59 jours de tranchée ouverte, et tua 6 à 7,000 hommes aux ennemis par l'effet de son artillerie ou par les fréquentes sorties qu'il fit faire. Lui-même fut grièvement blessé à l'épaule, d'un éclat de pierre, en visitant les ouvrages. Lorsqu'il rendit la ville, le 15 juin, elle était réduite en un monceau de ruines. Ce fut le marquis de Blainville qui dicta les conditions de la capitulation : la principale fut que les alliés feraient raser toutes les fortifications à leurs dépens, et que les otages qu'ils donneraient pour garants de leur parole ne seraient renvoyés qu'après l'entière exécution du traité. Cette héroïque défense valut, au marquis de Blainville, le grade de lieutenant-général des armées qu'il obtint le 19 juin, cinq mois après sa promotion au grade de maréchal-de-camp; il reçut le brevet de ce nouveau grade des mains du duc de Bourgogne, le 23 du même mois de juin. Employé dans les Pays-Bas sous le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers, il se signala de nouveau à la bataille de Friedelingen, le 14 septembre, et commanda, pendant l'hiver, à Namur, par ordre du 16 novembre. En 1703, il prit part à toutes les opérations de l'armée de Villars (1),

(1) Ce fut sur la demande du maréchal de Villars que le marquis de Blainville passa sous ses ordres.

en Bavière; à la tête de 20 bataillons et de 30 escadrons, il força les retranchements de la Forêt-Noire, emporta, le 29, le poste de Biberach, et s'empara ensuite du château de Haslach: cette heureuse opération ouvrait à l'armée française un passage pour pénétrer dans la Souabe et faire, avec l'électeur de Bavière, sa jonction, qui fut effectuée le 12 mai. Le marquis de Blainville contribua au gain de la première bataille d'Hochstedt, et commanda à Ulm pendant l'hiver. En 1704, sous le maréchal de Marchin, il s'empara de la petite ville de Giegen, le 14 janvier, et il fit brûler celle de Blanburen. Détaché, au mois d'avril, pour favoriser le passage d'un convoi qui venait de Schaffouse, il s'empara de Stockack et amena le convoi. A la seconde et funeste bataille d'Hochstedt, livrée le 13 août, le marquis de Blainville commandait l'infanterie de l'aile gauche; il donna les plus grandes preuves de sang froid et de bravoure; mais, ayant eu les deux jambes emportées d'un coup de canon, il expira à Ulm le jour même de cette bataille, à l'âge de 40 ans, emportant les regrets des généraux et de toute l'armée. (1) Il n'a laissé de son mariage qu'une fille, nommée:

Marie-Madelaine Colbert, mariée, le 26 mai 1706, avec Jean-Baptiste *de Rochechouart de Mortemart*, comte de Maure, père du duc de Rochechouart;

5°. Louis, auteur du rameau des *comtes* et *marquis* DE LINIÈRES, rapporté ci-après;

6°. Charles-Édouard Colbert, comte de Sceaux, né en 1670, colonel du régiment de Champagne, à la tête duquel il fut blessé mortellement à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690. Il mourut peu de jours après à Philippeville. (*Gazette de France* du 15 juillet de cette année);

7°. Jeanne-Marie-Thérèse Colbert, mariée, le 1er février 1667, avec Charles-Honoré *d'Albert*, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, comte de Montfort et de Tours, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Guienne, décédé le 5 novembre 1712, fils de Louis-Charles d'Albert, pair et grand-fauconnier de France, et de Louise-Marie Séguier de Sorel. La duchesse de Luynes fut nommée dame du palais de la reine le 1er janvier 1674, et mourut le 26 juin 1732;

8°. Louise-Henriette Colbert, mariée, par contrat du 19 janvier 1671, avec Paul *de Beauvilliers*, duc de Saint-Aignan, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, puis grand-maître de la garde-robe en 1689, et ministre d'état, mort le 31 août 1714, fils de François de Beauvilliers,

---

(1) *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. IV, p. 459; *Mémoires du temps; Gazette de France; Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 362.

premier duc de Saint-Aignan, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres, et d'Antoinette Servien de Montigny, sa première femme. La duchesse de Saint-Aignan fut nommée dame du palais de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, le 16 avril 1680, et mourut sans postérité le 19 septembre 1733;

9°. Marie-Anne Colbert, mariée, le 14 février 1679, à Louis *de Rochechouart*, duc de Mortemart, pair de France, général des galères, mort âgé de 25 ans le 3 avril 1688, fils de Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, maréchal et général des galères de France, et d'Antoinette-Louise de Mesmes de Roissy.

XVI. Jean-Baptiste Colbert, IIe marquis de Seignelay, de Châteauneuf sur Cher, et de Lonray, comte de Creuilly et de Darnetal, vicomte de Ligny, baron de Sceaux, Linières, la Luthumière, Cheny, Beaumont, Ormoy, seigneur de Blainville, de Châtenay, de Fontenay, du Plessis-Piquet et de Châtillon, naquit à Paris, en 1651. Son père le forma de bonne heure aux affaires, et lui obtint la survivance de sa charge de secrétaire d'état au département de la marine, le 18 février 1669 (1). Le jeune marquis de Seignelay avait reçu de la nature un esprit capable de concevoir les plus grandes choses. Dès l'âge de 25 ans, il dirigeait seul le ministère de la marine, et ce fut sous son administration qu'elle devint la plus formidable de l'Europe. En 1684, les Génois, alors alliés de la France, avaient construit quelques frégates pour la marine espagnole. Louis XIV leur fit défense de les lancer à la mer. Sur leur refus d'obéir, le marquis de Seignelay fit équiper une flotte à Toulon, sous le commandement de Duquesne (2), s'y embarqua, parut devant Gênes, au mois de mai, et fit aussitôt bombarder cette ville. Ce peuple

(1) Il fut successivement ministre secrétaire d'état et des commandements du roi, commandeur et grand trésorier de ses ordres, chef intendant et directeur-général du commerce des Indes orientales et occidentales, ordonnateur des fortifications des places maritimes et des anciennes fortifications, grand-maître des haras de France, directeur de la manufacture des draps, capitaine des chasses des élections de Tonnerre, Joigny, Saint-Florentin et du comté d'Auxerre.

(2) Cette flotte, qui appareilla le 12 mai, se composait de 14 vaisseaux, 3 frégates, 2 brûlots, 10 galiottes, 8 flûtes, 17 tartanes et 20 galères. Il y eut 13,300 bombes lancées sur la ville de Gênes, et le faubourg d'Arène ainsi que quatre beaux palais furent ruinés dans une descente.

fut obligé de s'humilier, et le marquis de Seignelay ramena en France le doge et quatre sénateurs, qui firent à Louis XIV toutes les satisfactions que ce monarque exigea d'eux. Vers le même temps, les Barbaresques, qui infestaient les mers, furent contenus et réprimés, et le pavillon espagnol obligé de réparer des dommages causés à notre marine marchande dans les Indes occidentales. Lors de la guerre de 1688, le marquis de Seignelay s'embarqua de nouveau sur la flotte destinée à marcher contre les forces combinées des Anglais et des Hollandais. Il fut nommé ministre et secrétaire d'état au mois d'octobre 1689. Quoique déjà atteint de la maladie de langueur qui devait bientôt le conduire dans la tombe, ce fut lui qui, vers le printemps de l'année suivante, dirigea le nouvel armement auquel on dut le gain de la bataille glorieuse livrée aux flottes combinées à la hauteur de Dunkerque, le 10 juillet 1690. Le marquis de Seignelay mourut à Versailles, le 3 novembre suivant, dans sa trente-neuvième année, universellement regretté, et particulièrement des officiers de marine, qui admiraient également l'étendue et la précoce maturité de ses connaissances, et l'énergie de son caractère. Dans les quatorze années que dura son administration, il acheva d'élever la marine et le commerce au plus haut degré de splendeur. Il avait épousé 1°, le 28 février 1675, Marie-Marguerite, marquise d'Alègre, morte le 16 mars 1678, n'ayant eu qu'une fille, Jeanne Colbert, décédée en bas âge, le 15 avril 1680, fille unique de Charles-Yves, marquis d'Alègre, et de Marguerite-Gilberte de Roquefeuil; 2°, le 6 septembre 1679, Catherine-Thérèse Goyon de Matignon, comtesse de Gacé, marquise de Lonray, fille de Henri Goyon, sire de Matignon, comte de Thorigny, conseiller d'état, lieutenant-général en Basse-Normandie, gouverneur de Cherbourg, etc., et de Marie-Françoise le Tellier de la Luthumière. La marquise de Seignelay se remaria, le 22 février 1696, avec Charles de Lorraine, comte de Marsan, prince de Mortagne, chevalier des ordres du Roi, et mourut à Paris le 7 décembre 1699. Elle avait eu de son premier mari :

D'Alègre : de gueules, à la tour d'argent, accostée de 6 fleurs de lys d'or.

Goyon : d'argent, au lion couronné de gueules.

1°. Marie-Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2°. Paul-Édouard Colbert, comte de Creuilly, duc d'Estouteville, baron de la Luthumière, seigneur d'Yvetot, etc., maréchal des camps et armées du roi. Il naquit en 1686, entra aux mousquetaires en 1701, se trouva aux combats de Nimègue et d'Eckeren en 1702 et 1703, et obtint, le 2

juillet de cette dernière année, une compagnie dans le régiment de Champagne, qu'il alla rejoindre à l'armée de Bavière. Il commanda cette compagnie à la première bataille d'Hochstædt au mois de septembre. Devenu mestre-de-camp-lieutenant du régiment Royal-Dragons le 12 mai 1704, le comte de Creuilly commanda ce corps à la bataille de Ramillies en 1706, en Flandre en 1707, à la bataille d'Oudenarde en 1708, à celle de Malplaquet en 1709, en Flandre en 1710 et 1711, aux siéges de Douay et du Quesnoy en 1712, de Landau et de Fribourg en 1713. On le créa brigadier d'infanterie, puis maréchal-de-camp les 1er février 1719 et 20 février 1734. Le comte de Creuilly est décédé à Paris sans enfants le 28 fevrier 1756 (1). Il avait épousé 1°, le 25 juillet 1714, Anne-Marie-Thérèse *Spinola*, des ducs de Saint-Pierre et princes de Melphe, princesse de Vergagne, morte le 7 septembre 1744, fille de Jean-Baptiste Spinola, prince de Vergagne et du Saint-Empire, grand d'Espagne, lieutenant-général des armées de S. M. C., etc.; 2°, le 2 avril 1754, Agnès-Marie *de la Rochefoucauld-Langeac-Lascaris d'Urfé*, morte le 1er juillet 1756, fille de Louis-Christophe de la Rochefoucauld-Langeac, marquis d'Urfé, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, et de Jeanne le Camus de Pontcarré;

3°. Louis-Henri Colbert, chevalier de Seignelay, mort à Strasbourg, en 1705. Il avait été reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité en 1688;

4°. Charles-Eléonor, dont nous parlerons après son frère aîné;

5°. Théodore-Alexandre Colbert, comte de Ligny, né en 1690, mort en 1695.

XVII. Marie-Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, de Blainville et de Lonray, seigneur de Darnetal, de Ligny et d'Ormoy, brigadier des armées du roi, naquit en 1683, et fut connu du vivant de son père sous le nom de *marquis de Lonray*. Le 25 novembre 1690, il fut pourvu de la charge de maître de garde-robe, en survivance du marquis de la Salle. Le 30 décembre 1700, il s'embarqua à Blaye avec le roi d'Espagne Philippe V, qui se rendait à Bordeaux, et accompagna ce prince jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. Le marquis de Seignelay entra dans les mousquetaires, en 1701, et fit la campagne de cette année en Flandre, en qualité d'aide-de-camp de Mgr le duc de Bourgogne. Nommé, par commission du 5 avril 1702, colonel du régiment de Champagne, il le commanda en Allemagne cette année, avec la plus grande dis-

(1) *Chronologie historique militaire*, t. VII, p. 90. Le duc d'Estouteville avait cultivé les lettres. Voyez la notice qu'on lui a consacrée comme littérateur dans le IXe vol, p. 226, *de la Biographie ancienne et moderne*.

tinction, notamment en soutenant, à la tête de 1200 grenadiers, la construction du pont sur le Rhin, près d'Huningue, le 10 octobre, puis le 14, à la bataille de Fredelingen. Il servit au siége de Kehl, à l'attaque des retranchements d'Hornberg, au combat de Munderkirken, à la première bataille d'Hochstædt, ainsi qu'à la prise d'Ulm et d'Augsbourg, en 1703, à la seconde bataille d'Hochstædt, sous le maréchal de Marchin, en 1704, à l'armée du Rhin, en 1705, au secours du fort Louis, à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et de l'île de Marquisat, en 1706; enfin à toutes les expéditions du maréchal de Villars, en Franconie et en Souabe, en 1707. Le marquis de Seignelay fut créé brigadier d'infanterie le 19 juin 1708. En 1709, il commanda une brigade à la bataille de Malplaquet; puis à l'attaque d'Arleux, en 1711, et mourut d'apoplexie à Paris, le 26 février 1712, à l'âge de 29 ans. Le lendemain, il fut inhumé dans l'église de Saint-Eustache. Il avait épousé, le 10 janvier 1708, Marie-Louise-Maurice, princesse DE FURSTENBERG, morte à Paris, le 16 mars 1749, fille d'Antoine-Égon, prince de Furstenberg, comte d'Heiligenberg et de Werdenberg, landgrave de Bar, gouverneur et régent-général de l'électorat de Saxe pour le roi Auguste de Pologne, et de Marie, comtesse de Ligny. De ce mariage est issue :

DE FURSTENBERG : d'or, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur ; à la bordure nébulée d'argent et d'azur.

Marie-Sophie-Émilie-Honorate Colbert, marquise de Seignelay, comtesse de Tancarville, dame de Gournay, etc., née le 20 septembre 1709, mariée, par contrat du 8 janvier 1724, avec Charles-François *de Montmorency-Luxembourg*, duc de Piney-Luxembourg (mort le 18 mai 1764), pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes-du-corps, gouverneur de la province de Normandie, fils de Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney-Luxembourg, pair de France, prince d'Aigremont et de Tingry, et de Marie-Gillonne Gillier de Clerambault de Marmande.

DE LA TOUR et TAXIS : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la tour de gueules ouverte d'azur, et deux sceptres d'or en sautoir, brochants sur la tour, qui est *de la Tour* ; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, qui est *de Valsassine* ; sur le tout d'azur, au sanglier d'argent.

XVII. Charles-Éléonor COLBERT, comte, puis marquis de Seignelay, né en 1708, décédé le 27 mars 1747, lieutenant-général au gouvernement de la province de Berry, avait épousé 1°, le 11 mars 1717, Anne, princesse DE LA TOUR et TAXIS, morte en couches le 19 février 1719, fille de François-Sigismond de la Tour et Taxis, comte de Valsassine et du Saint-Empire romain, lieutenant-général au service de l'empereur, et d'Anne du Val; 2°, le 22 octobre

1726, Marie-Renée DE GONTAUT-BIRON, fille de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, pair de France, colonel des gardes françaises, et de Marie-Anne Bautru de Nogent. Les enfants du marquis de Seignelay furent;

DE GONTAUT-BIRON : l'écu en bannière, écartelé d'or et de gueules.

Du premier lit :

1°. Élisabeth-Pauline-Gabrielle Colbert, mariée, le 6 février 1736, avec François-Pierre-Charles *Bouchard d'Esparbès de Lussan*, marquis de Jonsac, maréchal des camps et armées du roi en 1748, fils de Louis-Pierre-Joseph Bouchard d'Esparbès de Lussan, comte de Jonsac, marquis d'Ozillac et de Champagnac, maréchal-de-camp, lieutenant-général des provinces de Saintonge et d'Angoumois, et de Marie-Françoise Hénaut;

Du second lit :

2°. Louis-Jean-Baptiste-Antonin, qui suit;
3°. Charles-Armand-Jean-Baptiste Colbert, né le 10 janvier 1728, mort jeune;
4°. Marguerite-Louise Colbert, mariée, en 1757, avec Joseph, comte *de Lordat*, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Brouage.

XVIII. Louis-Jean-Baptiste-Antonin COLBERT, marquis de Seignelay, né le 13 septembre 1731, entra dans les mousquetaires en 1749 et passa sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1752. Il devint capitaine de dragons en 1758, colonel du régiment de l'Ile-de-France le 20 février 1761, chevalier de l'ordre de Saint-Louis en la même année, et colonel du régiment de Champagne le 1er décembre 1762. Le marquis de Seignelay fit, à la tête de ce corps, toute la guerre de Corse, et, au retour, il fut créé brigadier d'infanterie le 3 janvier 1770, puis maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il épousa 1° Marie-Anne DE MONTIGNY, morte sans enfants en 1767; 2°, le 26 mai 1770, Catherine-Pauline DE BÉTHUNE, fille d'Armand-Louis, marquis de Béthune, colonel-général de la cavalerie, chevalier des ordres du Roi, etc., et de Marie-Edmée de Boulongne; 3° Anne-Antoinette DE LAUNOY, veuve en premières noces de Charles-Joseph-Gabriel de la Salle, gouverneur de Dompaire. Elle est aujourd'hui veuve du marquis de Seignelay, qui a laissé de son second mariage avec Catherine-Pauline de Béthune, un fils, qui suit.

DE MONTIGNY :

DE BÉTHUNE : d'argent, à la fasce de gueules.

DE LAUNOY : parti, au 1 fascé de gueules, et d'argent de 8 pièces; au 2 bandé d'or et de gueules de 8 pièces.

XIX. Armand-Marie-Louis Colbert, marquis de Seignelay, né le 17 janvier 1771, colonel de cavalerie, officier supérieur dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi en 1814 et 1815, a été nommé, le 22 novembre de cette dernière année, colonel de la légion du département des Bouches-du-Rhône, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il est mort sans postérité.

COMTES ET MARQUIS DE LINIÈRES, *éteints.*

XVI. Louis Colbert, Ier du nom, comte de Linières, cinquième fils du grand Colbert et de Marie Charon de Menars, fut destiné à l'église, et fut abbé de Bonport, prieur de Nogent-le-Rotrou, et intendant et garde du cabinet des manuscrits et médailles de la bibliothèque du roi en 1681. Deux de ses frères ayant été tués à la tête du régiment de Champagne, il quitta l'état ecclésiastique en 1693, et rentra dans le monde sous le nom de *chevalier de Colbert*. Il fut reçu guidon des gendarmes écossais le 20 mars 1694, puis enseigne le 10 février 1695, sous-lieutenant dans les gendarmes d'Anjou le 15 mars 1698, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou le 1er juillet 1700, puis, le 22 mars 1702, de celle des gendarmes bourguignons, qu'il commanda à la bataille de Spire en 1703, et à celle d'Hochstædt en 1704. Le comte de Linières vendit sa compagnie et quitta le service en 1707 (1). Il est décédé à Paris le 28 avril 1745, ayant eu du mariage qu'il avait contracté, le 4 mars 1694, avec Marie-Louise du Bouchet de Sourches, fille de Louis-François du Bouchet, Ier du nom, marquis de Sourches, comte de Montsoreau, grand-prévôt de France, conseiller d'état, major-général sous le maréchal de Luxembourg, gouverneur du Maine, de Laval et du Perche, et de Marie-Geneviève de Chambes-Montsoreau :

du Bouchet : d'argent, à 2 fasces de sable.

1°. Louis Colbert, né et ondoyé le 12 août 1698, mort au mois de juin 1706;

2°. Louis-Bernard, chevalier de Colbert, né le 24 avril 1699, mort le 23 mai 1704;

(1) *Abrégé chronologique de la maison militaire du roi*, t. II, p. 390.

3°. Louis, II° du nom, dont l'article suit;

4°. Diane-Félicité Colbert, morte jeune après l'année 1706;

5°. Marie-Thérèse Colbert, née le 9 février 1698, morte le 31 juillet 1699;

6°. Louise-Diane Colbert, née le 23 juillet 1700, morte jeune;

7°. Louise-Constance-Félicité Colbert, née et morte les 5 et 25 septembre 1702;

8°. Julie-Philippine-Hortense Colbert, née le 25 décembre 1706, mariée avec Charles-Louis-Auguste, comte *de Maridor*, grand-sénéchal de la province du Maine, fils de Louis de Maridor, seigneur du Bourg-le-Roy, et d'Élisabeth-Louise-Charlotte de Perrochel de Grandchamp, sa seconde femme.

XVII. Louis Colbert, II° du nom, marquis de Linières, maréchal des camps et armées du roi, naquit le 8 avril 1709. Il fut fait lieutenant réformé au régiment du Roi, infanterie, le 3 février 1728, lieutenant le 3 mars 1729, et capitaine le 21 septembre suivant. Il commanda sa compagnie aux siéges de Gerra-d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan en 1733, et à ceux de Tortone, de Novarre et de Sarravalle en janvier et février 1734. Devenu guidon de la compagnie des gendarmes de Berry, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie, le 25 mars 1734, il quitta le régiment du Roi, et servit avec la gendarmerie à l'attaque des lignes d'Etlingen, et au siége de Philisbourg. Il passa premier cornette de la compagnie des chevau-légers de la Reine le 29 novembre, et devint, le 12 mars 1735, sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes dauphins, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il se trouva en cette qualité à l'affaire de Clausen au mois d'octobre, et marcha, au mois de septembre 1741, à l'armée de Westphalie. Nommé capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Bretagne, par commission du 1er mai 1742, il commanda cette compagnie sur les frontières de Bohême, et au secours de Braunaw en la même année, sur le Rhin en 1743, à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern, au combat de Haguenau et au siége de Fribourg en 1744. Il fut déclaré, au mois de novembre, brigadier des armées du roi, dont le brevet lui avait été expédié dès le 2 mai précédent. Employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1er avril 1745, il se trouva à la bataille de Fontenoy et au siége de Tournay. Il passa à la compagnie des gendarmes anglais le 11 juin, en quittant celle des chevau-légers de Bretagne, et finit la campagne

avec cette compagnie. Employé à l'armée du prince de Conty, par lettres du 1er mai 1746, le marquis de Linières servit aux siéges de Mons et de Charleroy. Réuni à l'armée du roi, il se trouva à la bataille de Raucoux le 11 octobre 1746, et à celle de Lawfeldt le 2 juillet 1747. Il fut nommé maréchal-de-camp le 1er janvier 1748, et mourut à Paris, le 24 juillet 1761, dans la 52e année de son âge (1). Il n'avait pas eu d'enfants du mariage qu'il avait contracté, le 6 février 1734, avec N.... *de Canclaux.*

DE CANCLAUX : bande d'or et de gueules: à la champagne d'argent, chargée de 3 molettes d'éperon de sable.

MARQUIS DE CROISSY, DE TORCY et DE SABLÉ, *éteints.*

XV. Charles COLBERT, marquis de Croissy et de Torcy, ministre secrétaire d'état et des commandements du roi, commandeur et grand-trésorier des ordres de S. M. etc., né à Paris en 1629, frère puîné du grand Colbert, a pris unepart glorieuse aux événements du règne de Louis XIV, dans la direction des négociations diplomatiques. Son aptitude et son mérite personnel, beaucoup plus que le crédit de son frère, le destinaient à une carrière brillante et une élévation rapide. Il avait déjà rempli avec succès diverses missions dans les armées et dans les ports, pour l'inspection de la marine, lorsqu'en 1654 on le nomma intendant de justice et des armées de Provence et de Catalogne et de celle qui fit le voyage de Naples. Le 20 mai 1656, il fut reçu conseiller au parlement de Metz, puis nommé président du conseil souverain d'Alsace en 1658. Le marquis de Croissy fut envoyé extraordinaire en Pologne en 1659, ensuite à Vienne, où il arriva le 14 mars 1660. De là il eut ordre de passer en Prusse pour assister aux conférences d'Oliva, où devait se traiter la paix entre les couronnes de Pologne et de Suède. Il fut ambassadeur à Rome en 1661. Il devint premier président au parlement de Metz, lors de la réunion du conseil souverain d'Alsace au parlement en 1662, fut pourvu, dans la même année, de l'intendance d'Alsace, et fut reçu maître des requêtes de l'hôtel du roi le 25 mai 1663. Vers la fin de cette année, il fut appelé aux deux intendances des généralités de Touraine et d'Anjou,

(1) *Chronologie historique militaire*, t. VII, p. 260; *Gazette de France; Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 365.

Maine et Poitou. Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire en Allemagne en 1665, il conclut le traité de Trèves avec l'électeur de Brandebourg. Au retour de cette mission, le marquis de Croissy fut nommé intendant des généralités d'Amiens et de Soissons en 1666, puis, en 1667, intendant de l'armée de Flandre, commandée par Louis XIV, qui le nomma conseiller d'état. Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux conférences d'Aix-la-Chapelle, il y signa la paix avec l'Espagne, le 2 mai 1668, traité qui maintint la France dans ses conquêtes en Flandre. De là, le marquis de Croissy passa avec le même caractère à Londres à l'occasion des secours que Louis XIV envoyait à Candie. En 1669, il conclut avec la Grande-Bretagne une ligue offensive et défensive contre la Hollande et ses alliés. Rappelé d'Angleterre en 1674, il fut nommé, le 22 mars 1675, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Nimègue, pour la paix générale, dont il signa les différents traités en 1678 et 1679. Durant ces longues conférences tenues au milieu de l'Europe en armes et dans toute la vigueur des hostilités, le marquis de Croissy déploya de grands talents et un beau caractère (1). Le 26 août 1679, il fut reçu président à mortier au parlement de Paris, et fut autorisé à exercer en même temps la charge d'intendant de la généralité de Paris dont il était en possession. Le 20 novembre suivant, le roi le nomma ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères (2). Le 26 juin 1690, il fut pourvu de la charge de commandeur-grand-trésorier des ordres du Roi, sur la résignation du marquis de Seignelay, son neveu, et mourut à Versailles le 28 juillet 1696 (3), avec

(1) La marquise de Croissy, femme d'un esprit supérieur, présidait aux réunions diplomatiques. Tous les écrits du temps se plaisent à lui attribuer une part dans le succès des négociations. Voyez le *Mercure* de cette époque, *l'État de la France*, année 1694, t. II, pp. 386, 387, etc., etc.

(2) Les provisions de cette charge lui furent envoyées à Munich.

(3) Il a laissé manuscrits des mémoires sur l'Alsace, les Trois-Évêchés et le Poitou, conservés à la bibliothèque du Roi, et des lettres sur ses différentes ambassades. Celles qui ont rapport au traité de Nimègue ont été imprimées à La Haye, en 1720 (3 vol. in-12), avec celles du comte d'Estrades et du comte d'Avaux.

la réputation d'un des plus habiles négociateurs. *La Gazette de France* du 4 août 1696 a consacré quelques lignes à sa mémoire. « Il a rempli les diverses charges dont il a été revêtu, dit-elle, avec » tout le zèle et toute la capacité qu'on pouvait attendre de son ex» périence consommée. Son zèle pour le service du roi, son amour » pour la justice, pour le bien public et pour l'honneur de la France, » la dignité et la magnificence avec lesquelles il a soutenu les grands » emplois dont S. M. l'avait honoré, lui avaient attiré l'estime et la » vénération des cours étrangères, et l'ont fait généralement regret» ter. » Le marquis de Croissy avait épousé, le 20 janvier 1664, Marguerite-Françoise BÉRAUD, morte le 17 septembre 1719, fille unique et héritière de Joachim Beraud, seigneur de Croissy et de Torcy, grand audiencier de France, et de Marguerite de Laistre. De ce mariage sont issus :

BÉRAUD : d'azur, à l'aigle d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article viendra;

2°. Charles-Joachim Colbert, né le 11 juin 1667, abbé commendataire de l'abbaye de Froidmond le 8 mars 1684, agent-général du clergé de France en 1695, sacré évêque de Montpellier le 10 mars 1697, mort le 8 avril 1738; *

3°. Louis-François-Henri Colbert, comte de Croissy, lieutenant-général des armées du roi. Il naquit le 15 février 1677, et fut connu, jusqu'en 1712, sous le nom de *chevalier de Croissy*. Entré dans les mousquetaires au commencement de l'année 1691, il se trouva au siége de Mons et au combat de Leuse, obtint une lieutenance au régiment du Roi le 15 décembre de la même année, se trouva au siége de Namur, eut un cheval tué sous lui à celui de Steinkerque, et servit au bombardement de Charleroy en 1692. On lui donna le commandement du régiment d'infanterie de Santerre, à sa formation, par commission du 4 octobre. M. de Croissy commanda ce corps au siége d'Huy, à la bataille de Nerwinde, ainsi qu'au siége de Charleroy en 1693. Il fit la marche de Vignamont au pont d'Espierres en 1694, servit sur la Meuse en 1695, fit les campagnes de 1696, 1697 et 1701 à l'armée de Flandre, et fut créé brigadier d'infanterie le 29 janvier 1702. Enfermé dans Kayserwert, il concourut à la vigoureuse défense qu'y fit le marquis de Blainville, son cousin. Il commanda en plein jour la sortie du 22 mai, chassa les ennemis de leurs tranchées et rasa une partie de leurs ouvrages. M. de Croissy reçut une blessure au

* Voyez la notice Biographique donnée par Moreri sur ce prélat, t. III de son *grand Dictionnaire*, édit. de 1759. p. 804.

bras dans cette action. Employé à l'armée d'Allemagne en 1703, il servit au siége de Brisack sous Mgr le duc de Bourgogne, puis au siége de Landau sous le maréchal de Tallart. A la bataille de Spire, le 15 novembre, commandant la seule brigade du régiment du Roi, il défit complétement l'infanterie de la droite du prince de Hesse-Cassel, et contribua puissamment au gain de cette bataille. Il fut fait prisonnier de guerre à celle d'Hochstædt le 13 août 1704. On le promut au grade de maréchal-de-camp le 26 octobre de cette année. Échangé en 1706, il joignit, en 1707, l'armée de Flandre sous M. de Vendôme; commença la campagne de 1708 sur le Rhin, à l'armée du maréchal de Berwick, repassa en Flandre au mois de juillet, et y commanda pendant quelque temps 8 bataillons et 8 escadrons campés à deux lieues de l'armée. Détaché au mois d'octobre, sous les ordres du marquis de Puiguyon, pour faire le siége de Leffingen, il fut fait prisonnier de guerre dans une sortie que firent les ennemis. M. de Croissy fut échangé en 1709 et créé lieutenant-général des armées le 29 mars 1710 : il fit la campagne en Flandre. On le nomma gouverneur de Crécy, en Brie, le 1er septembre. Il se trouva, en 1712, à l'affaire de Denain, aux siéges de Douay, du Quesnoy, et de Bouchain, puis, en 1713, à la défaite du général Vaubonne et aux siéges de Landau et de Fribourg. Le comte de Croissy fut blessé à ce dernier siége le 13 octobre. A la mort du marquis de Sévigné, il obtint la charge de lieutenant de roi du comté Nantais le 9 janvier 1714. Dans l'année suivante, il fut envoyé en ambassade extraordinaire auprès de Charles XII, roi de Suède, et eut sa première audience de ce souverain à Stralsund, le 14 mai, sur la brèche où il était assiégé par les armées moscovites. (*Histoire de Charles XII*, par Voltaire.) Le comte de Croissy mourut à Paris le 24 août 1747 (1). Il avait épousé, le 30 décembre 1711, Marie *Brunet de Rancy*, dame de Vaux-la-Reine, et de Comblaville, morte au château de Madrid, près Paris, le 16 mai 1742, fille de Paul-Étienne Brunet, seigneur de Rancy et d'Evry-le-Château, maître des requêtes, et de Geneviève Colbert. Il eut deux enfants :

A. François-Louis, marquis de Colbert-Croissy, mousquetaire noir, tué le 27 mai 1743, à la bataille de Dettingen ;

B. Marie-Jeanne Colbert, mariée, le 23 janvier 1731, avec François-Gilbert *Colbert*, marquis de Chabanais;

4°. Marie-Françoise Colbert, *mademoiselle de Croissy*, née le 6 février 1671, première femme, par contrat du 13 mai 1696, de Louis-Joachim *de Montaigu*, vicomte de Beaune, marquis de Bouzols, depuis lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres, gouverneur de Brouage, mort

---

(1) *Chronologie historique militaire*, t. IV, p. 669; *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 366.

sans postérité au château de Plauzac, en Auvergne, le 16 septembre 1746, dans sa 84e année, Il était fils de Henri-Antoine de Montaigu de Fromiguières, marquis de Bouzols, et d'Anne-Gabrielle de Beaufort-Montboissier-Canillac. La marquise de Bouzols était décédée à Paris le 28 septembre 1724;

5°. Charlotte Colbert, née le 26 mai 1678, religieuse à l'abbaye du Trésor, puis à l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris, bénite abbesse de Panthemont le 7 juillet 1718, transférée à l'abbaye royale de Maubuisson au mois de décembre 1719, morte le 26 mars 1765;

6°. Marguerite-Thérèse Colbert, *mademoiselle de Torcy*, née le 7 juin 1682, mariée 1°, le 8 août 1701, avec Louis *de Clermont d'Amboise*, IVe du nom, marquis de Renel, gouverneur et grand-bailli de Chaumont, fils de Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, lieutenant-général des armées du roi, mestre-de-camp de la cavalerie légère, et de Marie-Angélique de Cousin de Saint-Denis; 2°, le 5 janvier 1704, avec François-Marie *Spinola*, duc de Saint-Pierre, prince de Molfète, grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roi, décédé le 15 mai 1727. La duchesse de Saint-Pierre fut dame du palais de la reine d'Espagne, et mourut le 27 janvier 1769;

7°. Olympe-Sophie Colbert, née le 7 juillet 1686, morte sans alliance le 17 juin 1705.

XVI. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, de Croissy, de Sablé, de Boisdauphin et de Pressigny, naquit à Paris le 14 septembre 1665. Dès l'âge de 19 ans, il fut envoyé à Lisbonne, en 1684, pour complimenter Alphonse VI, roi de Portugal, sur son avénement au trône. En 1685, il se rendit à Copenhague, près de Christiern V, et au retour de cette mission il visita Hambourg, Berlin, Ratisbonne, Vienne, Rome et Naples. En 1687, il fut nommé ambassadeur à Londres, et, en 1689, il fit partie de l'ambassade de France à Rome, lors de l'élection du successeur d'Innocent XI. Nommé secrétaire d'état en survivance le 25 septembre et attaché au ministère des affaires étrangères, le marquis de Torcy préta serment pour cette charge à son retour de Rome. Il fut déclaré ministre d'état et eut entrée au conseil en mars 1699. Dans le mois de septembre de cette année, il succéda à son beau-père, M. de Pomponne, dans la charge de surintendant des postes et relais de France, et fut reçu chancelier des ordres du Roi le 16 janvier 1701. Ce fut le marquis de Torcy qui, lors de la mort de Charles II, roi d'Espagne, arrivée le 1er novembre 1700, ouvrit, dans le conseil, l'avis que la France devait accepter pour le duc

d'Anjou (Philippe V), l'héritage de la monarchie espagnole. Telle fut l'origine de cette guerre de la succession, où Louis XIV, après bien des vicissitudes, finit par triompher de ses nombreux ennemis. Ce fut aux conseils énergiques du marquis de Torcy que la France fut redevable du traité d'Utrecht, si différent des conditions honteuses que les alliés avaient voulu nous imposer. Ce traité fut le prélude de la pacification de l'Europe, et les autres traités particuliers qui le complétèrent furent encore l'ouvrage du marquis de Torcy. Il fut nommé membre du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV; mais alors, malgré ses nombreux services, il fut obligé de se démettre de ses autres charges. Tous les publicistes s'accordent à dire que c'était à un tel homme et non pas à l'abbé Dubois, qu'on eût dû confier la direction des affaires publiques (1). Il est mort à Paris, le 2 septembre 1746, à l'âge de 81 ans. Le marquis de Torcy était membre honoraire de l'Académie des sciences depuis l'année 1718. Il a laissé des *Mémoires pour servir à l'histoire des négociations, depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht,* imprimés en 1756, en 3 volumes in-12, et dont il y a eu depuis plusieurs éditions. « Ces mémoires du marquis de Torcy, dit Voltaire, renferment des détails qui ne conviennent qu'à ceux qui veulent s'instruire à fond. Ils sont écrits plus purement que tous les mémoires de ses prédécesseurs. On y reconnaît le goût de la cour de Louis XIV; mais leur plus grand prix est dans la sincérité de l'auteur. C'est la vérité, c'est la modération elle-même qui conduisent sa plume. » On a dit du marquis de Torcy qu'il avait le génie des grandes affaires, qu'il était plein de ressources dans les circonstances difficiles, sachant porter avec la même sagesse le poids de la bonne et de la mauvaise fortune, et joignant à ces grandes qualités toutes les vertus domestiques. Il avait épousé, le 13 août 1696, Catherine-Félicité ARNAULD DE POMPONNE, décédée à Paris le 7 avril 1755, fille de Simon Arnauld, marquis de Pomponne, baron de Ferrières et de Chambrois, ministre et secrétaire d'état au département des affaires étrangères, et de Catherine-Renée Ladvocat. De ce mariage sont provenus :

ARNAULD : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes adossées, et en pointe d'un rocher de six coupeaux du même.

(1) Voyez l'*Histoire du dix-huitième siècle,* par M. Lacretelle, t. I, p. 304.

1°. Jean-Baptiste-Joachim, dont l'article viendra;
2°. Charles Colbert, chevalier de Torcy, mort en 1708;
3°. Françoise-Félicité Colbert, née le 14 mai 1698, mariée, le 12 avril 1715, avec Joseph-André *d'Ancezune-Cadart*, dit le marquis d'Ancezune, mestre-de-camp d'un régiment de son nom, brigadier des armées du roi, fils de Jacques-Louis d'Ancezune-Cadart de Tournon, duc de Caderousse, marquis du Thor et de Cadolet, baron de Valorgues, etc., capitaine-lieutenant des gendarmes de Bretagne, et de Madelaine d'Oraison de Cadenet. Elle est décédée au mois de mai 1749;
4°. Catherine-Marguerite-Pauline Colbert, née le 12 mai 1699, mariée, le 24 février 1718, avec Louis *du Plessis-Châtillon*, marquis de Nonant, lieutenant-général des armées du roi en 1734, mort en 1754, fils de Jacques, marquis du Plessis-Châtillon et de Nonant, mestre-de-camp de cavalerie, et de Jeanne-Marie Fradet de Saint-Aoust, comtesse de Châteaumeillant. La marquise de Nonant est décédée à Paris le 30 octobre 1773;
5°. Constance Colbert, née au mois de mai 1710, mariée, le 20 avril 1732, avec Joseph-Augustin, comte *de Mailly*, marquis de Haucourt, baron de Saint-Amand, lieutenant-général des armées du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Roussillon, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, fils de Joseph, marquis de Mailly-Haucourt, et de Louise-Madelaine-Josèphe de la Rivière de Vaux. Constance Colbert est décédée le 13 décembre 1734.

XVII. Jean-Baptiste-Joachim Colbert de Torcy, marquis de Croissy, baron de Nogent, lieutenant-général des armées du roi, naquit le 25 janvier 1703. Il entra aux mousquetaires en 1718, fut fait colonel-lieutenant du régiment Royal, infanterie, le 6 mars 1719, et capitaine des gardes de la Porte le 6 décembre 1723. Il commanda son régiment au siége de Kelh en 1733; ouvrit la première tranchée devant le château de Traerbach le 25 avril 1734, et fut employé au siége de Philisbourg dans la même année. On le créa brigadier d'infanterie le 1er août. Au mois d'octobre, il partit de l'armée du Rhin pour celle d'Italie, arriva à Pavie le 5 décembre et y passa l'hiver. Le marquis de Croissy servit aux siéges du château de Gonzague et de Reveré en 1735, et rentra en France au mois de mai 1736. Promu au grade de maréchal-de-camp le 1er janvier 1740, il servit à l'armée de la Meuse, sous le maréchal de Maillebois, par lettres du 1er août 1741, marcha avec la 3e division qui partit de Givet, le 31 du même mois, la conduisit en Westphalie, et commanda à Linn pendant l'hiver. Lorsque cette armée passa, au mois d'août, en Bohême, le marquis

de Croissy marcha avec la 2ᵉ division, se trouva à plusievrs vives escarmouches, et rentra en France après la campagne. Employé à l'armée du Rhin, par lettres du 1ᵉʳ mai 1743, il se trouva à la bataille de Dettingen, et finit la campagne en Basse-Alsace, sous le maréchal de Noailles. Employé à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Coigny, son beau-père, par lettres du 1ᵉʳ avril 1744, il fut chargé de porter au roi la nouvelle du succès de l'attaque des retranchements des ennemis à Suffelsheim et Angenheim, et fut créé lieutenant-général des armées, le 2 mai. Il servit en qualité de maréchal-de-camp à la reprise des lignes de Weissembourg et de la Lautern, et porta cette nouvelle au roi à Dunkerque, où il arriva, le 9 juillet. Retourné à l'armée, il se trouva à l'affaire de Haguenau, fut déclaré lieutenant-général le 26 août, et servit en cette qualité au siége de Fribourg. Employé à l'armée du roi, par lettres du 1ᵉʳ avril 1745, il concourut à la prise des ville et citadelle de Tournay, et combattit à Fontenoy. En 1746, il servit au siége de Namur, se distingua à la bataille de Raucoux, et combattit à Lauwfeldt, en 1747. Il fut employé à l'armée de Flandre, par lettres du 15 avril, et commanda en Poitou, par lettres du 1ᵉʳ mai 1758, jusqu'au 1ᵉʳ juin suivant, époque à laquelle il passa en Provence, où il servit, sous le maréchal de Thomond, jusqu'au 1ᵉʳ novembre 1759. Il fut créé chevalier du Saint-Esprit le 1ᵉʳ janvier 1773, fut nommé gouverneur d'Huningue, et mourut à Paris le 26 août 1777 (1). Il avait épousé, le 27 février 1726, Charlotte-Henriette-Bibienne DE FRANQUETOT DE COIGNY, fille de François de Franquetot, duc de Coigny, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'Or, et de Henriette de Montbourcher du Bordage. Le marquis de Torcy a eu pour enfants :

DE FRANQUETOT : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, et accompagnée de trois croissants du second émail.

1°. Jean-Baptiste-François-Menelaï, dont l'article viendra;

2°. Charles-Antoine-Félix Colbert de Croissy, marquis de Torcy, maréchal-de-camp, né le 10 juillet 1729. Il entra aux mousquetaires le 14 avril 1744, fit la campagne en Flandre, et se trouva aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, à l'affaire de Haguenau et au siége de Fribourg. Il obtint, le 14 décembre de la même année, la charge de guidon

(1) *Chronologie militaire*, t. V, p. 608; *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 367.

de la compagnie des gendarmes de la Reine, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie. Il servit à la bataille de Fontenoy, aux siéges des villes et citadelles de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath, en 1745, aux siéges de Mons, de Charleroy et de Namur, et à la bataille de Raucoux, en 1746. Devenu enseigne de la compagnie des Gendarmes-Bourguignons, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, le 1er janvier 1748, il servit au siége de Maestricht, et se trouva à la prise de Hanovre et de plusieurs places de cet électorat. Il fut employé au camp de Closterseveru, se trouva à la marche sur Zell en 1757, au combat de Sundershausen, à la prise de Cassel et de la Hesse, et à la bataille de Lutzelberg en 1758. Il combattit à Minden, le 1er août 1759, fut fait capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Bourgogne le 21 du même mois, et la commanda à l'armée d'Allemagne en 1760. Créé brigadier le 20 février 1761, le marquis de Torcy servit en cette qualité à l'armée d'Allemagne, passa à la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers Dauphin, le 11 janvier 1762, en se démettant des chevau-légers de Bourgogne, et servit encore en Allemagne. Il fut déclaré, au mois de juin 1763, maréchal-de-camp, grade dont le brevet lui avait été expédié le 25 juillet 1762, et se démit alors de sa compagnie des chevau-légers Dauphins (1). Il est décédé sans postérité;

3°. Paul-Amalric Colbert, né en 1730,
4°. Simon-Corentin Colbert, né en 1731, } morts jeunes;

5°. Joseph-Edmé-François de Sales Colbert, comte de Poligny, né le 10 juillet 1740. Il périt sur le vaisseau *le Thésée*, coulé à fond à la bataille livrée entre le maréchal de Conflans et l'amiral Hawk, à la hauteur de Belle-Isle, le 20 novembre 1759;

6°. André-Thérèse-Augustin Colbert, comte de Pressigny, né le 10 juillet 1740, officier de gendarmerie;

7°. Henriette-Bibienne Colbert, dame de *Mesdames*, née le 10 janvier 1727, mariée, le 21 février 1746, avec Gui-François *de la Porte*, marquis de Riants, comte de Brion, baron de Villeray et de la Brosse, en Beauce, guidon des chevau-légers de Bretagne, fils de Gui-François de la Porte, comte de Brion, et de Léonarde de Guillon.

XVIII. Jean-Baptiste-François-Menelaï Colbert, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin, etc., lieutenant-général des armées du roi, naquit le 27 mai 1728. Il entra aux mousquetaires en 1742, se trouva à la bataille de Dettingen en 1743, puis, l'année suivante, aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, à l'affaire de

(1) *Chronologie historique militaire*, t. VII, p. 572; *Dictionnaire des Généraux français*, t. IV, p. 369.

Haguenau et au siége de Fribourg. Le 29 janvier 1745, le marquis de Sablé fut fait capitaine réformé au régiment de Berry, cavalerie. Il combattit à Fontenoy et servit au siége de Tournay. On le nomma capitaine en pied le 7 juin. Il commanda sa compagnie à l'affaire du Mesle, à la prise des ville et château de Gand, et des villes de Bruges, d'Ostende et de Nieuport dans la même année; au siége de Bruxelles et à la bataille de Raucoux en 1746, et à celle de Lawfeldt en 1747. Nommé colonel du régiment de Hainaut, infanterie, le 1[er] janvier 1748, il le commanda au siége et à l'assaut du fort Saint-Philippe en 1756, et sur les côtes depuis 1757 jusqu'à la paix. Le marquis de Sablé fut créé brigadier d'infanterie le 20 février 1761, et maréchal-de-camp le 25 juillet 1762. Il se démit alors du régiment de Hainaut. Le 15 mars 1763, il prêta serment pour la charge de capitaine des gardes de la Porte, en survivance du marquis de Croissy, son père. Il fut promu au grade de lieutenant-général des armées du roi le 5 décembre 1781, et assista aux assemblées de la noblesse d'Anjou, lors de l'élection des députés aux états-généraux du royaume en 1789 (1). Il est mort sans postérité du mariage qu'il avait contracté, le 25 avril 1763, avec Antoinette-Adélaïde DE LA ROCHEFONTENILLES, fille de Louis-Antoine de la Rochefontenilles, marquis de Rambures, maréchal des camps et armées du roi, et d'Élisabeth-Marguerite de Saint-Georges de Vérac.

DE LA ROCHEFONTENILLES : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'argent.

COMTES ET MARQUIS DE MAULEVRIER.

Branche aînée actuelle (2).

XV. Édouard-François COLBERT, comte de Maulevrier, baron de la Frogerie, seigneur de Vendières, de la Foresterie, de la Haye-

(1) *Chronologie militaire*, t. VII, p. 574; *Dictionnaire des Généraux Français*, t. IV, p. 368.

(2) Indépendamment des titres qui établissent ainsi l'ordre de primordialité des branches, cet ordre, tel que nous l'avons suivi, est encore constaté 1° par un état des diverses branches de la maison de Colbert, inséré sur les documents fournis par cette maison dans le *Mercure* de 1707, novembre et décembre, pp. 369 à 405; 2° par Moréri, dans son *grand Dictionnaire*, édit. de 1759, généalogie de

Bergerie, de Villepreux, etc.; chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, frère puîné du grand Colbert, naquit en 1634. A l'âge de 17 ans, il obtint, par commission du 30 mai 1651, une compagnie au régiment de Navarre. Il se signala à l'assaut du fort du Catelet, en Lorraine, où son intrépidité donna l'exemple aux plus anciens. Il y reçut 8 coups de mousquet; on le crut tué, étant demeuré long-temps sur un monceau de morts. Le 2 mai 1658, le roi lui donna une lieutenance au régiment des Gardes. Il servit la même année à la bataille des Dunes, aux siéges et à la prise de Dunkerque, de Berghes, de Dixmude, de Furnes, de Gravelines, d'Oudenarde et de Menin. Le 12 septembre, il fut fait prisonnier de guerre dans une escarmouche qui engagea l'affaire où le maréchal de Turenne mit en fuite le prince de Ligne sous les murs de Menin. Nommé pour commander à Philisbourg sous le duc de Mazarin, le 13 juin 1661, le comte de Maulevrier leva, le 17 de ce mois, une compagnie franche d'infanterie pour tenir garnison dans cette place, dont il fut fait lieutenant de roi le 29 septembre. Ayant obtenu, le 22 juillet 1662, une compagnie au régiment des Gardes, il se démit de la lieutenance de roi de Philisbourg. Il passa capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des Mousquetaires, à la création de cette compagnie, le 9 janvier 1665. Cette même année, il marcha avec un détachement de mousquetaires, sous M. de Pradel, au secours des Hollandais, attaqués par l'évêque de Munster, qui fut forcé de rendre les places qu'il avait prises et de faire la paix. Pendant la campagne de Flandre, en 1667, le comte de Maulevrier servit aux siéges et à la prise d'Ath, de Tournay, de Courtray, de Douay et de Lille. Pendant le siége de cette dernière place, et le lendemain d'une action où il avait été blessé, le comte de Maulevrier attaqua une demi-lune, et, malgré la vive résistance de l'ennemi, il s'en empara et en resta maître. On le créa brigadier de cavalerie le 26 janvier 1668.

Colbert, t. III, pp. 800 à 805; 3° par la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, 1772, t. V, pp. 26 à 40, ainsi que par le témoignage des autres généalogistes; 4° enfin par une énumération des diverses branches de cette maison, faite par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, à la suite des preuves de Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du roi, nommé chevalier des ordres le 7 juin 1772, et reçu le 1er janvier 1773.

Il fut employé en cette qualité à la conquête de la Franche-Comté, et commanda la seconde compagnie des Mousquetaires à tous les siéges qu'on entreprit dans cette guerre. Créé maréchal-de-camp le 24 février 1669, il accompagna M. de Navailles au secours de Candie, investie par une armée ottomane formidable. Chaque sortie fut pour le comte de Maulevrier une occasion de signaler sa valeur et de recueillir les hommages les plus honorables (1). Il fut blessé à la tête dans l'une de ces sorties. Au mois d'avril 1672, il se démit de la compagnie des Mousquetaires, commanda pendant l'automne à Arnheim, dans la Gueldre hollandaise, et fut employé sur la Sarre et dans Trèves, sous le marquis de Rochefort, par lettres du 10 décembre 1673. Le comte de Maulevrier avait alors sous ses ordres un corps particulier de 1500 chevaux et de 4000 fantassins. Le 24 mars 1674, il fut nommé pour commander en Alsace en l'absence du marquis de Vaubrun. Étant sorti de Philisbourg avec un corps de troupes, pour servir d'arrière-garde à M. de Turenne, il défit complétement 100 cuirassiers saxons et 200 fantassins. A la bataille de Sintzheim, où il commandait l'aile droite, le comte de Maulevrier commença l'attaque, et après deux charges vigoureuses il força l'ennemi à la retraite. Il continua de commander un corps d'observation en Alsace en 1675. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi le 25 février 1676. Employé, au mois de mars, à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Luxembourg, il combattit à Kokesberg et contribua à la prise de Montbéliard. Il servit, en 1677, sous le maréchal de Créquy, commanda un corps de troupes en deçà du Rhin, joignit la grande-armée le 3 octobre et ouvrit la tranchée au siége de Fribourg, qui capitula. En 1678, il combattit aux siéges et à la prise de Gand et d'Ypres, sous le maréchal de Schomberg, se trouva le 14 août, à la journée de Saint-Denys, près Mons, et défendit vigoureusement, sous le maréchal de Luxembourg, le poste du Catau que les ennemis attaquèrent plusieurs fois, et toujours en vain; la défense de ce poste contribua beaucoup au gain de la bataille. Il obtint le gouvernement de Tournay le 4 mars 1682. En 1683, il servit sous le ma-

(1) Le doge de Venise, entr'autres, fit complimenter le comte de Maulevrier sur sa belle conduite dans toutes les actions de ce siége mémorable.

réchal d'Humières, au siége de Courtray, y ouvrit la tranchée, et poussa les travaux avec tant de diligence, qu'il força la ville et la citadelle de capituler dès le même jour. Il commanda dans Tournay et dans Ypres, pendant l'hiver de 1688, et fut créé chevalier des ordres du Roi, le 31 décembre. Il servit sous le maréchal d'Humières, en Flandre, par lettres du 20 mars 1689, combattit à Valcour, et fut pourvu, le 30 octobre, du commandement d'Ypres, Bergues, Dunkerque, Gravelines, Bourbourg et autres places vers la mer. Employé à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Luxembourg, par lettres du 19 avril 1690, il commanda un corps séparé de la grande-armée et campa devant Attigny; il commanda aussi à Tournay et à Ypres, pendant la campagne de 1691, les troupes destinées à la défense des lignes par ordre du 5 août. Il eut le commandement à Dunkerque, Gravelines, Calais et Ardres, par ordre du 27 juin. Le comte de Maulevrier mourut à Paris, le 31 mai 1693, à la suite d'une longue maladie, causée, dit-on, par le chagrin de n'avoir pas été fait maréchal de France à la promotion du 27 mars précédent (1). Il avait épousé, le 31 juillet 1668, Marie-Madelaine de Bautru-Serrant, morte à Paris le 10 mars 1700, fille de Guillaume de Bautru, III[e] du nom, comte de Serrant, chancelier, garde-des-sceaux et chef du conseil de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, et de Louise Bertrand de la Bazinière. De ce mariage sont issus :

de Bautru : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une tête de loup; le tout du même.

1°. Jean-Baptiste Colbert, comte de Maulevrier, colonel du régiment de Navarre, infanterie, en 1690. Il fut tué en défendant le poste de la hauteur de Bouge, dépendant de la ville de Namur, le 18 juillet 1695. (*Gazette de France* du 30 juillet) ;

2°. François-Édouard, qui a continué la postérité ;

3°. Henri Colbert, chevalier de Maulevrier, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 20 novembre 1688. Il servit d'abord, pendant quelques années, dans le régiment de Navarre, et se trouva à la défense de Namur, en 1695. Devenu colonel de ce régiment, le 6 septembre, il le commanda à l'armée de la Meuse, en 1696, à l'armée de Flan-

(1) *Chronologie militaire*, t. IV, p. 261; *Histoire de la Maison du Roi*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, t. II, p. 198; *Dictionnaire universel*, par MM. Chaudon et Delandine, t. IV, p. 573; *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 370.

dre, en 1697, à l'armée d'Italie, en 1701, et combattit à Carpi et à Chiari. Il se jeta dans Caneto avec 60 fantassins le 1er décembre 1701, défendit cette place, pendant trois jours, y soutint trois assauts; et, après avoir épuisé tous les moyens de résistance, il se rendit aux Impériaux commandés par le prince Eugène. Créé brigadier des armées, le 29 janvier 1702, il fut employé à l'armée d'Italie, par lettres du 21 février suivant, et contribua aux victoires de San-Vittoria et de Luzzara, et à la prise de cette dernière place. Il servit à la reddition de Guastalla et de Borgo-Forte, la même année, à la défaite du prince de Starhemberg, près de Stradella, et à la victoire remportée à Castelnovo de Bormio, ainsi qu'à toutes les expéditions du duc de Vendôme dans le Trentin. Il se trouva à la défaite du général Visconti, en 1703. A la tête de 4 compagnies de grenadiers, il avait emporté, le 21 décembre 1702, une cassine retranchée et palissadée, près de Governolo. Il servit aux siéges et à la prise de Verceil, d'Ivrée et de sa citadelle, en 1704, fut fait maréchal-de-camp, le 26 octobre, marcha au mois de novembre, au siége de Vérue, qui se rendit au mois d'avril 1705, et combattit à Cassano, au mois d'août. Il fut créé inspecteur-général de l'infanterie le 1er septembre, et concourut à la prise de Socino au mois d'octobre. Il se démit de son régiment au mois de février 1706, se trouva à la bataille de Calcinato, au mois d'avril et apporta au roi la nouvelle de la victoire qui y fut remportée. Il retourna ensuite en Italie, et combattit au siége de Turin et à la bataille qui se donna sous les murs de cette place. Passé à l'armée d'Espagne, par lettres du 4 avril 1707, il se trouva à la bataille d'Almanza, à la réduction de plusieurs villes du royaume de Valence, et se distingua au siége et à la prise de Lérida. Le Chevalier de Maulevrier fut chargé de porter au roi la nouvelle de la prise du château de cette place, devant laquelle il avait monté la tranchée le 4 octobre. Il servit aux siéges et à la prise de Tortose et de plusieurs forts du royaume d'Aragon sous le duc d'Orléans en 1708, et fit la campagne suivante à la même armée sous le maréchal de Bellefonds. Le chevalier de Maulevrier fut promu au grade de lieutenant-général des armées du roi le 29 mars 1710, et fut employé immédiatement en Flandre. Il est mort de la petite-vérole à Cambray le 25 août 1711. La bravoure de ce général rendit sa perte sensible à toute l'armée (1);

4°. Louis-Charles Colbert, *dit* l'abbé de Maulevrier. Il renonça à l'état ecclésiastique en 1724;

5°. Deux filles religieuses;

6°. Marie-Thérèse Colbert, mariée, le 12 juin 1685, avec Jacques-Léonor

---

(1) *Chronologie historique militaire*, t. V, p. 329; *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 372.

Rouxel, comte de Médavy et de Grancey, maréchal de France en 1724, mort subitement à Paris le 6 novembre 1725, fils de Pierre Rouxel, IIe du nom, comte de Grancey, baron de Médavy, maréchal-de-camp, gouverneur des ville et château d'Argentan, et de Henriette de la Palu de Bouligneux, sa première femme;

7°. Marie-Madelaine Colbert, vivante non mariée en 1712.

XVI. François-Édouard Colbert, marquis de Maulevrier, comte de Chollet et de Chemillé, baron de la Frogerie, de Montfaucon, etc., brigadier des armées du roi, naquit en 1675. Destiné dans sa jeunesse à l'état ecclésiastique, il était prieur de Saint-Jean-le-Rotrou à l'époque de la mort de son frère aîné. Devenu alors le chef de sa branche, il rentra dans le monde, et se trouva, dans les Mousquetaires, au siége de Bruxelles en 1695. Le 9 mai 1696, il obtint une sous-lieutenance au régiment du Roi, puis une lieutenance le 16 août, et enfin le commandement du régiment de Navarre, par commission du 14 novembre de cette année. Il commanda ce corps au siége d'Ath en 1697, au camp de Compiègne en 1698, à l'armée d'Allemagne en 1701 et 1702; se trouva aux siéges de Brisack et de Landau, à la bataille de Spire en 1703, et à la seconde bataille d'Hochstædt en 1704. Promu au grade de brigadier d'infanterie le 26 octobre, le marquis de Maulevrier fut employé en cette qualité à l'armée du Rhin en 1705, et mourut le 2 avril 1706 (1), à l'âge de trente-un ans. Il avait épousé, le 25 janvier 1698, Henriette-Marthe de Froulay de Tessé, fille de René, IIIe du nom, sire de Froulay, comte de Tessé, baron d'Ambières et de Châteauneuf, grand d'Espagne, maréchal et général des galères de France, chevalier des ordres du Roi, et de Marie-Françoise d'Aubert, baronne d'Aunay. Ses enfants furent :

De Froulay : d'argent, au sautoir de gueules, bordé d'une denchure de sable.

1°. Louis-René-Édouard, qui suit;
2°. René-Édouard, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;
3°. Marie-Henriette Colbert, mariée, au mois d'août 1722, avec Charles-François *d'Estaing*, comte de Saillans, marquis du Terrail, brigadier des armées du roi, et de Philiberte de la Tour-Saint-Vidal.

(1) Le *Mercure* du mois d'avril 1706, p. 351, porte que le marquis de Maulevrier fut tué à la tête de son corps. Voyez aussi la *Chronologie militaire*, t. VIII, p. 159.

XVII. Louis-René-Édouard Colbert, comte de Maulevrier et de Chemillé, marquis de Chollet, baron de la Frogerie, lieutenant-général des armées du roi, naquit le 14 décembre 1699. Il entra dans les Mousquetaires en 1717, et fut fait lieutenant-général au gouvernement d'Anjou et du Saumurois le 19 août. Devenu colonel du régiment de Piémont le 6 mars 1719, il commanda ce corps au siége de Kehl en 1733, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734, fut créé brigadier le 1er août de cette année, et servit la suivante à l'armée du Rhin. Au mois de février 1738, le comte de Maulevrier se démit de la lieutenance-générale du gouvernement d'Anjou. Promu au grade de maréchal-de-camp le 1er janvier 1740, et nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1741, il fut employé à l'armée de la Meuse sous le maréchal de Maillebois le 1er août de cette année, marcha avec la première division en Westphalie, et commanda pendant l'hiver dans le comté de Recklinghausen. Au mois d'août 1742, cette division s'avança sur les frontières de Bohême, où le comte de Maulevrier prit part à plusieurs escarmouches très-vives. L'armée étant rentrée en Bavière, le comte de Maulevrier marcha au secours de Braunaw, et rentra en France au mois de janvier 1743. Le 1er août 1744, il reçut des lettres de service à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Coigny. Il contribua à la reprise des lignes de Weissembourg et de la Lautern, se trouva à l'affaire de Haguenau et au siége de Fribourg, et commanda dans une partie de l'Alsace le reste de la campagne. Employé à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Maillebois, il concourut à la prise de Cronembourg au mois de mars 1745. Il servit à l'armée d'Italie, par lettres du 1er avril suivant, et fut créé lieutenant-général des armées le 1er mai. Employé sous les ordres de l'infant don Philippe, duc de Parme, il se trouva à la prise de la vallée de Spino et du château d'Acqui, aux siéges et à la prise des villes et châteaux de Tortone, de Plaisance et de Pavie, au combat de Rivaronne, aux siéges d'Alexandrie, de Valence, d'Asti et de Casal, etc., et passa l'hiver auprès de l'infant. Le comte de Maulevrier marcha, en 1746, au secours de Valence, dont il ne put empêcher la prise. Il servit au siége d'Acqui, combattit à Plaisance le 16 juin, et se trouva à la bataille du Tidon le 10 août; l'armée se replia en Provence, et se sépara au mois de mars. Cette armée

ayant été réorganisée, le comte de Maulevrier y fut employé, par lettres du mois de juin 1747. Il passa le Var un des premiers, concourut à la conquête de Nice, de Villefranche, de Montalban et de Vintimille, et marcha au ravitaillement de cette dernière place au mois d'octobre. Il fut pourvu du gouvernement de Saint-Jean-Pied-de-Port le 4 mai 1748. Nommé, dans le même temps, ministre du roi près l'infant duc de Parme, il conserva cette mission jusqu'à sa mort, arrivée le 29 novembre 1750 (1). Le comte de Maulevrier avait épousé, au mois de mars 1723, Marie-Catherine-Euphrasie D'ESTAING, fille de François, IIIe du nom, comte d'Estaing, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la ville de Chaalons-sur-Marne, et de Marie de Nettancourt-Haussonville-Vaubecourt. Il a eu pour fils unique :

D'ESTAING : de France, au chef d'or.

Henri-René-François-Édouard Colbert, marquis de Maulevrier, vidame de Chaalons, né en 1726, mestre-de-camp, sous-lieutenant des gendarmes anglais, mort le 30 janvier 1748, sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne-Espérance *Chauvelin de Grosbois*, fille de Germain-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois, garde des sceaux de France, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, commandeur des ordres du Roi, et d'Anne Cahouet de Beauvais.

XVII. René-Édouard COLBERT, chevalier, puis marquis de Maulevrier, né le 5 février 1706, second fils de François-Édouard, marquis de Maulevrier, et de Henriette-Marthe de Froulay de Tessé, fut d'abord chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il était capitaine dans le régiment de Piémont, lorsqu'il fut nommé guidon de la compagnie des gendarmes de Berry au mois de juin 1743. Il devint sous-lieutenant des gendarmes anglais en mars 1746, et se maria 1°, au mois de mars 1751, avec Marie-Charlotte-Eugénie DE FIENNES, morte en couches, fille de Charles-Maximilien, marquis de Fiennes, maréchal des camps et armées du roi, et de Henriette Regnier de Boisseleau ; 2°, le 4 mars 1754, Charlotte-Jacqueline-Françoise DE MANNEVILLE, fille de Charles-Louis de Manneville, seigneur de Beuzeville, et de Françoise d'Aubert de Theuville. De ce mariage sont issus :

DE FIENNES : d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules.

DE MANNEVILLE : de sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules.

(1) *Chronologie militaire*, t. V, p. 329; *Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. IV, p. 374.

1°. Édouard-Victurnien-Charles-René, dont l'article suit;

2°. Édouard-Charles-Victurnien, comte de Colbert-Maulevrier, né le 24 décembre 1758, contre-amiral, capitaine des gardes du pavillon amiral de S. A. R. Mgr duc d'Angoulême, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de l'institution américaine de Cincinnatus, et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, décédé le 2 février 1820, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 4 juin 1803, avec Charlotte-Pauline-Christine *de Montboissier de Beaufort-Canillac*, fille de Charles-Philippe-Simon, baron de Montboissier, maréchal des camps et armées du roi, et de Françoise-Pauline de Lamoignon de Malesherbes;

A. Charlotte Colbert, mariée, le 4 octobre 1824, avec Woldemar, comte *de Brancas*, grand'croix de l'ordre napolitain de Saint-Janvier, préfet du département de la Haute-Saône;

B. Léontine Colbert, mariée le 9 mai 1829, avec Ferdinand-Albert-Eugène *de Fesques*, marquis de la Rochebousseau, fils de Gabriel-François-Claude de Fesque, marquis de la Rochebousseau, et d'Augustine-Jeanne-Amélie-Marie-Joséphine-Ferdinande de Bavière-Grosberg;

C. Pauline Colbert.

XVIII. Edouard-Victurnien-Charles-René Colbert, comte de Maulevrier, chef des nom et armes de la maison de Colbert en France, est né le 15 décembre 1754. Entré au service sous-lieutenant dans le régiment de Champagne, infanterie, au mois d'avril 1771, il fut nommé capitaine réformé au régiment Dauphin, cavalerie, puis, successivement capitaine en pied au régiment Mestre-de-Camp, cavalerie, au commencement de 1773, guidon des gendarmes de Flandre, avec rang de lieutenant-colonel, le 25 août de la même année, premier lieutenant des gendarmes d'Artois avec rang de mestre-de-camp le 11 novembre 1782, ministre plénipotentiaire du roi près l'électeur de Cologne en 1784, et créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 28 avril 1789. Le comte de Maulevrier a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes français, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Castries. Louis XVIII l'a créé maréchal-de-camp, le 14 janvier 1798, à prendre rang du 31 décembre 1792. Pendant huit années le comte de Maulevrier s'est tenu constamment à la disposition de ce prince, et est rentré en France avec son agrément en 1800. Ayant refusé de demander du service à Buonaparte, ce refus lui fit perdre une inscription de 350,000 fr. en tiers consolidé, dont

la liquidation était faite, ainsi que la restitution de ses bois de Maulevrier. S'étant rendu à Maulevrier, lorsque le duc de Bourbon fut commander dans les provinces de l'ouest, en 1815, le comte de Colbert après le départ de ce prince, que son fils aîné suivit en Espagne, revint à Paris se charger de correspondre avec le duc de Feltre, jusqu'au retour du roi, alors à Gand, dans la capitale. Pendant les *cent jours*, il envoya à M. Georges de la Béraudière, chef royaliste, l'autorisation de disposer de tout ce qu'il possédait à Maulevrier pour le service de la cause royale. En 1817, il a été porté à la retraite, après quarante-six ans de service, dont vingt-un ans et sept mois dans le grade de maréchal-de-camp (1). Il a épousé 1°, le 12 mars 1782, Anne-Marie-Louise DE QUENGO DE CRENOLLE, fille d'Anne-Louis de Quengo, marquis de Crenolle, seigneur de Penhouet, etc., lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Françoise-Marguerite Megret d'Étigny; 2°, le 19 avril 1812, Pauline-Jeanne-Henriette LE CLERC DE JUIGNÉ, née le 15 octobre 1778, fille de Léon-Marguerite le Clerc, baron de Juigné, maréchal des camps et armées du roi, et d'Adélaïde-Olive de Saint-Simon-Courtomer. Ses enfants sont ;

DE QUENGO : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

LE CLERC DE JUIGNÉ : d'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêlure de sable, et cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.

Du premier lit :

1°. Édouard-Auguste-Victurnien Colbert, colonel de la légion de la Martinique, mort au mois de novembre 1817, au Fort-Royal à la Martinique;

2°. Charles-Antoine-Victurnien, marquis de Colbert-Maulevrier, capitaine de cavalerie en non activité, marié, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 4 juillet 1829, avec Marie-Louise-Martienne de Guigues *de Moreton-Chabrillan*, fille d'Aimé-Jacques-Marie-Constant, comte de Moreton-Chabrillan, et d'Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe de Choiseul-Gouffier;

3°. Élisabeth-Marie-Victurnienne Colbert, mariée avec Louis *le Peletier*, comte d'Aunay;

4°. Juliette-Françoise-Victurnienne Colbert, épouse de Tancrède, marquis *de Falette-Barole*, d'une famille illustre de Piémont;

Du second lit :

5°. René-Olivier-Victurnien Colbert.

MARQUIS DE VILLACERF ET DES PAYENS.

XI. Gérard COLBERT, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Crèvecœur, second fils de Gérard Colbert, I[er] du nom, seigneur de Magneux

(1) *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 375.

et de Crèvecœur, et de Marguerite d'Y de Séraucourt, mourut le 11 janvier 1548, ainsi que le porte le testament de Jean Colbert, son fils, du 22 avril 1583. Il avait épousé 1° Jeanne, *aliàs* Anne MOET, d'une famille noble de la province de Champagne; 2° Jeanne THIERRY. Ses enfants furent;

MOET : de gueules, à deux lions adossés d'or, ayant leurs têtes contournées.

THIERRY : d'azur, à 3 lions naissants d'or.

Du premier lit :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Jacques Colbert, ecclésiastique;

Du second lit :

3°. Autre Jean Colbert, seigneur en partie de Crèvecœur, qui assista, en 1562, au contrat de mariage de son frère aîné. Il fut lieutenant-général au bailliage de Reims, fit son testament le 22 avril 1583, et mourut le 8 mai suivant, sans postérité. Il fut inhumé selon, sa dernière volonté, dans l'église de Saint-Symphorien de Reims, où sa famille lui éleva une tombe couverte en cuivre;

4°. Gérard Colbert, marié 1° avec Jeanne *Convers*, dame de Mont-Saint-Pierre, fille unique de Jean Convers, seigneur de Mont-Saint-Pierre, et d'Anne Chertemps; 2° avec Perrette *Lespagnol*. Il a eu pour enfants;

(*Du premier lit :*)

A. Nicolas Colbert, qui épousa Marie *Meunier*, dont il n'eut pas d'enfants;

B. Gérard Colbert, seigneur de Mont-Saint-Pierre et de Teilloy, légataire de Jean Colbert, seigneur de Crèvecœur, son oncle, le 22 mai 1583, marié, le 14 décembre 1622, avec Élisabeth *Coquebert*, fille de Jean Coquebert, et de Marguerite Becquin. Il mourut en 1627, laissant :

N.... Colbert, femme de Gérard *d'Origny ;*

C. Guillaume Colbert, seigneur de Menisson, mort sans postérité;

D. Nicole Colbert, femme de François *Coulon ;*

(*Du second lit :*)

E. Jeanne Colbert, mariée, en 1597, avec Nicolas *d'Allier*, conseiller au présidial de Reims;

F. Claude Colbert, femme de Jean *Hocquart de la Motte*, seigneur de Vaux, maïeur de la ville de Fismes;

G. Simonne Colbert, femme de Gui *Petit*, capitaine de Châtillon-sur-Marne;

H. Isabeau Colbert, alliée 1° avec Jean *Augier ;* 2° avec N.... *le Tellier*, avocat du roi en l'élection de Reims;

5°. Toussaint Colbert, marié avec Simonne *Chrestien*, de laquelle il n'eut pas d'enfants;

6°. Macette Colbert, épouse de Sinon *Clerjon*. Elle mourut le 4 octobre 1582, et fut inhumée à Saint-Symphorien de Reims;

7°. Barbe Colbert, mariée 1° avec Thomas *Josseteau ;* 2° avec Nicolas *Boulet*. Elle mourut le 14 juillet 1595, et fut inhumée dans la même église;

8°. Charles Colbert, mariée avec Nicolas *Frizon,* qu'elle rendit père de : Jean Frizon, sieur de Cumières, lieutenant-général à Mouson.

DE BESANNES : d'azur, au lion d'argent, accompagné de 8 besants du même en orle.

XII. Jean COLBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Crèvecœur, épousa, par contrat du 7 novembre 1562, Marie DE BESANNES, d'une ancienne famille de Champagne, fille de Philibert de Besannes, écuyer, seigneur de Besannes, et de Jeanne de Thuisy. Le 17 novembre 1585, Marie de Besannes fonda de sa procuration Gérard et Simon Colbert, ses fils, pour assister en son nom au contrat de mariage d'Oudard Colbert, leur frère. Elle avait eu quatre fils et une fille :

1°. Oudard ou Édouard, dont l'article suit,

2°. Gérard Colbert, mort sans postérité ;

3°. Simon Colbert, sieur d'Acy, qui fut reçu secrétaire du roi le 23 mars 1599. Il vivait encore en 1630 ;

4°. Nicolas Colbert, sieur d'Acy, chanoine de l'église de Reims et abbé de Saint-Sauveur en 1620;

5°. Catherine Colbert, religieuse clariste à Reims.

LE FOURET : d'argent, semé de trèfles de sable; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout ; au chef d'azur, chargé de trois glands d'or.

XIII. Oudard ou Édouard COLBERT, écuyer, seigneur de Saint-Pouange, de Villacerf, de Turgis et de Dronay, fut pourvu, le 30 janvier 1612, d'une charge de secrétaire du roi, qu'il résigna en 1638. Il mourut le 14 janvier 1640, et fut inhumé aux Cordeliers de Troyes. Il avait épousé, en 1585, Marie LE FOURET, dame des seigneuries de Villacerf, Saint-Pouange et Dronay, fille de Nicolas le Fouret, écuyer, seigneur des mêmes terres, et de Guillemette Cochot. (*Mercure Galant*, septembre 1698, fol. 265, 266.) De ce mariage sont provenus :

1°. Oudard ou Édouard Colbert, seigneur de Villacerf, conseiller au parlement de Paris et commissaire aux requêtes du palais le 4 juillet 1614. Il épousa, en cette année, Anne *Sevin,* fille de Michel Sevin, écuyer, seigneur de Bisay et de Bligny, conseiller au parlement de Paris, et de Madelaine de Fortia. Il en eut trois fils et deux filles :

A. Michel Colbert, écuyer, conseiller au parlement de Paris le 13 mars 1654, puis maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi le 26 juin 1668, nommé intendant d'Alençon au mois de septembre 1671, mort en 1694. Il avait épousé, en 1654, Geneviève *Baudouin de Presty,* morte en mars 1684, fille de Charles Baudouin de Presty, écuyer, conseiller au châtelet de Paris, et de Marie Beroul. Elle le rendit père de :

a. Jean-Baptiste Colbert, né en 1662, tué le 2 juillet 1691, au siége de. . . . . . , servant comme volontaire dans le régiment de la Lande, cavalerie ;

b. Geneviève-Michelle Colbert, mariée, le 15 juin 1678, avec Paul-Étienne *Brunet*, seigneur de Rancy et d'Evry, trésorier-général de la maison du roi ; Elle est morte le 18 novembre 1734, âgée de 76 ans.

c. Julie-Antoinette Colbert, mariée, au mois de novembre 1691, avec Honoré *Lenfant*, vicomte de Valernes, seigneur de Pelresc, etc. ;

d. Elisabeth-Marguerite Colbert ;

B. Édouard Colbert, mort célibataire ;

C. Jean-Baptiste Colbert, né le 6 mars 1628, chanoine de l'église de Saint-Pierre de Troyes ;

D. Marguerite Colbert, mariée 1°, en 1628, avec Denis *l'Hermite*, seigneur de Gousangrez et de la Bonardière, capitaine de chevau-légers, puis intendant à Cassel ; 2° avec Claude *de Machault*, seigneur d'Arnouville, conseiller au grand conseil, mort en 1658, fils de Charles de Machault, seigneur d'Arnouville, conseiller d'état, et de Marie le Fèvre de Mormant ; 3° avec Vincent *Hotman*, chevalier, seigneur de Fontenay, du Mancel, de Marigny, etc., maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, puis conseiller d'état, intendant des finances et de la généralité de Paris, mort sans postérité le 14 mars 1683, fils de Timoléon Hotman, seigneur de Fontenay, et de Marie-Marcelle de Bouqueval. Marguerite Colbert mourut le 28 juillet 1704, à l'âge de 84 ans, et fut inhumée dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs ;

E. Antoinette Colbert, baptisée le 26 octobre 1626, mariée 1° avec Pierre *de la Cour*, chevalier, seigneur de Manneville, président en la chambre des comptes de Paris en 1671 ; 2°, le 4 octobre 1682, avec Louis-Saladin *d'Anglure de Bourlemont*, duc d'Atry, prince de Melfe, lieutenant-général de la province de Champagne. Elle mourut le 9 septembre 1698 ;

2°. Jean-Baptiste, Ier du nom, dont l'article suit ;

3°. Simon Colbert, conseiller clerc au parlement de Paris en 1638, et aumônier du roi, mort au mois d'avril 1650 ;

4°. Nicolas Colbert, auteur de la branche des *seigneurs* DE TURCIS, *marquis* DU CANNET, rapportée en son rang ;

5°. Marie Colbert, alliée, en 1614, avec Christophe *Hector de Marle*, chevalier, seigneur de Versigny, président en la chambre des comptes. Elle mourut le 25 mai 1665 ;

6°. Madelaine Colbert, mariée avec Louis *Brulart de Genlis*, seigneur de Rancher et du Broussin, conseiller aux conseils d'état et privé, grand-maître des eaux et forêts de France au département de Champagne. Elle est morte le 27 février 1690 ;

7°. Anne Colbert, femme de Jean *le Mairat*, seigneur de Drouy, conseiller au grand-conseil.

XIV. Jean-Baptiste Colbert, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, fut successivement correcteur et maître des comptes les 12 septembre 1626 et 22 mars 1631, maître-d'hôtel du roi en 1642, maître des requêtes en 1646, intendant de Lorraine, puis conseiller d'état en 1657, intendant de justice, police et finances dans les provinces de Picardie, Artois et Boulonnais en la même année. Le 21 avril 1661, il termina à Bar-le-Duc la négociation entamée pour l'exécution du traité conclu entre Louis XIV et le duc de Lorraine, et mourut le 29 avril 1663. (*Gazette de France* des 7 mai 1661 et 5 mai 1663.) Il avait épousé, par contrat du 16 mars 1628, Claudine le Tellier, fille de Michel le Tellier, seigneur de Chaville, conseiller en la cour des aides de Paris, et de Claudine Chauvelin, et sœur de Michel le Tellier, chancelier de France. De ce mariage sont issus :

Le Tellier : d'azur, à 3 lézards rangés d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. Édouard, IVe du nom, qui suit ;
2°. Michel Colbert, baptisé le 19 janvier 1630, aumônier du roi, agent-général du clergé, trésorier du chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris, nommé le 12 mai et sacré le 12 décembre 1666, évêque et comte de Mâcon, mort le 28 novembre 1676;
3°. Gabriel Colbert, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, le 18 novembre 1647. Ses preuves sont rapportées à la fin de cette généalogie ;
4°. Jean-Baptiste-Michel Colbert, évêque de Montauban, sacré le 28 octobre 1675, transféré, le 15 août 1687, à l'archevêché de Toulouse, et décédé le 11 juillet 1710. On lui a dû l'établissement des sœurs de Saint-Vincent de Paul, et du séminaire de la mission de Saint-Lazare, pour lequel il appela, en 1707, des religieux de la congrégation de la mission, instituée par saint Vincent de Paul;
5°. Gilbert, auteur de la branche des *marquis* de Saint-Pouange et de Chabanais, rapportée ci-après;
6°. Claire Colbert, mariée, le 7 septembre 1658, avec Jacques *Ollier*, chevalier, seigneur de Verneuil et d'Ivoy, conseiller au parlement de Paris. Elle est morte en 1715;
7°. Madelaine Colbert, abbesse de la Pommeraye, au diocèse de Sens, bénite le 22 juillet 1662, en l'église des bénédictines de la Ville-l'Evêque, à Paris.

XV. Édouard Colbert, IVe du nom, baptisé le 5 février 1629, marquis de Villacerf et des Payens, baron du Saint-Sépulcre, de

Mergey, de Fontanes, de Saint-Mesmin, etc., etc., premier maître-d'hôtel de la reine Marie-Thérèse d'Autriche en 1666, inspecteur-général des bâtiments du roi le 2 août 1686, fut nommé surintendant et ordonnateur-général des bâtiments et jardins du roi et des arts et manufactures de France après la mort du marquis de Louvois, le 28 juillet 1691. En même temps le marquis de Villacerf fut élu protecteur de l'académie royale de peinture et sculpture. Il fut aussi nommé premier maître-d'hôtel de madame la duchesse de Bourgogne en 1698. Après avoir servi le roi pendant 53 ans, il a donné volontairement, en 1697, sa démission de la surintendance des bâtiments, place que ses infirmités ne lui permettaient plus de remplir; et, en considération de ses longs et honorables services. S. M. l'a gratifié d'une pension de 12,000 livres. (*Mercure* de janvier 1699, pp. 243, 244.) Le marquis de Villacerf est décédé à Paris le 18 octobre 1699, et a été inhumé aux Minimes de la place Royale. Il avait épousé, le 9 janvier 1659, Geneviève LARCHER, décédée le 17 avril 1712, fille de Michel Larcher, marquis d'Esternay, baron de Réveillon, de la Fortelle et d'Olisy, président en la chambre des comptes de Paris, conseiller-d'état, etc., et de Marie Mérault de la Fossée. De ce mariage sont provenus :

LARCHER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale du même.

1°. Edouard Colbert, marquis de Villacerf, premier maître-d'hôtel de la reine, en survivance, capitaine au régiment de Tilladet, cavalerie, tué à la bataille de Cassel le 11 avril 1677. (*Mercure*, mai 1705, p. 248);

2°. Michel-François Colbert, marquis des Payens, maître-d'hôtel de la reine, en survivance, en 1680, commandant des carabiniers en Allemagne en 1691, nommé, en 1692, inspecteur-général de la cavalerie et mestre-de-camp du régiment de Berry, cavalerie, tué d'un coup de canon au siége de Furnes, le 5 janvier 1693, en allant reconnaître les avenues de Nieuport, avec le marquis de Boufflers. (*Gazette de France* du 17 janvier 1693);

3°. Charles-Maurice Colbert, abbé de Saint-Pierre de Neaufle-le-Vieil et de Saint-André en Gouffer, prieur de Sainte-Marie de Lincourt, chanoine de Saint-Martin de l'Isle-en-Jourdain, agent général du clergé en 1695, mort le 26 octobre 1731 ;

4°. Pierre-Gilbert, dont l'article suit;

5°. Marguerite-Geneviève Colbert, mariée, le 11 février 1688, avec Jean-Baptiste-François *de Montlezun*, marquis de Besmaux, premier cornette des chevau-légers de la garde du roi et mestre-de-camp de cavalerie. Ils sont décédés, lui, le 10 octobre, et elle, le 27 décembre 1696;

6°. Anne-Marie Colbert, née au mois de juillet 1683, mariée, le 21 avril 1705, avec Charles-Louis *de Montsaulnin*, marquis du Montal, baron de Courcelles, lieutenant-général des armées du roi en 1734, chevalier des ordres en 1745, fils de Louis de Montsaulnin, marquis du Montal, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, et de Marguerite-Henriette de Saulx-Tavannes. La marquise du Montal est décédée le 6 juin 1740.

XVI. Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf et des Payens, seigneur de Mergey, de Saint-Mesmin, etc., fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 22 mars 1673. Il fut nommé capitaine de vaisseau au mois de décembre 1692, colonel d'un régiment après la mort de son frère Michel-François en 1693, premier maître-d'hôtel de madame la dauphine et ensuite de la reine en 1725, puis conseiller d'état, et mourut le 3 mars 1733. Il avait épousé, le 21 janvier 1696, Anne-Marie-Madelaine de Senneterre, morte le 22 juin 1716, fille de Jean-Charles de Senneterre, comte de Brinon, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant pour S. M. en Lorraine, et de Marguerite de Bauves-Contenant, et sœur de Henri de Senneterre, duc de la Ferté, maréchal de France. Le marquis de Villacerf n'a eu que des filles :

De Senneterre : d'azur, à 5 fusées accolées d'argent.

1°. Marguerite Colbert, mariée, le 17 décembre 1714, avec François-Emmanuel, marquis *de Crussol d'Uzès*, comte de Lestrange et de Leully, baron de Privas, colonel du régiment de Béarn, infanterie, mort de la petite vérole le 27 septembre 1719, fils de Louis-François de Crussol, marquis de Florensac, maréchal des camps et armées du roi, et de Marie-Louise de Senneterre de Châteauneuf. Ce dernier était fils de François de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, prince de Soyon, etc., et de Marguerite d'Apchier ;

2°. Marie-Geneviève Colbert, mariée, le 12 mai 1716, avec Gilbert-Henri-Amable *de Veiny d'Arbouze*, marquis de Villemont, mestre-de-camp de cavalerie, gouverneur du duché de Montpensier, fils de Jean de Veiny d'Arbouse, chevalier, seigneur de Villemont, gouverneur d'Aigueperse, et d'Antoinette Pascal du Montet ;

3°. Marie-Anne Colbert, mariée, le 10 août 1722, avec André-Joseph *des Friches*, marquis Doria, seigneur de Cernoy, de Bethencourt, des Payens, etc., capitaine au régiment de Fiennes, chevalier de l'ordrede Saint-Louis, fils de François des Friches, II° du nom, comte Doria, seigneur des mêmes terres, et d'Anne du Fos de Méry. Elle mourut en 1723, et fut inhumée aux minimes de la place royale, à Paris ;

4°. Marie-Charlotte Colbert, mariée, le 20 mai 1725, avec Henri *Coignet*, comte de Courson, grand-bailli d'Auxerre, fils de Pierre-Paul Coignet, comte de Courson, gouverneur d'Auxerre, et de Germaine Nigot de Saint-Sauveur;

5°. Gabrielle-Claude Colbert, mariée avec Philibert *Grollier*, marquis de Treffort et du Posduia, en Bresse, capitaine au régiment Royal-des-Vaisseaux, fils de Gaspard Grollier, chevalier, seigneur de Servières et de Grandpré, et de Louise de Chevrières de Tanay.

MARQUIS DE SAINT-POUANGE ET DE CHABANAIS.

Seconde branche actuelle.

XV. Gilbert COLBERT, Ier du nom, marquis de Saint-Pouange, cinquième fils de Jean-Baptiste Colbert, Ier du nom, marquis de Saint-Pouange et de Villacerf, et de Claudine le Tellier de Chaville, fut d'abord intendant des armées du roi en Flandre. Le 10 février 1678 il prêta serment entre les mains de la reine pour la charge de secrétaire des commandements, maison et finances de cette princesse. Il devint conseiller du roi en tous ses conseils et secrétaire ordinaire de la chambre et du cabinet de S. M. en 1681, puis premier commis de la guerre sous MM. de Louvois et de Barbezieux. Il eut en cette qualité la principale direction des affaires de ce département, et remplit sous ces deux ministres les fonctions d'intendant-général des armées du roi, charge dans laquelle il rendit d'importants services. A la mort du marquis de Barbezieux, M. de Saint-Pouange quitta ces emplois, et reçut de Louis XIV, en considération de ses longs services, une somme de 200,000 livres, à prendre sur la charge de commandeur-grand-trésorier des ordres du roi, de laquelle il fut pourvu au mois de janvier 1701. Il mourut le 23 octobre 1706, âgé de soixante-quatre ans, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 17 février 1675, avec Marie-Renée DE BERTHEMET, morte le 28 février 1732, fille de Laurent de Berthemet, maître des comptes, et de Marie Deya, un fils, qui suit.

DE BERTHEMET : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de lion du même, celles en chef affrontées.

XVI. François-Gilbert COLBERT, Ier du nom, marquis de Saint-Pouange et de Chabanais, maréchal des camps et armées du roi, entra dans les mousquetaires en 1693, et combattit la même année à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy. En 1694, il se

trouva à la marche de Vignamont au pont d'Espierres; le 8 octobre, il obtint une compagnie de cavalerie dans le régiment Dauphin, étranger, et la commanda à l'armée de la Meuse en 1695 et 1696. Il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom (*Saint-Pouange*), par commission du 20 décembre de cette dernière année, servit à l'armée de la Meuse en 1697, au camp de Compiègne en 1698 et en Allemagne en 1701 et 1702. Le marquis de Saint-Pouange se fit remarquer à la bataille de Fredelingen au mois d'octobre de cette dernière année. Il se trouva aux siéges de Brisack et de Landau, ainsi qu'à la bataille d'Hochstædt, où il fut fait prisonnier en 1704. Créé brigadier des armées le 26 octobre 1704, il servit en cette qualité à l'armée de la Moselle en 1705, se trouva à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et de l'île de Marquisat en 1706, et à l'armée du Rhin en 1707; il prit ensuite part à toutes les expéditions du maréchal de Villars en Franconie et en Suabe. Le 22 juillet 1707, le marquis de Saint-Pouange surprit Marienthal. Il servit à la même armée en 1708, puis à celle de Flandre, où il se trouva à la bataille de Malplaquet en 1709. Il fut employé en Flandre en 1710 et 1711, sur le Rhin en 1712, servit aux siéges de Landau et de Fribourg, et à la défaite du général Vaubonne en 1713, et enfin au camp de la Meuse en 1714. Il se démit de son régiment au mois de janvier 1716, fut créé maréchal-de-camp le 1er février 1719, et mourut le 11 novembre de la même année (1). Il avait épousé, le 24 mars 1702, Angélique D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, fille unique et héritière de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de la principauté de Chabanais, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres, gouverneur de l'Orléanais, puis commandant en Guienne, et de Marie-Charlotte de Bésiade d'Avaray. Ils ont eu deux fils :

D'ESCOUBLEAU : parti d'azur et de gueules; à la bande d'or, brochante sur le tout

1°. François-Gilbert, IIe du nom, qui suit;
2°. Alexandre-Antoine, marquis de Colbert-Sourdis, né le 29 décembre 1707, enseigne au régiment des gardes-françaises, 2e cornette de la première compagnie des chevau-légers-Dauphin en 1734, brigadier de cavalerie

(1) *Chronologie historique militaire*, t. VII, p. 32; *Dictionnaire des Généraux français*, t. IV, p. 376.

et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il servit avec distinction, et fut aide-de-camp et ami du maréchal de Saxe, après la mort duquel il quitta le service. Il s'est marié, le 17 septembre 1764, avec N ... *de Gourdomer*, fille de M. de Gourdomer, maréchal-de-camp, et n'a eu qu'une fille :

Pauline Colbert, mariée, en 1786, avec N...., baron *de Montbelet*.

XVII. François-Gilbert Colbert, II[e] du nom, marquis de Chabanais, maréchal des camps et armées du roi, naquit le 7 novembre 1705. Il entra aux mousquetaires en 1720, fut fait lieutenant réformé au régiment d'Orléans, cavalerie, le 25 décembre 1721, capitaine au même régiment le 26 novembre 1725, et deuxième cornette de la compagnie de chevau-légers d'Orléans, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie le 24 décembre 1726. Il servit au siége de Kehl en 1733, et passa guidon de la compagnie des gendarmes écossais, le 23 décembre de cette dernière année, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, par commission du même jour. Il combattit avec cette compagnie à l'attaque des lignes d'Etlingen, et au siége de Philisbourg, en 1734, et à l'affaire de Clausen en 1735. Devenu sous-lieutenant des gendarmes de Bretagne, le 16 avril 1738, le marquis de Chabanais servit en Westphalie en 1741, sur les frontières de Bohême en 1742, et se trouva au secours de Braunaw en la même année. Il obtint le grade de brigadier des armées le 20 février 1743, et fit cette campagne sur le Rhin. Nommé capitaine-lieutenant de la même compagnie des gendarmes de Bretagne le 22 avril 1744, il fut employé à l'armée du Rhin par lettres du mois de mai, concourut à la reprise des lignes de Weissembourg et des lignes de la Lautern, à la défaite des ennemis à Haguenau, et servit au siége de Fribourg. Passé à l'armée de Flandre au mois d'avril 1745, il se trouva à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, d'Oudenarde et d'Ath, et fut déclaré, au mois de novembre, maréchal-de-camp, dont le brevet lui avait été expédié dès le 1[er] mai précédent. Il se démit de la compagnie des gendarmes de Bretagne. En 1746, le marquis de Chabanais fut employé à l'armée de Flandre dans le mois de mai, et se trouva à la bataille de Raucoux au mois d'octobre. Il combattit à Lawfeldt au mois de juillet 1747, et fut pourvu, le 17 février 1748, de la lieutenance de roi du comté Nantais (1). Le marquis de Chabanais

(1) *Chronologie militaire*, t. VII, p. 235; *Dictionnaire historique des Généraux*

est décédé en 1766. Il avait épousé, le 23 janvier 1731, Marie-Jeanne COLBERT DE CROISSY, décédée le 30 mai 1786, fille de Louis-François-Henri Colbert, comte de Croissy, lieutenant-général des armées du roi, et de Marie Brunet de Rancy. De ce mariage sont issus :

COLBERT : d'or, à la bisse d'azur.

1°. Gilbert-Claude-Théophile, dont l'article suit ;

2°. Louis-Henri-François, comte de Colbert, lieutenant au régiment des gardes-françaises, nommé lieutenant de roi du comté Nantais le 15 juin 1765, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et colonel d'infanterie, marié, le 30 décembre 1771, avec Jeanne *David*, fille de l'ancien gouverneur des îles de France et de Bourbon. De ce mariage sont issus cinq fils et une fille :

A. Chrétien-Félix-Toussaint Colbert, né en 1772, décédé le 1er septembre 1780 ;

B. Ambroise Colbert, mort à la Martinique, laissant un fils :

Théobald Colbert, lieutenant au régiment de lanciers de la garde royale ;

C. Auguste-Marie-François Colbert, général de brigade. Il entra au service en 1793, dans le septième bataillon de Paris, et y servit comme simple soldat jusqu'au mois d'octobre 1795, époque à laquelle il devint aide-de-camp du général Grouchy. Il suivit, en la même qualité, le général Murat dans l'expédition d'Égypte, et fut nommé chef d'escadron sur le champ de bataille de Salahié. Il reçut une blessure dangereuse pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, et obtint alors des armes d'honneur à titre de récompense nationale. Étant repassé en France avec le général Desaix, il fut employé à l'armée d'Italie en 1800, combattit vaillamment à Marengo, et y obtint, sur le champ de bataille, le grade d'adjudant-général-colonel du dixième régiment de chasseurs à cheval. Il commanda ce régiment à la grande armée d'Allemagne en 1805, se distingua, le 14 octobre, à l'attaque du pont d'Elchingen, sous les ordres du maréchal Ney, et y eut un cheval tué sous lui. Le 2 décembre suivant, il signala sa valeur et ses talents militaires à la bataille d'Austerlitz : le grade de général de brigade lui fut décerné le 24 du même mois. En 1806, il fit la campagne contre les Prussiens et les Russes. Les charges brillantes qu'il exécuta sur le champ de bataille d'Iéna contribuèrent à fixer cette victoire. A l'armée d'Espagne, en 1808, il commanda l'avant-garde de la cavalerie du duc d'Istrie, se trouva, le 14 juillet, à l'attaque de Medina-del-Rio-Secco, et contribua à la prise de cette ville par les charges vigoureuses et réitérées qu'il fit

français, t. IV, p. 377. On lit dans ce dernier ouvrage que le marquis de Chabanais fut commandeur de l'ordre de Saint-Louis. C'est une erreur.

exécuter. Le 3 janvier 1809, l'armée, marchant sur Villa-Franca, rencontra, au défilé de Cabellos, l'arrière-garde anglaise. Le général Colbert, voulant reconnaître le terrain et juger s'il pouvait former ses escadrons afin de charger l'ennemi, s'avança seul au milieu des tirailleurs. Dans ce moment il fut atteint au front, d'une balle qui le renversa de cheval. La déroute des Anglais fut le premier objet qui frappa sa vue, lorsqu'il fut revenu à lui. « Mes amis, dit-il à ceux » qui l'entouraient, je suis bien jeune encore pour mourir; mais ma » mort est digne d'un soldat de la grande armée, puisqu'en expirant » je vois fuir les derniers et les plus mortels ennemis de ma patrie. » Quelques minutes après il rendit le dernier soupir et emporta les regrets de ses compagnons d'armes (1). Il avait épousé Joséphine *Canclaux*, dont il a laissé un fils :

Auguste Colbert, sous-lieutenant au sixième régiment de hussards;

D. Pierre-David, *dit* le comte *Edouard de Colbert*, lieutenant-général des armées du roi, naquit à Paris, le 18 octobre 1774. Il entra au service dans le bataillon de Paris, dit de *Guillaume Tell*, le 23 août 1793, et fit la campagne de cette année à l'armée du Haut-Rhin. Il passa hussard au 11ᵉ régiment en janvier 1794, y fut fait maréchal-des-logis en septembre 1795, et sous-lieutenant au mois d'octobre suivant. Il fit la campagne de ces deux années en Espagne et dans la Vendée. Il fut nommé adjoint aux commissaires des guerres, en juillet 1798, et commissaire des guerres, en 1799. Il fit partie de l'expédition d'Égypte, et y fut blessé d'un coup de feu au bras. On le nomma capitaine au 3ᵉ régiment de dragons en décembre 1801, et capitaine-adjudant-major des mamelucks de la garde de Buonaparte. A son retour de l'expédition d'Égypte, il fut fait aide-de-camp du général Junot, avec lequel il servit à l'armée des Côtes en 1803 et 1804. Il passa aide-de-camp du maréchal Berthier, major-général

(1) Cet officier de la plus rare valeur et qui donnait tant d'espérance avait le pressentiment d'une fin prochaine. Deux jours auparavant, Buonaparte en passant sa brigade en revue à Astorga, l'avait comblé d'éloges sur sa belle conduite en Égypte, en Italie et en Allemagne. « Bientôt, lui dit ce conquérant, vous recevrez le prix de vos services. — Dépêchez-vous, sire, répondit Colbert; car, bien que » je n'aie que 30 ans, je sens que je suis déjà vieux. » Napoléon fut sensible à la perte de ce général. Par un décret du 1ᵉʳ janvier 1810, il ordonna que sa statue, ainsi que celles de plusieurs autres généraux, morts comme lui au champ d'honneur, serait placée sur le pont nommé alors de la Concorde (le pont Louis XVI). Mais ce décret est resté sans exécution. (*Dictionnaire des Généraux français*, t. IV, p. 378. *Victoires et conquêtes*, t. XVIII, p. 242.)

de l'armée, en septembre 1805, et fit en cette qualité la campagne de cette année contre l'Autriche. En 1806, il fut nommé chef d'escadron au 15e régiment de chasseurs à cheval, créé membre de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Bavière. Il fit la campagne de 1806 à la grande-armée, en Prusse et en Pologne, combattit avec distinction à la bataille d'Austerlitz le 2 décembre, et y fut blessé d'un coup de feu à la cuisse. Nommé colonel du 7e régiment de hussards, dans le même mois de décembre, il continua de servir à la grande-armée, en Prusse et en Pologne. Il fut créé baron en 1808. Promu au grade de général de brigade le 9 mars 1809, il obtint la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur dans le même mois. Employé à la grande-armée, pendant la campagne de cette même année, contre l'Autriche, il y commanda une division de cavalerie, forte de 2000 chevaux, faisant partie du corps du maréchal Oudinot. Marchant à l'avant-garde du 2e corps d'armée commandé par le maréchal Lannes, il chargea, près d'Amstetten, le 1er mai, à la tête du 29e régiment de chasseurs à cheval, un corps de cavalerie ennemie, qu'il écrasa, et sur lequel il fit prisonniers 500 hulans. Il marcha avec sa brigade de cavalerie légère, sous les ordres du général Montbrun, qui se joignit au corps d'armée commandé par le prince Eugène, vice-roi d'Italie. A la bataille de Raab, gagnée par ce prince sur l'armée autrichienne, le 14 juin, le général Colbert fut chargé de soutenir l'attaque de la division Serras contre la Maison-Carrée, dans laquelle les ennemis s'étaient retranchés. Il chargea vigoureusement et culbuta les hussards autrichiens de Ott, ainsi que plusieurs escadrons de l'insurrection hongroise. Le 9e de hussards ayant été attaqué par 2 régiments de cavalerie ennemie, le général Colbert accourut au secours de ce régiment, à la tête du 7e de la même arme, reçut avec fermeté la charge des Autrichiens, et parvint à les repousser. La bravoure et la conduite que Colbert déploya dans cette journée, contribuèrent beaucoup à en assurer le succès, et il fut un des généraux cités particulièrement avec éloge dans la relation de cette bataille. Il combattit avec la plus grande valeur à la bataille de Wagram le 5 juillet de la même année, et y reçut trois coups de feu à la tête. Il fut créé commandant de la Légion-d'Honneur le 17 du même mois, et commandeur de l'ordre militaire de Bavière en 1810. En sa qualité de général de brigade, on le nomma colonel commandant du 2e régiment de chevau-légers-lanciers de la garde impériale le 14 mars 1811. Employé à la grande-armée de Russie, en 1812, il y servit sous les ordres du maréchal duc d'Istrie, et eut part aux principales affaires et aux batailles livrées dans cette campagne. Il s'empara de magasins considérables à Wilicka et à Orcha. Après avoir fait la funeste retraite de Moscou, il servit, en 1813, à

la grand-armée d'Allemagne, sous les ordres du général Nansouty, se distingua en plusieurs occasions, et particulièrement à la bataille de Bautzen, et mérita le grade de général de division, qui lui fut accordé le 25 novembre. Il conserva son régiment de lanciers de la garde, avec lequel il servit, sous les ordres du général Sébastiani, pendant la campagne de France en 1814. Il donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son courage dans les champs de Montmirail, Craone, Champ-Aubert, etc., et ne déposa les armes qu'après l'abdication de Napoléon Buonaparte. S. M. Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 24 août de la même année 1814, et lui conserva le commandement des chevau-légers-lanciers, devenus lanciers royaux. Le comte Édouard de Colbert a été nommé inspecteur-général de la cavalerie en juin 1827, et grand-officier de la Légion-d'Honneur en 1828;

E. Louis-Pierre-Alphonse, comte *Alphonse de Colbert*, maréchal-de-camp. Il entra au service en 1793 comme soldat dans le 7ᵉ bataillon de Paris, et servit ensuite pendant quatre ans dans la cavalerie légère. Appelé aux fonctions administratives près des armées en 1797, il parcourut rapidement cette carrière, fut employé dans l'expédition d'Égypte, et fut nommé commissaire-ordonnateur des guerres au retour de l'expédition de Saint-Domingue, dont il avait fait partie. Il devint ensuite commissaire-ordonnateur en chef à l'armée d'expédition en Pouille, commandée par le général Gouvion-Saint-Cyr. Ayant demandé, en 1808, sa rentrée au service militaire, il fut nommé colonel et passa avec ce grade et celui d'aide-de-camp au service du roi de Naples. Après avoir organisé le corps des vélites à cheval de la garde napolitaine, il rentra en France en 1811, et fut nommé colonel du 9ᵉ régiment *bis* de hussards (depuis 12ᵉ régiment), qui faisait alors partie de l'armée d'Aragon. Il servit depuis lors en Espagne jusqu'en 1814. Il combattit avec valeur dans toutes les actions, et se fit particulièrement remarquer dans les affaires qui eurent lieu sous les murs de Lyon contre l'armée autrichienne. Louis XVIII le créa maréchal-de-camp le 9 juillet 1814, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 19 du même mois, puis commandeur de la Légion-d'Honneur le 28 septembre suivant. Il a épousé mademoiselle *Petiet*, fille de l'ancien ministre de la guerre, et a trois filles. L'aînée a épousé, en 1828, Albert-Henri *Colbert du Cannet*, chef de bataillon.

F. N.... Colbert, mariée avec M. *Alexandre*;

---

(1) *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 379.

3°. Antoine-Alexandre Colbert, vicomte de Chabanais, ancien officier aux gardes-françaises, décédé.

XVIII. Gilbert-Claude-Théophile COLBERT, marquis de Chabanais, né en 1735, d'abord capitaine dans le régiment de Henrichemont, cavalerie, passa second cornette dans les chevau-légers de la Reine le 16 février 1759 et devint enseigne des gendarmes anglais le 7 décembre suivant, sous-lieutenant le 20 février 1761, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. On le créa brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Le marquis de Chabanais est décédé en 1789, laissant de son mariage avec Louise-Perrine D'AMPHERNET DE PONT-BELLENGER, un fils, qui suit.

D'AMPHERNET : de sable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or.

XIX. Alexandre-Louis-Gilbert COLBERT, marquis de Colbert-Chabanais, né en 1783, a été créé pair de France le 5 novembre 1827, et a épousé Aglaé SEURRAT DE GUILLEVILLE, fille de Joseph-Robert Seurrat, écuyer, seigneur de Guilleville et autres lieux, et d'Élisabeth-Félicité Pinchinat.

SEURRAT : d'azur, au lévrier passant d'argent, surmonté d'un lion léopardé d'or, et celui-ci d'une tour carrée d'argent, maçonnée de sable.

SEIGNEURS DE TURGIS, MARQUIS DU CANNET, *en Provence.*

Troisième branche actuelle.

XIV. Nicolas COLBERT, chevalier, seigneur de Turgis, quatrième fils d'Oudard ou Édouard Colbert, seigneur de Saint-Pouange, et de Marie le Fouret, dame de Villacerf, fut nommé auditeur, puis maître en la chambre des comptes les 13 septembre 1635 et 18 mars 1641, et mourut le 13 juin 1686. Il avait épousé 1° Marie BERNARD DE MONTEBISE, morte le 21 avril 1651, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Montebise, secrétaire du roi, contrôleur-général de la chancellerie de France, et de Catherine Bignon; 2°, le 6 septembre 1655, Madelaine GRASSETEAU, morte en 1686, fille de Hugues Grasseteau, conseiller au parlement de Paris, doyen de la seconde chambre des requêtes du palais, et de Marie de Paris. (*Mercure* de décembre 1707, p. 405.) Il a eu pour enfants :

BERNARD DE MONTEBISE : d'azur, à la licorne d'argent.

GRASSETEAU : d'azur, à trois bandes d'or.

Du premier lit :

1°. Nicolas Colbert, inhumé à Saint-Gervais le 14 juin 1655;

Du second lit :

2°. Édouard-Pierre Colbert, reçu docteur de Sorbonne le 12 juin 1693, chanoine de Pougny en 1695, puis de Tournay, abbé d'Aumale, au diocèse de Rouen, le 25 décembre 1711, et de Saint-Martin d'Auchy, grand vicaire de Tournay;

3°. Hugues Colbert, lieutenant des galères, tué au siége de Barcelone;

4°. Jean-Baptiste, qui suit;

5°. Madelaine Colbert, mariée 1°, le 25 novembre 1674, à Louis *Jossier*, sieur de la Jonchère, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres; 2°, le 26 mai 1695, avec Louis *de Bautru*, comte de Nogent, gouverneur de Sommières. Elle est morte en 1714;

6°. Marguerite Colbert, mariée, le 6 septembre 1691, avec Hervé *le Verrier*, chevalier, seigneur de Tanville, seigneur patron de Saint-Pierre d'Alonne, etc.

XV. Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Turgis, nommé capitaine de vaisseau en 1689, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1707, décédé en 1715, avait épousé à Toulon, le 16 juin 1698, Lucrèce de Gaudemard, dont il eut trois fils :

De Gaudemard : d'azur, au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

1°. Jean-Baptiste Colbert, capitaine au régiment de Poitou, mort en 1725, sans avoir été marié;

2°. Étienne-Édouard Colbert, doyen de l'église d'Orléans, abbé commendataire des abbayes royales de Saint-Mesmin et de Saint-Michel en Thiérache;

3°. Michel, qui suit.

XVI. Michel, marquis de Colbert-Turgis, chef d'escadre, épousa, le 28 novembre 1754, Françoise-Élisabeth-Maxime de Rascas du Cannet, fille d'Honoré de Rascas, marquis du Cannet, en Provence, et de N. de Raphaëlis de Calcan. De ce mariage sont issus :

De Rascas : d'or, à la croix fleuronnée et fichée de gueules; au chef d'azur, chargé d'une étoile à 8 rais d'or.

1°. Jean-Baptiste Colbert, mort jeune au collége de Juilly;

2°. Étienne-Édouard-Louis, qui suit;

3°. Alexandre-Pierre-Michel Colbert, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 15 mai 1786, mort lieutenant de vaisseau.

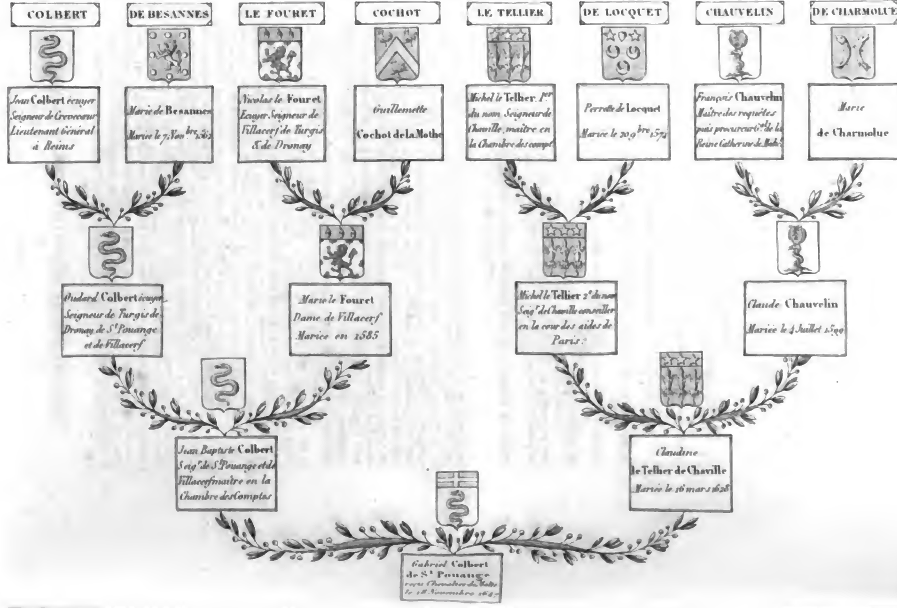
XVII. Étienne-Édouard-Louis Colbert, marquis du Cannet,

D'ALBERT : d'azur, à 4 chaînes d'or, mouvantes des angles de l'écu, et réunies au centre à un anneau d'argent.

capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 28 octobre 1789, Adeline D'ALBERT DE RIONS. De ce mariage sont issus :

1°. Édouard-François-Maxime Colbert du Cannet, né en 1792, marié avec mademoiselle *de Saporta,* dont il a eu un fils;

2°. Albert-Henri Colbert du Cannet, né en 1794, chef de bataillon, marié, en 1828, avec N.... *Colbert,* fille aînée du comte Alphonse de Colbert, maréchal des camps et armées du roi.



PREUVES de Gabriel Colbert de St. Pouange reçu Chevalier de lordre de St. Jean de Jérusalem au Grand - Prieuré de France le 18 Novembre 1647
COLBERT
DE BESANNES
LE FOURET
COCHOT
LE TELLIER
DE LOCQUET
CHAUVELIN
DE CHARMOLUE
Jean Colbert écuyer Seigneur de Crevecoeur Lieutenant Général à Reims
Marie de Besannes Mariée le 7 Novbre 1562
Nicolas le Fouret Ecuyer Seigneur de Villacerf de Turgis & de Dronay
Guillemette Cochot de la Mothe
Michel le Tellier Ier du nom Seigneur de Chaville, maître en la Chambre des compt.
Perrette de Locquet Mariée le 20 9bre 1572
François Chauvelin Maître des requêtes puis procureur Gl. de la Reine Catherine de Médic.
Marie de Charmolue
Oudard Colbert écuyer Seigneur de Turgis de Dronay de St. Pouange et de Villacerf
Marie le Fouret Dame de Villacerf Mariée en 1585
Michel le Tellier 2e du nom Seigr. de Chaville conseiller en la cour des aides de Paris.
Claude Chauvelin Mariée le 4 Juillet 1590
Jean Baptiste Colbert Seigr. de St. Pouange et de Villacerf maître en la Chambre des Comptes
Claudine le Tellier de Chaville Mariée le 16 mars 1628
Gabriel Colbert de St. Pouange

EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Gabriel *Colbert de Saint-Pouange*, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand-prieuré de France le 18 novembre 1647 *, était fils de Jean-Baptiste *Colbert*, marquis de Villacerf et de Saint-Pouange, maître des requêtes, conseiller d'état, etc., et de Claudine *le Tellier*. Jean-Baptiste était fils d'Oudard ou Édouard *Colbert*, écuyer, seigneur de Dronay, de Turgis, de Saint-Pouange et de Villacerf, secrétaire du roi, et de Marie *le Fouret*, dame de Turgis et de Villacerf. Oudard était fils de Jean *Colbert*, écuyer, seigneur de Crèvecœur, lieutenant-général à Reims, et de Marie *de Besannes*, fille de Philibert de Besannes, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Susanne *de Thuisy*. Philibert était fils de Jacques *de Besannes*; et Jean *Colbert* avait pour père Gérard *Colbert*, écuyer, seigneur de Crèvecœur, et pour mère, Anne *Moet*. Marie *le Fouret*, aïeule maternelle, était fille de Nicolas *le Fouret*, écuyer, seigneur de Villacerf et de Dronay, et de Guillemette *Cochot*, fille de François *Cochot*, écuyer, seigneur de la Mothe, et d'Isabeau *Largentier*. Nicolas était fils de Jean *le Fouret*, écuyer, seigneur de la Coute, près Troyes, et de Marguerite *Petit*, fille de Didier *Petit*, écuyer, seigneur de Boisgarnier, et de Bonne *de Gié*; et ledit Jean était fils de Pierre *le Fouret*, écuyer, seigneur de Dronay, et de Guillemette *de Poley*.

Claude *le Tellier*, mère, était fille de Michel *le Tellier*, IIe du nom, conseiller et procureur-général en la cour des aides de Paris, et de Claude *Chauvelin*. Michel IIe était d'autre Michel *le Tellier*, Ier du nom, seigneur de Chaville, maître des comptes, et de Perrette *de Locquet*, fille de Charles *de Locquet*, secrétaire du roi, et de Marie *de Launay*; et ledit Michel Ier était fils de Henri *le Tellier*, secrétaire du roi et de Marie *Vaillant de Guélis*. Claude *Chauvelin*, aïeule maternelle, était fille de François *Chauvelin*, écuyer, seigneur de Fromentelle, maître des requêtes, puis procureur-général de la reine Marie de Médicis, et de Marie *de Charmolue*, fille de Jacques *de Charmolue*, écuyer, secrétaire du roi, et de Marie *Malingre*; et François était fils de Toussaint *Chauvelin*, écuyer, seigneur de Mitry, procureur-général de la reine Catherine de Médicis, et de Geneviève *de Brée*, sa première femme.

Colbert : d'or, à la bisse ou couleuvre d'azur.

De Besannes : d'azur, au lion d'argent, accompagné de 8 besants du même en orle.

Le Fouret : d'argent, semé de trèfles de sable; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout; au chef d'azur, chargé de 3 glands d'or.

Cochot : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 coqs du même.

Le Tellier : d'azur, à 3 lézards d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

De Locquet : d'azur, à 3 croissants d'or, surmontés d'un cœur entre 2 étoiles du même.

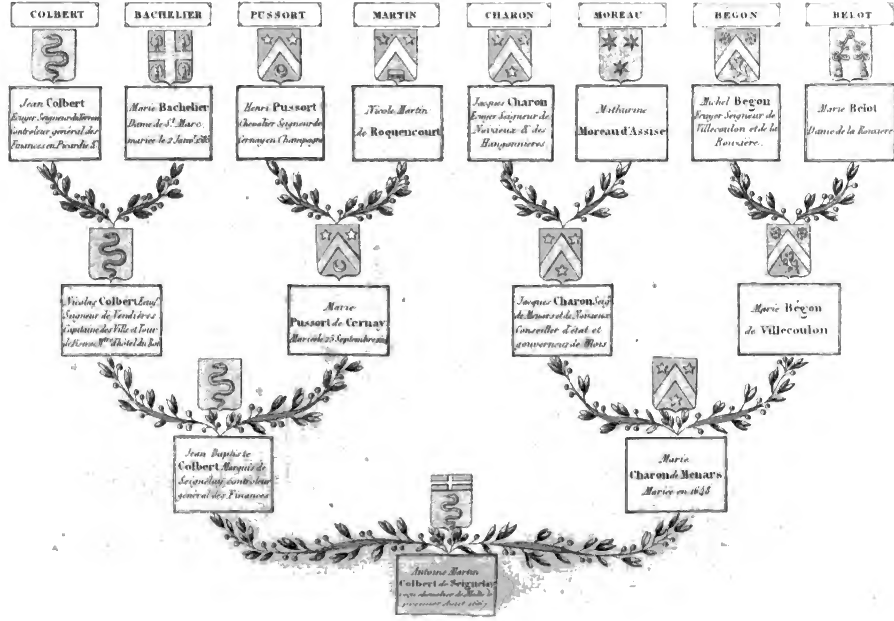
Chauvelin : d'argent, au chou sauvage de sinople, ayant la tige accolée d'une bisse d'or.

De Charmolue : de gueules, à deux bars adossés d'or.

---

* Voyez ses preuves dans les registres de l'ordre de Malte, grand-prieuré de France, fol. 173, à la bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal.

PREUVES *d'Antoine Martin* **Colbert de Seignelay** *reçu Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jerusalem au grand Prieuré de France le 1.er Aout 1667.*



EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Antoine-Martin *Colbert de Seignelay*, de Paris, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de France, le 1er août 1667 *, depuis général des galères de cet ordre et commandeur de Boncour et de Chantereine, était fils de Jean-Baptiste *Colbert*, marquis de Seignelay et de Châteauneuf-sur-Cher, ministre et secrétaire d'état, contrôleur-général des finances, etc., et de Marie *Charon de Menars*. Jean-Baptiste était fils de Nicolas *Colbert*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vendières, maître-d'hôtel ordinaire du roi, conseiller d'état, etc., et de Marie *Pussort*. Nicolas avait pour père Jean *Colbert*, écuyer, seigneur du Terron, contrôleur-général des finances en Picardie et en Bourgogne, et pour mère, Marie *Bachelier*, dame en partie de Saint-Marc. Jean était fils de Nicolas *Colbert*, Ier du nom, seigneur de Magneux, et de Barbe *Martin*, fille de César *Martin*, écuyer, seigneur des Roches, et de Jeanne *du Puis*. Nicolas était fils d'Hector *Colbert*, écuyer, seigneur de Magneux, et de Jeanne *Cauchon de Condé*. Marie *Bachelier*, première bisaïeule paternelle, était fille de Henri *Bachelier*, Ier du nom, seigneur de Saint-Mard ou Saint-Marc, de la Fontaine et de Gentes, et de Perrette *Laignelet*, sa première femme, fille de Pierre *Laignelet*, bailli de Reims, et de Barbe *Fremyn*. Marie *Pussort*, aïeule paternelle, était fille de Henri *Pussort*, seigneur de Cernay, et de Nicole *Martin*. Henri était fils de Gérard *Pussort*, écuyer, seigneur de Cernay, et de Nicole *Noël*. Ladite Nicole *Martin* était fille d'Antoine *Martin*, écuyer, seigneur de Roquencourt, et de Claire *Camard*, fille de Raoul *Camard*, écuyer, seigneur de Cosney, et d'Élisabeth *de Louville*. Antoine était fils de Jacques *Martin*, seigneur de Roquencourt, et de Jeanne *de Warigny*.

Marie *Charon de Menars*, mère, était fille de Jacques *Charon*, IIIe du nom, seigneur de Menars, de Noizieux, etc., contrôleur-ordinaire des guerres, conseiller d'état et gouverneur de Blois, et de Marie *Bégon*. Jacques était fils d'autre Jacques *Charon*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Noizieux et des Hangonnières, et de Mathurine *Moreau*. Jacques était fils de Guillaume *Charon*, seigneur des Hangonnières, et de Geneviève *le Maire*, fille de Jean *le Maire*, écuyer, seigneur de Courbançon, et de Marie *Benoît*. Guillaume avait pour père Jacques *Charon*, Ier du nom, écuyer, seigneur des Hangonnières, et pour mère, Isabeau *d'Athlette*. Ladite Mathurine *Moreau*, première bisaïeule maternelle, était fille de Guillaume *Moreau*, écuyer, seigneur d'Assise, et de Catherine *Cassot*, fille de Jean *Cassot*, seigneur de Conflans, et de Perrine *de la Marche*. Guillaume était fils de Henri *Moreau*, seigneur d'Assise, et d'Hélène *de Sinfran*. Marie *Bégon*, aïeule maternelle, était fille de Michel *Bégon*, seigneur de Villecoulon et de la Rouzière, et de Marie *Bélot*, dame de la Rouzière. Michel était fils d'autre Michel *Bégon*, seigneur de Villecoulon, et de Marguerite *Piballeau*, fille d'Hector *Piballeau*, seigneur du Tartre, et de Catherine *de Prezelles*; et Michel était fils d'Honoré *Bégon*, seigneur de Villecoulon, et de Renée *de la Saugère*. Ladite Marie *Bélot*, seconde bisaïeule maternelle, était fille de Valentin *Bélot*, écuyer, seigneur de la Bussière, et de Marie *de Bugy*, fille de Jean *de Bugy*, écuyer, et de Jeanne *Portail*; et Valentin était fils de Jacques *Bélot*, seigneur de Moulins, et de Catherine *de Saint-Ouen*.

Colbert : d'or, à la bisse ou couleuvre d'azur.

Bachelier : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 paons d'argent.

Pussort : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

Martin : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un peigne du même, ayant les dents en bas.

Charon : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.

Moreau : de gueules, à 3 molettes d'éperon d'argent.

Bégon : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'un lion du même.

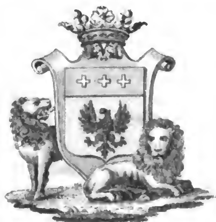
Bélot : de gueules, à la cordelière d'or, passée dans deux lacs d'amour du même, et posée en chevron, et terminée en deux houppes vers le bas de l'écu.

---

* Voyez ses preuves dans les registres de l'ordre de Malte, grand prieuré de France fol. 427, à la bibliothèque de *Monsieur*, à l'arsenal.

DE CONSTANTIN,

SEIGNEURS D'ANTENAC, DE CASTELMERLE, DES JUNIES, DE RIGOULÈS, DE SAINT-ANDRÉ, DU VIVIER, DE LA MOTHE, DU CLAUX, DE PRESSAC, DE MONTÉGUT, DE PÉCHAGUT, DE PÉROUX, DE MARSOLÈS, DE LA BIGOTIE, etc., *en Quercy* et *en Périgord.*



ARMES : *D'or, à l'aigle éployée de sable* (1); *au chef d'azur, chargé de trois croisettes d'argent.* Couronne de marquis. L'écu posé sur un cartouche et supporté par deux lions.

La famille DE CONSTANTIN (2), originaire de la ville de Gourdon, en Quercy, suit sans interruption, depuis plus de 300 ans, la carrière des armes, et s'est alliée à la noblesse la plus distinguée du Périgord et de la Guienne.

---

(1) Quoique nous répétions ici le mot *éployée* consacré dans les preuves de cette famille, nous devons faire observer que c'est improprement que d'anciens auteurs ont appliqué ce mot à l'aigle qui n'a qu'une seule tête, sans doute pour faire entendre que les ailes sont étendues. La signification réelle de ce mot s'applique à l'aigle à deux têtes; or les cachets et les anciennes vaisselles armoriées de la famille de Constantin prouvent que l'aigle de ses armes ne doit avoir qu'une seule tête. (Voyez Palliot, *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, in-fol., 1660, p. 314.)

(2) Le nom de *Constantin* est patronymique, et n'offre guère d'autre variante que celle de *Costantin.*

Les nombreux déplacements des premiers auteurs de cette famille, occasionés par les guerres anglaises des 14e et 15e siècles, et le pillage de ses archives lors du saccagement de la ville de Sarlat par les religionnaires en 1574 (1), l'ont privée de ses plus anciens titres. Aussi, dans les diverses preuves qu'elle a faites, soit par-devant les intendants de Bordeaux en 1668 et 1698, soit postérieurement pour l'admission aux pages et au service militaire, on ne trouve sa filiation établie d'une manière suivie qu'à partir de noble Arnaud de Constantin, qui vivait en 1482. Mais bien au-delà de cette époque, on remarque une suite de personnages isolés du nom de Constantin, qui prouvent que ce nom existait d'une manière distinguée dans la Saintonge, le Poitou, la Guienne, le Périgord et le Languedoc aux 12e, 13e, 14e et 15e siècles.

Pierre *de Constantin* fut présent avec Geoffroi et Raimond de la Genebrière, frères, Astorg de Chaslus et Étienne de Vassinhac, au don que Raimond, Ier du nom, vicomte de Turenne, fit de la manse de Salicie à l'église de Saint-Martin de Tulle en 1105. (Justel, preuves *de l'Histoire de la maison de Turenne*, p. 29.)

Ce Pierre de Constantin pouvait descendre par divers degrés d'un seigneur du même nom qui signa, après Ebles, vicomte de Turenne, la charte d'une donation faite à l'abbaye de Beaulieu, vers l'an 1020, sous le roi Robert II, par un seigneur nommé Pierre, de biens-fonds situés en Quercy, lesquels lui appartenaient héréditairement. (*Ibid.*, pag. 21.)

Guillaume *de Constantin* est nommé dans la notice de la fondation de l'abbaye de la Tenaille, au diocèse de Saintes, faite dans le douzième siècle. (*Gallia Christiana*, t. II. *Instrumenta*, col. 486.)

Un abbé de Cadoin, du nom de *Constantin*, reçut, en 1207, de Martin Algaïs, seigneur de Bigaroque et de Biron (2), et de

---

(1) Attestation juridique du 30 août 1585, dont expédition a été délivrée le 7 janvier 1648.

(2) C'est par erreur qu'on lit dans le *Gallia Christiana*, Bicon au lieu de Biron. On sait que Martin Algaïs occupait le château de Biron du temps des Albigeois et avant les conquêtes de Simon de Montfort.

sa femme, fille de Henri de Gontaut, la donation qu'ils lui firent du mas ou tènement de la Barde. Cet abbé est nommé dans divers actes des années 1208, 1215, 1223 et 1226, et il gouvernait encore le monastère de Cadoin en 1232. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1540.)

Guillaume *de Constantin* fut témoin d'un hommage rendu, au mois de décembre 1288, à messire Guillaume Vaquier, par Arnaud de Gros, pour une maison que celui-ci possédait près la porte de Toulouse. (*Bureau des finances de Montauban, somme de l'Isle*, fol. 427.)

Pierre *de Constantin*, chevalier, fut nommé par le sénéchal de Poitou pour informer sur les excès commis par Jean de Harcourt, chevalier, sénéchal de Châtellerauld et ses adhérents, suivant un arrêt du 19 février 1322 (*v. st.*), rendu par le parlement. (*Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, rég. de la chambre des comptes*, t. II, *cité par D. Villevieille, Trésor généalogique, lettre C.*)

Hélie *Constantin*, clerc, épousa, le vendredi avant la Saint-Michel 1324, Aude *de Céris*, fille d'Aimeri de Céris, damoiseau, et de Catherine Passagane. Cette dernière, du consentement de son mari, lui assura tous ses biens après sa mort. (*Archives du château de Saint-Martin-Lars, en Poitou.*)

Jean *Constantin*, écuyer, est compris dans la montre de messire Jean de Chaunay, chevalier, dont la compagnie, composée de 7 écuyers, fut passée en revue à Toulouse le 25 octobre 1355. Jean Constantin y servait avec un cheval gris-roux, du prix de 25 livres tournois. (*Bibliothèque du Roi*, vol. 30 des Sceaux, fol. 2266.)

Brandelis *Constantin*, qualifié baron, fit hommage-lige au roi d'Angleterre dans le château d'Angoulême, le 18 août 1363. (*Bureau des finances de Bordeaux*, registre F, fol. 109, *verso*.)

Noble Bertrand *de Constantin*, du diocèse de Lectoure, épousa, vers le milieu du 14e siècle, noble Navarre *de Beaupuy*. Cette dame, par acte passé devant Brascon, notaire à Lectoure, le 21 août 1371, fit la reprise de fief de certains biens fonciers. (*Registre de M. Comin, notaire à Lectoure*, fol. 51.) Le même Bertrand de Constantin fut présent, le 25 mars 1375 (*v. st.*), avec nobles

Pierre Dufour, Beaulac de Beaulac et Arnaud de Malartic, à un hommage qu'Arnaud-Guillaume de Montlezun rendit au comte d'Armagnac. (*Bibliothèque du Roi.*) Le 17 novembre 1378, noble Bertrand de Constantin fit foi et hommage au comte d'Armagnac, comme vicomte de Lomagne et d'Auvillars, à raison des territoires de Caumont, Cortade et Pomet. (*Bureau des finances de Montauban*, *Protocole de Mayres*, notaire, n° 11, fol. 20.)

Noble Becon (1) *de Costantin* épousa, par pacte arrêté en la cité de Lectoure le 8 janvier 1375 (*v. st.*), noble Obriette *de Manas*, assistée de noble Jean de Manas, seigneur d'Avesan, et fille de feu noble autre Jean de Manas, chevalier. Messire Bègue de Galard, chevalier, devait jurer ces conventions pour le seigneur d'Avesan, et à son défaut messire Sicard de Montaut, chevalier, devait le faire pour Becon de Costantin. Il fut convenu que, s'il provenait un fils de ce mariage, il succéderait à ses père et mère en la moitié de leurs biens; et, pour le cas où Obriette de Manas survivrait à son mari, il fut arrêté qu'une somme de 1,200 florins d'argent lui serait réservée sur les biens du défunt. Le seigneur de Castelnau, Gaillard de Bexens, Jean de Galard, Aimeric de Preissac, Vital de Francs et frère Manaut, gardien des Frères-Mineurs de Lectoure, assistèrent à ces conventions. (*Original en parchemin communiqué.*)

Mérigon *Constantin*, écuyer, comparut à la montre de Pouchon de Coderc, écuyer, et de vingt-neuf autres écuyers reçus à Carcassonne le 10 mars 1419. (*Bibliothèque du Roi*, vol. 33 des Sceaux, fol. 2458.) Le même Mérigon transigea, par acte passé à Montaigut, en Agénais (sur la frontière du Quercy), en 1429, avec Jean de Lomagne, fils d'Augier, seigneur de Montaigut.

Aimeric *de Constantin*, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, vivait en 1463. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 881.)

Jean *de Constantin* servait, en 1482, dans l'armée de Philippe de Crèvecœur, seigneur des Querdes, au camp de Montreuil,

(1) Le prénom Becon paraît dériver de Bec ou Beg, dont on a fait Becon ou Begon. Ce nom était particulièrement usité en Guienne, en Rouergue et même en Auvergne.

suivant une revue faite dans cette place par Pierre de Mouchy, chevalier, seigneur de Montcavrel, le 30 mai de cette année. (*Bibliothèque du Roi*, vol. 68 des Sceaux, fol. 5319.)

En 1482, à la requête des héritiers de feu Guillaume *Constantin*, prevôt de Tizac, en la châtellenie de Chantelle, en Bourbonnais, le duc de Bourbon pourvut de cette charge Renaud Brugault, par lettres qui furent registrées le 10 octobre de cette année. (*Cabinet de Gaignières*, vol. 654, extraits des titres du Bourbonnais, première partie, p. 69.)

I. Noble Arnaud DE CONSTANTIN, écuyer, le premier depuis lequel la filiation se suit sans interruption par les titres, fut élu capitoul de Toulouse en 1482, avec le seigneur de Mirabel et Raimond de Puibusque, seigneur de Pauliac, puis, en 1497, avec Martin d'Estang, seigneur de Roffiac, Pierre de Vignaux, Guillaume d'Aigueplas, etc. (*Annales de Toulouse*, par la Faille, in-folio, 1687, pp. 251, 275.) Le 13 janvier 1517 (*v. st.*), Arnaud de Constantin, énoncé habitant de la ville de Gourdon, fit son testament au repaire du Port, dans le diocèse de Cahors, chez noble Bertrand du Port, son cousin, dans la maison duquel il était tombé malade. Il lui recommanda de le faire inhumer dans les tombeaux de ses prédécesseurs, en l'église de Thémines; demanda que vingt prêtres assistassent à son enterrement; légua l'usufruit de ses biens à noble Monde DE BARS, sa femme, et voulut qu'elle ne fût tenue à aucune reddition de compte; légua une somme d'argent à Yves, son second fils, et institua son héritier universel noble Guillaume de Constantin, son fils aîné, auquel il substitua Yves, et à celui-ci Sébastienne, sa fille; enfin, dans le cas où celle-ci mourrait sans enfants, il appela à la substitution de ses biens Jean de Constantin, licencié en droit, son cousin (1). Arnaud de Constantin laissa :

DE BARS : de gueules, à 2 pals d'or, chargés chacun de 3 roses du champ; au chef cousu d'azur, chargé de 2 bars d'argent en fasce.

(1) C'est probablement de la branche de Jean de Constantin qu'étaient issues 1° Jacquette de Constantin, mariée vers l'an 1500, ou peu après cette époque, avec noble Jean *de Carles*, président au parlement de Bordeaux. Elle fut mère, entre autres enfants, d'Amelot de Carles, évêque de Riez en 1551; 2° Françoise de Constantin, mariée vers l'an 1540, avec noble Martin *de la Broue*, avec lequel elle fit un testament mutuel le 25 août 1563, avec clause que l'hérédité de cette dame passerait à Jean de la Broue, son fils puiné.

1°. Guillaume de Constantin, qui paraît être mort peu de temps après le testament de son père, et sans postérité;

2°. Yves, qui a continué la descendance;

3°. Sebastienne de Constantin, dotée de la somme de 2,000 livres par le testament de son père. On ne connaît pas sa destinée ultérieure.

II. Noble Yves DE CONSTANTIN, seigneur du repaire d'Antenac, de Castelmerle, etc., reçut de son père un legs de 2,000 livres. Son frère aîné fut chargé de le tenir aux écoles jusqu'à l'âge de vingt ans; et, dans le cas où il voudrait être prêtre, Guillaume eut ordre de lui fonder un titre clérical suivant la coutume et selon la faculté de ses biens. Yves fut licencié en droit, juge de la vicomté de Carlux, et avocat en la cour et au siége de Sarlat. Il fit un bail à métairie au profit de Geraud Picarouie, par acte du 3 février 1520 (*v. st.*). Le 7 janvier 1561 (*v. st.*), il passa, au lieu de Doyssac, juridiction de Belvès, en Périgord, un contrat d'échange (dans lequel il se dit habitant de la ville de Gourdon, en Quercy) avec maître Martin Lavelle, prêtre et curé de Doyssac. Par cet acte, Yves de Constantin, comme héritier de feu noble Guillaume de Constantin, son frère, céda à Martin Lavelle le repaire appelé d'Antenac, autrement de Broquets, situé en la paroisse de Peyrignac, près Gourdon, et reçut en échange le village de Castelmerle, situé dans la paroisse de Capdrot, juridiction de Monpazier, en Périgord. Yves de Constantin se réserva 40 sous de rente, payables annuellement, comme seigneur foncier et direct. Représenté par Pierre Rougier, avocat en la juridiction de Monpazier, son fondé de procuration, Yves de Constantin fit l'acquisition d'une pièce de terre, par acte du 25 novembre 1572. En 1574, Yves de Constantin habitait la ville de Sarlat, dont il était premier consul. Ce fut l'époque où cette ville fut assiégée, prise et pillée par les religionnaires, conduits par le seigneur de Vivans. Yves de Constantin perdit dans cette circonstance la plupart de ses titres de famille: mais trois mois après il eut le bonheur de faire rentrer la ville de Sarlat sous l'obéissance du roi. Cependant, son âge et ses infirmités lui ayant fait sentir le besoin du repos, il se retira avec Jeanne de Vassal, sa seconde femme, dans le château de Rignac, où il

fut assassiné par les religionnaires en 1583 (1). Il avait épousé 1° damoiselle Jeanne DU BREUIL, fille de noble Gabriel du Breuil. (*Extrait du livre journal de Clinet Ier de Constantin.*) Ce mariage eut lieu un peu avant l'année 1560, selon un acte de partage fait entre Jeanne du Breuil et ses trois frères Guillaume, François et Gabriel; 2°, par contrat passé au château de Rignac le 9 novembre 1575, damoiselle Jeanne DE VASSAL, fille de Jacques de Vassal, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rignac, de Meinargues, etc., et de Jeanne, *dite* Blanche de Maffre de Soulages. Du premier mariage est issu Clinet, Ier du nom, dont l'article suit.

DE BREUIL : d'or, au lion de sable, nageant sur des ondes d'argent.

DE VASSAL : d'azur, à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de 3 besants d'or et accompagnée de 2 étoiles du même.

III. Noble Clinet DE CONSTANTIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, fut mis, après la mort de son père, sous la tutelle de noble Gabriel du Breuil, son oncle, contre lequel il reprit un procès qu'avait commencé son père avant 1575, et qui fut terminé en faveur de Clinet au parlement de Bordeaux vers 1615. Celui-ci avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et avait obtenu des lettres de démissoire et de tonsure, les 18 juin et 8 décembre 1582, des évêques de Cahors et de Tulles. Dans la suite, il changea sa destination, et se maria, par contrat passé au noble repaire du Bastit, paroisse de Bars, le 25 avril 1600, avec damoiselle Marguerite DE BRUZAC (2), fille de feu noble Hugues

DE BRUZAC : d'argent, à 3 lions de gueules.

---

(1) Enquête faite le 30 août 1585 par le procureur-syndic de l'église cathédrale de Sarlat. Le 7 janvier 1648, à la requête de noble Clinet de Constantin, il fut fait une nouvelle audition de témoins, lesquels, au nombre de six, déposèrent devant le juge de Carlux, que feu noble Yves de Constantin, après la prise de Sarlat, où sa maison avait été pillée en 1574, s'était retiré au château de Rignac, où il se remaria avec Jeanne de Vassal; qu'en 1583, étant seul dans ce château avec sa femme, son jeune fils et quelques servantes, le nommé Benichos et autres voleurs, ses complices, de la religion prétendue réformée, au nombre de 25 ou 30 et masqués, y surprirent ce vieillard, et l'assassinèrent de plusieurs coups d'épée et de pistolet. Parmi ceux qui déposèrent dans cette attestation, se trouvent noble Jean de Faure, écuyer, sieur de Poujoul, âgé de 72 ans, et Girard la Combe, âgé de 75 ans.

(2) On ne doit pas confondre la famille de Bruzac du Bastit avec celle de Flamenc de Bruzac. Elles n'ont ni la même origine, ni les mêmes armes. Hugues de Bruzac, damoiseau, avait épousé, avant l'an 1363, damoiselle Marie *de la Cropte*,

de Bruzac, seigneur du Bastit et co-seigneur de Beaulieu, en Agénais, et de noble Peyronne de Mensinhac de la Poncie. Marguerite de Bruzac fut assistée au contrat par sa mère, noble Bertrand de Bruzac, seigneur du Bastit, son frère, Judith de Beynac, dame de Gaulejac, Raimond de Dordaigue, écuyer, seigneur de Pechgris, Jacques de Souillac, écuyer, seigneur d'Azerac, Christophe, seigneur de Clérans et de Goudou, écuyer, et Jean de Beaulieu, écuyer, seigneur de la Filolie, ses parents et amis. Il lui fut constitué en dot la somme de 5,000 livres. Le 10 mars 1603, Clinet de Constantin consentit une reconnaissance féodale pour une terre et un pré situés au lieu de Loubejac, près Sarlat, en faveur de François Vineille, avocat au siége royal de Sarlat; et, le 10 janvier 1612, Antoine Fauxbullet, clerc, lui fit cession d'une somme d'argent. Il reçut du maréchal de Thémines une lettre datée de Gourdon, le 31 octobre 1615, portant ordre d'aller joindre ce maréchal avec tout ce qu'il pourrait rassembler de ses amis montés et armés de carabines. Il reçut trois autres missives de M. de Thémines pour marcher soit pour le service, soit contre les ennemis du roi, l'une en date du 29 décembre 1615, et les deux autres de l'année 1621. Il rendit hommage entre les mains des commissaires de S. M. pour le noble repaire de Castelmerle, les 9 mai 1610, 15 juin 1624 et 6 mars 1649. Le 25 juillet 1624, il passa une transaction sur échange avec Antoine Jarlan, Catherine Andrieux et autres, et reçut, le 30 décembre 1629, quittance de Pierre Boyer, bourgeois et marchand de Sarlat, comme fermier du prevôt de l'église cathédrale de cette ville, à raison de quelques rentes dont ce dernier réclamait le paiement. Clinet de Constantin fut dispensé du service du ban et arrière-ban, à cause de son grand âge, et parce que ses fils servaient le roi en qualité d'officiers, par acte du lieutenant-général de Sarlat, de l'année 1639. Ayant été inquiété dans sa noblesse par les syndic et consuls de Capdrot et de Monpazier, il obtint du roi, en considé-

---

laquelle vivait encore, en 1395, étant veuve, et mère de deux enfants: 1° Arnaud de Bruzac, damoiseau, qui était marié, en 1395, avec Marie *de la Cropte*, de la branche d'Abzac; 2° Marie de Bruzac, femme, en 1377, de Guillaume-Arramond *de Bonneguise*. La branche de Bruzac du Bastit s'est fondue, en 1622, par un mariage, dans la famille Durand de Laudonie.

ration de ses services et de ceux de sa famille, des lettres qui le dispensèrent de faire une plus ample preuve devant la cour des aides de Guienne, où la cause avait été portée, et qui le maintinrent, avec ses enfants, dans la qualité de noble. Ces lettres, datées du mois de février 1648, furent registrées le 23 du même mois en la chancellerie de France, puis à la cour des aides le 29 août suivant. Clinet de Constantin, qualifié écuyer, seigneur de Castelmerle, juridiction de Monpazier, en Périgord, fit un premier testament au noble repaire de Rigoulès, paroisse de Saint-André, en la même province, devant Mondesses, notaire royal, le 21 janvier 1650; puis un second le 15 mars 1651. Il avait survécu à Marguerite de Bruzac, sa femme, qui était morte avant l'année 1650, et en avait eu six fils et quatre filles :

1°. Jean de Constantin, écuyer, né le 21 septembre 1601, curé de la Bastide, auquel son père légua 500 livres le 21 janvier 1650;
2°. Antoine, dont l'article viendra;
3°. Charles de Constantin, auteur de la branche des *seigneurs* DE MONTÉGUT et DE PÉCHAGUT, rapportée en son rang;
4°. Louis de Constantin, écuyer, sieur de Loubejac, né le 7 octobre 1610, qui fut nommé capitaine d'une compagnie de 100 hommes de nouvelles levées dans le régiment d'infanterie du sieur de Langle, par commission du 28 mars 1638 (1);
5°. Clinet de Constantin, écuyer, sieur de la Gascarie. Lui et ses frères, Charles et Louis, ont servi comme officiers dans les armées du roi, en France, en Flandre, en Italie, en Catalogne et en Artois. Clinet fut tué à la garde d'un passage;
6°. Marc-Antoine de Constantin, né le 8 mars 1613;
7°. Jeanne de Constantin, née le 15 janvier 1604, épouse d'Antoine *Roche*, et mère de :

---

(1) Louis de Constantin a péri sous les coups d'un assassin, du nommé Molenier, de la ville de Monpazier, en 1642. Ce dernier ayant été condamné à mort sur les poursuites de Clinet Ier, la communauté des habitants de Monpazier, composée pour la plupart des parents et amis de l'assassin, en représailles de cette juste condamnation, fit comprendre au rôle des tailles noble Antoine de Constantin, seigneur de Castelmerle, fils de Clinet. Mais Clinet IIe, fils d'Antoine, ayant justifié de sa noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 15 mars 1668, et postérieurement, le 18 juin 1698, devant M. de Bezons, la communauté de Monpazier fut contrainte de se désister de ses poursuites.

Clinet Roche, auquel Clinet de Constantin, son aieul maternel, fit un legs le 21 janvier 1650;

8°. Jeanneton de Constantin, mariée avec N.... *Gouyon*, de Biron;

9°. Elisabeth de Constantin, née le 6 mai 1608, femme de N.... *Perez*, du lieu de Balnac, en Quercy;

10°. Judith de Constantin, à laquelle son père légua 3,000 livres pour son mariage, avec le sixième des droits de sa maison du Bastit. Elle était mariée, en 1654, avec Annet *de Salomon*, sieur du Bousquet.

IV. Noble Antoine DE CONSTANTIN, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, naquit le 4 avril 1605. Après avoir servi au régiment des gardes, il fut nommé d'abord lieutenant dans la compagnie du sieur de la Maurelie au régiment de Navailles, puis capitaine d'une compagnie d'infanterie dans celui de Cujol, suivant deux certificats, l'un du maréchal de la Force, du 17 septembre 1634, et l'autre du marquis de Navailles du 26 juin 1635. Il eut, le 8 juillet suivant, une commission pour commander une compagnie de 100 hommes sous le duc d'Épernon, et reçut du comte de Béthune, capitaine des gardes-du-corps du roi, un certificat daté du 26 janvier 1636, et portant qu'il avait envoyé le sieur de Rigoulès à la cour, chargé d'une mission relative au service du roi. Il était capitaine au régiment de Chambaut lors d'un congé qu'il obtint de Louis de Bourbon, comte de Soissons, le 25 avril suivant. Antoine de Constantin se trouva, dans l'espace de quinze ans qu'il porta les armes, aux siéges de Saint-Antoine de Négrepelisse, de Montpellier, de Bréda, de Nancy, de Manheim, de Heidelberg, de Spire, de Montjouy, de Porentruy, de Corbie et de plusieurs autres places. Il épousa, en présence de son père, et par articles passés au château de Saint-Germain, juridiction de Monpazier, le 18 juin 1637, damoiselle Jacqueline DE VEYRIÈRES (1), fille de feu noble Jean de Veyrières, seigneur de Veyrières et de Saint-Germain, et de damoiselle Adrienne de Lons, qui assista au contrat, ainsi que messire Jean de Lascases, seigneur-baron de Roquefort, et son épouse, dame Anne-Marie de Veyrières.

DE VEYRIÈRES:

(1) Jacqueline de Veyrières avait trois sœurs, l'une mariée avec le seigneur de Roquefort, la seconde dans la maison de Royère, et la troisième dans celle de du Garric d'Uzech de Montastruc.

sœur de Jacqueline. Dans ce contrat, Clinet de Constantin donna à son fils la moitié de tous ses biens, et il confirma cette donation en l'instituant son héritier universel par son testament du 21 janvier 1650. Antoine fit le sien devant Quanton, notaire, le 8 février de la même année, et ne vivait plus le 11 septembre 1654, époque à laquelle sa veuve, comme mère et administratrice de leurs enfants mineurs, transigea, au château de Castelmerle, avec noble Charles de Constantin, écuyer, son beau-frère, habitant alors au repaire de Rigoulès, paroisse de Saint-André, juridiction de Baynac, à raison des droits de ce dernier, que Clinet de Constantin avait institué son héritier pour moitié, par son testament olographe du 15 mars 1651. Du mariage d'Antoine de Constantin avec Jacqueline de Veyrières sont issus :

1°. Clinet, II[e] du nom, dont l'article suit ;
2°. Jean, I[er] du nom, de Constantin, écuyer, sieur des Jeunies, ou des Junies, vivant âgé de 26 ans, en 1668 ; il épousa, par contrat du 21 juillet 1675, damoiselle Marie *de Saintours de Riocaze ;*
3°. Charles de Constantin,
4°. Jean, II[e] du nom de Constantin,
5°. Jean, III[e] du nom de Constantin,
6°. Louise de Constantin,
} légataires de leur père, le 8 février 1650 (1).

V. Noble Clinet DE CONSTANTIN, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, fut enseigne dans le régiment des galères, suivant le certificat et passeport que lui délivra Louis de Vendôme, duc de Mercœur, le 18 novembre 1658. Il servit quatre ans dans la compagnie Mestre-de-Camp de ce régiment, tant en Italie qu'en Catalogne, aux termes d'un certificat que lui donna, le 9 novembre 1666, le duc de Biron, lieutenant-général des armées du roi. Ayant reçu de sa mère la remise de ses droits paternels, il transigea avec Charles de Constantin, son oncle, qui, pour terminer à l'amiable le différent qu'ils avaient relativement

---

(1) L'un de ces frères épousa demoiselle N.... *de Vassal de Favarès*, près Villefranche, en Périgord. On ignore s'il y a eu des descendants de cette branche. On croit qu'un cadet se maria en Saintonge, et qu'une fille, issue de cette branche, a épousé N.... *du Bastit.*

au partage des biens de la succession de Clinet, Ier du nom, s'obligea de payer à Clinet, IIe la somme de 2,000 livres dans le délai de deux mois, par acte passé en la ville de Sarlat devant Vaquier, notaire royal, le 4 janvier 1665, en présence de Jean de Constantin, prêtre, oncle de Clinet, IIe du nom, habitant du repaire de Rigoulès, lequel, après s'être restreint à son droit de légitime, fit donation de tout le surplus à son neveu. Clinet, IIe du nom de Constantin, consentit, le 12 novembre 1670, une reconnaissance féodale en faveur de François de Gontaut, seigneur de Biron, de Montaut, etc., à raison de quelques héritages situés dans le tènement de Rivel. Il avait épousé, en présence de Jacqueline de Veyrières, sa mère, par contrat du 22 mai 1661, passé devant Cambon, notaire, et insinué à Sarlat le 10 septembre suivant, demoiselle Catherine DE POURQUERY, fille de feu Charles de Pourquery, avocat en la cour, habitant du noble repaire de la Bigotie, et de damoiselle Françoise de Guynet, qui assista au contrat, ainsi que Jean-François de Pourquery, sieur de la Bigotie, son frère, Raymond de Pourquery, écuyer, juge royal de Monpazier, et Louis de Pourquery, sieur de Roussille. Elle eut en dot 8,000 livres. Clinet de Constantin eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, tant pour lui que pour son frère, Jean de Constantin et le sieur de Bosc, leur oncle, de M. Pellot, intendant en Guienne, daté d'Agen le 15 mars 1668, et fit, le 27 juin 1691, son testament, par lequel il demanda à être inhumé dans sa chapelle de l'église de Capdrot, s'en remettant pour ses honneurs funèbres à damoiselle Catherine de Pourquery, sa femme, de laquelle sont provenus sept enfants;

DE POURQUERY: d'azur, à l'aigle couronnée d'argent, chargée sur l'estomac, d'une croix patée de gueules, et accompagnée en pointe à dextre d'un porc-épic d'argent, et à senestre d'un lion d'or.

1°. Jean-Jacques, dont l'article suit;
2°. Jean de Constantin l'aîné, auteur de la branche des *sieurs* DE SAINT-ANDRÉ et DU VERDIER, rapportée ci-après;
3°. Marc de Constantin, écuyer;
4°. Pierre de Constantin, sieur de la Peyrière;
5°. Jean de Constantin le jeune, auteur de la branche DE LA MOTHE et DE ROUSSILLE, rapportée à son rang (1);

(1) Ces cinq frères paraissent tous avoir embrassé le parti des armes. Le sieur Cassaud, lieutenant-commandant de la compagnie des gentilshommes composant la garnison de Strasbourg, certifia, le 6 février 1685, que trois frères de

6°. Marguerite de Constantin, mariée, en 1709, avec noble Pierre *de Gontaut de Saint-Geniès*, dit de Lauzerte, écuyer;
7°. Catherine de Constantin.

VI. Noble Jean-Jacques DE CONSTANTIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, lieutenant dans la compagnie de Solon au régiment de Champagne, fut institué héritier universel de son père. Par contrat passé en la ville de Monpazier le 2 décembre 1692, il épousa demoiselle Marie DE SAVY, fille de Jean de Savy, bachelier ès-droits, et de feu Esther Beausse. Marc de Pourquery, sieur de la Bigotie, oncle maternel de Jean-Jacques de Constantin, assista à son contrat, ainsi que noble François de Constantin, écuyer, sieur de Peroux, capitaine dans le régiment de Picardie, son cousin. Marie de Savy fut assistée d'Étienne de Pourquery, sieur de la Caserie, et eut en dot 6,000 livres. Le 6 avril 1693, Clinet de Constantin, IIe du nom, son père, l'appela à recueillir la donation qu'il avait stipulée dans son contrat de mariage avec Catherine de Pourquery le 22 mai 1661. Jean-Jacques de Constantin et Jean, son frère puîné, sieur de Saint-André, furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, du 18 juin 1698. Le 4 juillet 1699, un particulier de Capdrot lui vendit quelques héritages, et, le 24 du même mois, il reçut une quittance du receveur pour le droit d'enregistrement de ses armoiries; enfin, par acte du 1er janvier 1708, il acquit de noble Jean de Cassieux une métairie appelée de Capdrot. Il mourut avant le 21 avril 1725, laissant de son mariage :

DE SAVY : d'argent, au cœur de gueules, surmonté de 3 clous de sable.

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Autre Jean de Constantin, écuyer, sieur de Bos, habitant du château de Castelmerle, qui, par son testament, fait en ce château le 21 avril 1725, légua à Marie de Savy, sa mère, tous les fruits et revenus qu'elle avait

---

Constantin-Castelmerle avaient servi sous ses ordres. M. de Villeroy, inspecteur-général des troupes au Mont-Royal, a constaté, le 6 juin 1692, que le sieur de Constantin servait dans ses troupes en qualité de lieutenant. Deux précédentes attestations de M. d'Astor, des 19 août 1690 et 31 mai 1691, portent que le sieur de Constantin, lieutenant au régiment de Champagne, faisait partie de la garnison de Blaye.

perçus et retirés depuis le décès de Jean-Jacques de Constantin, père du testateur ;

3°. Autre Jean de Constantin, écuyer, sieur du Sorbier, qui fut institué héritier universel de son frère qui précède, le 21 avril 1725 ;

4°. Marc de Constantin, écuyer, prêtre, docteur en théologie, chanoine du chapitre collégial de Monpazier ;

5°. Pierre de Constantin, mort avant le 19 février 1719 ;

6°. Marie-Anne de Constantin, épouse de noble Pierre *de Laval*, écuyer, sieur de Laval. Jean de Constantin, sieur du Bos, son frère, lui fit un legs le 21 avril 1725 ;

7°. Catherine de Constantin, demoiselle de la Peyrière, légataire du même sieur du Bos, son frère.

D'ARNAL : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

VII. Noble Jean DE CONSTANTIN, écuyer, sieur de Castelmerle, assisté de sa mère et de Marc de Constantin, son frère, épousa, par contrat passé dans le bourg de Calès, juridiction de Badefol, le 19 février 1729, demoiselle Françoise D'ARNAL DE VILARD, née le 20 novembre 1707, fille de noble Pierre d'Arnal, écuyer, sieur de Vilard, capitaine commandant le bataillon de milice de la Boissière, et de demoiselle Henrie de Vassal, habitants de la ville de Martel en Quercy. Par cet acte (que ratifia Marie de Savy le 20 février 1729), Catherine de Constantin, sœur du futur époux, le tint quitte de tous les droits qu'elle pouvait avoir, soit par le décès de leur père, soit par celui de feu noble Pierre de Constantin, leur frère. Les 9 juin 1741 et 6 septembre 1751, Jean de Constantin fit, au repaire de Castelmerle, deux testaments, par lesquels il déclara que de son mariage avec Françoise d'Arnal étaient provenus six enfants, tous en minorité, et dont il confia la tutelle ainsi que l'exécution de ses dernières volontés à son frère, Marc de Constantin, prêtre. Les noms de ces enfants sont :

1°. Pierre de Constantin, institué héritier universel de son père. Le 1er septembre 1755, il fut nommé lieutenant dans le régiment Dauphin, infanterie, et fut tué à l'affaire de Berghem le 13 avril 1759 (1), sans laisser de postérité ;

2°. Marc, qui a continué la descendance ;

3°. Henrie de Constantin, mariée, avant l'année 1751, avec Jean *Mousson*, sieur de Lestang, habitant de la paroisse de Capdrot ;

(1) Certificat daté de Valenciennes le 16 mai 1775.

4°. Marie-Anne de Constantin,
5°. Marie de Constantin, } non mariées en 1751.
6°. Autre Marie de Constantin,

VIII. Marc DE CONSTANTIN, écuyer, seigneur de Castelmerle, né au château de Castelmerle le 4 mars 1737, obtint une lieutenance dans le régiment Dauphin, infanterie, par brevet du 1er septembre 1755. Le commandant de ce corps certifie que Marc de Constantin y servit avec distinction et approbation de ses chefs, depuis le 6 mai 1759 (époque à laquelle il fut nommé lieutenant de la compagnie de Van-Rhemen), jusqu'au mois de juillet 1762, époque à laquelle il a quitté le service par suite d'une blessure qu'il avait reçue, le 15 juillet 1761, au combat de Filinghausen. Marc de Constantin épousa, par articles passés sous seings-privés le 14 février 1765 (mariage béni le même jour), et déposés pour minute dans l'étude de Bousset, notaire royal, le 1er décembre 1778, demoiselle Jeanne-Charlotte DE LA VEYRIE DE SIORAC DE VIVANS, fille de feu Paul de la Veyrie de Siorac de Vivans, écuyer, seigneur de Siorac, en Périgord, et de Jeanne de Vivans, dame de Siorac, de Doissac et de Villefranche, habitante du château de Doissac, paroisse et juridiction de ce nom. Cette dame constitua en dot à sa fille la somme de 15,000 livres. Marc de Constantin fit une acquisition, le 21 janvier 1773, de demoiselle Marie Mousson, habitante du bourg de Capdrot et veuve de Pierre Fréjeville, sieur de la Croze. Il est décédé à Castelmerle le 30 mai 1791. Sa veuve lui a survécu jusqu'au 10 octobre 1812. Ils ont eu :

DE LA VEYRIE : d'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné de sable.

1°. André-Charles de Constantin, écuyer, né le 2 mars 1770. M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, lui délivra, le 6 février 1781, un certificat de ses preuves de noblesse pour son admission à l'école militaire de Pont-le-Voy où il est décédé ;
2°. Pierre de Constantin, né en 1771, mort célibataire à Bordeaux en 1814 ;
3°. Henri de Constantin, né en 1778, décédé en 1793 ;
4°. Elisabeth de Constantin, mariée avec N.... *Robière du Coux ;*
5°. Marguerite-Charlotte-Sophie de Constantin, mariée, en 1799, avec Barthélemi-Guillaume *de Gautejac*, maréchal-des-logis des gardes-du-corps du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retraité lieutenant-colonel de cavalerie ;
6°. Marie-Henriette de Constantin, née le 22 juin 1767, mariée avec M. *la Ferrière.*

SIEURS DE SAINT-ANDRÉ ET DU VERDIER.

DE PONS : d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces.

VI. Noble Jean DE CONSTANTIN l'aîné, Ier du nom, écuyer, sieur de Saint-André, habitant du repaire du Verdier, paroisse de Mazeyrolles, juridiction de Villefranche, second fils de Clinet de Constantin, IIe du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle, et de Catherine de Pourquery, fut marié par son père, le 5 janvier 1690, avec demoiselle Anne DE PONS, comme on l'apprend du testament de Clinet, IIe du nom, du 27 juin 1691. Anne de Pons était veuve, lorsque, le 11 août 1732, elle obtint un arrêt de la cour des aides de Guienne contre le syndic et les habitants de la paroisse de Mazeyrolles, arrêt dans lequel sont visés tous les titres de noblesse et de filiation de la famille de feu son mari, depuis noble Arnaud de Constantin, élu capitoul de Toulouse en 1497. Elle en avait eu un fils nommé Pierre, qui suit.

DE VASSAL comme à la p. 7.

VII. Noble Pierre DE CONSTANTIN, écuyer, né le 3 juillet 1704, épousa, par contrat du 12 août 1733, passé au bourg et paroisse de Beaulieu, juridiction de Campagnac, demoiselle Silvie DE VASSAL, fille de feu messire Jean de Vassal, VIe du nom, écuyer, seigneur de Salles, de la Flameyrague, etc., et de dame Catherine de Lamouroux. Elle fut assistée de cette dame, sa mère, de messires Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Bastes, Marc de Vassal, écuyer, seigneur de la Mothe, ses frères, et Charles de Vassal, écuyer, son oncle, et de messire Jean de Lamouroux, écuyer, sieur de la Poujade, son oncle maternel. Du côté de Pierre de Constantin assistèrent dame Anne de Pons, sa mère, messire Jean-Gui de Gontaut-Saint-Geniès, écuyer, seigneur de Lauzerte, son oncle, et Pierre de Constantin, écuyer, seigneur de Montégut, son cousin. De ce mariage sont issus :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;
2°. Jean de la Mothe de Constantin, né le 18 mai 1735, } morts sans postérité.
3°. Jean-Bertrand de Constantin, né le 26 juin 1736, }
4°. Autre Jean de Constantin, né le 11 novembre 1737, }

VIII. Jean DE CONSTANTIN, IIe du nom, écuyer, sieur de Saint-André et du Verdier, né le 30 mai 1734, habitait au lieu de la

Vayssière, paroisse de Mazeyrolles, lorsqu'il épousa, assisté de ses père et mère, par contrat du 5 avril 1771, demoiselle Marie TEYSSENDIER, fille du sieur Jean Teyssendier et d'Isabeau de Pons. De ce mariage sont issus deux fils et quatre filles, qui tous étaient mineurs et sous la tutelle de leur mère le 22 janvier 1800, savoir: TEYSSENDIER :

1°. Jean de Constantin, né le 7 mai 1783;
2°. Autre Jean de Constantin, né le 19 mars 1786;
3°. Isabeau de Constantin;
4°. Silvie de Constantin;
5°. Catherine de Constantin;
6°. Autre Catherine de Constantin.

BRANCHE DE ROUSSILLE OU DE BEAUMONT.

VI. Jean DE CONSTANTIN, nommé aussi Jean-Baptiste, écuyer, sieur de la Mothe, cinquième fils de Clinet de Constantin, II° du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle, et de dame Catherine de Pourquery, fut marié, par contrat du 21 février 1699, signé par Jean Boudié, notaire royal, avec demoiselle Marie DE POURQUERY DE BLANZAC (décédée le 26 août 1741), avec laquelle il a formé la branche de Roussille, paroisse de Capdrot, juridiction de Monpazier, aujourd'hui établie à Beaumont, département de la Dordogne. Il est mort à Roussille, le 30 octobre 1747, à l'âge de 70 ans. De ce mariage sont issus:

DE POURQUERY : comme à la p. 12.

1°. Jean-Jacques, qui suit;
2°. Catherine de Constantin, demoiselle du Claux, seconde femme, par acte du 5 juin 1741, de noble Denis *de Saunhac de Belcastel.*

VII. Noble Jean-Jacques DE CONSTANTIN, écuyer, sieur du Claux, né le 19 septembre 1714, épousa, par contrat du 10 juin 1728, demoiselle Marie-Dorothée DU PUY DE LA BORIE, fille de Henri du Puy de la Borie, écuyer, sieur de la Borie, lieutenant-colonel des grenadiers à cheval de S. M. le roi de Prusse, et de dame Marie Brokin, baronne d'Estegen. Jean-Jacques de Constantin assista au mariage de Catherine de Constantin, sa sœur, en 1741. Ses enfants furent:

DU PUY : d'azur, au lion d'or : à la bordure denchée d'argent.

1°. Jean-Baptiste, qui suit;

2°. Jean-Marc, auteur de la *branche* DE PASSSAC, rapportée ci-après;
3°. Autre Jean-Baptiste de Constantin, sieur de la Mothe, décédé sans postérité;
4°. Catherine de Constantin, } mortes sans alliances.
5°. Marie de Constantin, }

VIII. Jean-Baptiste DE CONSTANTIN, chevalier, garde-du-corps du roi, baptisé, le 1er avril 1729, dans l'église de Notre-Dame de Capdrot, épousa 1°, par contrat du 15 mai 1758, passé devant Ségala, notaire royal à Monpazier (mariage béni le 29 novembre suivant), demoiselle Charlotte DE CONSTANTIN DE PEROUX, fille de défunts messire Jean de Constantin, chevalier, sieur de Péroux, garde-du-corps du roi, et dame Marie Martin de Chambarc; la future épouse assistée de messire Pierre de Constantin, chevalier, seigneur de Péchagut, Marsalès, la Bigotie et autres lieux, et Jean de Constantin, chevalier, sieur de Rouzet, ses oncles paternels, de Jean-Baptiste de Constantin, chevalier, chevau-léger de la garde du roi, de Jean de Saunhac, chevalier, seigneur de la Clauzade, du Cluzel, etc., de Louise de Constantin, sa sœur, de noble Marc-Antoine de Léotard, sieur de la Calvie, conseiller du roi, maire de Villeréal, de messire Etienne de Laval, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, de dame Pétronille de Constantin, dame de Laval, et de demoiselle Jeanne de Constantin, ses cousins et cousines; 2°, par contrat passé devant Rey, notaire au Bugue, le 30 septembre 1779, demoiselle Françoise DELPIT. Jean-Baptiste de Constantin, après avoir servi pendant deux ans et demi comme lieutenant dans le régiment de Dauphiné, infanterie, était entré, le 12 octobre 1750, dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, où il resta jusqu'au 18 décembre 1764. De ses deux mariages sont issus, savoir;

DE CONSTANTIN: comme à la p. 1.

DELPIT:

Du premier lit:

1°. Jean-Jacques de Constantin, né le 28 juillet 1760. Il entra dans les pages de *Madame*, comtesse d'Artois, le 1er mai 1773, eut rang de sous-lieutenant sans appointements au régiment Royal-des-Vaisseaux le 7 mai 1777, fut nommé sous-lieutenant appointé le 13 juillet 1779, devint lieutenant en second le 26 septembre 1780, lieutenant en premier le 27 mai 1785, et capitaine en second le 14 mai 1789. Il a quitté ce corps pour émigrer le 17 septembre 1791, a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire

de Saint-Louis le 31 janvier 1815, et est décédé célibataire, le 14 juillet 1823, à Beaumont, en Périgord;

2°. Pierre, chevalier de Constantin, mort en émigration;

Du second lit :

3°. Félix-Jean-Jacques de Constantin, mort dans la campagne de Russie en 1812;

4°. Pierre, dont l'article suit;

5°. Marc de Constantin, du Claux, mort à l'âge de 17 ans;

6°. Marguerite-Anne de Constantin, mariée avec Joseph *Valette de Saint-Georges.*

IX. Pierre DE CONSTANTIN, né à Beaumont le 22 octobre 1786, est entré au service dans les gendarmes d'ordonnance en qualité de brigadier le 4 janvier 1807, et est passé sous-lieutenant à la suite dans le 25e régiment de dragons le 16 juillet de la même année. Il devint titulaire de ce grade le 23 août 1809, et fut nommé lieutenant le 9 juin 1812, chevalier de la Légion-d'Honneur le 11 octobre suivant, capitaine le 14 mai 1813, aide-de-camp du maréchal duc de Bellune le 1er septembre suivant, chef d'escadron le 25 novembre 1814, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de seconde classe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne les 14 octobre et 18 novembre 1823, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 mai 1825. M. de Constantin a fait les campagnes de 1807 en Prusse, 1808 en Italie et dans les Etats-Romains, 1809 en Italie et en Allemagne, 1812 en Pologne et en Russie, 1813 en Saxe, 1814 et 1815 en France, et 1823 à l'armée d'Espagne. Le 8 juin 1809, commandant un détachement de dragons de l'avant-garde du corps d'armée du maréchal Macdonald, il chargea et repoussa un détachement de hussards autrichiens sur la route d'Iltz à Fürstenfeld, et eut un cheval tué sous lui dans cette affaire. Il en perdit un second le 6 juillet suivant, étant employé à la défense de l'artillerie du maréchal Davoust à la bataille de Wagram, et eut deux autres chevaux tués sous lui et un blessé aux batailles de la Moskowa et de Dresde les 7 septembre 1812 et 27 août 1813: enfin il fut blessé de deux coups de feu à l'affaire de Saint-Dizier et à la bataille de Montereau les 27 janvier et 18 février 1814. M. de Constantin continue son service comme chef

d'escadron au 4ᵉ régiment de dragons. Il a épousé, par contrat du 7 octobre 1821, passé devant Bellamy, notaire à Besançon, et signé par le roi et les princes et princesses de la famille royale le 23 décembre suivant, Antoinette-Frédérique-Emilie DE MARESCHAL DE VEZET, fille de Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hippolyte, comte de Mareschal de Vezet, seigneur de Grencourt, de Thise et autres lieux, président au parlement de Franche-Comté, conseiller du roi en ses conseils, l'un des députés de la noblesse du bailliage d'Amont aux états généraux du royaume en 1789, et de Françoise-Emilie de Germigney, fille du marquis de Germigney. De ce mariage sont issus :

DE MARESCHAL : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent et accompagnée de 2 grappes de raisin de pourpre, tigées et namprées de sinople.

1°. François-Victor de Constantin, né le 3 juin 1825 ;
2°. Jenny-Emilie de Constantin, née le 8 novembre 1822.

BRANCHE DE PRESSAC.

VIII. Jean-Marc DE CONSTANTIN, chevalier, né à Roussille, paroisse de Capdrot, le 9 juin 1732, second fils de Jean-Jacques de Constantin, écuyer, sieur du Claux, et de Marie-Dorothée du Puy de la Borie, entra jeune au service dans le régiment de l'Isle de France, en qualité d'officier. Il fit plusieurs campagnes, d'abord en Italie, où il fut blessé, ensuite en Allemagne. A la paix, il fut compris dans la réforme que subit son régiment, dont il était aide-major, et passa capitaine dans le régiment provincial de Marmande. Le 20 novembre 1771, il épousa Anne DELPECH, et mourut, le 11 novembre 1782, au château de Pressac, près Castillon-sur-Dordogne, au moment où il venait d'être fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

DELPECH :

1°. Jean-Baptiste, qui suit ;
2°. Louise-Julie de Constantin ;
3°. Marie-Louise-Henriette de Constantin ;
4°. Marie-Andrée de Constantin.

IX. Jean-Baptiste DE CONSTANTIN DE PRESSAC, né à Bordeaux le 30 septembre 1773, émigra au mois de février 1792 et alla joindre l'armée des princes français, où il fit la campagne de cette année dans la compagnie composée des officiers du régiment Royal-des-

Vaisseaux. Il passa ensuite au régiment de Rohan-Montbazon, hussards, où il fit en Hollande les campagnes de 1794 et 1795. Au mois de novembre de cette dernière année, il entra dans les hussards de Damas, et se rendit à l'armée de Mgr le prince de Condé, où il est resté jusqu'au licenciement définitif effectué en 1801. Il a été blessé très-grièvement au combat de Sontheim, en Souabe, le 12 août 1796. Après la restauration, S. M. Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis par ordonnance du 25 décembre 1815; et, le 21 février 1816, il a obtenu le brevet de capitaine en retraite. Du mariage qu'il a contracté, le 12 août 1806, avec demoiselle Gracieuse-Constance DE BIRÉ, fille de messire Léon-Joseph de Biré, écuyer, et de dame Jeanne-Marie Constant, sont issus :

DE BIRÉ : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée et armée de gueules, accompagnée en chef d'un soleil du même, et en pointe d'un croissant d'azur.

1°. Léon-Joseph-Louis de Constantin, né le 10 mai 1807;
2°. André-Louis-Édouard de Constantin, né le 5 avril 1809;
3°. Jean-Baptiste-Louis-Victor de Constantin, né le 16 mars 1811;
4°. Léon-Joseph-Remi de Constantin, né le 2 octobre 1823;
5°. Marie-Thérèse de Constantin, née le 7 août 1815.

SEIGNEURS DE MONTÉGUT, DE PÉCHAGUT, etc., *éteints*.

IV. Noble Charles DE CONSTANTIN, écuyer, sieur du Bosc, troisième fils de Clinet de Constantin, Ier du nom, écuyer, seigneur de Castelmerle et de Rigoulès, et de Marguerite de Bruzac, obtint, le 31 janvier 1648, de M. de Hautefort-Montignac, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de *Monsieur*, frère du roi, un certificat portant que Charles de Constantin servait depuis quatre ans comme gendarme dans cette compagnie. Clinet de Constantin, son père, par son testament du 21 janvier 1650, lui légua 3,000 liv. payables à l'époque de son mariage, avec la sixième partie des droits du Bastit, et l'institua son héritier pour moitié par son second testament du 15 mars 1651. Charles de Constantin épousa, par contrat passé au bourg de Bournet en la maison de Villeréal, juridiction de Montaut, en Agénais, devant Chanut, notaire royal, le 15 juillet 1655, demoiselle Madelaine DE VILLERÉAL, veuve de noble Louis de Griffon, écuyer, sieur du Rouzet, et fille de Jean de Villeréal, qui assista au contrat avec Jean de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, sieur de la Coste. Le 18 août de la même

DE VILLERÉAL :

année 1655, dans le repaire noble de Castelmerle, Jean de Constantin, prêtre, docteur en théologie et curé de Saint-Aubin, frère de Charles, lui passa une procuration devant Cambon, notaire royal, pour toucher ses revenus de la cure de Bastide, en Quercy. Il passa deux transactions sur partage avec Clinet de Constantin, IIe du nom, son neveu, devant Vaquier, notaire royal, les 4 janvier et 17 juillet 1665. Charles de Constantin habitait alors au repaire de Péchagut, paroisse de Capdrot, juridiction de Monpazier. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses neveux, par jugement de Mr Pellot, intendant en Guienne, du 15 mars 1668. Charles de Constantin et Madelaine de Villeréal, son épouse, firent un testament mutuel à Capdrot, juridiction de la ville de Monpazier, devant Serre, notaire royal, le 7 janvier 1682, et léguèrent la somme de 2,400 livres à chacun de leurs cinq fils nommés:

1°. Jean de Constantin, écuyer, sieur de Montégut;
2°. François de Constantin, écuyer, sieur de Péroux ;
3°. Autre Jean, qui a continué la descendance ;
4°. Pierre de Constantin, écuyer, sieur du Rouzet ;
5°. Autre Jean de Constantin, docteur en théologie, chanoine de Monpazier, archiprêtre et curé de Villeréal, qui fit donation à son neveu, Pierre de Constantin, chevalier, seigneur de Montégut, de son domaine de la Chastre, situé à Villeréal, par son contrat de mariage du 15 février 1732. Il vivait encore le 20 juillet 1738.

V. Jean de Constantin, chevalier, seigneur de Péchagut, nommé lieutenant de la compagnie de Ternault dans le régiment de Picardie le 20 août 1688, épousa, par contrat passé au château de Saint-Germain, paroisse de Gaujac, juridiction de Monpazier, devant Aismar, notaire royal, le 13 octobre 1692, demoiselle Jeanne de Lascases de Roquefort, demoiselle de Saint-Germain, fille de messire Jean de Lascases, chevalier, seigneur de Roquefort, co-seigneur de Camboulit, de Cambes et de Boussac, et de dame Marie de Geneste du Repaire, qui assista au contrat, ainsi que messire Pierre-Jean de Lascases, abbé de Roquefort, frère de la future épouse. Jean de Constantin contribua pour le ban et arrière-ban suivant la quittance qu'il reçut le 16 janvier 1695, et comparut à la revue des gentilshommes de Guienne, passée à Langon les 14 juillet 1694 et 1er août 1696, suivant les certificats du marquis de

De Lascases: d'or, à la bande d'azur; à la bordure de gueules.

Montferrand, commandant de la noblesse. Jean de Constantin, ayant produit ses titres depuis le testament de noble Arnaud de Constantin, son trisaïeul, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, du 19 septembre 1698. Le 4 septembre 1718, messire Jean-Pierre de Geneste, chevalier, seigneur marquis du Repaire et baron d'Anval, gouverneur du château Trompette et des autres forts de Bordeaux, le fonda de procuration pour faire rendre compte à ceux qui avaient administré les revenus de sa terre et baronnie d'Anval. Jean de Constantin et Jeanne de Lascases assistèrent, le 15 février 1732, au contrat de mariage de Pierre de Constantin, leur fils. Ils vivaient encore en 1740. On ne leur connaît que trois fils:

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Jean de Constantin, écuyer, sieur de Péroux, qui, après avoir servi pendant sept années dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles, obtint du maréchal duc de Noailles, son capitaine, un congé absolu le 22 janvier 1735. Par contrat passé en la ville de Beaumont, en Périgord, devant Pradel, notaire royal, le 8 février 1740, Jean de Constantin épousa demoiselle Marie *Martin de Chambarc*, fille de feu Etienne-Joseph Martin de Chambarc, et de demoiselle Charlotte Chamillat. Elle fut assistée au contrat par messire Pierre Martin de Chambarc, sieur de Goudray, prêtre, docteur en théologie, son frère, par Marie-Louise Martin de Chambarc, sa sœur, et par Barthélemi-Joseph Martin de Chambarc, ancien capitaine au régiment Royal-Marine, son oncle paternel. Pour Jean de Constantin assistèrent messire Jean de Saunhac, écuyer, sieur de la Chauzade, et Marc-Antoine de Léotard, sieur de la Calvie, conseiller du roi, maire de Villeréal, en Agénais. Jean de Constantin fit deux acquisitions de biens fonciers par actes des 22 septembre 1746 et 5 janvier 1751. De son mariage sont issues deux filles:

   A. Louise de Constantin, morte sans alliance pendant la révolution;
   B. Charlotte de Constantin, mariée, le 15 mai 1758, avec Jean-Baptiste *de Constantin* (de Roussille), dont elle fut la première femme;

3°. Autre Jean de Constantin, chevalier, sieur de Rouzet, vivant le 15 mai 1758.

VI. Pierre DE CONSTANTIN, chevalier, seigneur de Montégut, de Péchagut, etc., épousa, par articles passés à Sarlat le 15 février 1732, pour être rédigés au contrat, Marie DE SAINT-CLAR, fille de feu messire Étienne de Saint-Clar, avocat au parlement, et de Marie

DE SAINT-CLAR: d'or, à une cloche d'azur; au chef du même, chargé de 3 étoiles d'or.

de Monzie, qui assista à ces articles, ainsi que François de Monzie, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de Sarlat, oncle de la future épouse, et Pétronille de Saint-Clar, sa sœur. Jean de Constantin donna à son fils le château de Péchagut, situé dans la paroisse de Capdrot, avec la moitié de tous ses autres biens, et Jeanne de Lascases lui fit don de la moitié de tout ce qui lui avait été constitué en dot. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste, qui suit;

2°. Pétronille de Constantin, épouse de messire Etienne *de Laval*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Ils vivaient le 15 mai 1758.

VII. Jean-Baptiste DE CONSTANTIN, chevalier, seigneur de Péchagut, né le 18 juillet 1738, fut baptisé le lendemain en la paroisse Notre-Dame de Capdrot. Sur le certificat de ses preuves de noblesse, du 5 juillet 1754, il fut admis surnuméraire dans les chevau-légers de la garde ordinaire du roi. Il fut l'un des otages de Louis XVI, émigra au mois d'octobre 1791, et fit la campagne de 1792 dans la compagnie de cavalerie composée des gentilshommes du Périgord. Il est rentré en France en 1801 et est décédé le dernier rejeton mâle de sa branche en 1826, n'ayant laissé de son mariage avec demoiselle N.... DE PATY DU RAYET, fille du vicomte de Paty du Rayet, conseiller au parlement de Bordeaux, qu'une fille unique :

DE PATY : d'or, au lion de sable; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

Marie de Constantin, alliée, au mois de décembre 1790, avec le baron *des Homs*, officier au régiment Royal-Dragons.



DU CROC,

SEIGNEURS DU CROC, DU FIEU, DE FONTANET, DE LA GOUTTE, DE LA BOUTERESSE, DE SAINT-POLGUE, DE LA MOTHE-MARGON, D'AUGEROLLES, DE BORNAT, BARONS DE BRUNARD; SEIGNEURS DU MAS, DE CHABANNES, DE BRESSOLIÈRES, MARQUIS DU CROC, SEIGNEURS DE BRASSAC, DE DARBIAC, DES BLANCHONS, etc., *en Auvergne* et *en Forez.*



ARMES : *D'or, à deux fasces de sinople.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DU CROC*, originaire de la Basse-Auvergne, est une famille de nom et d'armes, aussi recommandable par son ancienneté et ses belles alliances que par le zèle qu'elle a toujours montré pour le service de l'état.

Elle a eu pour berceau une terre de son nom, située non loin de la ville de Thiers, et que possédait au treizième siècle Chatard, seigneur *du Croc*, damoiseau, qu'on voit transiger, l'an 1284, avec le chapitre de Thiers, relativement à la dîme de sa terre du Croc et pour d'autres dîmes situées dans la paroisse de Saint-Remy.

L'un des auteurs de cette maison, ambassadeur de la cour de

* Le nom s'écrivait aussi *du Crocq* et *du Croq* dans les anciens titres, et quelquefois *du Cros* par d'anciens auteurs.

France en Écosse, du temps des malheurs et de la captivité de la reine Marie Stuart, a donné des preuves d'une haute capacité dans l'accomplissement d'une mission que les circonstances avaient rendue extrêmement difficile et qui dura plus de dix années. La confiance du gouvernement dans les talents de cet ambassadeur est attestée par un grand nombre de documents historiques et de lettres honorables.

Toute cette famille s'est constamment vouée au service militaire, soit dans les armées de nos rois, soit dans l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, où plusieurs chevaliers du Croc sont parvenus à diverses dignités.

Elle a éprouvé, dans ses titres primordiaux, le sort de la plupart des anciennes familles. Beaucoup de ceux que les malheurs des guerres civiles avaient épargnés ont été portés par l'héritière de la première branche dans une maison étrangère. D'autres, conservés dans les archives de la seule branche qui ait perpétué le nom jusqu'à nos jours, ont été extraits du château de Chabannes et livrés aux flammes par les révolutionnaires. Mais la noblesse de cette maison ayant été jurée anciennement à Malte et dans divers chapitres, et maintenue lors de la recherche générale ordonnée par Louis XIV, elle peut encore justifier par des monuments authentiques d'une filiation non interrompue de plus de quatre siècles, à partir d'Albert du Croc, qui suit.

du Mas: d'argent, au lion de sable.

I. Albert du Croc, seigneur dudit lieu du Croc, vivait au commencement du quinzième siècle, et laissa de demoiselle Marguerite du Mas, sa femme, Philibert, Ier du nom, qui suit.

N....

II. Philibert (1) du Croc, Ier du nom, écuyer, seigneur du Croc, vivait en 1450 et 1460; de sa femme, nommée *Marie*, dont la famille n'est pas connue, il eut, entr'autres enfants, Martin dont l'article suit.

III. Martin du Croc, écuyer, seigneur du Croc et de Brunard,

(1) Les titres de filiation, à partir de ce degré, ont été produits, en 1666, devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

épousa Marguerite DE CHANDORAT (1), de laquelle il laissa, entr'autres enfants : DE CHANDORAT

1°. Gilbert, dont l'article va suivre ;
2°. Annet, auteur de la branche des *seigneurs* DU MAS et DE CHABANNES, rapportée en son rang ;
3°. Louis du Croc, chevalier, seigneur du Mas, qui fit son testament le 9 août 1501, et institua pour son héritier Annet du Croc, son neveu ;
4°. Antoine du Croc, écuyer, gouverneur de la vicomté de Valence en 1524, époque d'une donation qu'il fit à noble Gilbert du Croc, seigneur du Croc et de Trigneux, son neveu ;
5°. Geoffroi du Croc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Charriers. Il est dit dans un acte produit, en 1666, devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, frère d'Annet et d'Antoine, et oncle de Henri du Croc, seigneur du Mas.

IV. Gilbert DU CROC, chevalier, seigneur du Croc, de Trigneux, du Fieu, de Préchardet, etc., était marié, dès l'an 1513, avec demoiselle Philippe DE SAILLANS, issue d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Auvergne, laquelle a donné neuf chanoines de Brioude depuis l'année 1256. Gilbert du Croc vendit par acte de la même année 1513 la seigneurie de Préchardet à dame Claire d'Apchier, dame du Fieu, du Cerf et de Veau, veuve de puissant seigneur Louis de Saillans, et mère et tutrice de noble Gabriel de Saillans. Il partagea, en 1517, au nom de sa femme, avec Anne de Saillans, veuve du seigneur de la Rivière, les biens délaissés par messire Louis de Saillans, chevalier, et Gabriel de Saillans, écuyer, fils de ce dernier, et eut, pour sa part, la terre du Fieu et les biens qui avaient appartenu au même Gabriel de Saillans et situés au lieu de la Roche de Marennes. Annet du Croc, son frère, lui céda, par acte du 19 novembre 1523, pour la somme de 200 livres, tous les droits qu'il avait sur le château du Croc. Philippe de Saillans le rendit père de :

DE SAILLANS : d'azur, au château trois tours d'or.

1°. Philibert, qui suit;

(1) Cette ancienne famille existait encore au milieu du dix-septième siècle. Isabeau de Chandorat épousa, par contrat du 10 août 1662, Jacques de Sery, écuyer, seigneur de Roveyret.

2°. Anne du Croc, femme de noble Annet *de Fontanet:*

3°. Marguerite du Croc, mariée, par contrat du 3 février 1558, avec Pierre *de Gebelin*, seigneur de Floransoles.

De Malvoisin : d'or, à la fasce ondée de gueules.

V. Philibert du Croc, écuyer, seigneur du Croc, du Fieu et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire de Sa Majesté et son ambassadeur en Écosse, épousa, par contrat du 25 juin 1542, passé devant Chopin, notaire, demoiselle Renée de Malvoisin, et rendit hommage au dauphin pour la seigneurie du Croc le 15 mars 1545. Il était conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du roi, lorsqu'il fut nommé, vers l'an 1565, ambassadeur de France en Écosse, poste qu'il occupait encore au mois de juin 1573. Il fut témoin des troubles qui précipitèrent la reine Marie Stuart du trône de ses ancêtres et qui amenèrent l'avénement de Jacques VI. La mission dont le chargea la cour de France dans des circonstances aussi difficiles donne une haute opinion du mérite et des talents de ce seigneur, et il la remplit à la satisfaction de son souverain, ainsi qu'il résulte de plusieurs lettres que nous croyons intéressant d'insérer textuellement dans cet article (1). Chevalier de l'ordre du Roi dès l'an 1572, Philibert du Croc obtint une pension annuelle de 2,000 francs par brevet du 4 juin 1578, enregistré en la chambre des Comptes, et fut nommé plus tard gentilhomme ordinaire de la Chambre de Sa Majesté. François de Bourbon, duc de Montpensier et dauphin d'Auvergne, lui écrivit de Faye-la-Vineuse, le 10 juin 1585, pour le remercier des bons offices que les habitants de la ville de Thiers avaient souvent reçus de lui et de son fils, le priant de vouloir bien les leur continuer, et d'éloigner de cette ville les compagnies qui, durant le temps des guerres, pourraient s'établir aux environs Philibert du Croc fit son testament, le 2 mai 1587, devant Vinzelles, notaire, et mourut quelque temps après, laissant, entr'autres enfants :

1°. Guillaume, qui suit;

2°. Henri du Croc, en faveur duquel Catherine de la Rivière, épouse de noble René d'Apchier, fit son testament en 1562. D'après un mémoire de

(1) On les a placées à la fin de cette généalogie.

famille, ce même Henri avait eu pour parrain Henri II, roi de France, et il fut tué dans une émeute à Paris ;

3°. Marie du Croc, alliée, par contrat du 7 avril 1566, avec Guillaume *de Mascon*, écuyer, seigneur du Chéry.

VI. Guillaume DU CROC, écuyer, seigneur du Croc, de Fontanet, et autres lieux, fut d'abord reçu dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont il est qualifié chevalier en 1562 ; mais, ayant été relevé de ses vœux, sans doute après la mort de Henri du Croc, son frère, il épousa demoiselle Renée DE MENETOU D'ANLEZY, fille de messire Jean de Menetou d'Anlezy, et de dame Anne de Chazeron. Guillaume du Croc fut nommé l'un des gentilshommes de la maison du roi Charles IX, suivant un sauf-conduit que ce prince lui donna pour aller dans ses terres d'Auvergne, daté de Paris le 24 septembre 1572. Le même prince l'autorisa par cet acte à chasser à l'arquebuse dans toutes les propriétés dépendantes de la maison du Croc. Il vivait encore en 1597, où noble Jean de Coubladour, mari de Gilberte du Croc, sa fille, lui donna quittance de la dot de ladite Gilberte. Ses enfants furent, entr'autres:

DE MENETOU : de sinople, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné de dix croisettes patées d'or en orle, et à dextre d'un croissant de gueules.

1°. Gaspard, dont l'article suit;

2°. Madelon du Croc, seigneur du Fieu, de Fontanet, de la Goutte et de la Bouteresse, chevalier de l'ordre du Roi dès l'année 1611. Il épousa demoiselle Anne *de la Goutte de Saint-Purgent*, sœur de la femme de Gaspard du Croc, son frère aîné; et de ce mariage naquit, entr'autres enfants : *

Anne du Croc du Fieu, mariée, par contrat du 21 novembre 1634, avec Charles, seigneur *de la Roche-Lambert*, fils de Louis de la Roche-Lambert, et de Françoise de Choisinet;

3°. Pierre du Croc, chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Clermont. Il fut député par le clergé de ce même diocèse aux états-généraux, tenus à Paris en 1614;

4°. Gabriel du Croc, sieur de Fontanet, chanoine de Notre-Dame de Clermont. Il obtint, par traité fait entre lui et Gaspard et Madelon, ses frères,

* Vers ce temps s'est formé un rameau des seigneurs d'Auterat, près Langeac, dont étaient Gilbert du Croc d'Auterat, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 10 août 1604 (*Vertot*, t. VII, p. 126), et Madelaine du Croc d'Auterat, mariée, par contrat du 8 août 1622, avec Henri *de Malras*, écuyer, seigneur, baron d'Yolet, fils de Pierre de Malras et de Françoise de Saillans.

les château et seigneurie de Fontanet, dont il disposa par donation, l'an 1649, en faveur de Charles du Croc, son neveu;

5°. Gilberte du Croc, femme de noble Jean, seigneur *de Coubladour*, écuyer, lequel donna quittance, en 1597, de la dot de son épouse, à noble Guillaume du Croc, son beau-père.

DE LA GOUTTE: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile du même, et à la champagne d'azur, chargée d'une étoile d'or, qui est *de la Goutte - Saint - Purgent*; aux 2 et 3 d'argent, à la bande engrêlée de sable, et au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent, qui est *d'Aulgerolles - Saint - Polgue*.

VII. Gaspard du Croc, écuyer, seigneur du Croc et de Brunard, en Auvergne, de Saint-Polgue, en Forez, etc., chevalier de l'ordre du Roi, qualifié de *noble et puissant seigneur*, épousa, par contrat du 27 novembre 1597, passé devant Menitou, notaire, demoiselle Isabeau de la Goutte, *dite* de Saint-Purgent, sœur de l'épouse de Madelon du Croc, son frère, et fille de noble Guillaume de la Goutte de Saint-Purgent et de la Bouteresse, et de dame Catherine d'Aulgerolles, dame de Saint-Polgue. Les deux époux firent un partage, qui fut ratifié, en 1611, avec Madelon du Croc et dame Anne de la Goutte de Saint-Purgent, leurs frère et sœur. Isabeau transigea, en 1622, avec Anne de la Goutte de Saint-Purgent, sa sœur, épouse de messire Madelon du Croc, et fit, étant veuve, son testament en faveur de Charles du Croc, son fils aîné. Ils laissèrent, entr'autres enfants:

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Gaspard du Croc, écuyer, seigneur de Saint-Polgue, de la Mothe-Morgon et du Croc, qui épousa, en 1636, Claude *de Montjournal*, dame de la Mothe-Morgon, dont il n'eut pas d'enfants. En 1654, il céda la terre de Saint-Polgue à messire Charles du Croc, baron de Brunard, son frère, auquel il vendit aussi, de concert avec sa femme, la terre et seigneurie du Croc, par acte du 6 mars 1666, moyennant 46,900 livres;

3°. Pierre du Croc, chevalier, seigneur d'Aulgerolles, capitaine de chevau-légers en 1651. Il testa, l'année suivante, au profit de Charles du Croc, baron de Brunard, son frère aîné;

4°. Antoine du Croc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, suivant une enquête de l'an 1623. Il était religieux à Savigny lors du testament de sa mère en 1642;

5°. Jacques du Croc, qui fut abbé de Saint-Gilbert de Neuffons et prévôt de l'église cathédrale de Clermont, sous l'épiscopat de Louis d'Estaing et de Gilbert de Veny d'Arbouse;

6°. François du Croc, destiné d'abord à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans lequel il ne paraît pas être entré. Le tableau généalogique de ses preuves existe encore dans les archives de la famille;

7°. Charlotte du Croc, mariée avec noble et puissant seigneur messire

Antoine *de Mallet*, seigneur de Vandègre, de Bullion et de la Forêt. En 1654, elle donna quittance à Charles du Croc, seigneur-baron de Brunard, son frère, de la somme de 2,000 liv., qui lui avait été léguée, en 1651, par dame Antoinette d'Aulgerolles de Saint-Polgue, sa tante, veuve de haut et puissant seigneur Louis de l'Étang.

VIII. Charles DU CROC, chevalier, baron de Brunard, seigneur de Saint-Polgue, du Croc et de Fontanet, chevalier de l'ordre du Roi, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, héritier de sa mère en 1642, reçut, en 1649, la donation des château et seigneurie de Fontanet, que lui fit Gabriel du Croc, chanoine de Clermont, son oncle. Il épousa, par contrat passé le 8 juin 1650, devant Veille, notaire à Thiers, et dans lequel il est dit capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Sainte-Anne, demoiselle Françoise DE BESSE DE LA RICHARDIE, sœur de messire Jérôme de Besse de la Richardie. Antoinette d'Aulgerolles de Saint-Polgue, veuve de messire Louis de l'Étang, l'institua pour son héritier, conjointement avec Gaspard de Caponi, seigneur de Feugerolles, par testament de 1651. Il est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans des titres de l'an 1663. Par jugement de l'année 1666, M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le maintint dans sa qualité de noble d'extraction. Gaspard du Croc avait déjà cessé de vivre en 1674, époque à laquelle sa veuve fit hommage pour le château fort de Saint-Polgue, puis pour le château du Croc en 1676. Leurs enfants furent :

DE BESSE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or lampassé et couronné de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois étoiles de sable.

1°. Jean-Claude, qui suit;
2°. Claude du Croc, chanoine-comte de Brioude ;
3°. Charlotte du Croc.

IX. Jean-Claude DU CROC, baron de Brunard, seigneur du Croc, de Saint-Polgue et autres lieux, épousa, par contrat du 20 février 1678, Françoise DE BERNY DU COUDRAY, dont il n'eut qu'une fille :

DE BERNY : de gueules, au sautoir d'or, cantonné de 4 besants du même.

Mathée du Croc, dame du Croc, de Brunard, en Auvergne, de Bornat, près Charlieu, et de Saint-Polgue, en Forez, alliée, par contrat du 7 juin 1714, avec Emmanuel-Gaspard, marquis *du Bourg*, auquel elle apporta tous les biens de sa branche. De leur mariage naquit, entr'autres enfants, Just-Henri du Bourg, comte de Saint-Polgue, qui épousa Henriette-Françoise de la Roche-Aymon.

SEIGNEURS DU MAS ET DE CHABANNES.

IV. Annet DU CROC, écuyer, seigneur du Mas, second fils de Martin du Croc, et de Marguerite de Chandorat, fut institué héritier de Louis du Croc, chevalier, seigneur du Mas, son oncle, par testament du 9 août 1501. Geoffroi du Croc, son autre frère, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Charriers, lui céda tous ses droits sur la terre du Croc, par acte du 23 septembre 1502. Annet servit au ban de la noblesse d'Auvergne, en 1543, sous le seigneur de Tournon, sénéchal de cette province. Il avait épousé, par contrat du 11 octobre 1502, demoiselle Jacquette DE FOURNIAL, qui le rendit père de :

DE FOURNIAL :

1°. Henri, dont l'article suit;
2°. Louis du Croc, écuyer, vivant le 20 février 1538.

V. Henri DU CROC, écuyer, seigneur du Mas, transigea avec Louis du Croc, son frère, par acte du 20 février 1538, dans lequel il est dit marié avec demoiselle Michelle EYMÉ DES ROCHES, sœur de Sébastien Eymé, écuyer, seigneur des Roches, époux de Catherine de Rochedragon. Il ne vivait déjà plus le 13 juillet 1549, date d'un acte par lequel sa veuve fut nommée tutrice de leurs enfants mineurs, appelés :

EYMÉ : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 6 étoiles d'argent.

1°. Jacques, Ier du nom, qui suit;
2°. Philibert, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE NEUFVILLE et DES BLANCHONS, rapportée en son rang;
3°. Philippe, demoiselle du Croc.

VI. Jacques DU CROC, Ier du nom, écuyer, seigneur du Mas, épousa, par contrat du 21 avril 1571, demoiselle Madelaine DE LAIRE D'AULHEIRAC, fille de Jacques de Laire, écuyer, seigneur d'Aulheirac et de Bressolières. Un congé signé par le roi en 1572, et d'autres certificats des années 1569. 1571, 1572 et 1573, prouvent que Jacques du Croc était alors au service. Il transigea avec Philibert du Croc, seigneur de Blanchons, son frère, par acte qui fut produit devant l'intendant d'Auvergne en 1666, et acquit, par acte du 22 décembre 1588, de noble François Regieu, écuyer, seigneur de Chassain, un domaine situé dans la paroisse

DE LAIRE : d'azur, à la bande d'or, chargée de trois étoiles de gueules.

de Mezun. Jacques du Croc ne vivait plus le 12 août 1616, date du partage fait entre Madelaine de Laire, sa veuve, et Jean, Pierre et Julien du Croc, leurs fils. Ils laissèrent, entr'autres enfants :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Pierre du Croc ;
3°. Julien du Croc, qui fut doyen de Billon ;
4°. François du Croc ;
5°. Michelle du Croc, mariée avec N... *de Montfort ;*
6°. Françoise du Croc.

VII. Jean du Croc, chevalier, seigneur du Mas et de Chabannes, qualifié *haut et puissant seigneur*, était capitaine exempt des gardes-du-corps du roi, lorsqu'il épousa, par contrat passé, le 15 août 1623, devant Maurice Guette, notaire à Usson, demoiselle Louise Chalvet-de-Rochemonteix, fille et héritière de noble Gabriel Chalvet-de-Rochemonteix, et de demoiselle Marthe de la Reynerie. Ayant été convoqué, en 1635, pour le ban et arrière-ban, il s'y rendit en équipage de cinq chevaux, ainsi qu'il est prouvé par un certificat du 12 août 1635. Il servait, en 1639, avec le grade de lieutenant d'une compagnie de cavalerie, commandée par le sieur de Chambaud-Gouvernet dans le régiment du Terrail, ainsi qu'il résulte d'un certificat de M. de Longueville du 3 août de la même année. Ses enfants furent, entr'autres :

Chalvet : de gueules, au lévrier passant d'argent, colleté de gueules.

1°. Jacques II, qui a continué la descendance ;
2°. François, auteur de la branche des *seigneurs* de Brassac, rapportée ci-après ;
3°. Marthe du Croc, femme de M. le baron *d'Anteroche ;*
4°. Michelle du Croc, mariée, par contrat du 3 avril 1647, avec Claude *de Roussel,* seigneur d'Alagnat ;
5°. Deux filles, qui furent religieuses.

VIII. Jacques du Croc, IIe du nom, chevalier, seigneur du Mas, de Chabannes, de Bressollières, et autres lieux, qualifié *haut et puissant seigneur.* Il épousa 1°, par contrat passé le 8 juillet 1655, devant Theilhot, notaire à Riom, haute et puissante dame Anne de Mascon, dame de Moussac et de Beaumont, veuve de haut et puissant seigneur messire Claude de Beaufort-Canillac, chevalier, seigneur de Lignac et autres lieux, sénéchal de Cler-

de Mascon : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or.

mont et gouverneur du comté d'Auvergne, et fille de haut et puissant seigneur Gilbert de Mascon, seigneur du Chery, et de défunte dame Jeanne de Thianges; 2° demoiselle Anne DE CHASLUS. Jacques du Croc fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec François du Croc, son frère, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne en 1666, et fit hommage pour la terre seigneuriale et les dîmes de Chabannes en 1669 et 1684. Les maréchaux de France le nommèrent, par lettres datées de Paris le 21 mars 1673, pour terminer le différent qui existait entre les sieurs de Bellegarde-du-Bos et de la Roussille de Belinais. Il fit son testament dans son château de Chabannes, paroisse de Lorlanges, devant Bouchard, notaire à Brioude, le 13 juin 1701, et fut enterré, le 18 du même mois, dans l'église de Lorlanges. De son second mariage étaient provenus :

DE CHASLUS : échiqueté d'or et de gueules.

1°. François, qui a continué la descendance;

2°. Autre François du Croc, écuyer, né le 5 janvier 1694. Il ne vivait plus au mois de février 1744 ;

3°. Marguerite du Croc, nommée dans le testament de son père.

IX. François DU CROC, chevalier, seigneur de Chabannes et autres lieux, qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, était capitaine au régiment Royal des Cravattes dès 1716, époque à laquelle il rendit hommage pour sa terre de Chabannes. Il fut nommé, en 1736, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et fut reçu, en vertu d'un ordre du roi, daté du 9 avril, par le sieur de Villedonné, chevalier du même ordre, et premier capitaine du même régiment. On le trouve qualifié lieutenant de la compagnie Mestre-de-Camp au même corps le 10 février 1744. Le chevalier du Croc servit pendant cinquante-deux ans, dont plus de quarante avec le grade de capitaine de cavalerie. Il était marié, dès l'an 1751, avec demoiselle Gilberte-Madelaine DE FLACHAT-D'APIGNAC, fille du comte d'Apignac, maison admise dans les insignes chapitres des comtes de Lyon et de Vienne, laquelle le rendit père de :

DE FLACHAT : d'azur, au lion d'or, tenant de la pate dextre une pique d'argent, fûtée d'or.

1°. Mathieu du Croc, officier au régiment de Beauvaisis, mort au service;

2°. Jean-François, dont l'article suit;

3°. Joseph du Croc de Chabannes, qui fut présent au contrat de mariage

de son frère en 1782. Il s'allia, l'année suivante, avec demoiselle N.... *de Ternerie*, de laquelle il a eu une fille unique, nommée :

Pauline du Croc;

4°. Cécile du Croc, veuve du comte *de Landos-de-Colombet*, officier dans les gardes-du-corps de Louis XVI. De ce mariage est issu :

Adolphe de Landos, marié, en 1815, avec N.... *de Montmorency-Laval*. Il est décédé, en 1820, dans une mission diplomatique.

X. Jean-François, marquis du Croc, seigneur de Chabannes et autres lieux, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de Saint-Lazare, ancien capitaine de cavalerie, fut admis, sur ses preuves de noblesse, à l'École-Militaire en 1766, et servit, depuis 1772 jusqu'en 1792, dans le régiment du Roi, cavalerie. A cette dernière époque, quoique promu au grade de capitaine, il n'hésita point à s'incorporer comme simple garde dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Après la dissolution de ce corps, persécuté, proscrit et sur le point de payer cette preuve de dévouement au roi par la perte entière de sa fortune, il chercha un refuge sous les drapeaux, et fit, en qualité de capitaine de cavalerie, plusieurs campagnes, ayant placé dans sa compagnie son fils alors âgé de douze ans. Le marquis du Croc avait épousé, par contrat de mariage du 10 septembre 1782, passé devant Jourde, notaire, demoiselle Anne-Antoinette-Élisabeth de Fougères, assistée de très-haut et très-puissant seigneur François, marquis de Fougères, chevalier, seigneur de Vodable, Antoing, etc., son oncle, et fille de haut et puissant seigneur François-Joseph de Fougères, chevalier, major d'infanterie, commandant les privilégiés de l'île de Grandterre la Guadeloupe, et de dame Marie-Élisabeth de Galon de Barzay. Par suite de ce mariage, le marquis du Croc se trouvait seigneur de la ville de Vodable, ci-devant apanage de *Mademoiselle*, dame de Montpensier, cédée à la maison de Fougères par les ducs d'Orléans. Le marquis du Croc a eu pour enfants :

De Fougères : d'azur, à la bande d'argent; à la bordure de gueules.

1°. Armand-Amédée-Antoine-François-Victor, qui suit ;

2°. Adélaïde du Croc, qui fut chanoinesse honoraire du noble chapitre de Blesle, et épousa, en 1810, son oncle Félix, marquis *de Fougères*, frère puîné de la marquise du Croc de Chabannes, aujourd'hui lieutenant-colonel d'infanterie, chargé d'une mission diplomatique aux États-Unis.

XI. Armand-Amédée-Antoine-François-Victor, comte DU CROC DE CHABANNES, né, le 21 septembre 1783, au château de Vodable, aujourd'hui lieutenant-colonel du 7e régiment des chasseurs à cheval, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, et officier de la Légion-d'Honneur, a fait avec distinction les campagnes de la grande-armée et celle de l'armée d'Espagne sous Mgr le duc d'Angoulême.

SEIGNEURS DE BRASSAC.

DE LA ROCHEFOUCAULD : burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.

VIII. François DU CROC, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bressolière, de Brassac, etc., deuxième fils de Jean du Croc, seigneur du Mas et de Chabannes, et de Louise Chalvet-de-Rochemonteix, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, rendu en 1666. Il épousa Louise DE LA ROCHEFOUCAULD, qui lui apporta la terre de Brassac, pour laquelle il rendit foi et hommage au roi le 4 septembre 1699. Il en fournit aussi un aveu et dénombrement le 23 février de l'année suivante. Cette dame était fille de Henri de la Rochefoucauld, baron d'Arlet, seigneur de Brassac, de Cousages, de Chavagnac, etc., et de Claude-Françoise de Polignac, sa seconde femme. Les enfants de François du Croc furent, entr'autres :

1°. François, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Madelaine du Croc, mariée, par contrat du 9 novembre 1707, avec Jean *de Strada,* IIe du nom, écuyer, seigneur de Sarlière et de Cornon, fils de Jean de Strada, Ier du nom, seigneur des mêmes lieux, capitaine au régiment de Saulx, infanterie, (issu d'une noble famille originaire de Prague, en Bohême), et de Marie-Élisabeth-Fabrice de Grossain.

DE VERTAMY : d'azur, au chevron d'argent, entrelacé dans trois fasces du même.

IX. François DU CROC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Brassac et autres lieux, rendit hommage pour les château et terre de Brassac en 1723, et laissa de N.... DE VERTAMY, son épouse, entr'autres enfants :

1°. Antoine-Joseph-François-Charles, qui suit;
2°. François-Antoine du Croc, *dit* le chevalier du Croc de Brassac, seigneur de Darbiac, et co-baron de Lubière. Il a péri dans la campagne de Moscou.

X. Antoine-Joseph-François-Charles, comte DU CROC, seigneur de Brassac et de Darbiac, baron de Lubières, etc., témoin, en 1782, au contrat de mariage du marquis du Croc-de-Chabannes, est mort à l'armée de Condé. Il avait contracté lui-même alliance avec demoiselle Aimée DE BOUCHAUD, de laquelle il a laissé :

DE BOUCHAUD :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. Charlotte du Croc, épouse de N..., comte *d'Apchier*.

XI. Joseph DU CROC, comte de Brassac, baron de Lubières, etc., épousa demoiselle N.... DE VISSAGUET. Ils sont décédés et n'ont laissé qu'une fille.

DE VISSAGUET d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de 3 étoiles, et en pointe d'un levrier du même.

SEIGNEURS DES BLANCHOUS et DE NEUFVILLE.

VI. Philibert DU CROC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Neufville et des Blanchons, deuxième fils de Henri du Croc et de Michelle Eymé-des-Roches, transigea avec Jacques du Croc, seigneur du Mas, son frère, le 2 mai 1586. Il s'allia, par contrat du 24 décembre de la même année, avec demoiselle Matheline DE SAINT-JULIEN, et testa le 8 février 1604. Matheline de Saint-Julien fit une donation, le 19 août 1619, en faveur de Pierre du Croc, son fils, dont l'article suit.

DE SAINT-JULIEN : de sable, semé de billettes d'or ; au lion du même brochant sur le tout.

VII. Pierre DU CROC, écuyer, seigneur de Neufville et des Blanchons, contracta mariage, le 20 septembre 1622, avec demoiselle Jacqueline DE ROCHEFORT. Son testament est du 17 janvier 1631. Il eut pour enfants :

DE ROCHEFORT : losangé d'or et d'azur.

1°. François, qui suit ;
2°. Matheline du Croc, mariée, par contrat du 22 avril 1646, avec Gilbert *de Lerette*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Poët, fils de Gilbert de Lerette, Ier du nom, seigneur en partie de Lerette, et de Marie de Bard, dame de Poët ;
3°. Fleurie du Croc, mariée, par contrat du 13 janvier 1648, avec Gilbert *de Bournac*, fils de Louis de Bournac, écuyer, seigneur de la Faye, et de Claude de Mascon ;
4°. Isabeau du Croc, mariée, par contrat du 25 octobre 1654, avec Hérail *de Provinquières*, seigneur de Saint-Martial, et en partie de la ville de Chaudesaigues, fils de Jean de Provinquières, et d'Antoinette de Pons.

VIII. François DU CROC, écuyer, seigneur des Blanchons et de Neufville, s'allia, par contrat du 26 novembre 1650, avec demoiselle Isabeau DE BARD. Il ne vivait déjà plus le 10 mars 1663. Isabeau de Bard, sa veuve, fut tutrice de leurs enfants, qu'elle fit maintenir, sur production de leurs titres de noblesse, par M. de Fortia, en 1666. Ces enfants étaient :

DE BARD : d'azur, à la molette d'éperon d'or, à l'engrêlure de gueules et au chef d'or, chargé d'un lambel de sable.

1°. André du Croc;
2°. Madelaine du Croc;
3°. Marie du Croc;
4°. Hélène du Croc;
5°. Diane du Croc;
6°. Autre Marie du Croc.

LETTRES *adressées à M. du Croc, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi et son ambassadeur en Écosse.*

N° I.

Monsieur du Croc, suivant ce que vous avoys promys, j'ay parlé à Leurs Majestéz du service que vous leurs avez faictz et faites journellement pardelà et du désir qu'avez de revenir, attendu le peu de moyen qui vous donnent. La response a été qu'ils vous i avoient bien pour agréable, et qu'ilz vous dresseroient ung estat pour i demeurer jusques à la Saint-Jehan, et qu'ilz n'y pouvoient envoyer personnage qui le seust mieulx acquitter de cette charge que vous pour estre congneu au pays et bien venu avec les seigneurs, et qu'ilz vous envoyeroient argent pour cest efaict, qui est ce qu'ay peu faire pour vous ; et pour le regred des lettres que les seigneurs du pays avoient envoyées signées de leurs mains, desquelles ils se plaignent n'avoir eu response, Leurs dites Majestéz m'a dict qu'ilz pensoient i avoir satisfaict. Ce néantmoings par les premières depesches qu'ils vous envoyeront, ilz en feront recharge. Je vous prie me maintenir en la bonne grâce de la Royne, et lui faicies entendre qu'elle n'a serviteur qui plus libéralement expose sa vie pour son service que moy; vous dires, s'il vous plaît, à M. le comte Mora, mon beau-frère, que je présente mes bien affectionnées recommandations à sa bonne grâce, et que sy aucun subject ce fust présenté, je luy eusse escript, et vous prie en dire aultant à M. le comte d'Arguil et à tous les autres seigneurs mes bons amys : je me tiens tant obligé à vous, qu'il ne sera jamais que je ne m'en resante envers vous ou les vostres, je n'obliray à le recongnoistre et d'ausy bon cœur que je prie le créateur, mons' du

Croc, que vous maintiene en sa saincte grâce; je soye *affectioicement* recommandé aux bonnes vostres. De Paris, ce xxviie janvier 1566.

Vostre bien bion amy pour jamays,

JEHAN DE LUXEMBOURG.

N° II.

Monsieur l'ambassadeur, j'ay un tel déplaisir d'estre privé de votre compagnie, que je ne m'en puys consoler, sinon par lettres, et d'autant que j'aï entendu que Sa Majesté avoit esté avertye des propos que tint mons^r de la Chaussée pour n'avoir chevaux sur nostre partement. Vous scavez comme le tout en est allé, et combien il est serviteur de sa dicte majesté et de ceulx qui luy appartiennent pour en avoir mal parlé, joinct que nous avons été traictés sy honorablement en son royaulme, que moy ni ceulx de ma suitte n'en saurions faire plaincte, et quant au buffet qu'on lui a fait entendre que j'avois donné à mes gentilshommes, je n'en tiens sy peu de compte que je ne le garde pour souvenance et marque de sa libéralité, et ne l'ay donné à ceulx de ma suitte comme il lui a esté reporté; may est que je leur ay promis valeur d'autant quant seray à Paris, soit en chaises ou aultres choses pour le service qu'ilz m'ont faictz en ce voyage, et d'autant que n'ay trouvé le courrier; je vous prie, sy je ne le rencontre par les chemins, de retirer le pacquet qu'il m'apportera, ensemble les soixantecinq écus, et me ferez le tout tenir seurement par les premiers venus à Paris, ensemble ce qui sera pour mes gentilshommes, et vous me obligerez de plus en plus à le vous recongnoistre, ce que feray en ce que me vouldrez employer, et d'ausy bon cœur que je prie le créateur, Monsr l'ambassadeur, qu'il vous maintienne en sa saincte grâce affectueusement aulx bonnes vostres. De Bercinez, ce xxvie décembre 1566.

Vostre bon amy pour jamays,

JEHAN DE LUXEMBOURG.

N° III.

Monsieur du Croc, estimant que nous ne sçaurions plus donner de contantement à la Royne d'Ecosse, madame ma belle-fille, que de tenir près d'elle personne qui la puisse consoler de la part du Roy, monsieur mon fils et de la myenne, et donner faveur à ses affaires en la peine et ennuy où elle peult estre, le Roy, mon dit filz, a advisé vous y renvoyer incontinent, ce qui me fait vous prier nous venir retrouver sy tost que vous aurez reçu ceste lettre, cependant je feray tenir votre despesche, affin que vous ne perdiez point detemps. Priant Dieu, monsieur du Croc, vous donner ce que désirez. De Fontainebleau, le premier jour de mars 1567.

Signé CATERINE.

Et plus bas :

Signé DE L'AUBESPINE.

N° IV.

Monsieur du Croq, les ambassadeurs de la Reine d'Angleterre m'ont faict entendre qu'ils vous ont baillé une despesche qu'ils font à leur maîtresse, dont ils désirent avoir promptement response, et pour ce que vous ne pourrez pas aller sy tost qu'ung courrier, d'autant que je pense bien qu'il vous faudra trois ou quatre jours de séjour à Paris, comme il est bien raisonnable pour pourveoir à vostre èquipage, je vous prie bailler à ce porteur la despesche que les dicts ambassadeurs vous ont remise, affin qu'il la porte tout incontinent et en dilligence en Angleterre où vous vous acheminerez après le plus tost que vous pourrez, car comme vous savés les affaires dont je vous ay donné charge ne peuvent permettre dillation. Priant Dieu, monsieur du Croq, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Signé Charles.

Et plus bas :

Signé Pinart.

N° V.

Monsieur du Croc, vous estes si advisé et avez tant de cognoissance des affaires d'Ecosse et aussy de l'intencion du Roy, monsieur mon filz, en la charge que nous avons commise, qu'il n'est besoing voùs faire redicte de tout ce que le Roy mon dit seigneur et fils vous mande, aussi ne sera ce petit mot que pour vous dire que je suis bien marrye que nous ne pouvons faire pour la liberté de ma fille la Royne d'Ecosse ce que nous désirons envers la Royne d'Angleterre ; mais, puisque cette nouvelle occasion d'aigreur de la dicte Royne d'Angleterre contre elle est advenue, et que obtainement à ce que vous mesme nous mandez sy nous continuons d'en faire instance, l'on luy fera plus de préjudice que de bien, estant besoing de différer pour cette heure, ayant le Roy mon dit seigneur filz commandé bien expressément au s[r] de la Mothe de s'enquérir souvent de sa santé et de faire ensorte par prières que l'on la traite le mieulx que l'on pourra, dont je m'assure qu'il s'acquittera bien soigneusement, et que de vostre part vous ferez aussy tout ce que vous pourrez en Ecosse pour l'establissement de la paix, et que le petit prince, mon filz, soit nourry en notre affection et bonne amityé, et au demeurant que nous ayons de voz nouvelles le plus souvent que pourrez, si en avez le moyen. Priant Dieu, M. du Croc, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escript à Bloys, ce III[e] jour de Avril 1572.

Signé Caterine.

Et plus bas ;

Pinart.

N° VI.

Monsieur, je vous ay escript assès amplement il n'y a que quatre jours, et vous ay envoyé des lettres du roy : donc la présente ne sera que vous dire que j'attandz d'heure en heure M. de Lespinasse, lequel j'ai adviz estre desjà despesché de la Court, et qu'il nous aporte la vérité de ce qui est naguières advenu à Paris, après la blessure de M. l'admyral, qui est une exécution si grande sur ceulx de la nouvelle religion, qu'on ne la peult assès esmerveiller, Dieu veuille convertyr le tout à bien. M. Smith, qui est en progrez avec la royne d'Angleterre, m'a mandé, que ladicte dame avait escript à ceux d'Esterling de se départyr des injures et desordres qu'ils faisaient dans la ville de Lillebourg, et lesquels pour responce luy avaient envoyé ung mémoire d'aulcunz tortz et préjudices faitz par ceulx de l'aultre party contre l'abstinance, sur quoy me conseilloit de vous en escripre, qui vous prie à ceste occasion, monsieur, de tenir la main le plus vifvement qu'il vous sera possible, que de toutz les deux partys l'abstinance soit droictement observée et que l'assemblée du parlement se tienne paisiblement, et que la paix se puysse ensuyvre bonne et asseurée dans le royaume. En quoy si ceulx du party de la royne vouloient faire quelque chose contre ce qu'ils ont promiz, vous les pouvez bien asseurer, qu'ils acquerront le roy notre maître pour ennemy à jamais; j'espère que vous aurez sitost M. de Lespinasse devers vous avec amples nouvelles et instructions du lieu d'où il vient, que je n'adjouxteray icy aultre chose, que mes meilleures et touiours bien humbles recommandations à vostre bonne grâce, et à celle s'il vous playt de M. de Vérac, priant Dieu qu'il vous doinct, Monsieur, en parfaite santé très-longue vie et tout le bien et parfaict contantement que vous desire. De Londres ce tiers jour de septembre 1572.

Je vous envoye le mémoire des plaintes de ceulx d'Esterlin.

Votre bien humble et obéissant et très-affectionné à vous fère service.

DE LA MOTHE FÉNÉLON.

N° VII.

Premier titre où Philibert du Croq est qualifié *chevalier de l'ordre du Roi.*

La suscription de cette lettre est :

A Monsieur du Croq, chevalier de l'ordre du Roy, maistre d'hostel ordinaire de Sa Majesté, son conseiller et ambassadeur en Escosse.

Monsieur du Croq, nous escripvons présentement à M. de la Mothe afin qu'il vous advertisse par le menu de tout ce qui s'est passé en Angleterre pendant que nous y avons esté touchant les affaires d'Escosse, ensemble de ce qu'il cuydera estre bon que vous faciez pour le service du roy, dont moy de Foix ay discouru

particulièrement avec le sieur de Lespinace qui vous en fera fidelle rapport, et enfin nous pensons l'intention du roy estre de retenir tous ceulx de ce royaume en sa dévotion, en ne laissant toutes fois opprimer ceulx de Lislebourg par le party contraire : nous recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grace nous prions Dieu, M. du Croq, vous donner accomplissement de voz désirs.

De Boulongne ce premier jour de juillet 1572.

Vos plus affectionnéz et meilleurs amys.

MONTMORENCY,
PAUL DE FOIX.

N° VIII.

Monsieur du Croq, aiant entendu que le docteur Lachambre escossois a de bien bons moiens pour me faire service en Escosse, je luy ay pour ceste occazion ordonné une pension de cinq cents livres par an, et faict bailler cent escuz, pour s'acheminer avec mes ambassadeurs en Angleterre, et de là passer en Escosse et vous aller trouver, affin que vous l'employez aux choses où verrez clairement qu'il sera utille pour le bien de mon service et affaires, et n'estant la présente à autre fin, je prie Dieu, M. du Croq, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Bloys ce XXVe jour d'avril 1573.

CHARLES.

Et plus bas :

PINART.

Je donne trois cens escuz comptant au dit docteur Lachambre, suivant la prière et requeste que m'en a fait M. de Foix, mon cousin, espérant que ledit Lachambre vous sera bien utille et vous servira de beaucoup comme il se promet selon que vous le vouldrez employer en mon service en Escosse.

DESSOFFY DE CSERNEK,

COMTES DE POSEGA, DE CSERNEK ET DE TARKO, LIBRES BARONS ET COMTES SUPRÊMES DU COMTÉ DE SAROS, *en Hongrie* et *en France.*



ARMES : *D'or, à l'aigle de sable, accompagnée en chef d'un croissant d'azur et d'une étoile de gueules, et en pointe d'un dextrochère de carnation, armé de toutes pièces et tenant un sceptre de gueules en pal.* Couronne de comte. Supports : deux sirènes ayant leurs queues entrelacées au bas de l'écu. Devise : PRO ARIS ET FOCIS.

La maison DESSOFFY est citée par les historiens hongrois comme l'une des plus anciennes et des plus illustres parmi celles des comtes supérieurs et des libres barons de la Hongrie (1). Ori-

(1) Voyez *Diplomatarium familiarum Sariosiensium*, par Charles Vagner; *Nobilium Hungariæ familiarum Stemmatographia*, par André Lehortzky; Horvath, *Biblioth. jurisconsult. Hung.*, t. I, au supplément; *Bibliotheca primatiali* du révérend Ungerhoffer; *Comitatum Saros*, par Mathieu Belii; *Dessofianæ familiæ de Csernek Historica descriptio*, dans l'*Histoire*, l'*Origine* et la *Chronologie des comtés de Hongrie*, t. I, p. 127; *Historia de Atila*, par Olahum, chap. XII; *Insignia quorumdam nobilium familiarum regni Hungariæ*, in-4°, fol. 1er. Voyez aussi l'*Almanach royal de Hongrie*, par Thwrocz, année 1772, pp. 15 et 53, puis à la liste des comtes, p. 126, et plus bas à celle des barons.

ginaire de Westphalie, où sous le nom *de Dessew* (1) son illustration militaire remontait au-delà de l'an 1034 (2), elle s'attacha à la fortune de saint Étienne, roi de Hongrie, lors du mariage de ce prince avec Gisèle de Bavière (3), sœur de l'empereur Henri II, et obtint de Geisa Ier, l'un des successeurs de saint Étienne, la forteresse de Csernek au milieu du onzième siècle. Plus tard, les nombreux et importants services de cette maison et ses grandes alliances ont successivement accru ses possessions de la forteresse de Tarko et de la majeure partie territoriale des comtés de Posega et de Saros, où plusieurs branches aînées subsistent encore de nos jours. Deux rameaux de cette illustre maison sont passés à la fin du règne de Louis XIV au service de France, et l'un d'eux, fixé depuis ce temps dans le duché de Lorraine, forme l'objet du fragment généalogique qui va suivre.

I. Étienne Dessoffy de Csernek, Ier du nom, comte de Posega, décédé à la fin du quinzième siècle, laissa, entr'autres enfants,

N....

François, Ier du nom, qui suit. (*Pour les degrés antérieurs, voyez l'ouvrage de Hevenijcsij.*)

II. François Dessoffy de Csernek, Ier du nom, comte de Posega, transigea, par acte du premier samedi après la fête des saints Vit et Modeste, martyrs, 1514, passé dans le chapitre de l'église de Saint-Pierre de Posega, avec magnifique François de Hedervara. Par cet acte, où le comte Étienne Dessoffy est rappelé comme défunt, et qu'Uladislas, roi de Hongrie, autorisa par lettres-patentes données à Bude le premier dimanche après la fête des saints Simon et Jude de la même année, ces deux seigneurs

---

(1) C'est à partir de saint Étienne, roi de Hongrie, que cette maison à commencé à joindre au nom de *Dessew* la syllabe *ffy*.

(2) *Arbor genealogica illustrissimorum et excellentissimorum dom. dominorum et familiæ Dessoffy de Csernek, ab anno solum modo 1034 incipiendo ad annum 1770*, par S. J. P. Hevenijcsij; et arrêt de la chambre des comptes du duché de Bar, du 25 novembre 1772.

(3) Un Dessew vint avec cette princesse, auprès de laquelle il remplissait une grande charge, et ce fut lui qui mit dans la tombe le corps de saint Étienne.

se substituèrent réciproquement tous leurs domaines, lesquels devaient être dévolus à l'un dans le cas où l'autre mourrait sans postérité mâle. Les biens du comte François Dessoffy, portés dans cet acte de substitution, étaient : le château de Drynovcz, felso et also Csernek, Svethycza, Pervthycza, Podgragye, Peterhegye, Csernavicza, Kakukvevlgye, Druganovacz, felso et also Bersthyanythacz, Veperyak, Verbsthyagh, Jelsevacz, Dolacz, felso et also Lyvpinye, Resebarovcz, Okyth, Jakyncz, Pallovcz, Labkovcz, Visecze et Fereneczevcz, dans le comté de Posega, ainsi que plusieurs châteaux N.... et possessions seigneuriales dans le comté de Orbaz (1). Le comte François Dessoffy fut père de :

1°. Jean Dessoffy de Csernek, comte de Posega, chevalier de Malte, chambellan de Louis II, roi de Hongrie en 1525, ensuite grand écuyer, conseiller intime, puis grand-chambellan de Ferdinand Ier. Ce dernier prince, en considération des services du comte Jean Dessoffy, et pour l'indemniser de ses pertes durant les guerres malheureuses contre les Turcs, lui fit présent de la forteresse de Tarko, donnant le titre de libre baron du comté de Saros. Ses biens passèrent à son neveu ;

2°. Étienne Dessoffy de Csernek,
3°. Georges Dessoffy de Csernek,
4°. François Dessoffy de Csernek,
5°. Nicolas Dessoffy de Csernek,
} massacrés lors de l'irruption des Turcs en Slavonie en 1552 ;

6°. Ladislas, dont l'article suit.

III. Ladislas, comte Dessoffy de Csernek, et tous ses frères acquirent de magnifique François de Hedervara, tout son droit de patronage sur le monastère de Saint-Michel-Archange de Rudina, dans le comté de Posega. Cet acte, qui confirme la substitution précédente, fut autorisé par Louis II, roi de Hongrie, par lettres N.... datées de Bude le premier vendredi après la fête de Sainte-Anne 1525. Ladislas eut pour fils :

IV. Jean, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, libre baron du

---

(1) Ce fut par suite de cette substitution que la maison Dessoffy acquit le droit de régale dans les châteaux de Posegavar et de Podverza, dans la ville de Posegavar et dans l'abbaye de Saint-Michel-Archange de Rudina, droit dans l'exercice duquel elle fut confirmée par le roi Louis II.

comté de Saros. Lui et son oncle, le comte Jean Dessoffy, aux biens duquel il succéda, furent les seuls de leur maison qui, dans l'invasion des Turcs, en 1552, échappèrent à la mort ou à la captivité. Il eut pour femme Anne Pesthy, et pour fils François, IIe du nom, qui suit.

Pesthy:

V. François, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, IIe du nom, libre baron du comté de Saros, épousa Catherine, née baronne Palocsay, et vécut jusqu'après l'année 1620. Ses enfants furent :

Palocsay: d'azur, au griffon d'or, tenant une couronne du même.

1°. Michel Dessoffy de Csernek, mort sans postérité ;
2°. Ladislas Dessoffy de Csernek, qui fut père de trois fils :

A. Nicolas Dessoffy, mort sans enfants ;
B. Georges Dessoffy, lequel a laissé :

Pierre Dessoffy, mort sans postérité ;

C. Ladislas Dessoffy, qui n'a pas eu d'enfants ;

3°. Georges Dessoffy de Csernek, mort sans postérité ;
4°. François, IIIe du nom, dont l'article suit ;
5°. Adam Dessoffy de Csernek, marié avec la comtesse Anne *Banffy de Nagy et Nitaly*, qui le rendit père de quatre fils :

A. François Dessoffy, qui a laissé de son mariage avec Susanne *Kisfalady* :

a. Emeric Dessoffy ;
b. Paul Dessoffy ;
c. Sigismond Dessoffy ;

B. Gabriel Dessoffy ;
C. Alexandre Dessoffy, qui a eu deux fils :

a. Sigismond Dessoffy ;
b. Adam Dessoffy ;

D. Louis Dessoffy, qui fut père de :

Jean Dessoffy ;

6°. Claire Dessoffy ;
7°. Catherine Dessoffy.

VI. François, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, IIIe du

nom, libre baron du comté de Saros, eut pour femme Anne Keczer de Lipocz, et pour fils :

Keczer : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable ; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, tenant une croix du même ; sur le tout, d'azur, à la lettre F d'or.

1°. Étienne, IIe du nom, dont l'article viendra ;

2°. Jean Dessoffy de Csernek, marié avec Judith *Farka*, dont il a eu un fils :

François Dessoffy de Csernek, qui fut père de :

a. Joseph Dessoffy. Celui-ci eut deux fils :

I. Emeric Dessoffy ;

II. Gabriel Dessoffy ;

b. Étienne Dessoffy ;

c. François Dessoffy, qui, de son mariage avec Victoire *Bakos*, a laissé :

I. Jean Dessoffy, abbé ;

II. Antoine Dessoffy ;

3°. Adam, auteur de la branche existante en France, et rapportée plus bas ;

4°. Samuel Dessoffy de Csernek, président de la noblesse des comtés de Saros et Abawidar, en Haute-Hongrie, époux 1° de Clara *de Semsé* ; 2° de Barbe *de Kormos*. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. François Dessoffy de Csernek, qui a eu deux fils :

a. Georges Desoffy de Csernek ;

b. Emeric Dessoffy, lieutenant-colonel au service de S. M. I. ;

B. Élisabeth Dessoffy, femme 1° de Jean *Bezeg* ; 2° de Samuel *Bohus* ;

Du second lit :

C. Valentin Dessoffy de Csernek, qui était, en 1736, lieutenant-colonel du régiment de hussards de Rattky et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1). Le 2 janvier 1728, il obtint de l'empereur Charles VI des lettres-patentes datées de Vienne, dans lesquelles est rappelée une attestation des prélats, barons, grands et nobles du comté de Saros, présidés par Thomas Szirmay de Szirma

---

(1) Il est dit dans le premier registre de l'*Armorial de France*, première partie, p. 188, que Valentin Dessoffy de Csernek fut tué à Correggio, en Italie, après avoir donné dans toutes les occasions des preuves d'une grande valeur, étant à l'époque de sa mort colonel d'un régiment de hussards de son nom et brigadier de cavalerie des armées du roi.

Bessenijo et Csernek, premier comte du comté de Saros, chevalier de la Toison-d'Or, parent de Valentin Dessoffy, portant que ce dernier et Nicolas Dessoffy de Csernek et Tarko, son cousin-germain, capitaine au service de France, étaient membres de l'illustre famille hongroise des Dessoffy. Cette attestation est datée du lundi après la Saint-André, apôtre, 3 décembre 1727. Valentin Dessoffy avait épousé, le 10 juin 1723, Marie-Louise *de Kleinholtz*, fille de Philippe-Frédéric de Kleinholtz, brigadier de cavalerie des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant pour S. M. sur les frontières de la Sarre, et de Marguerite de Gangelt. Ils ont eu pour fils :

Philippe-Florentin Dessoffy de Csernek, né le 16 septembre 1726, reçu élève au collège Mazarin en 1736.

DE SEMSÉ : d'azur, au cerf saillant d'or, ayant dans son bois une croix de Lorraine du même, et soutenant un miroir arrondi d'argent.

VII. Etienne, comte DESSOFFY DE CSERNEK ET TARKO, IIe du nom, libre baron et comte suprême du comté de Saros, épousa Clara ou Claire DE SEMSÉ, fille d'Étienne de Semsé, et de Marie Merse de Szinye. Leurs enfants furent :

1°. Nicolas, dont l'article suit ;
2°. Étienne, comte Dessoffy de Csernek, général major au service de S. M. I. et colonel d'un régiment hongrois, mort sans postérité ;
3°. François, comte Dessoffy de Csernek, marié avec Anne *Batkay*, et père de :
    A. André, comte Dessoffy de Csernek, colonel, époux d'Anne-Marie *Horvath*, et père de deux fils :
        a. André, comte Dessoffy de Csernek, allié avec Barbe *Kubingy* ;
        b. Thomas, comte Dessoffy de Csernek, qui prit pour femme Barbe *Platny* ;
    B. Thomas, comte Dessoffy de Csernek, marié avec Anne *Poesy*, et père de :
        François, comte Dessoffy de Csernek, qui a laissé de son mariage avec Louise *Forgacs* :
            François, comte Dessoffy de Csernek ;
    C. Joseph, comte Dessoffy, général-major au service de l'empereur ;
4°. Emeric, comte Dessoffy de Csernek ;
5°. Autre François, comte Dessoffy de Csernek.

DE BERCHTOLD : d'azur, à l'aigle au naturel, empiétant une couronne ducale d'or.

VIII. Nicolas, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, libre baron et comte suprême du comté de Saros, épousa Christine DE BERCHTOLD, fille de Samuel de Berchtold, des comtes et barons de ce nom, et de Catherine Pechy, et petite-fille

de Valentin de Berchtold, et de Barbe d'Assarcz. De ce mariage sont issus:

1°. Étienne, comte Dessoffy de Cseruek;
2°. Samuel, dont l'article suit;
3°. Adam, comte Dessoffy de Cseruek;
4°. Claire, comtesse Dessoffy de Csernek.

IX. Samuel, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, libre baron et comte supréme du comté de Saros, signa, le 5 août 1772, l'acte du corps des prélats, barons, magnats et nobles du comté de Saros, en faveur du comte Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Csernek et Tarko, son parent, brigadier des armées du roi de France. Samuel avait épousé Claire PALOCSAY, fille du baron Sigismond Palocsay, et de Rosalie, née comtesse Petheo. Leurs enfants furent: PALOCSAY: comme à la p. 4.

1°. Étienne, comte Dessoffy de Csernek, marié avec N.... *Vecsey;*
2°. Rosalie, comtesse Dessoffy de Csernek, mariée au baron Antoine *Laffert;*
3°. Claire, comtesse Dessoffy de Csernek, épouse du comte Charles *Szirmay;*
4°. Barbe, comtesse Dessoffy de Csernek, femme du baron Jacques *Mesko;*
5°. Thérèse, comtesse Dessoffy de Csernek, non mariée.

BRANCHE EXISTANTE EN FRANCE.

VII. Adam, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, troisième fils du comte François, IIIe du nom, et d'Anne Keczer de Lipocz, épousa Eve DE HEDERVARA, dame de la ville de Krivan, en Hongrie, dont il eut, entr'autres enfants, Nicolas, qui suit. DE HEDERVARA:

VIII. Nicolas, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, étant passé au service de France avec Valentin Dessoffy de Csernek, son cousin-germain, y obtint d'abord le commandement d'une compagnie de hussards au régiment de Rattky. Le 11 avril 1711, à la tête de 50 hommes de cette compagnie, il défit près de Vincy, en Artois, 500 cavaliers et dragons ennemis. (*Gazette de France* du 18 avril 1711.) Il devint officier supérieur de hussards et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et

OGIER : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une tête de léopard de gueules, et accompagnée de 3 croix recroisettées d'argent.

fut tué dans les guerres de Louis XV en Italie. Du mariage qu'il avait contracté, le 11 janvier 1718, avec Anne-Louise OGIER DE BAULNY, fille de François Ogier de Baulny, officier de la fauconnerie du roi et gendarme de la garde de S. M., est issu Jacques-Charles-Marie, qui suit.

HELLOT : d'azur, à trois poissons nommés hallottes d'argent l'un sur l'autre en fasces; au chef d'or, chargé de 3 têtes de maure de sable.

IX. Jacques-Charles-Marie, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, seigneur en partie de Villosne-sur-Meuse, en Lorraine, entra au service dès sa plus tendre jeunesse comme volontaire dans les hussards de Rattky en 1728. Il fut nommé successivement lieutenant réformé le 1er mai 1729, cornette en 1733, lieutenant en pied en 1734, capitaine en 1742, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 18 avril 1745. Passé dans le régiment de Chamborant lors de la réforme en 1748, il eut rang de lieutenant-colonel le 23 juin 1756, fut breveté lieutenant-colonel en second le 29 octobre 1760, puis réformé à la paix de 1763. On le promut au grade de brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, puis à celui de maréchal de camp le 1er mars 1780 (1). Il avait épousé Marie-Louise HELLOT DE VIDAME, de laquelle sont issus :

---

(1) En 1772, le comte Dessoffy, résolu de se fixer en France, et voulant conserver à ses enfants, dans cette nouvelle patrie, le rang et les honneurs dont jouissaient les autres branches de sa famille, en Hongrie, sollicita et obtint à cet effet, de l'impératrice Marie-Thérèse, le diplôme dont la teneur suit :

»Nous, Marie-Thérèse, reine apostolique de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie »et de Croatie, duchesse de Bourgogne, grande princesse de Transylvanie, du»chesse de Milan, de Mantoue, de Parme, comtesse d'Habsbourg, de Flandre, de »Tyrol, duchesse douairière de Lorraine et de Bar, grande duchesse d'Étru»rie, etc. Savoir faisons, en vertu des présentes, à tous ceux à qui il appartient, »que de la part et dans la personne de Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Cser»nek et Tarko, général-brigadier de cavalerie dans les troupes de sa majesté »le roi de France, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, nous ont été montrées »et présentées des lettres authentiques du corps entier des prélats, barons, »magnats et nobles du comté de Saaros, expédiées par l'assemblée générale »tenue dans notre ville libre et royale d'Epéries, le 5e jour du mois d'août de »la présente année; lesquelles lettres scellées du grand sceau dudit comté attes»tent l'ancienneté de la famille dudit Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Cser»nek et Tarko, et font mention des services qu'elle a rendus autrefois à la

1°. Thomas, comte Dessoffy de Csernek, major du régiment de hussards de Haddick, au service de S. M. I., puis lieutenant-colonel, tué à l'armée;

2°. Ladislas ou Lancelot, comte Dessoffy de Csernek, chanoine de l'insigne chapitre de l'église cathédrale de Toul. Lui et son frère Louis-César-Au-

»couronne sacrée de notre dit royaume de Hongrie et à notre auguste maison: »lesdites lettres sont rendues dans la teneur exposée ci après: c'est pourquoi »notre majesté est très-humblement et instamment suppliée de daigner lui ac-»corder que lesdites lettres du comté de Saaros soient insérées dans nos pré-»sentes lettres, et que la copie lui en soit délivrée. Telle est donc la teneur des-»dites lettres authentiques: Nous baron libre Samuel Dessoffy de Csernek et »Tarko, comte suprême, et tout le corps des prélats, barons, magnats et nobles »du comté de Saaros, savoir faisons en vertu des présentes, à tous ceux à qui »appartient, qu'étant réunis en assemblée générale les an, mois et jour, et au »lieu où elles sont expédiées, pour traiter des affaires qui concernent le bien »public ainsi que le service du prince et l'état futur de notre comté, le très-il-»lustre comte Jacques-Charles Dessoffy de Csernek, général-brigadier de cava-»lerie dans les troupes de sa majesté très-chrétienne, et chevalier de l'ordre de »Saint-Louis, s'est présenté en personne et a mis sous nos yeux des lettres au-»thentiques accordées par l'assemblée générale de ce comté, tenue dans la ville »libre et royale d'Epéries, l'an mil sept cent vingt-sept, le treize décembre, à Va-»lentin Dessoffy et à son père Nicolas Dessoffy, résidants en France; en même »temps qu'il nous a exprimé sa reconnaissance pour ces lettres authentiques de »généalogie, il nous a représenté qu'il n'avait rien plus à cœur que d'assurer à ses »descendants la prérogative intacte de son origine illustre et ancienne, et de l'y »constater pour la gloire même de la nation Hongroise, afin qu'elle leur servît »d'encouragement pour rendre recommandable, chez les étrangers, son origine »distinguée par plusieurs titres, et qu'ils fissent, pour cela, les plus généreux »efforts: pour nous prouver sa noble intention, il a fait valoir la difficulté du »voyage qu'il a entrepris, malgré l'éloignement du royaume de France; il nous »a priés de lui accorder, pour son plus grand avantage et celui de ses descen-»dants, de nouvelles lettres authentiques qui servent de preuves qu'il descend »vraiment de l'illustre et noble famille hongroise des Dessoffy de Csernek et »Tarko, en spécifiant les degrés de cette généalogie. C'est pourquoi, comme on »ne doit jamais refuser de faire droit à une demande juste, et qu'il nous est par-»faitement connu que le susdit très-illustre comte Jacques-Charles Dessoffy de »Csernek et Tarko, père de six fils actuellement vivants, par la grâce de Dieu, »savoir, Thomas, Ladislas, François, Louis, Alexandre et Etienne, et de deux »filles, qui sont, Marie-Thérèse et Rosalie, tire son origine de la très-ancienne et »très-noble famille Dessoffy, recommandable par ses services, laquelle, après »avoir, dans un temps très-reculé, sous le gouvernement de *Geisa*, qui savait ap-

guste, par suite de leur émigration, ont obtenu de l'empereur François II, le 7 février 1800, une nouvelle ampliation du diplôme de l'impératrice Marie-Thérèse ;

3°. Philippe-Louis-François, qui suit ;

»précier la bravoure guerrière des Dessoffy, obtenu la forteresse de Csnerk, »située dans le comté de Poséga, a dans la suite, sous le glorieux gouvernement »d'Autriche, obtenu, de Ferdinand Ier, dans la magnifique personne de Jean »Dessoffy, d'abord grand écuyer et conseiller intime du roi, ensuite grand cham- »bellan, l'autre forteresse de Tarko avec les biens en dépendants, dans ce comté »de Saaros, que gouverne aujourd'hui, avec le pouvoir de comte suprême, un »autre descendant de cette même illustre et noble famille, le très-noble baron »libre Samuël Dessoffy, ci-dessus mentionné : que cette même famille a non-seu- »lement obtenu de grands honneurs pendant la paix, mais encore a été revêtue, »pendant la guerre, dans les anciens temps comme dans les derniers, des com- »mandements les plus honorables dans la personne d'Etienne remplissant le »grade de général-maréchal-de-camp, d'Emeric et de Joseph, premiers lieu- »tenants du même maréchal et colonels propriétaires d'un régiment de cavalerie »hongroise, joignant enfin à tout cela le titre de comte, avec le droit de le trans- »mettre à ses descendants ; que ledit exposant est un rejeton de Nicolas, fils d'A- »dam, fils de François, fils d'un autre François, fils de Jean, fils de Ladislas, fils »de François, fils d'Etienne Dessoffy : les deux derniers (pour ne pas remonter »plus haut) remplissaient les fonctions de comtes suprêmes du comté de Poséga, »où, comme on l'a dit, pour récompenser leurs services, ils possédaient la for- »teresse de Csernek : c'est pourquoi, faisant droit à la demande légitime et »fondée du susdit très-noble comte, Jacques-Charles Dessoffy de Csernek et »Tarko, pour lui conserver, et à ses descendants, les prérogatives de son ori- »gine, nous avons cru devoir lui délivrer, comme en effet nous lui délivrons nos »présentes lettres authentiques de généalogie, scellées de notre sceau ordinaire, »lesquelles attestent que sa véritable origine, qui nous est parfaitement connue, »remonte par les degrés que nous avons désignés, à l'illustre et noble famille »des Dessoffy de Csernek et Tarko. Donné par notre assemblée générale, tenue »dans la ville libre et royale d'Epéries, le cinquième jour d'août, l'an mil sept »cent soixante-douze. Lu et expédié par le notaire ordinaire de droit du même »comté de Saaros Thad de Talh, m. p.

»C'est pourquoi, après avoir fait transcrire, mot à mot, sans y rien changer »ni ajouter, les lettres authentiques du susdit comté de Saaros, nous avons jugé »à propos d'en accorder et faire délivrer la transcription, dans le contenu de nos »présentes lettres, au susdit Jacques-Charles-Marie Dessoffy de Csernek et »Tarko, comme nécessaires pour la conservation future de ses droits, et nous les »avons fait sceller du sceau particulier dont nous nous servons en qualité de »reine apostolique de Hongrie. Donné dans notre ville archiducale de Vienne en

4°. Louis-Thomas, comte Dessoffy de Csernek, chanoine du noble chapitre de Toul;
5°. Louis-César-Auguste, comte Dessoffy de Csernek, officier au régiment Colonel-Général, hussards, puis chef d'escadron de gendarmerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur;
6°. Casimir-Étienne, comte Dessoffy de Csernek, mort sans postérité;
7°. Marie-Thérèse, comtesse Dessoffy de Csernek;
8°. Marie-Rosalie-Charlotte-Félicité, comtesse Dessoffy de Csernek, née à Bar-le-duc le 17 mars 1769.

X. Philippe-Louis-François, comte Dessoffy de Csernek et Tarko, magnat de Hongrie, capitaine de hussards dans le régiment Colonel-Général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et des ordres de Notre-Dame du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, a émigré avec son frère, le comte Louis-César-Auguste, et a servi dans les hussards de Bercheny, ainsi que le constate un certificat du maréchal duc de Broglie, daté de Pirmont au pays de Valdeck, le 17 mai 1798. Par contrat du 18 janvier 1784, où il fut assisté entr'autres par Philippe-Frédéric, comte Dessoffy, magnat de Hongrie, seigneur de Bossin et de Dugny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, son cousin-germain maternel, et issu de germain paternel, par Valentin-Ladislas, comte d'Esterhazy, magnat de Hongrie, chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées, colonel propriétaire d'un régiment de hussards de son nom et gouverneur de Rocroy, son cousin issu de germain paternel, par François-Antoine, comte de Bercheny, magnat de Hongrie, brigadier des armées du roi, mestre de camp propriétaire d'un régiment de cavalerie hon-

---

»Autriche, le onzième jour du mois de septembre de l'an du seigneur mil sept »cent soixante-douze, l'an trente-deuxième de notre règne.

»*Signé*, Marie-Thérèse.»

Enrégistré au greffe de la chambre du conseil et des comptes, cour des aides et monnaies de notre duché de Bar, en exécution de l'arrêt de ladite chambre de ce jourd'hui vingt-trois novembre mil sept cent soixante-douze, par le greffier en icelle,

Soussigné, Demeuyer.

groise de son nom, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, gouverneur des ville et château de Commercy, et ci-devant grand écuyer de Lorraine, son cousin paternel au troisième degré, etc., le comte Dessoffy a épousé Marie-Jeanne ROUYER, fille d'Augustin Rouyer, conseiller du roi, lieutenant-général du Clermontois, et de feu dame Marie-Anne-Idelette Robinet. De ce mariage sont issus;

ROUYER :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Florentine, comtesse Dessoffy;
3°. Clémentine, comtesse Dessoffy.

XI. Charles, comte DESSOFFY DE CSERNEK et TARKO, magnat de Hongrie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron de hussards en retraite, est né à Varennes le 2 novembre 1784. Il a servi avec distinction dans les dernières guerres, et a eu la jambe droite emportée par un boulet de canon près Buntzlau, en Silésie, le 19 août 1813. (*Voyez* le premier volume des *Fastes de la gloire.*) Fidèle au serment qu'il avait prêté en recevant la croix de Saint-Louis, le 24 août 1814, des mains de S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui notre bien aimé souverain), il a refusé dans les *cent-jours* les commandements de Cambray ou de Philippeville qui lui avaient été offerts, et celui de Montmédy, auquel il avait été appelé par le maréchal Ney, muni des pleins pouvoirs de l'usurpateur. Malgré son dévouement et les demandes réitérées d'être employé, il n'a pas été remis en activité de service. Le comte Charles Dessoffy a épousé, le 4 avril 1824, Louise-Pauline-Aglaé DE BREHERET DE MONTALARD, fille de Marie-Claude de Breheret de Montalard, et d'Albertine-Aldegonde-Emilie-Louise des Forges de Beaumée. De ce mariage sont issus :

DE BREHERET : écartelé, aux 1 et 4 *de Jérusalem;* aux 2 et 3 de sinople, à l'écusson d'or, chargé d'un écu de gueules, et ce dernier d'une feuille de chêne d'argent en pal, qui est de *le Maire.*

1°. Henri, comte Dessoffy, né le 7 octobre 1825;
2°. Louise-Marie-Emma, comtesse Dessoffy, née le 29 décembre 1826.



DE DONNISSAN,

SEIGNEURS, BARONS, COMTES et MARQUIS DE CITRAN, CAPTALS *et* COMTES DE ROMEFORT, BARONS DE SAINT-GENÈS et DE LA PRADE, SEIGNEURS D'AVENSAN, DU GUA, etc., MARQUIS DE DONNISSAN, *en Guienne;* SEIGNEURS DE CHILLAC, etc., *en Saintonge, et d'une partie des fief et baronnie* DE LA LANDE, *dans la ville de Bordeaux.*



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.* Couronne de marquis.

La maison DE DONNISSAN, d'ancienne chevalerie de Guienne, a possédé de toute ancienneté et possède encore la terre et le château de Citran dont elle portait indifféremment le nom et celui de Donnissan dans les plus anciens actes. Ce château est situé dans la paroisse d'Avensan (1), dont MM. de Donnissan étaient seigneurs.

Elle a fait, en 1764, au cabinet des ordres du Roi, les preuves pour les honneurs de la cour et pour les carrosses. Elle en a fait

---

(1) Entre Margaux et Castelnau, en Médoc. Le bienheureux Pey (Pierre) Berlan, élu archevêque de Bordeaux en 1430, décédé en 1457, était né à Avensan, d'une famille de paysans de cette paroisse.

également pour l'ordre de Saint-Lazare et pour le chapitre royal et séculier de Laveine le 28 mai 1786.

N....

I. Guillaume-Raimond DE DONNISSAN, Ier du nom, vivait vers le milieu du XIIIe siècle. Il rendit hommage, en 1258, à l'archevêque de Bordeaux, auquel il reconnut devoir une rente annuelle de 25 sous, tant pour ses biens en général que pour les acquisitions qu'il avait faites de Hugues *Calculi*, fils de feu Bertrand *Calculi*, citoyen de Bordeaux, et qui consistaient dans la moitié des dîmes d'Avensan, de Bernau, de la Canau, de Bernalet, et dans la huitième partie, un sixième excepté, de la grande dîme de Listrac.

Guillaume-Raimond de Donnissan laissa un fils, nommé comme lui, et qui suit.

DE LA MOTTE : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

II. Guillaume-Raimond de DONNISSAN, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Citran, paraît avec ces qualités dans un acte passé le dixième jour avant Noël 1303, devant Pierre Peltrans, clerc-juré de la cour de l'archiprêtre de Moulix. Le dimanche, également avant Noël, même année, Simon de Gironde reconnut tenir en fief de lui plusieurs héritages situés en la paroisse de Listrac. Il paya, en 1342 et 1343, comme l'avait fait son père en 1258, la rente annuelle de 25 sous, due à l'archevêque de Bordeaux, pour les dîmes qu'il tenait en fief de ce prélat. Il ne vivait plus en 1345, époque à laquelle sa veuve, Isabelle DE LA MOTTE, fut pourvue, par acte de l'official de Bordeaux, de la tutelle de Guillaume-Raimond, leur fils, dont l'article suit.

DE DONNISSAN : comme à la page 1.

III. Guillaume-Raimond DE DONNISSAN, IIIe du nom, damoiseau, seigneur d'Angludet et de Citran, héritier universel de son père, épousa, par contrat de l'année 1347, passé devant Thomas de la Gorsse, clerc-notaire, Tranguine DE DONNISSAN, laquelle le rendit père de Pons, qui suit.

DE PINS : de gueules, à 3 pommes de pin d'or.

IV. Pons *aliàs* Poncet DE DONNISSAN, damoiseau, seigneur de Citran, eut pour femme Assalide DE PINS, fille de noble et puissant baron Anissant de Pins, chevalier, sire de Taillebourg, seigneur de Monhurt, de Moncrabeau, de Verteuil, etc., et de Re-

gine de Goth-Lomagne (1). Par acte du 3 mars 1379, passé devant Pierre Raymond, notaire, cette dame, agissant comme tutrice de Raimond de Donnissan, son fils, donna en fief à Arnaud Faur, forgeron de Fresseynède, paroisse d'Avensan, dix-neuf mesures (d'arregas) de terres et de vignes. Ses enfants furent :

1°. Raimond, dont l'article suit ;

2°. Thomasse de Donnissan, qui fut mariée avec N...., seigneur *de Bazillac*. Raimond de Donnissan, son frère, lui légua par son testament de l'an 1415, la nourriture et l'entretien dans sa maison.

V. Raimond *aliàs* Ramonet DE DONNISSAN, chevalier, seigneur de Citran, fut marié avec Marguerite DE DURFORT, à laquelle, par acte du 26 janvier 1410, reçu par Pierre de Rampçon, notaire, il donna tout ce qu'il possédait en hôtels, maisons, fonds de terre de toute nature, rentes, dîmes et seigneuries dans les paroisses de la Barde, de Cantenac, d'Arsac et de Maquau, pour en jouir par elle et ses héritiers nés en légitime mariage. Il fit son testament devant Jean Crefiener, notaire en Guienne, le 20 août 1415; voulut être inhumé dans l'église de Saint-Pierre d'Avensan ; ordonna que la somme de 500 francs, montant des reprises dotales de dame Marguerite de Durfort, son épouse, lui fût remboursée, qu'elle eût en outre la nourriture et l'entretien dans la maison, et nomma pour son héritier universel Aimeric de Donnissan, son fils aîné. Il en avait eu deux :

DE DURFORT : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent.

1°. Aimeric, qui a continué la descendance ;

2°. Thomas ou Thomassin de Donnissan, auquel son père légua la nourriture et l'entretien, par son testament de l'an 1415. Il fut aussi légataire d'Aimeric, son frère, en 1443.

---

(1) *Voyez* le VIIe volume de cet ouvrage, généalogie de la maison DE PINS, p. 68.

VI. Aimeric DE DONNISSAN, damoiseau, seigneur de Citran, fit un échange, le 29 mai 1441, devant Pierre Andronis, clerc-notaire au diocèse de Bordeaux, avec noble Gombaud de Pomeys, damoiseau, seigneur de Caloy, auquel il céda les dîmes en blés et vins et autres droits qu'il possédait en franc-alleu dans les paroisses de Notre-Dame d'Arssins et de Saint-Seurin-de-Margna, pour les cens, rentes et autres droits seigneuriaux qui appartenaient à Gombaud dans la paroisse de Saint-Pierre d'Avensan. Aimeric de Donnissan fit son testament, le 5 mars 1443, devant le même Pierre Andronis, notaire. Il voulut être inhumé au tombeau de sa famille dans l'église d'Avensan; laissa pour ses funérailles et autres cérémonies religieuses d'usage 300 guinées d'or, et fit plusieurs autres legs pieux. Il légua en outre 200 livres à Thomas de Donnissan, son frère, en représentation de ses droits légitimaires, ainsi que 80 livres à Catherine de Pellin, sa filleule, et institua son héritier universel Gaston de Donnissan, qu'il avait eu de dame Jeanne DE GOURNÉ, son épouse, et dont l'article suit.

DE GOURNÉ : d'argent, à la bande de sable, accompagnée de six merlettes du même en orle.

VII. Gaston DE DONNISSAN, écuyer, seigneur de Citran et de Jobastas, nomma son procureur fondé, à l'effet de le représenter, et de plaider pour lui en justice, noble Jean de Donnissan, son fils, par acte du 12 juin 1475, et consentit un bail à cens le 10 juillet 1480. Gaston de Donnissan cessa de vivre avant le 18 février 1496, et laissa d'Elisabeth DE BLAIGNAN, sa femme, entre autres enfants :

DE BLAIGNAN : d'or, à la croix de sinople, chargée de 5 coquilles d'argent.

1°. Jean, qui suit ;

2°. Autre Jean de Donnissan, qui embrassa l'état ecclésiastique et eut pour ses droits légitimaires divers héritages situés dans la paroisse d'Avensan.

VIII. Jean de DONNISSAN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Citran, fut héritier universel de son père, en présence duquel il épousa, par contrat du 30 décembre 1481, passé devant Arnaud de la Noera, clerc-notaire, Marguerite, dame DE L'ISLE, dont la dot fut de 800 francs bordelais. Cette dame était veuve lors d'une donation par elle faite, devant Arnaud Maurau et Ramond de

DE L'ISLE : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable; au lambel de de gueules.

Tandinet, notaires, le 9 août 1530, à Thomas de Donnissan, écuyer, son fils, de tout ce qui lui était échu en propriété et seigneurie par le décès de Jean de l'Isle, écuyer, seigneur de la Brède et de Saint-Loubès, son frère. Elle fit son testament le 1er septembre 1532, demanda à être inhumée avec son mari dans l'église d'Avensan, légua à Thomas de Donnissan, son fils, la troisième partie de tous les biens, meubles et immeubles, à elle appartenants, et ordonna que les deux tiers restant fussent partagés, par portions égales, entre le même Thomas et Catherine, Marguerite, et Jeanne de Donnissan, ses autres enfants. Ce testament, dont Thomas de Donnissan, fils et principal héritier de la testatrice, Jean d'Arsac, écuyer, seigneur dudit lieu, et messire Raimond Tandinet, prêtre, sont nommés exécuteurs, fut reçu par Bernard Barrau, notaire et tabellion royal. Les enfants de Jean Ier de Donnissan et de Marguerite de l'Isle furent :

1°. Thomas, dont l'article suit;

2°. Pierre de Donnissan, écuyer, seigneur de la Prade, auteur d'une branche qui est éteinte; Thomas de Donnissan, son frère aîné, le nomma tuteur de ses enfants en 1541;

3°. Catherine de Donnissan, mariée avec Élie *de Bios*, écuyer, dont elle eut une fille nommée Marguerite, à laquelle Marguerite de l'Isle, son aïeule, fit, dans son testament, un legs de 500 francs bordelais;

4°. Marguerite de Donnissan, qui fut mariée et eut une fille, légataire de Thomas de Donnissan, son oncle, en 1541;

5°. Jeanne de Donnissan.

IX. Thomas DE DONNISSAN, écuyer, seigneur de Citran et de Jobastas, co-seigneur de la baronnie de la Lande, épousa, par acte du 16 juin 1527, passé devant de la Porte, notaire, Marguerite DE GASSIÈS, à laquelle Jean de Gassiès, écuyer, son frère, constitua en dot la somme de 1,000 francs bordelais. Thomas de Donnissan fit son testament devant Madan, notaire royal, le 24 mai 1541; choisit sa sépulture dans l'église d'Avensan; institua pour son héritier universel Jean, son fils aîné, et légua à Guillaume, son second fils, sa maison noble de Jobastas près Vagres;

DE GASSIÈS : écartelé, au 1 de gueules, au lion d'or; au 2 d'or, à deux vaches de gueules; au 3 d'argent, au cep de vigne de sinople, fruité de gueules, posé en bande; au 4 de gueules, à trois besants d'argent.

leur donna en même temps pour tuteurs nobles Grimont de Laussac, *dit* de Maurian, et Pierre de Donnissau, seigneur de la Prade, auxquels il confia, ainsi qu'à son épouse, l'exécution de ses dernières volontés. Ses enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Donnissan, sieur de Jobastas.

X. Jean DE DONNISSAN, II° du nom, écuyer, seigneur de Citran, était encore en minorité le 14 mai 1547, date d'une transaction passée en son nom et en celui de Guillaume, son frère, par Pierre de Donnissan, seigneur de la Prade, leur oncle et tuteur, avec demoiselle Marguerite de Bios, fille d'Elie de Bios, écuyer, et de dame Catherine de Donnissan, au sujet des droits prétendus par Marguerite sur la succession des seigneur et dame de Citran, ses aïeuls maternels. Jean II s'allia, par contrat reconnu devant notaire en la même année 1547, avec Marguerite ACHARD, fille de Gaston Achard, écuyer, seigneur de Terrefors. Ils furent assistés, savoir, Jean de Donnissan, par le seigneur de la Prade, son oncle, et Marguerite Achard, par le seigneur de Terrefors, son père, qui lui constitua en dot la somme de 4,000 francs bordelais. De ce mariage naquit Lancelot, dont l'article suit.

ACHARD : écartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'or et d'azur; aux 2 et 3 de gueules, à trois pals d'hermine.

XI. Lancelot DE DONNISSAN, écuyer, seigneur de Citran, de Donnissan, du Gua et de la Prade, chevalier de l'ordre du Roi, syndic de la noblesse du pays de Médoc, épousa en premières noces, par contrat du 18 janvier 1577, passé devant André de Granay, notaire, Marie-Catherine DE VILLENEUVE, fille de N.... de Villeneuve, président au parlement de Bordeaux, de laquelle il était déjà veuf le 28 novembre 1582, époque d'un accord qu'il fit avec Marguerite Achard, sa mère, veuve en troisièmes noces du seigneur d'Aiguesvives, relativement à la somme de 1,000 écus d'or que ladite dame lui avait constituée lors de son premier mariage. Lancelot en contracta un second en cette même année avec Jac-

DE VILLENEUVE : parti, au 1 de gueules, au pont d'une arche d'argent sur une rivière de sinople, sur lequel sont bâties 3 tours, celle du milieu crénelée, les deux autres couvertes; au 2 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

quette ACHARD, fille de noble François Achard et de demoiselle Jeanne de Lannes. Il était chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de 50 hommes d'armes, lors du troisième mariage qu'il contracta, par acte du 10 octobre 1588, passé devant Ruffe, notaire, avec Florence DE BRÉMOND D'ARS, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Brémond, seigneur d'Ars, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant pour le roi en Saintonge et Angoumois, et de feu dame Louise de Valzergues. Lancelot de Donnissan est qualifié *haut et puissant seigneur*, dans un acte de vente du 8 janvier 1600, passé devant Chardavagne, notaire royal. La noblesse du Bordelais, convoquée pour l'arrière-ban, le nomma syndic du pays de Médoc par délibération du 19 juin 1594. Il ne vivait plus à l'époque du mariage de son fils aîné. Florence de Brémond d'Ars, sa troisième femme, lui donna, entr'autres enfants :

ACHARD : comme à la page précédente.

DE BRÉMOND : d'azur, à l'aigle éployée d'or.

1°. Josias, qui a continué la descendance ;

2°. Pierre de Donnissan, seigneur du Gua, capitaine au régiment du marquis de Sainte-Croix en 1636.

XII. Josias DE DONNISSAN, chevalier, seigneur-baron de Citran, etc., fut mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et premier jurat noble de la ville de Bordeaux. Il s'allia, en présence de sa mère, par contrat passé au château de Balanzac, le 15 juin 1620, devant Abraham, notaire, avec Susanne PASQUIER, fille de Nicolas Pasquier, écuyer, seigneur de Balanzac, de la Madelaine, et de Mainsat, et de feu demoiselle Susanne de Bremond d'Ars. Il était mestre-de-camp, commandant du régiment de Bordelais en 1639, et servit en cette même qualité pendant toute la campagne de Roussillon, comme le prouve un certificat du prince de Condé, daté de Narbonne le 5 novembre de cette année. Susanne Pasquier fit son testament en la maison noble de Citran devant Jautard, notaire, le 23 février 1657; nomma son héritier principal Charles de Donnissan, son fils aîné, et laissa l'usufruit de tous ses biens au seigneur de Citran, son mari. Leurs enfants furent :

PASQUIER : d'azur, à trois pâquerettes d'or.

1°. Charles, qui suit;

2°. Gabrielle de Donnissan, nommée dans le testament de sa mère.

XIII. Charles DE DONNISSAN, chevalier, seigneur de Citran, de Saint-Genès, de la Prade, d'Avensan, du Gua, de Mainxe et autres lieux, ne portait du vivant de son père que le titre de seigneur de Mainxe et faisait sa résidence dans la maison noble de la Prade, paroisse d'Avensan. Etienne de Guérin, écuyer, maître d'hôtel du roi, juge de la grande prévôté d'Entre-deux-mers et commissaire délégué par M. Pellot, intendant de Guienne, pour la recherche des faux nobles, lui donna acte de la représentation de ses titres de noblesse le 9 février 1667. Il épousa, par contrat du 17 septembre de la même année, passé devant C. Douilh, notaire, et en présence de ses père et mère, Marie DE MANIBAN, fille de messire Gui de Maniban, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des aides de Guienne, et de dame Marie de la Vie. Charles de Donnissan mourut avant le 25 juillet 1682, date de l'ouverture de son testament, qu'il avait fait à Citran le 9 avril 1681, et dans lequel il nomma le sieur Jean Ferrières, receveur au bureau des Finances de Guienne, tuteur de ses enfants au nombre de trois, savoir :

DE MANIBAN : de gueules, à deux bourdons de pélerin d'or, passés en sautoir, cantonnés d'un croissant et de trois larmes d'argent.

1°. Joseph de Donnissan, héritier universel de son père: il fut lieutenant au régiment des fusiliers du roi, et mourut âgé de 17 ans, après le siége de Luxembourg, ayant institué son héritier Gui de Donnissan, son frère;

2°. Gui, dont l'article suit;

3°. Marie de Donnissan, à laquelle son père légua une somme de 25,000 liv.

XIV. Gui DE DONNISSAN, chevalier qualifié *haut et puissant seigneur*, baron, puis marquis de Citran, comte captal de Romefort, seigneur de Saint-Genès, de la Prade, du Gua, d'Avensan, de la prévôté de Donnissan, du Porche, et co-seigneur de la baronnie de la Lande, servait, au mois de mai 1689, dans une compagnie de 350 gentilshommes sous les ordres de M. le comte de Moncault, et fut ensuite capitaine au régiment du maréchal de Boufflers. Il

s'allia, par contrat du 7 mai 1700, reconnu, le 12 août suivant, devant Bertrand de Rougier, notaire, avec Marie-Anne d'Abadie, fille de messire Jean d'Abadie, baron de Cuzac, conseiller du roi en la cour des aides et finances de Guienne, et de dame Anne de Labazenne. Son testament est du 26 mars 1743, devant Dubos, notaire. Il y nomme les cinq enfants que lui avait laissés Marie-Anne d'Abadie, son épouse, savoir :

D'Abadie : d'argent, à l'arbre terrassé de sinople ; au chef de gueules chargé de trois roses d'or.

1°. Alphonse, qui a continué la descendance ;

2°. Jean-Pierre-Benoît de Donnissan, comte de Citran, reçu page du roi dans la grande écurie en 1724, ensuite cornette dans le régiment Commissaire-Général, cavalerie. Son père lui légua par son testament la somme de 30,000 liv. Il épousa, par contrat du 3 octobre 1748, passé devant Pierre Brun et son confrère, notaires à Bordeaux, Marie-Anne *Bruilhet*, fille de feu Nicolas Bruilhet et de Anne du Moulin. Le comte de Citran fit le voyage de Saint-Domingue où il acquit, par acte du 11 juin 1750, passé devant Lamy, notaire, du sieur Mathieu Bataillard, une habitation sise au lieu des Fonds-Blancs, paroisse de Saint-Joseph du Fort-Dauphin, et qui avait jadis appartenu au sieur Bruilhet, son beau-père. Il était de retour à Bordeaux en 1753, époque à laquelle il fit l'acquisition d'un domaine appartenant à dame Marie-Anne de Puberiaze, par acte du 22 mai de cette année, passé devant Brun et Persons, notaires à Bordeaux. Le comte de Donnissan a laissé :

A. Un fils, mort au service, sans avoir été marié ;

B. Marie-Anne-Catherine-Victoire de Donnissan, née le 23 décembre 1751, reçue chanoinesse du chapitre royal séculier de Laveine, au diocèse de Clermont, le 28 mai 1786. Elle est décédée au mois d'avril 1807 ;

3°. Charles-Gui de Donnissan, vicomte de Citran, auquel son père légua par son testament la maison noble de Gua, située dans la paroisse d'Ambarès. Il était officier dans le régiment de Pons en 1743. Il s'est marié et n'a laissé qu'une fille ;

4°. N.... de Donnissan, chevalier de Citran, page de la grande écurie, ensuite lieutenant dans le régiment d'Auxerrois, infanterie ;

5°. Anne-Marguerite de Donnissan de Citran.

XV. Alphonse de Donnissan, marquis de Citran, grand-sénéchal de Guienne, jurat noble de la ville de Bordeaux, épousa, par contrat du 18 janvier 1736, Elisabeth d'Aloue des Ajots,

D'Aloue : de gueules, à trois chevrons d'or.

fille de messire Charles d'Aloue, chevalier, seigneur marquis des Ajots, et de dame Catherine Chevalier, marquise des Ajots, dame de la châtellenie de Chillac, en Saintonge. De ce mariage sont issus :

1°. Gui-Joseph, qui suit;
2°. N.... chevalier de Donnissan, mort jeune, officier de marine;
3°. Marguerite-Aure de Donnissan, épouse de Jacques, comte *de Courcy*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, morte sans enfants.

XVI. Gui-Joseph, marquis de Donnissan et de Citran, né en 1737, fit toutes les campagnes de la guerre *dite* de sept ans en Allemagne, dont une comme aide-de-camp du maréchal d'Estrées, fut nommé colonel dans les grenadiers de France, et succéda à son père, en 1762, dans la charge de grand sénéchal de Guienne et de Libourne. Il devint successivement colonel-commandant du régiment de Languedoc, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-carmel, gentilhomme d'honneur de *Monsieur* (depuis Louis XVIII), en 1771, brigadier d'infanterie le 17 mars 1780, et maréchal des camps et armées du roi le 5 décembre 1781. Il avait épousé, le 15 mars 1760, haute et puissante Marie-Françoise de Durfort-Civrac (sœur de M. le duc de Lorges, pair de France), fille de haut et puissant seigneur Émeric-Joseph, alors marquis de Durfort-Civrac, depuis duc de Civrac, marquis de Genissac, ambassadeur de France près la république de Venise, près du roi de Naples, ensuite près de LL. MM. II. et RR., chevalier d'honneur de *madame Victoire de France*, et chevalier des ordres du Roi, et de haute et puissante dame Anne de la Faurie-Monbadon, dame d'honneur de *madame Victoire de France*. La marquise de Donnissan fut nommée dame d'atours de cette princesse en 1775. Elle et le marquis de Donnissan, son mari, ont partagé, avec les personnes qui environnaient la famille royale, les périls des affreuses journées des 5 et 6 octobre 1789. Après que Louis XVI eut été entraîné à Paris, M. et madame de Donnissan suivirent *Mesdames* à Bellevue; et, vers la fin du même mois, ils partirent pour leur terre de Citran, en Médoc, avec leur fille unique, qu'ils marièrent au marquis de Lescure, son cousin-germain. Les événements politiques se pressaient

De Durfort-Civrac : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent; au lambel de gueules, brochant sur les 2 premiers quartiers.

d'une manière effrayante pour la monarchie. M. de Lescure s'était rendu à Paris, avec son épouse, au mois de février 1792, pour émigrer. Les ordres du roi le firent rester à Paris, où, le 29 juillet, M. et madame de Donnissan vinrent les joindre. Tous quatre parvinrent à quitter cette ville après l'horrible journée du 10 août, et se rendirent, à travers mille dangers, au château de Clisson, appartenant à M. de Lescure, et situé paroisse de Boismé, près Bressuire, en Poitou, département des Deux-Sèvres. C'est dans ces lieux qui font partie du bocage, connu depuis sous le nom de la Vendée, qu'ils furent arrêtés et conduits prisonniers à Bressuire, où l'armée vendéenne les délivra. De ce jour le marquis de Donnissan rendit des services importants à la grande armée vendéenne, et assista à toutes les batailles. Ce fut lui qui le chargea d'aller trouver le général Charette pour lier les opérations des deux armées, qui jusque-là avaient agi isolément. Il fut nommé président du conseil de la grande armée et gouverneur pour le roi de tout le pays insurgé. Il a fait toute la campagne d'outre-Loire jusqu'à Savenay. Peu après, étant parvenu à rassembler deux cents soldats et quelques officiers, il surprit Ancenis; mais, accablé par le nombre, il fut poursuivi par les républicains, pris et fusillé à Angers le 8 janvier 1794. En lui finit la maison de Donnissan, dont il était le dernier rejeton mâle. On sait aussi les périls et les malheurs de son épouse et de sa fille dans la sanglante guerre de la Vendée, et dont les détails sont consignés dans les *Mémoires* écrits par madame la marquise de la Rochejaquelein, publiés pour la première fois en 1815, et dont il y a eu de nombreuses éditions et des traductions en plusieurs langues. La marquise de Donnissan est revenue à Bordeaux lors de l'amnistie de la Vendée, en janvier 1795. Peu après elle y reçut une lettre de *Monsieur*, aujourd'hui S. M. Charles X. D'après les ordres de ce prince, elle travailla à réunir les royalistes, et depuis ce jour continua avec une constance sans bornes à préparer les événements qui ont amené la journée du 12 mars 1814 à Bordeaux.

Gui-Joseph, marquis de Donnissan, a laissé pour fille unique:

Marie-Louise-Victoire de Donnissan, née au Louvre, à Paris, le 25 octobre 1772, tenue sur les fonts de baptême, à Versailles, par *madame Victoire de France*, fille de Louis XV, et par *Monsieur*, depuis Louis XVIII. Elle a épousé, 1°, par contrat passé devant Bonnet, no-

taire royal à Castelnau de Médoc, le 27 octobre 1791, Louis-Marie, marquis *de Lescure*, capitaine dans le régiment Royal-Piémont, général vendéen, mort le 4 novembre 1793, d'une balle qui lui avait traversé la tête, le 15 octobre précédent, à la bataille de la Tremblaye, près Chollet; 2°, par contrat passé devant le même notaire, le 1er mars 1802, Louis *du Vergier*, marquis de la Rochejaquelein, maréchal des camps et armées du roi, capitaine-lieutenant des grenadiers à cheval de la garde de S. M. et général en chef dans la dernière guerre de la Vendée, tué en combattant pour son roi, le 4 juin 1815. (*Voyez* dans ce volume les généalogies des maisons DE LESCURE et DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN.)

DU DRESNAY,

SEIGNEURS DU DRESNAY, DE KERDIRIZIEN, DE TROBODEC, DE GUERMEUR, DE KERRADENNEC, DU LESLEC, DE KERJEAN, DU LOCDU, DE TRESCOET, DE LA ROCHE-HUON, DE KERBAUL, DE LOHENNEC, DE KERLAUDY, DE KERGOURTOIS, DE KERROUÉ, BARONS DE MONTRELAIS, SEIGNEURS DE ROSNÈVE, DE SAINT-YVES, MARQUIS et COMTES DU DRESNAY, *en Bretagne.*



ARMES : *D'argent, à la croix ancrée et nillée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules* (1). Supports : deux lions. Cimier : un enfant issant. Devise : EN BON ESPOIR.

La maison DU DRESNAY est reconnue par les historiens du duché de Bretagne, comme l'une des plus anciennes et des plus

---

(1) Ces armoiries se voyaient, avant la révolution, sur un tombeau de la famille, dans l'église des Augustins de Carhaix, tombeau couronné d'une inscription en caractères gothiques, qu'on n'a pu déchiffrer. Plusieurs autres monuments anciens aux armes du Dresnay se voyaient dans les cathédrales de Tréguier, Quimper et Saint-Pol-de-Léon, et dans différentes églises et divers châteaux de ces diocèses, tant sur les vitraux que dans les corps des édifices, entr'autres dans les églises de Saint-Guigeau, de Plouguer et de Saint-Mathieu, dans une maison prébendale fondée par la maison du Dresnay en la ville de Quimper, et dans la chapellenie de Lohac, qu'elle a également fondée, enfin dans les églises paroissiales de Louargat, Gurunhuel, Riec, Baden, au château de Trediec et dans la chapelle du Dresnay, paroisse de Locquivy-Plougras.

1

recommandables de cette province. Elle y tenait un rang considérable dès le milieu du quinzième siècle, comptant alors des alliances illustres et une suite de générations dans la carrière des armes, qu'elle n'a pas cessé depuis 500 ans de parcourir de la manière la plus distinguée.

Son origine d'ancienne extraction et de chevalerie, reconnue par arrêt de la chambre royale, établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 27 juillet 1669, remonte aux temps les plus reculés. On en juge par plusieurs avantages qui lui sont propres, et qui caractérisent en Bretagne la principale noblesse : tels sont ceux d'avoir eu pour berceau une terre et un château de son nom, de s'être gouvernée de toute ancienneté dans ses partages nobles, d'après l'assise ou ordonnance du comte Geoffroi, et d'avoir comparu aux plus anciennes réformations de la province. C'est ce que portent expressément les preuves faites par la branche des marquis du Dresnay pour le chapitre de l'Argentière, en 1782, puis au cabinet des ordres du roi pour l'obtention des honneurs de la cour, en 1783.

Cette maison était déjà divisée en plusieurs rameaux vers la fin du treizième siècle. Marie, dame de la terre et du château du Dresnay (1), héritière de la branche aînée, en porta le riche apanage, avant l'an 1400, dans la maison de Quelen, par son mariage avec Jean de Quelen, fils puîné d'Éon, sire de Quelen, et d'Aliette de Vieuxchastel, et frère de Guillaume de Quelen, seigneur de Saint-Bihy.

Les alliances des autres branches de la maison du Dresnay, dont nous allons donner la filiation et l'historique, sont, entr'autres, avec les maisons *d'Acigné*, *le Borgne de Coetivy*, *de la Bouexière*, *de Caumont*, *de Coetanscours*, *de Coetledrez*, *de Coetlogon*, *du Coetlosquet*, *de Coetrieux*, *de Cornulier*, *le Cozic*, *le Dornec*, *de*

(1) Ce château, dont il ne subsiste que des ruines, est situé dans la paroisse de Plougroez, évêché de Tréguier. Il est resté, ainsi que la terre du Dresnay, dans la maison de Quelen jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Françoise-Yvonne de Quelen, héritière de cette branche, en porta les biens à François de Montigny, seigneur de Beauregard, président au parlement de Bretagne. En 1790, M. de la Fayette était possesseur de la terre du Dresnay. Il est probable que les anciens titres de la maison du Dresnay faisaient partie des archives de cette terre.

laForest, de la Gadec, de Goazvenou, du Guermeur, Hersart de la Villemarqué, de Kaer, de Keramprat, de Kerdirizien, de Kergariou, de Kergoet, de Kergorlay, de Kergroas, de Kerimel, de Kermabon, de Kerprigent, de Kerraliou, de Kersauson, de Kervnozael, de Lanloup, de Lannion, du Marhallach, Marrec, de Menehorre, de Moelien, du Parc-Locmaria, de Penmarch, de Penvern, du Perrier, de Pluscoet, de Poulmic, de Quelen, de la Roche-Huon, de Rosmar, de Saint-Aubin, de Trolong, etc., etc.

I. Bonabes DU DRESNAY, Ier du nom, écuyer, vivant vers la fin du treizième siècle, est le premier depuis lequel la filiation de cette maison s'établit sans interruption. Il épousa, vers 1320, Olive, dame DE KERDIRIZIEN, avec laquelle il est rappelé dans un acte du 16 novembre 1443, passé par Marguerite-Bonabes du Dresnay, leur arrière petite-fille. Le même acte prouve que Bonabes du Dresnay et Olive de Kerdirizien eurent deux fils: DE KERDIRIZIEN.

1°. Geoffroi-Bonabes, dont l'article suit;
2°. Olivier-Bonabes du Dresnay, dont le fils :

Alain-Bonabes du Dresnay, fut père de :

Marguerite-Bonabes du Dresnay, femme de Geoffroi *Menou*. Cette dame, par acte du 16 novembre 1443, passé devant Noël, notaire en la cour de Guingamp, considérant qu'elle était âgée et qu'il pourrait s'élever des procès entre ses parents au sujet de sa succession, et voulant les prévenir, reconnut que Jean du Dresnay, présent à cette déclaration, était son cousin au troisième degré de lignage, et son plus proche héritier. Et, pour justifier le droit de ce dernier à sa succession, elle rappelle tous les degrés de sa filiation et de celle de Jean du Dresnay, en remontant jusqu'à Bonabes du Dresnay et Olive de Kerdirizien, leurs bisaïeuls communs.

Dans le même temps vivait:

3°. Robin ou Robinet du Dresnay, qui fit montre à la Guerche, le 16 décembre 1355, étant alors archer armé de la compagnie de Huet de Kerautret. Il servait le roi Jean le Bon. Dans une revue passée à Paris le 20 novembre 1356, de la compagnie du même Huet de Kerautret, chevalier, Robinet du Dresnay est nommé avec Even du Dresnay, son porte-targe (écuyer). Depuis Robinet continua à servir le même prince sous le commandement de Foulques de Laval, et il embrassa le parti de Charles

de Blois contre Jean de Montfort, son compétiteur au duché de Bretagne.

MARREC : d'argent, au lion de gueules; à la fasce de sable, chargée de 3 étoiles d'argent, brochante sur le tout.

II. Geoffroi-Bonabes DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kerdirizien, etc., épousa, vers l'an 1360, Jeanne *Marrec*, d'une famille ancienne et distinguée, laquelle a donné, dans des temps reculés, un capitaine et gouverneur de la ville de Rennes. Cette dame est rappelée sous le seul nom de Jeanne, dans un acte du 4 août 1431, dont il sera parlé sur le degré d'Alain du Dresnay, acte par lequel on voit que cette dame épousa, en secondes noces, N..... de Chantelou. Geoffroi-Bonabes en avait eu :

1°. Bonabes, II° du nom, dont l'article suit;
2°. Jean, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE KERLEZEC, DU LESLEC, DE KERJEAN, etc., rapportée en son rang.

Dans le même temps vivaient :

I. Jean du Dresnay, écuyer, seigneur de Trédiec, marié avec Jeanne *Bizien*, qui le rendit père de :

A. Alain du Dresnay, seigneur de Trédiec, mort sans postérité;
B. Marie du Dresnay;
C. Jeanne du Dresnay, femme de Michel *Droniou ;*
D. Renée du Dresnay, épouse de Guyon *le Scobic,* écuyer, seigneur de Kenneguer;

II. Henri du Dresnay, auteur de la branche des *seigneurs* DE KERROUÉ et DE PONTDOLORY, rapportée à la fin de cette généalogie;
III. Bizien du Dresnay, qui vivait encore en 1445;
IV. Guillaume du Dresnay, qui prêta serment de fidélité au duc de Bretagne, avec Bizien du Dresnay, en 1437. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne,* t. II, col. 1309, 1310.);
V. Yvon du Dresnay, qui, après avoir suivi long-temps le parti des armes, fut chanoine de Quimper, et fit bâtir une maison prébendale dans la rue Verdelet, en la même ville.

DE KERAMPRAT : d'argent, à un écusson d'azur, accompagné de 6 annelets de gueules en orle.

III. Bonabes DU DRESNAY, II° du nom, épousa, vers l'an 1390, Aliette DE KERAMPRAT, dame de Trobodec. Il paraît dans diverses revues des 1er mai, 1er septembre, 15 novembre, 1er mars et 1er avril 1415 (*v. st.*), ces deux dernières, passées à Paris par Olivier Payen, écuyer, et Jean de Roscerf, chevalier bachelier, dans la compagnie desquels Bonabes du Dresnay servait comme écuyer.

(*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, colonnes 910, 912, 915.) Il y a toute apparence que Bonabes du Dresnay se trouva, le 25 octobre de la même année 1415, à la funeste bataille d'Azincourt, après la perte de laquelle le roi Charles VI rallia toutes ses troupes à Paris. Il fit montre à Crosses-lès-Bourges, le 24 juin 1418, dans la compagnie de Maurice de Ploesquellec, chevalier bachelier, puis, le 27 juin 1420, comme homme d'armes en la compagnie de Jean de Penhouet, amiral de Bretagne, commandant l'armée levée pour la délivrance de Jean VI, duc de Bretagne, détenu à Chantoceaux par les Penthièvre. Enfin, Bonabes du Dresnay suivit son souverain dans le voyage qu'il fit à Amiens, dans le but de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. (*Ibidem*, col. 964, 1013, 1174.) Il paraît que ce fut au retour de ce voyage que Bonabes du Dresnay mourut à Beuvron. C'est ce qu'on apprend, par un extrait de la chambre des comptes de Bretagne, où l'on voit qu'Aliette de Keramprat, sa veuve, fit comparaître à une montre pour feu Bonabes du Dresnay, son mari. Leurs enfants furent :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Yvon, auteur de la branche des *seigneurs* DE KERRADENNEC, rapportée ci-après.

IV. Jean DU DRESNAY, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Trobodec, en la paroisse de Gurunhuel, évêché de Tréguier, fut héritier de Marguerite-Bonabes du Dresnay, sa cousine au troisième degré, suivant la déclaration de cette dame du 16 novembre 1443. Il épousa Catherine DE PLUSCOET, fille aînée et principale héritière d'Olivier de Pluscoet. Le 10 novembre 1459, il transigea sous le scel de Guingamp, avec Roland Rouzaut, celui-ci, agissant comme tuteur de Pierre Rouzaut, fils d'Aliette de Keramprat, et, par conséquent, frère utérin de Jean du Dresnay, avec lequel il passa une seconde transaction le 30 mars 1473. On voit, par une enquête faite le 15 décembre 1462 et jours suivants, devant l'official et vicaire-général de Tréguier, que Jean du Dresnay, damoiseau, seigneur de Trobodec ou Tuobodec, était issu, du chef de Marguerite de Trobodec, son aïeule maternelle (mère d'Aliette de Keramprat) des fondateurs de la paroisse de Gurunhuel. En

DE PLUSCOET

cette qualité, il forma opposition à la demande du droit de sépulture dans le chœur, et autres prééminences seigneuriales qui lui appartenaient, faite par plusieurs gentilshommes. Il fut reconnu qu'à Jean du Dresnay appartenait la préséance sur tous les autres nobles de cette paroisse dans les cérémonies religieuses, et que les armes de sa famille étaient peintes sur le vitrage d'une chapelle, que Marguerite de Trobodec avait fait construire dans la même église. Prigent du Dresnay, parent de Jean au quatrième degré, est nommé dans cette enquête. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Jean du Dresnay fut père de :

1°. Yvon, dont l'article suit ;
2°. Jean du Dresnay, qui comparut à la montre des nobles de l'évêché de Tréguier, à Guingamp, le 8 janvier 1479, comme homme d'armes, ayant avec lui un page, une lance et deux archers armés de brigandines. Jean du Dresnay fit cette comparution pour Blanche de Queleu, veuve d'Olivier de Parcouet. Il comparut pour lui-même le 7 septembre 1481. Dans un acte du 15 décembre 1503, il est dit, en parlant de la famille de Jean du Dresnay : « Fuit et est nobilis, et de majoribus nobilibus, dictæ pa» rochiæ de Gurunhuel, et parochiarum circumvicinarum, prout paren» tela notariè testatur esse, dignoscitur ad causam dictorum locorum nobi» lium, et sui prædecessores et prægenitores hujus modi a tali et tanto » tempore de cujus initio in contrarium hominis memoria non existit » ;
3°. Catherine du Dresnay, femme 1° d'Olivier *de Poulmic*, seigneur de Kerthomas ; 2°, en 1505, d'Olivier *de Kergroas*, seigneur de Lesvern.

V. Yvon du Dresnay, seigneur de Trobodec, épousa, avant le 20 janvier 1487, Marguerite du Guermeur de Lesvern, fille aînée de Raoul du Guermeur, et de Marguerite de Trolong. Il fut confirmé dans les prééminences qui appartenaient à sa famille en la paroisse de Gurunhuel, par lettres du vicaire-général de Tréguier, du 3 mai 1499, lettres dans lesquelles l'enquête de 1462 est rappelée. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.*) Yvon du Dresnay transigea, le 18 décembre 1519, avec les enfants de feu Catherine du Dresnay, sa sœur. Il laissa :

DU GUERMEUR : de sable, fretté d'or.

1°. Jean, II° du nom, qui suit ;
2°. Gillotte du Dresnay, mariée 1° avec N..... ; 2° avec Henri *Étienne*, seigneur du Carpont.

VI. Jean du Dresnay, II° du nom, seigneur de Trobodec et du

Guermeur, épousa Jeanne DE COATSOAFF, fille de Jean de Coatsoaff. Ces époux sont nommés dans un hommage rendu sous le scel de la cour de Guingamp, le 12 février 1526 (*v. st.*), et ils sont rappelés dans les actes passés par leurs enfants, dont les noms suivent:

DE COATSOAFF : d'azur, à 3 gerbes d'or.

1°. François du Dresnay, mort sans avoir été marié;
2°. Pierre, qui a continué la descendance;
3°. Jeanne du Dresnay, dame du Guermeur, femme de François *Hemery*, seigneur de Kerorien.

VII. Pierre DU DRESNAY, seigneur de Trobodec, épousa, par contrat du 20 mars 1535, Françoise DE LESHILDRY, fille aînée d'Amauri de Leshildry, seigneur de Kerguiniou, et de Jeanne de Boiseon. Pierre du Dresnay fut compris au rôle des nobles dans la réformation de la même année, et il y est nommé comme possesseur de la maison et métairie du Quenquis. Dans une transaction du 20 octobre 1538, Pierre du Dresnay est déclaré fils aîné et héritier principal et noble de feu Jean du Dresnay, par le décès sans hoirs de François du Dresnay, son frère aîné. Il eut pour enfants:

DE LESHILDRY :

1°. Jean, III° du nom, qui suit;
2°. Marie du Dresnay, mariée, en 1558, avec Olivier *Toupin*, seigneur de Kerveniou et de l'Isle-Gouerguen.

VIII. Jean DU DRESNAY, III° du nom, seigneur de Trobodec, épousa Marguerite DE COETLOGON, veuve en premières noces de Bertrand de Brehan, seigneur de Lescouet, et fille de noble et puissant Julien, seigneur de Coetlogon et de la Plesse, et d'Anne le Rouge de Kerberio. Jeanne du Dresnay, dame du Guermeur, veuve de François Hemery, et mère de Raoul Hemery, demanda partage à Jean du Dresnay, son neveu, le 20 février 1573 (*v. st.*). Celui-ci eut pour fille unique et héritière:

DE COETLOGON : de gueules, à 3 écussons d'hermine.

Julienne du Dresnay, dame de Trobodec, seconde femme de Claude *du Parc*, seigneur de Locmaria, fils de François du Parc, seigneur de Locmaria, de Lesverzault, etc., et de Claude de Boiseon.

SEIGNEURS DE KERRADENNEC, éteints.

IV. Yvon DU DRESNAY, fils puîné de Bonabes du Dresnay, II° du

DE KERADENNEC : d'argent, à la tour de gueules, surmontée d'une croisette d'azur.

nom, et d'Aliette de Keramprat, obtint de Jean du Dresnay, son frère aîné, le 29 septembre 1462, ce qui lui revenait comme juveigneur dans la succession paternelle, selon l'assise du comte Geoffroi. Yvon épousa N..., dame DE KERADENNEC, de laquelle il eut :

1°. Jean, Ier du nom, qui suit;
2°. Bizien du Dresnay, qui, le 5 juin 1480, comparut, pour son frère aîné, à la montre de l'évêché de Tréguier, passée à Guingamp, en qualité d'homme d'armes. Comme il n'avait à sa suite qu'un coutillier, une lance et un page, il lui fut enjoint d'avoir en outre un archer armé de brigandine. Le même Bizien et Charles du Dresnay furent employés dans le deuil du duc François II, mort à Coiron le 9 septembre 1488, et inhumé le 13 dans l'église des carmes de Nantes. Bizien reçut 4 aunes et demie de drap noir pour robe et chaperon, à 7 livres l'aune.

DE QUELEN : burelé d'argent et de gueules.

V. Jean DU DRESNAY, Ier du nom, seigneur de Kerradennec, paraît dans deux actes de vente, des 12 janvier 1475 (*v. st.*) et 16 octobre 1478. Il est nommé comme mari de Jeanne DE QUELEN dans le contrat d'un échange qu'il fit, le 31 mars 1484 (*v. st.*) avec Even, seigneur de Cosquer. Il avait comparu à la montre de l'évêché de Treguier, le 8 janvier 1479, parmi les hommes d'armes, ayant avec lui un page, une lance et deux archers armés de brigandines. Jean du Dresnay vivait encore le 15 juillet 1502. Il eut deux fils :

1°. Vincent, dont l'article suit;
2°. Guillaume du Dresnay, marié, par contrat du 16 février 1515, avec Catherine *du Dresnay de Kerroué*, dont il eut :

A. Charles du Dresnay, vivant le 11 février 1555;
B. Jean du Dresnay, mort en 1553;
C. Isabeau du Dresnay, mariée 1° avec N..... *Kerravera*, seigneur de Hellegoat; 2° avec Auffray *le Borgne*, de la maison de Lesquelfiou.

DE KERIMEL : d'argent, à 5 fasces de sable.

VI. Vincent DU DRESNAY, seigneur de Lohac, épousa, par contrat du 9 septembre 1493, Marguerite DE KERIMEL, fille puînée de Jacques de Kérimel et de Jeanne du Châtel, seigneur et dame de Coatinisan et de Kerbrat. Vincent transigea avec son père le 19 septembre 1495; et, conjointement avec Marguerite de Kerimel, sa femme, il passa une transaction, le 5 novembre 1498, avec le

commandeur de Beauvoir. Il fit un traité sur partage avec son frère Guillaume, le 9 septembre 1514, et laissa :

1°. Jean, II° du nom, dont l'article suit;
2°. Aliette du Dresnay, mariée, le 24 octobre 1523, avec Jacques *Benoist*, seigneur de Lasvannes.

VII. Jean DU DRESNAY, II° du nom, seigneur de Kerradennec, fut mis, après la mort de sa mère, sous la tutelle de son père et de son aïeul, le 15 juillet 1502. Il épousa, par contrat du 27 décembre 1523, Jeanne DE COETANSCOURS, laquelle reçut la part qui lui revenait dans la succession de son père, le 27 juin 1531. Cette dame survécut à Jean du Dresnay, qui vivait encore lors de la réformation de 1535; et elle se remaria, suivant un acte du 15 octobre 1541, avec Claude de Plougroez. Elle avait eu de son premier mari :

DE COETANSCOURS : d'argent, à l'émanche de 5 pièces de gueules, mouvante du chef.

1°. Jean, III° du nom, qui suit;
2°. Claude du Dresnay, seigneur de Lohac, qui a formé un rameau sous cette dénomination;
3°. Marie du Dresnay, dame de Kerlivet;
4°. Marguerite du Dresnay, dame de Beaufort;
5°. Anne du Dresnay, qui fit un partage avec Margilie du Perrier, veuve de Jean du Dresnay, son frère, le 13 décembre 1560.

VIII. Jean DU DRESNAY, III° du nom, seigneur de Kerradennec, épousa Margilie DU PERRIER, veuve en premières noces de Jean du Plesseux, baron de Kerhael. Il passa un accord, le 15 juillet 1555, avec Isabeau du Dresnay, sœur de Charles, en présence d'Olivier de Quelen, seigneur du Dresnay, de Jean du Dresnay, seigneur de Kerroué, et de Henri du Dresnay, seigneur de Penanrue. Guillaume de Kerrimel et Jean du Perrier, au nom de Jean du Dresnay, passèrent une seconde transaction avec Isabeau du Dresnay, le 16 décembre de la même année. Jean du Dresnay mourut peu de temps après, laissant une fille unique :

DU PERRIER : d'azur, à 10 billettes d'or, 4, 3, 2 et 1.

Marie du Dresnay, dame de Keradennec, qui, sur l'avis de Claude du Dresnay, seigneur de Lohac, son oncle, et de Pierre du Dresnay, seigneur du Trobodec, fut mise sous la tutelle de Margilie du Perrier, sa mère, le 29

janvier 1557. Celle-ci, au nom de sa fille, fit, le 3 décembre 1560, un partage avec le même Claude du Dresnay : et dans cet acte, il est reconnu que la famille du Dresnay se gouvernait, de temps immémorial, suivant l'assise du comte Geoffroi. Marie du Dresnay épousa Pierre *de Coatledrez*, élu tuteur de Julienne du Dresnay, dame de Trobodec, le 31 décembre 1575.

SEIGNEURS DE KERLEZEC, DE LESLÉE, DE KERJEAN, etc.

DE KERGRIST : d'or, au croissant de sable, accompagné de 4 tourteaux du même, trois en chef et un en pointe.

III. Jean DU DRESNAY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Kerdivizien, etc., second fils de Geoffroi-Bonabes du Dresnay et de Jeanne Marrec, épousa, vers l'an 1389, Jeannette DE KERGRIST. Ils ne vivaient plus en 1396, et ils laissèrent :

1°. Alain, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Charles, auteur de la branche des *seigneurs* DE KERGOURTOIS, rapportée plus loin ;
3°. Constance du Dresnay, femme de Jean *Étienne*, le jeune, de Morlaix.

Dans le même temps vivaient :

I. Renaud du Dresnay, chevalier, seigneur du Plessix, qualifié par les historiens *grand et expérimenté capitaine*. Il s'attacha au service du roi Charles VII, qui le nomma conseiller chambellan et grand-maître-d'hôtel du dauphin, capitaine de 70 lances, bailli d'épée de Sens (1), puis capitaine (gouverneur) de Château-Thierry. Le 14 mars 1446 (v. st.), Renaud du Dresnay assista, parmi les principaux seigneurs de la cour du roi, à l'hommage que le duc de Bretagne fit à ce monarque au château de Chinon. En conséquence d'une délibération prise dans cette entrevue, 400 lances, des troupes du roi, furent chargées d'arrêter, au Guildo, et de conduire à Dinan, le prince Gilles de Bretagne, seigneur de Chantocé, frère du duc, qui, mécontent de son partage, entretenait des relations coupables avec l'Angleterre. (*Art de vérifier les dates*, édition in-8°, 1818, t. XIII, pp. 229, 230.) Le commandement de ces 400 lances fut remis à Prégent de Coetivy, amiral de Bretagne, à Renaud du Dresnay (2), bailli de Sens

---

(1) Il précéda, dans cette charge, Jean de Melun, et avait pour lieutenant Jean de Vieilchastel.

(2) M. Daru, pair de France, dans son *Histoire de Bretagne*, t. II, pp. 289, 290, le nomme, par erreur, Regnauld *de Vesay*.

et grand-maître-d'hôtel du dauphin, et à Pierre de Brezé, sénéchal de Poitou. (*Hist. du roi Charles VII*, par Alain Chartier, pp. 160, 429.) La sûreté du duché de Bretagne paraissait légitimer cette mesure, mais on a blâmé hautement les ordres cruels qui ont fait périr ce prince malheureux, dans sa prison, dans la nuit du 24 au 25 avril 1450. Le roi d'Angleterre avait intercédé pour la délivrance de Gilles de Bretagne, et, sur le refus du duc, il avait surpris Fougères. Le prince captif périt victime de cette rupture (1). Renaud du Dresnay avait été maître-d'hôtel de madame la dauphine (femme du dauphin, depuis Louis XI), jusqu'en l'année 1444, date de la mort de cette princesse. Lors des procédures intentées contre James du Tillay, qui, par ses calomnies, avait causé la mort de cette princesse, Renaud du Dresnay, Louis de Laval et plusieurs autres seigneurs, trouvant ces procédures injurieuses à la mémoire de la dauphine, voulaient la venger par un duel : mais le roi Charles VII ne voulut pas le permettre, et éloigna momentanément de sa cour tous ceux dont il connaissait la trop grande vivacité sur cette affaire, qui fut étouffée. (*Hist. de Louis XI*, t. Ier.) En 1447, Renaud du Dresnay était capitaine (gouverneur) de la ville d'Asti, en Piémont, pour le duc d'Orléans, et chambellan de ce prince. Commandant un corps des troupes du roi, à l'armée d'Italie, sous le même duc d'Orléans, il fut fait prisonnier de guerre à la bataille de la Frascheda, et paya 14,000 écus pour sa rançon. Renaud du Dresnay est décédé vers l'an 1462, avec la réputation d'un des hommes les plus remarquables de ce temps;

II. Guyon du Dresnay, premier écuyer tranchant du dauphin, en 1448.

IV. Alain du Dresnay, Ier du nom, écuyer, seigneur de Kerdivizien, etc., né en 1390, comparut à une montre de nobles, faite le 1er septembre 1415, pour aller au service du roi Charles VI. (*Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 910.). Par sentence rendue le 29 janvier 1423 (*v. st.*) aux plaids généraux tenus à Saint-Michel, près Guingamp, Alain du Dresnay fut maintenu, contre Jean Rouzaut, curateur et garde de Margilie Riou et Alain le Quermenec, dans la possession du lieu appelé la Lande de Loguevel, évêché de Tréguier, qui était son propre

(1) A l'avènement de Pierre II, duc de Bretagne, les assassins du prince Gilles furent poursuivis et arrêtés près de Marcoussy, en France. Olivier de Meel, leur chef, eut la tête tranchée à Vannes, le 8 juin 1451, ainsi que ses complices, le seul Arthur de Montauban excepté.

héritage. Les parties plaidaient encore pour le même sujet en 1425. Alain du Dresnay fut compris dans la réformation de la noblesse de l'année 1426. Le 4 août 1431, devant Yvon Henry, sous le scel aux contrats de la cour de Morlaix, il passa un accord avec Constance, sa sœur, sur les successions de leurs père et mère, et sur celle de Silvestre de Chantelou, frère utérin de leur père. Il épousa N.... DE LA ROCHE-HUON. Ce mariage est prouvé par une sentence rendue aux plaids généraux de Guingamp, le 28 juin 1447. Huon de la Roche-Huon y expose que de quatre filles qu'il avait, l'une a épousé *noblement* et *richement* Alain du Dresnay. Celui-ci vivait encore, dans une extrême vieillesse, en 1481. Il fut père de trois fils et d'une fille :

DE LA ROCHE-HUON : d'azur, à trois tours d'or.

1°. Jean, IIe du nom, qui suit ;
2°. Guillaume du Dresnay, seigneur du Locdu et de la Lande de Loguevel, paroisse de Louargat, qui comparut, pour Alain, son père, aux montres de l'année 1481. Il fut marié avec N.... *de Coetrieux*, dont il eut :

Marie du Dresnay, dame de Locdu et de la Lande de Loguevel, femme de Pierre *le Cozic*. Le marquis de Saint-Tropez possédait, avant la révolution, le Locdu et Loguevel ;

3°. Yvon du Dresnay, qui, le 8 juillet 1495, partagea, avec Alain, IIe du nom, son neveu, les successions de Jean Ier du Dresnay, et de sa mère, Jeanne Marrec. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.*) Il peut avoir eu pour fils :

Julien du Dresnay, seigneur de Brenen, mentionné dans la réformation de 1535 ;

4°. Jeanne du Dresnay, femme d'Yvon *Trouesson*.

V. Jean DU DRESNAY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Kerdivizien, etc., fut compris dans le recensement des nobles de la juridiction et châtellenie de Guingamp, sujets aux armes par rapport à leurs fiefs. Le rôle qui en fut dressé est daté du 4 août 1480. Il avait déjà comparu, en 1479, en équipage d'archer, avec brigandine et page. Jeanne LE COZIC, sa femme, y est nommée avec lui. Elle était fille de Pierre le Cozic, et de Catherine de Pestivien, et était veuve, en premières noces, de Raoul de l'Isle, dont elle avait eu un fils. Elle eut deux fils et une fille de Jean du Dresnay, son second mari, auquel elle survécut jusqu'après l'année 1524, savoir :

LE COZIC : de gueules, au croissant d'or, accompagné de 3 trèfles du même.

1°. Alain, IIe du nom, qui suit;
2°. Yvon du Dresnay, seigneur de Pennehor, marié avec Françoise *de Kaer*, dame de Kerversiou, de Pontroeix et du Piet. Elle vivait en 1536;
3°. Charles du Dresnay, qu'Alain, son frère, représenta aux montres de l'année 1480, armé de brigandine, arme et trousse;
4°. Jeanne du Dresnay, mariée, au mois de juin 1491, avec Antoine *de la Forest*, écuyer, seigneur de Gouasven, fils de Geoffroi de la Forest, et de Marguerite de Tremereuc.

VI. Alain DU DRESNAY, IIe du nom, seigneur du Faut, de Cacouet, de Trescoet, de Bihan, de Keremar, de Kerjean et d'Arfault, épousa, en 1495, Jeanne LE SPLAN, fille de Madelain le Splan, seigneur du Leslec, en Plestin, évêché de Tréguier, et de Gillette de Quatromerch. Il passa, en 1502, un acte dans lequel ses père et mère sont rappelés; et l'on voit, par un contrat d'échange de l'année 1505, qu'il fut héritier d'Yvon Trouesson, son cousin-germain, fils de Jeanne du Dresnay, sa tante. Il reçut, en 1512, un hommage de biens mouvants de lui; est compris comme noble dans la réformation de 1535, et paraît être décédé dans le cours de la même année. Ses enfants furent :

LE SPLAN : d'azur, au pigeon d'argent, becqué et membré de gueules.

1°. Lazare, dont l'article suit;
2°. Hector, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA ROCHE-HUON, DE KERBAUL, etc., rapportée ci-après;
3°. Catherine du Dresnay, mariée, au mois d'avril 1531, avec François *Gigeou*, seigneur de Kermen, fils de noble homme Pierre Gigeou, et de Guillemette de Tronguidy, sa seconde femme. Elle vivait encore le 1er mars 1578.

VII. Lazare DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kerlezec et des maisons nobles de Kerjean, du Golo et du Leslec, mentionné dans la réformation de 1535, vivait, en 1545, avec Jeanne DE MENEHORRE, sa femme, fille de Vincent, seigneur de Menehorre. Elle était veuve en 1557, et mère de deux fils et deux filles :

DE MENEHORRE : de gueules, au croissant d'or, accompagné de 6 étoiles du même, trois rangées en chef, et trois en pointe, 2 et 1.

1°. Vincent, dont l'article suit;
2°. Hervé du Dresnay, seigneur de Kerammear, marié avec Anne *de Lezormel*, et père de :

A. Yves du Dresnay, seigneur de Kerammear, époux de Claudine *de Kermabon*, fille de Guillaume de Kermabon, et de Constance de Kersulguen. Il en eut :

a. Pierre du Dresnay, seigneur de Kermaran, et en partie de Kerdivizien, qui n'a pas laissé de postérité de son mariage avec Anne *Onfroy;*

b. Philippe du Dresnay, mort sans postérité;

c. Marie du Dresnay, femme de N.... *du Meur*, seigneur de Kerhuel;

B. Claude du Dresnay, seigneur de Kerdivizien, marié avec Isabeau *de Rochuel*, qui le rendit père de :

a. Jean du Dresnay, seigneur d'Andreon,
b. Philippe du Dresnay, seigneur de Launay,
} déclarés nobles d'extraction par arrêt rendu lors de la réformation du 11 septembre 1670;

C. Jeanne du Dresnay, dont le partage fut réglé en 1606;

3°. Gillette du Dresnay,
4°. Madelaine du Dresnay,
} qui transigèrent sur partage avec leur frère aîné, le 18 septembre 1557.

DE LANNION : d'argent, à trois merlettes de sable; au chef de gueules, chargé de 3 quintefeuilles d'argent.

VIII Vincent DU DRESNAY, ecuyer, seigneur de Kerjean, et du Leslec, épousa, le 5 juillet 1553 ou 1554, Marguerite DE LANNION, fille de François de Lannion, écuyer, seigneur de Cougrit et des Aubrais, et de Françoise Loz. Vincent fit un échange avec son frère Hervé, le 7 octobre 1560. Ses enfants furent :

1°. Alain, III° du nom, qui suit;

2°. Marie du Dresnay, dame de Kerjean et de Gouasmap, mariée avec N.... *le Chevoir;*

3°. Julienne du Dresnay, mariée avec François *le Marant*, seigneur de Pennenvern. Elle fut héritière, avec sa sœur Marie, de cette branche, après la mort, sans postérité, de Pierre et Jean du Dresnay, leurs neveux.

DU PARC : d'argent, a trois jumelles de gueules.

IX. Alain DU DRESNAY, III° du nom, écuyer, seigneur de Kerjean, du Leslec, etc., mineur en 1573, épousa Marie DU PARC, dont il eut deux fils :

1°. Pierre du Dresnay,
2°. Jean du Dresnay,
} morts sans postérité.

SEIGNEURS DE LA ROCHE-HUON, DE KERBAUL, etc., MARQUIS DU DRESNAY.

Branche aînée actuelle.

VII. Hector DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kerdivizien (1), du Faut, etc., second fils d'Alain du Dresnay, II[e] du nom, et de Jeanne le Splan, épousa, en 1553, Louise, dame DE LA ROCHE-HUON. Mathurine le Boucher, dame de Keranhouch, lui fit une cession, par acte du 25 mai 1566. Il passa un bail au profit de Charles le Marellec, le 13 décembre 1572, reçut une cession que lui fit Catherine du Dresnay, dame douairière de Kerermen, sa sœur, le 12 mars 1578, rendit hommage pour ses terres, en 1583, à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, et mourut en 1587. Il avait eu de son mariage :

DE LA ROCHE-HUON : d'azur, à trois tours d'or.

1°. Olivier, dont l'article suit ;
2°. Gillette du Dresnay, mariée, 1° le 6 janvier 1583, avec Olivier *de la Bouexière*, écuyer, seigneur de Chefdubois et de la Roche-Plate ; 2° avec Bernard *de Kergariou*, écuyer, seigneur de Kermadezan ;
3°. Marguerite du Dresnay.

VIII. Olivier DU DRESNAY, écuyer, seigneur de la Roche-Huon, de Trebescoud, etc., épousa, en 1586, Perronnelle LE DORNEC, dame de la Villeneuve et de Kerebertz, fille de Jean le Dornec, seigneur de la Villeneuve, de Coetrevan, de Kerebertz en Tréguier, etc., et de Perronnelle Chrétien. Lui et Marguerite du Dresnay, sa sœur puînée, acquirent, le 16 août 1587, de Pierre, seigneur de la Roche-Huon, pour le prix de 1,000 écus d'or au soleil, la métairie noble de Tregoazan, avec ses appartenances, situées en la paroisse de Prat. Olivier du Dresnay, par acte du 3 février 1599, fit un échange avec Anne de la Roche-Huon, femme de Jacques le Boniec, laquelle lui céda tous ses droits en la succession de feu Françoise de la Roche-Huon, sa nièce, fille unique et héritière

LE DORNEC : de sable, au chevron d'argent, accompagné de 3 mains du même.

(1) Cette terre, qu'il posséda à viage, comme juveigneur, retourna, après sa mort, à la branche aînée. Ce fut le dernier effet du partage, selon l'assise du comte Geoffroi, qui, à partir de 1580, ne fut applicable qu'aux seuls possesseurs de baronnies.

de Jean, seigneur de la Roche-Huon. Perronnelle le Dornec, après la mort d'Olivier du Dresnay, se remaria, par contrat du 19 juin 1610, avec Henri de Kernech, seigneur de Kerien et du Verger. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Jean du Dresnay, seigneur de la Roche-Huon, qui transigea, le 2 novembre 1610, avec Perronnelle le Dornec, sa mère, et Henri de Kernech, second mari de cette dame. Il épousa Mauricette *de Lanloup*, dont il n'eut que trois filles :

A. Marie-Jeanne du Dresnay, mariée, le 3 janvier 1634, avec Jean *d'Acigné*, baron de la Touche-à-la-Vache, et seigneur de Karnavalet ;
B. Perronnelle du Dresnay, mariée avec François *Ladvocat*, seigneur de la Crochays ;

2°. Jacques, dont l'article suit ;
3°. Gillette du Dresnay, femme, par contrat du 19 juin 1610, de Pierre *de Kergrech* (1), seigneur de Kerieuf, qui n'en eut pas d'enfants.

IX. Jacques DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Trebescoud, de Kerbaul, de Pellain, etc., fit un accord sur partage avec son frère aîné, et sa sœur Gillette, le 24 septembre 1624, et les deux frères passèrent un compromis le 13 avril 1625. Jacques avait épousé, peu avant le 9 août 1617, date du rachat qu'il avait fait de la terre de Kerbaul, Anne MARREC, dame de Kerbaul, fille de Pierre Marrec, seigneur de Kerbaul, et de Louise du Leslay. Leurs enfants furent :

MARREC : comme à la p. 5.

1°. Jean, III° du nom, dont l'article suit ;
2°. Pierre-Fiacre du Dresnay, seigneur de Pellain, vivant lors d'une sentence arbitrale rendue, contre lui et sa belle-sœur Jeanne le Borgne, le 23 février 1671 ;
3°. Céleste du Dresnay, dame douairière de Bourgonne, décédée, sans enfants, peu avant le 24 avril 1669 ;
4°. Julienne du Dresnay, dame de la Villeneuve ;
5°. Anne du Dresnay, mariée avec Alain *Gérard*, écuyer, seigneur de Rochellon. Elle prit part à la sentence arbitrale de 1671 ;
6°. Françoise du Dresnay, dame de Coatquinec, vivante en 1671 ;
7°. Marguerite du Dresnay, épouse de Claude *Patenôtre*, écuyer, seigneur de la Vallée. Elle vivait en 1671 ;

(1) Le nom de cette ancienne famille est écrit aussi *de Kergreach*, *de Keraergueech*, *de Keraenneech*, *de Kerneech* et *de Kergueneech*.

8°. Susanne du Dresnay, épouse de Jean *Lestic*, seigneur de Villedurant, vivante en 1671;
9°. Hélène-Clotilde du Dresnay, dame de Kerleau;
10°. Marie du Dresnay, dame de Kerbamon, vivante en 1671.

X. Jean du Dresnay, III° du nom, écuyer, seigneur de Kerbaul, de Lohennec, de la Roche, de Coetilizec, etc., épousa, par contrat du 25 janvier 1649, passé devant Lendormy et le Drouguet, notaires de la cour royale de Morlaix, Jeanne le Borgne, dame de la Roche, et de la maison noble de Lohennec, près Morlaix, fille aînée d'Olivier le Borgne, seigneur de Lohennec, de Coetilizec, etc., et de Perronnelle de Coetanscours. Par acte du 24 mai 1666, Jeanne le Borgne, restée veuve de Jean du Dresnay, fut élue tutrice de leurs enfants mineurs, nommés :

Le Borgne : d'azur, à 3 cors de chasse d'or.

1°. Jean, IV° du nom, dont l'article suit;
2°. Marie-Perronnelle du Dresnay, mariée, par contrat du 13 novembre 1668, avec Jean *Hersart*, III° du nom, écuyer, seigneur de Saint-Briac et de la Villemarqué;
3°. Louise du Dresnay, dame de Kerbaul;
4°. Claire-Céleste du Dresnay, dame de Lohennec.

XI. Jean du Dresnay, IV° du nom, chevalier, seigneur de Kerbaul, de Pellain, de Lohennec, des Roches, de Kerlaudy, de Coetilizec, de Châtellenec, etc., né en 1650, fut déclaré noble d'ancienne extraction, et maintenu dans la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 27 juillet 1669, arrêt où furent visés tous les titres de sa maison, à partir d'Alain du Dresnay, son quatrième aïeul, vivant en l'année 1485, petit-fils d'autre Alain du Dresnay, qui fut compris dans la réformation commencée en 1426, ce qui caractérise en Bretagne la noblesse d'ancienne chevalerie. Jean du Dresnay fit un partage avec ses trois sœurs, le 30 janvier 1675, et mourut en 1709. Il avait épousé 1°, en 1670, Anne-Renée de la Haye, fille d'Yves de la Haye, seigneur de Kerlaudy, des Roches et de Châtellenec, et de Claudine de Launay; 2°, en 1679, Marguerite de Kergorlay, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

De la Haye : bandé d'or et d'azur, au franc canton de gueules, chargé d'une fleur de lys d'argent.

De Kergorlay : vairé d'or et de gueules.

1°. Joseph-Marie, qui suit;

2°. Marie du Dresnay, dame de Kerbaul, mariée, par contrat du 28 octobre 1688, avec messire René-François *de Kergoet*, chevalier, seigneur de Kergoet, fils aîné de messire François de Kergoet, chevalier, seigneur de Kergoet et du Guily, et de Marie-Yvonne de Rosily.

LE JAR : d'argent, à une poule de sable, crêtée de gueules, becquée et membrée d'or.

XII. Joseph-Marie DU DRESNAY, chevalier, seigneur des Roches, de Kerlaudy, de Châtellenec, de Lohennec, de Lusec, etc., né le 23 avril 1676, et baptisé le 25, dans l'église paroissiale du Minihy, de la ville et du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, fut émancipé le 25 août 1696, et se maria, par contrat du 7 avril 1701, passé devant Leroy et Audouyn, notaires royaux de la ville de Quimper, avec Marie-Gabrielle-Thérèse LE JAR, dame de Clesmear, fille de défunts messire Gabriel le Jar, chevalier, seigneur de Clesmear, de Treyer, etc., et Anne-Urbaine Poullain. Joseph-Marie du Dresnay est décédé le 6 décembre 1739, laissant trois fils et cinq filles :

1°. Joseph-Michel-René, dont l'article viendra ;
2°. Jean-Gabriel-Cécile du Dresnay, comte des Roches, né le 22 novembre 1710, retiré du service capitaine de vaisseau, en 1762. Il s'était marié à la Martinique, en 1746, avec Marie *le Bourg*, dont il a eu :

A. Marie-Josèphe du Dresnay, mariée avec N..... *de Linars ;*
B. Marie-Rose du Dresnay ;

3°. François-Julien du Dresnay, chevalier des Roches, né le 28 janvier 1719, qui entra au service dans la marine, en 1734, fut nommé capitaine de vaisseau, en 1757, puis chef d'escadre des armées navales, et gouverneur lieutenant-général et commandant pour le roi des îles de France et de Bourbon, en 1768. Il épousa, en 1780, Marie-Émilie *de Caumont-Gauville*, veuve de M. de Cadush, et mourut sans enfants à Kerlaudy, le 12 août 1786 ;
4°. Marguerite-Françoise du Dresnay, née le 14 février 1704, mariée, au mois de janvier 1734, avec Ambroise *de Lestang*, seigneur du Rusquet. Elle est morte en 1766 ;
5°. Marie-Louise-Augustine du Dresnay, née le 11 septembre 1709, dame de la retraite, à Nantes, vivante en 1771 ;
6°. Marie-Renée du Dresnay, née en 1717, dame de la retraite, à Quimper ;
7°. Marie-Jeanne du Dresnay, religieuse.

XIII. Joseph-Michel-René, comte DU DRESNAY, chevalier, seigneur de Kerlaudy, de Lohennec, de Lusec, de Châtellenec, etc., né le 1er février 1707, et baptisé le 4 du même mois dans la cha-

pelle de Kerlaudy, servit d'abord dans la première compagnie des mousquetaires, et fut successivement chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-général de la capitainerie-garde-côte du pays de Léon, inspecteur-général des haras de ce pays, et gouverneur et commandant pour le roi des villes et ports de Saint-Pol-de-Léon, Roscoff, l'île de Bas et annexes. Le comte du Dresnay est décédé à Paris le 19 mai 1784. Il avait épousé 1°, par contrat passé au château de Lézonet, paroisse de Loyat, au diocèse de Saint-Malo, le 7 avril 1740, devant Gautier et Josse, notaires royaux à Ploermel, Élisabeth DE CORNULIER, dame de Largouet, morte le 18 décembre 1741, fille de feu messire Charles-René de Cornulier, chevalier, seigneur-marquis de Châteaufremont, comte de Largouet, baron de Montrelais, vicomte de Vair, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Bretagne, et de Marie-Anne de la Tronchaye; 2°, par contrat passé le 3 février 1745, devant Hérault et Mongin, notaires royaux à Nantes, Marie-Anne DE MONTAUDOUIN, veuve de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Marie-René de Guichardy, chevalier, seigneur de Martigné, et fille de feu René de Montaudouin, écuyer, seigneur de la Chartière, de la Rabatelière, des Bouchauds, de la Basseville, de la Touche, de Mecaradec, etc., et de dame Marie Bertrand. Le comte du Dresnay a eu pour enfants;

DE CORNULIER : d'azur, au rencontre de cerf d'or, surmonté d'une moucheture d'hermine d'argent.

DE MONTAUDOUIN : d'azur, à une montagne d'or, mouvante du bas de l'écu.

Du premier lit :

1°. Louis-Ambroise-René, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Joseph-Marie-Nicolas-Léonard, auteur de la SECONDE BRANCHE ACTUELLE, rapportée ci-après;
3°. Marie-Gabrielle-Anne-Cécile du Dresnay, née en 1746. Elle fut mariée à Yves-Alain-Joseph *le Borgne de Coetivy*, et est décédée, sans enfants, à Saint-Pol-de-Léon, le 6 janvier 1829.

XIV. Louis-Marie-Ambroise-René, marquis DU DRESNAY, chevalier, baron de Montrelais, seigneur de Rosnève, de Saint-Yves, de Lezonnet, de Saint-Nep, etc., maréchal des camps et armées du roi, naquit le 16 novembre 1741. Il fut d'abord cornette, puis

capitaine au régiment de Bourbon, cavalerie, fit les campagnes de 1761 et 1762 à l'armée du Bas-Rhin et à celle d'Allemagne, en qualité d'aide-de-camp de Mgr le prince de Condé, fut nommé guidon des chevau-légers de la garde du roi avec brevet de mestre-de-camp de cavalerie le 8 novembre 1777, et reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par le comte du Dresnay, son père, d'après une lettre de S. M. Louis XVI, du 11 septembre 1779, contresignée par le prince de Montbarrey, et est monté dans les carrosses du roi, le 26 février 1783, d'après ses preuves faites devant M. Chérin père, au cabinet du Saint-Esprit (1). Émigré en 1791, le marquis du Dresnay a commandé les chevau-légers depuis leur réunion à Neuwied jusqu'au mois de février 1792. Le 1er juin de cette même année, il fut nommé commandant d'une compagnie de cavalerie formée de Royal-Navarre, à l'armée de Condé, puis, en 1793, lieutenant en premier de la division colonelle de la cavalerie noble de la même armée. (*Campagnes du corps de Condé*, par M. le marquis d'Ecquevilly, pair de France, t. I, p. 64.). Le marquis du Dresnay alla prendre ensuite le commandement des émigrés rassemblés à Jersey. Il fut nommé maréchal-de-camp par les princes français, et chargé de la correspondance de France par Jersey. Il quitta cette île, et fut nommé colonel d'un régiment de son nom à la solde d'Angleterre. Retenu, par des ordres supérieurs, à Londres, il fut forcé de laisser partir son régiment pour l'expédition de Quiberon, sans pouvoir y prendre part. Le marquis du Dresnay est décédé à Londres le 21 février 1798. Il avait épousé, par contrat passé au château de Porzmeur, le 10 septembre 1766, devant Guillaume et Landois, notaires royaux à Morlaix, Marie-Josèphe-Anne DU COETLOSQUET, demoiselle de Ranvelin, fille de feu haut et puissant seigneur messire Michel-Yves-Marie du Coetlosquet, chevalier, seigneur de Kerannot, etc., et de dame Élisabeth-Renée le Pape, dame de Kerminy. De ce mariage sont issus, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

DU COETLOSQUET : de sable, semé de billettes d'argent ; au lion morné du même brochant.

(1) M. Chérin envoya les preuves de la maison du Dresnay, les 8 et 21 février 1783, à M. le duc de Coigny et à M. le maréchal de Duras. Voyez aussi *la Gazette de France* du 26 février 1783, n° 17.

1°. Gui-Marie-Joseph-Gabriel-Ambroise, dont l'article suit :

2°. François-Marie-Bonabes, vicomte du Dresnay, né en 1783, sous-préfet de Mortagne, marié avec Élima *Febrier des Pointes*;

3°. Marie-Louise-Angèle-Élisabeth du Dresnay, née le 25 mars 1771, reçue chanoinesse comtesse du noble chapitre de Notre-Dame de Coyse de Largentière, sur preuve de huit générations du côté paternel, le 20 juillet 1782;

4°. Marie-Anne-Renée du Dresnay, née en 1772;

5°. Marie-Reine-Josèphe du Dresnay, née en 1781, mariée avec M. *de Kersauson de Kerjean*;

6°. Marie-Josèphe-Louise du Dresnay, née en 1782.

XV. Gui-Marie-Joseph-Gabriel-Ambroise, marquis DU DRESNAY, né en 1770, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., est entré, en 1784, à l'école des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, où son père était officier-supérieur. Émigré avec lui en 1791, il a été employé, sous ses ordres, dans les différents corps qu'il a commandés pendant l'émigration, a rempli les fonctions de quartier-maître dans le rassemblement de Jersey, et y a été employé à la correspondance avec les royalistes de l'intérieur. Devenu adjudant-major du régiment du Dresnay, il a été chargé d'en régulariser les comptes avec le gouvernement anglais, après la mort de son père. Le marquis du Dresnay est rentré en France en 1800. De 1807 à 1814, il a rempli un poste supérieur dans les haras. A la restauration, Louis XVIII le nomma sous-lieutenant titulaire des chevau-légers de la garde, et le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 24 août 1814. En 1815, pendant les *cent jours*, il a formé, dans le département des Bouches-du-Rhône, un corps franc de cavalerie, sous la dénomination de chasseurs royaux de Provence, corps qui a été réformé en 1816. En 1824, le marquis du Dresnay a été appelé à remplir les fonctions de colonel de recrutement du Finistère, son département, place qu'il remplit encore en 1829, et il a été nommé chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, le 15 juillet 1828. Du mariage qu'il a contracté, à Morlaix, le 27 mars 1790, avec Rose-Jacquette DE QUELEN, fille d'Urbain-Guillaume, comte de Quelen, maréchal des camps et armées du roi, et de Marie-Rose-Jacquette Hérisson, sont issus :

DE QUELEN : burelé d'argent et de gueules.

1°. Joseph-Marie-Renaud, dont l'article suit;

2°. Amicie-Marie-Jacquette du Dresnay, née à Kerlaudy, le 27 janvier 1791, mariée avec Charles-Édouard *le Long*, marquis *du Dresneuc*, lieutenant-colonel d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3°. Émilie-Marie-Louise du Dresnay, née à Londres, le 14 février 1799;

4°. Cécile-Marie-Jeanne du Dresnay, née à Versailles, le 6 août 1803.

Jullien de Courcelles : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

XVI. Joseph-Marie-Renaud, comte du Dresnay, né à Londres le 5 janvier 1797 (1), chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'abord capitaine d'infanterie de ligne, puis officier au régiment des Gardes à pied du Roi, a épousé, avec l'agrément du roi et des princes et princesses de la famille royale, de Mgr le duc et de Mme la duchesse d'Orléans, de mademoiselle d'Orléans et de Mgr le duc de Bourbon, prince de Condé, par contrat passé devant Cottenet, notaire à Paris, le 13 mai 1828 (mariage béni le 19 par Mgr l'archevêque de Paris, Hyacinthe-Louis de Quélen, pair de France), Marie-Louise-Geneviève-Augustine-Athénaïs Jullien de Courcelles, née à Paris le 11 avril 1810, fille de Jean-Baptiste-Pierre Jullien, chevalier de Courcelles, ancien magistrat, généalogiste honoraire du roi, membre correspondant de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, ancien président de l'administration des hospices de cette ville, etc., et d'Étiennette-

(1) Conformément à la loi du 20 ventôse an XI (11 mars 1803), sa naissance a été constatée, en France, le 23 frimaire an XII (15 décembre 1803), sur les registres de l'état-civil de la ville de Saint-Pol-de-Léon, département du Finistère, d'après un acte de notoriété, reçu le 11 brumaire (3 novembre précédent), par le juge de paix du canton de Saint-Pol-de-Léon, sur la réquisition du marquis du Dresnay, son père; acte auquel ont concouru Marie-Josephe-Anne du Coetlosquet, aïeule paternelle, Marie-Louise-Reine, Marie-Louise-Josèphe et Marie-Louise-Angèle-Élisabeth du Dresnay, tantes-germaines, Marie-Gabrielle-Anne-Cécile du Dresnay, grande-tante, veuve d'Yves-Alain-Joseph le Borgne de Coetivy, Marie-Rose-Jacquette Hérisson, veuve d'Urbain-Guillaume de Quelen, ancien officier-général, aïeule maternelle, Jacques-Louis-Joseph de Quelen, oncle-germain, et Hélène-Jacquette de Quelen, tante-germaine. Cet acte de notoriété a été homologué par le tribunal de première instance, séant à Morlaix, et sa transcription, ainsi que celle du jugement sur les registres de l'état-civil de Saint-Pol-de-Léon, ordonnée le 26 brumaire an XII (18 novembre 1803), transcription effectuée, le 23 frimaire (15 décembre), par l'adjoint du maire de Saint-Pol-de-Léon, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil.

Élisabeth-Jeanne-Athénaïs-Ursule de Picot de la Motte, fille du marquis de Picot, maréchal des camps et armées du roi, ancien gouverneur de Mahé, et commandant-général des établissements français sur la côte du Malabar. (*Voyez* la généalogie de JULLIEN, dans le 5ᵉ volume de cet ouvrage, p. 13.) De ce mariage est issu :

Jean-Marie-Ambroise-Renaud du Dresnay, né, à Paris, le 29 mars 1829.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XIV. Joseph-Marie-Nicolas-Léonard, vicomte DU DRESNAY, né en 1752, fils puîné de Joseph-Michel-René, comte du Dresnay, et de Marie-Anne de Montandouin, sa seconde femme, servait, en 1769, en qualité d'aide-de-camp de son oncle, François-Julien du Dresnay, chef d'escadre des armées navales, pendant qu'il était gouverneur des îles de France et de Bourbon. Entré dans les chevau-légers en 1771, il fut nommé capitaine en 1781, émigra en 1791, servit successivement dans le rassemblement des chevau-légers à Neuwied, à l'armée de Condé, et dans le régiment anglais du Dresnay, sous les ordres de son frère aîné. Il était capitaine dans ce régiment et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, quand il mourut, à Londres, le 17 juillet 1797. Il avait épousé 1°, en 1777, N...... DE KERVENOZAEL, veuve de M. Baillon, intendant de Lyon, mort, en 1789, sans avoir eu d'enfants du vicomte du Dresnay; 2°, le 29 juin 1790, Marie-Françoise-Félicité LE FORESTIER DE KEROSVEN, décédée le 18 juillet 1825. De ce mariage est issu un fils :

DE KERVENOZAEL : d'argent, à 5 fusées rangées de gueules, au chef du même, chargé de 5 molettes d'éperon d'or.

LE FORESTIER

Marie-Joseph-Nicolas, qui suit.

XV. Marie-Joseph-Nicolas, vicomte DU DRESNAY, né le 21 avril 1791, a épousé, le 18 juin 1827, Marie-Aimée DU MARHALLACH, dont il a un fils :

DU MARHALLACH : d'or, à 3 pots à eau ou orceuls de gueules.

Alfred-Marie-Joseph du Dresnay, né le 21 juillet 1828.

SEIGNEURS DE KERGOURTOIS, *éteints*.

IV. Charles DU DRESNAY, chevalier, présumé fils puîné de Jean du Dresnay, Ier du nom, écuyer, seigneur de Kerdivizien, et de Jeanne Marrec, fut nommé, en 1424, ambassadeur de Jean VI, duc de Bretagne, à Rome, vers le pape Martin V, et plaidait aux états de Vannes, en 1451, contre le vicomte de Rohan. (*Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 1195, 1573). Charles du Dresnay est mentionné dans les registres de la réformation de la noblesse, des années 1426, 1442 et 1448. Il avait épousé Jeanne DE KERDREN. (Cabin. de M. d'Hozier, à la Bibliothèque du Roi). Ses enfants furent :

DE KERDREN : d'hermine, au chef denché de sable.

1°. Henri, dont l'article suit;
2°. Jean du Dresnay, vivant en 1475;
3°. Maurice du Dresnay,
4°. Yvon du Dresnay,
5°. François du Dresnay, } morts sans postérité. Yvon possédait une maison rue Guennegou, à Quimper, en 1459;
6°. Pleson du Dresnay, femme de N...., seigneur *de Kerprigent*.

V. Henri DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kergoutois, près de Carhaix, uni à Jean du Dresnay, son frère, constitua, le 16 avril 1475, au profit de l'église cathédrale de Cornouailles, 25 livres moins deux deniers de rente pour différents obits fondés en cette église, et entre lesquels se trouvait celui de maître Jean le Cozic. Henri du Dresnay vivait encore le 25 juin 1479. Il avait eu de son mariage avec Marguerite DE TOUTENOUTRE :

DE TOUTENOUTRE : d'argent, à 3 hures de saumon, coupées d'azur.

1°. Yves ou Yvon du Dresnay, chanoine de Cornouailles;
2°. Maurice du Dresnay, mineur en 1480, et sous la tutelle d'Ernaud de la Lande. Il est qualifié seigneur de Kergourtois, de Keraver et de Pennalen, en 1536;
3°. Jean, IIe du nom, qui suit;
4°. Anne du Dresnay, femme d'Olivier *de Kersaliou*.

VI. Jean DU DRESNAY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Kergourtois, mineur en 1480, se fit représenter à la montre du 5 juin de cette année par Cyprien le Mault, armé de brigandine et vouge. Jean du Dresnay épousa Jeanne DE MOÉLIEN, fille de Jean de Moélien et de Marie le Chevoir. Il eut pour fils :

DE MOÉLIEN : d'azur, à un annelet d'argent, auquel touchent, en forme de pairle, trois fers de lance du même.

VII. Vincent DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kergourtois, qui

transigea comme héritier d'Yvon du Dresnay, son oncle, en 1571. Il fut père de :

1°. René, qui suit;

2°. Jeanne du Dresnay, femme d'Alain *de Kergrist;*

3°. Catherine du Dresnay, mariée avec Jean *de Saint-Aubin*, seigneur du Seric et de Boguehan.

VIII. René DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kergourtois, de Penhoec, etc., était mineur en 1581, et sous la tutelle de Pierre du Dresnay, seigneur de Kergalet, conseiller du roi au présidial de Quimpercorentin. Dès l'âge de 25 ans, ce jeune seigneur s'était acquis tant de distinction au fait des armes, qu'il commandait en second, sous le seigneur de Lezonnet, une compagnie de 50 gens d'armes à cheval. Chargé, en 1594, durant les guerres de la Ligue, d'escorter les députés de l'union catholique qui se rendaient de Cornouailles aux états tenus à Lamballe, sa compagnie, qu'il commandait en chef dans cette circonstance, et qui formait la garnison de Conq, ayant refusé dans la première marche de pousser jusqu'à Pontivy, où elle pouvait entrer avant la nuit, il fut obligé de s'arrêter dans un village voisin. La sentinelle qu'il avait fait placer à la tête du pont ayant abandonné ce poste, et ses soldats se livrant à une sécurité funeste, il fut attaqué dans la nuit par un détachement de 600 hommes. Informé de leur approche, et étant le seul parmi son corps qui eût conservé son armure, il s'élança sur le pont, l'épée à la main, repoussa vivement tous ceux qui voulurent tenter le passage, et n'ayant pas été atteint par plusieurs décharges d'arquebuse, exhorta ses soldats, par ses paroles et par son exemple héroïque, à se rallier à lui pour repousser cette attaque; mais, abandonné lâchement, et, ne voulant ni partager la fuite de sa compagnie, ni survivre à cette conduite honteuse, il continua de combattre, jusqu'à ce que, son cheval s'étant abattu sous lui, il fut atteint mortellement d'un coup d'épée à travers le corps. Le chef de la troupe qu'il combattait, connaissant ce brave officier sur la réputation qu'il s'était faite, lui donna les marques de regret les plus touchantes et les plus honorables. Il fut enterré avec pompe aux Cordeliers de Quimper, et pleuré par les soldats et par les habitants de toute condition, ainsi que l'apprennent les

écrits du temps, et entr'autres l'*Histoire des guerres de la Ligue*

LE COATTANÉRÉ : *en Bretagne* (1). Il avait épousé Julienne DE COATTANÉRÉ, dame des Salles, qui, après sa mort, se remaria avec Martin de Bragelongne, seigneur de Reveillon. Elle avait eu de René du Dresnay une fille unique, héritière de cette branche :

Marguerite du Dresnay, mariée avec Claude *de Bragelongne*, conseiller au parlement de Paris, frère aîné de Martin, seigneur de Reveillon.

SEIGNEURS DE KERROUÉ, DE PONTDOLORY, etc., *éteints*.

III. Henri DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kerroué, était, suivant l'ordre des temps, fils de Geoffroi-Bonabes du Dresnay, écuyer, seigneur de Kerdivizien, et de Jeanne Marrec. Il est mentionné, avec Bizien du Dresnay, son frère, dans la réformation de

JOURDREN : d'azur, au croissant d'argent.

1426, et vivait encore en 1450, avec Agace JOURDREN, sa femme, dont il eut Bizien, qui suit.

DE GOAZVENOU : vairé d'argent et de sable.

IV. Bizien DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kerroué, épousa, en 1448, Isabeau DE GOAZVENOU, qui le rendit père de :

V. Charles DU DRESNAY, écuyer, seigneur de Kerroué. Dans le recensement fait en 1480, de ceux qui possédaient des fiefs dans les paroisses de Poegroez, Locguy et Loeuzec, il est porté comme ayant eu pour fils aîné, héritier de sa femme, qui n'est pas

N... nommée :

LE ROUGE : de gueules, au sautoir d'argent.

VI. Chrétien DU DRESNAY (2), écuyer, seigneur de Kerroué, qui a laissé, de Jeanne LE ROUGE, sa femme :

1°. Alain, qui suit ;

2°. Guillaume du Dresnay, marié avec Jeanne *de Lannegan*, dont il eut :

Jean du Dresnay, seigneur de Pontdolory, époux de Marguerite *Gautier*, et père de :

Fiacre du Dresnay, seigneur de Pontdolory ;

3°. Catherine du Dresnay, mariée, par contrat du 16 février 1515, avec Guillaume *du Dresnay de Kerradennec*.

---

(1) Cet ouvrage manuscrit, dont il existe plusieurs copies, est de M. Moreau, chanoine du diocèse de Cornouailles et conseiller au présidial de Quimper.

(2) On le croit frère de Prégent du Dresnay, qualifié juveigneur et habitant de la paroisse de Louargat, dans le rôle, dressé en 1480, de ceux qui possédaient des fiefs dans cette paroisse.

VII. Alain du Dresnay, écuyer, seigneur de Kerroué et de Trediec, rendit un aveu, à titre de ramage, à Julien de Quelen, seigneur du Dresnay, le 13 août 1537. Il épousa Françoise de Benevern, fille de Jean, seigneur de Benevern. Il laissa pour enfants :

de Benevern : d'argent, au chêne de sinople, fruité d'or ; au sanglier de gueules, passant au pied de l'arbre.

1°. Pierre, Ier du nom, qui suit ;
2°. Marguerite du Dresnay, femme de Vincent *Loueznan*, avec lequel elle vivait en 1566.

VIII. Pierre du Dresnay, Ier du nom, écuyer, seigneur de Kerroué et de Trediec, eut pour femme, Anne de la Haye, qui en était veuve, en 1595, ayant un fils du même nom que son mari, et qui a continué la postérité (1).

de la Haye : bande d'or et d'azur ; au franc canton de gueules, chargé d'une fleur de lys d'argent.

IX. Pierre du Dresnay, IIe du nom, écuyer, seigneur de Kerroué, s'allia, en 1600, avec Claudine de Rosmar, dont il eut :

de Rosmar : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1°. François, Ier du nom, qui suit ;
2°. Autre François du Dresnay, qui eut pour femme Marguerite *de Kersalien*, et pour enfants :
A. Louis du Dresnay, marié avec N..... *de Kergadiou*. Il a laissé une fille, N..... du Dresnay, femme de M. *de Montigny*, morte sans enfants ;
B. N..... du Dresnay, femme de N..... *du Pascaou*, seigneur de Botignery ;
C. N..... du Dresnay, épouse de N..... *de Kermorial*.

X. François du Dresnay, Ier du nom, chevalier, seigneur de Kerroué, épousa Marie de Pennemarch, fille de Claude de Pennemarch, écuyer, seigneur de Pennemarch, de Kerauroy, etc., et de Marie de Tuomelin. François du Dresnay laissa de ce mariage :

de Pennemarch : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tête de cheval d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à 3 merlettes d'azur.

1°. François, IIe du nom. qui suit ;
2°. Anne du Dresnay, mariée avec Yves *de Guésennec*, écuyer, seigneur de Runablay.

XI. François du Dresnay, IIe du nom, chevalier, seigneur de Kerroué, de Villeray, du Quellenec, etc., épousa, par contrat du 28 novembre 1664, Barbe du Coetlosquet (2), fille de Guillaume,

du Coetlosquet : comme à la p. 20

---

(1) On la croit aussi mère de deux filles, nommées Françoise du Dresnay, laquelle épousa, vers 1600, Pierre *de Kercabus*, écuyer, et Marguerite du Dresnay, alliée, en 1606, avec François *de Trolong*, seigneur de Rumen.

(2) Sœur de Marie-Anne du Coetlosquet, mariée 1°, le 4 février 1678, avec Gabriel *de Kersauson*, chevalier, seigneur de Poncelin, de Kerbreder, du Suff, de Saint-Saumé, etc. ; 2° avec Jean *du Dresnay*, seigneur de Pénanru.

seigneur du Coetlosquet, de la Salle, de Kerdu, de Kergoat, de Kerannot, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise Simon, dame de Kerannot. Leurs enfants furent :

1°. Joseph-François du Dresnay, mort sans postérité;

2°. Marie-Anne du Dresnay, héritière de sa branche, mariée avec Vincent-Joseph *de la Gadec*.

Indépendamment des historiens et des auteurs que nous avons cités dans le cours de cette généalogie, on peut consulter encore, sur la maison du Dresnay, le *Dictionniare de la noblesse*, par la Chesnaye des Bois, in-4°, t. V, 1772, pp. 653-656; *Histoires de* France de du Haillan, du P. Daniel et de Villaret; *Histoires de Louis XI*, par Godefroy et du Clos; la *Chronique d'Anjou;* l'*Almanach de Sens;* abrégé de l'*Histoire de Bretagne*, par Lescouvel, in-12, Paris, 1685; *Histoire de Bretagne*, par Pierre le Baud; *Gesta Dei per Francos;* Monstrelet dans ses *Chroniques;* Manuscrits de M. Dupuis, à la Bibliothèque du Roi, t. 762, fol. 43; *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, du P. Anselme, continuée par M. du Fourny, édit. de 1733, t. VII, pp. 586, 719, t. VIII, p. 810; *Généalogie de la maison de la Vauguyon*, imprimée à Bordeaux, en 1727, p. 53; les *Vies des hommes illustres de la maison de Visconti*, ouvrage imprimé en italien; *Histoire lamentable de Gilles, seigneur de Châteaubriand et de Chantocé, prince du sang de France et de Bretagne, étranglé en prison par les ministres d'un favori, le 24 avril* 1450, in-4°, 1651; *Armorial Breton*, par Gui le Borgne, Rennes, 1681, p. 75, etc., etc.

DE GÉVAUDAN,

SEIGNEURS DE MARGUERITTES, D'ENTRAIGUES, DE LAGARNE, DE COULOURES, DE FOURQUES, DE SAINT-GERVASY, DE GOIX, DE SAINT-JEAN, D'ORTES, DE ROQUES-ROUGES, etc.; BARONS DE BOISSERON, *en Languedoc.*



ARMES : *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 4 quartiers d'un soleil d'or, et aux 2 et 3 d'un croissant d'argent* (1). Couronne de marquis. Supports : deux lions assis. Devise : CRUCI REGIQUE FIDELIS.

La famille DE GÉVAUDAN, ancienne et distinguée par ses services et ses alliances, a fourni aux armées nombre d'officiers de mérite, et dans la magistrature des personnages illustrés par leurs vertus et leurs lumières, et par la haute confiance dont nos rois les ont honorés.

Ce fut particulièrement dans les troubles civils qui ont désolé pendant si long-temps le midi de la France, que cette famille a montré son inviolable attachement à ses souverains et à la reli-

(1) Elles sont ainsi gravées dans l'*Armorial des états de Languedoc,* imprimé à Montpellier en 1686, planche CXIV, N° 30, et inscrites à l'*Armorial général de France,* généralité de Montpellier; et c'est par erreur que l'on a employé la croix *d'or* dans divers cachets ou sceaux, depuis deux ou trois générations.

gion catholique. De longues persécutions, le sacrifice d'une partie de sa fortune et la perte totale de ses anciens titres, ont été le prix d'une persévérance et d'un dévouement aussi honorables. C'est ce qui résulte d'un procès-verbal juridique du 27 juin 1576, d'une lettre de la reine régente Marie de Médicis, du 28 mai 1611, et de deux lettres du roi Louis XIII, des années 1621 et 1622, par lesquelles on voit que les religionnaires avaient pillé et incendié une maison que MM. de Gévaudan possédaient à Nismes, ainsi que leur château de Marguerittes, situé près de la même ville.

Malgré ces pertes irréparables, la notoriété de la noblesse d'extraction de cette famille s'est conservée dans sa province. C'est ainsi qu'elle a été jurée à Malte en 1658, dans les preuves de Charles de Raimond-Modène; et, lors de la recherche générale de la noblesse, ordonnée par Louis XIV dans toutes les provinces du royaume, Henri de Gévaudan, seigneur de Goix, et Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes, frères, ont été reconnus et déclarés *issus de noble race et lignée*, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 19 novembre 1668 (1).

Il est fait mention, dans un ancien inventaire de titres, de deux reconnaissances féodales des années 1434 et 1437, passées au profit de Jean de Gévaudan, damoiseau de la ville de Nismes, et conservées dans les minutes d'Alexandre et de Bessalmi, notaires de cette ville. Dans l'extrait du premier de ces actes on *lit*: *Recognitio censis domus nobili Johanno Gevauldano quondam fuit magistro Johanni Doati not. Nemausi*; et dans l'autre : *Nobili Johanni de Gevaudano domicello Nemausi, etc.*

Les titres que la famille de Gévaudan a pu recueillir jusqu'à présent établissent sa filiation depuis :

de Godel : I. Pierre de Gévaudan, licencié ès-droits, lequel fut marié, vers l'an 1510, avec damoiselle Béatrix de Godel, de la ville d'Aigues-

---

(1) Ce jugement de maintenue de noblesse, que nous avons eu sous les yeux, démontre le peu de fondement d'une assertion du marquis d'Aubais, consignée dans le tome II, pag. 136 de ses *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, et reproduite, sur le témoignage erroné de cet auteur, dans le t. I, p. 182, du *Dictionnaire de la Noblesse de France*, in-8°.

mortes, au diocèse de Nismes (petite fille de Gui de Godel (Godelli), marié, le 21 avril 1439, avec Claudine de Claris), laquelle le rendit père de :

1° Jean, dont l'article suit;

2°. Madelaine de Gévaudan, alliée, par contrat du 11 juillet 1541, avec Folcrand *d'Esparron* (a), écuyer, lequel fit son testament le 14 novembre 1575. Il était fils de noble homme Etienne d'Esparron, Ier du nom, de la ville d'Aignesmortes, et de damoiselle Jeanne Vernède. Leurs enfants furent;

A. Etienne d'Esparron, IIe du nom, écuyer, allié, par contrat du 24 novembre 1579, avec damoiselle Gabrielle *de Farges* (b). Leur postérité a continué d'habiter Aiguesmortes, et a été maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du conseil d'état du 8 décembre 1789, où fut visé le contrat de mariage de Madelaine de Gévaudan avec Folcrand d'Esparron, dont les aïeux étaient originaires de Provence;

B. Claude d'Esparron,
C. Pierre d'Esparron,
D. Jean d'Esparron,
} légataires de Folcrand d'Esparon, leur père, le 14 novembre 1575.

II. Jean DE GÉVAUDAN, juge au siége présidial de Beaucaire et Nismes, épousa, vers l'an 1535, damoiselle Antonia DE RICHIER ou RICHER (*Richerii*), d'une famille noble originaire de la ville d'Arles, fille d'Honoré de Richier, conseiller du roi au siége présidial de Nismes, et de Louise d'Albertas, d'une famille originaire de Provence, élevée de nos jours à la pairie (1). Antonia de Richier était

DE RICHIER : d'azur, au mont d'or; au soleil du même, mouvant de l'angle dextre supérieur.

(a) *D'Esparron* : d'or, au pal de gueules, chargé d'une bisse de sable, entravaillée à une épée d'argent, dans son fourreau de sable, la pointe en bas.

(b) *De Farges* : de gueules, au lion d'argent.

(1) Catherine DE RICHIER, sœur d'Antonia, fut mariée, vers l'an 1540, avec Pierre *de Valette*, conseiller et procureur du roi à Nismes, qu'elle rendit père de :

Louise DE VALETTE, mariée, vers 1560, avec Pierre *des Porcellets de Maillane* (issu d'une des plus grandes familles de Provence), conseiller du roi et lieutenant-général au siège d'Arles, fils de Tannegui des Porcellets, chevalier, seigneur de Maillane, du Luc et de la Tour d'Aignes, gouverneur et viguier des château,

veuve de Jean de Gévaudan lorsqu'elle fit, le 11 octobre 1581, son testament devant Jean Redond, notaire royal à Bagnols, où cette dame habitait alors. Elle nomme dans cet acte tous ses enfants et petits-enfants dans l'ordre suivant:

1°. Honoré, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Gabriel de Gévaudan, qui ne vivait plus lors du testament de sa mère,

---

ville et viguerie de Beaucaire, et de Jeanne de Pavée de Villevieille. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Louis des Porcellets de Maillane, conseiller aux conseils d'état et privé, en 1593. Il a eu postérité;

2°. Louise des Porcellets de Maillane, femme de François *de Châteauneuf,* écuyer, seigneur de Molèges, capitaine de la ville d'Arles en 1608, puis de la tour de Tampan en 1614. De ce mariage sont provenus ;

A. Pierre de Châteauneuf, seigneur de Molèges, capitaine du guet de la ville d'Arles en 1651, marié, en 1640, avec Louise *de Gérard ;*

B. André de Châteauneuf de Molèges, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1637. La noblesse de Catherine de Richier ou Richer, sa bisaïeule paternelle, fut jurée dans ses preuves.

De Valette: d'argent, à 3 tourteaux de gueules; au chef d'azur, chargé d'une demi-fleur de lys et d'une demi-aigle éployée d'or, jointes ensemble.

De Châteauneuf: d'azur, au château fermé d'argent, flanqué d'une tour carrée du même, le tout maçonné de sable, et sur une terrasse d'argent.

Des Porcellets: d'or, à la truie de sable.

Nous rappellerons ici un beau trait historique qui honore l'un des premiers auteurs de cette maison, Guillaume des Porcellets. Ce seigneur, ayant suivi, en 1265, le roi Charles Ier d'Anjou à la conquête de Naples, mérita par ses exploits le gouvernement de Pouzzol. Aussi sage, aussi probe, aussi humain dans son administration qu'il s'était montré grand guerrier, il sut tellement attacher le respect et la vénération du peuple à sa personne, qu'il fut le seul Français épargné dans Palerme, pendant l'horrible massacre des Vêpres siciliennes (30 mars 1282). Ce vertueux chevalier fut le dixième aïeul de Pierre des Porcellets de Maillane, époux de Louise de Valette, de laquelle Honoré de Gévaudan, Ier du nom, était cousin-germain.

par lequel on voit qu'il avait exercé un office au parlement de Provence. Il eut de deux femmes, dont les noms ne sont pas connus, savoir;

Du premier lit :

A. Georges de Gévaudan,
B. Marguerite de Gévaudan, } dont on ignore la destinée, ultérieurement au testament d'Antonia de Richier, leur aïeule, dont ils furent légataires;

Du second lit :

C. Perrete de Gévaudan, mariée, par contrat du 2 juillet 1585, avec noble Raulin *d'Airebaudouse* (a), chevalier, baron d'Anduse, seigneur de Fressac, etc., président en la cour des aides de Montpellier. De ce mariage est issu :

François-Folquier d'Airebaudouse, baron d'Anduse et de Carnon, capitaine (gouverneur) de Paulhan-Cabrières, auquel le duc de Montmorency donna le collier de l'ordre de Saint-Michel le 23 novembre 1627. Il obtint le commandement d'un régiment d'infanterie, par commission de l'année 1632, puis l'érection de sa baronnie d'Anduse, en titre de marquisat, par lettres du mois de novembre 1645. Ce seigneur avait fait un testament militaire, en partant pour l'armée le 13 juillet 1637, et avait épousé, le 22 septembre 1619, Françoise *de Grégoire des Gardies* (b), de laquelle il laissa :

I. Urbain d'Airebaudouse, marquis d'Anduse, créé mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie en 1642, marié, le 12 avril 1657, avec Madelaine *de Faucon* (c), veuve de Henri de Cambis, seigneur de Soustelles. De ce mariage est issu :

Charles d'Airebaudouse, marquis d'Anduse, dernier rejeton mâle de cette famille, qui n'a laissé de son mariage avec Félicie *de la Fare de Tornac* (d), décédée au mois d'avril 1724, qu'une fille, mariée avec M. de Sacy;

(a) *D'Airebaudouse:* de gueules, au château à 3 tours d'or.

(b) *De Grégoire:* de gueules, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.

(c) *De Faucon:* d'azur, à 3 tours d'argent, accompagnées en chef d'un faucon d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.

(d) *De la Fare:* d'azur, à 3 flambeaux rangés d'or et allumés de gueules.

II. François d'Airebaudouse, seigneur de Veyrac, lequel fut maintenu dans sa noblesse avec son frère Urbain par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 20 septembre 1668;

3°. Georges de Gévaudan, lieutenant au siége de Beaucaire et Nismes en 1581. Sa mère lui légua 83 écus d'or. On ne connaît pas sa destinée ultérieure (1);

4°. Marthe de Gévaudan, femme de noble N...... *Giraudy*. Elle et son mari ne vivaient plus lors du testament d'Antoinette de Richier, et ils avaient laissé trois enfants;

A. François Giraudy,
B. Marie Giraudy,
C. Léonarde Giraudy,
} légataires d'Antoinette de Richier, leur aïeule, le 11 octobre 1581;

5°. Louise de Gévaudan, mariée, par contrat passé devant Ursl, notaire à Nismes, le 10 janvier 1555, avec noble Pierre *de Record*.

III. Honoré DE GÉVAUDAN, Ier du nom, tenu sur les fonts de baptême par Honoré de Richier, son aïeul maternel, fut conseiller du roi au siége présidial de Beaucaire et de Nismes, charge dans laquelle il paraît lui avoir succédé. Il se maria à Tarascon, par contrat passé devant l'un des notaires de cette ville, le 24 novem-

(1) La *Chronologie historique militaire*, par Pinard, premier commis de la guerre, in-4°, tom. IV, p. 610, donne l'état des services et campagnes de François de Gévaudan, qui, entré au service en qualité de lieutenant dans les dragons de Listenais le 30 septembre 1673, parvint successivement par tous les grades, jusqu'à ceux de maréchal-de-camp le 23 décembre 1702, et de lieutenant-général des armées du roi le 26 octobre 1704. Antérieurement il commandait un régiment de dragons de son nom (de Gévaudan), qu'il avait été autorisé à lever par commission du 25 octobre 1689. Il avait fait les campagnes de Franche-Comté, des Pays-Bas, de Luxembourg, de Flandre, de Piémont, d'Allemagne, du Rhin, d'Alsace, et celle de la conquête de la Savoie et du Piémont en 1705 et 1706. Sous le maréchal de Montrevel, en 1703, il s'était distingué dans la guerre contre les Camisards des Cévennes. Comme il n'existe en France de famille noble du nom de Gévaudan que celle qui fait l'objet de cette notice, il est possible que ce général (qualifié comte de Gévaudan dans la *Gazette de France*, des 12 juillet et 31 octobre 1704) soit descendu, par divers degrés, de Georges de Gévaudan, troisième fils de Jean, ou d'autre Georges de Gévaudan, fils de Gabriel; la destinée de ces deux Georges, oncle et neveu, étant restée inconnue.

bre 1566, avec noble et illustre damoiselle Françoise DE BERTRAND (1), fille de noble et magnifique seigneur Benoît *Bertrandi* (ou de Bertrand), citoyen de Venise, gouverneur du château de Tarascon, et de noble Jeanne de Fortia. De ce mariage sont provenus : DE BERTRAND.

---

(1) FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

La famille DE BERTRAND, seigneurs d'Eyrolles de Saint-Ferréol, passe par ses propres titres et par le témoignage des historiens, pour être d'origine vénitienne. (*Hist. de la noblesse du comté Venaissin*, par l'abbé Pithon-Curt, t. IV, p. 382) ; mais une lettre écrite de Naples, le 19 septembre 1615, par Mario Beltrami à Honoré II de Gévaudan, son neveu, à la mode de Bretagne, porte que cette maison est une branche de celle des comtes de Misciagno, établie au royaume de Naples dès le 14e siècle, et plus anciennement originaire du royaume de Valence, en Espagne. Dans cette dernière hypothèse, la branche aînée serait restée à Valence, où est né, le 1er janvier 1526, saint Louis de Bertrand, religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Il prêcha, avec le plus grand succès, l'évangile aux Indes occicentales. A son retour, il fut élu prieur du couvent de Valence, où il mourut le 9 octobre 1581. Il fut béatifié en 1609 par le pape Paul V. (*Dict. de Moréri*, t. II, p. 417.)

Ce document de famille, dont, en l'absence des titres, nous ne pouvons pas garantir l'entière exactitude, établit la parenté et les alliances des deux branches de *Beltrami* ou *Beltrani*, au royaume de Naples, et de *Bertrandi* passée à Venise, puis en France, vers le milieu du 16e siècle, de la manière suivante :

I. Jean BELTRAMI, Ier du nom, qui vivait vers 1470, dans la province d'Otrante, eut trois fils :

1°. Alphonse Beltrami, premier comte de Misciagno, dans la terre d'Otrante, marié 1° avec N.... *Tolosa*, fille de Paul Tolosa ; 2° avec Cécile *de Gennaro*, tante du comte de Martorano, du lieu de Porto. Alphonse n'a eu que trois filles, savoir ;

Du premier lit :

A. Marie Beltrami, alliée 1° avec Bernard *de Saint-Severin*, duc de Somma, mort en exil en 1570, frère du prince de Salerne, et fils du

1°. Honoré, II° du nom, dont l'article suit;

2°. Victoire de Gévaudan, mariée, par contrat de 24 janvier 1595, passé devant Menard, notaire à Nismes, avec noble André *de Piolenc* (a), gentilhomme de la ville du Pont-Saint-Esprit, seigneur de Sabranenc, et député

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

duc Alphonse et de la duchesse Marie Diascarlone; 2° avec N.... *de Saint-Severin*, comte de la Saponara, d'une branche puînée de la même maison. (Hubner, *Tables des Maisons souveraines de l'Europe*, tab. 1124.)

Du second lit :

B. Cécile Beltrami, femme d'Alphonse *Beltrami*, son cousin-germain, deuxième comte de Misciagno;

C. Brienne Beltrami, première femme d'Antoine *Caraffa*, marquis de Montebello et de Bagno, neveu du pape Paul IV (Jean-Pierre Caraffa, mort le 1er septembre 1559, à 83 ans, après quatre ans de pontificat), fils puîné de Jean-Alphonse Caraffa, comte de Montorio, et de Catherine Cantelmi. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants, Alphonse Caraffa, créé cardinal en 1557, mort en 1565, archevêque de Naples (Hubner, *table* 1096), et deux filles, religieuses au monastère de la Sapience;

2°. François Beltrami, qui s'établit à Venise, où sa postérité s'est alliée aux plus illustres familles de cette république;

3°. Jeannet, qui a continué la descendance.

II. Jeannet Beltrami a laissé d'une femme qui n'est point nommée dans la notice de famille, deux fils et deux filles:

1°. Alphonse, dont l'article suit;

2°. Benoît, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;

3°. N.... Beltrami, femme du comte Nicolas *Tasson*, d'une des principales familles de Ferrare;

4°. N.... Beltrami, épouse de D. Pierre *Castriot Scanderberg*, ancien baron de la terre d'Otrante.

(a) *De Piolenc:* de gueules, à 6 épis de blé d'or; à la bordure engrêlée du même.

aux états de Languedoc en 1597, issu d'une très-ancienne maison originaire de Provence. Il était fils d'Antoine de Piolenc, seigneur de Saint-Julien, et de Claudine de Mézerac, fille de Jean de Mézerac, capitaine de 200 hommes de pied, et d'Éléonore de Goussoulenc. (*Hist. de la noblesse du Comté Venaissin*, tom II, p. 432, où se trouvent la généalogie et toutes les alliances de la maison de Piolenc.)

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

III. Alphonse Beltrami, deuxième comte de Misciagno, épousa Cécile Beltrami, sa cousine-germaine, de laquelle il eut quatre fils et quatre filles;

1°. Ferrand, dont l'article suit;
2°. Charles Beltrami, qui a eu deux fils;
3°. Marin Beltrami, qui envoya de Naples, le 19 septembre 1615, la généalogie de sa maison à Honoré, II° du nom, de Gévaudan;
4°. N.... Beltrami, qui a laissé trois fils, chevaliers des ordres de Saint-Jacques de Calatrava et de Saint-Jean de Jérusalem;
5°. Cécile Beltrami, mariée 1° avec Jean-Antoine *Toraldo*, veuf en premières noces de Jeanne Caraffa, nièce du pape Paul IV; 2° avec François-Antoine *de Capoue*, chevalier du lieu de Nidon, cousin du duc de Termoli. (*Discorsi delle famiglie nobili del regno di Napoli*, par Charles de Lellis, p. 183);
6°. Julie Beltrami, femme 1° de Fabrice *Capece*, chevalier, du lieu de Capuana, dont elle eut des enfants; 2° d'Alphonse *Toraldo*, fils de Vincent, marquis de Polliano;
7°. Laure Beltrami, mariée, 1° avec N.... *de Macedonio*, du lieu de Porto; 2° avec Jean-Baptiste *Franchi*. Elle eut des enfants de ces deux mariages, et entr'autres du second, Antoine Franchi, élu évêque d'Andri le 23 janvier 1604, mort en 1625;
8°. Euphémie Beltrami, femme de Jean-Jérôme *Strambon*, chevalier, du lieu de Porto, qui en eut une nombreuse postérité.

IV. Ferrand Beltrami, troisième comte de Misciagno, épousa Catherine Toralda, fille de Vincent Toraldo, marquis de Polliano, et de Briande Caraffa, nièce du pape Paul IV. (*Delle famiglie nobili Napoletane*, par Scipion Amirato, 2° partie, p. 71, 72). Après la mort de Ferrand Beltrami, Catherine Toralda se remaria avec Bernard Aquaviva, duc de Nardo. Elle avait eu de son premier mari:

Pierre Beltrami, quatrième comte de Misciagno, marié avec N.... *Aquaviva*, fille de François, duc de Nardo, dont il eut un fils et deux filles.

IV. Honoré de Gévaudan, IIe du nom, seigneur de Margueritttes, président à la cour souveraine de Montpellier le 7 novembre 1617, conseiller aux conseils d'état et privé par brevet du roi Louis XIII du 13 juillet 1621, et intendant de Languedoc en 1622, acquit la terre de Marguerittes de noble Gaillard d'Andron, par acte du 23 septembre 1619. Lorsqu'en 1621, les religionnaires du Poitou, de la Guienne et du Languedoc se soulevèrent en masse dans le but de constituer en république tous les pays qu'ils occupaient en majorité, le roi Louis XIII envoya à M. de Gévaudan l'ordre de veiller aux intérêts de sa couronne dans le Languedoc, et ce fut par sa médiation que plusieurs des principaux chefs des rebelles, et notamment Chastillon, ainsi que plusieurs gouverneurs de places fortes du Bas-Languedoc, firent leur soumission au roi. (*Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 529.) La ville de Montpellier, entr'autres, fut préservée par le président de Gévaudan des malheurs d'une ville prise d'assaut. Le zèle et la fermeté que ce magistrat déploya dans l'accomplissement de sa mission avaient excité contre lui la haine des calvinistes. Ils dévastèrent ses propriétés, et livrèrent au pillage et à l'incendie son château de Marguerittes, où presque tous ses titres étaient déposés. C'est ce que constatent un procès-verbal juridique et des lettres de représailles accordées par Louis XIII, le 11 août 1622, autorisant le président de Gévaudan, pour l'indemniser des pertes que son dévouement lui

---

FRAGMENT SUR LA FAMILLE DE BERTRAND.

V. Benoît Bertrandi, fils puîné de Jeannet, nommé Jean dans le contrat de mariage du premier, du 19 juin 1548, passé devant Louis Gauterii, notaire à Avignon, avec Jeanne de Fortia, fille de Jean de Fortia, seigneur d'Hortes, et de Françoise Vitalis, d'une famille d'origine napolitaine, contrat dans lequel il est qualifié noble et magnifique seigneur, citoyen de Venise, ce qui fait penser qu'avant de se fixer en France, il séjournait dans cette ville. Benoît Bertrandi fut nommé, postérieurement à son mariage, gouverneur du château de Tarascon. C'est de ce mariage que sont descendus les seigneurs d'Eyrolles, dont était Philippe de Bertrand, nommé tuteur de Henri de Cavaillon, seigneur de Saussac, par acte passé devant Travenaux, notaire à Villeneuve-lès-Avignon, le 24 mai 1661.

avait occasionées, à saisir sur les biens des rebelles jusqu'à la concurrence de 60,000 livres, S. M. se réservant de reconnaître plus amplement dans d'autres temps les services importants qu'il avait rendus à l'État. Mais ni M. de Gévaudan ni ses héritiers n'ont voulu profiter du bénéfice de ces lettres, et le sacrifice a été complet pour leur famille. Le 9 du mois d'août précédent, le roi avait écrit à M. de Gévaudan pour l'inviter à différer son retour auprès de sa personne, sa présence à Aiguesmortes, où régnait une affreuse épidémie, étant nécessaire à son service. Ce magistrat périt victime de ce fléau, le 18 ou 19 septembre de la même année, emportant dans la tombe d'honorables témoignages d'estime et de regrets de son prince et de ses concitoyens, dont il avait mérité par ses lumières, sa prudence et son intégrité la confiance la plus entière. Honoré de Gévaudan, IIe du nom, avait fait son testament, le 17 de ce mois, devant Poultier, notaire. Il avait épousé 1° noble Gabrielle DE CROZE, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2°, par contrat du 13 septembre 1597, noble Françoise DE MONTEIL; 3°, par contrat du 23 novembre 1610, noble Gabrielle DE GEORGE DE TARAUT, fille de noble Antoine de George, seigneur de Taraut, et de noble Gabrielle de Rodulph de Saint-Paulet, parente d'Anne de Rodulph de Limans (de la branche aînée de cette maison), mère du connétable de Luynes, issu de son mariage avec Honoré d'Albert, seigneur de Luynes, de Cadenet et de Brantes, chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur du Pont-Saint-Esprit. Honoré de Gévaudan, IIe du nom, a eu pour enfants;

DE CROZE : d'azur, à 3 pals abaissés d'or, sommés d'une devise, et accompagnés en chef de 3 étoiles du même.

DE MONTEIL : d'azur, à 2 chevrons d'or.

DE GEORGE : de gueules, à la fasce d'or, chargée d'un cœur du champ, et accompagnée de 3 étoiles du second émail.

Du second lit :

1°. Louis de Gévaudan, mort chanoine à Nismes en 1623;

2°. Marie de Gévaudan, alliée, par contrat du 22 mai 1623, avec Jacques *de Meyran d'Ubaye* (*a*), seigneur d'Espin, gentilhomme de la ville d'Arles, fils de Jean de Meyran d'Ubaye, sieur d'Espin, et de Charlotte de Chavari, et petite-fille de Louis de Meyran, IIe du nom, seigneur d'Ubaye, viguier perpétuel et héréditaire de la ville d'Arles, et d'Alix d'Aube de Roquemartine, sa troisième femme. (*Etat de la Provence*, par l'abbé Robert de Briançon, tom. II, p. 377.) De ce mariage est issu :

(*a*) *De Meyran d'Ubaye :* coupé d'argent, à 2 pals d'azur, et d'azur, à 2 pals d'argent, une fasce d'or, brochante sur la partition.

Jean de Meyran, seigneur d'Espin, marié, en 1646, avec Angélique *de Durand de Bonrecueil* (a), maintenu dans sa noblesse par arrêt du 9 juillet 1667;

3°. Françoise de Gévaudan, mariée, par contrat passé à Nismes le 18 février 1625, avec Etienne *de Saporta* (b), président en la cour présidiale de Montpellier, fils de Jean Saporta, conseiller, médecin du roi, professeur royal et vice-chancelier de l'université de Montpellier, et de damoiselle Madelaine d'Amalric;

Du troisième lit :

4°. Charles, qui a continué la descendance;

5°. François de Gévaudan, qui fut substitué à son frère aîné, par le testament d'Honoré de Gévaudan, II° du nom, leur père, du 17 septembre 1622. Il était capitaine au régiment de Roussillon en 1640;

6°. Henri de Gévaudan, seigneur de Goix, d'Entraigues et autres places, capitaine au régiment de Normandie en 1634. Il n'a pas eu d'enfants de damoiselle N..... *de Goix*, son épouse;

7°. Tiphaine de Gévaudan, morte en bas âge;

8°. Gabrielle de Gévaudan, mariée, par contrat du 14 février 1643, passé devant André Dumas et Chrétien Guiran, notaires royaux à Nismes, avec illustre et puissant seigneur Charles *de Raimond de Mormoiron* (c), baron, puis marquis de Modène, mort le 19 octobre 1680, fils de François de Raimond de Mormoiron, II° du nom, baron de Modène, grand prévôt de France et de l'hôtel du roi, ambassadeur extraordinaire de France en Espagne, puis à Turin, pour terminer la guerre entre S. M. C. et le duc de Savoie, et de généreuse et illustre demoiselle Catherine Alleman de Châteauneuf. De ce mariage sont provenus:

A. Jean-Gabriel de Raimond de Mormoiron, auteur de la branche des marquis de Modène, éteinte en 1782;

(a) *De Durand de Bonrecueil :* d'argent, au cerisier de sinople, fruité de gueules; au chef du même, chargé d'une étoile à six rais d'or.

(b) *De Saporta :* d'azur, au portail d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or.

(c) *De Raimond-Modène :* écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion couronné d'argent, à la bordure denchée du même, qui est *de Mormoiron ;* aux 2 et 3 d'or, à la croix de Toulouse d'azur, qui est *de Venasque ;* sur le tout d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, qui est *de Raimond-Modène*.

B. Charles de Raimond-Modène, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 13 juin 1653. Dans les enquêtes secrètes qui avaient été faites le 23 mars précédent, sur la noblesse de ses lignes paternelle et maternelle, les témoins déposèrent que la mère de ce chevalier était issue d'une famille *d'ancienne tige de noblesse de nom et d'armes, et vivant noblement sans dispute*;

C. Jean-François de Raimond de Mormoiron, comte de Modène, reçu chevalier du même ordre le 27 janvier 1655, ensuite capitaine de vaisseau. Sa mère, Gabrielle de Gévaudan, lui constitua un legs le 27 juillet 1691. En lui s'est formée la branche des comtes de Modène, la seule qui représente cette maison, actuellement au service de France et de Russie;

D. Antoine de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte en 1646, mort au service de Savoie, étant capitaine au régiment de la Croix-Blanche;

E. Honoré de Raimond-Modène, mort capitaine d'infanterie;

F. Henri de Raimond-Modène, chef d'escadre des armées navales, capitaine-général des côtes de la Méditerranée, mort en 1723;

G. Marguerite de Raimond-Modène, mariée, en 1660, avec Paul-François *de Soubirats* (a), vice-recteur du comté Venaissin;

H. Gabrielle-Gastonne de Raimond-Modène, religieuse au monastère de Notre-Dame, à Avignon.

V. Charles DE GÉVAUDAN, seigneur de Marguerittes, et de Lagarne et Couloures (formant la baronnie de Manduel), conseiller du roi au présidial de Nismes et de Beaucaire, épousa, par contrat du 23 décembre 1639, passé devant Guiraud, notaire à Nismes, noble Jeanne DE VILLAR, fille de noble Pierre de Villar, seigneur de Vallongue, de Gajan et de Savignargues, conseiller du roi au siége présidial et en la sénéchaussée de Nismes, et de Susanne de Sandres. Charles de Gévaudan et Henri, son frère, seigneur de Goix et d'Entraigues, furent reconnus *issus de noble race et lignée*, et comme tels, maintenus dans leur noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc et commissaire départi par le roi Louis XIV pour la recherche des faux nobles, du 19 novembre 1668. Charles a eu de son mariage huit enfants;

DE VILLAR : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules: aux 2 et 3 d'argent, au pin arraché de sinople, adextré d'un demi-vol de sable, et senestré d'une étoile du même.

(a) *De Soubirats*: d'or, à la montagne de six coupeaux de sable, sommée d'un coq du même, crêté, barbé et membré de gueules.

1°. Henri, dont l'article viendra ;

2°. François de Gévaudan, mort premier consul de Nismes en 1672 ;

3°. Louis de Gévaudan, capitaine au régiment d'Auvergne en 1666, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Languedoc en 1676, puis major-commandant les ville et citadelle de Narbonne en 1679. Il fut admis et prit séance aux états de Languedoc, comme envoyé d'Arques, après la vérification de ses titres et preuves de noblesse, faite, le 17 novembre 1674, par la commission des états, composée du cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, des évêques de Comminges et de Saint-Papoul, des barons de Villeneuve et de Serviez, des capitouls de Toulouse, des consuls de Narbonne et de Beziers, et du syndic de la province de Vivarais ;

4°. Guillaume de Gévaudan, lieutenant au régiment d'Auvergne, tué au siége d'Utrecht, en 1674, d'un coup de feu au genou ;

5°. Madelaine de Gévaudan, } reçues au grand couvent des Ursulines de Nis-
6°. Françoise de Gévaudan, } mes les 29 novembre 1652 et 20 mars 1660 ;

7°. Gabrielle de Gévaudan, mariée, par contrat du 13 avril 1658, avec Henri *de Mariotte* (a), président en la cour des comptes de Montpellier, dont elle était veuve en 1700 ;

8°. Jeanne de Gévaudan, mariée, par contrat de l'année 1689, avec François *de Vissec de la Tude* (b), comte de Ganges, colonel du régiment de dragons de Languedoc, issu d'une des premières maisons de cette province, fils de Jean-Pons de Vissec de la Tude, baron de Ganges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal des camps et armées, gouverneur de la citadelle de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, etc., et de Jeanne de Saint-Étienne, dame et baronne de Ganges, de Saint-Martial et de Mèze. Jeanne de Gévaudan mourut le 8 janvier 1719.

VI. Henri DE GÉVAUDAN, seigneur de Marguerittes et de Lagarne et Couloures (l'inféodation de ces terres est du 20 juillet 1660), conseiller du roi, juge-mage au siége présidial et en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général de Montpellier (art. 5), le 27 mars 1697. Il avait épousé à Nismes, par contrat du 22 septembre 1687, noble Catherine DE LA BAULME, fille de noble Joseph de la Baulme, conseiller au prési-

DE LA BAULME : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 3 gantelets d'argent.

(a) *De Mariotte :* d'azur, à la gerbe d'or, surmontée d'une étoile du même.
(b) *De Vissec de la Tude :* écartelé d'argent et de sable

dial et premier assesseur gentilhomme de la ville de Nismes, et de noble Gabrielle de Pascal de Peyremale. Elle le rendit père de six fils et trois filles :

1°. Joseph, Ier du nom, dont l'article viendra ;

2°. Charles de Gévaudan, mort célibataire en 1777 ;

3°. François de Gévaudan, qui entra au service en 1714, fut capitaine au régiment d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et commandant pour le roi des ville et citadelle d'Avesnes. Il est décédé en 1751, n'ayant pas été marié ;

4°. Henri de Gévaudan, qui entra au service en 1718, devint capitaine de grenadiers au régiment d'Auvergne, et se retira en 1747, étant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

5°. Louis de Gévaudan. Entré au service en 1721, il fut successivement capitaine au régiment de Bourgogne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et major-commandant pour le roi la ville de Bouchain. Il s'est retiré en 1765, à Nismes, où il est mort ;

6°. Antoine de Gévaudan, qui entra au service en 1721, et fut capitaine au régiment d'Artois, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Blessé d'abord au combat d'Ettingen, en 1743, d'un coup de feu au cou qui lui découvrit la trachée-artère, puis en 1744, au siége de Fribourg, d'un éclat de bombe qui lui cassa deux côtes, il fut tué à l'affaire du col de l'Assiette, en 1747, combattant à la tête d'une compagnie de grenadiers ;

7°. Jeanne de Gévaudan, morte en bas âge ;

8°. Marie-Anne de Gévaudan, mariée, par contrat passé à Nismes le 20 septembre 1730, avec N.... *de Pascal* (a), baron de la Reyranglade, d'une ancienne famille originaire de Rouergue ;

9°. Catherine de Gévaudan, décédée en bas âge.

VII. Joseph DE GÉVAUDAN, Ier du nom, seigneur de Margueritttes, de Lagarne et Couloures, de Fourques, de Saint-Gervasy, etc., baron de Boisseron, cornette au régiment de Septimanie, dragons, en 1745, fut reçu, en 1753, d'après ses preuves de noblesse, officier de la maison militaire du roi dans la compagnie des chevau-

(a) *De Pascal :* d'azur, à 2 bourdons d'or, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile d'argent.

BONNIER : fasce d'argent et d'or.

légers. Il avait épousé, par contrat passé devant Bonnet, notaire à Montpellier, le 22 juillet 1718, Marie BONNIER DE LA MOSSON (1), fille de noble Antoine Bonnier, chevalier, seigneur de la Mosson et de Campagne-Saint-Cosme, président à la cour des comptes de Montpellier, et de Françoise de Toulouse. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Gévaudan, cornette au régiment de Septimanie, dragons, en 1744, lieutenant au régiment d'Artois en 1746, blessé à l'affaire de l'Assiette en 1747, capitaine au même régiment en 1755, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1763, lieutenant-colonel en 1771, et nommé en cette même année major-commandant les ville et citadelle de Montpellier. La famille conserve des lettres du roi Louis XVI, dans lesquelles ce prince exprime au commandant de Gévaudan toute sa satisfaction de ses services, de sa tactique militaire et de sa parfaite prudence et conduite dans les affaires qui lui ont été confiées. Cet officier distingué a été l'une des nombreuses victimes de la fidélité, ayant été condamné à mort, le 22 décembre 1793, par la commission révolutionnaire, nommée après le siége de Lyon. Il n'avait pas été marié ;

3°. Henri de Gévaudan, qui, entré au service en 1747, fut fait capitaine au régiment d'Artois en 1756, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1772, et lieutenant-colonel. Il est décédé sans postérité à Montpellier en 1812.

RICOME : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une fasce d'argent, chargée de 3 étoiles de gueules, et accompagnée d'un casque d'or en pointe.

VIII. Joseph DE GÉVAUDAN, IIe du nom, baron de Boisseron, seigneur de Lagarne et Couloures, etc., officier de la maison militaire du roi (compagnie des chevau-légers), épousa, par contrat passé à Montpellier, le 4 décembre 1747, Jeanne RICOME DE LA FIGARÈDE, fille de noble Antoine Ricome de la Figarède, seigneur de Saint-

---

(1) Cette alliance en a procuré à MM. de Gévaudan une deuxième avec la maison d'Albert de Luynes, Marie Bonnier de la Mosson étant propre nièce de Joseph Bonnier, baron de la Mosson, trésorier général des États de Languedoc, dont la fille, Anne-Josèphe Bonnier de la Mosson, fut mariée, le 23 février 1734, avec Ferdinand d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens, duc de Pecquigny, puis duc de Chaulnes, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, et gouverneur des provinces de Picardie et d'Artois, père de Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, dernier duc de Picquigny et de Chaulnes, mestre-de-camp de cavalerie, mort sans postérité.

Jean, capitaine-exempt des Cent-Suisses de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de damoiselle Marguerite de Cambon. Joseph, II[e] du nom de Gévaudan, est décédé le 2 décembre 1785. Il avait eu deux enfants :

1°. Antoine-Joseph, qui suit ;

2°. Catherine-Jeanne de Gévaudan, morte en bas âge.

IX. Antoine-Joseph, comte DE GÉVAUDAN, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Roques-Rouges, d'Ortes, de Saint-Jean, de l'Isle-Villeblain et autres lieux, officier de la maison militaire du roi (chevau-légers) en 1766, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1791, persécuté et incarcéré pendant la terreur, a épousé, par contrat du 23 octobre 1776, illustre damoiselle Pauline-Rosalie DE DURAND DE RILLY, fille de haut et puissant seigneur messire Joseph de Durand de Rilly, chevalier, marquis de Rilly et de Villeblain, et de haute et puissante dame Laure-Lucrèce de Magnin de Gaste; et sœur de haute et puissante dame Marie-Agathe de Durand de Rilly (1), épouse de haut et puissant seigneur messire Joseph-Guillaume, marquis de Chanaleilles, avec laquelle M. et madame de Gévaudan transigèrent sur le partage des successions des père et mère de ces deux dames, le 22 novembre 1783. Le comte de Gévaudan a eu trois enfants :

DE DURAND : d'argent, à 3 maillets de gueules.

1°. Joseph-Paulin-Casimir, dont l'article suit ;

2°. Laure-Louise-Lucie de Gévaudan, morte à Avignon, en 1806, âgée de 27 ans, sans avoir été mariée ;

3°. Joséphine-Léontine de Gévaudan, morte en bas âge.

X. Joseph-Paulin-Casimir, marquis DE GÉVAUDAN, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a épousé, par contrat du 1[er] janvier 1828, passé devant Bonfils, notaire à Montpellier, Marie-Antoinette-Henriette DE BEAUVOIS DE NOGARET, fille de messire

DE BEAUVOIS DE NOGARET : d'argent, au noyer de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

(1) Cette dame, pour avoir correspondu avec ses deux fils émigrés, a péri sur l'échafaud révolutionnaire, à Orange, le 3 août 1794.

Pierre-Sylvestre de Beauvois de Nogaret, capitaine des vaisseaux du roi au département de la marine à Toulon (créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis à 27 ans, pour sa belle conduite dans les guerres d'Amérique), décédé premier consul d'Avignon, le 11 février 1792, et de demoiselle Anne-Victoire d'Asque, fille de messire Félix-Antoine d'Asque, commissaire de la marine royale à Toulon.

Les alliances de MM. de Gévaudan ont établi des parentés entre leur famille et celles de Grégoire-des-Gardies, de Saint-Bonnet-Toiras, de Faucon, de la Fare-Tornac, de Sacy, de Montfaucon, de Faret de Saint-Privat, de Panisse, de Granolhasc, de Jarente d'Henrici, de Quierats, de Joannis, de Berton-Crillon, de Cabassole, de Pierre-Bernis, de Seytres-Caumont, de Chanaleilles, de Magnin de Gaste, de Sandres, de Saint-Étienne, de Boucaut, de Masclary, de Siffredy, de Cohorne-de-Seguin, de Merle de Beauchamps, etc., etc.

DE GIRONDE,

SEIGNEURS BARONS DE GIRONDE, DE THÉDIRAC, DE MONTCLERA, DE LOUPIAC, DE FLOIRAS, DE LAVAUR, DE ROQUECOR, MARQUIS DE MONTCLERA; BARONS DE MONTAMEL, D'ALVIGNAC; SEIGNEURS DE TEYSSONAT et DU PIQUET, MARQUIS DE FERRENSAC; SEIGNEURS DE PILLES, DE LA GISCARDIE, COMTES DE GIRONDE; SEIGNEURS BARONS DE CASTELSAGRAT, DE MONTCORNEIL, etc.; SEIGNEURS, puis COMTES DE BURON, VICOMTES D'EMBRIEF, BARONS DE CHATEAUNEUF, etc., etc., *en Guienne, en Quercy, en Périgord, en Agénais, en Languedoc* et *en Auvergne.*



ARMES : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à trois hirondelles de sable, les deux en chef affrontées, la dernière au vol étendu*, qui est DE GIRONDE; *aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or,* qui est DE TOULOUSE (1). L'écu environné d'un manteau doublé d'hermine, frangé d'or (2), et sommé d'une couronne de marquis.

La maison DE GIRONDE (3) florissait parmi la noblesse de chevalerie et de haut parage de la Guienne, dès le milieu du dixième

---

(1) Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne,* t. VIII, p. 596. La branche des seigneurs du Monteil et de Neronde, comtes de Buron, en Auvergne, ajoutait : *sur le tout d'argent, à une merlette de sable, accompagnée de* 3 *molettes d'éperon du même,* par suite d'une alliance contractée dans le 14e siècle avec la maison de Rochefort.

(2) Ce manteau est une concession accordée par le roi Charles IX à la branche de Buron, par brevet du 6 avril 1572. Cette branche étant éteinte, celle des seigneurs de la Giscardie, comtes de Gironde, aînée actuelle, a été autorisée à réunir les armes des comtes de Buron aux siennes.

(3) Le nom de Gironde a éprouvé peu de variations dans son orthographe latine

siècle. C'est ce que justifie la qualité de *toparcha*, portée par ses auteurs, et qui n'était donnée qu'aux princes et aux grands barons. Elle devait ce rang distingué à son nombreux vasselage, et particulièrement à la possession du bourg de Gironde, ancienne baronnie située sur la Garonne, près de la ville de la Réole, qu'un mariage fit passer, en 1318, dans la maison d'Albret (1). L'intervention de cette maison dans les guerres et les traités de la Guienne, sa munificence envers les monastères, entr'autres, envers ceux de Grandselve et de la Réole, et ses premières alliances avec des maisons souveraines, sont des témoignages de sa puissance et de sa splendeur originaires. Quoique, par l'extinction de la branche aînée, les riches domaines qui en formaient l'apanage fussent sortis de cette maison, par l'alliance dont nous venons de parler, les nombreux rameaux de cette famille, répandus en Quercy, en Périgord et en Auvergne, en ont continué les illustrations par la possession de fiefs, de dignités et de terres seigneuriales titrées, et par les services qu'ils ont rendus à nos rois, soit près de leurs personnes ou dans leurs armées, soit dans diverses missions, soit dans l'exercice des grandes charges de leur couronne. Et, de même que les rois d'Angleterre invoquaient anciennement le crédit et les secours des barons de Gironde pour se maintenir dans

---

et française: ce n'est guère que dans les rôles de la Tour de Londres qu'on lit *Gyrund*, *Girond*, *Gerun*, *Gerund*, *Gerond*, *Geronde*, etc.

Gironde est aussi le nom qu'on donne à la rivière de *Garonne*, vers son embouchure. Voici l'ancienne tradition qui s'est transmise sur l'origine de l'adoption de ce nom. Des différents s'étant élevés entre les riverains de la Dordogne et de la Garonne, sur la question de savoir laquelle des deux rivières conserverait son nom à leur réunion, un seigneur de Gironde fut choisi pour arbitre; mais cette contestation présentait tant de difficultés, qu'on ne trouva d'autre moyen de les aplanir, qu'en donnant à cette partie de la rivière le nom même du médiateur. S'il y a divergence d'opinion dans presque tous les auteurs sur ce point d'histoire, c'est que le fait que consacre cette tradition remonte à une époque très-reculée, et sur laquelle il existe peu de monuments certains.

(1) Ce fut Giraude, dame de Gironde, héritière de la branche aînée, qui porta cette terre, avec les riches domaines de cette branche, à Berard d'Albret, frère de Bernard-Ezy, II[e] du nom, sire d'Albret, 7[e] aïeul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du roi Henri IV. (*Art de vérifier les Dates*, édition in-8°, t. IX, p. 269.)

la souveraineté de la Guienne, de même, et dès avant la bataille de Castillon et l'expulsion des Anglais, les chefs des autres branches, inviolablement attachés aux intérêts de nos rois, leur ont offert souvent une utile assistance, comme on en juge par une lettre que Henri III écrivait, le 11 avril 1585, à Brandelis de Gironde, seigneur de Montcléra, pour le prier, lui et ses vassaux et alliés, de ne pas prendre d'autre parti que le sien. On a remarqué que, quoique les riches domaines de cette maison aient dû se subdiviser successivement pour fournir au patrimoine de douze branches (1), et que de nombreuses extinctions en aient fait passer la majeure partie dans des familles étrangères, néanmoins, les branches qui ont survécu, et sur lesquelles reposent les titres des autres bran-

---

(1) Indépendamment des douze branches connues de la maison de Gironde, M. Clabaut, dans un travail généalogique qu'il a dressé pour cette maison, cite une treizième branche fondée en Calabre, au onzième siècle, par un puîné qui accompagna, en 1038, Guillaume, surnommé Bras-de-Fer, fils de Tancrède, seigneur de Hauteville, en Normandie, et premier comte de Pouille en 1043. Cette branche, connue sous le nom de Gironda, a eu, suivant le même généalogiste, des possessions considérables en Calabre et dans la province de Bari. Elle a rempli des charges très-distinguées à la cour de Naples, a eu des commandements dans les principales places et les armées, et a fourni, depuis l'an 1594, nombre de chevaliers à l'ordre de Malte, dont un général des galères de cet ordre, depuis grand-prieur de Messine. Elle porte pour armoiries : *d'azur, au lion d'or, accompagné de 3 fleurs de lys du même, et surmonté de l'aigle de l'empire,* par concession souveraine. Il n'y a pas de titres qui rattachent explicitement les Gironda aux autres branches de la maison de Gironde. Il y en eut une connue en Provence dès le milieu du douzième siècle, et jusque vers 1600. Douce *de Gironde* fit une donation à la commanderie de Richerenches, ordre du Temple, au comté Venaissin, en 1160, entre les mains du commandeur N.... Hugolen. (*Histoire du comté Venaissin,* par Pithon-Curt, t. III, pp. 94 et 187.) On prétend que cette branche fut formée par Gaston de Gironde et son fils qui, l'an 1089, étaient passés en Provence pour se vouer au secours des habitants de ce pays, victimes d'une peste affreuse, connue sous le nom de *feu sacré*. Atteints eux-mêmes de ce fléau, et en ayant été guéris par l'intercession de saint Antoine, dont les reliques étaient déposées dans un prieuré de bénédictins à quatre lieues de Vienne, ils fondèrent dans ce lieu un hôpital pour les pauvres attaqués de la même maladie. Ce prieuré fut le berceau de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Antoine, approuvé par le pape Urbain II et par le concile de Clermont en 1095.

ches éteintes, n'ont pas cessé de se maintenir au rang de la haute noblesse dans les diverses provinces où elles se sont établies.

La généalogie de la maison de Gironde a été imprimée, mais d'une manière incomplète, dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, édition de 1733. Les derniers éditeurs de Moréry l'ont insérée dans leur grand dictionnaire, en 1759, t. V, p. 214, et la Chesnaye des Bois l'a publiée de nouveau en 1774, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, t. VII, p. 238. Mais le travail le plus suivi et le plus complet est celui qu'on doit aux recherches de M. Clabaut, auteur du *Tableau généalogique de la Maison de France*, qui, en 1771, a dressé la généalogie de la maison de Gironde sur plus de 300 titres originaux. C'est particulièrement d'après ce dernier travail que nous avons rédigé celui qui va suivre, après l'avoir comparé soigneusement avec celui qui fut fait au cabinet des ordres du Roi, en 1786, lorsque M. de Gironde fut admis à jouir des honneurs de la cour.

Le plus ancien seigneur de Gironde connu par les monuments du moyen âge vivait vers la fin du dixième siècle. Suivant une charte d'environ l'an 980, il tenait en fief du prieur de la Réole la justice et juridiction de la foire ou du marché de ce lieu, ayant seul le pouvoir de donner des sauf-conduits à ceux qui fréquentaient ce marché. La charte qui nous a transmis ces détails fut donnée par Gombaud, évêque de Bazas, et par le comte Sanche, son frère. Elle contient les coutumes de la Réole (1), et les droits de l'église du même lieu. On y lit, entr'autres choses, ce qui suit..... « *Omni tempore statutum est forum in villâ Regulæ, in* » *die sabbati. Dominus de Gironda tenet in hoc foro, in feudum, de* » *priore, justitiam mercati : nec debet aliquis die Sabbati, aliquid* » *ultra rivos emere. Quod factum fuerit ad dominum Girondæ per-* » *tinet justitia. Et ipsa die Sabbati, manulevabit ille dominus Gi-* » *rondæ usque ad octo dies.... Præfatus verò dominus Girondæ se-* » *curum conductum dabit venientibus ad forum, in eundo et re-* » *deundo, etc.* Et plus bas : *Item si prior proprium bellum habuerit* » *pro exhæredatione terræ, medietatem expensarum facient Burgenses,*

(1) Ces coutumes sont imprimées dans la *Bibliothèque* du P. Labbe, t. II, pp. 744 et suiv.

» *aliam medietatem prior. Prolati bello tenentur se præsentare do-* » *minus Gerundæ, et dominus de Taurignac et dominus de Berned.* » (D. Claude Estiennot, *Fragm. Histor. Aquit.* t. IX, fol. 406, *anno. circ.* 980.)

D. Coll, dans son *Nobiliaire manuscrit d'Auvergne*, a recueilli quelques fragments sur les anciens seigneurs de Gironde, en Guienne. Parmi ces fragments on distingue la citation d'Arnaud, seigneur de Gironde, qui vivait en 1080. D'après l'ordre des temps il pouvait être le petit-fils du seigneur de Gironde, dont nous avons parlé précédemment, et il est probable qu'il fut l'aïeul d'autre Arnaud de Gironde, que nous nommerons Ier du nom, parce que c'est à partir de celui-ci que la filiation de cette maison s'établit d'une manière suivie.

I. Arnaud, Ier du nom, seigneur baron DE GIRONDE, chevalier, fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Grandselve, ordre de Cîteaux, au diocèse de Toulouse, à laquelle il fit don, en présence de *Fine*, sa femme, et de ses enfants, par acte du 9 des calendes de décembre 1167, d'un domaine appelé de Bersac. (*Recueil de Doat, à la Bibliothèque du Roi*, t. LXXVI, p. 374.) Il assista comme témoin à d'autres donations que les rois de France et d'Aragon firent à cette abbaye, et laissa de son mariage : N. ..

1°. Arnaud, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Pierre de Gironde, qui, l'an 1154, voua sa personne et ses biens au monastère de la Réole;
3°. Braïde de Gironde, nommée dans la charte de 1167, avec son frère aîné.

II. Arnaud, IIe du nom, seigneur baron DE GIRONDE, chevalier, fut du nombre des seigneurs qui contribuèrent avec les rois d'Angleterre au rétablissement du monastère de la Réole, ruiné par les Normands. (D. Claude Estiennot, *Antiquit. Bened. Vascon.*, t. I, fol. 137 et suiv.) Le 3 des nones 1189 (*v. st.*), il souscrivit une charte par laquelle Henri de Gontaut donna à l'abbaye de Cadoin tout ce qu'il possédait, tant en seigneurie qu'autrement, dans la forêt du même nom. (*Arch. de Cadoin, rouleau en parchemin, coté* I, *Chart.* II.) Au mois de mars 1190 (*v. st.*), Arnaud, seigneur de Gironde, fit donation à l'abbaye de la Réole,

du droit de pâturage dans ses terres, ses prés, vignes et moissons exceptés. (*Recueil de Doat*, t. LXXVIII, fol. 61.) Enfin, au mois de mai 1208, en présence d'Aton de Vauzèle, de Bernard d'Esparbès, etc., il se désista, en faveur des religieux de Grandselve, de tous ses droits sur les biens dépendants de l'église de la Selle. (*Ibid*, fol. 183.) Ses enfants furent :

N....

1°. Arnaud, III° du nom, dont l'article suit;
2°. Guillaume, auteur de la branche des *seigneurs* DE THÉDIRAC, DE MONTCLERA, etc., rapportée ci-après;
3°. Raimond de Gironde, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il dota le grand prieuré de Toulouse en 1224. (*Archives de ce prieuré.*)

III. Arnaud, III° du nom, seigneur baron DE GIRONDE, chevalier, imita la généreuse piété de ses ancêtres et leur munificence envers le monastère de Grandselve, auquel il fit diverses donations, le 13 mars 1229 (*v. st.*), et le quatrième jour à l'issue d'avril 1230. Dans le dernier de ces actes est nommée dame *Serène*, son épouse. (*Recueil de Doat*, t. LXXVIII, fol. 250.) On le trouve au nombre des principaux seigneurs de Guienne que le roi d'Angleterre convoqua pour se trouver à Pons avec armes et chevaux, le jeudi après la Pentecôte de l'année 1242, puis à Sainte-Bazeille, le jour de la fête de saint Mathieu de la même année. (Rymer, *Act. publ.*, t. Ier, pp. 402 et 412.) L'an 1246, le prieur de la Réole adressa contre Arnaud de Gironde, à l'abbé de Fleury (1), qui avait l'autorité et l'inspection sur ce prieuré, une plainte sur le refus que ce seigneur faisait de rendre à ce prieur foi et hommage pour son *grand et noble fief*, qu'il tenait de toute ancienneté du couvent de la Réole (2). Il fut père d'Arnaud IV, qui suit.

N....

IV. Arnaud IV, damoiseau, puis chevalier, seigneur baron DE GIRONDE, accorda de nouvelles immunités aux religieux de Grand-

(1) Et non pas Floirac, comme il est dit par erreur dans le travail de M. Chabaut et dans les généalogies imprimées.

(2) ..... *quod nobilis vir dominus Arnaldus de Girondâ, miles, de magno et nobili feudo faciat homagium.* (D. Claude Estiennot, *Antiq. Bened. Vascon.* t. IX, p. 390.) Ce passage prouve qu'Arnaud III, seigneur de Gironde, descendait directement du seigneur de Gironde, qui vivait en 980.

selve, qu'il exempta, par charte du 16 avril 1268, du droit de péage, savoir : pour 40 tonneaux de blé, 140 tonneaux de vin et d'autres denrées; pour tout le plomb nécessaire à l'abbaye, 20 quintaux de cuivre et d'étain; pour le poisson salé arrivant par la mer; pour 3 muids de sel, enfin pour les étoffes et draps dont les religieux auraient besoin pour leur habillement. (*Recueil de Doat*, t. LXXIX, fol. 212.) Par acte du 13, à l'issue de mars 1272 (*v. st.*), Arnaud de Gironde déclara tenir en fief du roi d'Angleterre les fiefs de Loubens et d'Ylabrète, à la charge de fournir un chevalier à l'ost (armée), comme les autres barons. (*Bureau des finances de Montauban*, somme de l'Isle, fol. 649.) Le seigneur de Gironde fit son testament le 3 janvier 1281 (*v. st.*). En 1288, il fut choisi pour l'un des otages des traités conclus entre les rois d'Angleterre et d'Aragon. (*Rymer*, t. II, pp. 375, 376 et 378.) Ce seigneur tenait aussi du roi d'Angleterre la bastide de Montségur et la commune de ce lieu. Il en fixa les limites avec les seigneurs, chevaliers et damoiseaux de Landeron, par acte de l'année 1290. (*Bur. des fin. de Montauban*, somme de l'Isle, fol. 649.) Enfin, le 29 juin 1294, Édouard, roi d'Angleterre, lui demanda du secours pour recouvrer la Gascogne sur le roi de France. (*Rymer*, t. II, p. 648.) Arnaud de Gironde, IVe du nom, mourut avant le 3 août de la même année. Il avait épousé Giraude ou Géraude DE PONS, fille de Renaud III, sire de Pons, et de Marguerite *dite* de Turenne, dame de Bergerac, fille d'Hélie Rudel, seigneur de Bergerac et de Gensac, et d'Hélis de Turenne, cette dernière fille de Raimond IV, vicomte de Turenne, et d'Hélis d'Auvergne. (Justel, *Histoire de la maison de Turenne*, p. 42. Voyez aussi la généalogie DE PONS, dans le t. IV de cet ouvrage, p. 25.) Giraude de Pons vécut jusqu'après l'année 1310, et fut inhumée près de son mari, en l'église des frères mineurs de la Réole. Ils avaient eu un fils et deux filles.

DE PONS : d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules.

1°. Arnaud V, dont l'article suit;

2°. Marguerite de Gironde, mariée, par contrat du 28 novembre 1310, avec Pons, seigneur *de Castillon*, en Médoc, auquel elle apporta en dot, outre une somme de 2,000 livres une fois payée, 150 livres de rente que lui avaient léguées son père et son frère. Pons de Castillon fit son testament le 5 juillet 1313, et mourut avant le 2 février 1318 (*v. st.*). Sa veuve fit le

sien le 30 mai 1352 (1), et demanda à être inhumée aux tombeaux de ses père et mère, dans l'église des frères mineurs de la Réole. Elle choisit pour son héritier Arnaud d'Albret, son petit-neveu, au préjudice de Pons de Castillon, son fils, qu'elle priva de sa succession en punition de son ingratitude et des mauvais traitements qu'elle avait essuyés de sa part;

3°. N.... de Gironde, mariée avec noble baron Pierre *de Gavarret*, damoiseau, seigneur en partie de Langon. Arnaud V, baron de Gironde, son beau-frère, le nomma tuteur de ses filles en 1310.

Dans le même temps vivait:

Simon de Gironde, qui, par acte du dimanche avant Noël 1303, reconnut tenir en fief de Guillaume-Arnaud de Donnissan, damoiseau, seigneur de Citran, plusieurs héritages dans la paroisse de Listrac, près Montségur. Il pouvait être fils naturel d'Arnaud IV, baron de Gironde.

DE CAUMONT : d'azur, à trois léopards d'or l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules.

V. Arnaud, Ve du nom, seigneur-baron DE GIRONDE, damoiseau, fut substitué à Hélie Rudel, sire de Pons, à Geoffroi de Pons et à Raimond, vicomte de Turenne, par le testament de Marguerite, *dite* de Turenne, dame de Bergerac, son aïeule maternelle, du 7 des calendes de février 1289. (*Justel*, pp. 42, 48.) Il épousa, par contrat du 3 août 1294, Talaise DE CAUMONT, fille de Bertrand, seigneur de Caumont, et d'Indie de l'Isle-Jourdain. (*Doat*, t. XXXVIII, p. 112.) Le mercredi avant la fête de Saint-Simon et Saint-Jude (21 octobre 1300), Arnaud de Gironde acquit un droit de péage de son beau-père; et, le 10 octobre 1310, il fit son testament, dont il confia l'exécution à Thomas du Peuch, chevalier, Alexandre de Caumont, donzel, Jean *Pansa*, Arnaud de Pins de Curton, Ramond de Lavizon et Gaubert de Mayrac, ses parents et amis. Le 18 novembre de la même année, Talaise de Caumont, sa veuve, acquit tous les droits de Marguerite de Gironde, sa belle-sœur. Elle vivait encore le 2 février 1318. De son mariage avec Arnaud V, baron de Gironde, sont provenus:

1°. Isabeau, dame de Gironde, qui était sous la tutelle de Pierre de Gavarret, son oncle paternel, lorsqu'elle fut mariée, par contrat du 31 janvier

(1) Et non pas 1370, comme il est dit dans le travail de M. Clabaut et ailleurs, l'indiction IV et la dixième année du pontificat de Clément VI ne pouvant concorder qu'avec l'année 1352.

1310 (*v. st.*), avec Bernard-Ezy, IIe du nom, sire *d'Albret*, vicomte de Tartas, fils aîné d'Amanieu VII, sire d'Albret, et de Rose du Bourg, dame de Verteuil. A ce contrat furent présents, nobles seigneurs Guilhem-Arramon de Gensac, Auger de la Mothe, Gaillard de la Mothe, seigneur en partie de Roquetaillade, Amanieu de Noaillan, co-seigneur de Sainte-Livrade, et Guilhem-Arramon de Fargues, chevaliers, Ayquem-Guilhem de Lesparre, Pons, seigneur de Castillon, en Médoc, Pierre de Lascases, Guilhem de Pins, damoiseaux, etc. (*Doat*, t. CLXXIX, fol. 220.) Isabeau de Gironde mourut sans enfants avant le 2 février 1318. Le sire d'Albret se remaria, le 21 mai 1321, avec Mathe d'Armagnac, dont est issue au VIIIe degré, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère du roi Henri IV;

2°. Indie de Gironde, morte sans alliance avant l'année 1318;

3°. Geraude ou Giraude, dame de Gironde après sa sœur aînée, alliée, par contrat du 2 février 1318 (*v. st.*), vidimé le 16 septembre 1333, avec noble baron Berard *d'Albret*, seigneur de Verteuil, frère de Bernard-Ezy II, sire d'Albret, époux de sa sœur aînée. Berard fit son testament le 9 janvier 1345 (*v. st.*). Giraude de Gironde vivait encore en 1348, et laissa postérité;

4°. Marguerite de Gironde, à laquelle son père légua, le 10 octobre 1310, 50 livres de rente annuelle, 100 livres en deniers et 100 livres *pour son harnais*.

CO-SEIGNEURS DE THÉDIRAC, SEIGNEURS BARONS et MARQUIS DE MONTCLERA, etc.

III. Guillaume DE GIRONDE, damoiseau, second fils d'Arnaud II, seigneur et baron de Gironde, s'établit en Quercy par suite du mariage qu'il contracta, vers l'an 1230, avec N...... DE LUZECH, laquelle lui apporta quelques droits sur la terre de Thédirac. Elle était sœur de Guillaume-Amalvin, co-baron de Luzech (1).

DE LUZECH : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au croissant d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au griffon d'azur, langué et armé de gueules.

(1) Guillaume-Amalvin *de Luzech* avait assisté, le 4 des calendes de juillet 1237, à la charte par laquelle Matfred de Castelnau plaça, sous l'hommage de Raimond VII, comte de Toulouse, tous ses biens situés en Quercy et en Rouergue, le seul château de Castelnau excepté; et, après la mort du même comte Raimond, il fut l'un des seigneurs et barons de Quercy qui, la veille des ides de décembre 1249, prêtèrent serment de fidélité à Moissac, entre les mains des commissaires que la reine Blanche avait envoyés pour recevoir les hommages au nom d'Alfonse, comte de Toulouse et de Poitiers. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, *preuves*, col. 382, 477.) Par une transaction du mois de mai 1257, le même Alfonse, comte de Toulouse, transporta à Barthelemi,

Guillaume de Gironde fut l'un des témoins qui souscrivirent à la concession que le roi d'Angleterre fit au prince Édouard, son fils, à Bazas, le 14 février 1254. (*Rymer*, t. I, p. 501.) Ses enfants furent :

1°. Amalvin, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Pierre, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* et *comtes* DE BRON, rapportée en son rang;

3°. Bernard de Gironde, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En 1284, il dota le grand prieuré de Toulouse, ainsi qu'avait fait Raimond de Gironde, son oncle, en 1224. Bernard vivait encore en 1324, époque à laquelle il assista à une assemblée de son ordre, à Toulouse, en qualité de commandeur de Cornebarrieu. (*Archives du grand-prieuré de Toulouse.*)

DE CREISSAC : d'azur, au croissant d'argent.

IV. Amalvin DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier, co-seigneur de Thédirac, co-seigneur du château et de la baronnie de Luzech, reçut une reconnaissance féodale de Guillaume Pratz, habitant de Thédirac, le vendredi après Noël, 1301, puis une seconde, le mercredi après la fête de la Conception de la Vierge, au mois de décembre 1308, de Guillaume et Ademar Pabarel, habitants du même lieu. Il avait épousé, vers l'an 1265, N.... DE CREISSAC, qui lui apporta des droits seigneuriaux, dans la paroisse de Luzech, fille de Hugues-Arnaud de Creissac, lequel, à raison de ce qu'il possédait en fief dans la baronnie de Luzech, et dans la ville et paroisse de Saint-Médard, est nommé comme vassal du comte de Toulouse, Alfonse de France, dans la transaction que ce prince passa avec Barthélemi, évêque de Cahors, en 1257. (*Mémoire de M. Clabaut.*) Il a laissé, entr'autres enfants, Bertrand, Ier du nom, qui suit.

évêque de Cahors, en échange des châteaux de Caussade, de Montalzat, de Lauzerte, etc., tous ses droits sur les châteaux de Luzech et de Montpezat et leurs districts, dont faisaient partie les villes de Saint-Médard, de Creissac et de la Bastide, près Luzech, appartenant à Hugues-Arnaud de Creissac et à Guillaume-Amalvin de Luzech, ses vassaux, que le comte délia du serment de fidélité envers sa personne, et qui par cette transaction devinrent hommagers des évêques de Cahors.

V. Bertrand DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier de Thédirac, est ainsi qualifié dans un bail à cens, qu'il passa à Luzech, le 30 juin 1306, de plusieurs héritages situés à Thédirac, au profit de Guiral de Drulhe, de la paroisse de Saint-Médard, en présence de G. de Lascases, fils de feu G. de Lascases, etc., et vivait encore le 6 novembre 1317. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.*) Il avait épousé, vers l'an 1296, N.... DE COMART, sœur d'Arnaud de Comart, damoiseau, seigneur de Montclera (1). De ce mariage est issu Amalvin II, qui suit.

DE COMART : trois chevrons, le 1er brisé.

On donne pour fils naturel à Bertrand de Gironde :

Arnaud de Gironde, né à Cahors, auquel le roi Philippe de Valois accorda des lettres de noblesse, datées de Poissy au mois de septembre 1339, en considération des services qu'il avait rendus en Languedoc. (*Trésor des Chartes*, reg. 72, fol. 89.) Il paraît avoir eu pour fils :

Gailhard de Gironde, mentionné dans un codicille que Guillaume de Vassal, chevalier, fit à Cahors le 24 juin 1367.

VI. Amalvin DE GIRONDE, IIe du nom, chevalier, co-seigneur de Thédirac, était encore mineur, lorsque, conjointement avec messire Bertrand de Gironde, chevalier, son père, il donna quittance à Thédirac, le 6 novembre 1317, à Hugues et Guillaume d'Aragon, damoiseaux, frères, de la somme de 40 livres, monnaie de Cahors, sur celle de 100 livres constituée en dot à Armande D'ARAGON, femme d'Amalvin de Gironde, et fille de Hugues d'Aragon. Il est qualifié chevalier de Thédirac dans une seconde quittance de 50 livres, qu'il donna à ses beaux-frères pour le même objet, au lieu de Vercantière, le 7 mars 1340 (*v. st.*). Il avait reçu en la

D'ARAGON :

(1) Le lundi avant l'Annonciation 1320, et le 7 mars 1321 (*v. st.*), Arnaud de Comart reçut deux reconnaissances féodales pour des héritages situés dans sa directe en la paroisse de Grandesse. Le roi Philippe de Valois, par lettres patentes de l'année 1337 (confirmées au mois de juin 1344, par Jean de France, duc de Normandie, comte de Poitiers, d'Anjou et du Maine), déclara que le fief de Montclera, ses justices haute, moyenne et basse et ses dépendances, demeureraient désormais et perpétuellement sous l'hommage de la couronne de France. Arnaud de Comart mourut sans enfants dans un âge avancé et laissa tous ses biens à Amalvin III de Gironde, son petit-neveu.

même qualité une reconnaissance féodale, le 11 avril 1333, pour un jardin situé à Catus, qu'un particulier tenait de lui. Par acte passé au même lieu, le 30 septembre 1343, il donna en fief et emphytéose perpétuelle, à Gérald de Falconet, habitant de la paroisse de Pontaire, au diocèse de Cahors, la troisième partie des maisons, jardins, terres, vignes, etc., dépendants du manoir de Falconet, sous la réserve de l'hommage et d'un cens annuel. Une reconnaissance que lui donna un particulier de Luzech, le 2 mai 1350, est le dernier acte qu'on ait produit sur son degré. (*Cabinet de l'ordre du Saint Esprit.*) Il eut, entr'autres enfants, Amalvin, IIIe du nom, dont l'article suit.

DE LA MARCHE : un écu écartelé.

VII. Amalvin DE GIRONDE, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Montclera, du chef d'Arnaud de Comart, son grand oncle, et co-seigneur de Belaic, de Thédirac, etc., reçut, le 31 mai 1364, une reconnaissance d'Isabelle Valette, pour des héritages que cette dame possédait à Thédirac. Il épousa, par contrat du dimanche après la fête de la Madelaine (28 juillet) de la même année, Pétronne DE LA MARCHE, fille de noble Pierre de la Marche, damoiseau, qui constitua en dot à sa fille la somme de 600 livres d'Aquitaine, avec un lit et des habits de noces selon sa condition. Le seigneur de Luzech (Guillaume-Amalvin IV), chevalier, Bertrand de la Barde, donzel, etc., assistèrent à ce contrat, qui fut ratifié à Catus par les parties contractantes et par Pierre de la Marche, le 30 août 1365. Le 16 janvier, que l'on comptait encore 1365 (*v. st.*), Amalvin de Gironde passa une transaction avec Bernard de Guiscard, damoiseau, au sujet d'une somme d'argent que ce dernier lui devait en qualité d'héritier universel d'Arnaud de Comart. Après la paix conclue le 6 mars suivant, entre les rois de France et de Navarre, Amalvin de Gironde se joignit aux principaux seigneurs de la Guienne, qui, sous les comtes de Périgord, d'Armagnac, de Carmain et de Comminges, le sire d'Albret et le captal de Buch, accompagnèrent le prince de Galles, lorsque ce prince alla rétablir Pierre le Cruel sur le trône de Castille, et se trouva, le 4 avril 1367, à la bataille livrée entre Nogère et Navarette, qui, par la destruction de l'armée espagnole, couronna le but de cette expédition. Amalvin de Gironde obtint, au mois de mars 1368, de Louis de France, duc d'Anjou, lieutenant pour le

roi, en Guienne, des lettres qui le confirmèrent en qualité d'héritier de feu noble Arnaud de Comart, damoiseau, en considération de sa fidélité inviolable au service du roi de France, dans sa paisible possession de la justice haute et basse de Montclera. Le prince de Galles, à son avénement au duché de Guienne, n'ayant pu ébranler le dévouement d'Amalvin de Gironde pour la France, le dépouilla de ses droits sur la terre de Montclera; mais le roi Charles V les lui rendit par lettres patentes du mois de juillet 1370 ; et, en reconnaissance de la fidélité des habitants de Montclera, ce prince les exempta de la taille et d'autres subsides. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.*) Les 19 mai 1368 et 8 octobre 1391, Amalvin rendit hommage, et prêta serment de fidélité à Bégon de Castelnau, et à François de Cardaillac, évêques de Cahors, à raison de ce qu'il possédait du chef et comme héritier d'Arnaud de Comart, damoiseau, dans les châteaux et seigneuries de Belaic, d'Albas et de Luzech, dans la paroisse de Masse, à Castelfranc, et notamment pour ce que le même Arnaud avait tenu en fief d'Orgouilloux d'Orgueil, damoiseau, au château de Luzech, et généralement pour tout ce qu'il possédait au comté de Cahors, et en franc-aleu de l'évêque, de la même manière qu'Arnaud de Comart avait tenu ces fiefs des précédents évêques. (*Ibid.*) Il a eu deux fils :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Amalvin de Gironde, damoiseau, mentionné dans trois reconnaissances féodales de l'année 1407.

VIII. Jean de Gironde, Ier du nom, seigneur de Montclera, consentit, le 14 mars 1401 (*v. st.*), un bail à nouveau fief au profit d'Arnaud de Musat, habitant de Montclera, d'une pièce de terre située au même lieu, au canton de la *Croix de Comart*, et mourut avant l'année 1416. (*Mémoire de M. Clabaut.*) Il avait épousé, vers l'an 1390, N.... de Saint-Julien, héritière d'une branche d'une ancienne famille originaire de la Haute-Marche (1), et dont il eut deux fils :

de Saint-Julien : de sable, semé de billettes d'or ; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant.

---

(1) La maison de Saint-Julien tire son nom de la baronnie de Saint-Julien, la première du comté de la Marche, dans le ressort de laquelle était située l'ab-

1°. Bertrand, II° du nom, qui suit;

2°. Jean de Gironde, marié avec Regine *de Ramefort*. On ignore s'ils ont eu postérité. (*Mémoire de M. Clabaut.*)

IX. Bertrand DE GIRONDE, II° du nom, damoiseau, seigneur de Montclera, de Floiras, d'Anglars, de Belaic, etc., fut connu dans les actes qu'il passa jusqu'en 1452, sous le nom *de Saint-Julien*, qu'il portait comme héritier de sa mère, et plus communément sous le nom *de Gironde* dans tous les actes postérieurs à cette année. Représenté par Guillaume de la Costeille, il passa, au lieu de Cazals, le 10 mai 1416, un bail à fief et emphythéose perpétuelle de quelques héritages situés à Montclera. Il épousa vers le même temps, Jeanne DE GUISCARD, dame de Belaic, fille aînée de Selébrun ou Sénébrun de Guiscard de la Coste, seigneur de Belaic, et de noble dame Albinal de Brugnials. Jeanne de Guiscard, femme de Bertrand de Saint-Julien, reçut, le 23 mai 1423, une donation que lui fit noble dame Albinal de Brugnials, sa mère, alors remariée avec noble Guibert de Cazalès. Un particu-

DE GUISCARD : d'argent, à la bande de gueules.

---

baye de Bonlieu. Les seigneurs de Saint-Julien accordèrent de grands biens à ce monastère, dans les douzième et treizième siècles, et y avaient leur sépulture. Lorsque le prieuré de Bonlieu fut érigé en abbaye, ce fut Pierre *de Saint-Julien* qui en fut élu le premier abbé, vers l'an 1121. Il vécut jusqu'en 1151 et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Julien de son abbaye. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 629.)

Albert, seigneur baron *de Saint-Julien*, fit un échange avec l'abbaye de Bonlieu en 1184, en présence d'Alard de Saint-Julien, son frère. Les mêmes, Hélie et Jean *de Saint-Julien*, leurs frères, firent don à ce monastère, en 1203 et 1210, du Pontet et de ses dépendances, ainsi que des droits qu'ils avaient sur le mas de la Faurie, et tous y furent inhumés. (*Gall. Christ.* t. II, col. 629.) Dans un acte de 1204, Alard *de Saint-Julien* est qualifié chevalier, et il habitait à Caprais. Comme il existe une terre de ce nom près de Lauzerte, sur le Lot, il est probable que c'est d'Alard de Saint-Julien qu'est descendu le rameau de cette maison qui a subsisté en Quercy. Guillaume, I°° du nom, seigneur baron *de Saint-Julien*, damoiseau, donna 15 setiers de seigle de rente à la mesure d'Evahon à l'abbaye de Bonlieu, pour le repos des âmes de ses père et mère et d'Alard, oncle de son père, par acte de l'an 1250. Il eut pour fils :

1°. Guillaume, II° du nom, qui suit;

2°. Pierre de Saint-Julien, damoiseau, surnommé *Castilho*. Lui et le prévôt de Chervix transigèrent à Lubersac, au mois de novembre 1278, avec

lier de Belaic lui céda quelques terres situées à Preissac, par acte du 17 janvier 1427. Bertrand de Gironde, autrement de Saint-Julien (ainsi dénommé dans l'acte), consentit un bail à fief au profit de Guillaume de Lestrade, par acte passé à Montclera, le 21 mai 1453. Il est rappelé dans diverses reconnaissances et autres actes depuis l'année 1440 jusqu'en 1459, et ne vivait plus le 17 janvier 1461. Sa veuve lui survécut jusqu'après le 7 décembre 1470. Ils laissèrent deux fils et une fille :

1°. Jean, II° du nom, dont l'article suit;

2°. Hugues de Gironde, prêtre, recteur de la paroisse de Fraissinet. Il fut nommé tuteur des enfants de Bertrand de Gironde, III° du nom, son neveu, le 4 avril 1492, et vivait encore le 27 novembre 1495;

3°. Catherine de Gironde, mariée avec noble Barascon *de Tayac*, avec lequel elle donna quittance de sa dot à Jean de Gironde, seigneur de Montclera, son frère, le 24 janvier 1470 (*v. st.*).

X. Jean DE GIRONDE, II° du nom, *dit* DE SAINT-JULIEN, écuyer, seigneur de Montclera, de Belaic, de Saint-Étienne, de Cazals,

---

les religieux de la chartreuse de Glandiers, en présence de Hugues la Ville, chevalier, d'Étienne de Lubersac, clerc, et de Gérard Faure, habitant de Ségur. (*Bibliothèque du Roi, cabinet de Gaignières, titres du Limosin,* portefeuille 3, fol. 277.)

Guillaume *de Saint-Julien*, II° du nom, chevalier, seigneur baron de Saint-Julien, servit dans l'armée du roi Philippe le Bel qui envahit la Flandre en 1299. Le 18 janvier de cette année, il donna une quittance de ses appointements militaires, comme chevalier, à Bruges, et la scella de son sceau, représentant un *écu semé de billettes, avec un lion*, armes avec lesquelles ses descendants établis en la Marche, en Limosin, en Berry et en Poitou, ont été maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction aux dix-septième et dix-huitième siècles. (*Titres scellés à la bibliothèque du Roi.*) Il paraît avoir eu pour fils :

1°. Hélie, seigneur de Saint-Julien, depuis lequel la Thaumassière donne la généalogie des diverses branches de cette maison, dans son *Histoire de Berry*, pp. 972 à 978;

2°. Gautier de Saint-Julien, chevalier, décédé en 1337;

3°. Aimeric de Saint-Julien, seigneur de Puymerle, dont la fille :

Galienne de Saint-Julien, épousa, en 1344, Bernard *de Lubersac*, damoiseau.

de Floiras, de Saint-Caprais, etc., est nommé dans nombre de reconnaissances féodales, d'hommages et de transactions depuis l'année 1459 jusqu'en 1488. Le 26 mai 1461, il fut maintenu, par ordonnance des trésoriers de France, dans la possession de la justice haute, moyenne et basse de Montclera, après avoir justifié qu'elle avait été confirmée à ses prédécesseurs par lettres patentes de l'année 1370, où furent visées les lettres de concession de l'année 1337. Il est nommé Jean *de Saint-Julien*, seigneur de Montclera, dans le testament d'Hélis de Landorre, seconde femme de Guillaume-Bertrand de Guiscard, son cousin, laquelle l'institua exécuteur de ses dernières volontés, le 8 mars 1463. Le 1er décembre 1470, il fut présent, avec Jean, Ier du nom, baron de Luzech, au contrat du mariage de Finette de Guiscard, avec Fouquet de Lesergues, damoiseau, seigneur de Cusorn. Le 25 novembre de l'année précédente, il avait rendu foi et hommage au roi pour sa terre de Montclera. Il est qualifié *noble* et *puissant* dans une transaction qu'il passa avec les vassaux de cette terre, le 7 décembre 1484. Il fit son testament à Montclera, devant Antoine Marcillac, et Jacques Vales, le 11 avril 1488 (*v. st.*), et demanda à être inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu, au tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé N.... DE TILHET, ainsi qu'on le voit par le testament de Jeanne de Gironde, sa fille, du 4 mars 1497. Leurs enfants furent :

DE TILHET : de gueules, au levrier courant d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. Bertrand, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Gironde, qui fut nommé tuteur des enfants de son frère aîné le 4 avril 1493. Il vivait encore le 17 mars 1502 ;

3°. Jeanne de Gironde, mariée avec noble Arnaud *Delpech*, avec lequel elle vivait le 4 février 1498 ;

4°. Raimonde de Gironde, femme de N.... *de Pellevezy*, qu'elle rendit père de :

A. Jeanne de Pellevezy, *B*. Huguette de Pellevezy, } légataires de Jeanne de Gironde, leur tante, par le testament qu'elle fit le 4 mars 1497, et dont l'exécution fut confiée à Jean de Tilhet, cousin-germain de cette dame.

XI. Bertrand DE GIRONDE, IIIe du nom, seigneur de Montclera, de Saint-Étienne, de Saint-Caprais, de Floiras, etc., est nommé

dans nombre d'actes d'arrentements, d'hommages et de reconnaissances féodales, de 1472 à 1491. Le 18 avril 1479, par contrat passé à Belcastel, devant Pierre d'Avraux, notaire royal, il épousa noble Monde DE BAUZE DE BELCASTEL, fille de feu noble Antoine de Bauze, seigneur de Belcastel. Le 4 avril 1492 (*v. st.*), il fit son testament devant Jacques Vales, notaire, et demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Montclera, au tombeau de sa famille. Monde de Bauze, sa veuve, donna une investiture, le 27 avril 1509, devant Antoine Sociraci, notaire à Montjustin. De leur mariage sont provenus :

DE BAUZE : vergetté d'or et de gueules de 12 pièces.

1°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;
2°. Jean de Gironde, le jeune, protonotaire du saint-siége apostolique et archiprêtre de Belaic. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de son frère aîné en 1535;
3°. Marguerite de Gironde,
4°. Pétronne de Gironde,
5°. Jeanne de Gironde,
} leur père leur légua à chacune 800 liv. tourn.;
6°. Madelaine de Gironde, mariée, par contrat du 28 octobre 1507, avec François *de Bénavent*, chevalier, baron de Mels, seigneur de Savignac.

XII. Jean DE GIRONDE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Montclera, de Cazals, de Belaic, de Floiras, de Marmignac, de Saint-Étienne, de Gindou, etc., capitaine des gardes de Charles, duc d'Alençon, l'un des 100 gentilshommes de l'hôtel du roi et gouverneur des ville et château de Domme, en Périgord, par provisions des 10 septembre et 11 octobre 1518, est rappelé dans divers actes, transactions, reconnaissances, hommages, etc., qu'il fit et reçut depuis 1495, jusqu'en 1547. Le 9 janvier 1548, en qualité de gouverneur de Domme, il ordonna aux habitants de la paroisse de Gaulejac d'apporter au château de Domme toutes leurs armes offensives et défensives, ainsi que toutes les cloches de leur paroisse. Il est qualifié *noble* et *puissant seigneur*, comme le furent depuis tous ses descendants, dans le testament qu'il fit, le 14 mars 1535, et par lequel, en demandant à être inhumé dans l'église de Montclera, au tombeau de sa famille, il fonda une chapelle dans la même paroisse et nomma un chapelain pour la desservir. Jean de Gironde fit un second testament le 13 octobre 1548, et un codicille le 9 février 1549, et il vivait encore

DE CHAMPAGNE : de sable, fretté d'argent; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

DE LUSTRAC : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fasces d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

le 19 août 1551. Il avait épousé 1°. par contrat du 6 décembre 1505, Françoise DE CHAMPAGNE, fille de messire Brandelis de Champagne, seigneur de Bazoges, de Villaines, de Vaucelles et de Bazeilles, chevalier de l'ordre du Croissant, conseiller et chambellan du roi, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, grand-sénéchal du Maine, et gouverneur de la ville de Saumur, et de Renée de Varie de l'Ile-Savary; 2°, par contrat du 10 mars 1534, Catherine DE LUSTRAC, veuve de Bertrand, seigneur de Touyouse. Le seigneur de Montclera n'eut pas d'enfants de cette seconde femme, laquelle fit son testament le 24 avril 1562, et prescrivit sa sépulture dans l'église de Montclera, près de son mari. Celui-ci avait eu de Françoise de Champagne :

1°. Brandelis, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. François de Gironde, qui fut chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et mourut à Malte;

3°. Jean, IVe du nom, auteur de la branche des *seigneurs barons* DE CASTELSAGRAT, DE MONTCORNEIL, etc., rapportée en son rang;

4°. Léonard de Gironde, seigneur de Castelsagrat, chevalier de l'ordre du Roi, enseigne de la compagnie de 40 lances fournies des ordonnances du Roi sous la charge du seigneur de Sancy, puis des 50 hommes d'armes des ordonnances de M. de Champagne-Suze, son oncle. Henri d'Albret, roi de Navarre, lui écrivit, le 22 septembre 1532, pour qu'il contraignît les habitants d'Agen et de Condom, qui avaient refusé de recevoir une garnison de 20 hommes d'armes, à en recevoir 40, auxquels ils eussent à fournir les vivres, le logement et autres choses nécessaires. Il épousa Fleurette *de Beauville*, à laquelle il laissa l'usufruit de ses biens, par le testament qu'il fit le 15 août 1570, et mourut sans postérité;

5°. Marquès, ou Marquis de Gironde, qui fut présenté, le 6 mars 1533, pour être reçu chevalier de Malte au prieuré de Toulouse. Il fut commandeur de Condat, de Canavières et de la Villedieu, et mourut avant l'année 1566, laissant une fille naturelle :

Claire, *bâtarde* de Gironde. *Brandelis de Gironde, son oncle, lui fit un legs de* 800 *livres tournois et de* 200 *livres pour ses habillements de noces, par son testament du* 10 *mai* 1566;

6°. Jean de Gironde, *dit* le Petit, seigneur et doyen de Ricupeyroux et abbé d'Aubeterre, décédé le 7 mai 1566. Il eut aussi un fils naturel :

Jean, *bâtard* de Gironde, *auquel Brandelis de Gironde, son oncle, fit un legs le* 10 *mai* 1566;

7°. Raimond de Gironde, seigneur d'Albaniac et de Rieupeyroux, en Rouergue, qui a laissé un fils :

Jean de Gironde, *dit* le Baron, légataire de Brandelis de Gironde, son oncle, en 1566 ;

8°. Autre Raimond de Gironde, religieux en l'abbaye de Saint-Maurin, ordre de Saint-Benoît, en Agénais, en 1535 ;

9°. Armande de Gironde, religieuse à Espagnac en 1536;

10°. Jeanne de Gironde, mariée 1° avec Charles *de Leziers*, chevalier, seigneur de Salveson, gouverneur de Casal, en Italie, dont Brantôme a écrit la vie dans ses *Hommes illustres ;* 2° avec Jean *de Belcastel*, seigneur de Campagnac. Catherine de Cardaillac, mère de son mari, lui fit un legs par son testament du 14 octobre 1548 ;

11°. Françoise de Gironde, femme de Jean *de Bénavent*, chevalier, seigneur baron de Mels et de Savignac ;

12°. Catherine de Gironde, mariée au seigneur *de Rochebrune* en Auvergne ;

13°. Munde de Gironde, dame de Saint-Martin. Elle fit son testament le 10 octobre 1568, et fut inhumée en la chapelle de l'église paroissiale de Montclera ;

14°. Arnaude de Gironde, religieuse au monastère de la Daurade, à Cahors ;

15°. Marguerite de Gironde, qui fut aussi religieuse.

XIII. Brandelis DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montclera, de Touyouse, de Saint-Caprais, de Montguillem, de Floiras, de Veylas, de Saint-Pé, de Clarens, de Cocabane et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Fronsac (1), et l'un des gentilshommes de l'hôtel de S. M., servait en qualité d'homme d'armes de la compagnie du grand écuyer de France en 1533. Le roi Charles IX, par lettres du 23 novembre 1568, lui manda qu'il l'avait choisi et élu en l'assemblée de son ordre de Saint-Michel, et qu'il donnait pouvoir au duc de Montpensier de lui en présenter le collier. Il paraît dans nombre d'actes, d'hommages, de transactions, de quittances militaires et d'accensements, depuis l'année 1533, jusqu'en 1571. Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1534, Marie DE TOUYOUSE, dame de Touyouse, de Montguillem, de Clarens, etc., fille et héritière de feu Bertrand de Touyouse, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Lustrac, qui se remaria le même jour avec Jean III de Gironde, père de Brandelis. DE TOUYOUSE :

(1) Le maréchal de Montluc, qui appelait à ses conseils le seigneur de Montclera, fait une honorable mention de lui dans ses *Mémoires*.

Celui-ci et sa femme firent leur testament mutuel le 10 mai 1566. Marie de Touyouse survécut à son mari jusqu'après l'année 1571. Leurs enfants furent :

1°. François, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Brandelis de Gironde, seigneur de la Mothe, des Aulaizis, etc., auquel son père légua, comme à ses autres enfants puînés, 2,000 écus au soleil. Il vivait encore le 25 mai 1613 ;
3°. Claude, auteur de la branche des *seigneurs* DE TEYSSONAT, rapportée plus loin ;
4°. Jeanne de Gironde, femme du seigneur *de Rampoux*, en Quercy ;
5°. Marquise de Gironde, mariée, par contrat du 9 février 1570, avec Pierre *de Saunhac*, chevalier, baron de Belcastel, seigneur de la Mothe, de Castillonnès et de Verdon. Elle lui porta en dot 5,000 livres.

XIV. François DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier, seigneur baron de Montclera, de Loupiac, de Floiras, de Veylas, de Marmignac, de Luzech en partie et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, reçut, le 24 février 1578, une lettre du roi Henri III lui annonçant que S. M. avait écrit au maréchal de Biron, pour qu'il lui donnât le collier de son ordre. On voit par une lettre du même prince, datée du 11 février 1581, que le seigneur de Montclera lui avait rendu d'importants services dans ses guerres de Guienne. Ce fut à lui que ce même roi écrivit, le 11 avril 1585, pour le prier, lui, ses vassaux et ses amis, de ne pas prendre d'autre parti que le sien dans les troubles qui agitaient le royaume. Le roi Henri IV, par brevet du 22 novembre 1599, lui accorda, ainsi qu'à ses enfants, le droit de chasser sur ses terres, aux loups, renards, oiseaux de rivière et autres bêtes. Il fit son testament le 4 mai 1610, et fut inhumé en la sépulture de sa famille, dans l'église paroissiale de Montclera. Il avait épousé 1°, par contrat du 8 octobre 1571, passé devant Bernard Dumas, notaire royal, Françoise DE MONTESQUIOU DE DEVÈZE, fille de feu haut et puissant seigneur Bernard de Montesquiou, chevalier, seigneur baron de Devèze et de Marsac, et d'Hélène de Voisins-Lautrec ; 2°, par contrat du 23 mars 1596, Catherine DE FOIX, fille de Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson et de Fleix, vicomte de Meille, marquis de Trans, chevalier de l'ordre

DE MONTESQUIOU : d'or, à 2 tourteaux de gueules.

DE FOIX GURSON : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 pals de gueules, qui est *de Foix* ; aux 2 et 3 d'or, à 2 vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est *de Béarn* ; sur le tout d'azur, à une fleur de lys d'or.

du Roi, membre du conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, ambassadeur en Angleterre près de la reine Élisabeth, et de sa seconde femme Marguerite Bertrand, dame de Mirebeau. Catherine de Foix n'eut qu'une fille morte au berceau. Elle transigea, étant veuve, avec Brandelis de Gironde, son beau-fils, le 15 mars 1613. François de Gironde avait eu de sa première femme :

1°. Raimond de Gironde, né en 1573,
2°. Hector de Gironde, né en 1577, } morts jeunes ;
3°. Jean de Gironde, né en 1579,
4°. Brandelis, II° du nom, qui a continué la descendance ;
5°. Manaud-Louis, auteur de la branche des *seigneurs barons* DE MONTAMEL, D'ALVIGNAC, etc., rapportée ci-après ;
6°. Marquis de Gironde, seigneur de Floiras, né en 1587, gentilhomme d'honneur de la reine, mestre-de-camp d'un régiment de pied en 1613. Il épousa 1° Polixène *de Durfort*, laquelle vivait en 1621, et dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Madelaine *de la Goutte de la Poujade*, dont il laissa :

   Françoise de Gironde, mariée, par contrat du 6 mars 1639, avec Jacques *de Beaumond (Touchebœuf)*, baron des Junies, seigneur de Ferrières, etc. Elle fit son testament le 27 janvier 1665 ;

7°. Marie de Gironde, née en 1571 ;
8°. Jeanne de Gironde, née en 1575 ;
9°. Françoise de Gironde, née en 1585, } vivantes en 1613.
10°. Marthe de Gironde, née en 1591,

XV. Brandelis DE GIRONDE, II° du nom, chevalier, marquis de Montclera, baron de Loupiac et de Lavaur, seigneur de Cazals, de Marmignac, de Gindou, de Veylas, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre le 14 juillet 1615, capitaine d'une compagnie de 100 hommes, puis mestre-de-camp d'un régiment de 500 hommes de pied, par commission du 11 juillet 1620, naquit en 1580. Louis XIII, pour récompenser ses services et ceux de ses prédécesseurs, érigea en titre de marquisat, pour lui et sa postérité, les terres de Montclera et de Lavaur, par lettres du mois de décembre 1616. Les 22 mars 1617 et 16 juin 1620, il reçut deux lettres, par lesquelles ce prince lui témoigne sa satisfaction de son zèle et de son affection à sa personne. S'étant trouvé aux dernières actions en Guienne, sous le maréchal

de Thémines, le roi lui accorda un passeport, le 21 septembre 1620, pour se rendre auprès de sa personne. Il assista, dans les derniers mois de 1621, au siége de Montauban, où il commandait son régiment. Vers la fin de ce siége, ce fut le marquis de Montclera qui fut chargé de négocier avec les habitants et la garnison la soumission de cette place à l'obéissance du roi; mais, blessé dans un des derniers assauts, il mourut quelques jours après. Il avait fait un testament militaire, le 7 octobre 1615, étant sur le point d'aller joindre l'armée du roi à Bordeaux. Sa veuve lui fit élever un mausolée dans l'église de Montclera. Il avait épousé, par contrat du 26 septembre 1605, passé au château de Biron, devant Étienne Barriac, notaire à Villeréal, Louise DE GONTAUT-BIRON, dame de la vicomté de Lavaur, en Périgord, fille d'Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal-général des camps et armées du Roi, maréchal de France, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et de Jeanne d'Ornezan, dame d'Ornezan et de Saint-Blancard. (*Voyez* t. II de cet ouvrage, généalogie de la maison DE GONTAUT-BIRON, p. 33.) De ce mariage sont issus :

DE GONTAUT-BIRON : l'écu en bannière, écartelé d'or et de gueules.

1°. François, II° du nom, dont l'article viendra;

2°. Jean de Gironde, baron de Montclera, marié avec Beraude *de la Chapelle-Sineul*. Il fit son testament le 8 octobre 1652 et mourut sans postérité;

3°. Pons de Gironde, baron de Lavaur, porte-cornette blanche, puis premier capitaine du régiment Colonel-Général, cavalerie, avec lequel il fit toutes les guerres de son temps. Le roi le créa maréchal-de-camp par brevet du 25 mai 1652, et il fut employé en cette qualité à l'armée de Guienne, sous le duc de Candale. Le baron de Gironde commanda ensuite en Champagne par ordre du 20 avril 1653. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 363.) Il eut pour fils :

Louis-Armand de Gironde, baron de Lavaur, né en 1659, page de la grande écurie du roi, marié avec Marie *de Fargues*, nièce de Bertrand de Fargues, seigneur de Fargues et de Marsales, en Périgord, époux d'Honorée de Cosnac, sœur de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Louis-Armand de Gironde est décédé en 1764, âgé de 104 ans (1), et n'a pas eu de postérité;

---

(1) *La Gazette de France* du 6 février 1764, porte qu'il montait encore à cheval, allait journellement à la chasse, et qu'il est mort d'une chute.

4°. Brandelis de Gironde, chevalier, seigneur de Marmignac. On voit, par un congé de 3 mois que lui donna M. de Biron, mestre-de-camp du régiment des galères, et lieutenant-général des armées du roi, que M. de Gironde avait amené une compagnie dont ce général lui témoigna sa satisfaction. Il épousa, par contrat du 9 avril 1640, Marie *de Saint-Gily*, fille de Jean de Saint-Gily, chevalier, seigneur de Pechaurier, et de Marie de Grimoard de Frâteaux. Ils ont eu trois enfants :

A. Mathieu de Gironde, chevalier, seigneur de Marmignac, institué héritier universel de sa mère, le 7 mars 1688, et maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant de la généralité de Montauban du 29 avril 1697. De Marguerite *de Bouisson*, qu'il avait épousée le 21 novembre 1664, est née :

Jeanne de Gironde, épouse, par contrat du 13 février 1686, de Louis-Geoffroi, baron *de Fumel*, seigneur de Martiloque, etc., capitaine de cavalerie ;

B. Jean-Marc de Gironde, seigneur de la Prade, lieutenant au régiment de Bourgogne en 1695 ;

C. Louise de Gironde, mariée avec le seigneur *de Lambret ;*

5°. Brandelise de Gironde, mariée avec Jean *de Lestrade*, seigneur de la Tronche et de Teboirac-sur-Dordogne ;

6°. Jeanne de Gironde, mariée, par contrat du 15 avril 1640, avec Brandelis *de Cugnac*, seigneur de la Bastide.

XVI. François DE GIRONDE, IIe du nom, chevalier, marquis de Montclera, baron de Lavaur, seigneur de Floiras, de Fontenilles, etc., capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied au régiment du marquis de Montclera, son père, par commission du 14 juillet 1620, puis mestre-de-camp d'un régiment français, entretenu au service du duc de Savoie, Victor-Amédée, par commission de ce prince du 4 février 1637, fut maintenu dans sa noblesse par sentence du subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, du 31 août 1667. Il fit son testament olographe le 16 avril 1677, et fut inhumé dans la chapelle de sa famille, en l'église paroissiale de Montclera. Du mariage qu'il avait contracté, le 6 janvier 1642 (contrat ratifié le 19 février suivant), avec Blanche DE LESPÈS DE LOSTELNAU, qui testa en 1689, fille de feu Jean de Lespès, seigneur de Lostelnau, baron de Roquecor et de la Garde en Agénais, capitaine et major du régiment des Gardes françaises, et de Jeanne de Guitton, sont nés :

DE LESPÈS : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 roses du même.

1°. Emmanuel-Joseph, qui suit;
2°. Alexandre de Gironde, qui se noya dans la Dordogne, à l'âge de 16 ans;
3°. Jeanne de Gironde, religieuse maltaise à Saint-Dolus;
4°. Autre Jeanne de Gironde, *mademoiselle de Montclera*,
5°. Marie de Gironde, *mademoiselle de Floiras*,
6°. Isabeau de Gironde, *mademoiselle de Fontenilles*,
} leur père leur légua à chacune 12,000 livres. On ignore si elles furent mariées;
7°. Blanche de Gironde, religieuse, morte avant l'année 1685.

XVII. Emmanuel-Joseph DE GIRONDE, chevalier, marquis de Montclera, seigneur baron de Lavaur, de Fontenilles, de Floiras, etc., page de la chambre du roi en 1680, commandait la noblesse à Fleurance en 1692, suivant une lettre de M. de Crillon, datée de Montauban le 10 septembre de cette année, pour qu'il passât la revue de la noblesse convoquée à l'arrière-ban. L'intendant de la généralité de Montauban le maintint dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement du 9 avril 1697. Le marquis de Montclera fit son testament le 17 juin suivant, et fut inhumé dans la tombe de ses ancêtres. Il avait épousé, par contrat du 25 mars 1688, Catherine DE PEYRAC DE JUGEALS, fille de Henri de Peyrac de Jugeals, baron de Veylas, et de Jeanne du Saillant. Ils ont eu trois fils et deux filles :

DE PEYRAC :

1°. Jean-François, qui suit;
2°. Bertrand de Gironde, comte de Montclera, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin;
3°. Jean-François II de Gironde, baron de Montclera, mort sans postérité;
4°. Blanche de Gironde, morte avant l'année 1697;
5°. Jeanne de Gironde, à laquelle son père légua 10,000 livres, somme qui fut aussi léguée à chacun de ses deux derniers frères.

XVIII. Jean-François DE GIRONDE, chevalier, marquis de Montclera, baron de Lavaur, de Roquecor, de Floiras, de Fonteuilles, etc., épousa, par contrat du 24 janvier 1710, Marie-Guionne-Romaine D'ESTRESSES, fille de Barthélemi d'Estresses, seigneur de Graulejac, et de Jeanne de Turenne. Elle le rendit père de :

D'ESTRESSES : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 fers de lance du même.

1°. Barthélemi de Gironde, né le 13 décembre 1711, mort à Paris en 1729;
2°. Armand de Gironde, né le 12 octobre 1714, garde de la marine. Il se noya dans le Drot;

3°. Jean-Octavien de Gironde, marquis de Montclera, baron de Lavaur et de Roquecor, seigneur de Fontenilles et du Casteron, né le 8 mai 1718, capitaine au régiment du Roi, infanterie, en 1742, décédé en 1792, sans postérité de Marie *Bertrand de la Mothe-Rouge*, qu'il avait épousée en 1744, fille de N.... Bertrand, chevalier, seigneur de la Mothe-Rouge, et de N.... de Gironde de Sigognac;

4°. Bertrand de Gironde, né et mort les 20 et 25 février 1720;

5°. Jean-Galiot de Gironde, né le 27 janvier 1724, mort officier au régiment de Bourbonnais;

6°. Jean-François de Gironde, né le 8 novembre 1728, tué au col de l'Assiette, en 1747, servant au régiment de Bourbonnais;

7°. Jeanne de Gironde, née le 7 janvier 1716, morte le 14 janvier 1718.

SEIGNEURS BARONS DE MONTAMEL, D'ALVIGNAC, etc., *éteints.*

XV. Manaud-Louis DE GIRONDE, seigneur de Floiras, fils aîné de François de Gironde, seigneur baron de Montclera, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise de Montesquiou, reçut un legs de 15,000 livres par testament de son père du 4 mai 1610. Ses droits furent réduits à 12,000 livres par une transaction qu'il passa avec Brandelis de Gironde, son frère aîné, le 25 mars 1613. Il avait épousé, par contrat du 16 octobre 1612, Marie DE GUERRE, fille de Jean de Guerre, seigneur de Montamel, et de Marie de Pinguier. Elle épousa en secondes noces Jean du Bosquet, écuyer, seigneur de Gigouzac, qu'elle fit son héritier. Elle avait eu de son premier mari, Gabriel, qui suit.

DE GUERRE : de gueules, à 3 fasces d'argent.

XVI. Gabriel DE GIRONDE, seigneur de Montamel, co-seigneur de Peyrilles, fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Guienne, le 10 juillet 1664, et rendit foi et hommage au roi, pour sa terre de Montamel. Il avait épousé, par contrat du 20 avril 1644, Renée DE RANCONNET D'ESCOIRE, laquelle l'institua son héritier, par le testament qu'elle fit au château de Montamel le 12 février 1675. Elle vivait encore en 1678, ayant trois fils et deux filles :

DE RANCONNET : de gueules, à la fasce d'argent, sommée d'un taureau d'or.

1°. Jean, IV° du nom, dont l'article suit;

2°. François de Gironde, chevalier, seigneur d'Ornhac, auteur du rameau des *seigneurs de la Lande*, éteint;

3°. Pierre de Giroude, seigneur de Breteil, qui fit son testament le 24 mars

1678, étant sur le point de partir pour l'armée. Il fut tué en Piémont, étant officier au régiment Dauphin, infanterie;

4°. Nicole de Gironde, religieuse au couvent de N.-D. de la Daurade, à Cahors;

5°. Louise de Gironde, femme de Pierre *du Garric*, seigneur de la Peyre.

XVII. Jean DE GIRONDE, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Montamel, co-seigneur de Peyrilles, baptisé le 1[er] février 1652, servit à l'arrière-ban, en 1674, sous les ordres du marquis de Montclera, son cousin, lequel commandait une division des gentilshommes du Quercy, à l'armée du maréchal d'Albret, gouverneur et commandant en Guienne. Il fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de la généralité de Montauban, le 29 avril 1697, et fournit au roi l'aveu et dénombrement de sa terre de Montamel. Il avait épousé, par contrat du 2 mars 1674, Louise DE FOUCAULD DE PONTBRIANT, fille de Gaston de Foucauld de Pontbriant, II[e] du nom, chevalier, vicomte de Montreal, seigneur de la Garaudie, de la Besse, de Lascoux, etc., et de Françoise de Durfort de Goujonnac, dame de Montrodier et de la Bastide. Ils ont laissé:

DE FOUCAULD: d'or, au lion morné de gueules.

1°. François, II[e] du nom, qui suit;

2°. Pierre de Gironde, prêtre, docteur en théologie, et chanoine de Roquemadour. Il fit son testament le 18 novembre 1736;

3°. Louise de Gironde, religieuse à la Daurade, à Cahors;

4°. Françoise de Gironde, mariée avec Baltazard *de Saint-Exupéry*, chevalier, seigneur de Fleurac, de Rouffignac, etc.

XVIII. François DE GIRONDE, II[e] du nom, chevalier, baron de Montamel, co-seigneur de Peyrilles, naquit le 14 novembre 1677. Il fut capitaine au régiment de Carlux, fit foi et hommage au roi pour la seigneurie de Montamel le 1[er] juillet 1722, et en fournit l'aveu et dénombrement devant les trésoriers de France de Montauban le 28 juillet 1725. Il avait épousé, par contrat du 5 août 1718, Marie DE TESTAS DE FOLMONT, fille de Henri de Testas, seigneur de Folmont, de Saint-Pantaléon, etc., et de feu Gabrielle de Gozon. De ce mariage sont provenus:

DE TESTAS:

1°. Pierre-Louis, qui suit;

2°. Baltazard de Gironde, qui, après avoir servi pendant 20 ans, comme lieutenant, puis capitaine au régiment de Périgord, fit la campagne d'Al-

lemagne en qualité d'aide-de-camp du prince de Condé, et fut nommé, en 1764, major du régiment de Rouergue, puis breveté lieutenant-colonel d'infanterie. Il est mort sans postérité à Paris, le 27 février 1767, et a été inhumé dans l'église de Saint-Sulpice;

3°. Louise de Gironde, mariée avec Antoine *de la Sudrie*, seigneur de Brocard;

4°. Marguerite de Gironde, morte sans alliance;

5°. Marie-Jeanne de Gironde, femme du seigneur *de Boquet* et d'Aglan.

XIX. Pierre-Louis DE GIRONDE, chevalier, baron de Montamel, seigneur d'Alvignac, co-seigneur de Peyrilles, né le 6 janvier 1725, aide-major d'un bataillon d'infanterie réformé en 1758, puis successivement major et commandant de la place de Gueldre, où il fut employé jusqu'au 11 mars 1763, qu'en exécution de la paix il remit cette place au roi de Prusse, fut réformé avec pension, le 1er janvier 1767. Il avait épousé, par contrat du 21 février 1743, Marie DE LA GARDE, morte en 1749, fille de René de la Garde, seigneur de Bonnecoste en Quercy, et de Marie de Pla de Rivière. Leurs enfants furent :

DE LA GARDE : d'azur, à une épée d'argent en bande.

1°. Laurent de Gironde, lieutenant au régiment de Rouergue, tué dans la guerre de Corse le 8 octobre 1768;

2°. Louis-Laurent-Baltazard, vicomte de Gironde, comte de Lavaur, né le 24 avril 1747, lieutenant au régiment de Vermandois le 1er octobre 1758, sous-aide-major au même corps le 19 septembre 1769, capitaine au régiment Royal-Picardie, cavalerie, le 23 janvier 1771, ensuite major et colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il émigra et commanda, en 1792, la noblesse de la coalition de Guienne à l'armée de Mgr le duc de Bourbon. Il est mort en 1803, sans postérité du mariage qu'il avait contracté, le 18 octobre 1777, avec Anne-Élisabeth *de Gironde*, fille de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste, marquis de Gironde, seigneur de Piquet et de Ferrensac, et de Marie-Damarie de Bessou, dame de Campagnac;

3°. Marguerite-Françoise de Gironde, née le 13 octobre 1748, mariée avec Antoine-Philippe *de la Chièze de Briance*, qu'elle a rendu père de deux filles :

A. Louise-Susanne de la Chièze, mariée, le 23 mai 1803, avec Bernard-Sylvain, comte *de Gironde de Pilles*;

B. Joséphine de la Chièze.

SEIGNEURS DE TEYSSONAT, DU PIQUET, etc., *éteints.*

XIV. Claude DE GIRONDE, *dit* DE MONTCLERA, fils puîné de Brandelis de Gironde, seigneur de Montclera, et de Marie de Touyouse, eut un legs de 2,000 écus, par le testament de ses père et mère, du 10 mai 1566. Il épousa, par contrat du 30 mars 1574, Jeanne DE COURS, dame de Teyssonat, fille de feu Antoine de Cours, seigneur de Teyssonat, et de Marie de la Boissière. Claude de Gironde était veuf en 1604, et vivait encore le 25 mars 1613. Il fut père de François, Ier du nom, qui suit.

DE COURS : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à une meule de moulin d'argent.

XV. François DE GIRONDE, Ier du nom, seigneur de Teyssonat et de Saint-Germain, épousa, par contrat du 2 décembre 1604, Comtesse DE CHAUNAC, fille de feu Jean de Chaunac, et de Jacquette del Peyrone. François de Gironde et Comtesse de Chaunac firent leurs testaments les 10 et 11 avril 1653, et furent inhumés dans le chœur de l'église de Teyssonat. Leurs enfants furent :

DE CHAUNAC : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. Louis de Gironde, seigneur de Teyssonat, de Saint-Germain, de Lescours, etc., marié, par contrat du 27 novembre 1634, avec Anne *du Maine*, fille d'Isaac du Maine, seigneur baron du Bourg, de la Cour, de Malherbe, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de feu Marie de Durfort. Il en eut :

A. Isaac de Gironde, seigneur de Teyssonat, de Saint-Germain, etc., qui épousa, par contrat du 2 août 1661, Marthe *de Lart de Castelgaillard*, fille de feu Bertrand de Lart, chevalier, seigneur de Castelgaillard et de Jeanne de la Goutte de la Poujade, dame de Rigonlières. Leurs enfants furent :

a. N.... de Gironde, mariée avec N.... *de la Cour*, baron de Bosredon;

b. N.... de Gironde, femme de N.... *de Conty*, seigneur de Poumiers :

c. N.... de Gironde, mariée avec N.... *de Ramond*, seigneur de Folmont;

d. N.... de Gironde, femme de N.... *de Gauthier* :

B. Marc de Gironde, prêtre, prieur de Tairac;

C. Jean de Gironde, seigneur de Vagasilly;

D. Marguerite de Gironde, alliée, par contrat du 22 juin 1665, avec Jean *de Couthier*, seigneur de Sujent;

2°. Marc, dont l'article suit;

3°. François, II° du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE PILLES, rapportée ci-après;

4°. Jacquette de Gironde, mariée avec Joseph *de la Fabrié*, seigneur de la Sylvestrie, dont elle était veuve en 1653;

5°. Françoise de Gironde, vice régente du couvent de l'annonciade de Villeneuve en 1653.

XVI. Marc DE GIRONDE, seigneur du Piquet, par le mariage qu'il contracta, le 18 novembre 1627, avec Catherine DE BEAUMOND (TOUCHEBOEUF), dame du Piquet, fille aînée et héritière de Jean de Beaumond, écuyer, seigneur du Chambon et du Piquet, en Agénais, et de Marguerite de Grignols, fit son testament le 22 juin 1651, et ne vivait plus lors de celui de ses père et mère. Il a laissé :

DE BEAUMOND : d'azur, au lion léopardé d'or, lampassé et armé de gueules en chef, et une vache d'argent, accornée, colletée et clarinée d'azur en pointe, sommée de 3 épis rangés d'or.

1°. François de Gironde, chevalier, mort sans postérité après l'année 1660;

2°. Louis, dont l'article suit;

3°. Autre François de Gironde, } morts sans enfants après l'année 1653;

4°. Antoine-Raimond de Gironde, }

5°. Comtesse de Gironde;

6°. Françoise de Gironde, mariée 1° avec Charles *de Conche*, sieur de Motheplaine; 2°, par contrat du 6 octobre 1670, avec Henri *d'Abzac*, écuyer, seigneur de Cazenac, dont elle était veuve en 1698. Elle fit son testament au noble repaire de Trevy le 8 février 1714.

XVII. Louis DE GIRONDE, seigneur du Piquet, de Maisonneuve, etc., capitaine au régiment de Guienne, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de l'intendant de cette province, en 1668. Il avait épousé, par contrat du 22 décembre 1660, Françoise DE SAUNHAC DE BELCASTEL, fille de Bertrand de Saunhac, chevalier, seigneur de Belcastel, de la Mothe-Verdon, etc., et de Marie du Bar-de-Mauzac. Leurs enfants furent :

DE SAUNHAC : coupé, au 1er d'or, au lion de gueules; au 2 de gueules, au lion contourné d'or.

1°. Pierre-Jean-Louis, qui suit;

2°. Gui de Gironde, capitaine au régiment de Nivernais;

3°. François de Gironde, garde de la marine, vivant en 1683.

XVIII. Pierre-Jean-Louis DE GIRONDE, chevalier, seigneur du

Piquet, officier de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France en Agénais, épousa, par contrat du 31 mars 1694, Marguerite DE SAUNHAC DE BELCASTEL, fille de feu Pierre-Jean-Louis de Saunhac de Belcastel, seigneur de la Mothe-Verdon, lieutenant des gardes du prince de Condé, et gentilhomme de la chambre, et de Jeanne du Saillant. Ils ont eu de leur mariage :

DE SAUNHAC : comme à la p. 29.

1°. Antoine de Gironde, seigneur marquis de Ferrensac, de la Mothe et du Piquet, lieutenant des maréchaux de France en Agénais, ancien officier de cavalerie, mort célibataire, après avoir assuré tous ses biens à Jean-Baptiste de Gironde de la Giscardie, son cousin, en faveur de son mariage avec Marie-Damarie de Bessou, sa nièce;
2°. François de Gironde, officier au régiment de Soissonnais;
3°. Élisabeth de Gironde, morte sans alliance;
4°. Catherine de Gironde, religieuse au couvent de Villeneuve;
5°. Anne de Gironde, mariée avec François *de Bessou*, seigneur de Mondiol, qu'elle rendit père de :

Marie-Damarie de Bessou de Mondiol, alliée, par contrat du 23 décembre 1758, avec Jean-Baptiste *de Gironde de la Giscardie*, marquis de Ferrensac.

SEIGNEURS DE PILLES, *éteints*.

XVI. François DE GIRONDE DE TEYSSONAT, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Pilles, troisième fils de François de Gironde, I[er] du nom, seigneur de Teyssonat, et de Comtesse de Chaunac, obtint, le 4 juin 1644, une commission de capitaine au régiment de Guienne, dont il devint premier capitaine, et fut nommé, le 15 mars 1649, aide-de-camp des armées du roi. M. Pellot, intendant en Guienne, le maintint dans sa noblesse, par jugement de l'année 1668. Il avait épousé, par contrat du 10 novembre 1652, Marie DE GARRIGUES, veuve de Jean de Laval, écuyer, seigneur d'Auriole, et fille de feu Jean de Garrigues et de Louise Baratel. En 1674, François de Gironde commandait un escadron de la noblesse en Agénais, suivant un ordre que le maréchal d'Albret adressa aux consuls de Sainte-Livrade, pour le logement de cette troupe. Le 2 juillet suivant, le même maréchal lui écrivit relativement à la marche de ce corps, puis le lendemain, au sujet de quelques contestations survenues entre les sieurs de Castille et des Bordes, servant sous ses ordres. Lui et sa femme avaient fait

DE GARRIGUES : d'azur, au chevron d'argent au chef d'or.

un testament mutuel, le 28 avril 1670. Il vivait encore le 18 octobre 1702. Ses enfants furent :

1°. Jacques, qui suit;
2°. François de Gironde, mort sans postérité;
3°. Marc, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA GISCARDIE, *comtes* DE GIRONDE, etc., rapportée ci-après;
4°. Catherine de Gironde, l'aînée, } légataires en 1670.
5°. Catherine de Gironde, la jeune, }

XVII. Jacques DE GIRONDE DE TEYSSONAT, chevalier, seigneur de Pilles, épousa, par contrat du 3 décembre 1686, Jeanne-Marie DE CARBONNIÉ, fille de Jean-Baptiste de Carbonnié, chevalier, seigneur de Carbonnié, et de feu Gabrielle de Rouffignac. Elle était veuve lorsqu'elle transigea avec François de Gironde, son beau-père, le 18 octobre 1702. Elle avait alors la tutelle de plusieurs enfants mineurs, entr'autres celle de Marc, Ier du nom, qui suit.

DE CARBONNIÉ : de gueules, à la croix de Lorraine d'argent, cantonnée de 2 croissants du même et de 2 étoiles d'or.

XVIII. Marc DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Pilles, de Saint-Quentin, de Valette, de la Mothe-Guérie, etc., épousa, par contrat du 26 mai 1722, Paule DE LUC, fille de Paul, comte de Luc, seigneur de Montlegier, et de Paule-Diane de Bigot de Saint-Quentin, comtesse de Plassac. Ses enfants, nommés dans le testament qu'il fit le 20 septembre 1737, furent :

DE LUC : de gueules, au château à 3 tours d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de 3 croissants d'or bien ordonnés.

1°. Marc, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Jean-François de Gironde, mort en 1737;
3°. Marie-Thérèse de Gironde, alliée, par contrat sous seings privés du 31 octobre 1744, avec Jean-Jacques *de Melet*, baron de Monbalen, seigneur de Rochemont, etc.;
4°. Hyacinthe de Gironde, née en 1728, mariée avec messire François *de Bideran*;
5°. Claire de Gironde, morte en bas âge.

XIX. Marc DE GIRONDE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pilles, de Saint-Quentin, de Valette, de la Mothe-Guérie, etc. ancien officier au régiment du Roi, infanterie, épousa, par contrat du 16 mars 1745, Jeanne-Paule DE LUC, fille de Jacques, comte de Luc, et d'Anne-Marthe de Gondé. Il est décédé sans postérité en 1797, après avoir fait donation de tous ses biens à Gilbert, comte

DE LUC : comme ci-dessus.

de Gironde, son cousin, dont il avait arrêté le mariage avec Catherine de Caumont-la-Force.

SEIGNEURS DE LA GISCARDIE, COMTES DE GIRONDE, etc.

Branche aînée actuelle.

DE RAYMOND : d'azur, semé de losanges d'or.

XVII. Marc DE GIRONDE, chevalier, seigneur de la Giscardie, troisième fils de François de Gironde de Teyssonat, IIe du nom, seigneur de Pilles, et de Marie de Garrigues, épousa, par contrat du 4 juillet 1702, Marguerite DE RAYMOND, dame de la Giscardie, en Agénais, fille de Jean de Raymond, chevalier, seigneur de la Giscardie, de laquelle sont provenus :

1°. François, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste, marquis de Gironde, seigneur de Ferrensac et du Piquet, par donation d'Antoine de Gironde, son cousin, lors de son mariage contracté, le 23 décembre 1758, avec Marie-Damarie *de Bessou,* dame de Campagnac, fille de François de Bessou, seigneur de Mondiol, et d'Anne de Gironde. Il fut successivement lieutenant, puis capitaine au régiment de Périgord, major du régiment de Rouergue, lieutenant-colonel du régiment Royal-Roussillon, infanterie, et brigadier des armées du roi le 25 juillet 1762, enfin lieutenant des maréchaux de France, en Agénais. Il n'a eu qu'une fille :

Anne-Élisabeth de Gironde, née le 12 septembre 1760, mariée, le 18 octobre 1777, avec Louis-Laurent-Baltazard, vicomte *de Gironde,* comte de Lavaur, etc.;

3°. Jean de Gironde, prieur de Laurinque, mort en 1779 ;

4°. Marie de Gironde, morte sans alliance en 1784 ;

5°. Marie-Anne de Gironde, morte aussi sans alliance en 1788 ;

6°. Autre Marie de Gironde,
7°. Autre Marie de Gironde,
8°. Marguerite de Gironde,
} religieuses aux dames de la foi, à Sainte-Foy.

DE CARBONNIÈRES : d'argent, à 3 bandes d'azur, accompagnées de 8 charbons de sable, allumés de gueules, posés dans le sens des bandes, 1, 3, 3 et 1.

XVIII. François, comte DE GIRONDE, IIIe du nom, chevalier, seigneur la Giscardie, officier dans le corps royal d'artillerie, mourut en 1763. Il avait épousé, par contrat du 24 janvier 1748, Jacqueline DE CARBONNIÈRES, fille de messire Gilbert, comte de Carbonnières, capitaine de cavalerie, et de dame Anne de Faure. De ce mariage sont issus :

1°. Gilbert, comte de Gironde de Pilles, seigneur de la Giscardie et de Pechargon, né le 4 juillet 1750, qui entra au service en 1768, au régiment de la Reine, infanterie, où il fut fait capitaine, et devint colonel en second du régiment de Viennois en 1784, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 1er août 1779, signé par le roi et la famille royale, Catherine *de Caumont-la-Force*, fille de très-haut et très-puissant seigneur Bertrand-Nompar de Caumont, marquis de la Force, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, et de très-haute et très-puissante dame Adélaïde de Galard de Béarn de Brassac, comtesse d'Aymet, gouvernante des enfants de monseigneur le comte d'Artois. Le comte de Gironde de Pilles fut admis aux honneurs de la cour et monta dans les carrosses du roi à l'époque de son mariage. Il est décédé sans postérité le 3 juillet 1813;

2°. François-Gaston, vicomte de Gironde, né le 21 décembre 1752. Il entra au service le 2 juin 1769, dans le régiment de Picardie et fut nommé capitaine le 12 juin 1782. Émigré le 2 mai 1792, il a fait toutes les campagnes à l'armée des princes, la première, au corps de Mgr le duc de Bourbon, et les autres à celui de Mgr le prince de Condé; il a donné dans toutes les occasions de grandes preuves de courage. A l'affaire d'Ober-Kamlach, le 13 août 1796, ayant eu son cheval blessé, et voyant que la cavalerie dont il faisait partie ne pouvait agir à cause de l'obscurité de la nuit, il prit un fusil et alla se jeter dans les rangs des chasseurs nobles au moment le plus vif de ce combat, où tant de gentilshommes trouvèrent une mort glorieuse. Il avait été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1794. Il fut promu au grade de lieutenant-colonel en 1797. En 1814, le vicomte de Gironde obtint sa retraite, regrettant que son âge ne lui permît pas de consacrer à la cause des Bourbons les dernières années de sa vie; mais, dès qu'il apprit le débarquement et l'invasion de Buonaparte, il fut l'un des premiers dans les rangs, comme simple cavalier du détachement de gardes royaux que le département de Lot-et-Garonne envoya au duc d'Angoulême, commandant l'armée du Midi. Le même zèle pour son prince et pour sa patrie lui a fait abandonner pendant 5 années, pour subvenir aux besoins de l'État, épuisé par l'usurpation des *cent jours*, sa pension de retraite de 1,500 francs, prix de ses longs services. Le vicomte de Gironde ne s'est pas marié;

3°. Bernard-Sylvain, dont l'article suit;

4°. Anne-Christine de Gironde, née le 23 juillet 1751, morte sans alliance en 1792;

5°. Marie de Gironde, morte en bas âge.

XIX. Bernard-Sylvain, chevalier, puis comte DE GIRONDE, né le 12 juillet 1756, est entré au service le 2 mai 1773, dans le ré-

giment de Picardie, où il a été nommé capitaine le 1er avril 1785. Émigré le 2 mai 1792, par ordre des princes, il a fait toutes les campagnes de l'émigration; la première, au corps d'armée de Mgr le duc de Bourbon; les autres, à celui du prince de Condé, où il eut l'honneur de combattre presque toujours aux avant-gardes. A l'affaire de Constance, à la tête de 200 grenadiers de Bourbon, il protégea avec succès la retraite d'une partie de l'armée à travers la ville, attaquée de nuit par les républicains, qui s'en emparèrent après plusieurs combats dans les rues; M. de Gironde en sortit le dernier. Déjà, dans le commencement de la révolution, M. de Gironde avait rendu d'importants services, en contribuant, par son sang-froid et son intrépidité, à maintenir le bon ordre dans la ville de Metz, où des retards dans l'arrivage des grains avaient servi de prétexte à des soulèvements populaires. M. le maréchal de Broglie, qui, comme gouverneur de cette ville, avait été instruit de la belle conduite de M. de Gironde, lui fit obtenir de S. A. R. *Monsieur*, depuis Louis XVIII, une recommandation conçue en ces termes honorables : « S. A. R. *Monsieur*, » prenant intérêt à M. le chevalier Sylvain de Gironde, le recom» mande à tous ceux à qui il pourra avoir recours, en attendant » que S. A. R. puisse le lui prouver plus particulièrement. A Dus» seldorff, le 16 décembre 1792. Signé : Louis-Stanislas-Xavier. » M. de Gironde fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 4 avril 1796, et il a eu sa retraite en 1814, avec une pension et le grade de major. Lors du débarquement de Buonaparte, ne pouvant abandonner sa famille, et son frère ayant voulu partir de préférence, il a fait don d'une somme de 1000 francs pour concourir à l'équipement et l'armement des volontaires royaux. Il a eu l'honneur d'être présenté au roi le 6 mai 1816, par M. le duc de la Force. Son frère aîné, Gilbert, comte de Gironde de Pilles, étant décédé, et se trouvant le chef des nom et armes de sa maison, par la cession que le vicomte Gaston de Gironde lui fit de ses droits, comme n'étant pas marié, M. de Gironde obtint du roi la confirmation du titre de *comte*, « en considération des » illustrations de sa famille, et de la haute considération qu'elle » s'était acquise par ses services et par les alliances honorables » qu'elle a contractées. » Les lettres patentes de S. M. Louis XVIII

sont datées du 22 juin 1816. L'ordonnance en vertu de laquelle elles ont été délivrées, avait été rendue le 5 de ce même mois (1). (Voyez *le Moniteur* du 13 juillet de la même année.) Le comte de Gironde a épousé, par contrat du 23 mai 1803, Louise-Susanne DE LA CHIÈZE DE BRIANCE, fille d'Antoine-Philippe de la Chièze de Briance, ancien mousquetaire, et de Marguerite-Françoise de Gironde. De ce mariage sont issus :

DE LA CHIÈZE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois bandes d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 2 levriers d'argent courant, l'un au-dessus de l'autre.

1°. Louis-Pierre de Gironde, né le 12 mars 1804;
2°. Jules de Gironde, décédé en bas âge;
3°. Paul-Louis-Baltazard de Gironde, né le 25 janvier 1811;

---

(1) En voici la teneur : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

» A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

» Vu la requête à nous présentée par le sieur Bernard-Sylvain de Gironde, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, par laquelle il nous supplie de confirmer en sa personne et de rendre héréditaire dans sa famille le titre de comte;

» Vu les pièces produites à l'appui de la requête, desquelles il résulte que ledit sieur de Gironde est issu d'une famille noble de temps immémorial, et que les titres de marquis, de comte et de vicomte ont été successivement portés par les diverses branches de sa famille depuis une époque très-ancienne;

» Considérant que cette famille s'est acquis une très-haute considération par les alliances honorables qu'elle a contractées, qu'elle s'est illustrée par les services que plusieurs de ses membres ont rendus aux rois nos prédécesseurs;

» Voulant donner un témoignage de notre bienveillance audit sieur de Gironde, et récompenser sa fidélité et son dévoûment à notre personne;

» Sur le rapport qui nous a été fait par notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, chargé par *interim* du portefeuille de la justice, nous avons confirmé audit sieur de Gironde, et nous lui confirmons ledit titre de *comte*, lequel titre sera transmissible à ses enfants, postérité et descendance en ligne directe, nés et à naître en légitime mariage, et ce, de mâle en mâle par ordre de primogéniture ; à la charge par le sieur de Gironde de se retirer par-devant notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, pour obtenir des lettre patentes nécessaires.

» Donné au château des Tuileries, le 5e jour de juin de l'an de grâce 1816, et de notre règne le 21e.

» *Signé* LOUIS.

» Par le roi, le chancelier de France, chargé du portefeuille de la justice,

» *Signé* DAMBRAY. »

N. B. par les lettres patentes délivrées le 22 juin en vertu de cette ordonnance, le comte de Gironde a été autorisé à réunir à ses armes celles des comtes de Buron, dont la branche est éteinte. (*Voyez ci-devant* p. 1.)

4°. Louis-Joachim-Paul-Alexandre de Gironde, né le 22 juillet 1814;

5°. Marie-Françoise-Irma de Gironde, née le 3 juillet 1807, mariée, le 18 juillet 1828, avec Pierre-Isidore *de Perry*, écuyer, conseiller à la cour royale d'Agen, arrière-petit-neveu, par Mathurine de Bessou du Mondiol, veuve Savy du Mondiol, son aïeule maternelle, de François de Bessou, dont nous avons parlé plus haut, pages 30 et 32 ;

6°. Marie-Louise-Isaure de Gironde, née le 17 octobre 1812.

SEIGNEURS BARONS DE CASTELSAGRAT, DE MONTCORNEIL, etc.

Seconde branche actuelle.

XIII. Jean DE GIRONDE, IVe du nom, *dit* DE LA CUEMBE et de MONTCLERA, seigneur de Castelsagrat, de Loupiac, de la Bruguède, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gentilhomme ordinaire de la maison des rois François Ier et Henri II, troisième fils de Jean de Gironde, IIIe du nom, seigneur de Montclera, et de Françoise de Champagne, eut un legs de 5,000 livres tournois par le testament de son père, du 14 mars 1555. Brandelis, son frère, qui devait lui donner cette somme, s'en acquitta en lui cédant la terre de Loupiac, par acte du 4 novembre 1563. Il fut fait chevalier de l'ordre du Roi en 1568, et eut le gouvernement de Fronsac pendant les premières guerres de religion. Son testament est du 5 juin 1570, et il mourut avant le 5 août suivant. Il avait épousé, par contrat du 19 août 1563, Françoise DE BEAUVILLE, dame de Castelsagrat, fille et héritière de feu Bernard de Beauville, chevalier, seigneur de Castelsagrat, et cousine-germaine d'Isabelle de Beauville, femme du maréchal de Montluc. De ce mariage sont provenus :

DE BEAUVILLE : d'or à deux vaches de gueules, accornées et clarinées d'azur.

1°. Brandelis, qui suit;

2°. Léonard de Gironde, seigneur de la Bruguède, auquel sa mère fit un legs de 2,500 écus par son testament du 28 décembre 1586. Il épousa Louise *de Cardaillac de Peyre*, qui se remaria avec Géraud de Lomagne, *dit* de Terride, quatrième fils de Georges de Lomagne, vicomte de Terride et de Gimois, laquelle embrassa, avec son second mari, la religion prétendue réformée. Elle fit son testament au château de la Bruguède le 20 avril 1623, et prescrivit sa sépulture dans l'église réformée de Castelsagrat, auprès de Léonard de Gironde et de Géraud de Terride, ses deux maris. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. II, p. 674;)

3°. Marie de Gironde, mariée 1°, en 1586, avec Hercule *d'Albert, de Laval*, chevalier, seigneur de Laval, de Madaillan et de Saint-Bauzel, co-seigneu

d'Yssac et de Saint-Pardoux, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, fils de Jean d'Albert de Laval, seigneur de Madaillan et de Saint-Bauzel, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marguerite de Cours; 2°, par contrat du 2 juillet 1595, avec Jean-Marc *de Gaulejac*, vicomte de Puycalvel, fils de Gabriel de Gaulejac, seigneur de Puycalvel, en Périgord, chevalier de l'ordre du Roi, et de Gabrielle de Vabres.

XIV. Brandelis DE GIRONDE, chevalier, seigneur de Castelsagrat, de la Bruguède, de Saint-Nauphary, de la Bastide-Normandie, etc., capitaine de 100 hommes d'armes en 1584, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre et mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, reçut une lettre du roi Henri IV, écrite de la main de ce prince, et datée de Saumur le 29 avril (l'année omise); elle est conçue en ces termes : « Monsieur de Gyronde, » j'envoye Bissouse en Guienne, pour hâter mes servyteurs de me » venyr trouver. Ceste occasion est trop importante pour demeurer » en logys. Je vous prye venez-moy trouver, et assurés-vous que » vous serés très-byen venu de votre plus afectyoné amy. *Signé* » HENRY. » Brandelis de Gironde reçut encore du roi Louis XIII et de la reine-mère une lettre, du 8 mai 1614, où leurs majestés lui témoignent leur satisfaction de ses bons et loyaux services; puis, par une lettre du 26 septembre 1616, le roi, en lui adressant le sieur de Camparnaud, pour qu'il se concertât avec lui sur les affaires présentes, le pria de s'employer autant qu'il le pourrait en tout ce qui se présenterait par-delà pour le service de S. M. Il avait épousé, par contrat du 18 mai 1594, Olympe DE LA TOUR, dame de la Bastide-Normandie, fille de Pierre de la Tour, chevalier, seigneur de Massoules, en Agénais, et d'Anne de Bonassier de Saint-Cyr. Elle vivait encore le 17 août 1630, et laissa :

DE LA TOUR : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Léonel, Ier du nom, dont l'article viendra :

2°. Julien de Gironde, chevalier, seigneur de Sigognac, de Saint-Nauphary, etc., capitaine d'infanterie, nommé, par le roi, commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes, et maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant en Guienne, du 8 mai 1668. Du mariage qu'il avait contracté, le 11 février 1632, avec Jeanne *de Benoist de Gautré*, sont issus :

A. Jean de Gironde, chevalier, seigneur de Sigognac, capitaine au régiment de Navarre, puis lieutenant-colonel du régiment de la Garde-Montluc. Il fut également maintenu dans sa noblesse par jugement

de M. de Bezons, intendant de Guienne, du 18 décembre 1697. Il épousa, le 31 décembre 1669, Gabrielle *de Fenélon*, laquelle le rendit père de 4 fils et de 2 filles :

a. Brandelis de Gironde, capitaine d'infanterie, mort célibataire ;

b. Henri de Gironde, chevalier, seigneur de Sigognac, de la Mothe, etc., syndic de la noblesse de la sénéchaussée de Montauban. Il a eu trois filles :

I. N..... de Gironde, mariée avec N..... *Bertrand de la Mothe-Rouge*, chevalier, seigneur de la Mothe, après la mort duquel elle se fit chanoinesse au chapitre de Saint-Sernin, à Toulouse ;

II. Marie-Madelaine de Gironde, alliée avec N..... *d'Esparbès de Carbonneau*, seigneur du Saumon ;

III. N..... de Gironde, dame de la Mothe, de la Palme, etc., mariée au marquis *de Fonboissar* ;

c. Pierre de Gironde, chanoine de la cathédrale de Montauban, prieur de Françon ;

d. Jean de Gironde, capitaine de grenadiers au régiment de Bourgogne, infanterie ;

e. Madelaine de Gironde, } qui furent mariées :
f. Marie de Gironde, }

B. Jeanne de Gironde ;

3°. Louis de Gironde, seigneur de Lissonac, qui eut acte de la représentation de ses titres de noblesse le 8 mai 1668. Il fut marié ; mais sa postérité n'est pas connue ;

4°. Scipion de Gironde, seigneur de la Bastide-Normandie et de Bellegarde, terres pour lesquelles il rendit foi et hommage en 1633. Il épousa, par contrat du 17 septembre 1617, Sidoine *de la Roche*, dame de Bellegarde, fille de Balthazard de la Roche, seigneur de Bellegarde, et fit son testament le 5 novembre 1653. Ses enfants furent :

A. Paul de Gironde, seigneur de Bellegarde, de la Bastide-Normandie, etc., terres pour lesquelles il fit foi et hommage en 1653. Jeanne *de Darassas*, qu'il épousa le 31 juillet 1658, le rendit père de :

Hélie de Gironde, qui fit foi et hommage pour ses terres de Bellegarde et de la Bastide-Normandie en 1692. Il se maria, le 2 février 1685, avec Anne *de Vinielle*, dont il eut :

a. Paul de Gironde, lieutenant au régiment de Hainaut, infanterie, tué à l'armée ;

b. Pierre de Gironde, seigneur de Bellegarde, capitaine au régiment de Ponthieu, infanterie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié, le 25 novembre 1732, avec Marguerite *de Pagis*, et père de :

I. Paul-Scipion de Gironde, seigneur de la Bastide-Normandie et de Bellegarde, capitaine d'infanterie. Il vendit ses terres le 30 juillet 1766 et mourut sans postérité ;

II. Jean de Gironde, lieutenant au régiment de Ponthieu, tué au siége de Maëstricht en 1749 ;

III. Autre Jean de Gironde, lieutenant de grenadiers royaux ;

c. Scipion de Gironde, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort au service à l'île d'Oléron ;

d. Paul de Gironde, mort sans alliance ;

B. Léonel de Gironde, mort célibataire ;

C. Anne de Gironde, mariée, au mois de mai 1658, avec noble Arnaud *de Richomme*, seigneur de Pechalvet ;

5°. Pierre de Gironde, marié, par contrat du 16 juin 1624, avec Anne *de la Tour*, dont on ignore s'il a eu des enfants.

XV. Léonel DE GIRONDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Castelsagrat, de Saint-Nauphary, de Gaure, etc., capitaine d'infanterie en 1621, créé mestre-de-camp par commission du roi en 1628, fit son testament le 12 août 1660, et demanda à être inhumé dans sa chapelle de Castelsagrat, au tombeau de ses prédécesseurs. Il avait épousé 1°, par contrat du 30 novembre 1611, Charlotte DE SÉGUR, dont il n'eut pas d'enfants, fille de feu Pierre de Ségur, chevalier, vicomte de Cabanac, seigneur du Grand-Peuch ; 2°, par contrat du 10 mai 1615, Antoinette DU LION, fille de Jean du Lion, seigneur de Guasques, et de Catherine de Balsac. De ce dernier mariage sont nés :

DE SÉGUR : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or ; aux 2 et 3 d'argent plein.

DU LION :

1°. Léonel, IIe du nom, qui suit ;

2°. Jean-Louis de Gironde, auquel son père légua 7,000 livres ;

3°. Olympe de Gironde, mariée avec Jean *de la Mothe* ;

4°. Jeanne de Gironde, femme du seigneur *de Bossier* ;

5°. Françoise de Gironde, qui eut un legs de 5,000 livres.

XVI. Léonel DE GIRONDE, IIe du nom, chevalier, seigneur baron de Castelsagrat, de Gaure, etc., épousa, par contrat du 4 février 1657, Catherine DE TILHET, fille de Jean de Tilhet, seigneur baron de Mauroux, d'Orgueil, de Touzac, de la Capelle, etc., et de feu Françoise du Lac de la Pérède. Léonel de Gironde fut maintenu

DE TILHET : comme à la page 16.

dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, du 12 mai 1668. Ses enfants furent :

1°. Jean, V° du nom, dont l'article suit ;
2°. Jean-Louis de Gironde, chevalier, seigneur de Saint-Amans, qui épousa, le 11 décembre 1695, Marthe *de Testas*, fille de Jean de Testas, seigneur de Passaya, dont il laissa :

Léon de Gironde, chevalier, seigneur de Saint-Amans, marié, le 3 juillet 1720, avec Constance *de Bardet*, fille de N..... de Bardet, et de Marie de Balsac de Saint-Pau.

XVII. Jean DE GIRONDE, V° du nom, seigneur baron de Castelsagrat, de Gaure, de Montcorneil, du Blouet, de Laumède, etc., fut maintenu dans sa noblesse, le 18 décembre 1697, par M. Samson, intendant de Montauban, et acheta, le 11 mai 1714, la seigneurie et baronnie de Montcorneil. Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1687, Marie-Anne D'AURUSSE, fille et héritière de François d'Aurusse, seigneur de Laumède, et de Marie de Caulet, femme en secondes noces de François de Pelagrue, chevalier, seigneur de Montagudet. Il eut de ce mariage :

D'AURUSSE :

1°. Baltazard, qui suit ;
2°. François de Gironde, seigneur de Laumède, nommé lieutenant au régiment Mestre-de-Camp-Général, dragons, le 25 mai 1728, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 8 juin 1743. Il fit son testament le 17 février 1759, et mourut sans postérité le 28 mai 1764 ;
3°. Marie de Gironde, alliée, par contrat du 12 septembre 1708, avec Jean-François *d'Angos de Luc*, seigneur de Boucarès en Bigorre.

XVIII. Baltazard DE GIRONDE, baron de Montcorneil, seigneur de Launebèze, du Libou, de Laumède, de Barran en Armagnac, etc., épousa, par contrat du 12 février 1720, Jeanne DE MEDRANE DE VERSUS, fille de Laurent de Medrane, seigneur de Versus, d'Areusan, de Gellemale, etc., et de Marie de Sédirac. Elle ne vivait plus en 1762, et avait eu deux fils et deux filles :

DE MEDRANE : d'argent, à la bande d'azur.

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Laurent de Gironde, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur de Saint-Solume en 1766 ;
3°. Marie-Anne de Gironde, alliée, par contrat du 20 août 1762, avec Jean-

François *de Colomy*, seigneur de Boucaguère, près d'Auch, chevalier de l'ordre de Saint-Louis;

4°. Elisabeth de Gironde, religieuse en 1757.

XIX. Pierre DE GIRONDE, baron de Montcorneil, seigneur du Libou, de Laumède, etc., institué héritier, pour moitié, des biens de son oncle François de Gironde, le 17 février 1759, et décédé en 1800, avait épousé, par contrat du 21 novembre 1757, Marie-Laurence DE SÉDILLAC DE SAINT-LÉONARD, fille de feu Alexandre de Sédillac, seigneur de Savognières et de Guerre, et de Claude de Maumechen du Lac. Elle mourut en 1767, laissant de son mariage :

DE SÉDILLAC : d'argent, au lion de gueules.

1°. Jean-Octavien, dont l'article suit;

2°. Dominique de Gironde, prêtre, chanoine d'Auch. Il a émigré;

3°. Pierre-Catherine de Gironde, né le 18 février 1767, chevalier de l'ordre de Malte, page du duc d'Orléans, puis lieutenant dans son régiment d'infanterie. Il a émigré et est décédé, après avoir fait la première campagne à l'armée des princes;

4°. Laurence de Gironde, qui périt sur l'échafaud, dans la terreur, pour avoir donné asile à un prêtre qui avait refusé de prêter le serment civique;

5°. Julienne-Marie de Gironde, morte religieuse en 1786.

XX. Jean-Octavien DE GIRONDE, comte de Gironde, baron de Montcorneil, de Roquecor, etc., seigneur de Lanabère, de Laumède et du Libou, filleul et héritier particulier de Jean-Octavien de Gironde, dernier marquis de Montclera, entra au service en 1777, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment Royal-Picardie, et se maria, par contrat du 8 mai 1785, avec Olympe DE MARMIESSE, fille de Jean de Marmiesse, seigneur marquis de Lussan et autres places, président à mortier et chevalier d'honneur au parlement de Toulouse, et de Marie-Anne-Louise de la Barthe de Giscaro. Le marquis de Montclera, son parrain, lui donna au contrat la terre de Roquecor, et ensuite, par son testament, il lui légua celle de Casteron. Émigré, ainsi que les membres des autres branches de sa famille, il fit les campagnes de 1793 et 1794, en Espagne, comme adjudant-major dans le régiment de la Reine, infanterie, puis comme capitaine dans le régiment de Bourbon. Louis XVIII le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1814, puis, en mars 1815, commandant des volontaires royaux à cheval du département de Tarn-et-Garonne. Le 1er avril 1817, il reçut de *Monsieur*, comte

DE MARMIESSE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, lampassé de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois merlettes de sable.

d'Artois, sa nomination à l'emploi d'inspecteur des gardes nationales, avec grade de maréchal-de-camp. De son mariage sont issus :

1°. Marie-Jean-Octavien, qui suit;

2°. Louis-Victor, vicomte de Gironde, né en 1788, reçu chevalier de Malte de minorité en 1789. En mars 1815, il a fait partie du premier détachement des gardes royaux à cheval qui furent à Nismes joindre le duc d'Angoulême. Au mois d'août de la même année, il fut nommé chef de bataillon de la garde nationale de Montauban. Le vicomte de Gironde est actuellement maire de cette ville. Il a été reçu chevalier de la Légion-d'Honneur en 1816. Il a épousé, en 1809, Angélique *de Lescure*, fille de N..... de Lescure, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, et de dame N..... du Gaillard d'Heylimer. Sa femme a hérité, conjointement avec madame de la Tour, sa tante maternelle, de tous les biens de cette famille, ses oncles maternels ayant tous péri en émigration. De ce mariage sont issus :

A. Léopold de Gironde, mort à l'école royale de la Flèche;
B. Emmanuel de Gironde, né en 1813;
C. Henri de Gironde, né en 1816;
D. Octavie de Gironde, née en 1819;
E. Susette de Gironde, née en 1824;

3°. Alphonse de Gironde, né en 1803, lieutenant au 18° régiment de chasseurs;

4°. Octavie-Pétronille de Gironde, mariée avec M. *de Saint-Gresse*, ancien officier émigré;

5°. Eugénie de Gironde, née en 1806, mariée, en 1828, avec Armand, baron *de Cruzy*.

DE PÉREZ : XXI. Marie-Jean-Octavien, comte DE GIRONDE, a épousé, par contrat du 17 novembre 1818, Joséphine-Elvire DE PÉREZ, fille de M. le baron de Pérez, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de Madelaine de Payan. Ils ont de leur mariage :

1°. Joseph-Octavien de Gironde, né le 1er octobre 1819;
2°. Anne-Olympe de Gironde, née le 9 novembre 1828.

SEIGNEURS, puis COMTES DE BURON, *éteints*.

IV. Pierre DE GIRONDE, Ier du nom, damoiseau, fils puîné de Guillaume de Gironde et de N.... de Luzech, épousa, vers l'an

1275, Aigline DE ROCHEFORT, riche héritière de la province d'Auvergne (1), sur les biens de laquelle il alla s'établir, et y bâtit le château de Gironde, dans la paroisse de Molède. (*Coutumes d'Auvergne*, par M. Chabrol, t. IV, p. 252.) Cette dame lui avait apporté des possessions dans la paroisse d'Auriac, dans la châtellenie de Blesle et dans plusieurs autres paroisses. Pierre de Gironde, damoiseau, en fournit l'aveu et dénombrement à Béraud, seigneur de Mercœur, chevalier, par acte du jeudi après l'Ascension.... (*Chambre des comptes de Paris, titres de la baronnie de Mercœur.*) Aigline de Rochefort, sa veuve, renouvela cet aveu et dénombrement en 1322, puis le samedi après l'exaltation de la Sainte-Croix 1334, à Béraud, seigneur de Mercœur, et à Charles de Valois, comte d'Alençon, devenu seigneur de la même terre. (*Ibid. Mémoire de M. Clabaut.*) Ses enfants furent :

DE ROCHEFORT : d'argent, à une merlette de sable, accompagnée de trois molettes d'éperon du même.

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Astorgue de Gironde, damoiseau, qui fournit une reconnaissance féodale au seigneur de Mercœur, le mardi après la Toussaint 1311;
3°. Pierre de Gironde, damoiseau, possesseur de fiefs dans la châtellenie de Blesle en 1322;
4°. Béraud de Gironde, damoiseau, seigneur de Castillas en 1343.

V. Jean DE GIRONDE, Ier du nom, seigneur du château de Gironde, donna, l'antépénultième jour avant la Pentecôte 1310, à Béraud, seigneur de Mercœur, le dénombrement des fiefs, cens, rentes et autres dépendances de sa terre de Gironde, et lui rendit hommage le mardi après la Toussaint de l'an 1311. (*Titres de la baronnie de Mercœur.*) Il eut pour fils :

N....

1°. Pierre, IIe du nom, qui suit;
2°. Raimond, *aliàs* Bernard de Gironde, mort avant le jeudi après l'Épiphanie 1364, laissant trois filles :
   A. Françoise de Gironde;
   B. Isabelle de Gironde;
   C. Marguerite de Gironde;
3°. Jean de Gironde, clerc, vivant en 1349;
4°. Hugues de Gironde, vivant en 1358.

(1) Par suite de ce mariage, cette branche a porté les seules armoiries de Rochefort jusqu'à la fin du dix-septième siècle. C'est vers cette époque qu'elle a repris l'écartelé *de Gironde* et *de Toulouse*, et placé sur le tout l'écu *de Rochefort*.

N....

VI. Pierre DE GIRONDE, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Gironde, fournit l'aveu et dénombrement de son hospice de Gironde à Béraud, seigneur de Mercœur, le dimanche après la Saint-Martin d'hiver 1339. (*Ch. des comptes, titres de Mercœur; Mémoire de M. Clabaut.*) Il fut père de Pierre, IIIe du nom, dont nous allons parler.

DE LA COUSE :

VII. Pierre DE GIRONDE, IIIe du nom, seigneur du château de Gironde, plaidait pour des cens, le 17 avril 1393, suivant un extrait des assises tenues à la Bastide. Il fit hommage au seigneur de Mercœur, et vivait encore le jour de la fête de Sainte-Anne, 1417, date d'un aveu et dénombrement que lui fournit un de ses vassaux. Il avait épousé Marque DE LA COUSE, fille de Marc de la Couse, de laquelle il eut :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit ;
2°. Guillaume de Gironde, écuyer, qui servait en cette qualité dans la compagnie de Damason Chassollade, dont la revue fut passée à Neuville le 28 juillet 1420. (*Cabinet du Saint-Esprit*, titres scellés, vol. 29, fol. 2138.)

DE LANGEAC : d'or, à 3 pals de vair.

VIII. Jean DE GIRONDE, IIe du nom, seigneur de Gironde, rendit foi et hommage au seigneur de Montpensier, baron de Mercœur, au mois d'octobre 1413, et vivait encore le 11 juillet 1432 (1). Il avait épousé, par contrat du 20.... 1394, Catherine DE LANGEAC, de laquelle il eut Pierre, IVe du nom, qui suit.

DE VASSALIEU : vairé d'argent et de gueules.

IX. Pierre DE GIRONDE, IVe du nom, écuyer, seigneur de Gironde, de Bégoule et de la Bastide, épousa, par contrat du 10 décembre 1429, Gabrielle DE VASSALIEU, et fut père de :

1°. Louis, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Gironde, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

DE RUYSSELET :

X. Louis DE GIRONDE, écuyer, seigneur de Gironde, de Bégoule et de la Bastide, nommé dans deux actes des 9 mars 1489 (*v st.*), et 5 novembre 1493, avait fait foi et hommage, le 18 octobre de cette dernière année, entre les mains de Gilbert, seigneur de Saint-Quentin et de Beaufort, chevalier commissaire du baron de Mercœur. De son mariage, qui avait été accordé le 20 janvier 1443, avec Marguerite DE RUYSSELET, *aliàs* DE ROCHEFORT, est né :

(1) Nous abrégeons les détails de cette branche, attendu qu'elle est imprimée avec tous ses développements dans l'*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 596.

XI. Tristan DE GIRONDE, écuyer, seigneur de Gironde, de la Bastide et de Bégoule, marié, par contrat du 12 février 1502, (*v. st.*) avec Catherine DE MONTSERVIER, fille de Guionnet, *aliàs* Jean, seigneur de Montservier et de Jeanne de Bonnac. Le 6 février 1503 (*v. st.*), il fournit son aveu et dénombrement au baron de Mercœur, comte de Montpensier, et fit hommage, le 12 juin 1535, à Antoine de Lorraine, alors baron de Mercœur. On lui connaît deux fils :

DE MONTSERVIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même.

1°. François, qui suit ;
2°. Charles de Gironde, vivant le 8 avril 1544.

XII. François DE GIRONDE, écuyer, seigneur de Gironde, de Bégoule, de la Bastide, etc., fournit le dénombrement de ses fiefs, les 25 août 1537 et 6 août 1550, servit au ban et arrière-ban de la noblesse d'Auvergne en 1542, 1543, et 1557, rendit hommage, pour la terre et basse justice de Gironde, au baron de Mercœur le 12 septembre 1561, et mourut avant le 21 juin 1572. Il avait épousé, par contrat du 4 juin 1551, Jeanne DE SAINT-POL, sœur de Pierre de Saint-Pol, écuyer, seigneur de la Guillanche et de Vassalieu, et fille de Sébastien, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Rochefort, en Dauphiné. Elle le rendit père de ;

DE SAINT-POL : d'argent, à 2 pals de gueules ; au franc canton d'argent, chargé d'une croisette de sable.

1°. Antoine, qui suit;
2°. Louis de Gironde, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1559, depuis commandeur de Saint-Vidal en Poitou. Il avait été maréchal-des-logis de la compagnie du seigneur de Montrond;
3°. Gabriel de Gironde, écuyer, seigneur de Bégoule, vivant en 1572 ;
4°. Gabrielle de Gironde, mariée, par contrat du 21 juin 1572, avec Laurent *de Molen de la Vernède*, seigneur d'Auriac.

XIII. Antoine DE GIRONDE, écuyer, seigneur de Gironde, de Bégoule, de Chalinargues et de la Bastide, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et premier maître-d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, obtint du roi Charles IX, en considération des services qu'il avait rendus à ce prince, près de sa personne, un brevet, donné à Blois le 6 avril 1572, portant concession d'un manteau doublé d'hermine et frangé derrière l'écusson de ses armoiries (1) ; et, par la même considération, la reine Catherine

(1) Ce brevet a été inséré littéralement dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 596.

de Médicis lui fit don d'une pension annuelle de 400 écus d'or, par lettres du 1er février 1586. Il avait épousé, par contrat du 19 mai 1571, Louise DU LAC, dame du Monteil, fille d'Antoine du Lac, seigneur du Monteil, et de Louise de la Roche-Aymon. Ils firent un testament mutuel le 23 mars 1601. Louise du Lac était veuve le 20 septembre 1619, et vivait encore le 28 janvier 1621. Ses enfants furent :

DU LAC : d'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 fermaux d'azur, sans ardillon.

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Thérèse de Gironde, mariée avec N.... *de Severac*, seigneur du Pouget;
3°. Anne de Gironde, mariée avec Philibert *de Saint-Chamans*, écuyer, seigneur de Saint-Chamans et de Chambrillac ;
4°. Louise de Gironde, mariée 1°, par contrat du 7 septembre 1598, avec Jacques *Autier de Villemontée*, écuyer, seigneur de Châteauneuf; 2°, par contrat du 3 septembre 1604, avec Étienne *d'Apchier*, écuyer, seigneur de Gironde et de Fonblanc, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament le 25 juin 1633.

XIV. Charles DE GIRONDE, écuyer, seigneur du Monteil, de Bégoule et de la Bastide, maître-d'hôtel de la reine Marguerite, duchesse de Valois, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Clermont-Ferrant, du 29 mars 1624, fit son testament le 4 janvier 1629, et fut inhumé dans l'église de Saint-André de Bussiol, en la chapelle de sa famille. Il avait épousé, par contrat passé à Riom le 7 décembre 1618, Anne DE MARILLAC, fille de Jacques de Marillac, écuyer, seigneur de Bicon et de Rillac, et de Madelaine d'Oradour de Saint-Garvasy. Elle était veuve le 24 janvier 1630, et tutrice de ses enfants, nommés :

DE MARILLAC : d'argent, maçonné de sable de sept carreaux, 2, 3 et 2, chacun chargé d'une merlette de sable.

1°. Jacques-Louis, qui suit ;
2°. Huguet de Gironde. Son père lui légua 4,000 livres pour ses droits paternels, ainsi qu'à son frère Alexandre et à sa sœur ;
3°. Alexandre de Gironde, prieur de Saint-Romain et de Neufvy, vivant en 1673 ;
4°. N.... de Gironde, posthume.

XV. Jacques-Louis DE GIRONDE, écuyer, seigneur du Monteil, de Buron, de Neyronde, etc., fit deux campagnes en qualité de volontaire au régiment de la Ferté, où il fut ensuite nommé capitaine. Il s'était trouvé au siége de Gravelines, servant comme maréchal-des-logis de la compagnie des chevau-légers du sieur d'Auberoque, au régiment d'Orléans, suivant un certi-

ficat de Gaston de France, duc d'Orléans, du 7 août 1644, époque à laquelle Jean-Louis de Gironde servait encore à l'armée de ce prince. Le 25 janvier 1648, il épousa Louise JABAUD, dame des Chaumes, en Bourbonnais, fille de Gaspard Jabaud, écuyer, seigneur des Chaumes, et de Renée de la Richardie. Il eut acte de la présentation de ses titres de noblesse de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 7 août 1666. Ses enfants furent :

JABAUD :

1°. Alexandre, dont l'article suit;
2°. Jérôme de Gironde, écuyer, seigneur de Neyronde et de Saint-Romain, marié avec Catherine *de Bellin*, qui resta veuve sans enfants en 1709, et mourut le 14 juin 1712;
3°. Jeanne de Gironde, femme de Pierre *de Roussel*;
4°. Marguerite de Gironde, morte à Villecomte, en Auvergne, en septembre 1742.

XVI. Alexandre DE GIRONDE, chevalier, comte de Buron, seigneur de Neyronde, de la Chaise, de Saint-Remy, de Busseul, de la Plumassière, etc., vendit la terre de Neyronde à Guillaume de la Roche-Lambert, chevalier, seigneur de Fieux, le 14 juin 1712. Il avait épousé, par contrat passé à Paris le 29 février 1688, Marie-Henriette D'ASSÉ, fille de Charles d'Assé, seigneur de Montfaucon, au Maine, et de Renée de Goddes. Elle eut en droits légitimaires 50,000 livres, somme pour laquelle Charles d'Assé, son frère, lui céda, le 8 août de la même année, la forêt de Chagnon. Le comte de Buron a laissé de son mariage, outre une fille morte en bas âge :

D'ASSÉ : parti émanché d'argent et de sable.

1°. André, dont l'article suit;
2°. Marie-Jeanne-Baptiste de Gironde, née en décembre 1689, morte en 1723, religieuse aux ursulines de Montferrant;
3°. Charlotte-Henriette de Gironde, mariée, en 1720, avec Joseph *de Mars*, seigneur d'Isserpens, de Beaumont et de Châteauroux, en Bourbonnais;
4°. Marie-Henriette de Gironde, qui était sous la tutelle de son père le 21 juillet 1699;
5°. Charlotte-Joséphine-Henriette de Gironde, mariée avec Antoine *de Chabannes*, marquis de Curton, colonel du régiment de Cotentin, infanterie. Elle est morte au château du Palais, en Forez, le 19 novembre 1756.

XVII. André DE GIRONDE, chevalier, comte de Buron, vicomte d'Embrief, seigneur d'Escury, de Neyronde, de Mesmin, etc., né le 14 mars 1694, fut pourvu, le 28 mai 1731, de la charge

de grand-échanson de France, sur la démission du marquis de Lanmary, puis de celle de lieutenant-général au gouvernement de l'Isle de France. Le comte de Buron avait d'abord servi dans la marine royale. Le 28 juillet 1722, il rendit foi et hommage à Amédée de Savoie, prince de Carignan, comte de Soissons, pour sa vicomté d'Embrief, et ses terres et seigneuries de Longregard dans Acy, de la mairie d'Ardré et de Soissons, et fit foi et hommage au roi, entre les mains des trésoriers de France à Riom, pour sa terre et son château de Buron, le 15 mars 1724. Il a vécu jusqu'au mois d'octobre 1770. Du mariage qu'il avait contracté, le 16 octobre 1721, avec Anne-Antoinette LE BOISTEL, fille unique et héritière de Claude le Boistel, conseiller en la grand'-chambre du parlement de Paris, et d'Anne-Antoinette le Boultz, sont issus :

LE BOISTEL : d'azur, à la bande d'or, chargée de trois merlettes de sable et accostée de 2 lions du second émail.

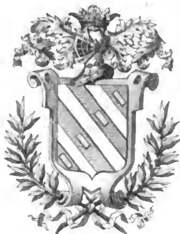
1°. Marie-Louis-Victor-Amédée, qui suit;
2°. Jean-Baptiste-Amédée de Gironde, né le 1er novembre 1728, reçu chevalier de Malte de minorité au mois de mars 1729;
3°. Alexandre-Amédée de Gironde, né le 24 octobre 1730, reçu chevalier de Malte au mois de novembre suivant, mort le 1er janvier 1731;
4°. Anne-Antoinette de Gironde, *mademoiselle de Buron*, née le 7 septembre 1722;
5°. Louise-Victoire de Gironde, née le 17 septembre 1723, morte le 25 novembre de la même année;
6°. Marie-Henriette de Gironde, née le 16 janvier 1727.

XVIII. Marie-Louis-Victor-Amédée, marquis DE GIRONDE, comte de Buron, vicomte d'Embrief, seigneur d'Escury, de Neyronde, de Mesmin, de Fay, de Longregard, de la mairie d'Ardré et de Soissons, baron de Châteauneuf, etc., lieutenant-général au gouvernement de l'Isle de France, sur la démission de son père, en juillet 1757, avait épousé, par contrat du 18 juin de cette année, Adélaïde-Geneviève-Marguerite D'ASSÉ, fille unique du premier lit d'Armand d'Assé, chevalier, marquis de Montfaucon, et de Geneviève de Montmorin-Saint-Herem. Le marquis de Gironde n'a eu qu'un fils, décédé au berceau. Après sa mort, arrivée en 1777, la terre de Buron est passée à MM. d'Assé, ses héritiers, qui l'ont vendue à la maison de Verdonnet. (*Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 145.)

D'ASSÉ : comme à la pag. 47.

DU HOUX,

SEIGNEURS DU HOUX, DE DOMBASLE, DE VIOMÉNIL, DE GORHEY, DE HENNECOURT, *en Lorraine*, DE CONTRE-ÉGLISE, DE BUFFIGNÉCOURT et DE MONTUREUX, *au comté de Bourgogne*, titrés MARQUIS, COMTES, VICOMTES et BARONS.



ARMES : *D'azur, à trois bandes d'argent, accompagnées de quatre billettes d'or.* L'écu timbré du casque de chevalier, orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et d'or, et sommé de la couronne de marquis.

HOUX, seigneurie en Lorraine, située au bailliage de Remiremont, laquelle a donné son nom à une famille d'ancienne chevalerie, qui la possédait encore dans les quatorzième et quinzième siècles. Près de ce lieu est un village nommé la Veline du Houx, qui dépendait de la même terre seigneuriale.

Les titres de cette ancienne maison ont été vérifiés et admis, en 1784, par M. Chérin père, généalogiste des ordres du Roi, pour procurer à ses différents membres les honneurs de la cour. Ils en constatent la filiation d'une manière littérale et suivie depuis Jean du Houx, dont nous allons parler.

Mais, avant de procéder à l'exposé généalogique des diverses branches de la maison du Houx, on a cru essentiel de rappeler sommairement ici quelques considérations importantes :

1°. L'origine de cette maison, comme celle de toutes les anciennes races, se perd au-delà des temps où les noms commencèrent à s'établir héréditairement dans les familles;

2°. Ses premiers auteurs connus se qualifiaient du titre de chevaliers, ce qui, joint à la possession immémoriale du fief qui lui a servi de berceau, réunit en elle le double caractère de la noblesse de nom et d'armes, la plus pure dans son principe et la plus considérée ;

3°. Il existe, soit en Lorraine, soit dans les provinces voisines, plusieurs familles d'extraction noble et ancienne, portant le même nom que celle qui fait l'objet de cette généalogie : mais leurs titres ne présentent jusqu'à présent aucun point assuré de réunion entre leurs ancêtres et la descendance de Jean du Houx. Cette remarque a été faite par M. Chérin lui-même, et elle est le résultat des recherches qu'il a faites lorsqu'il a délégué le premier commis du cabinet des ordres du Roi, pour rechercher dans tous les dépôts publics de la Lorraine et des évêchés les titres originaux sur lesquels ont été basées les preuves pour les carrosses de la maison du Houx. Cette même remarque est consignée dans une lettre que M. Berthier, successeur de M. Chérin, adressa, le 10 avril 1787, au comte du Houx de Dombasle (1), et qui contient l'analyse du mémoire rédigé par son savant prédécesseur ;

4°. Il est important de faire observer qu'immédiatement après les formalités des preuves de la cour remplies, le comte du Houx de Dombasle et le baron du Houx de Vioménil se sont partagés, comme représentant les deux branches aînées, tous les originaux des titres produits sur les sept premiers degrés, qui sont communs aux autres branches relatées dans cette généalogie, et qui se trouvaient alors dans leurs mains. Mais, indépendamment de son lot, chacune des deux branches co-partageantes eut la précaution de se faire délivrer des expéditions authentiques de tous les originaux que l'autre avait eus en partage. Par cette sage prévoyance, les copies authentiques des originaux qui se trouvent encore dans les archives du comte du Houx de Dombasle, suppléent à la perte totale des archives de la branche de Vioménil, qui dans le fort de la révolution de France ont été brûlées dans

(1) L'original de cette lettre existe dans les archives du comte du Houx de Dombasle, et une copie collationnée et légalisée se trouve dans celles du comte du Houx de Gorhey.

la cour du château d'Imeling, près Sarrebourg, château appartenant au baron du Houx de Vioménil, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc. (*voyez* p. 21). C'est pour cette raison qu'à la fin de chaque titre rapporté sur les sept premiers degrés de la maison du Houx, et qui, comme on l'a déja dit plus haut, sont communs aux branches des seigneurs de Dombasle, de Vioménil, de Gorhey et de Hennecourt, ainsi qu'à celle des seigneurs de Contre-Église, Buffignécourt et Montureux, établie dans le comté de Bourgogne et maintenant éteinte, on a eu soin de relater où se trouvent actuellement et les titres originaux encore existants, et les copies collationnées et légalisées tant de ceux qui ont été détruits, que de ceux qui sont ou étaient déposés dans les archives, garde-notes et dépôts publics des chartes du duché de Lorraine et des évêchés. D'après cette précaution, les diverses branches de cette maison peuvent au besoin retrouver dans les archives du comte du Houx de Dombasle, maintenant fixé à Prague, en Bohême, les copies collationnées et légalisées de tous les titres originaux détruits par suite de la révolution française dans celles du baron du Houx de Vioménil, ainsi que de ceux qui auraient pu l'être dans les dépôts publics, dont plusieurs n'ont pas été respectés pendant la terreur.

L'ancienne extraction de nom et d'armes de la maison du Houx a été reconnue, jurée et admise, en 1775, par la chambre des comptes du duché de Lorraine; dans les chapitres nobles de Poulangy, en Champagne, et de Prague, au royaume de Bohême; par l'ordre de Malte, et enfin, en 1784, par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, pour l'obtention des honneurs de la cour. Tous les titres de cette famille ont aussi été produits par le comte du Houx de Gorhey, en 1814, par-devant M. Dambray, chancelier de France et garde des sceaux, président de la commission du sceau, pour justifier de sa descendance directe et légitime de Jean du Houx, qui suit; et c'est en conséquence de ces nouvelles preuves faites, que S. M. Louis XVIII a accordé au comte du Houx de Gorhey des lettres-patentes de comte, et fait reconnaître sa parenté avec le maréchal comte du Houx de Vioménil, dont il avait été aide-de-camp. L'extraction d'ancienne chevalerie de la maison du Houx est encore explicitement recon-

nue dans les lettres-patentes, dont nous rapporterons le contenu dans son entier à l'article du comte Charles du Houx de Gorhey.

Les principales alliances de la maison du Houx sont avec celles *de Chambley, de Charmoilles, de Circourt, de Choiseul, de Fléville, de Gémit de Luscan, de Gourcy, de Grammont-Granges, de la Guiche, de Hennezel, de Jacquelain, de Ligniville, de Montson, de Montureux, de Moranville, de Mouson, de Mussy ou de Mussey, de Nettancourt, de Nouroy, du Puy d'Avrainville, de Raincourt, de Saint-Mauris-Châtenois, de Saint-Privé, de Sauville, de Savigny, de Thietry, de la Tour du Pin-Montauban, de Tserclaës, de la Vallée-Rarecourt, de Vy, de Wignacourt, de Willaffans et de Wisse.*

I. Jean du Houx(1), chevalier, seigneur de la ville et maison forte du Houx et de la Veline du Houx, obtint le jour de Sainte-Catherine, 25 novembre 1341, de Raoul, duc de Lorraine, son souverain, des lettres-patentes portant confirmation des acquisitions faites par *son amé et féal Monss^r Jehans du Hou, chevalier*, de religieuses personnes l'abbé et le couvent de Chaumousey, de biens-fonds que cette abbaye possédait *en la ville du Hou* et ses dépendances, et encore de la vente faite audit *Monss^r Jehans* par ses amés et féaux Jéhans et Ancel de Ville, écuyers, de tout ce qu'ils avaient à la Veline (2). Jean du Houx avait épousé Lorie de Montson, issue d'une des plus illustres maisons de l'ancienne chevalerie du Barrois (*voyez l'Histoire de Lorraine* par l'abbé Bexon). Le 18 novembre 1362, cette dame, se disant veuve de *Mezsires Jehans du Hou, chevalier*, donna au duc de Lorraine, tant pour elle qu'au nom de Gilles et Régnard du Houx, ses fils, le dénombrement d'un fief appelé Soru, situé à Cuvery, près Mairley (3). On ne connaît d'autres enfants à Jean du Houx et à Lorie de Montson, que les deux fils ci-dessus nommés :

De Montson : d'azur, à la croix d'hermine.

(1) Le plan de cet ouvrage nous astreignant à une orthographe uniforme, nous ferons observer que le nom de la maison du Houx se trouve fréquemment écrit dans les plus anciens titres *de* ou *du Hou*.

(2) L'original de ces lettres-patentes existait dans les archives du baron du Houx de Vioménil. Il s'en trouve une copie collationnée et légalisée dans celles du comte du Houx de Dombasle.

(3) L'original de cet acte, daté de l'octave de la Saint-Martin 1362, est dé-

1°. Gilles, qui suit;

2°. Régnard du Houx, dont la postérité est inconnue.

II. Gilles DU HOUX, chevalier, seigneur du Houx et de la Veline du Houx, porta les armes avec la même distinction que son père, et parvint ainsi que lui à la seule dignité militaire qui excitait alors la vaillance et l'émulation de la noblesse. Jean I[er], duc de Lorraine, voulant récompenser les services de *son amé et féal monss[r] Giles du Hou, chevalier,* lui accorda, le 13 mars 1386 (*v. st.*), des lettres de reprise, et lui fit donation, ainsi qu'à ses hoirs, de la haute, moyenne et basse justice *en la ville de Hou,* au ban et finage de ladite ville, etc., comme *monss[r] Jehan du Hou, père dudit monss[r] Giles,* les tenait de religieuses personnes l'abbé et le couvent de Chaumousey (1). Le 10 janvier 1390 (*v. st.*), Jacquez d'Ancelle, écuyer, fournit un dénombrement au duc de Lorraine pour toutes les terres qu'il possédait. Les écuyers n'étant pas autorisés à mettre seuls leur sceau à ces actes, Jacquez d'Ancelle pria et requit *monss[r] Giles du Hou, chevalier,* d'y apposer le sien, ce qui fut exécuté le même jour (2). Le 11 mars de la même année 1390, Poinsignon et Bertrand de Chastel-Wevey, frères, Gilles du Houx, Philibert de Bauffremont, Louis de Sauxey et Guillaume de Sécarnasse, tous chevaliers, firent un accord et traité de paix avec le maître échevin, les treize jurés et la communauté de la cité de Metz, au sujet de leurs différents touchant la prise de leurs forteresses et d'autres choses quelconques par les troupes de cette ville, sur le territoire de laquelle ces six chevaliers avaient fait du dégât. Cet acte, qui existe en parchemin au trésor des chartes de l'hôtel de ville de Metz (3), conserve le sceau des armoiries de Gilles du Houx, telles que ses descendants les ont toujours

---

posé au trésor des chartes de Lorraine, layette Preny, n° 26. Il en existe une copie collationnée et légalisée dans les archives du comte du Houx de Gorhey.

(1) L'original de cet acte, scellé du sceau du duc de Lorraine, existait dans les archives du baron du Houx de Vioménil. La copie collationnée et légalisée s'en trouve dans celles du comte du Houx de Dombasle.

(2) Cet acte original en parchemin existe au trésor des chartes de Lorraine, layette Arches, n° 9, et la copie collationnée et légalisée fait partie des archives du comte du Houx de Gorhey.

(3) La copie collationnée et légalisée se trouve dans les archives du comte du Houx de Gorhey.

portées. On y distinguait *plusieurs bandes accompagnées de billettes*, et autour sont écrits ces mots : *Sigill. de Hou.* Le jeudi avant la nativité de Notre-Dame 1351, Gilles, seigneur du Houx, et Huguette DE NOUROY, sa femme, d'une part, et Philippe de Nouroy, chevalier, agissant en son nom et au nom de Huguin de Nouroy, écuyer, son frère, de l'autre, avaient passé une transaction ensemble. Le mariage de Huguette de Nouroy avec Gilles du Houx est encore constaté par une autre transaction du 7 septembre 1410, passée entre Guillaume et Jacques du Houx, frères, d'une part, Ferri de Savigny et Louis de Fléville, époux de Jeanne et Marguerite du Houx, au sujet de la succession de *dame Huguette, veuve de monss' Giles du Hou, chevalier*, leur mère et belle-mère, d'autre part (1). Gilles du Houx mourut avant le 2 juillet 1414, laissant de Huguette de Nouroy, sa femme :

DE NOUROY : d'azur, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.

1°. Guillaume, Ier du nom, qui suit ;

2°. Jacques du Houx, dont on ignore la destinée ultérieurement à l'année 1410 ;

3°. Jeanne du Houx, femme de Ferri *de Savigny*, chevalier ;

4°. Marguerite du Houx, épouse de Louis *de Fléville*, chevalier ;

5°. Alix du Houx, dame de la Veline du Houx, qui ne se maria point, et mourut après le 7 juillet 1451.

III. Guillaume DU HOUX, Ier du nom, chevalier, seigneur du Houx et de la Veline du Houx, épousa, par contrat du 2 juillet 1414 (2), où il est qualifié *fils de monss' Giles du Hou, chevalier, et de Huguette, sa femme*, Jeanne DE SAUVILLE, fille de messire Jean de Sauville, chevalier, issu d'une maison illustre, et de dame Marguerite, sa femme. Guillaume du Houx assigna le douaire de Jeanne de Sauville sur les biens qu'il possédait aux bans du Houx et de Vioménil. Jean de Sauville ayant porté les armes pour la ville de Metz, qui lui devait des subsides, Guillaume du Houx, son gendre, en donna quittance par un acte du 20 octobre 14 7,

DE SAUVILLE : de gueules, à 3 aigles d'or.

(1) Ces deux actes de 1351 et 1410 existent en originaux dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

(2) Ce contrat sur parchemin existe dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

où il est encore énoncé *fils de monss^r Giles du Hou, chevalier* (1), et où est appendu son sceau représentant des bandes et des billettes, mais dont la légende qui l'environne est indéchiffrable. Le 11 février 1426 (*v. st.)*, Jean, comte de Salm, accorda à Guillaume du Houx des lettres de reprise pour le fief de Sécourt (2). Celui-ci s'engagea, le 6 octobre 1442 (3), à ne point porter les armes contre la ville de Metz, à moins que cette cité ne fût en guerre contre le duc de Lorraine, son souverain. Les prétentions de ce prince (le bon roi René d'Anjou, comte de Provence) ayant fait naître une guerre célèbre en Italie, Guillaume du Houx y servit à ses propres dépens et s'y signala. Pour le récompenser des services qu'il avait rendus dans cette guerre, la reine Isabelle, femme du roi René, lui accorda une pension de 220 florins, que ce prince augmenta et porta à 200 écus d'or, par lettres signées de sa main et datées de Bar le 20 mai 1444, dans lesquelles Guillaume du Houx est qualifié chevalier (4). Ce seigneur servit aussi à ses propres dépens la ville de Metz dans les guerres que cette cité eut à soutenir contre ses voisins, et il y perdit ses chevaux et harnais. Ce fait est prouvé par une quittance donnée, le 25 juillet 1457, par Claude du Houx, son fils, tant en son nom qu'en celui de sa mère, *Jehanne de Sauville, vefve de feu ss^r Wuillaume du Hou, chevalier.* Ce dernier a eu trois fils :

1°. Claude, dont l'article suit;
2°. Perrin du Houx, } qui servirent dans la guerre d'Italie, et y moururent
3°. Jean du Houx, } probablement.

IV. Claude du Houx, écuyer, seigneur du Houx et de la Veline

---

(1) L'original en parchemin de cet acte sain et entier est déposé au trésor des chartes de l'hôtel de ville de Metz, et une copie collationnée et légalisée se trouve dans les archives du comte du Houx de Gorhey.

(2) Original en parchemin dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

(3) Original en parchemin au trésor des chartes de la ville de Metz, et copie collationnée et légalisée dans les archives du comte du Houx de Gorhey.

(4) Trésor des chartes de Lorraine, layette Rosières, I, n° 24. Une copie collationnée et légalisée de ce titre se trouve dans les archives du comte du Houx de Gorhey.

du Houx, co-seigneur de Vioménil, épousa, par contrat du 7 juillet 1451, où sont rappelés ses père et mère, et passé à Besançon devant Simon, tabellion à cette résidence, Marguerite DE LA GUICHE, veuve en premières noces de Simon de Lucey (1), et fille de noble homme Étienne de la Guiche, écuyer. En faveur de ce mariage, Alix du Houx, dame de la Veline du Houx, tante de Claude du Houx, lui fit donation de tout ce qu'elle possédait sur le territoire de la Veline. Le 25 juillet 1457, Claude du Houx, tant en son nom qu'en celui de Perrin ou Pierre et Jean du Houx ses frères, donna quittance à la ville de Metz de la somme qu'elle devait *à monss^r Wuillaume du Hou, chevalier, son père*, pour ses gages et le dédommagement de ses pertes en chevaux et harnais, pendant la guerre qu'il venait de faire pour cette ville à ses propres dépens (2). Le 15 novembre de la même année 1457, Jean II, duc de Calabre et de Lorraine, marquis de Pont, fils du roi René, accorda à son très-cher et bien-amé Claude du Houx, écuyer, des lettres de reprise pour tout ce qu'il tenait et pouvait tenir en fief de ce prince au duché de Lorraine et au marquisat de Pont (3). Claude du Houx, écuyer, et Perrin et Jean du Houx, ses frères, énoncés *fils de monss^r Wuillaume du Hou, chevalier, et de dame Jehanne de Sauville*, transigèrent, le 4 juin 1459, au sujet des successions de leurs père et mère. Ces deux derniers, pour pouvoir suivre plus librement leur carrière militaire en Italie, acceptèrent de leur frère aîné la somme d'argent à laquelle leurs droits furent évalués (4). Lors de la guerre qui s'éleva, en 1475, entre René II, duc de Lorraine (successeur du duc Nicolas) et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne,

DE LA GUICHE : de sinople, au sautoir d'or.

(1) Elle en avait un fils, Jean de Lucey, nommé dans ce contrat de mariage, dont l'original faisait partie des archives du baron du Houx de Vioménil. Une copie collationnée et légalisée existe dans celles du comte du Houx de Dombasle.

(2) L'original en parchemin de cette quittance est déposé au trésor des chartes de l'hôtel de ville de Metz, et la copie collationnée et légalisée se trouve dans les archives du comte du Houx de Gorhey.

(3) L'original en parchemin de ce titre est dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

(4) L'original en parchemin de ce titre est dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

Claude du Houx embrassa, ainsi que Nicolas son fils, qui suit, les intérêts de ce prince. Cette défection leur coûta leurs terres et seigneuries, qui furent confisquées par le même duc René II. C'est ce que rappelle une charte du mois de septembre 1485, portant que ce prince avait donné à Thomas de Pfaffenhofen, son chambellan, sénéchal de Lorraine et bailli du comté de Vaudémont, « les terres et seigneuries de défunt Claude du Houx, » fils de messire Willaume du Hou, chevalier, et de Nicolas, fils » dudit Claude, à notre sénéchal, comme à nous écheües à l'oc- » casion que lesdits Claude et Nicolas, nos sujets, tenoient le » parti de notre dit feu oncle de Bourgogne; de laquelle confisca- » tion notre dit sénéchal se désista à notre prière à la poursuite » de notre cousine Isabeau de Crosny (1). » Claude du Houx a laissé de son mariage avec Marguerite de la Guiche :

1°. Georges du Houx, chevalier, qui eut tous les biens de sa mère, s'établit en Bourgogne et y fut la tige d'une nombreuse postérité;
2°. Nicolas, dont l'article suit;
3°. Pierre du Houx;
4°. Simon du Houx;
5°. Nicolas-François du Houx;
6°. Catherine du Houx, mariée avec Claude *de Moranville*, chevalier;
7°. Isabelle du Houx, femme de Nicolas *de Chambley*, chevalier.

V. Nicolas DU HOUX, écuyer, seigneur en partie de Vioménil, obtint, le 26 janvier 1470 (*v. st.*), de Jacques, comte de Salm, des lettres de reprise pour le fief de Sécourt (2). Lorsqu'en 1477, la victoire de Nancy et la mort de Charles le Téméraire eurent rendu René II, duc de Lorraine, paisible possesseur de ses états, la plupart de ceux des seigneurs Lorrains qui s'étaient rangés sous les drapeaux de son adversaire rentrèrent sous son obéissance. Nicolas du Houx fut de ce nombre, et rendit hommage au duc René II pour tout ce qu'il tenait de lui, le 23 septembre 1481. Ce prince lui avait restitué la terre de Vioménil; mais celles du

(1) L'original en parchemin de cette charte est déposé au trésor des chartes de Lorraine, layette Arches, n° 97, et la copie collationnée et légalisée fait partie des archives du comte du Houx de Gorhey.

(2) Original en parchemin dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

Houx et de la Veline du Houx sont restées depuis cette époque unies au domaine ducal. Honorés seigneurs Georges du Houx, chevalier, Nicolas, Pierre, Simon et Nicolas-François du Houx, écuyer, frères, d'une part, et Claude de Moranville et Nicolas de Chambley, chevaliers, agissant comme maris de Catherine et d'Isabelle du Houx, d'autre part, passèrent un compromis sur arbitrage, le 2 octobre 1495, relativement à la succession de dame Marguerite de la Guiche, jadis femme de feu honoré seigneur Claude du Houx, écuyer, seigneur de Vioménil, leur père et beau-père (1). Le 3 octobre 1508 (2), Nicolas du Houx, seigneur de Vioménil, et Nicolas de Chambley, échangèrent entre eux quelques immeubles qui leur étaient advenus par le partage des biens de Jeanne de la Guiche, laquelle probablement était sœur de Marguerite de la Guiche. Nicolas du Houx s'était retiré sur sa terre de Vioménil, où il épousa Gabrielle DE THIETRY. Cette dame est nommée dans le testament que fit son mari, le 6 janvier 1525 (*v. st.*), devant Virion, notaire à Vezelise (3), et dans lequel sont aussi nommés leurs deux enfants, savoir :

DE THIETRY : d'azur, à 3 glands d'or.

1°. Guillaume, IIe du nom, qui suit ;
2°. Hellevise du Houx. On ignore si elle fut mariée.

VI. Guillaume DU HOUX, IIe du nom, écuyer, seigneur en partie de Vioménil et du Haut-Bois, épousa, en premières noces, par contrat du 18 juillet 1508 (4), où sont rappelés ses père et mère, Françoise DE WISSE, fille d'honoré seigneur Guillaume de Wisse, seigneur de Serres et de Gironcourt, bailli d'Allemagne, et de Jeannon de Ligniville. Ces époux, par acte du 7 juin 1526 (5), passé devant Virion, notaire à Vezelise, acquirent de

DE WISSE : d'argent, à 3 têtes de maure de sable.

(1) Original en parchemin dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

(2) Original en parchemin dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

(3) La minute de ce testament est déposée au garde-notes de Vezelise, et la copie collationnée et légalisée se trouve dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

(4) L'original en parchemin de ce contrat existait dans les archives du baron du Houx de Vioménil. La copie collationnée et légalisée se trouve dans celles du comte du Houx de Dombasle.

(5) Original au garde-notes de Vezelise, et copie collationnée et légalisée aux archives du comte du Houx de Dombasle.

Claude Charpentier, de Tantonville, et de Jeanne sa femme, trente journaux de terre situés sur le ban de Vioménil. Françoise de Wisse mourut peu d'années après cet acte. (Elle est rappelée dans un extrait des causes des assises et sur-assises du bailliage des Vosges, du 14 janvier 1549 (*v. st.*) et dans le testament de François du Houx, son fils, de l'année 1571.) Guillaume du Houx s'allia en secondes noces, en 1539, avec Isabeau DE HENNEZEL. (*Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, t. VIII, p. 28.) Le 6 mars 1540, par acte passé devant Simon, tabellion à Mirecourt (1), honoré seigneur Louis de Lenoncourt, seigneur de Gondrecourt, de Serres en partie, etc., et agissant au nom d'honorée dame Catherine de Haraucourt, sa femme, vendit à honoré seigneur Guillaume du Houx, seigneur de Vioménil, et à honorée dame Isabeau de Hennezel, sa femme, une rente de 100 liv. à prendre dans 300 livres de rentes annuelles, que Louis de Lenoncourt avait sur les salines de Châtel-Salins. Guillaume du Houx, IIe du nom, a eu pour enfants ;

DE HENNEZEL : de gueules, à 3 glands d'argent.

Du premier lit :

1°. Guillaume du Houx, qui épousa Marie *de Thietry*. On ne leur connaît pas de postérité ;

2°. Marc du Houx, seigneur de Germainvilliers, marié, en 1540, avec Jeanne *de Choiseul*, fille de Thierri de Choiseul, seigneur de Germainvilliers, et petite-fille de Pierre de Choiseul, seigneur de Doncourt et de Fresnoy, tige des anciens ducs de Choiseul. Il n'y a eu que deux filles issues de ce mariage ;

3°. Gérard du Houx, seigneur du Haut-Bois, marié, en 1528, avec Françoise *de Choiseul*, sœur de la précédente. On ne leur connaît pas d'enfants;

4°. François, Ier du nom, qui a continué la descendance;

5°. Bertrand, auteur de la branche des *seigneurs* DE BUFFIGNECOURT, DE CONTRE-ÉGLISE et DE MONTCHEUX, au comté de Bourgogne, rapportée plus loin ;

6°. Antoine du Houx, seigneur du Haut-Bois, marié, en 1533, avec une autre Jeanne *de Choiseul*, sœur des précédentes. Il ne vivait plus en 1549;

(1) Original dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

Du second lit :

7°. Jean du Houx, mort jeune, après l'année 1549;

8°. Claudin ou Claude du Houx, marié 1°, en 1551, avec Nicole *de Choiseul*, autre sœur des précédentes ; 2° avec Catherine *de Raincourt*. Sa postérité est inconnue;

9°. Nicolas du Houx, vivant en 1559.

N....

DE HENNEZEL : de gueules, à 3 glands d'argent.

VII. François du Houx, Ier du nom, écuyer, seigneur en partie de Vioménil, et ses frères du premier lit, eurent un procès à soutenir contre Isabeau de Hennezel, veuve de Guillaume du Houx, agissant pour Jean, Claudin et Nicolas, ses fils. Cette cause fut appelée aux assises du bailliage des Vosges le 14 janvier 1549 (1). Le 6 du mois suivant (*v. st.*), les parties transigèrent sur ce procès, et cet accord y mit fin. François du Houx avait épousé en premières noces *Françoise*, dont le nom de famille est ignoré. Il se remaria, par contrat du 12 février 1551 (2), avec Yolande DE HENNEZEL, fille de Nicolas de Hennezel, et de Catin de Raincourt, et sœur de la seconde femme de son père. Par son testament du 27 mars 1571, François du Houx, Ier du nom, demanda à être inhumé dans l'église de Vioménil, près de Guillaume du Houx et de Françoise de Wisse, ses père et mère. On voit par cet acte qu'il avait eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Nicole du Houx, femme de Jean *du Houx*, son parent;

Du second lit :

2°. Claude du Houx, capitaine du château de Darney, marié 1° avec Phi-

---

(1) La copie collationnée et certifiée conforme au registre des assises et surassises déposé au greffe du bailliage des Vosges, séant à Mirecourt, puis légalisée par le lieutenant-général civil de ce même bailliage, se trouve dans les archives du comte du Houx de Gorhey.

(2) L'original faisait partie des archives du baron du Houx de Vioménil. Il en existe une copie collationnée et légalisée dans celles du comte du Houx de Dombasle.

lippe *du Houx;* 2° avec Catherine *de Raincourt*. Il mourut sans postérité;

3°. Georges, auteur de la branche des *seigneurs* DE DOMBASLE, qui suit;

4°. Charles du Houx, époux de Jeanne *de Thietry*, et décédé sans enfants;

5°. Nicolas, qui fut la tige des *seigneurs* DE VIOMÉNIL, mentionnés plus loin;

6°. François, auteur de la branche des *seigneurs* DE GORHEY, rapportée après celles de Dombasle et de Vioménil.

SEIGNEURS DE DOMBASLE.

VIII. Georges DU HOUX, Ier du nom, écuyer, partagea avec ses frères, le 2 novembre 1587, la succession de François du Houx, seigneur en partie de Vioménil, leur père. Il épousa Claudine DU HOUX, sa cousine, dont il eut : DU HOUX : comme à la p. 1.

1°. François, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Remi du Houx, seigneur de Mazeley, Francogney, Razey et la Chapelle-aux-Bois, qui épousa Catherine *des Pilliers*, et mourut sans postérité;

3°. César du Houx, écuyer, qui laissa de Bonne *de Thietry*, sa femme :

Georges du Houx, capitaine au régiment de Ligniville, décédé sans enfants d'Anne-Salomé *de la Mouillie;*

4°. Jean du Houx, capitaine enseigne au régiment de Haraucourt. Gabrielle *Hennezel*, son épouse, le fit père de :

Jean-Claude du Houx, mort sans postérité;

5°. Élisabeth du Houx, femme d'Isaac *de Mouson*, écuyer.

IX. François DU HOUX, IIe du nom, écuyer, épousa, par contrat du 3 septembre 1606, Françoise DES BIGOTS, fille de Thomas des Bigots, écuyer. Dans cet acte, sont rappelés les père et mère de François II du Houx, qui partagea leurs successions avec ses frères et sœur le 6 mai 1631. Il laissa de son mariage : DES BIGOTS : d'azur, à 3 furets d'or.

1°. Georges, IIe du nom, qui suit;

2°. Marthe du Houx, femme de Charles *de Légéville*, chevalier, seigneur de Légéville.

X. Georges DU HOUX, IIe du nom, écuyer, seigneur de Dombasle, lieutenant-colonel au service du duc de Lorraine et du roi d'Espagne, porta les armes avec distinction dans toutes les

guerres du duc Charles IV. Sur la fin de ses jours, il se retira au château de Dombasle, pres Darney, et rendit hommage pour cette terre le 19 novembre 1663. Du mariage qu'il avait contracté, le 27 janvier 1647, avec Anne-Salomé DE LA MOUILLIE, laquelle se remaria avec Georges du Houx, son cousin germain, est issu Louis-François, qui suit.

DE LA MOUILLIE : d'argent, à la biche avec son faon passants de gueules.

XI. Louis-François DU HOUX, chevalier, seigneur de Dombasle, capitaine au régiment du Houx, pour le service du duc Charles IV puis colonel de cavalerie et commandant une compagnie de la garde noble de Léopold, duc de Lorraine, fit hommage pour la terre de Dombasle le 10 janvier 1700, et mourut le 20 avril 1722. Il avait épousé, le 8 octobre 1680, Jeanne DE MARIEN, fille de Jean de Marien, seigneur de Fremery, de laquelle il eut :

DE MARIEN : d'azur, au sautoir d'argent, chargé de cinq roses de gueules.

1°. Jean-François, qui suit ;
2°. Charles-François, comte du Houx de Dombasle, seigneur haut voué du valde de Vaxy, chambellan à la clef d'or de leurs majestés impériales et royales, conseiller intime, feld-maréchal-lieutenant dans leurs armées, commandant en chef dans le Hainaut autrichien, nommé comte d'empire par lettres-patentes de S. M. l'empereur François Ier, datées de Vienne en Autriche du 18 novembre 1760, et que l'on a cru devoir rapporter au degré suivant, parce que Charles-François est mort en 1775, sans laisser d'enfants de son mariage avec Adrienne-Philippine *de Tserclaës*, issue d'une maison illustre du Brabant, et après avoir servi avec la plus grande distinction depuis 1720 ;
3°. Marguerite du Houx, mariée à Robert, comte *de Circourt*, chevalier ;
4°. Jeanne du Houx, mariée à Louis-Joseph, comte *du Puy*, chevalier, seigneur d'Avrainville.

XII. Jean-François DU HOUX, chevalier, seigneur de Dombasle, etc., titré baron du Houx, porta à la pompe funèbre du duc Léopold une bannière d'alliance en qualité de gentilhomme de marque de sa province. Il fut nommé capitaine dans le régiment des gardes de l'empereur François Ier ; et obtint de ce prince, ainsi que Charles-François du Houx, son frère, le 18 novembre 1760, un diplôme de comte d'empire pour lui et ses descendants, dont voici la copie littérale et exacte :

---

(1) L'original en parchemin de ce diplôme existe dans les archives du comte du Houx de Dombasle, qui en a adressé, le 15 juillet 1814, une copie collationnée et légalisée au comte du Houx de Gorhey, son parent.

« François, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, » toujours auguste, roi de Germanie et de Jérusalem, duc de » Lorraine et de Bar, etc., etc., à tous présens et à venir, salut.

« L'expérience a fait connaître que les biens et les richesses ne » suffisent pas, mais qu'il faut quelque chose de plus solide pour » satisfaire les hommes généreux qui n'ont travaillé que pour la » gloire de leurs souverains, le salut et la conservation de leurs » États : c'est pourquoi nous sommes toujours disposés à élever » les personnes douées de ces éminentes qualités, *et qui sont issues* » *de familles illustres*, à de nouveaux degrés d'honneur et de dis- » tinction, afin de faire passer le souvenir de leurs vertus à la » postérité, et d'exciter leurs successeurs à faire des actions dignes » de si glorieuses récompenses ; et considérant les mérites, vertus » et affection de notre cher et féal Charles-François, baron du » Houx de Dombasle, l'un de nos chambellans, chevalier de l'or- » dre militaire de Marie-Thérèse, feld-maréchal-lieutenant des » armées de sa majesté l'impératrice-reine apostolique, notre très- » chère-aimée épouse, et commandant de Mons, ils nous ont été » d'autant plus agréables, que nous avons remarqué *qu'ils sont* » *héréditaires et comme l'apanage d'une ancienne et illustre fa-* » *mille*, de laquelle ceux qui en sont issus ont successivement » conservé ces grandes qualités et rendu des services essentiels » dans les armées impériales, ainsi qu'aux ducs de Lorraine, nos » prédécesseurs, dans les charges et dignités qu'ils ont occupées » tant à leur cour que dans leurs troupes, à l'exemple des- » quels ledit Charles-François, baron du Houx de Dombasle, nous » a donné des preuves de son zèle et de sa fidélité par les ser- » vices signalés qu'il nous a rendus et qu'il continue de nous ren- » dre dans nos armées, dans lesquelles il a fait paraître sa valeur, » sa prudence et sa bonne conduite dans les différents comman- » dements qui lui ont été confiés, desquels il s'est acquitté avec » toute l'habileté et les succès que nous pouvions attendre d'un » général de mérite et d'expérience. Faisant aussi une favorable » attention aux belles et louables qualités qui rendent recomman- » dable notre cher et féal Jean-François, baron du Houx de » Dombasle, son frère, lequel nous a pareillement témoigné son » zèle, sa fidélité et son attachement par les services qu'il nous

» a rendus en qualité de capitaine dans le régiment de nos gardes,
» desquels il nous reste une entière satisfaction ; et, voulant leur
» donner un témoignage assuré de l'estime que nous faisons de
» leurs personnes et de leurs mérites, nous avons jugé ne pou-
» voir le faire d'une manière qui leur soit plus agréable et plus
» avantageuse qu'en illustrant leur nom et leur famille de la di-
» gnité de *comte ;* à ces causes et autres bonnes et justes considé-
» rations à ce nous mouvantes, de notre grâce spéciale, certaine
» science, pleine puissance et autorité souveraine, nous avons les-
» dits Charles-François, baron du Houx de Dombasle, et Jean-
» François, baron du Houx de Dombasle, frères, créés, nommés,
» déclarés, élevés et illustrés ; créons, nommons, déclarons, éle-
» vons et illustrons par ces présentes des nom, titre, dignité et
» qualité de *comte :* voulons, entendons et nous plaît que désor-
» mais eux, ensemble leurs enfants de l'un et l'autre sexe, nés,
» ou à naître en légitime mariage, leurs postérité et lignée puis-
» sent se dire, nommer et qualifier *comtes,* en tous actes, lieux
» et endroits, tant en jugement que dehors, et qu'ils soient tenus,
» traités et réputés pour tels ; qu'ils jouissent de tous les droits,
» honneurs et prééminences, prérogatives, rang, séance, libertés
» et immunités attribuées à ladite qualité de *comte ;* tout ainsi
» qu'en jouissent ou doivent jouir les autres *comtes* de nos états,
» tant aux assemblées de noblesse, faits de guerre, qu'autrement,
» et qu'ils reçoivent tous les honneurs et dignités dont ceux qui
» ont pareille qualité sont capables et doivent jouir et user ; leur
» permettons en outre, pour marque de ladite dignité, de mettre
» la couronne de *comte* sur les armes de leur famille qu'ils conti-
» nuent de porter ainsi et de même qu'elles sont ci-après emprein-
» tes, figurées et blazonnées, savoir : d'azur, à trois bandes d'ar-
» gent, accompagnées de quatre billettes d'or, posées en bandes.
» et pour supports deux griffons. Si donnons en mandement à nos
» très-chers et féaux les chefs du gouvernement, conseillers et
» gens tenant notre conseil d'État et de régence en Toscane, autres
» de nos conseils, commissaires, députés, sénateurs, gouver-
» neurs, capitaines, podestats, et à tous autres nos officiers justi-
» ciers, hommes et sujets qu'il appartiendra, qu'ils et chacun
» d'eux endroit soi ayent à faire et laisser lesdits Charles-François
» et Jean-François, barons du Houx de Dombasle, frères, leurs

»enfants de l'un et l'autre sexe, nés et à naître en loyal mariage, »leurs postérité et lignée, jouir et user pleinement, paisible»ment et perpétuellement de tout le contenu ès présentes, sans »aucun trouble, ni empêchement, et icelles entériner suivant leur »forme et teneur, et faire enregistrer partout où besoin sera, »pour y avoir recours, le cas échéant; car ainsi nous plaît. Et »d'autant que, par la disposition du droit des gens et le commun »consentement de tous les rois, princes et états souverains, les »priviléges de noblesse et tous les autres actes d'illustration »ont respectivement lieu dans l'étendue de leur pouvoir et obéis»sance par un droit de réciprocité qu'ils entretiennent les uns »avec les autres, nous requérons tous potentats, rois, princes »et états souverains de permettre auxdits Charles-François et »Jean-François, barons du Houx de Dombasle, frères, et à leur »postérité, de porter dans leurs états et pays de leur obéissance »les noms, titre, dignité et qualité de *comte*, et de jouir de »tous les droits, priviléges et honneurs attribués à la même qua»lité; ainsi que nous ferions volontiers et qu'en effet nous faisons »envers ceux qui sont par eux honorés de semblable qualité. »En foi de quoi nous avons aux présentes signées de notre main »et contresignées par l'un de nos conseillers-secrétaires intimes, »fait mettre et appendre notre grand scel.

»Donné en la ville de Vienne en Autriche le dix-huitième jour »du mois de novembre, l'an de grâce mil sept cent soixante, et de »notre empire romain le seizième.

»*Signé* François.

»Par ordre de sa majesté impériale et royale,

»Signé *Toussaint.*»

« Les patentes d'autre part ayant été vues, lues et examinées à »l'audience des sceaux, tenue cejourd'hui premier décembre »1761, elles ont été scellées à l'instant, ce que le soussigné secré»taire de sa majesté impériale certifie à Vienne les jour et an avant »dits.

»Signé *Kaiser.*»

Jean-François, comte du Houx de Dombasle, rendit hommage pour ses terres en 1723 et en 1772. Il avait épousé, le 11 février 1727, Anne-Élisabeth DE FLORIOT, fille de Nicolas-François de Floriot, conseiller d'État et maître des comptes de Loraine. De ce mariage sont issus :

DE FLORIOT : d'azur, à la tour d'argent surmontée d'un lion naissant d'or.

1°. Jean-Dominique-Robert, dont l'article suit ;

2°. Antoine-François-Xavier, comte du Houx de Dombasle, seigneur de Courcelles, major pour le service de leurs majestés impériales et royales, marié avec Marie *de Baudinet de Courcelles*, dont est issue :

Charlotte-Victoire du Houx, mariée à Charles-Henri-Innocent, comte *de Gourcy*. Elle a été décorée de la Croix-Étoilée par l'empereur François II ;

3°. Claude-Louis du Houx, chanoine de la cathédrale de Nancy, vicaire-général du diocèse de Laon, abbé commendataire d'Airvaux, prédicateur ordinaire de la reine, mort en 1813 ;

4°. Charles-Nicolas-Bernard du Houx, mort célibataire en 1777, capitaine au service de leurs majestés impériales et royales ;

5°. Cécile-Élisabeth du Houx, morte sans alliance le 4 novembre 1810.

XIII. Jean-Dominique-Robert, comte DU HOUX, chevalier, seigneur de Dombasle, d'Avrainville, de Vassecourt, de Haute-Voye, de Champenoux, etc., né à Nancy le 4 août 1730, chambellan de sa majesté l'empereur d'Autriche, colonel à son service, épousa Élisabeth-Charlotte, comtesse DU PUY, sa cousine germaine, qui, ayant émigré avec son mari et ses enfants lors de la révolution française, fut mandée à Vienne par feu l'impératrice Marie-Louise, épouse de l'empereur Léopold II, qui la nomma dame du palais, puis dame de la Croix-Étoilée, et ensuite grande maîtresse de la cour de leurs altesses impériales les archiduchesses Clémentine et Amélie. Le comte du Houx de Dombasle est mort d'apoplexie à Prague, royaume de Bohème, le 17 janvier 1815, laissant de son mariage, savoir :

DU PUY : d'azur, au chef endenté d'or et de gueules.

1°. Charles-Henri-Wilhelm-Jean-Marie, comte du Houx de Dombasle, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, capitaine à son service, et mis à la pension pour cause de ses blessures, non marié ;

2°. Charles-Robert, comte du Houx de Dombasle, chevalier de justice de l'ordre de Malte, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, major à son service, et mis aussi à la pension pour cause de blessures reçues à

plusieurs batailles. Il s'est marié, en Bohême, à une veuve née d'une famille illustre, et dont il n'a pas d'enfants ;

3°. Claude-Louis-Cécile, comte du Houx de Dombasle, chevalier de justice de l'ordre de Malte, mort des blessures qu'il a reçues, en 1809, à la bataille d'Aspern, étant alors capitaine de grenadiers dans le régiment de Kerpen au service de S. M. l'empereur d'Autriche ;

4°. Charlotte-Philippine-Adrienne-Louise-Cécile, comtesse du Houx de Dombasle, qui, lors de la révolution française, était chanoinesse de Poulangy. Elle suivit ses père et mère dans leur émigration, et fut nommée, après preuves faites, chanoinesse de l'insigne chapitre impérial et royal de Prague par S. M. François II, empereur d'Autriche. Elle y est morte le 20 janvier 1823.

SEIGNEURS DE VIOMÉNIL.

VIII. Nicolas DU HOUX, IIe du nom, écuyer, seigneur en partie de Vioménil, quatrième fils de François du Houx, Ier du nom, seigneur en partie de la même terre, et d'Yolande de Hennezel, fut invité par lettres de François, duc de Lorraine, des années 1591, 1592, 1594 à 1595, de se trouver aux États de Nancy. Il eut, le 30 avril 1591, commission de M. de Savigny, bailli des Vosges, pour rassembler tous les hommes des villages de ce bailliage et les opposer aux ennemis qui y pillaient les sujets du duc. Nicolas du Houx mourut au château de Vioménil, après avoir formé deux alliances, l'une avec Claudine DE HENNEZEL, dont il n'eut qu'une fille, et l'autre avec Claudine DU TROUSSET DE VANPERRAND, qui le rendit père de François, IIe du nom, qui suit.

DE HENNEZEL : de gueules, à 3 glands d'argent.

DU TROUSSET : d'azur, au griffon d'or.

IX. François DU HOUX, IIe du nom, seigneur en partie de Vioménil et d'Escles, fit hommage au duc de Lorraine, le 7 septembre 1626, de ce qui lui appartenait dans ces deux terres. Il épousa, le 23 avril 1649, Claude d'ARBOIS, fille de Jean d'Arbois, écuyer, colonel d'un régiment d'infanterie au service du duc de Lorraine, dont il eut, entr'autres enfants :

D'ARBOIS : d'azur, à une croix tréflée d'or, chargée en cœur d'un écusson de gueules.

1°. Georges du Houx, major au service de l'empereur;

2°. Joseph du Houx, dont il est fait mention dans un acte tutélaire avec ses frères et sœur du 7 août 1664, et dans des lettres de foi et hommage du 20 février 1681 ;

3°. François-Théodore, qui suit;

4°. Nicolas du Houx, capitaine au service de l'empereur, tué au siége de Crémone;

5°. Anne-Salomé du Houx, mariée, le 17 juin 1705, à Clément *d'Ablevenet.*

X. François-Théodore DU HOUX, écuyer, seigneur de Viomé-nil, de Fauconcourt, et de Bonvillé, baron de Belrupt, fut nommé l'un des chambellans du duc Léopold, par lettres du 20 décembre 1709, dans lesquelles sont mentionnés les services que sa famille avait rendus aux ducs de Lorraine Charles IV, et Charles V, en qualité de brigadier et de colonel dans leurs troupes, au service de l'empereur, et de gouverneur de Longwy et de Boulay. François-Théodore mourut le 23 février 1726. Il avait épousé, le 20 avril 1690, Élisabeth DE CHATEL, qui le rendit père de:

DE CHATEL: de gueules, à trois fasces d'or.

1°. François-Hyacinthe, dont l'article viendra;

2°. Charles-Joseph du Houx, chevalier, seigneur de Vioménil, capitaine au régiment des gardes lorraines, marié, le 10 avril 1724, avec Bonne-Françoise *Dauphin,* dont il eut:

A. François-Joseph-Léopold du Houx, chevalier, seigneur de Vioménil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Saint-Chamans, marié avec Henriette-Marguerite *de Saint-Priré,* dont il n'eut point d'enfants. Il possédait encore la terre de Vioménil lors de la révolution française; et, après son décès, la nation s'en est emparée et l'a vendue;

B. Bonne du Houx, dame de Moncel, morte sans alliance;

3°. Léopold-Georges du Houx, baron de Fauconcourt, marié avec Marie-Anne *de Citalart,* dont il eut:

A. Léopold Antoine, né en 1739, mort en 1781, capitaine au 3ᵉ régiment de chasseurs à cheval, sans avoir été marié;

B. Charles-Théodore du Houx, né en 1740, capitaine d'infanterie retiré, mort célibataire;

C. Louis-Antoine du Houx, né en 1745, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié à N.... *de Germey,* dont il a eu trois filles. Il est mort le 20 octobre 1821;

4°. Jean-Claude du Houx, mort chanoine du chapitre de Saint-Diey;

5°. Jeanne-Élisabeth du Houx, morte sans alliance;

6°. Bonne du Houx, morte religieuse aux Filles de Sainte-Marie de Nancy.

XI. François-Hyacinthe DU HOUX, chevalier, baron de Vioménil, seigneur de Belrupt, de Bonvillé, de Ruppes et de Faucon-

court, commandant de bataillon au régiment de Limosin, rendit hommage pour ses terres le 3 janvier 1727. Il avait épousé, le 14 mai 1725, Marie-Anne-Antoinette DE LA VALLÉE DE RARÉCOURT, fille de Charles Gillet, chevalier, seigneur de la Vallée de Rarécourt. Ses enfants furent :

DE LA VALLÉE DE RARÉCOURT : d'argent, à cinq annelets de sable posés en sautoir, cantonnés de 4 mouchetures d'hermine du même.

1°. Antoine-Charles, qui suit ;
2°. Charles-Joseph-Hyacinthe, dont l'article sera rapporté page 23 ;
3°. Marie-Charlotte-Catherine du Houx, mariée à François-Xavier-Maximilien, comte *d'Ollonne*, mort maréchal-de-camp. Elle est décédée le 5 mars 1810.

XII. Antoine-Charles DU HOUX, chevalier, baron de Vioménil, seigneur de Belrupt, de Bonvillé, de Ruppes, d'Imeling, de la Forge, de Xouxanges et de Barching, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de La Rochelle, naquit au château de Fauconcourt le 30 novembre 1728. Entré au service en 1740, au régiment de Limosin, infanterie, dont son père était chef de bataillon, il y fut fait capitaine en 1747, et reçut une blessure au siége de Berg-op-Zoom, en cette année. Le 29 août 1753, il épousa Gabrielle-Marguerite BOURDON. Il a été nommé successivement chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1758, colonel des volontaires de Dauphiné le 10 février 1759, brigadier d'infanterie des armées du roi le 25 juillet 1762, colonel de la Légion de Lorraine le 5 juin 1763, maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 7 décembre 1771, grand'croix du même ordre le 25 août 1782, et lieutenant général des armées du roi le 1er janvier 1784. Il a fait avec la plus grande distinction toutes les campagnes terminées par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Versailles, et celle de Corse à la tête de la légion de Lorraine, qu'il commandait alors. Il a commandé en chef l'expédition de Pologne, pendant laquelle il a été chargé de négociations très-importantes près de la confédération de ce royaume. Il a ensuite commandé en second l'armée d'Amérique en 1781 et 1782, et a donné dans tous les commandements qui lui ont été confiés les preuves les plus éclatantes de valeur, de sagesse et d'intelligence, qui lui ont mérité à juste titre une place distinguée parmi les meilleurs officiers généraux des troupes du roi. Lors de la révo-

BOURDON : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de sable.

lution française, le baron de Vioménil avait été nommé par les princes, frères du roi, commandant de l'avant-garde de l'armée qu'ils avaient rassemblée à Coblentz pour opérer la contre-révolution; mais il refusa cette place importante, pour céder aux instantes sollicitations du roi et de la reine, qui, d'après son dévouement connu pour eux, voulurent le retenir près de leurs personnes. Enfin, il mourut le 9 novembre 1792, des suites des blessures graves qu'il avait reçues, en combattant pour l'infortuné Louis XVI, à la tête des Suisses de la maison de ce prince, à la journée du 10 août de la même année, laissant de son mariage:

1°. Charles-Gabriel, qui suit;

2°. Adélaïde-Joséphine du Houx, mariée à N.... *de Loppin*, marquis de Montmort, seigneur de la Boulaye et autres lieux, maréchal-de-camp.

XIII. Charles-Gabriel du Houx, chevalier, baron de Vioménil, maréchal de camp, né à Nancy le 26 février 1767, entré au service en 1779, a fait les campagnes d'Amérique en qualité d'aide de camp du baron de Vioménil son père, commandant en second de cette armée. Il a été nommé capitaine de hussards en 1786, et admis aux honneurs de la cour au commencement de 1787. Il rejoignit en 1792 l'armée de Condé, où il fit les campagnes de 1792 et 1793, en qualité d'aide de camp du comte de Vioménil, son oncle, commandant l'avant-garde de cette armée. Il fut nommé par les princes, frères du roi, colonel de dragons à la fin de 1792, puis chevalier de l'ordre de Saint-Louis en février 1794. Il a fait les campagnes de 1794 et 1795, comme aide-major au régiment de Vioménil à la solde anglaise et à cocardes blanches. Rentré depuis à l'armée de Condé, il a obtenu un congé et a fait une campagne en Italie à l'état-major des princes de Rohan, et est passé ensuite au service du Portugal comme colonel de cavalerie, avec promesse d'une légion. Les Français s'étant emparés de ce royaume, il a été confirmé dans ce grade par Napoléon Buonaparte, et a fait dans ses armées les campagnes d'Espagne. Le 18 novembre 1814, il a été promu par S. M. Louis XVIII au grade de maréchal de camp. Il avait épousé, le 3 juin 1803, Madelaine-Françoise-Louise-Rose de Gémit de Luscan,

De Gémit de Luscan : d'azur, à trois chevrons d'or.

fille de Jean-François de Gémit, comte de Luscan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Louise de la Peyrie de Soussignac, décédée à Lisbonne le 14 mai 1804, après avoir donné le jour à une fille nommée :

Marie-Charlotte-Louise du Houx, morte le 26 septembre 1815.

XII. Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, chevalier, comte, puis marquis de Vioménil, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., second fils de François-Hyacinthe du Houx, baron de Vioménil, et de Marie-Antoinette de la Vallée de Rarécourt, naquit à Ruppes le 22 août 1734. Entré au service en 1747 dans le régiment de Limosin, il se trouva en la même année à la bataille de Lawfeldt et au siége de Berg-op-Zoom, sous les yeux de son père. Les qualités brillantes qu'il déploya dès ses premiers pas dans la carrière des armes le firent choisir par le brave Chévert pour l'un de ses aides de camp. Il fit avec cet illustre guerrier la campagne de 1757, et, à l'âge de 26 ans, une action d'éclat lui valut la croix de l'ordre de Saint-Louis en 1760. L'année suivante, M. de Vioménil fut nommé colonel en second des volontaires du Dauphiné. Pendant cette campagne, il fit mettre bas les armes à un bataillon de grenadiers ennemis, fit dans diverses rencontres plus de 2000 prisonniers, et s'empara de nombre de pièces d'artillerie. Employé sous le comte, depuis maréchal de Vaux, dans la guerre de Corse, en 1768, il fut mis à la tête de l'avant-garde de l'armée, composée d'un détachement de 1,800 hommes. Dans son rapport au roi, le comte de Vaux déclara que la conquête de la Corse était due à la valeur et aux talents de M. de Vioménil. Ce service signalé lui valut, en 1770, le grade de brigadier d'infanterie. Colonel de la légion de Lorraine en 1771, puis du 3e régiment de chasseurs à cheval en 1779, il fut promu au grade de maréchal de camp le 1er mars 1780, et employé immédiatement à l'armée du comte de Rochambeau, en Amérique, où il eut le commandement et l'inspection d'une brigade d'infanterie, et celle de la brigade d'artillerie de cette armée. Après les quatre campagnes de cette guerre, et par suite des rapports du congrès américain sur l'importance des services rendus par le

comte de Vioménil, le roi lui accorda une pension de 5,000 livres, en attendant que ce prince le pourvût d'un gouvernement. Nommé, en 1789, à celui de la Martinique et des îles du Vent, il y réprima, au péril imminent de sa vie, l'insurrection des deux régiments d'infanterie et d'artillerie qui y étaient en garnison, et celle plus redoutable de 72,000 nègres, qui, sortis de leurs ateliers la torche à la main, menaçaient d'incendier les habitations et de massacrer les blancs. La justice et la fermeté énergique du comte de Vioménil conservèrent cette colonie à la France, et l'ordre fut rétabli parmi les noirs. De retour en Europe en 1790, il fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et alla rejoindre à Worms, en 1791, M. le prince de Condé, qui lui confia le commandement et l'inspection de son avant-garde, composée de la légion de Mirabeau et des hussards de Salm. Il se signala pendant la campagne de 1793 aux affaires de Jokrim, du Bois de Werth, de Germesheim, d'Insheim, á l'attaque et à la prise des lignes de Weissembourg et de la forteresse du même nom, à celle des lignes de Lauterbourg, à l'expédition de Bodenthal, enfin, aux différents combats de Berstheim, village défendu par lui pendant près de quatre semaines. En 1794, le comte de Vioménil obtint un régiment de son nom, à cocardes blanches et à la solde anglaise. Ce régiment ayant été réformé l'année suivante, après le non-succès de l'expédition de Quiberon, il rejoignit l'armée de Condé, et fut créé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis au mois d'août 1795. Pendant les campagnes de 1796 et 1797, le comte de Vioménil commanda une brigade de cavalerie. Il combattit à Offenbourg, à Biberach, dans les montagnes du Hold-Graben, et déploya le plus grand sang froid à l'affaire d'Ober-Kamlach, où il dirigea l'attaque de l'aile gauche. Lorsque la fortune eut trahi les efforts du prince de Condé, et que les braves qui avaient survécu sous ses drapeaux durent se disperser sur la terre étrangère, l'impératrice Catherine II, qui recherchait partout la vaillance et le mérite, appela M. de Vioménil à son service, avec le grade de lieutenant-général de ses armées. En 1798, il fut nommé par l'empereur Paul Ier commandant d'une forteresse et d'un régiment de cavalerie sur la frontière des Kirghis. Cette mission était une sorte d'exil. L'empereur avait été blessé de la noble liberté avec laquelle M. de

Vioménil était resté fidèle dans ses sentiments à un monarque malheureux, Stanislas Auguste, dernier roi de Pologne. Mais cette disgrâce dura peu. M. de Vioménil fut rappelé, créé général de cavalerie (grade de général en chef) et nommé successivement inspecteur et commandant de l'armée du maréchal Lascy, commandant et inspecteur de l'armée de Samogitie, forte de 42,000 hommes, désigné pour commander 47,000 Russes en Suisse, et commandant d'un corps de 17,000 hommes, stationné aux îles de Jersey et de Guernesey, dans le but de seconder les généreux efforts des royalistes de l'ouest. L'empereur ayant rappelé ses troupes, le comte de Vioménil, créé lieutenant-général des armées de France par S. M. Louis XVIII en 1801, alla remplacer le prince de Valdeck dans le grade de maréchal général des armées de Portugal, qu'il organisa et porta à 75,000 hommes. Il retourna ensuite en Angleterre, au sein de sa famille et près des princes français, dont il continua à partager l'exil. Il les accompagna à leur retour en France en 1814, et fut créé membre de la chambre des Pairs le 4 juin de cette année. En 1815, lors de l'invasion de Buonaparte, il donna, malgré son grand âge, de nouvelles preuves de son dévouement au roi, en organisant, avec une célérité extraordinaire, les volontaires royaux, rassemblés à Vincennes, et dont le commandement lui était réservé. Lorsque Louis XVIII quitta la capitale, ce vieux guerrier, dont toute la vie n'avait été pour ainsi dire qu'un long exil, n'hésita point à partager les nouvelles infortunes de son roi, qu'il suivit à Gand. Au retour, il fut l'un des premiers à pénétrer dans Paris, décoré de son grand cordon de l'ordre de Saint-Louis et de la cocarde blanche. Nommé presque aussitôt commandant la 22e division militaire à Bordeaux, sa présence sur la frontière préserva le Béarn de l'invasion de la division espagnole du comte de l'Abisbal, qui, sur les représentations du général de Vioménil, demeura dans ses cantonnements au midi des Pyrénées. Peu de temps après, il fut nommé gouverneur de la 13e division militaire (Rennes), et reçut, le 3 juillet 1816, pour prix de ses longs et honorables services, le bâton de maréchal de France. Par lettres-patentes du 20 décembre 1817, S. M. Louis XVIII avait attaché héréditairement à sa pairie le titre de *marquis*. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi le 30 septembre 1820 et officier de

la Légion-d'Honneur le 19 août 1823, et il est décédé à Paris le 5 mars 1827 (1), dans sa 93e année. Le maréchal de Vioménil avait épousé, le 28 avril 1772, Anne-Marguerite OLIVIER DE VAUGIEN, morte en 1815, pendant les *cent jours*, fille de Jacques-David Olivier, écuyer, seigneur de Vaugien, de Courcelles, de la Pipe et autres lieux, conseiller du roi, receveur général en la généralité de Lyon. De ce mariage sont issues :

OLIVIER : d'or, à l'olivier de sinople adextré d'un lion contourné et couronné de gueules.

1° Anne-Antoinette-Henriette du Houx de Vioménil, morte, en 1798, à Hambourg, non mariée ;

2°. Marie-Charlotte-Marguerite-Adèle du Houx de Vioménil, née le 31 décembre 1784, mariée, en 1805, avec René-Claude-Guillaume-Jean-François, marquis *de la Tour-du-Pin-Montauban*, maréchal des camps et armées du roi, nommé par S. M. pair de France en remplacement du maréchal marquis de Vioménil, son beau-père. Jusqu'à présent il n'y a point d'enfants issus de ce mariage.

SEIGNEURS DE GORHEY.

VIII. François DU HOUX, IIe du nom, écuyer, seigneur de Gorhey, dernier fils de François du Houx, Ier du nom, seigneur en partie de Vioménil, et d'Yolande de Hennezel, est rappelé, ainsi que ses frères, dans le testament de son père du 27 mars 1571, où il est fait mention d'Yolande de Hennezel, sa mère. Il partagea avec Georges, seigneur de Dombasle, et Nicolas, seigneur de Vioménil, ses frères, le 2 novembre 1587, les successions de ses père et mère. Le 1er juillet 1613, François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, fit reprise de cette seigneurie de Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, chapitre dont cette terre relevait. Il avait épousé, le 3 juin 1589, Catherine DES BIGOTS. Dans son contrat de mariage il est dit fils de François du Houx, écuyer, seigneur de Vioménil, et y est assisté par Georges, Nicolas et Charles du Houx, ses frères. De son mariage il eut :

DES BIGOTS : d'azur, à trois furets d'or.

1°. Noël, qui suit ;

2°. François du Houx, qui ne paraît pas avoir eu de postérité ;

---

(1) (Voyez le *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. VI, pp. 462, 463 et 464 ; le *Moniteur* du 16 mars 1827 et *le Pilote* du 12 du même mois.)

3°. Claude du Houx, qui épousa Claude *des Bigots*, écuyer;

4°. Jeanne du Houx, dont on ignore la destinée.

IX. Noël DU HOUX, écuyer, seigneur de Gorhey, succéda à son père en minorité. Le 14 décembre 1616, Georges du Houx, écuyer, fit reprise de la seigneurie de Gorhey, de Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, au nom et comme tuteur de Noël, François, Claude et Jeanne du Houx, enfants de feu François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, son frère. Le 6 mars 1623, Noël du Houx partagea avec Claude des Bigots, mari de Claude du Houx, sa sœur, les biens provenant de la succession de François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, leur père et beau-père. Il épousa Nicole DE MUSSY, ou DE MUSSEY. Le 9 avril 1664, Remi du Houx, seigneur de Francogney, et Georges du Houx, seigneur de Dombasle, tant en leurs noms que comme fondés de pouvoirs de Noël et de François du Houx, pour satisfaire à l'ordonnance de son altesse de Lorraine, produisirent des pièces justificatives de leurs noblesse et qualités. Cela est prouvé par un extrait du registre du greffe de la commission pour la noblesse de Lorraine, lequel extrait est déposé dans les archives du comte du Houx de Dombasle. Noël du Houx laissa de son mariage avec Nicole de Mussey:

DE MUSSY, ou DE MUSSEY: d'azur, à quatre chevrons d'or.

X. François DU HOUX, III° du nom, écuyer, seigneur de Gorhey. Anne de Malain, administratrice de l'abbaye de Remiremont, donna à François du Houx, écuyer, au nom et comme fondé de pouvoirs de Noël du Houx, écuyer, son père, des lettres de reprise pour la seigneurie de Gorhey. François du Houx, écuyer, épousa, le 17 juin 1659, Claude-Françoise DE FINANCE. Par son contrat de mariage, il est dit fils de Noël du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, et de Nicole de Mussy, y est assisté par Remi du Houx, seigneur de Francogney, Razey, et la Chasselle aux Bois; François du Houx, seigneur de Vioménil, et Georges du Houx, seigneur de Dombasle, capitaine de cavalerie, ses cousins. Il eut de sa femme:

DE FINANCE: de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 cloches du même.

1°. Jean-François du Houx, seigneur de Gorhey, marié à Jeanne *du Houx*, qui le rendit père de:

François du Houx, seigneur de Gorhey, mort sans postérité;

2°. Antoine du Houx, mort prêtre;
3°. Pierre-Joseph, qui suit;
4°. Marie-Yolande du Houx, mariée à Christophe *de Finance*, seigneur de Préville;
5°. Marguerite du Houx, morte sans alliance.

XI. Pierre-Joseph DU HOUX, écuyer, partagea, le 2 mai 1692, avec ses frères et sœurs, les successions de François du Houx, écuyer, seigneur de Gorhey, et de dame Claude-Françoise de Finance, ses père et mère. Le même jour il abandonna, ainsi qu'Antoine, son frère, et ses deux sœurs, tout ce qu'il avait dans la seigneurie de Gorhey à Jean-François du Houx, son frère aîné. Il épousa, le 28 juin 1697, Marguerite D'ANGLEBERT, qui le rendit père de :

D'ANGLEBERT : de gueules, à deux fasces d'argent.

1°. Antoine Henri, qui suit;
2°. Claude-Joseph du Houx, mort prêtre le 15 juin 1802;
3°. Marguerite-Gabrielle du Houx, morte sans alliance en 1787.

XII. Antoine-Henri DU HOUX, chevalier, épousa, par contrat du 29 décembre 1716, où sont nommés ses père et mère, Marie-Jeanne DE HENNEZEL. Le 9 septembre suivant, ces époux acquirent de Jean-François du Houx, seigneur de Gorhey, leur oncle, tout ce qu'il possédait sur les bans de Charmois et lieux voisins. Marie-Jeanne de Hennezel étant venue à mourir, messire Antoine du Houx, chevalier, transigea avec ses quatre fils au sujet de la succession de cette dame. Il mourut lui-même le 10 novembre 1765, laissant de son mariage :

DE HENNEZEL : de gueules, à trois glands d'argent.

1°. François du Houx, mort prêtre en 1776;
2°. Claude-Joseph, qui suit;
3°. Charles, auteur de la branche des *seigneurs* DE HENNECOURT et DE GORHEY, dont il sera fait mention ci-après;
4°. Antoine du Houx, chevalier, seigneur de Frain, mort, en 1805, sans laisser d'enfants de son mariage avec Claudette *du Houx*.

XIII. Claude-Joseph DU HOUX, *chevalier*, né le 30 mars 1722, partagea d'abord, le 19 juin 1760, avec ses trois frères, les successions de leurs père et mère; ensuite, le 18 mai 1782, avec Charles et Antoine du Houx, chevaliers, ses frères, la succession de

François du Houx, leur frère commun, mort en 1776. Claude-Joseph était syndic de la noblesse du bailliage de Mirecourt en 1789, lors des assemblées provinciales des duchés de Lorraine et de Bar. Il a aussi figuré dans l'ordre de la noblesse du même bailliage la même année, lors de la convocation des états-généraux. Il est mort le 17 décembre 1796, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 21 mai 1753, avec Barbe Didiot : Didiot.

1°. Charles, qui suit;
2°. Joseph-Hyacinthe du Houx, mort célibataire en 1806;
3°. Marie-Françoise du Houx, } non mariées;
4°. Marie-Barbe du Houx, }
5°. Françoise du Houx, morte sans alliance en 1808;
6°. Catherine du Houx, mariée, en 1806, à Jean-François *Cabannes de la Prade*, écuyer, qui, en 1814, a obtenu la retraite de lieutenant-colonel d'artillerie et était chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

XIV. Charles du Houx, chevalier, comte du Houx de Gorhey, maréchal des camps et armées du roi, est né le 10 octobre 1756. Entré au service à la légion de Lorraine en 1773, il fut nommé capitaine dans les chasseurs à cheval de Lorraine le 15 mai 1788. Il a figuré, ainsi que son père, en 1789, dans l'ordre de la noblesse du bailliage de Mirecourt, et a émigré, en 1791, pour rejoindre l'armée de Condé, où il a fait la campagne d'Oberkirch et celles de 1792 et de 1793 comme aide-de-camp du comte de Vioménil, son cousin, commandant l'avant-garde de cette armée. Il eut un cheval tué sous lui au combat de Berstheim le 2 décembre 1793. Il a fait celles de 1794 et 1795 comme capitaine au régiment de Vioménil, à la solde anglaise et à cocardes blanches; enfin celles de 1796 et 1797, soit comme brigadier dans le troisième régiment de cavalerie noble, compagnie de Montmorency, soit comme aide-de-camp du comte de Vioménil. Le 8 octobre 1793, *Monsieur*, alors régent du Royaume de France, lui avait accordé le brevet de lieutenant-colonel de cavalerie, et monseigneur le comte d'Artois, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 février 1794. Au licenciement du corps de Condé pour aller en Russie, il rentra en France avec l'agrément de S. A. R. *Monsieur*, pour y servir de tout son zèle la cause royale, et c'est pour le récompenser de sa constante fidélité à son

légitime souverain que S. Majesté Louis XVIII l'a promu au grade de colonel de cavalerie, à prendre rang du 20 janvier 1801 (1). Frappé par l'émigration, il fut amnistié en l'an onze, qui correspond à 1803, et fut néanmoins frustré de sa fortune paternelle et maternelle, quoique non vendue.

Par contrat du 5 frimaire an 14 (26 novembre 1805), passé devant Mᵉ Phulpin, notaire à Mirecourt, Joseph-Hyacinthe du Houx vendit à Charles du Houx, ci-devant capitaine de chasseurs à cheval au régiment de chasseurs de la ci-devant province de Lorraine, demeurant à Nancy, son frère, différents immeubles, entre'autres, sa part dans deux fermes situées à Oilleville et Jevaincourt, provenant de la succession de Claude-Joseph du Houx, leur grand-oncle paternel, décédé en 1802. Le 23 février 1807, Charles du Houx partagea, tant en son nom qu'en celui de ses sœurs et de son beau-frère, comme héritiers de Claude-Joseph du Houx, leur père et beau-père, avec Charles-François du Houx de Hennecourt, son cousin germain, dont il sera fait mention ci-après, et avec la sœur de ce dernier, les successions de Claude-Joseph du Houx, leur grand-oncle, mort prêtre en 1802, et d'Antoine du Houx, leur oncle, mort en 1805. Dans cet acte il est fait mention de la vente à lui faite, le 26 novembre 1805, par Joseph-Hyacinthe du Houx, son frère, et ci-dessus rapportée, de sa part et portion des immeubles de la succession de Claude-Joseph du Houx, leur grand-oncle. Il est à observer que Charles du Houx n'est relaté sur ces deux actes que comme capitaine de chasseurs à cheval (grade qu'il avait avant la révolution), attendu que, sous le despotisme de Napoléon Buonaparte, il ne pouvait être parlé en rien des grades obtenus pendant l'émigration. Après sa rentrée en France, Sa Majesté Louis XVIII a nommé le comte Charles du Houx maréchal de ses camps et armées, à prendre rang du 13 août 1814. Parvenu au grade d'officier général, et porteur en outre d'une copie collationnée et légalisée de la lettre écrite par M. Berthier, successeur de feu M. Chérin, au comte du Houx de Dombasle le 10 avril 1787, dont il a déjà

(1) Voyez son article militaire dans le t. VI, p. 464, du *Dictionnaire historique des Généraux français*.

été fait mention dans le préliminaire de l'article de la maison du Houx, et que termine en ces mots ce généalogiste.

« Tel est, monsieur, l'abrégé exact du mémoire que feu M. Ché-
» rin a fait sur votre maison. On y voit, par les qualifications dont
» les premiers sujets sont décorés, qu'elle est d'ancienne chevalerie;
» que, dès qu'elle commence à être connue, elle a formé de belles
» alliances; que ses services militaires n'ont été interrompus que
» momentanément, et qu'elle a donné plusieurs officiers de grades
» distingués. J'ajouterai encore qu'il paraît que vous n'avez au-
» cune identité d'origine avec différentes familles de votre nom.
» répandues dans la Lorraine et dans celles qui avoisinent cette
» province, et que ces familles n'ont de commun avec vous que le
» nom. »

Le comte du Houx s'est empressé de solliciter des bontés du roi la permission et l'agrément de produire ses titres de noblesse pardevant M. Dambray, chancelier de France et garde-des-sceaux, et président de la commission chargée de la vérification des titres de noblesse, à l'effet de justifier sa parenté avec les branches des seigneurs du Houx de Dombasle, et des seigneurs du Houx de Vioménil, qui, d'après leurs preuves faites, en 1784, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, avaient été admises aux honneurs de la cour, et pour prouver en outre sa descendance directe et légitime de *Jéhan du Hou*, premier auteur connu des diverses branches de cette maison, et qualifié chevalier par Raoul, duc de Lorraine, son souverain, dans des lettres-patentes de ce prince du 25 novembre 1341.— C'est en conséquence de l'admission de ses preuves que Sa Majesté Louis XVIII a daigné, sur sa demande, lui accorder des lettres-patentes de *comte* rédigées ainsi qu'il suit :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à
» tous présens et à venir, salut.

» Notre amé le Sr Charles du Houx de Gorhey, maréchal
» de nos camps et armées, chevalier de l'ordre royal et mili-
» taire de Saint-Louis, né à Mirecourt, département des Vosges.
» le dix octobre mil sept cent cinquante six, ayant servi depuis
» 1773, et notamment fait avec distinction sept campagnes à
» l'armée de Condé en qualité d'aide-de-camp du comte du Houx

» de Vioménil, son cousin, ainsi qu'il appert par le certificat de » notre cousin le prince de Condé, et dont la famille d'ailleurs *est* » *de l'ancienne chevalerie de Lorraine* et en a fait précédemment » la preuve devant les généalogistes de nos ordres, nous avons » résolu de lui donner une preuve de notre satisfaction et de ré- » compenser son dévouement à notre personne et ses honora- » bles services; en conséquence nous l'avons, par notre or- » donnance du neuf novembre dernier, décoré du titre de » *comte*.

» Sur quoi, et en vertu de cette décision, notre amé le Sr du » Houx de Gorhey, désirant profiter de la faveur que nous lui » avons accordée, s'est retiré pardevant notre amé et féal cheva- » lier, chancelier de France, le sieur Dambray, à l'effet d'ob- » tenir nos lettres-patentes, nécessaires pour jouir de son » titre.

» A ces causes, nous avons, de notre grâce spéciale, pleine » puissance et autorité royale, et par ces présentes signées de » notre main, conféré et conférons au dit Sr du Houx de Gorhey » le titre de *comte*, lequel titre sera transmissible à sa descendance » directe, légitime, de mâle en mâle par ordre de prémogéniture; » voulons que ledit Sr du Houx de Gorhey puisse porter le titre » de *comte* en tous lieux et le prendre en tous actes et contrats, » tant en jugement que dehors, et qu'il jouisse des rang et hon- » neurs y attachés; permettons au dit Sr du Houx et à ses en- » fants, postérité et descendants mâles et femelles nés et à naître » en légitime mariage, de porter les armoiries timbrées, telles » qu'elles sont désignées et figurées aux présentes, et qui sont » d'azur, à trois bandes d'argent, acompagnées de quatre billettes » d'or; l'écu timbré d'une couronne de comte.

» Mandons à nos amés et féaux conseillers en notre cour de » Nancy, dans l'arrondissement de laquelle ledit Sr du Houx de » Gorhey est domicilié, de publier et enregistrer les présentes, » après avoir reçu de l'impétrant le serment de fidélité à notre » personne et d'obéissance aux lois du royaume; lequel serment » sera consigné à la suite de l'enregistrement des lettres-patentes, » et d'en envoyer copie à notre commission du sceau; car tel est » notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tou-

» jours, notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur » Dambray, y a fait apposer par nos ordres notre grand sceau, » en présence de notre commission du sceau.

» Donné à Paris, le deuxième jour de décembre de l'an de » grâce mil huit cent quatorze, et de notre règne le ving- » tième.

LOUIS

» Vu :
» Le chancelier de France,
» DAMBRAY.

» Enregistré à la cour » royale de Nancy le 23 » janvier 1815.
» Le greffier en chef,
» *Maffioli.* »

» Par le roi :
» Le chancelier de France,
» DAMBRAY.

» Enregistré à la commission » du sceau, registre T., fol. 7.
» Le secrétaire général de la » chancellerie et du sceau,
» *Le Picard.* »

Le comte du Houx de Gorhey a été mis à la retraite en 1815, peu de temps avant les *cent jours*, malgré la promesse formelle à lui faite par le maréchal Soult, duc de Dalmatie, alors ministre de la guerre, de l'employer dans son grade, en exécution de l'ordonnance royale que ce ministre avait lui-même provoquée, et qui excluait de toute activité de service les officiers généraux qui avaient atteint leur cinquante-cinquième année d'âge. Le 25 septembre 1816, il a été nommé chevalier de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, à prendre rang du 1er mars 1801. Le comte du Houx a épousé, le 7 janvier 1817, Louise-Thérèse DE WIGNACOURT (1), fille de défunt Louis-Joseph, IIe du nom, comte de Wi-

DE WIGNACOURT : d'argent, à 3 fleurs de lys de gueules au pied nourri.

(1) La maison de Wignacourt est une famille illustre, originaire des Pays-Bas, et dont une branche habite depuis plusieurs siècles la province de Champagne, où est située la terre de Wignacourt, possédée par le père et par l'oncle paternel de la comtesse du Houx, et qui leur a été enlevée pendant la révolution française pour cause de leur émigration. Cette famille a fourni deux grands maîtres à l'ordre de Malte, Alof de Wignacourt en 1601, et Adrien de Wignacourt, son neveu, en 1697. Racet Ier du nom, seigneur de Wignacourt, seizième aïeul de la comtesse du Houx, suivit saint Louis,

gnacourt et de Morimont, chevalier, et de dame Anne-Geneviève de Nettancourt, son épouse. Cette dernière a figuré à son contrat passé au château de Bussemont, arrondissement de Vitry-le-Français. Le comte du Houx a de son mariage une fille :

Anne-Caroline-Ernestine du Houx, née le 26 février 1818.

SEIGNEURS DE HENNECOURT.

Deuxième rameau des seigneurs de Gorhey.

XIII. Charles DU HOUX, chevalier, seigneur de Hennecourt et de Gorhey, troisième fils d'Antoine-Henri du Houx, chevalier, et de Marie-Jeanne de Hennezel, réformé en 1749, lieutenant au régiment des Gardes-Lorraines, partagea, le 19 juin 1760, avec Claude-Joseph et Antoine du Houx, chevaliers, ses frères, les successions de ses père et mère. Ayant été, lors de la prestation de ses foi et hommage pour ses terres de Hennecourt et de Gorhey, à l'avénement de Louis XVI au trône de France, arrêté par la chambre des comptes de Lorraine, au sujet de la qualité de *chevalier* dont il se qualifiait, il fut obligé de produire près de ce tribunal suprême ses titres de noblesse pour justifier ses droits. En conséquence il en obtint, le 22 février 1775, un arrêt par lequel ce tribunal, recevant les preuves de son ancienne noblesse, reconnaissait sa descendance masculine légitime et au treizième degré de *Jéhan du Hou*, qualifié chevalier par Raoul, duc de Lorraine, son souverain, par des lettres-patentes de ce prince du 25 novembre 1341, et le confirmait, ainsi que ses frères, dans le droit

IX[e] du nom, roi de France, à son premier voyage à la Terre-Sainte; il fut pris par les Sarrasins à la bataille de la Massoure en 1249, ou à celle de Pharanie en 1250, et les infidèles, après lui avoir crevé les yeux, le massacrèrent avec les 299 seigneurs ou officiers français qui furent pris avec lui. Le saint roi, de retour dans ses États, pour récompenser Racet II de Wignacourt, fils, du dévouement de son père pour sa personne, lui permit pour lui et ses descendants de porter pour armes trois fleurs de lys, et en effet cette maison porte : d'argent, à trois fleurs de lys de gueules au pied nourri, posées deux et une, et pour devise : *Durum patientiâ frango.*

de se qualifier *chevaliers* tant en jugement que dehors. Il partagea, le 18 mai 1782, avec Claude-Joseph et Antoine du Houx, chevaliers, la succession de François du Houx, leur frère, mort en 1776. Charles du Houx, chevalier, seigneur de Hennecourt et de Gorhey, a figuré dans l'ordre de la noblesse du bailliage de Darney, province de Lorraine, en 1789, lors de la convocation des états-généraux. Il avait épousé 1°, le 27 novembre 1752, Françoise Brégeot; 2° en février 1759, Catherine du Houx. Il a eu pour enfants;

Brégeot : d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, accompagnée de 3 étoiles du même.

du Houx : comme à la p. 1.

Du premier lit :

1°. Charles-François, qui suit;

Du second lit :

2°. Marguerite-Gabrielle du Houx, morte sans alliance en 1813;
3°. Catherine-Françoise du Houx, mariée à Nicolas *de Hennezel.*

XIV. Charles-François du Houx, chevalier, seigneur de Hennecourt, de Gorhey, de Parey-les-Moines, de Belmont, de Saint-Remimont, de Villers, de Franoy et de Provenchère, a quitté le service en 1783, étant sous-lieutenant attaché au régiment des chasseurs des Vosges. Il a figuré dans l'ordre de la noblesse du bailliage de Mirecourt, province de Lorraine, en 1789, lors de la convocation des états-généraux. Le 23 février 1807, conjointement avec Marguerite-Gabrielle du Houx, sa sœur, et comme héritiers de défunt Charles du Houx, chevalier, seigneur de Hennecourt, leur père, ils partagèrent avec Charles du Houx, chevalier, leur cousin germain, fondé de pouvoirs de son beau-frère et de ses sœurs, les successions de Claude-Joseph du Houx, leur grand-oncle, mort prêtre en 1802, et d'Antoine du Houx, chevalier, seigneur de Frain, leur oncle, mort en 1805. Il avait épousé, en 1783, Barbe-Françoise de Burthel, ou de Beurthel de Belmont. De ce mariage sont issus :

de Burthel, ou Beurthel : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de 3 beurthels d'argent.

1°. Claude-Joseph-Antoine, qui suit;
2°. Marie-Louis-François du Houx, né en 1791, non marié;
3°. Charles-Léopold du Houx, né en 1796. Il a fait la campagne de 1813 au 2° régiment des gardes d'honneur, a été admis dans les gardes de la

Porte de S. M. Louis XVIII le 16 août 1814, et nommé, la même année, chevalier de la Légion-d'Honneur. Les gardes de la Porte ayant été réformés en 1815, il a été placé dans le 37e régiment d'infanterie de ligne, où il est maintenant lieutenant;

4°. Catherine-Françoise-Alexandrine du Houx, née en 1784, mariée à N.... *le Gillon*, gentilhomme de Picardie, morte sans enfants le 8 mars 1822;

5°. Marie-Charlotte-Barbe du Houx, mariée à N.... *le Paige*, écuyer;

6°. Marie-Antoinette-Marguerite du Houx, mariée à N..... *d'Herbel*, écuyer, capitaine-commandant retiré du service de S. M. l'empereur d'Autriche;

7°. Gabrielle-Justine du Houx, né en 1790;

8°. Françoise-Louise du Houx, née en 1793.

XV. Claude-Joseph-Antoine du Houx de Hennecourt, chevalier, né le 11 février 1785, voulant éviter de tirer à la conscription, dont personne n'était exempt sous le gouvernement de Buonaparte, et ayant le désir de servir, se vit forcé de s'engager, en 1804, dans le 1er régiment de dragons, devenu, en 1814, 1er régiment de lanciers. Il était parvenu par sa bonne conduite à y être nommé sous-lieutenant le 21 avril 1813. Il a fait les campagnes d'Allemagne en 1806 et 1807, de Portugal en 1808, d'Espagne en 1809, 1810 et 1811, de Russie en 1812, d'Allemagne en 1813, et partie de celle de 1814, celles de France de 1814 et 1815, et enfin toute celle d'Espagne de 1823, au corps de l'expédition de l'Andalousie. Il a été blessé à la bataille de Chiclana, en Espagne, le 5 mars 1811, d'un coup de feu à la hanche gauche, puis en Russie, le 25 août 1812, au pied droit. Il a été licencié, le 25 décembre 1815, du 1er régiment de lanciers, devenu régiment du Roi; a été remis en pied au régiment des dragons du Rhône le 2 octobre 1820; et a été nommé lieutenant le 16 février 1823. Ce régiment étant devenu 8e de cuirassiers le 1er janvier 1826, il y a été admis au traitement de réforme par décision royale du 2 juin 1827, avec expectative d'obtenir la croix de l'ordre de Saint-Louis. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 26 septembre 1823. Le 6 juin 1825, il a épousé Adelaïde-Sophie le Bègue de Bayecourt, fille de défunt Pierre-Louis le Bègue de Bayecourt, gentilhomme lorrain, et de Marie-Anne-Louise

LE BÈGUE DE BAYECOURT: d'azur, à une ombre d'argent, mise en fasce.

du Pont de Romémont. De ce mariage est issu un fils né en 1828.

SEIGNEURS DE CONTRE-ÉGLISE, DE BUFFIGNÉCOURT ET DE MONTUREUX.

au comté de Bourgogne.

VII. Bertrand DU HOUX, cinquième fils de Guillaume du Houx, IIe du nom, écuyer, seigneur en partie de Vioménil et du Haut-Bois, et de Françoise de Wisse, fit branche en Franche-Comté par son mariage avec Claudine DE JACQUELAIN, fille de Pierre de Jacquelain, seigneur de Jannay, chevalier de l'ordre de Saint-Georges, et de Guyonne de Vy. Il eut, conjointement avec ses quatre frères, tous enfants d'honoré Guillaume du Houx, seigneur en partie de Vioménil, et de Françoise de Wisse, un procès à soutenir contre Isabeau de Hennezel, seconde femme et veuve de ce même Guillaume, pour Jean, Claudin et Nicolas du Houx, ses enfants. Bertrand du Houx est dénommé, ainsi que tous ses frères, sur le registre des assises et sur-assises du bailliage des Vosges, déposé au greffe de Mirecourt, où cette cause fut appelée le 14 janvier 1549. Ce procès fut terminé par un accord du 6 février suivant, fait entre la même Isabeau de Hennezel et ses fils d'une part, et Guillaume, Marc, Gérard, François et Bertrand du Houx et Jeanne de Choiseul, à cause de feu Antoine du Houx, son mari, tous fils de feu Guillaume du Houx et de Françoise de Wisse, sa première femme, d'autre part. Bertrand du Houx eut de son mariage avec Claudine de Jacquelain, Guillaume, IIIe du nom, qui suit.

DE JACQUELAIN : d'azur, à 3 étoiles d'or, rangées en fasce.

VIII. Guillaume DU HOUX, IIIe du nom, baron du Houx, seigneur de Contre-Église, de Buffignécourt et de Montureux, etc., épousa Madelaine DE GRAMMONT, veuve de Jean de Charmoilles, fille d'Étienne, baron de Grammont-Granges, seigneur de Grammont-Gesans, et de Catherine de Montureux. De ce mariage sont provenus :

DE GRAMMONT-GRANGES : d'azur, à 3 bustes couronnés d'or.

1°. Pierre, qui suit :

2°. Abraham du Houx, qui a été sacristain, puis prieur de l'abbaye de Lure, en Franche-Comté, dans laquelle, dès ce temps-là, on ne pouvait

être admis qu'après avoir fait les preuves de seize quartiers. Le chapitre de Lure, qui a remplacé cette abbaye, depuis sécularisée, a certifié par écrit avant la révolution française 1° l'existence d'Abraham du Houx dans le chapitre de Lure; 2° la nécessité de faire les preuves de haute noblesse, lors de son admission. Ces attestations sont dans les archives du comte du Houx de Dombasle.

DE SAINT-MAURIS, en Montagne : de sable, à deux fasces d'argent.

IX. Pierre DU HOUX, baron du Houx, seigneur de Contre-Église, de Buffignécourt et de Montureux, épousa, en 1600, Chrétienne-Françoise DE SAINT-MAURIS, fille de Pierre de Saint-Mauris, baron de Chatenois, seigneur de Saint-Mauris-en-Montagne, Sainte-Marie, etc., chevalier de Saint-Georges, gouverneur de la Franche-Montagne et du comté de la Roche, député de la noblesse du comté de Bourgogne, etc., et de Philiberte de Willaffans. Ils ont laissé Jean-Claude, qui suit.

X. Jean-Claude DU HOUX, baron du Houx, seigneur de Contre-Église, de Buffignécourt et de Montureux, etc., fut lieutenant-colonel au service d'Espagne, et y fut tué. Il avait fait réparer son château de Montureux, où l'on voit encore ses armes, savoir : *écartelé au 1 d'azur, à trois bandes d'argent, accompagnées de quatre billettes d'or* (qui est DU HOUX); *au 2° d'argent, à la bande de sable, accostée de deux cotices du même* (qui est DE CHARMOILLES); *au 3° de sable, à deux fasces d'argent* (qui est DE SAINT-MAURIS); *au 4° d'azur, à 3 bustes couronnés d'or* (qui est DE GRAMMONT), ces trois maisons étant les trois dernières alliances de cette branche. Jean-Claude du Houx avait épousé, en 1622, Barbe DE CHARMOILLES, de laquelle il paraît n'avoir point eu d'enfants; car, dès lors, on ne trouve plus de traces de cette branche.

DE CHARMOILLES : d'argent, à la bande de sable, accostée de 2 cotices du même.

DE LESCURE,

SEIGNEURS BARONS, puis MARQUIS DE LESCURE, SEIGNEURS BARONS DE MARCEL, DE VALDERIÈS, et DE TREBON, CO-SEIGNEURS DE BEZIERS, etc., *en Languedoc*; BARONS DE SAINTE-FLAIVE, COMTES DES MOTTES, etc., *en Poitou.*



ARMES : *écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or,* qui est DE SALGUES; *aux 2 et 3 d'or, au lion d'azur,* qui est DE LESCURE (1). Couronne de marquis.

La ville et seigneurie de Lescure (*Scuria*), située sur la rive droite du Tarn, dans le diocèse et à une demi-lieue N. N. E. d'Alby, était une ancienne baronnie, qui donnait à ses possesseurs le droit d'assister aux assises de ce diocèse, ainsi qu'aux états généraux de la province de Languedoc. (*Dictionnaire des Gaules de la France*, par Expilly, t. IV, p. 180; *Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. IV, fol. 469.)

Le château de Lescure servait originairement de place de défense à cette partie de l'Albigeois soumise à la domination des vicomtes de Beziers et d'Alby; mais il ne relevait point de ces vicomtes et ne

(1) Ces armes sont consignées dans le jugement de maintenue de noblesse, rendu pour la maison de Lescure par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 18 septembre 1669, et dans les preuves, pour les carrosses, faites au cabinet des ordres du Roi, en 1756, 1766 et 1781. Elles sont gravées dans *l'Armorial des principales maisons du royaume* par Dubuisson, t. I, p. 207. Le sceau du greffe de la justice seigneuriale de Lescure, qu'on a retrouvé, offre cette différence. L'écu est *écartelé, aux 1 et 4*e DE LESCURE, *aux 2 et 3*e *de gueules, au lion d'or, accompagné de 12 besants du même, en orle.*

rendait hommage qu'au Saint-Siége (*Histoire de Languedoc*, t. III, pp. 140, 141); de sorte que la baronnie de Lescure, quoique enclavée dans les états de ces vicomtes, formait réellement un domaine particulier, qui, par son indépendance relative et ses rapports avec l'église romaine, dut nécessairement assurer aux seigneurs de Lescure une grande considération et un crédit puissant dans le pays. Leur château, plusieurs fois détruit dans les guerres politiques et religieuses du Languedoc (1), était situé dans une position avantageuse, et étendait sa juridiction sur un grand nombre de fiefs et de terres seigneuriales.

Deux maisons, également illustres par leur ancienneté et leur origine militaire, se sont succédées l'une à l'autre, dans la possession du château et de la baronnie de Lescure. La première en a joui depuis environ l'an 1000 jusqu'en 1400; la seconde, qui, par un mariage contracté, dès 1387, avec l'héritière de la précédente, se trouvait appelée à en relever le nom et les armes, s'est continuée jusque dans la personne du dernier marquis de Lescure, l'un des principaux défenseurs de la cause royale dans la Vendée, en qui s'est éteinte cette seconde maison, laquelle, soit sous le nom *de Salgues*, qu'elle portait primitivement, soit sous celui *de Lescure*, qu'elle porte par substitution depuis l'année 1400, comme nous venons de le dire, n'a rien de commun avec plusieurs autres familles d'ailleurs distinguées qui ont porté ou portent encore l'un ou l'autre de ces deux noms (2).

Vezian DE LESCURE, vivant au commencement du onzième siècle, est le premier auteur connu de cette maison par les chartes. Le château de Lescure ayant été donné par le roi Robert au pape Sylvestre II, qui occupa la chaire de Saint-Pierre depuis 999 jusqu'en 1003, ce souverain pontife, suivant l'usage de l'époque, l'in-

(1) On voit dans les archives du Vatican, que la terre de Lescure avait été donnée par le roi Robert, fils de Hugues Capet, à son instituteur, qui fut dans la suite pape sous le nom de Sylvestre II. Telle est l'origine du droit de suzeraineté conservé par les papes sur la terre de Lescure, pour laquelle les seigneurs de Lescure prêtaient hommage-lige au Saint-Siége.

(2) Celui de Lescure est particulier à plusieurs terres, à la baronnie de Lescure, près Alby, à la seigneurie de Lescure, près Saint-Girons, au pays de Foix, à la paroisse de Lescure, située en Normandie, à une lieue de Rouen, à la terre de Lescure-Calle, en Rouergue, et peut-être encore à d'autres lieux.

féoda à Vezian, qui en prit le nom et le transmit à ses descendants. Vezian de Lescure vivait encore sous le pontificat de Sergius IV, (1009 à 1012), auquel il fit hommage de son château de Lescure, qu'il reconnut tenir en fief de l'église romaine, sous la redevance annuelle de dix sous ramondais, ou de Toulouse. Les noms de sa femme et de ses enfants ne sont pas connus; mais on est fondé à croire qu'il fut l'un des ancêtres de Humbert, Raimond et Sicard de Lescure, qui suivent.

Humbert, Raimond et Sicard, présumés frères, étaient possesseurs par indivis du château de Lescure, dont ils rendirent hommage au pape Calixte II, qui occupa le siége depuis 1119 jusqu'en 1124. Ils sont désignés sous la dénomination générale de *chevaliers du château de Lescure*, dans une lettre d'Innocent II, de l'an 1140, par laquelle ce souverain pontife leur manda, en même temps qu'à R., moine, et à P., chapelain du même château, de prendre sous leur protection le chapitre et l'église d'Alby, dont Amelius, fils de Bernard, et ses enfants avaient usurpé les biens, après en avoir chassé les chanoines.

I. Humbert DE LESCURE, le même peut-être que le précédent, était co-seigneur de Lescure en 1160. Ce fut sur ses instances que le pape Alexandre III confirma en cette même année les anciens privilèges des seigneurs de Lescure, et qu'il leur en accorda de nouveaux, entr'autres, celui de ne pouvoir être excommuniés ni eux, ni les chevaliers, leurs vassaux, pour fautes graves, à moins toutefois qu'ils n'eussent des complices. Au mois d'avril 1165, Raimond-Trencavel, vicomte de Beziers et d'Alby, voulant mettre fin au différent qu'il avait avec Adémar de Nérac, fils d'Adémar, et Raimond, son fils, Humbert (II) de Lescure, Raimond, fils d'Esclarmonde, et Sicard, fils de Sérène, au sujet du château de Saint-Jory, leur donna ce même château en inféodation. On est fondé, par l'ordre des temps et la possession du même château de Lescure, à croire Humbert de Lescure père de Raimond Ier, dont l'article suit.

II. Raimond DE LESCURE, Ier du nom, seigneur de Lescure, vivait en l'année 1177, ainsi qu'il résulte d'un acte conservé dans le trésor de l'église de Sainte-Cécile d'Alby, par lequel il vendit pour 44 sous melgoriens, à Guillaume Azémar, quelques domaines

situés dans les appartenances de Sainte-Croix et de la Chapelle. Ce fut de son temps que l'hérésie des Albigeois, favorisée par Roger, vicomte d'Alby, s'étendit rapidement dans cette province. Le pape Alexandre III, informé de ses progrès, envoya pour légat dans le pays, après le concile de Latran de l'an 1179, le cardinal Henri, évêque d'Albano. Ce prélat, dont la mission continuait encore en 1181, ayant fait prendre les armes à un grand nombre de catholiques, s'avança vers les domaines du vicomte d'Alby, et campa, au mois de juillet de la même année, au château de Lescure, d'où il alla mettre le siége devant Lavaur, qui fut pris après quelques jours d'attaque. (*Histoire de Languedoc*, tom. III, p. 57.) Raimond de Lescure assista, comme témoin, à une sentence arbitrale, prononcée, le 5 des nones de mars 1193, par Sicard, vicomte de Lautrec, sur un différent qu'avaient entre eux le vicomte de Beziers et l'évêque d'Alby, au sujet du vieux château d'Alby. Il fit un échange, au mois de décembre 1201, avec Déodat d'Alaman, auquel il céda divers biens et reçut en retour tout ce que Déodat avait hérité de Bernard de Foissens dans toute l'étendue de la terre de Lescure. Raimond Ier mourut vers l'an 1210, laissant, entr'autres enfants :

1°. Vézian, IIe du nom, qui suit;

2°. Gaillard de Lescure. Il est nommé avec ses deux frères, dans un acte d'accord passé en 1198, ainsi que dans une bulle du pape Innocent III de l'an 1212;

3°. Adémar de Lescure, qui se rendit à Rome auprès du pape Innocent III, et lui rendit hommage en personne pour la co-seigneurie du château de Lescure. Dans la bulle donnée à ce sujet, et datée de Latran le 3 des ides de novembre l'an 15 de son pontificat (1212), le souverain pontife confirme les anciens priviléges de Lescure et en accorde de nouveaux.

Dans le même temps vivait :

Guillaume-Bernard de Lescure, dont était veuve, en 1223, une dame nommée *Saisse*, tutrice de leurs fils :

A. Guillaume-Bernard de Lescure, *B*. Bertrand de Lescure,	lesquels, ainsi que leur mère, occupaient le château de Lescure, lorsqu'il fut pris et rasé par Amauri de Montfort, en 1223. (*Histoire du Languedoc*, t. III, p. 332.)

III. Vezian DE LESCURE, II[e] du nom, co-seigneur de Lescure, est nommé avec ses frères dans un accord de l'an 1198, au sujet d'un moulin, d'un droit de pêche et d'autres droits sur la rivière du Tarn. Il est également fait mention de lui dans la bulle d'Innocent III de l'an 1212. Vezian, Gaillard et Adémar de Lescure, de concert avec les autres co-seigneurs de Lescure, donnèrent des coutumes à ce lieu en l'année 1214, et nommèrent Guillaume Pierre, juge d'Alby, pour les rédiger. Vezian II est dit fils de Raimond dans un acte de la même année (1214), par lequel il vendit, du consentement d'Adémar, son frère, au chapitre de Sainte-Cécile d'Alby, quatre sous ramondais de rente avec tous les droits qu'il avait au mas *del Viga*, pour le prix de 120 sous melgoriens. Le nom de sa femme n'est pas connu, mais il fut certainement père de Raimond II, qui a continué la descendance.

IV. Raimond DE LESCURE, II[e] du nom, chevalier, seigneur du château de Lescure, partagea, par acte du 12 des calendes de février 1226 (*v. st.*), avec Raimond *de Cohye* et Bernard de Saisset, plusieurs maisons, terres et fiefs dont ils avaient hérité en commun. Raimond était déjà parvenu à la chevalerie en 1240, époque où, à la requête des habitants de Lescure, il fit rédiger les coutumes qui leur avaient été concédées par son père et ses oncles, et par les autres co-seigneurs de Lescure, trente-six ans auparavant. D'après un compromis daté de la fête de Saint-Pons 1254, il fut l'un des trois seigneurs donnés pour garants par Lambert de Monteil au prévôt de Saint-Salvy dans le différent qui existait entr'eux et qu'ils avaient soumis à des arbitres. En l'année 1259, l'évêque et les bourgeois d'Alby ayant refusé de se soumettre à l'autorité du roi Jean, et chassé les officiers que ce prince avait envoyés pour prendre possession de leur ville, il s'ensuivit une longue lutte, qui partagea la noblesse de la province, et dans laquelle prirent parti, pour l'évêque et les bourgeois d'Alby, Raimond de Lescure et Guillaume de Monestier, chevaliers. Mais, dès que les bourgeois d'Alby furent rentrés dans le devoir, ces deux seigneurs se soumirent aussi à la décision d'Alfonse, comte de Toulouse; et Raoul de Gonesse, trésorier de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers et commissaire du roi, leur accorda des lettres de rémission ou de grâce, datées de Montauban, le jeudi après la fête de Saint-Denis

1262. (*Histoire de Languedoc*, tome III, *preuves*, col. 545.) La bulle d'Innocent III, dont il a été précédemment parlé, se trouvant dans un état complet de vétusté, Raimond II en obtint la confirmation du pape Clément IV, par une nouvelle bulle datée de Viterbe, le 2 des calendes de février, troisième année de son pontificat (31 janvier 1268), bulle que ce souverain pontife déclare avoir accordée sur les instances de Raimond de Lescure, et sur celles de Vezian, son fils. Le 13 des calendes de juin de l'année suivante, Raimond de Lescure fut présent à l'hommage que Beraud d'Anduse rendit à Bernard, évêque d'Alby, pour sa part du péage des villes et château de Tonnac, Viance, Aleyrac et Casals, dont ce prélat lui avait fait donation viagère. Il fut aussi présent, en 1271, au serment de fidélité que prêtèrent les habitants de Toulouse, entre les mains des commissaires du roi Philippe le Hardi, après la mort du comte Alfonse et de la comtesse Jeanne son épouse. Raimond II et Vezian son fils étaient en contestation, en 1275, au sujet de la justice dans la terre de Lescure, avec les gentilshommes qui y possédaient des fiefs. Bertrand, *par la grâce de Dieu*, vicomte de Lautrec, fut pris pour arbitre et prononça sa sentence au gré des parties. Les gentilshommes, vassaux de la terre de Lescure, nommés dans cette sentence arbitrale, sont, entre autres, les suivants : Guillaume et Geraud, *Vasconis* (de Gasc), frères, Raimond de Saint-Sernin, leur neveu, Isarn Cezal, Gausbert de Remesi, Raimond de Merlet, Pierre de Najac, Aymeri de Faricou, Bernard Bonfils, etc. Raimond de Lescure, dont la femme n'est pas connue, mourut en 1283, âgé d'environ 80 ans, laissant pour fils et successeur Vezian, III[e] du nom, dont l'article suit.

V. Vezian DE LESCURE, III[e] du nom, chevalier, seigneur baron de Lescure, est nommé dans la bulle de Clément IV, en 1268, et dans la sentence arbitrale de 1275. Lui et Guillaume de Macon, chevalier, sénéchal de Rouergue, furent présents à Alby, le 13 mars 1279 (*v. st.*), à un accord passé entre Bertrand, vicomte de Lautrec, et Hélix d'Alaman, femme d'Amalric, vicomte de Lautrec, frère de Bertrand. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 32). Les consuls de Lescure l'ayant prié, en 1284, de confirmer les coutumes qui avaient été concédées par son père, il prétendit que

plusieurs articles de ces coutumes avaient besoin d'être expliqués ou corrigés, et il convint avec eux du choix de deux personnes chargées de cette révision, et qui furent Pierre Vassal, chevalier, et le juge de Lescure. En 1288, il reçut l'hommage de Pierre et Raimond Vassal, frères, de Lombez, chevaliers, pour tous les biens provenants de leurs femmes, originaires du château de Lescure. Les témoins qui assistèrent à cet hommage, sont : Bernard de Monestier, chanoine de Cahors, Bertrand de Najac, Pons Ratier, Amblard de Pelapoul, seigneur de Mansan, et Gaillard de Saisset, chevalier, de la terre de Lescure. Par accord fait en 1291, et ratifié par Agnès de Penne, sa femme, Vezian céda à l'évêque d'Alby toute juridiction sur les terres situées au-delà du Tarn, du côté d'Alby, et dépendantes de la seigneurie de Lescure. L'année suivante, Raimond Gasc, damoiseau, fils de Guillaume Gasc, chevalier, lui rendit hommage pour les biens qu'il tenait de lui. Il reçut, en 1291, un autre hommage de Guillaume del Castet, du lieu de Marcel, duquel il résulte que Saussenac faisait partie de la terre de Lescure, et Bernard Izarn et Ratier de Monestier reconnurent tenir de lui, par acte du 3 juillet 1293, les fiefs du Vernh et du Pouget, situés au même lieu de Marcel. Ce fut peu de jours après avoir reçu cet hommage et avant la fin du mois d'août, que Vezian III cessa de vivre, laissant d'Agnès DE PENNE, sa femme, entr'autres enfants :

DE PENNE : d'or, à trois fasces de sable; au chef d'hermine.

1°. Sicard, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Saurimonde de Lescure, femme de Barthélemi *de Caylus*, seigneur de Rebourguil, de Saint-Affrique, du Pont-de-Camarès et de Vendeloves, en Rouergue, morte dès 1317.

VI. Sicard DE LESCURE, Ier du nom, naquit vers l'an 1270. Après la mort de son père, il confirma, à la sollicitation des habitants de Lescure, les coutumes de ce lieu auxquelles il avait été fait des corrections et augmentations considérables, et dont il jura solennellement le maintien et l'observation en présence des consuls, qui prêtèrent à leur tour le même serment. Par acte du 10 des calendes de décembre 1293, dans lequel il est fait mention d'Hélix, sa femme, il affranchit les habitants d'Alby, de tous droits de leude ou péage dans l'entière étendue de ses domaines. Il est

dit dans cet acte qu'il n'avait pas encore atteint sa 25ᵉ année. Il transigea, en 1299, avec ses vassaux de Marcel, sur la rétribution due au sergent seigneurial pour les ajournements et saisies, ainsi que sur la redevance qu'il se réservait pour le droit qu'il leur accordait de faire pâturer leurs bestiaux dans ses bois. Sicard était en procès, en 1303, avec le seigneur de Castelnau de Bonnefons, au sujet des fourches patibulaires que les seigneurs de Lescure avaient jadis fait ériger sur la montagne de la Drèche, et que le seigneur de Castelnau soutenait être placées dans sa juridiction. Le sénéchal de Toulouse chargea le juge royal d'Alby de vérifier le point en litige; mais, comme ce dernier se disposait à cette vérification, Sicard de Lescure y forma opposition par acte du mardi après la Quasimodo 1303. Le pape Jean XXII, par une bulle datée d'Avignon, le 8 décembre, l'an 3ᵉ de son pontificat (1318), commit Arnaud, évêque d'Albanie et son chambrier, pour recevoir l'hommage que Sicard devait au Saint-Siége, pour son château de Lescure. Sicard Iᵉʳ assista, en l'année 1332, au mariage d'Hélix de Lescure, sa petite fille, avec Guillaume de Bellafaire, et il avait déjà cessé

N....

de vivre au mois d'avril de l'année suivante. *D'Hélix*, son épouse, dont le nom de famille est ignoré, il eut, entr'autres enfants :

1°. Raimond, IIIᵉ du nom, qui suit;
2°. Sicard de Lescure, chanoine d'Alby, vivant en 1332.

DE MONESTIER : au lion.

DE MONTCLAR : de gueules, à la croix de Toulouse d'or.

VII. Raimond DE LESCURE, IIIᵉ du nom, seigneur baron de Lescure et de Marcel, fut marié 1°, en 1312, avec Jeanne DE MONESTIER, fille de Pons-Ratier de Monestier, et de dame Comtors; 2°, par contrat du 12 mai 1325, avec Aigline DE MONTCLAR, fille d'Olivier, vicomte de Montclar, à laquelle il fut constitué en dot par son père, une somme de 2,300 liv. tournois, et des habits nuptiaux selon sa condition. Les témoins présents à ce contrat furent, entr'autres, nobles et puissants seigneurs Reginald, vicomte de Bruniquel, Amalric, vicomte de Lautrec, Arnaud de Landorre, Pierre de Salvanhac, chevaliers, etc. Après la mort de son père, Raimond III, ayant succédé aux biens de sa maison, prêta serment, le 5 avril 1333, aux consuls de Lescure, auxquels il promit de garder et faire observer fidèlement les coutumes du lieu; et les consuls lui prêtèrent à leur tour serment de fidélité. Il rendit hom-

mage au pape Jean XXII, pour sa terre de Lescure, entre les mains de Gilbert, archevêque d'Alby et camérier du Saint-Siége, commis à cet effet par lettres apostoliques du souverain pontife, datées d'Avignon le 21 novembre 1333; et il inféoda, en 1334, diverses portions de domaine au profit de Bernard Calvel. Raimond de Lescure mourut vers l'an 1336. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Raimond de Lescure, mort jeune, peu après l'année 1332;
2°. Hélix de Lescure, qui fut mariée, par contrat passé, le 12 mai 1332, dans l'église de Saint-Michel de Lescure, avec noble Guillaume *de Bellafaire*, fils de N.... de Bellafaire, chevalier, co-seigneur d'Auriac dans le diocèse de Toulouse. Dame Comtors, son aïeule, veuve de Pons-Ratier de Monestier, lui donna, à cette occasion, tous les biens qu'elle possédait à Trap, Sainte-Gemme, Blaye et Canhac; et, en cas de non-survivance d'enfants, elle lui substitua Raimond de Lescure, frère consanguin de la même Hélix;

Du second lit :

3°. Sicard, II° du nom, qui a continué la descendance.

VIII. Sicard DE LESCURE, II° du nom, seigneur baron de Lescure et de Marcel, né vers l'an 1332, fut mis, après la mort de son père, sous la tutelle d'Olivier, vicomte de Montclar, son aïeul maternel, et de Sicard de Lescure, chanoine d'Alby, son oncle. Sicard II épousa, par contrat du 14 juillet 1350, assisté d'Arnaud et de Bertrand, vicomtes de Montclar, ses oncles maternels, qui stipulèrent et s'engagèrent pour lui, vu qu'il n'avait encore que 18 ans accomplis, Ermengarde DE GAUTIER-SAVIGNAC, fille de Hugues de Gautier, seigneur de Savignac, qui constitua en dot à sa fille la somme de 3,100 écus d'or au coin du roi. D'après une enquête, dont il ne reste qu'un extrait informe et sans date, mais qu'on croit avoir été ordonnée par le pape Clément VI, les habitants de Lescure étaient assujettis à une espèce de capitation annuelle, qui était fixée à un sou par tête pour les hommes âgés de 24 ans, et les femmes qui avaient atteint leur douzième année. A peine Sicard de Lescure fut-il marié, qu'il commença à dissiper la vaste fortune que lui avaient transmise ses ancêtres par des aliéna- DE GAUTIER :

tion successives et dont nous allons parler. C'est ainsi qu'il vendit à Bernard de Monsahous une grande quantité de rentes situées à Saussenac, Energues, Orthès et dans la terre de Lescure; à l'abbé de Bonnecombe, la quatrième partie du château d'Andoque; au seigneur de Castelpers, les château et place de Saussenac, etc., etc. Il émancipa son fils, Louis de Lescure, à peine âgé de huit ans, et lui donna, par acte passé à Villefranche, le 20 février 1359, tout ce qu'il possédait encore en propriété et seigneurie au lieu de Lescure. Il inféoda aussi une grande partie de ses domaines pendant les années 1350, 1351, 1354, et 1360. Ce fut vers cette dernière année que s'éleva entre Hugues d'Aubert et les consuls d'Alby, d'une part; Gillerd de Cadole, seigneur de Curval, Salomon et Guillaume de Monestier et Sicard de Lescure, d'autre part, une contestation dont les suites furent très-funestes pour ce dernier. Ayant voulu soutenir ses prétentions par la force des armes, il s'associa, en 1362, avec le vicomte de Montclar, Ratier de la Motte, Bernard de Lescure, Pennard et Raimond de Marsac, frères, Vézian, *bâtard* de Lescure, et Benoît de Gautier, son beau-frère, et entra sur le territoire d'Alby où il commit de graves excès, notamment dans la semaine de Pâques de la même année, pendant laquelle lui et ses adhérents, suivis de huit hommes armés, pénétrèrent sur le territoire d'Alby, du côté du bout du pont, et assiégèrent dans le château de Combefa l'évêque Hugues, qui excommunia le seigneur de Lescure et jeta l'interdit sur tous ses domaines. Le roi, instruit de ces entreprises par une requête des habitants, ordonna, par lettres datées d'Avignon le 25 avril 1363, au viguier et au juge de Toulouse, d'informer contre les prévenus, et, s'ils les trouvaient coupables, de les faire ajourner au parlement de Paris. Il paraît que cet ordre du roi détermina les parties à tenter un accommodement. Elles soumirent en effet leurs différents à des arbitres, qui furent Raimond, seigneur de Sainte-Gemme, et Gui, seigneur d'Azay, sénéchal de Toulouse, pour l'évêque et les habitants d'Alby, et Bertrand, vicomte de Montclar, et Guillaume *Vasconis* (de Gasc), seigneur de Bezelle, pour Sicard de Lescure. Ces arbitres prononcèrent leur sentence le 7 mai 1363; ils ordonnèrent que les parties ne se feraient plus la guerre; que le seigneur de Lescure relâcherait un nommé Ferragin, et que l'évêque, de son côté, lèverait l'excom-

munication que Sicard avait encourue, ainsi que l'interdit qu'il avait jeté sur ses terres. Mais il paraît que cet accord ne fut pas exécuté et que les hostilités recommencèrent. C'est ce qu'on apprend de lettres de grâce accordées par le maréchal d'Audeneham, à l'évêque d'Alby, le 28 novembre 1363, pour avoir favorisé les compagnies de routiers qui couraient le pays, et s'être associé avec elles pour ravager de concert les terres de Sicard, seigneur de Lescure, de Guibert de Cadole et de Salomon de Monestier. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 324.) Nonobstant les graves dommages qu'éprouva Sicard de Lescure, l'évêque et les habitants d'Alby ne cessèrent pas de le poursuivre au parlement de Paris. Ils obtinrent d'abord plusieurs jugements de défaut, et enfin, le 5 août 1368, un arrêt définitif, par lequel Sicard et ses alliés furent bannis du royaume, leurs biens confisqués, et condamnés de plus à payer 1,500 liv. tournois aux consuls d'Alby. Ceux-ci, en vertu de cet arrêt, firent procéder de suite à la saisie et à la vente des biens. Dans cette triste situation, Sicard de Lescure implora l'intervention du pape Grégoire XI, son seigneur suzerain, et ce souverain pontife, se rendant à ses instances, écrivit, le 4 des ides d'octobre 1372, aux consuls d'Alby, pour les engager à terminer leur différent avec ce seigneur. Ceux-ci consentirent à transiger; mais ce fut à des conditions bien dures et bien humiliantes pour leur adversaire, qui fut astreint à leur demander pardon à pied et nu-tête en présence de tout le peuple assemblé devant l'hôtel de ville. Il leur paya 800 liv. tournois pour frais et dommages; affranchit la ville et la juridiction d'Alby de tout péage dans l'entière étendue de ses terres, et s'obligea même, à l'époque des foires d'Alby, à ne rien exiger pour droit de péage des étrangers qui passeraient sur ses terres, en allant ou venant, trois jours avant et trois jours après la tenue de ces foires. Il promit de plus de faire ratifier ce traité par Aigline de Montclar, sa mère, et par Ermengarde de Gautier, sa femme. Le viguier d'Alby donna, vers l'an 1374, une sentence qui autorisait cette dernière à exercer toutes ses reprises dotales sur les biens de son mari. Suivant l'ancien usage de faire confirmer à chaque nouvel avénement au souverain pontificat les anciens priviléges de la baronnie de Lescure, Sicard II s'adressa à cet effet au pape Clément VII, et en obtint une bulle datée d'Avignon le 10 des calendes d'octobre,

première année de son pontificat (1379), et confirmative de celle d'Innocent III, dont il a été précédemment question. Le 26 septembre 1381, Sicard, seigneur de Lescure, et Jean, son fils naturel, conclurent une ligue avec le comte d'Armagnac, et s'engagèrent à recevoir pendant un an dans leur château cent hommes d'armes pour faire la guerre aux ennemis du roi et du duc de Berry. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 380.) Les Anglais s'étant emparés, en 1382, des châteaux d'Aigues, de Penne, de la Terrière et des Planques, Hugues de Froideville, sénéchal de Toulouse, manda à Sicard de Lescure de joindre ses forces à celles de Guillaume de Monestier et de Sicard du Rou, qu'il avait envoyées pour reprendre le château d'Aigues; mais Sicard ayant refusé d'obéir à cet ordre, ainsi qu'à une seconde sommation, tous ses biens furent saisis et mis sous la main du roi. Dans cette extrémité, il fut forcé d'aller trouver le sénéchal, qui accueillit ses excuses et lui donna main-levée de la saisie par lettres du 14 février 1383 (*v. st.*). Il perdit, vers l'an 1386, Louis de Lescure, son fils, qui ne laissait que des filles. Sicard, voulant prévenir l'entière extinction de son nom, maria, l'année suivante, comme il sera dit ci-après, Hélix ou Alix de Lescure, sa fille aînée, avec Durand de Salgues, et il fut stipulé dans le contrat de mariage que le fils aîné, et, à défaut d'enfant mâle, la fille aînée provenant de ce mariage, prendrait le nom et les armes *de Lescure*. Il perdit aussi, en 1393, Aigline de Montclar, sa mère, qui mourut âgée d'environ quatre-vingt-dix ans, après avoir testé en sa faveur. Il reçut l'hommage de Guillaume de Castet le 18 août 1398, et celui de Pierre de Creissel le 5 janvier 1399 (*v. st.*). Il mourut en l'année 1400, ayant eu, entre autres enfants, d'Ermengarde de Gautier :

1°. Louis de Lescure, mort avant son père, laissant de son mariage avec N.... *de Salvagnac* plusieurs filles qui moururent en bas âge ou ne furent pas établies;
2°. Hélix, dont l'article suit;
3°. Autre Hélix de Lescure, religieuse en l'abbaye de Sainte-Catherine d'Alby;
4°. Sclarmonde de Lescure, abbesse de ce même monastère en 1423 et 1439;
5°. Marguerite de Lescure, qui fut mariée avec Pierre *de Bayne*, chevalier, fils de Lucas de Bayne, seigneur de Rochefère. Elle vivait avec son mari en 1406.

Fils naturel de Sicard II, baron de Lescure :

Jean, *bâtard* de Lescure, *légataire d'Aigline de Montclar, en* 1393.

IX. Hélix, baronne DE LESCURE et de Marcel, héritière de Sicard II, fut mariée du vivant de son père, par articles du mois de décembre 1387, avec Durand DE SALGUES, (1) alors damoiseau, de-

DE SALGUES : d'azur, au lion d'or.

---

(1) FRAGMENT SUR LA MAISON DE SALGUES.

La maison DE SALGUES, qui, par le mariage de Durand de Salgues avec l'héritière des anciens barons de Lescure, en Albigeois, a continué jusqu'à l'époque de la révolution les nom, armes et possessions de cette famille illustre, tirait son nom d'un château situé en Quercy, à quatre lieues et demie N. O. de Figeac. Le premier de son nom qu'on trouve cité dans les chartes est Roger de Salgues (*de Salgas*), vivant en 1087, l'un des nobles vassaux de la seigneurie de Belcastel, en Quercy. Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, ayant excommunié, dans un synode général assemblé dans cette ville, tous les laïques détenteurs des fiefs des églises qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Martin de Tulle, Bertrand de Belcastel, Richarde, sa femme, et leurs vassaux, savoir : Roger de Salgues, Arnaud-Roger de Floirac, le père de Bernard de Sordoire, Bernard *de Bardelcombo* et Pierre-Robert, son frère, s'empressèrent de restituer l'église de Saint-Sulpice de Mayronne, qui appartenait à cette abbaye. (Baluze : *Historia Tutelensis, appendix, col.* 443 *et seq.*)

La filiation est suivie depuis :

I. Rigal DE SALGUES, co-seigneur de Mier, et qualifié d'abord damoiseau et ensuite chevalier, qui vivait en 1280. Il fut l'un des témoins qui assistèrent à l'accord conclu, le lundi, lendemain du dimanche où l'on chante *Oculi mei* 1280 (*v. st.*), devant l'official de Cahors (le siége vacant), entre Guillaume de Vassinhac, chevalier, co-seigneur de Mier, d'Alvinhac et de Carennac en Quercy, et Bernard Bagon, sur les différents qu'ils avaient ensemble : cet acte fut passé en présence et scellé des sceaux d'Ébrard de la Faye, prieur de Mier, d'Olivier, Bertrand et Guillaume de Mier, chevaliers, et dudit Rigaud ou Rigal de Salgues, damoiseau. (*Archives de la maison de Vassinhac.*) Il était déjà parvenu à la chevalerie en 1286. On le trouve compris au nombre des seigneurs (chevaliers ou donzels) des

puis chevalier, seigneur de Salgues, d'Argentac, de Limeyrac, etc., dans la vicomté de Turenne. Rigaud de Vergne, oncle de Durand de Salgues, et précédemment son tuteur, assista à ce mariage, en faveur duquel le cardinal Pierre de Vergne, cousin-germain de Durand, fit une donation. Il fut stipulé entre les parties que le fils aîné, ou à défaut de fils, la fille aînée qui naîtrait de cette alliance, prendrait le nom *de Lescure*, ainsi que les armes, qu'il lui serait toutefois loisible d'écarteler avec celles de la maison *de Salgues*. Le mariage s'était déjà accompli, lorsque, par acte du 10 mai 1388, dans lequel Durand de Salgues est qualifié damoiseau, seigneur d'Argentac et de Limeyrac, Sicard de Lescure constitua en dot à sa fille 1,300 livres d'or, qu'il assigna sur le château de Marcel. Le 10 août suivant, le cardinal de Vergne paya une partie de ce qu'il avait promis de donner en faveur de ce mariage, dont les articles, ainsi qu'il avait été convenu, furent rédigés en contrat en forme à Avignon, dans la maison et en présence du cardinal, le 10 octobre de la même année. Les parents ou témoins qui assistèrent à cet acte, sont Rigaud de Vergne, seigneur de

---

ville et château de Mier, qui eurent un différent avec plusieurs habitants de ce lieu, réunis au nombre de cinquante, au sujet des herbages, pâturages, abreuvoirs et forêts du lieu et paroisse de Mier : ce différent fut terminé par une sentence arbitrale, rendue dans le mois de février 1285 (*v. st.*). Rigal de Salgues, dont la femme n'est pas connue, paraît avoir laissé deux fils :

X....

1°. Guillaume, qui suit;
2°. Bernard de Salgues, chevalier du Temple et grand prieur de Saint-Gilles, en Languedoc, qui fut enveloppé dans la destruction de son ordre en 1307. (D. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. III, p. 140).

II. Guillaume DE SALGUES, damoiseau, seigneur du fief de Maziels, dans la paroisse de Camps (*de Campis*), et sans doute co-seigneur de Mier, en Quercy, faisait, à ce qu'il paraît, son séjour dans la vicomté de Turenne. Il eut un différent avec les tenanciers du fief de Maziels, situé dans la paroisse de Camps, près de Gagnac, lequel fut terminé le jeudi après la Translation de saint Michel 1302, par une sentence que prononça, à Gagnac,

Castelmary, Guibert de Benavent, chanoine de Lodève, camérier du cardinal, Hugues de Saint-Martial, prévôt des huit dans l'église de Saint-Martin de Tours, Sicard de Lescure, père d'Hélix, Pierre de Bayne, écuyer du diocèse d'Alby, son gendre, époux de Marguerite de Lescure, et Guillaume de Salgues, du diocèse de Tulle, frère de Durand. Après la mort de Sicard, seigneur de Lescure, qui eut lieu en l'année 1400, Durand de Salgues devint, du chef de sa femme, propriétaire des terres de Lescure et de Marcel. Il transigea, le 15 février 1400 (*v. st.*), avec Pierre de Bayne et sa femme Marguerite de Lescure, au sujet des droits légitimaires de celle-ci; reçut, au mois de janvier 1402 (*v. st.*), un hommage de Guillaume de Cazal, et fut promu à la chevalerie vers l'an 1405. Quelques gentilshommes de la terre de Lescure ayant voulu se soustraire à sa juridiction à l'aide de lettres de sauvegarde qu'ils avaient obtenues du roi, Durand et sa femme présentèrent requête à Charles VI, et ce monarque donna, le 2 décembre 1405, de nouvelles lettres portant révocation des premières. Les Anglais, ou soldats des *compagnies*, s'é-

---

DE SALGUES.

Geraud de Longueval, arbitre choisi par les parties. Entr'autres dispositions contenues dans cette sentence, il y est dit que les habitants de Maziels seront tenus, 1° de payer annuellement à Guillaume de Salgues six setiers de seigle et sept d'avoine; 2° de lui donner, également chaque année, un dîner et un souper selon sa condition; 3° de nourrir, dans la même occasion, trois coursiers et quatre bêtes de charge. On ignore le nom de la femme de Guillaume de Salgues; mais, suivant l'ordre des temps, il paraît avoir eu pour fils :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Raimond de Salgues, administrateur du diocèse d'Agen, et puis patriarche titulaire d'Antioche, vers l'an 1364.

III. Pierre DE SALGUES, damoiseau, co-seigneur de Gagnac et de Mier, demeurait au lieu de Gagnac. Le mardi, avant la fête de saint Georges 1320, il rendit hommage, avec les autres co-seigneurs de Mier, à Garin de Castelnau, seigneur et baron de Gramat, pour le château et la châtellenie de Mier, qu'il déclara tenir en fief dudit seigneur (*Archives de Mordesson;*

taient emparés, vers la fin de l'année 1411, du château de Baz en Albigeois, appartenant à l'abbé de Bonnecombe; Durand de Salgues en forma le siége et le remit sous l'obéissance du roi. Guillaume de Vienne et Reynier Pot, chevaliers, commissaires du roi en Languedoc, voulant reconnaître ce service important, lui conférent la garde de ce château, par lettres datées de Gaillac, le 10 avril 1412, après Pâques. Il vivait encore en 1416, et mourut sans doute l'année suivante, laissant, entr'autres enfants, d'Hélix de Lescure:

1°. Pierre, II° du nom, dont l'article suit;
2°. Antoine de Salgues, seigneur de Salgues, en Quercy, qui hérita des biens de sa famille, situés en Limosin et en Quercy. On le croit père de Jean de Salgues, dont la fille, nommée Souveraine, était dame de Salgues, et vivait en 1470. Cette dernière a pu avoir aussi pour frère ou cousin Bernard de Salgues, qui vivait en la même année;
3°. Aigline de Salgues, mariée vers l'an 1407, avec Aldebert *d'Arpajon*, fils de Jean d'Arpajon, seigneur de Tanus, en Albigeois, et d'Hélix de Serrières, en présence de Durand, son père, de Rigaud de Vergne, sei-

---

recueil des hommages dus au baron de Gramat); acheta, le lundi après la saint Marc 1333, les trois quarts d'une geline de censive de Guillaume Galaup, qui lui rendit, dans le même acte, une reconnaissance pour les terres qu'il tenait de lui, au lieu dit *à la Cula* ou *Cuba*, dans la châtellenie de Gagnac. Cet acte d'hommage est passé sous l'autorité de Bertrand VII, comte de Comminges et vicomte de Turenne. On juge, par l'ordre des temps, qu'il

N.... fut père de

1°. Raimond, qui suit;
2°. Bertrande de Salgues, qui était religieuse au couvent de Leyme ou de la Grâce-Dieu, en Quercy, suivant un acte du mois d'octobre 1351. (*Recueil de Doat, à la Bibliothèque du Roi, vol. 124, fol. 194.*)

DE VERGNE : de sinople, à l'arbre ou vergne d'or ; au chef d'argent, chargé d'une bande de gueules, accompagnée de 6 besants du même, en orle.

IV. Raimond DE SALGUES, damoiseau, fut présent, le 1er mai 1367, à une procuration donnée par dame Bertrande du Port, et passée sur le pont de Gagnac. Il paraît que ce fut ce Raimond de Salgues qui épousa N..... DE VERGNE, d'une maison noble du Limosin, sœur de Rigaud ou Rigal de Vergne, chevalier, seigneur de Castelmary, et tante de Pierre de Vergne,

gneur de Castelmary et de Bertrand de Gautier de Savignac, ses grands-oncles, de Bertrand, vicomte de Montclar, son arrière-grand-oncle, de Hugues, seigneur d'Arpajon, de Pierre-Bernard, seigneur de Monestier, et d'Aimeri de Castelpers, tous chevaliers.

Dans le même temps vivait:

Guérin de Lescure, qui prit parti pour Bernard de Casillac dans la guerre qui s'éleva entre ce prélat et Robert Dauphin, au sujet de l'évêché d'Alby, qui fut occupé successivement par les deux contendants. Il avait été nommé gouverneur du château de la Berbie en 1436, après que les alliés de Bernard se furent emparés de cette place, l'une des premières où l'on employa le canon et les bombardes. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 486.)

X. Pierre de Lescure, II[e] du nom, qualifié *noble et puissant seigneur*, chevalier, seigneur de Lescure et de Marcel, fils de Du-

---

DE SALGUES.

cardinal, que les historiens contemporains disent originaire de la même province. De ce mariage paraissent être issus les enfants suivants :

1°. Durand, époux d'Hélix, baronne *de Lescure* et de Marcel, et dont l'article est rapporté plus haut, pages 12 et suivantes;
2°. Guillaume de Salgues, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut d'abord chanoine de Saintes, puis d'Alby. On le dit du diocèse de Tulle, dans le contrat de mariage de Durand, son frère, auquel il assista. Il est aussi qualifié cousin du cardinal de Vergne (auprès duquel il faisait ordinairement sa résidence) dans une bulle à lui adressée par le pape Clément VII et datée du 1[er] octobre l'an 12[me] de son pontificat (1389). Guillaume de Salgues, chanoine d'Alby, fut présent au testament d'Aigline de Montclar, aïeule de Marguerite de Lescure, du 6 janvier 1393 (*v. st.*). Il fonda, dans l'église de Sainte-Cécile d'Alby, un obit, qui s'y célébrait jadis le 13 mai de chaque année, et consentit, en 1404, des baux à fief, au nom de son frère, auquel il rendit lui-même hommage, deux ans plus tard, en 1406, pour des censives qu'il avait acquises;
3°. Jeanne de Salgues, qui n'est connue que par des mémoires de famille, et dont on ignore la destinée.

rand de Salgues, quitta ce dernier nom pour prendre celui de Lescure, aux termes du contrat de mariage de ses père et mère. Il conserva néanmoins les armes de Salgues, qu'il écartela avec celles de Lescure. Son mariage fut conclu, vers l'an 1416, avec Jeanne DE LANDORRE, fille de Ratier de Landorre, chevalier, seigneur de Landorre, de Salmiech, et vicomte de Cadars en Rouergue, et d'Eustachie de Vivens. Il passa une procuration, en l'année 1424, pour rendre hommage de la seigneurie de Lescure, au pape Martin V, et vendit plusieurs rentes assises dans la même seigneurie, dont il inféoda aussi une grande partie. Il est nommé Pierre de Salgues, chevalier, seigneur de Lescure, dans un acte du 23 mars 1435 (*v. st.*), par lequel Hélix de Montaut, fille de haut et puissant seigneur Vezian de Montaut et d'Hélix de Pierre, lui donna 1,000 florins d'or. Cette donation étant ratifiée par Guillaume de Vergne, doyen de Rieupeyroux et prieur de Lescure, qui appelle Pierre de Salgues son cousin, on a cru devoir en conclure qu'Hélix de Montaut était mère de ce Guillaume de Vergne et femme de Rigaud de Vergne, seigneur de Castelmary. Dans le cours de la même année 1435, Rodigo de Villandraut, chef de l'une des bandes de routiers qui infestaient le Languedoc, assiégea et prit le château de Lescure, qu'il occupait encore en 1438; mais il fut bientôt après expulsé, soit par force, soit par composition. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 489.) Pierre II de Lescure obtint, le 12 décembre 1443, des lettres de sauvegarde de Louis, Dauphin de France, qui mit les terres de Lescure et de Marcel sous la garde du roi. On ignore l'époque précise de sa mort; mais on présume qu'il décéda *intestat*, en l'année 1450. Jeanne de Landorre, sa femme, l'avait rendu père de :

DE LANDORRE : de gueules, au lion d'or.

1°. Pierre, III° du nom, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Lescure, co-seigneur de Lescure et baron de Landorre, en Rouergue, qui mourut sans postérité, à l'âge de plus de 70 ans, après avoir disposé d'une grande partie de ses biens en faveur de Jean de Lescure, son petit-neveu;

3°. Hugues de Lescure, mort jeune et sans alliance;

4°. Bernard de Lescure, auteur de la branche des *seigneurs de Fontanos*, éteinte vers la fin du XVI° siècle, après avoir fourni deux chevaliers de

l'ordre de Malte, dont l'un a été commandeur de Bordères, et s'être alliée aux maisons *d'Ornesan*, *de Lautrec, de Durfort*, *de Massas*, *d'Arnobe* et *de Comminges-Bruniquel;*

5°. Hélix de Lescure, femme du seigneur *de Castaing;*

6°. Cécile de Lescure, mariée avec Antoine *Raulet*, écuyer, seigneur de Jalenques et de Montpeau;

7°. Aigline de Lescure, qui épousa Guillaume *d'Arpajon*, seigneur de la Bastide, son cousin-germain;

8°. Catherine de Lescure, alliée avec Jean (*aliàs* Guillaume) *de Monestier.*

XI. Pierre DE LESCURE, III° du nom, chevalier, seigneur de Lescure et de Marcel, servit avec distinction, vers l'an 1473, en Catalogne et en Roussillon, où il perdit tous ses équipages. Il passa, vers la même époque, une transaction avec les chanoinesses d'Alby. En 1474, il fit une concession de terrain aux habitants de Valderiès, qui se trouvaient trop à l'étroit dans les anciennes limites de ce village. Cette concession, qui a donné naissance à la petite ville du même nom, fut faite par Pierre III, moyennant la propriété des fossés, une rente modérée sur chaque maison et le droit d'y construire une forteresse. Pierre de Lescure obtint, en 1481 ou 1482, un arrêt du parlement contre les consuls de Lescure, avec lesquels il était en procès. Son fils, Bernard de Lescure, ayant été cruellement assassiné en 1483, il en porta sa plainte au roi Charles VIII, qui donna, le 3 juin 1489, des lettres de commission au sénéchal et au juge d'Alby, pour connaître de cette affaire. Pierre de Lescure vécut encore quelques années, et mourut vers l'an 1493, après avoir testé en faveur de Jean de Lescure, son petit-fils. Il avait épousé 1° Marie DE RABASTENS; 2° Fine DE LENTILHAC, fille de noble et puissant seigneur Déodat de Lentilhac, seigneur des château et châtellenie de Lentilhac, co-seigneur de la baronnie de Felzins et des lieux de Capdenac, en Quercy, et de Salvagnac en Rouergue, et de dame Alrique de Vigier, sœur de Jean de Vigier, évêque de Lavaur. Pierre III de Lescure a eu pour enfants:

DE RABASTENS : d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

DE LENTILHAC : de gueules, à la bande d'or.

Du premier lit :

1°. Bernard, dont l'article viendra;

2°. Gabriel de Lescure, qui embrassa l'état ecclésiastique;

3°. Antoine de Lescure. Il fut témoin de l'assassinat de Bernard, son frère, par Louis de Monestier, et courut lui-même le danger de perdre la vie;

4°. Aigline de Lescure, dont on ne connaît que le nom;

5°. Jeanne de Lescure, qui épousa, vers l'an 1470, Jean *de Lemosy*, seigneur d'Arches, de Bazelle et de Faix;

6°. Autre Jeanne de Lescure, dont on ignore la destinée;

7°. Anne de Lescure, femme de Pierre *de Clergue*, seigneur de la Guimerie;

8°. Hélix de Lescure, dont le sort n'est pas connu;

Du second lit :

9°. Déodat de Lescure, que Déodat de Lentilhac, dans son testament du 13 décembre 1486, appelle son petit-fils et filleul. Il substitua ses biens à ses enfants, ainsi qu'à Grimont de Lentilhac, son frère, et le chargea, le cas de la substitution échéant, de prendre le nom et les armes *de Lentilhac*.

DE GOZON : de gueules, à la bande d'argent, remplie d'azur, et une bordure componée d'argent.

XII. Bernard DE LESCURE, écuyer, fit en 1473, avec son père la campagne de Catalogne, où il tomba dangeureusement malade. Il épousa, en l'année 1478, Catherine DE GOZON, fille de Jean de Gozon, seigneur de Mélac, en Rouergue, et de Saure d'Estaing, laquelle lui apporta en dot 1,800 écus d'or, outre son trousseau. Il passa plusieurs baux à fief au nom de son père, en 1482, et mourut, l'année suivante, assassiné par Louis de Monestier. Voici comment eu lieu ce funeste événement. Arnaud de Monestier, seigneur de Trevien, cousin-germain de Bernard de Lescure, de concert avec Louis de Monestier, son frère, Pierre de Rodorel, seigneur de Poulan, son gendre, Dominique de Rozet, Etienne Archier et autres gens armés, étant venus au château de Lescure, dans l'intention de le piller, en brisèrent les portes et enlevèrent tout ce qu'ils purent emporter. A cette nouvelle, Bernard de Lescure, suivi seulement d'Antoine, son frère, court après cette troupe de gens armés, l'atteint et lui reproche vivement l'indignité de l'action qu'elle vient de commettre. Excité par ces reproches,

Louis de Monestier, s'avance contre lui et le frappe mortellement d'un coup d'épée dans le ventre, au moment où, se voyant hors d'état de résister à tant d'ennemis, il se retirait dans une maison du village de Mignoac. Antoine de Lescure lui-même n'échappa que par hasard à la fureur du meurtrier de son frère. Ce dernier laissa de Catherine de Gozon-Mélac, sa femme :

1°. Jean, qui a continué la descendance;

2°. Pierre de Lescure. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut prieur d'Almessas, diocèse de Nismes, et protonotaire du saint-siége;

3°. Saure de Lescure, mariée deux fois : 1° avec Michel *de Grammont*, seigneur de Verdun et de Cadars, en Rouergue, dont elle n'eut pas d'enfants; 2° avec Antoine *de la Plagnolle*, chevalier, seigneur de Saint-Germer, de Cassalo et des Casses.

Dans le même temps vivait :

Rose de Lescure, femme d'Olivier *de Capriol*, seigneur de Mandouels, en Albigeois, lequel fit son testament le 3 novembre 1545. Elle vivait encore le 8 avril 1554.

XIII. Jean DE LESCURE, seigneur et baron du château de Lescure, et des lieux de Marcel, Valderiès, la Guimerie, Palhairols, Sillac, Cadapaux, Meaux, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, fut, après la mort de son père et de son aïeul, sous la tutelle de Catherine de Gozon, sa mère. Il hérita, vers l'an 1492, de Guillaume de Lescure, co-baron de Lescure, son grand oncle, et transigea, par acte des 17 août 1508 et 22 février 1512 (*v. st.*), avec Gabriel de Lescure, Anne de Lescure, veuve de Pierre de Clergue, seigneur de la Guimerie, et Jeanne de Lescure, veuve aussi de Jean de Lemosy, ses oncle et tantes, relativement à leurs droits légitimaires. Il épousa, le 5 mars 1514, Marguerite DE CHATEAUNEUF, fille de Sigismond de Châteauneuf-Randon, chevalier, seigneur baron du Tournel et de Saint-Remèse, et de Gabrielle baronne du Tournel. Jean de Lescure eut, quelque temps après son mariage, une commission du sénéchal de Toulouse pour faire commandement à tous les possesseurs de fiefs nobles d'en donner le dénombrement, et de marcher en personne ou de contribuer par

DE CHATEAUNEUF : d'or, à trois pals d'azur; au chef de gueules.

taxe au ban et arrière-ban, dont il fut nommé, en 1540, inspecteur pour en recevoir la montre ou revue (charge qu'il posséda jusqu'à sa mort), et fournit aussi lui-même son dénombrement, qu'il avait d'abord refusé, comme vassal immédiat du saint-siége. Jean de Lescure fit son testament, le 6 septembre 1541. Dans cet acte, il fait des legs à tous ses enfants, et nomme conjointement pour ses héritiers Marguerite de Châteauneuf, sa femme, et Pierre de Lescure, prieur d'Almessas, son frère, à la charge par eux de remettre son hérédité à Pierre de Lescure, son fils aîné. Il mourut d'une obstruction au foie vers la fin du printems de l'an 1544, dans le temps où il était mandé pour recevoir la montre du ban et arrière-ban de la province, et fut enterré au tombeau ordinaire de ses ancêtres dans l'église de Saint-Michel de Lescure. Marguerite de Châteauneuf, qui lui survécut long-temps, l'avait rendu père de deux fils et de quatre filles :

1°. Pierre, IV° du nom, dont l'article suit;

2°. François de Lescure, auquel son père légua, par son testament, 2,000 livres tournois. Il fut seigneur de Pradines, et mourut célibataire en 1574;

3°. Isabeau de Lescure; son père lui légua aussi 2,000 livres tournois, et elle épousa, le 8 février 1545, Philippe *de Toulouse-Lautrec*, vicomte de Montfa, tué à la défense de Metz, sous le duc de Guise, en 1552, fils d'Antoine, II° du nom, vicomte de Lautrec, et de Seguine de Bar, sa seconde femme;

4°. Marguerite de Lescure, qui reçut de son père la même legs que ses frère et sœur, et fut mariée avec Raimond..... (le titre est illisible);

5°. Jeanne de Lescure, } religieuses à l'abbaye de Nonenque, en Rouergue.
6°. Bernardine de Lescure, }

XIV. Pierre DE LESCURE, IV° du nom, seigneur baron de Lescure, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fut marié, par contrat du 12 mai 1561, avec Antoinette DE CAJARC, dame de Trébons, fit son testament le 11 décembre 1568, et mourut en 1573, laissant :

DE CAJARC : de gueules, à la bande d'or.

1°. Louis, I°' du nom, qui suit;

2°. François de Lescure, marié, le 16 avril 1598, avec Françoise *de la Tour*, fille de N.... de la Tour et de N.... d'Arpajon, dame de Ledon. Il fut père de :

Alphonse de Lescure, seigneur de Ledon, qui épousa, le 5 août 1629, Marguerite *de Matroux*, fille du baron de la Guépie, fit son testament en 1668, et fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 18 septembre 1669. Ses enfants furent :

a. François de Lescure, seigneur de Ledon, qui passa une transaction, le 2 août 1684, épousa, le 16 avril 1686, Françoise *de Cassagne*, fille de Bernard de Cassagne, et eut pour fils :

Jacques de Lescure, seigneur de Ledon, époux de Marie *de Maillan*, fille de Jean-François de Maillan et de Françoise de Loubeyrac, et père de :

Marie-Anne de Lescure, femme d'Alexandre *du Lac*, seigneur de Montvert ;

b. Jacques de Lescure, } vivants le 18 septembre 1669 ;
c. Louis de Lescure, }

3°. N.... de Lescure, femme de Raimond *de Saint-Félix*, conseiller au parlement de Toulouse.

XV. Louis DE LESCURE, Ier du nom, seigneur baron de Lescure et autres lieux, colonel, lieutenant-général de la province en 1614, ensuite gouverneur de Lombers, et commandant dans l'Albigeois, avait été marié quatre fois, 1° avec Jeanne DE LA VALETTE-PARISOT; 2° avec Louise D'ELBÈNE, fille de Julien d'Elbène, gentilhomme Florentin, ambassadeur de la reine Catherine de Médicis en Pologne, en 1574, pour presser le retour du roi Henri III, et de Catherine Tornaboni; 3° avec Jeanne DE CASTELPERS-PANAT, fille de Jean de Castelpers, vicomte de Panat, seigneur de Burlat, etc., et d'Anne de Lévis-Quelus ; 4° en 1608, avec Cécile DE LA ROQUE-BOUILLAC. Cette dernière le rendit père de quatre garçons et d'une fille, savoir :

DE LA VALETTE-PARISOT : parti, au 1 de gueules, au lion d'or; au 2 de gueules, au gerfaut d'argent, la pate droite levée.

D'ELBÈNE : d'azur, à deux bâtons d'argent, passés en sautoir, tigés de 3 racines, et fleurdelysés par le haut.

DE CASTELPERS : d'argent, au château à trois tours de sable.

DE LA ROQUE-BOUILLAC : d'argent, au chef d'azur, chargé de 3 rocs d'or.

1°. François, qui a continué la descendance ;

2°. Alphonse de Lescure, prieur de Giroussens, mort en 1693 ;

3°. Jean de Lescure, qui fut lieutenant du roi en la citadelle de Montpellier, et mourut en 1652 ;

4°. Barthélemi de Lescure, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tué en Italie, l'an 1639 ;

5°. N.... de Lescure.

DE MORLHON : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.

DE TUBIÈRES : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or ; au chef du même.

XVI. François DE LESCURE, seigneur et baron de Lescure, fut gouverneur de Lombers, et mourut en 1650. Il avait épousé, 1°, le 22 janvier 1632, Anne DE MORLHON ; 2°, en 1637, Anne DE TUBIÈRES-DE-CAYLUS. Il eut six garçons et trois filles, entr'autres :

1°. Louis, IIe du nom, qui suit ;

2°. Jean de Lescure, évêque et baron de Luçon, mort en 1723 ;

3°. Flotard de Lescure,
4°. Gabriel de Lescure, } qui embrassèrent l'état ecclésiastique ;

5°. Alphonse de Lescure, seigneur de Moulens, mort célibataire ;

6°. Jean de Lescure, qui mourut aussi sans alliance en 1721 ;

7°. N.... de Lescure, femme de Henri *de Grenier*, marquis de Pléaux, dont elle n'eut pas d'enfants.

DE MONTAUT : losangé d'argent et d'azur.

XVII. Louis DE LESCURE, IIe du nom, seigneur baron de Lescure, etc., parvint au grade de colonel, et s'allia, en 1669, avec Françoise DE MONTAUT, dame de Saint-Sivié et de Visker, fille d'Étienne, baron de Montaut, seigneur de Saint-Sivié, et de Marie de Noé. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. Alphonse, qui suit ;
2°. Louis, chevalier de Lescure, capitaine de dragons, et chevalier de Saint-Louis. Il mourut sans avoir été marié en 1765 ;
3°. François de Lescure, abbé d'Obazine en Limosin, décédé en 1728 ;
4°. Jean-Baptiste de Lescure, abbé de Pontron, mort en 1752 ;
5°. N.... de Lescure, qui mourut fort jeune ;
6°. Plusieurs filles, dont une épousa, en 1706, N.... *de Roquefeuil*, marquis de Londres.

DE GRANGES : de gueules, fretté de vair.

XVIII. Alphonse, marquis DE LESCURE, capitaine de dragons et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mourut en septembre 1734, ayant eu de Henriette-Élisabeth DE GRANGES-SURGÈRES, fille de François de Granges-Surgères, marquis de Puyguion et de la Flocelière, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et de Françoise de la Cassaigne, qu'il avait épousée le 14 février 1724, outre un fils et une fille, morts jeunes, François-Alphonse, qui a continué la descendance.

XIX. François-Alphonse, marquis DE LESCURE, baron de Sainte-Flève, de Trébons, de Valderiès, etc., mestre-de-camp du régiment Dauphin, dragons, et menin de Mgr le dauphin, fils de Louis XV, fut tué à la bataille livrée sous les murs de Plaisance, le 16 juin 1746, à la tête de tous les dragons de l'armée. Il avait épousé, le 15 février de cette même année, Agathe-Geneviève SAUVESTRE (1) DE CLISSON, dame de Clisson, comtesse des Mottes, fille de Charles-Bernard-Xavier Sauvestre, comte de Clisson, grand-sénéchal du pays d'Aunis et de Marennes. Il fut tué, le 16 juin de la même année, comme on vient de le dire, laissant pour toute postérité un fils posthume, qui suit.

SAUVESTRE : palé d'argent et de sable; les pals d'argent semés de trèfles de gueules.

XX. Louis-Marie-Joseph, marquis DE LESCURE, né le 24 novembre 1746, tenu sur les fonts de baptême, à la Rochelle, par M. le dauphin et Mme la dauphine, représentés par le comte et la comtesse de Chabannes, fut successivement mousquetaire dans la première compagnie, capitaine au régiment Dauphin-cavalerie, en 1766, cornette de la seconde compagnie des mousquetaires en 1768, puis mestre-de-camp d'un régiment de dragons de son nom. Il fut créé brigadier de dragons le 1er mars 1780, et maréchal-de-camp le 1er janvier 1784, et mourut en la même année. Il avait été marié 1°, le 17 juin 1765, avec Jeanne-Marie DE DURFORT-CIVRAC, fille puînée d'Émeric-Joseph, marquis de Durfort, puis duc de Civrac, ambassadeur de France près de la république de Venise, ensuite à Naples et à Vienne, chevalier d'honneur de *madame Victoire de France;* 2° avec Anne-Marie-Thérèse DE SOMMIÈVRE (dont il n'eut qu'une fille, morte en naissant), fille de Gaspard, comte de Sommièvre, et de Louise de Choiseul. Il mourut en 1784, laissant de sa première femme un fils unique, qui suit.

DE DURFORT-CIVRAC : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la bande d'azur.

DE SOMMIÈVRE : d'azur, à 3 rencontres de cerf d'or.

XXI. Louis-Marie, marquis DE LESCURE, né à Versailles, le 13 octobre 1766, filleul de Louis XVI et de *Madame Victoire de France*,

---

(1) Cette ancienne maison de Poitou venait de s'éteindre dans la personne du frère de madame de Lescure, le comte de Sauvestre-Clisson, capitaine aux gardes-françaises, tué à la bataille de Fontenoy, en 1745.

fut reçu, le 20 mai 1780, à l'École-Militaire, d'où il sortit le 2 novembre 1782, pour entrer sous-lieutenant au régiment Royal-Piémont, cavalerie, commandé par le duc de Lorges, son oncle. M. de Lescure était d'une éminente piété, passionné pour l'étude, plein de douceur et d'une timidité extrême. Isolé, même au milieu des cercles les plus brillants, où il était obligé de paraître, il partageait ses jours entre la méditation et les connaissances abstraites, qu'il cultivait avec succès, évitant avec soin les plaisirs bruyants et les distractions frivoles. Telles étaient les dispositions de son esprit lorsque la révolution éclata. Il fit partie de la première coalition royaliste formée, en 1791, par la noblesse du Poitou. Le but des coalisés était de s'emparer de la route de Lyon, et d'attendre les princes français émigrés, qui se trouvaient alors en Piémont. Les événements ayant déconcerté ce projet, M. de Lescure émigra à Tournay, d'où il revint près de son aïeule, qui venait d'être frappée d'apoplexie. Ce fut alors que son union, depuis long-temps projetée, avec sa cousine-germaine, la fille unique du marquis de Donnissan, s'accomplit, et fut célébrée dans les terres que son beau-père possédait en Guienne. Après son mariage, M. de Lescure passa à Paris pour émigrer : les ordres du roi l'y retinrent. Il se trouvait au château des Tuileries le 20 juin 1792. Après le massacre du 10 août, il obtint, non sans beaucoup de difficultés, un passe-port pour retourner dans ses terres, situées dans la partie du Poitou connue depuis sous le nom de la Vendée, où il était aimé et respecté de tout le pays. La levée de 300,000 hommes décrétée par la Convention, ayant commencé le soulèvement d'une partie de la Vendée, M. de Lescure et sa famille (1) furent arrêtés comme *suspects*, et conduits à Bressuire, où l'armée catholique les délivra le 2 mai 1793. M. de Lescure en devint un des principaux généraux. Le 5 du même mois, il commanda une colonne à l'attaque de Thouars, où s'était établi le général républicain Quétineau. Dans le fort de la mêlée, voyant les républicains s'ébranler, M. de Lescure se saisit d'un fusil, s'élance seul, et au

(1) Sa femme, le marquis et la marquise de Donnissan, son beau-père et sa belle-mère, son cousin Étienne-Gaspard de Bernard de Marigny, officier de marine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, etc.

milieu d'une grêle de balles et de mitraille dont ses vêtements sont criblés, jusque sur le pont de Vrine. Secondé bientôt par MM. de la Rochejaquelein et Forêt, et par un seul paysan, il traverse ce pont, en franchit les barricades, et montre le chemin de la ville aux Vendéens, qui accourent en foule, électrisés par cet exemple. Thouars capitula au moment où MM. de Lescure et de la Rochejaquelein y entraient d'assaut. A la prise de Fontenay, le 25 mai, M. de Lescure commandait l'aile gauche de l'armée royaliste. Voyant ses soldats hésiter à le suivre, il se porte seul à trente pas en avant, s'arrête, et crie : *Vive le roi!* Les républicains répondent par une décharge de six pièces de canon à mitraille. Les habits de M. de Lescure sont percés, un de ses éperons emporté et sa botte droite déchirée; mais, n'ayant pas été blessé, il se tourna vers les siens, et leur cria : « Vous le voyez, mes amis, les bleus ne savent pas tirer! » A ces mots, les Vendéens prennent leur course et culbutent l'aile gauche de l'armée républicaine, qui fuit en désordre vers la ville, abandonnant son artillerie et sa caisse militaire. M. de Lescure, qui presse vivement les fuyards, entre le premier dans Fontenay; et, par une témérité qui faillit lui devenir fatale, seul avec MM. de Bonchamp et Forêt, qui étaient accourus pour le secourir, il se met à parcourir les rues, sommant les patriotes de mettre bas les armes, en leur garantissant toute sûreté pour leur vie. Le 10 juin, l'armée marcha contre la ville de Saumur. Chargé du commandement de celle des trois attaques qui présentait le plus d'obstacles, M. de Lescure s'avance avec l'aile gauche sur le pont Fouchard, tourne les redoutes des patriotes et force le passage : dans ce moment, une balle lui traverse le bras. Ses Vendéens, le voyant couvert de sang, commencent à fléchir. M. de Lescure aperçoit le danger : il fait promptement serrer son bras avec des mouchoirs, et continue pendant sept heures à commander les troupes, jusqu'à ce que Saumur fût tombé au pouvoir des royalistes. Ce fut à la suite de cette victoire, et sur la proposition de M. de Lescure, que Cathelineau, premier moteur de l'insurrection vendéenne, en fut nommé généralissime. Nous ne suivrons pas M. de Lescure dans toutes les opérations de cette guerre cruelle, où sa magnanimité envers les prisonniers républicains ne put se démentir un moment, même après l'incendie de son châ-

teau de Clisson. C'est cette valeur généreuse et cette humanité sans bornes qui ont laissé sa mémoire en si grande vénération parmi ses ennemis. Lorsque M. d'Elbée fut proclamé généralissime des armées royales, M. de Lescure fut nommé général de tous les Poitevins de la grande armée. Au second combat de Luçon, le 14 août, lui et M. de Charette commandèrent l'aile gauche de l'armée, et commencèrent l'attaque. Déjà ils avaient fait plier leurs adversaires et pris cinq pièces de canon, lorsqu'un faux mouvement de la division du centre jeta parmi les royalistes un désordre dont les généraux républicains profitèrent : ce fut même à la suite de cette affaire qu'ils occupèrent Chantonnay, d'où ils furent chassés bientôt après, à la suite d'une victoire signalée. Le 12 septembre, M. de Lescure, à la tête de 2,000 Vendéens, marcha pour s'opposer aux républicains, qui cherchaient à s'organiser à Thouars, et qui, déjà, y avaient rassemblé un corps de 20,000 gardes nationaux. N'ayant pu vaincre la répugnance de ses soldats pour une attaque de nuit, il ne put s'avancer contre la ville qu'au matin. Le succès favorisa d'abord cette entreprise audacieuse; mais un secours amené par le général Rey changea la face du combat, et M. de Lescure fit sa retraite en bon ordre. En résultat, cette attaque fit une impression qui retarda beaucoup l'entrée de cette colonne de Thouars dans la Vendée. Cependant l'armée de Mayence s'avançait victorieusement dans la Basse-Vendée. Les chefs royalistes, ralliant toutes leurs forces, se concentrèrent à Chollet. Le 19 septembre, une partie de cette armée vint se ranger en bataille entre Tiffauges et Chollet, faisant face à Torfou. Dès le premier feu, les Vendéens se déconcertent et veulent prendre la fuite. M. de Lescure s'élance à terre, prend un fusil, et s'écrie : « Y a-t-il quatre cents hommes assez » braves pour mourir avec moi? » A cet appel, les gens de la paroisse des Échaubroignes, au nombre de 1,700, et des environs répondent à grands cris : Oui, nous vous suivrons partout où vous voudrez. Avec ces braves, M. de Lescure parvient à arrêter pendant deux heures les efforts des républicains, et à faire plier un de leurs bataillons. Sur ces entrefaites, M. de Bonchamp, avec sa division et les autres chefs, arrivant à son secours, les Vendéens reprennent l'offensive, et forcent l'ennemi à faire une retraite qui, sans une savante

manœuvre du général Kléber, eût été désastreuse pour les troupes mayençaises qu'il commandait. Les affaires de Montaigu, de Clisson et de Saint-Fulgent, les 21 et 23 septembre, offrirent à M. de Lescure de nouvelles occasions de se signaler. A la suite d'un combat, la ville de Châtillon était tombée au pouvoir des républicains. Deux jours après, M. de Lescure contribua à la reprise de cette ville. L'armée vendéenne marchant de nouveau au-devant de la grande armée républicaine, M. de Lescure, qui, avec sa division, suivait le chemin de Mortagne, rencontra l'ennemi dans les avenues du château de la Tremblaye. Le 15 octobre, s'étant porté en avant pour reconnaître le chemin, il monta sur un tertre; et, découvrant un bataillon ennemi à quinze pas, il crie à ses soldats : « Mes amis, en avant! » Au même instant, il est frappé d'une balle qui l'atteint près du sourcil gauche et sort derrière l'oreille. Dans la chaleur de cette attaque, ses soldats ne s'aperçurent pas d'abord que leur chef venait d'être frappé mortellement. Laissé pour mort sur le champ de bataille, M. de Lescure fut relevé par un fidèle domestique, qui, ayant reconnu que son maître respirait encore, lui fit donner des secours. Malgré ses souffrances, le marquis de Lescure fut porté à la suite de l'armée vendéenne, qui, pressée de toutes parts, se voyait contrainte de passer la Loire. Il aida encore de ses conseils ses braves compagnons d'armes, auxquels il ne cessait de donner l'exemple de la constance et de la résignation. Enfin, après une lente et douloureuse agonie, il mourut, pendant une des marches de l'armée, le 4 novembre 1793, entre Ernée et Fougères. Ainsi fut moissonné, à la fleur de l'âge, un guerrier dont les vertus chrétiennes et le plus pur héroïsme avaient rendu le nom cher et vénéré à toute la Vendée. M. de Lescure était le dernier rejeton de son ancienne et illustre maison. Il avait épousé, le 27 octobre 1791, Marie-Louise-Victoire DE DONNISSAN, remariée, le 1er mars 1802, avec Louis du Vergier, marquis de la Rochejaquelein. (*Voyez* dans ce volume les généalogies DE DONNISSAN et DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN.) Du premier de ces deux mariages étaient issues trois filles :

DE DONNISSAN : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.

1°. Marie-Françoise-Simonne-Victoire de Lescure, née au château de Clis-

son le 31 octobre 1792, morte à la Rougeaudière, commune de Saint-Gereon, près Ancenis, le 24 décembre 1793;

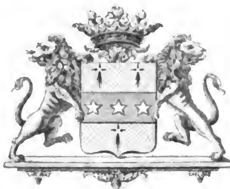
2°. Joséphine-Anne-Marie-Perrine-Cyprienne de Lescure, née commune de Prinquiaux, près Savenay, le 20 avril 1794, morte le 2 mai suivant, baptisée, mais non portée sur l'état civil;

3°. Louise-Marie-Laurence-Dieudonnée de Lescure, jumelle de la précédente, morte à Prinquiaux, le 10 août 1795.



DE LESTRADE,

SEIGNEURS BARONS DE LA COUSSE, DE VERRIÈRES, DE COULAURES, DE JANAILHAC, DE LA MORELIE, DE LA ROCHE, MARQUIS DE LESTRADE; SEIGNEURS DU DOGNON *et* DE LA BORIE, COMTES DE LESTRADE; BARONS D'ARCELOT, SEIGNEURS DE BOUX, DE PRÉSILLY, DES BORDES, COMTES DE LESTRADE; SEIGNEURS DE BOULHIEN, DE MONTAGNAC, DE SEILHAC, DE LA CHAPOULIE, DE VERNEUIL, etc., COMTES DE LESTRADE, *en Périgord* et *en Bourgogne*.



ARMES : *D'or, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'argent et accompagnée de trois mouchetures d'hermine de sable* (1). Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE LESTRADE (2), recommandable par son ancienneté, les services qu'elle a rendus à l'État et les bonnes alliances qu'elle a contractées, a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la noblesse du Périgord. Originaire de la petite ville de Nontron, distante de six lieues de la ville de Périgueux, son nom figure dans les chartes depuis le milieu du XI[e] siècle, et un historien du pays, qui écrivait dans le siècle suivant, assure que ses premiers auteurs étaient de race chevaleresque du château de Nontron.

---

(1) C'est ainsi que ces armoiries furent registrées, en 1698, à l'*Armorial général de Guienne*, fol. 439, à la Bibliothèque du Roi.

(2) L'orthographe du nom de Lestrade a subi quelques variations dans les anciens titres. On le trouve écrit *de Strata, de Strada, de Latrade, de Lastrade, de l'Estrade* et *de Lestrade*.

Dès l'an 1350, ou environ, l'un des auteurs de cette famille ayant probablement épousé l'héritière d'une branche de la maison DE ROUX, ses descendants en ont porté le nom pendant trois générations. Plus tard, dans le cours du seizième siècle, ils ont quitté le nom de Lestrade, et n'ont porté pendant long-temps que le seul nom DE LA COUSSE, soit pour se conformer à l'usage alors presqu'universellement suivi en Limosin et en Périgord de porter de préférence ou même exclusivement le nom du principal ou plus ancien fief (1), soit pour se distinguer d'une autre famille également ancienne et recommandable, connue sous la dénomination *de Lestrade de Floirac* et *de Contie*, laquelle ne paraît avoir aucun rapport d'origine avec celle qui fait l'objet de cette généalogie, à moins que ce ne soit à une époque très-reculée et jusqu'à présent inconnue.

La maison de Lestrade de la Cousse a formé ses principales alliances dans celles *d'Abzac*, *d'Aubigné*, *de Baissey*, *de Bardon de Segonzac*, *de Boisseül*, *de Bony*, *du Châtelet*, *de Feletz*, *de Ferrières-Sauvebœuf*, *de Gimel de Paluel*, *d'Imbercourt*, *de Jaubert-la-Roche-Jaubert*, *de Lageard*, *de Lannoy*, *de Lasteyrie du Saillant*, *de Lenoncourt*, *de Lestrade de Contie*, *de Marchat de Pompadour*, *de la Magdelaine-Ragny*, *de Malain*, *de Malet*, *de Marquessac*, *de Mellet*, *de Pontallier*, *de Rémond de Montmort*, *de Rilhac*, *de Saint-Astier*, *de Saint-Aulaire*, *de Saint-Belin*, *de Saulx*, *de Tessières*, *de Thiard de Bragny*, *de la Tour*, *de Vergy*, *de Vienne*, etc.

La généalogie qui va suivre se compose de diverses preuves qui ont été faites soit au cabinet des ordres du Roi, soit par les généalogistes préposés à la vérification des titres pour l'admission dans les pages de S. M. Il y a eu deux de ces preuves faites par la maison de Lestrade pour les pages de la grande écurie en 1677 et 1712; une pour le grade de sous-lieutenant faite au cabinet du Saint-Esprit au mois de juillet 1786, enfin la preuve dressée au mois de mars 1787 pour les honneurs de la cour. Indépendamment de ces preuves, on a fait usage d'un grand nombre de pièces, tirées des dépôts publics et d'archives particulières.

---

(1) La terre de la Cousse est depuis 400 ans dans la maison de Lestrade.

Geraud ou Gerald *de Lestrade*, issu d'une race de chevaliers établie à Nontron (1), fut dans sa jeunesse (c'est-à-dire vers l'an 1050) chanoine de Saint-Yriex, en Limosin, et devint ensuite religieux de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Il fut élu abbé du Vigeois en 1082, mourut le 5 des calendes de janvier 1095 ou 1096, et fut enterré dans le cloître du même lieu, entre la porte du monastère et le mur du chapitre.

Dans le siècle suivant, on trouve plusieurs sujets du nom de Lestrade qui appartiennent probablement à la même famille.

Pierre de Lestrade (*de Lestrada*) se désista, l'an 1178, de tous les sujets de plainte qu'il pouvait avoir contre le monastère de Dalon, particulièrement au sujet du lieu de Chasètes, et fit ce désistement entre les mains de l'abbé Jean, auquel, vers le même temps, il fit don de tout le droit qu'il avait sur la borderie du Coderc, dans la terre de la Vaisse, et sur les dîmes de la forêt. (*Cartulaire de Dalon*, fol. 32.)

Bernard *de Lestrade*, prêtre de Badefol, assista à une donation faite au même monastère par Geraud de Faye ou de la Faye et par Bernard et Adémar, ses frères. (*Ibid.*, fol. 42.)

Constantin *de Lestrade* fut présent à une donation faite à Dalon le 11 des calendes de janvier (22 décembre) 1180, par Geoffroi Audebert, de Saint-Médard. (*Ibid.*, fol. 123.)

Géraud ou Gérald *de Lestrade* fut témoin de trois donations faites à l'abbaye de Dalon, dont l'une, entr'autres, de l'année 1191, par Pierre Maurin, fils d'autre Pierre. (*Ibid.*, fol. 51, 86, 96.)

Radulfe ou Raoul de Lestrade (Raolf *de Lastrada*) fit donation pour l'âme de Foucher, son frère, à l'abbaye de Ligueux, en Périgord, d'un setier de froment sur le mas ou tènement *de Rossis*. Cette donation sans date fut faite sous l'administration de Pierre, prieur de Ligueux, c'est-à-dire vers 1240 ou 1250. (*Extrait d'un fragment du cartulaire de Ligueux.*)

---

(1) *Ademarus, abbas sancti Michaelis.... præfecit Monachis Vosiensis monasterii Geraldum cognomento* DE LASTRADA, *ex equestri genere castri de Nontronio oriundum.* (Chronique de Geoffroi, prieur du Vigeois, livre Ier, chapitre XVII, dans le t. II, p. 288 de la Bibliothèque du P. Labbe. Voyez aussi le *Gallia Christiana*, t. II, colonne 594.)

Jean *de Lestrade*, prieur ou recteur de Cumont, Hélie *de Lestrade*, Guilhet ou Guilhot *de Lestrade*, et Jean *de Lestrade*, le jeune, chanoine séculier de l'église, maison ou aumônerie des Arènes de Valeis, près de Saintes, firent ensemble une reddition de compte le lundi après Noël 1321.

I. Bernard *de Lestrade*, Ier du nom, a dans un acte la qualification de *monseigneur*, ce qui prouve qu'il était chevalier. Il est nommé dans des ventes faites en 1317, 1330 et 1332, de terres dépendantes de sa seigneurie. (*Actes produits en 1787, au cabinet du Saint-Esprit.*) On juge par l'ordre des temps et des lieux qu'il fut père de Bernard II, qui suit.

N....

II. Bernard de Lestrade, IIe du nom, obtint du sénéchal de Limoges, le lundi après l'octave de la purification de la Vierge 1350 (*v. st.*), un mandement pour être remboursé d'une somme d'argent, qu'il avait prêtée au vicomte de Limoges. (*Archives du château de Pau*, chap. 13, cot. *obligations*, n° 26.) On ne connaît aucun acte qui rappelle le nom de la femme de Bernard de Lestrade; mais on a lieu de croire qu'elle était héritière d'une branche de la maison de Roux, puisque les descendants de Bernard II de Lestrade ont porté pendant un siècle environ le seul nom *de Roux*, indice certain ou d'une origine commune ou d'une substitution (1).

N....

---

(1) Elle pouvait être fille d'Aimeri *de Roux*, qui passa des actes en 1326, 1330 et 1341, et petite-fille de Pierre *de Roux*, nommé avec Hélie *de Roux*, prêtre, son frère, dans des actes de 1317, 1318 et 1319. Ils étaient domiciliés dans la ville de Thiviers, aux environs de laquelle étaient situées leurs principales possessions.

Le nom de Roux, en latin *Ruffi, Rufi ou Ruphi*, est connu en Périgord depuis le onzième siècle. Arnaud *de Roux*, de la ville de Nontron, fit donation à l'abbaye d'Uzerche, l'an 1096, de l'église de Saint-Michel, avec le fief presbytéral et les dîmes, qu'il possédait par droit héréditaire, pour la fondation d'un obit ou anniversaire en la mémoire de son père et de sa mère. Arnaud *de Roux* avait pour femme Péronille *de Malemort*, qui le rendit père d'autre Arnaud de Roux. (*Cartulaire d'Uzerche*, fol. 741.)

La maison de Roux a formé les branches de Campagnac, de Leyterie, de Moncheuil, de Lusson, de Vigneras, etc., et s'est alliée aux maisons *d'Abzac*,

III. Bernard DE LESTRADE, *dit* DE ROUX, IIIe du nom, habitait la ville de Thiviers, en Périgord, lorsque, par acte du jeudi avant la Toussaint 1365, il acquit de Jean *de Vignios*, damoiseau de Corgnac, fils de feu Séguin de Vignios, chevalier, quelques rentes situées dans le mas de Javerzac. Cet acte est le seul qui puisse s'appliquer à Bernard III, car les titres subséquents paraissent concerner Bernard IV, dont l'article va suivre.

IV. Bernard DE LESTRADE, *dit* DE ROUX, IVe du nom, damoiseau, (qu'on a confondu mal à propos, soit avec son père, soit avec son fils, à cause de l'identité de leur nom de baptême), est nommé dans un acte daté de Thiviers le samedi après la fête de saint Luc 1390, par lequel Pétronille et Guillemette Comte, filles de feu Bernard Comte, clerc, habitant du même lieu de Thiviers, consentirent en sa faveur une obligation de 8 livres, provenant d'arrérages de rentes. Il a la qualité de damoiseau dans un hommage rendu, en 1396, par Jean de Meysse, damoiseau, est mentionné dans un acte de l'an 1410, par la Chesnaye des Bois, (*Dictionnaire de la noblesse*, in-4°, t. VIII, p. 647), et ne vivait plus en 1425. Il avait épousé Marie DE LESTRADE, issue d'une très-ancienne famille établie à Exideuil, et qui avait des rentes et des possessions immenses dans les environs de cette ville (1). Elle était fille unique et héri-

DE LESTRADE : d'or, à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles d'argent.

---

d'Aubusson, Chapt de Rastignac, de Chaunac, de Cosnac, de Foucauld-Montréal, de Hautefort, de Lambertie, de Larmandie, du Lion-de-Belcastel, de Losse, de Lubersac, de Maumont, de Pressac, de la Roche-Aymon, de Roffignac, de Talleyrand, de Vassal, etc. Les armes de cette maison sont : *d'azur, à trois fasces d'argent, accompagnées en chef de trois fleurs de lys d'or.*

(1) Cette famille ne paraît pas différer pour l'origine de celle qui fait le sujet de cette généalogie. Elle était possessionnée à Exideuil, et dans les paroisses d'Aillac, d'Angoisse, de Badefol-d'Ans, de Brouchaud, de Clermont, de Corgnac, de Coulaures, de Dussac, de Sainte-Eulalie, de Gardonne, de Saint-Germain, de Saint-Jorry-las-Bloux, de Mayac, de Saint-Médard-d'Exideuil, de Naillac, de la Nouaille, de Preissac, de Sarrazac, de Saint-André, de Saint-Martin-la-Roche, de Saint-Martial, de Saint-Pantaly, de Saint-Raphaël, de Saint-Sulpice, de Tourtoirac, de Vilhac, etc.

Etienne DE LESTRADE (Estevé *de Lastrada*), acquit, en 1289, de Jean *de Paussas*, une vigne située dans la paroisse de Saint-Médard d'Exideuil. (*Extrait d'un ancien inventaire aux archives du château de la Cousse.*) En 1291, Guillaume Oudoy lui vendit une vigne située à Boliforn.

tière de Gui de Lestrade, IIᵉ du nom, et veuve, en premières noces, d'Aimeric Pélegrin, seigneur de la Pélégrinie. Le mardi après Pâques (22 avril 1427), Marie de Lestrade, qui avait survécu à Bernard de Roux, son mari, reçut de Marot de la Porte un écu d'or du poids de trois deniers, qu'il lui devait à raison du mas de Triffing, en la paroisse d'Angoisse. Bernard, son fils aîné, signa le reçu de cette somme. Elle en avait eu trois :

1°. Bernard, Vᵉ du nom, dont l'article suit;
2°. Fortanier de Lestrade, *dit* de Roux, archi-prêtre de l'île d'Oleron, au

---

Gui de Lestrade, Iᵉʳ du nom, domicilié à Exideuil, fit, le 16 des calendes de février 1304 (*v. st.*), l'acquisition de quelques rentes dues sur le mas Bochart. (*Extrait d'un vieil inventaire écrit en patois.*) En 1305, Aimar et Giraud de la Rivière, frères, lui firent une vente, et Jean de Monès, de Tourtoirac, fils de feu Raimond de Monès, lui fit une donation. Il passa un acte, en 1319, avec Hélie de Neuville, fils de Geoffroi de Neuville, chevalier; et, dans la même année, stipulant au nom de messire Jean de Lestrade, son frère, il acquit de Gui d'Alas, donzel d'Exideuil, plusieurs rentes assises dans la paroisse de Saint-Médard. Il fit, avec le même Gui d'Alas, un échange de rentes situées dans la paroisse de Clermont, par acte du samedi après la fête de saint Vincent 1321 (*v. st.*), et fit diverses acquisitions de Gui de la Mothe, de Hélie de la Garde et de Pierre de Triffing en 1323 et 1324. Il avait épousé, avant le mois de janvier 1304 (*v. st.*), Peyronnelle Favre (*Fouressa*), cousine de Jean Saunier, d'Exideuil. De ce mariage sont provenus deux fils :

1°. Aimar, qui suit;
2°. Pierre de Lestrade, nommé avec son frère Aimar dans une reconnaissance de Bernard de Pratgelier. Le lundi après Noël 1327, Hélie *Gardo*, de la Faye, reconnut dans les mains du même Pierre de Lestrade, avoir vendu à feu Gui de Lestrade, son père, une rente due sur une terre située au mas appelé de la Faye. Il est nommé *Peyr Lastrada* dans un acte de l'an 1339. Sa destinée ultérieure n'est pas connue.

Aimar de Lestrade, acquit, en 1329, quelques rentes sur le mas de l'Arnolfie, paroisse de Sarrazac, de Hélie de Jaubert de Nantiac, fils de feu Ollivier de Jaubert. Il fit d'autres acquisitions en 1331, 1334, 1336, 1337, 1338, 1339, 1342, 1346, 1348 et 1362 de Gui d'Alas, Guilhem de Beauroire, donzels, Étienne de Faye, prêtre, Golfier Flamenc, chevalier, et Jaubert Flamenc, son fils, d'Agnès de Neuville et Guillemette de Saint-Astier, leurs femmes, de Guilhem Hugon, donzel, d'Hélie du Puy et de Bergue de Ventinhac, sa femme, d'Aimar Prèbost, donzel de la paroisse de Ségur, de Bernard de Beauroire, donzel, de Pierre Jaubert,

diocèse de Saintes, et grand archi-diacre de l'église de Périgueux, homme d'un grand savoir, et recommandable par ses vertus. Le 21 avril 1423, il fut témoin avec Guichard et Henri de Vaucocour, damoiseaux de Thiviers, de l'acte d'une vente faite par Aimeric Martin, clerc, à Pierre de Fars, damoiseau du lieu de Nanteuil. (*Arch. de Fosselandrie.*) Par acte du 8 novembre 1432, où sont rappelés comme défunts ses père et mère, lui et son frère Bernard déclarèrent à Fortanier Flamenc, damoiseau, seigneur de Bruzac, que Pierre Besse et Adémar Rulland tenaient d'eux en accense perpétuelle, le ténement de la Vinhardie, situé dans leur fondalité et dans la paroisse de Saint-Jorry de Chalais. Par cet acte, ils vendirent la rente au même Fortanier Flamenc en présence de messire

---

Raimond de Montboucher, chevaliers, Hélie de Chaumont, donzel, Guillemette de la Faye, veuve de Pierre du Solier et Ebles du Solier, son fils, Jean de Jaubert, Pierre de Plamont, le vieux, Pierre Vigier, chevalier, Pierre de Cornazac, donzel, et Aimar de Chansat. Il rendit hommage, le 27 mai 1355, à Jeanne, duchesse de Bretagne, vicomtesse de Limoges, entre les mains de Guillaume de la Marche, sénéchal du Limosin, et se rendit garant de la somme de 1,000 écus, avec Gilbert de Pelagrue, seigneur de Soumensac, pour sa rançon et la reddition du château d'Exideuil, conformément à l'engagement que Jeannot de Lestrade, son fils, en avait contracté avec un chevalier. (*Archives de M. Ardillier.*) Aimar de Lestrade ne vivait plus en 1370. Il laissa de *Marguerite*, sa femme :

1°. Gui, II° du nom, qui suit;
2°. Jean, *dit* Jeannot de Lestrade.

Gui DE LESTRADE, II° du nom, fut émancipé avant l'année 1354, puisqu'à cette époque Giraude de Vialote lui céda dix modurières de froment de rente sur une terre située dans la paroisse de Corgnac. Le dimanche après la fête de saint Martin 1357, Étienne et Aimar de la Faye reconnurent lui devoir une somme provenant de rentes et de leurs arrérages. Il mourut après l'année 1370, ne laissant qu'une fille :

Marie de Lestrade, qui fut héritière de sa branche *, et se maria en premières noces, suivant un acte de l'année 1407 (*Arch. de M. Ardillier*), avec Aimeric *Pelegrin*, seigneur de la Pélegrinie, paroisse de Saint-Priest de Fougères; 2° avec Bernard DE LESTRADE, surnommé *de Roux*, IV° du nom.

* Au commencement d'un ancien registre ou terrier écrit en patois, on lit ce qui suit: *Enséguen sé las rendas apartenens à Maria de Lastrada, héretiéra universal de Aymar de Lastrada d'Exiduelh, meyansan la persona de Gui Lastrada, filh fu deldich Aymar, payré de la dicha Maria, degudas per las personas si dissoubz nompnadas*, etc.

Hélie de Bastard, prêtre, de Raimond de la Marthonie ou le Veyrier, clerc de la paroisse de Saint-Jean de Côle, etc. (*Archives du château de Marquessac.*) Il paraît dans plusieurs actes des années 1432, 1437 et 1447, et vivait encore le 9 novembre 1452. (*Archives du château de Lieudieu*) ;

3°. Jean de Lestrade, chanoine de l'église de Saint-Front de Périgueux, vivant le 23 juillet 1440. (*Archives du chapitre de Perigueux.*)

V. Bernard DE LESTRADE, V^e du nom, écuyer, seigneur de la Cousse, de Fosselandric et de Verrières, est connu dans quelques actes sous le nom DE ROUX. Il paraît dans diverses quittances données par sa mère en 1425, 1426 et 1427; et il rendit hommage au nom de cette dame, le 30 septembre 1430, à Jean de Bretagne, comte de Penthièvre. (*Archives de M. Ardillier.*) Le 17 novembre 1432, lui et son frère Fortanier reçurent d'André Gaillard, habitant de Saint-Yriex, une déclaration portant que celui-ci avait acquis des prédécesseurs de ces deux seigneurs une rente sur une maison située à Exideuil, qu'il revendit à ces derniers pour la somme de 26 écus d'or. A cette époque Bernard de Roux, nommé depuis de Lestrade, habitait à Thiviers. Il épousa, par contrat du 11 avril 1439, Marie DE JAUBERT, fille de noble Golfier de Jaubert, damoiseau, seigneur de la Roche-Jaubert, dans la paroisse de Saint-Sulpice d'Exideuil, qui donna en dot à sa fille le village de la Montelie, en la même paroisse, sa maison de Manhac, paroisse de Saint-Jorry-Lasbloux, et sa maison de la Cousse, paroisse de Coulaures. Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, qui assista au contrat, fit don à Marie de Jaubert de la somme de 30 livres, à prendre sur la prévôté de Thiviers, en présence de Henri de Vaucocour, damoiseau, d'Arnaud du Breuil, etc. Le 6 décembre 1440, il obtint des lettres du Roi Charles VII pour rentrer dans la possession de ses biens, dont on s'était emparé pendant qu'il était au service de ce prince, « auquel service il avait été grandement occupé contre les ennemis de S. M., étant prêt à servir encore. » Le 12 août 1444, il fit, en présence de Bertrand de Lur, seigneur de Fraissinet, et de Fortanier de Saint-Astier, écuyer, seigneur des Bories, un échange avec le comte de Perigord, qui lui céda le village de la Faurie pour les moulins de Fayolle; acquit par un nouvel échange, le 20 mars de la même année (*v. st.*), de Geoffroi Vigier, fils de Jean Vigier et de Marie de Beauplas, les tènements de la Meynardie, dans la paroisse de Saint-Pantaly d'Exi-

DE JAUBERT : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six fleurs de lys du même.

deuil, de la Berlaudie, etc., fit un accord, le 6 janvier 1446 (*v. st.*), avec Pierre du Ret, clerc; et, le 20 mars suivant, par un troisième échange, il céda à Pierre de Fars, damoiseau du lieu de Nanteuil, le repaire de Fosselandric, en retour duquel le même Pierre de Fars lui donna le repaire de Saint-Avit, situé dans la paroisse de Thiviers, et promit de le tenir quitte envers Marie Pelegrin, sa femme, sœur de Bernard de Lestrade (1), de la somme de 40 sous de rente qu'il payait à cette dame. Bernard de Lestrade demeurait à cette époque au repaire ou château de la Cousse. (*Archives du château de Fosselandric.*) Bernard de Lestrade fit une vente à Bertrand d'Aitz et à Almoïse de Meymy, sa femme, le 8 avril 1450; puis un accensement au profit de Jean de Maisonrouge le 5 octobre 1458; et rendit hommage pour ses terres de Verrières, la Cousse et Fosselandric, les 13 décembre 1463 et 3 mai 1464. Lui et sa femme se firent une donation mutuelle le 4 octobre 1473; enfin, par le testament qu'il fit le 19 octobre 1478, il demanda à être inhumé auprès de cette dame, et nomma pour exécuteurs de ses dernières volontés, Bernard de Saint-Astier, seigneur de la ville et juridiction de l'Isle, Jean de Jaubert, seigneur de la Rochejaubert, son beau-frère, et Jean de Fars, chapelain de l'église de Négrondes. Ses enfants furent:

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Autre Jean de Lestrade, chapelain de l'église Saint-Raphaël, décédé après l'année 1528, dans un âge avancé;
3°. Guichard de Lestrade, vivant en 1478;
4°. Autre Jean de Lestrade, écuyer, auquel son père fit donation du repaire de Verrières le 4 octobre 1473, ce qui fut confirmé par son testament en 1478. Il vivait encore le 5 janvier 1544. (*v. st.*);
5°. Marguerite de Lestrade;
6°. Marie de Lestrade.

VI. Jean DE LESTRADE, Ier du nom, seigneur de la Cousse, de Verrières, etc., fut passé en revue à Nontron, en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur d'Albret, avec Jean de

(1) C'est-à-dire demi-sœur, ou sœur d'un autre lit, parce que Marie de Lestrade, d'Exideuil, mère de Bernard V, l'était également de Marie Pelegrin, issue de son premier mariage avec Aimeric Pelegrin.

Lambertie et autres. *(Bibliothèque du roi.)* Le 11 juin 1472, Jean de Bordoret, notaire, lui vendit tout ce qu'il tenait à Exideuil de la succession des seigneurs de Roux, et sur le mas de la Faurie et la borderie de Pellachat. Le 7 novembre 1476, agissant comme fondé de procuration de son père, et de concert avec ses deux autres frères du même nom, il transporta à noble Hélie de Chabans tous les droits que sa famille avait sur les bourgs et paroisses d'Agonac, de Condat et de Sorges, et reçut en échange une quantité de rentes qu'Hélie de Chabans promit d'asseoir sur la châtellenie d'Exideuil ou de Thiviers. Jean de Lestrade, l'aîné, fut institué héritier universel de son père le 19 octobre 1478. Le 29 novembre 1480, il fit hommage à Alain, sire d'Albret, comte de Périgord, pour les repaires de la Cousse et de Verrières, et pour celui de Fosselandric, que Pierre de Fars, écuyer, tenait de lui, le tout situé dans la châtellenie d'Exideuil, et relevant de la vicomté de Limoges; et, le 24 novembre 1487, il fit un accord avec Antoine Pasquet d'Exideuil. On voit, par un acte du 29 mai 1489, qu'il possédait l'hospice noble des Mathieux, dans la paroisse d'Agonac. Le 5 septembre 1497, Jeanne de Bretagne, dame du château d'Exideuil, se désista en sa faveur du village de la Berlandie, paroisse de Coulaures, dont les officiers de cette dame s'étaient emparés; et, le 2 juillet 1500, il fit un accensement en présence de noble homme Jean de Malet, seigneur de la Jorie. Jean de Lestrade fit son testament le 26 mars 1506 (*v. st.*), et mourut après le 29 janvier 1513 (*v. st.*). Il avait épousé, par contrat du 18 février 1470 (*v. st.*), Marie DE MARCIRION, fille de noble Arnaud de Marcirion, seigneur de Lignes, en Poitou. Elle fut assistée de nobles Jean de Beaumond (Touchebœuf), seigneur de Peyretaillade, son aïeul, et de Jean de Beaumond, prêtre, son oncle. A ce contrat, qui fut passé à Peyretaillade, furent présents nobles Jean de Jaubert, seigneur de la Roche, et Pierre de Fars, seigneur de Fosselandric. (*Archives du château de Feyrac en Sarladais.*) De ce mariage naquirent:

DE MARCIRION: de gueules, au lion d'or, accompagné de trois larmes d'argent.

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Raimond de Lestrade, prieur commendataire de Saint-Pierre de Bars, ordre de Saint-Benoît, et de Saint-Paul de la Roche, ordre de Saint-Augustin, vivant en 1509;
3°. Jean de Lestrade, le jeune;

4°. Marguerite de Lestrade, mariée à Jean *Fayard*, habitant du lieu d'Agonac;

5°. Marie de Lestrade, femme de Gabriel *de la Rivière;*

6°. Catherine de Lestrade, légataire de son père.

Dans le même temps vivait :

Jeanne de Lestrade, épouse de Jacques *de Cugnac*, écuyer, seigneur de Giversac. Elle existait encore le 17 juin 1543.

VII. Jean DE LESTRADE, II° du nom, écuyer, seigneur de la Cousse, de Verrières, etc., héritier universel de son père, accorda une investiture le 29 janvier 1513 (*v. st.*), et servait, en 1517, dans la compagnie de M. de Bonneval, en qualité d'homme d'armes, ainsi que Jean de Lascoux, François de Pierrebuffière, Jean de Meilhars et Gilbert de Rouffignac. (*Bibliothèque du Roi.*) Le 15 janvier 1524, noble Golfier de Fars, seigneur de Fosselandric, vendit à Jean de Lestrade une rente que Jean de Lagut, seigneur de Montardit, lui avait cédée. Le 5 janvier 1544 (*v. st*), Jean de Lestrade fit son testament, dans lequel il rappelle une fondation faite par feu Raimond de Lestrade, écuyer, curé de Saint-Paul-de-la-Roche, son frère. Il voulut que 250 prêtres assistassent à son enterrement, nomma tuteur de ses enfants François du Puy, écuyer, seigneur de la Rochejaubert et de Trigonan, et confia l'exécution de son testament à Jean de Lestrade, écuyer, son oncle. Il avait épousé, par contrat du 19 juin 1509, Jeanne DE LA TOUR, fille de feu noble Fiacre de la Tour, damoiseau, seigneur de Vernejoux, et d'Isabeau Guitard. Elle fut assistée de messire Pierre de la Tour, prêtre, curé de Mensac, et de François de la Tour, ses oncles; et au contrat furent présents nobles Pierre des Champs, seigneur de la Lavâtre, Louis de Ventignac, et Audoin de Jaubert, seigneur de la Roche-Jaubert. Jeanne de la Tour fit son testament le 9 avril 1528 (*v. st.*), et en remit l'exécution à Jean de Lestrade, prêtre, recteur de l'église paroissiale de Saint-Raphaël. Les enfants issus de leur mariage sont :

DE LA TOUR : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.

1°. Jean III°, dont l'article suit;

2°. Jacques de Lestrade, écuyer, prêtre, curé de Saint-Raphaël, vivant le 26 juillet 1559;

3°. François de Lestrade, bachelier ès-droits, qui obtint, le 3 des nones de juin 1539, des provisions de la cour de Rome, sur la résignation du bénéfice de l'église paroissiale de Sainte-Marie de Pommier, au diocèse de Périgueux;

4°. Raimond de Lestrade, écuyer, curé de la Chapelle-Pommier en 1544;

5°. Autre Jean, III° du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DU BREUIL *et de* BOULHIEN, rapportée en son rang;

6°. Souveraine de Lestrade, } qui vivaient en 1543.
7°. Agnès ou Anne de Lestrade, }

VIII. Jean DE LESTRADE, III° du nom, écuyer, seigneur de la Cousse, de Verrières, de Coulaures, de Janailhac, autrement de Paradis, etc., héritier universel de ses père et mère, fit dresser, vers l'an 1550, une enquête pour constater ses droits sur des rentes situées dans la paroisse de Corgnac, contre Jacques et Jean des Champs, et François de Bruchard, écuyer, seigneur de Montmédy. Les témoins déposèrent que Jean de Lestrade, son père, autre Jean, son aïeul, Bernard, son bisaïeul, et les prédécesseurs de celui-ci, avaient joui de ces rentes, lesquelles dépendaient de leur maison noble de Lestrade, située en la ville d'Exideuil, avec plusieurs droits seigneuriaux. Le 31 juillet 1557, Jean de Lestrade transigea avec autre Jean de Lestrade, le jeune, son frère. Il acquit, le 6 juillet 1559, d'Antoine de la Roche-Aymon, écuyer, seigneur de Prémilhac et de la Brousse, de Marguerite Vigier, son épouse, et d'Aimar de la Roche-Aymon, leur fils, une rente sur le village de la Touronie, dans la paroisse de Coulaures. Le 6 février 1586, il fit son testament, dont l'exécution fut confiée au seigneur de Rilhac. Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1543, Françoise DE RILHAC, fille de feu Louis de Rilhac, écuyer, seigneur de Rilhac, de Nozières, etc., en Auvergne, et d'Hélène de Clavières, et sœur de Louis de Rilhac, écuyer. Leurs enfants furent:

DE RILHAC: d'argent, à 7 vergettes de gueules.

1°. François, dont l'article suit;

2°. Jean de Lestrade, *dit* de Vauzelle, vivant en 1595;

3°. Jean de Lestrade, *dit* de Fayolle, nommé tuteur de ses neveux le 17 mars 1604;

4°. François de Lestrade, *dit* de Paradis, mort avant l'année 1611;

5°. Alain, auteur de la branche des *seigneurs barons* D'ARCELOT, rapportée plus loin;

6°. Gaspard de Lestrade de la Cousse, écuyer, sieur de la Migondie, vivant en 1611;

7°. Marguerite de Lestrade de la Cousse, qui testa le 15 février 1611.

IX. François DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, écuyer, seigneur de la Cousse, de Verrières, de Paradis ou Janailhac, etc., fit publier, le 12 janvier 1587, le testament de son père. Il avait épousé, avant l'année 1584, Jeanne DE GIMEL DE PALUEL, fille de messire Jean de Gimel, chevalier, seigneur de Paluel, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Isabeau de Maumont, et veuve, en premières noces, de Georges du Lyon, écuyer, seigneur de Belcastel. Elle eut en dot 8100 livres. Elle donna quittance pour partie de cette somme le 29 juillet 1584, et son mari donna quittance finale le 22 septembre (ou décembre) 1598. Le 17 mars 1604, ils firent un testament mutuel, par lequel ils nommèrent tuteurs et curateurs de leurs enfants, et leurs exécuteurs testamentaires, messire Jean de Gimel, chevalier, seigneur de Paluel, frère de la testatrice, et Gaspard de Rilhac, écuyer, seigneur de Pellevezy, cousin-germain du testateur. François de Lestrade mourut avant le 28 septembre 1629. Jeanne de Gimel lui survécut, et fit, le 9 février 1639, un dernier testament, dont Annet de Marquessac, écuyer, seigneur de la Reilhe, fut nommé exécuteur. Ses enfants furent:

DE GIMEL: d'azur, à 4 burelles d'argent, et une bande de gueules en sautoir.

1°. Jean, IV° du nom, dont l'article suit;

2°. Autre Jean de Lestrade,
3°. Gaspard de Lestrade,
4°. Alain de Lestrade,
5°. Autre Alain de Lestrade,
} légataires de leur père, le 17 mars 1604;

6°. Françoise de Lestrade, épouse de N.... *de Marquessac*, seigneur de la Reilhe, morte avant l'année 1639;

7°. Isabeau de Lestrade, mariée avec Étienne *de Bouchier*, écuyer, sieur de Grandville et de Barbarande;

8°. Jeanne de Lestrade, légataire en 1604;

9°. Rose de Lestrade, mariée, par contrat passé en la maison noble de la Cousse, le 1er avril 1606, avec Jean *de Fars*, écuyer, seigneur de Fosselandrie;

10°. Françoise de Lestrade, femme du seigneur *du Breuil de la Salle de Bort*. Elle vivait, ainsi que Rose, en 1639;

11°. Autre Françoise de Lestrade,
12°. Gaspare de Lestrade,
} légataires en 1604;

13°. Jacqueline de Lestrade de la Cousse, mariée, par contrat du 27 février 1628, avec Gui, *dit* Guinot *d'Abzac*, écuyer, seigneur de Sarrazac, du Masvieux et de la Tour. Elle ne vivait plus en 1639 ;

14°. N.... de Lestrade, posthume, dont le sort est ignoré.

DE FERRIÈRES : d'argent, au pal de gueules ; à la bordure denticulée du même.

X. Jean DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Cousse, de Verrières, de Paradis, etc., héritier universel de ses père et mère, épousa, par contrat du 28 septembre 1629, Isabeau DE FERRIÈRES DE SAUVEBOEUF, demoiselle de Pontbreton, fille de haut et puissant seigneur Jean de Ferrières, chevalier, seigneur de Sauvebœuf, de Pontbreton, de la Tiercerie, de Saint-Michel et de Beaulieu, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Claude de Pérusse d'Escars. Isabeau de Ferrières, autorisée par son mari, fit un accord avec Antoine-Charles de Ferrières, seigneur de Sauvebœuf, le 12 février 1630. Jean de Lestrade fit son testament le 28 octobre 1634, en présence de Jean de Fars, écuyer, seigneur de Fosselandric, et le seigneur de la Reilhe (de Marquessac) en fut nommé exécuteur. Il ne vivait plus lors du testament de sa mère, en 1639. Isabeau de Ferrières se remaria, le 23 octobre 1643, avec Bardin de Souillac d'Azerac, chevalier, seigneur de Verneuil. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Charles, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Lestrade de la Cousse,
3°. Annet de Lestrade de la Cousse,
4°. Françoise de Lestrade de la Cousse,
} légataires en 1634. L'un de ces frères, capitaine d'une compagnie de la marine, repoussa avec 50 hommes un corps de 900 Anglais descendus le 18 juin 1694 près de Camaret, non loin de Brest. (*Gazette de France* du 26 juin) ;

5°. N.... de Lestrade de la Cousse, posthume auquel son père assura un legs dans son testament.

XI. Charles DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, chevalier, seigneur de la Cousse, de Coulaures, de Verrières, etc., héritier universel de son père, et de Jeanne de Gimel de Paluel, son aïeule, était, en 1643, capitaine d'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Guienne, et se trouva, le 16 février 1659, à la bataille de Vispolle. Le 17 janvier 1660, il épousa Antoinette DU CHESNE, fille de messire François-Philibert du Chesne, chevalier, seigneur vicomte de Montréal, du Breuil, etc., con-

DU CHESNE : d'azur, à 3 pals d'or : au chef d'azur, soutenu d'argent et chargé de 3 besants du même.

seiller du roi aux conseils d'état et privé; lieutenant-général et juge-mage de Périgord, et de feu dame Anne de Thinon. Le père de cette dame lui constitua en dot 25,000 livres, et 1,000 livres pour ses habits et joyaux. Le 18 décembre 1666, Charles de Lestrade de la Cousse eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, et fut maintenu par M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, sur le vu de ces mêmes titres remontant sa preuve à l'année 1439. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*, vol. 1er, fol. 139.) Charles fit son testament le 8 septembre 1685. Sa veuve se remaria, l'année suivante, avec Jean-François Chapt de Rastignac, marquis de Laxion, après la mort duquel elle se retira au château de la Cousse. Elle y vivait encore le 20 janvier 1695. Charles de Lestrade en avait eu quatre fils et deux filles:

1°. François-Philibert, qui a continué la branche aînée;
2°. Charles de Lestrade de la Cousse, } légataires en 1685;
3°. Pierre de Lestrade de la Cousse, }
4°. Jacques, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;
5°. Léonarde de Lestrade de la Cousse, qui fut mariée, le 26 septembre 1699, avec Charles *de Saint-Astier*, chevalier, marquis des Bories, seigneur d'Antonne, de Sarlhiac, de Savignac, etc.;
6°. Antoinette de Lestrade de la Cousse, mariée, le 2 novembre 1693, avec Charles *de Felets*, écuyer, seigneur de la Dauradie.

XII. François-Philibert DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, chevalier, seigneur de la Cousse, de Coulaures, de Verrières, etc., qualifié *haut et puissant seigneur* comme le furent depuis ses descendants, fit un partage avec sa mère le 26 janvier 1695, agissant comme donataire contractuel, et héritier par bénéfice d'inventaire de son père, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de l'intendant de Limoges, du 24 avril 1706, transigea, le 14 mai 1731, avec Charles Chapt de Rastignac, marquis de Laxion, au sujet d'une somme de 1,100 livres, que François-Jacques de Rastignac, marquis de Puyguilhem, son oncle, avait reconnue le 15 avril 1728, devoir à François-Philibert de Lestrade de la Cousse, fils et héritier de feu dame Antoinette du Chesne, dame de Corgnac, et fit son testament le 13 mai 1747. Il avait épousé, par contrat passé au château de Charaux, paroisse de Saint-Méard, marquisat

BONY : de gueules, à 3 besants d'argent.

d'Exideuil, le 24 février 1690, Marguerite BONY, demoiselle de Gandumas, fille de feu Léon Bony, écuyer, seigneur du Puy et de la Nouaille, et de dame Isabeau de Tessières. Le 27 juin 1748, Marguerite Bony fit son testament, et prescrivit sa sépulture en l'église de Coulaures et dans le tombeau de son mari. Elle l'avait rendu père de :

1°. Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Charles de Lestrade, chevalier de la Cousse, vivant en 1762 ;
3°. Éléonore de Lestrade de la Cousse, mariée, par contrat du 2 janvier 1712, avec messire Jean *de Bruchard*, écuyer, seigneur de la Pomélie ;
4°. Jeanne de Lestrade de la Cousse, qui épousa, par contrat du 30 janvier 1719, messire Louis *de Malet de la Jorie*, seigneur de la Farge, dont elle était veuve le 17 juin 1760 ;
5°. Marguerite de Lestrade de la Cousse, alliée, par contrat du 14 décembre 1728, avec messire Pierre-Louis *de Machat de Pompadour*, fils de messire Louis de Machat de Pompadour, chevalier, seigneur de Châteaubouchet, de Janailhac et de Lascoux, et de dame Marie-Anne de Gast ;
6°. Antoinette de Lestrade de la Cousse, légataire en 1748 ;
7°. Autre Antoinette de Lestrade de la Cousse, religieuse à Exideuil, en 1748.

DE LASTEYRIE : coupé, au 1 d'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé ; au 2 d'argent, au lambel de gueules en fasce.

XIII. Gabriel DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, chevalier, seigneur de la Cousse, de Coulaures, de Verrières, de la Roche, etc., né le 29 novembre 1696, fut reçu page du roi en la grande-écurie au mois de juin 1712. Le 15 août 1742, agissant sous l'autorité de son père, il acquit pour la somme de 30,600 livres le fief de la Roche-Jaubert, que lui vendirent messire Jean-Martial de Fénis, chevalier, seigneur de la Combe, de Saint-Victor et du Verdier, et dame Marie de Jean de Montignac, sa femme. Il avait épousé, par contrat du 11 juin 1730, Jeanne-Louise-Catherine DE LASTEYRIE DU SAILLANT, fille de haut et puissant seigneur Charles-Noël de Lasteyrie, marquis du Saillant et de Saint-Viance, vicomte de Comborn et d'Abjat, etc., grand sénéchal du Limosin, et de dame Marie-Louise-Victoire Philip-de-Saint-Viance. Elle fit, étant veuve, le 1er juillet 1746, son testament, dans lequel sont nommés ses enfants comme il suit :

1°. Jean-Baptiste-Claude, dont l'article suit ;
2°. Jean-Victoire de Lestrade de la Cousse, capitaine au régiment de Navarre. Il transigea avec son frère aîné le 18 mars 1763 ;

3°. Jean-Bernard de Lestrade de la Cousse, mort célibataire avant 1760;

4°. Charlotte-Marguerite de Lestrade de la Cousse, vivante en 1765;

5°. Catherine de Lestrade de la Cousse, morte sans alliance avant 1763;

6°. Marguerite-Charlotte de Lestrade de la Cousse, mariée, le 29 décembre 1747, avec messire Jean-Baptiste *du Mont-de-Lombard*, chevalier, seigneur de Puyramond, dont elle était veuve en 1763.

XIV. Jean-Baptiste-Claude, marquis DE LESTRADE, chevalier, seigneur baron de la Cousse, de Coulaures, de Verrières, de la Roche, de Gandumas de la Morélie, etc., né au château de la Cousse le 16 mai 1734 et baptisé le 19 du même mois, héritier universel de sa mère, et de Marguerite Bony, son aïeule, a été page du roi Louis XV. Il transigea, le 7 (ou 17) juin 1760, avec messire François-Philibert de Bruchard, seigneur de la Pomélie, au nom de dame Éléonore de Lestrade, sa mère, Jeanne de Lestrade de la Cousse, veuve de Louis de Malet de la Jorie, et François-Louis de Machat de Pompadour, veuf de Marguerite de Lestrade, sa mère, sur les droits dotaux de ces dames, dans les successions de François-Philibert de Lestrade et dame Marguerite Bony. Il passa une seconde transaction le 18 mars 1763, avec son frère Jean-Victoire, et ses sœurs, sur leurs droits respectifs dans les successions paternelle et maternelle, et dans celles de Jean-Bernard et Catherine de Lestrade, leurs frère et sœur, décédés, et fit son testament le 3 août 1782. Il avait épousé, avec dispense de Rome, et par contrat du 24 mars 1762, haute et puissante Marie-Jeanne-Claude-Victoire DE LASTEYRIE DU SAILLANT, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptise-Claude de Lasteyrie, chevalier, comte du Saillant, marquis de Saint-Viance, vicomte de Comborn et d'Ajot, seigneur de la Morélie, de la Bastide et de Montbrun, co-seigneur de la ville d'Alassac et de Boutezac, grand-sénéchal du haut et bas Limosin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Lastic de Saint-Jal. Elle eut en dot 120,000 livres, y compris ses droits et prétentions dans les successions de Marie-Philippe de Saint-Viance, son aïeule paternelle, de M. le maréchal et de Mme la maréchale de Bezons, ses bisaïeuls maternels, de l'archevêque de Rouen et du chevalier de Bezons, ses grands-oncles. Par un traité du 18 novembre 1777, Charles-Louis-Jean-Gaspard de Lasteyrie, marquis du Saillant, céda à cette

DE LASTEYRIE : comme à la p. 16.

dame la terre de la Morélie, située dans les paroisses de Peyzac et d'Angoisse, dans le Haut-Limosin et le Périgord. Elle en fit hommage au roi le 26 janvier 1780, et en fournit le dénombrement le 22 février suivant. Le marquis de Lestrade est mort le 5 août 1782, et sa veuve est décédée, dans un âge avancé, le 8 septembre 1804. De leur mariage sont issus :

1°. Louis-Jean-Gaspard-Charles, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste, chevalier de Lestrade de la Cousse, né le 25 septembre 1771, reçu chevalier de l'ordre de Malte au berceau, et décédé le 9 septembre 1772 ;

3°. Jeanne-Marguerite-Charlotte de Lestrade de la Cousse, née et décédée les 2 et 15 février 1763 ;

4°. Élisabeth-Charlotte-Marguerite de Lestrade de la Cousse, née le 11 juillet 1764, morte en bas âge ;

5°. Louise-Jacqueline, *dite* Charlotte de Lestrade de la Cousse, baptisée le 14 mai 1767, morte sans alliance le 19 juillet 1820 ;

6°. Jeanne-Armande de Lestrade de la Cousse, née le 15 août 1768, mariée 1° avec Jean-Geoffroi *de Leymarie de la Roche*, écuyer ; 2° avec Sicaire-Armand, comte *de Tessières*, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, veuf en premières noces de Marie-Madelaine de Lestrade, sœur d'Alexis de Lestrade.

XV. Louis-Jean-Gaspard-Charles, vicomte DE LESTRADE DE LA COUSSE, né le 13 août 1765, officier à la suite du régiment de Touraine, infanterie, a émigré et s'est retiré du service avec le grade de capitaine. Il a épousé 1°, le 21 janvier 1787, Anne-Paule ARDILLIER, fille de Louis-Jean-Baptiste Ardillier, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, administrateur des domaines, morte sans enfants à Exideuil le 5 février 1796 ; 2°, le 12 octobre 1807, Marie DE LAGEARD DE GRÉSIGNAC, née le 17 juillet 1775, fille de René de Lagéard de Grésignac, qui a été page de Louis XV, et de feu Anne de Bey. De ce mariage sont issus :

ARDILLIER :

DE LAGEARD : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, senestré d'un croissant d'argent.

1°. Charles-Louis-Jean-Gaspard-Ernest de Lestrade de la Cousse, né le 30 octobre 1811 ;

2°. François de Lestrade de la Cousse, né et décédé les 1er et 7 avril 1814 ;

3°. Charlotte-Louise de Lestrade de la Cousse, née le 2 septembre 1808, morte le 28 juin 1814 ;

4°. Jeanne-Armande de Lestrade de la Cousse, née le 9 novembre 1809, décédée le 15 juin 1814 ;

5°. Charlotte-Marguerite-Anaïs de Lestrade de la Cousse, née le 14 décembre 1812 ;

6°. Louise de Lestrade de la Cousse, sœur jumelle de François, morte le 23 avril 1814, âgée de 22 jours ;

7°. Louise-Anna de Lestrade de la Cousse, née le 19 octobre 1816.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs du Dognon et de la Borie.

XII. Jacques DE LESTRADE DE LA COUSSE, écuyer, seigneur de la Gelinière, capitaine au régiment de la Bretesche, infanterie, quatrième fils de Charles de Lestrade, chevalier, seigneur de la Cousse, et d'Antoinette du Chesne, naquit au château de la Cousse, le 28 juin 1674, et fut baptisé à Coulaures le 27 août suivant. Son père le fit son légataire le 8 septembre 1685. Il devint premier capitaine du régiment de Santerre et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a laissé de son mariage avec Catherine ANDRÉ DE THIEBAUD, entr'autres enfants :

ANDRÉ : d'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'un soleil du même.

1°. Louis, qui suit ;

2°. Jacques de Lestrade, capitaine au régiment de Santerre, vivant en 1730.

XIII. Louis DE LESTRADE, écuyer, capitaine au régiment de Santerre, ensuite colonel d'infanterie, commandant à Sauve, en Languedoc, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était né à Hombourg-la-Forteresse, au diocèse de Metz, le 10 août 1697. Il épousa au même lieu, où son père s'était établi, par contrat du 12 octobre 1729, Elisabeth BERNARD DE CRÈS, fille de David Bernard de Crès, et de dame Marie Panetier de Montgremier. Peu après, il quitta Hombourg pour aller s'établir à Sommières, en Languedoc, où il est décédé, le 24 mars 1774, à l'âge de 77 ans, laissant de son mariage un fils, qui suit.

BERNARD DE CRÈS :

XIV. Jacques-Joseph, marquis DE LESTRADE, né à Sommières le 4 octobre 1730, maréchal des camps et armées du roi, commandant pour S. M. au fort Chapus, en Saintonge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est décédé le 27 janvier

1794, agée de 63 ans, dans la maison d'arrêt de Brouage, où il était détenu révolutionnairement. Il avait épousé, en 1770 (mariage célébré le 21 mai), Louise-Élisabeth LE MOINE DE SÉRIGNY, fille de feu messire Pierre-Joseph-Charles-Antoine le Moine de Sérigny, chevalier, seigneur de Laire, ancien capitaine des vaisseaux du roi, major des armées navales et du port de Rochefort, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu dame Marie-Thérèse le Moine d'Iberville. Elle est décédée avant son mari, et a laissé ;

LE MOINE :

1°. Auguste-Pierre-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Auguste de Lestrade, qui a eu de son mariage avec Agathe *de Brézé*, deux fils et deux filles :

A. Théodore de Lestrade ;
B. Alfred de Lestrade ;
C. Inès de Lestrade ;
D. Adrienne de Lestrade.

XV. Auguste-Pierre-Joseph, comte DE LESTRADE, né le 18 mars 1778, dans la commune du Château, île d'Oléron, a épousé, le 28 septembre 1812, dans l'église et commune de Laire, arrondissement de Rochefort, département de la Charente-Inférieure, Adélaïde-Jeanne-Geneviève DE RÉMOND DE MONTMORT-DU-DOGNON, née le 30 juillet 1785, fille de haut et puissant seigneur Armand de Rémond de Montmort, comte du Dognon, lieutenant des gardes-du-corps, mestre-de-camp de cavalerie, ancien premier aide-de-camp du maréchal de Broglie, et de haute et puissante dame Marie-Marc de Pechpeyrou-Comminges-de-Guitaud (1). Les titres

DE RÉMOND : de gueules, à 3 roses d'argent.

(1) Et petite-fille de François de Rémond, marquis de Montmort, major de la 4e compagnie des gardes-du-corps du roi, lieutenant-général de ses armées, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et gouverneur de Givet et de Charlemont, qui a eu deux chevaux tués sous lui aux batailles de Dettingen et de Fontenoy, a commandé un corps considérable de grenadiers à celle d'Hastembeck, et s'est couvert de gloire dans ces trois batailles. Son épouse, Marie-Geneviève-Mathurine Vidaud du Dognon était fille du célèbre Jean Vidaud, comte du Dognon, baron d'Uris et de Murat, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, lieutenant pour sa majesté en Limosin, et lieutenant général d'épée de Limoges, et commandant des ville et

et papiers du marquis de Lestrade ayant été brûlés lors de son arrestation, le comte de Lestrade, son fils, a fait dresser un acte public pour constater l'identité de sa branche avec celle de la Cousse, dont il est issu au quatrième degré. Les chefs des diverses branches ont signé cet acte le 14 septembre 1825. De ce mariage sont issus :

1°. Armand-Agathe-Joseph de Lestrade de Rémond du Dognon, né à Bordeaux le 20 décembre 1815, élève du roi à l'école royale militaire préparatoire de la Flèche. Son aïeul maternel, le comte Armand de Montmort du Dognon, par son testament du 31 décembre 1817, enregistré le 24 avril 1818, l'a adopté comme son petit-fils au lieu et place de son fils, mort à la retraite de Wilna, lieutenant au 9e régiment de hussards ; et, en conséquence, il a dû ajouter à son nom de famille ceux *de Rémond du Dognon*. Le roi Louis XVIII, par ordonnance du 10 juillet 1820, rendue sur une requête signée par les aînés de la maison de Lestrade-la-Cousse, a confirmé cette addition de noms et armes portée dans le testament.

2°. Sydonie de Lestrade.

SEIGNEURS BARONS D'ARCELOT, *en Bourgogne.*

IX. Alain de Lestrade, *dit* de la Cousse, baron d'Arcelot, seigneur de Trouhaut, etc., cinquième fils de Jean de Lestrade, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Cousse, et de Françoise de Rilhac, eut pour sa légitime, par le testament de son père, la somme de 10,000 livres, dont il donna quittance à François de Lestrade, *dit* de la Cousse, son frère, le 2 décembre 1608. Il suivit en Bour-

---

château de Brest, connu par la belle défense qu'il fit pendant 37 jours dans le tenaillon de Lille, lors du siége de cette ville en 1708.

Le jeune de Lestrade du Dognon tient, des côtés paternel et maternel, à plusieurs grandes familles de France ; entre autres, du côté paternel, aux maisons de Rigaud de Vaudreuil, de Paroye, du Hamel, de la Roque, de Serent, de Duras, de la Tour d'Auvergne, de Cérutti, etc., et du côté maternel, aux maisons de Chamillard, de Talleyrand-Périgord, de Loménie de Brienne, de Verthamon, de Barrin, de Montbel, de Damas-Crux, d'Aligre, de Cossé-Brissac, de Rochechouart-Mortemart, de Polignac, de Breteuil, de Choiseul-Praslin et Stainville, de Ferrières Sauvebœuf, de Broglie, de Cardaillac, de Tryon-Montalembert, d'Haussonville, de Béthune, de Deux-Ponts, d'Armechtatb, de Boissy, de Lestrade, de Contie, etc., etc.

gogne le duc d'Épernon en qualité de capitaine de 100 reitres Son mérite et sa valeur lui firent obtenir une charge de capitaine de 100 hommes d'armes et lui procurèrent une des plus illustres alliances de la Bourgogne, ayant épousé, par contrat du 2 mai 1599, Claude-Françoise DE BAISSEY, fille unique et héritière d'André de Baissey, seigneur de Tarne, du Haut-Berre et de la Chaume, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Claude de Marmier, et petite-fille d'Antoine de Baissey (1), baron de Tilchastel, de Bourberan, etc., lieutenant pour le roi dans le duché de Milan, colonel de 14,000 Suisses, capitaine de 100 hommes d'armes, et bailli de Dijon, et de dame Jeanne de Lenoncourt. De ce mariage sont provenus:

DE BAISSEY : d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent.

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. François de Lestrade, *dit* de la Cousse, chevalier d'Arcelot, gentilhomme de la reine, mère de Louis XIII, tué devant Nancy. Il n'avait pas contracté d'alliance;

3°. Gaspard de Lestrade, chevalier de la Cousse, tué dans le château de Trouhaut, par les troupes impériales que commandait Galas au siége de Saint-Jean-de-Lône;

4°. Jean-Baptiste de Lestrade de la Cousse, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi qu'il résulte d'un acte du 31 janvier 1637, et du testament de sa mère, fait le 10 septembre 1631. Il est mort en 1651;

5°. Anne de Lestrade de la Cousse, femme de Charles *de Pontallier*, marquis de Trailly, colonel d'un régiment de son nom, et chef d'escadre des mers du Ponant.

X. Charles DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, chevalier, baron d'Arcelot, d'Arceaux, etc., servit pendant près de vingt ans dans le régiment du prince de Conty et dans celui de Trailly, en qualité de capitaine. Le 21 juin 1637, il fit une sortie d'Auxonne; et, dans une course jusqu'à Gray, il pénétra dans un village occupé par l'ennemi, y tua 30 hommes qui voulurent faire résistance et revint avec un butin considérable. (*Gazette de France du 11 juillet.*) Il fut l'un des gentilshommes qui contribuèrent sous

(1) La terre de Baissey, située dans le diocèse d'Autun et le bailliage de Beaune, paraît avoir été le berceau de cette ancienne maison, laquelle a rempli de grandes charges à la cour des ducs de Bourgogne. (Voyez le *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, par la Chesnaye des Bois, t. I, p. 659.)

MM. de Machaut et de Rantzau, au mois d'octobre 1638, à la glorieuse défense de Saint-Jean-de-Lône (1) contre l'armée de Galas; mais ce général, avant d'effectuer sa retraite, alla attaquer et faire raser le château de Troubaut, où fut massacré Gaspard de Lestrade, qui le défendait avec les habitants de ses terres. Charles de Lestrade commandait le régiment du marquis de Trailly, son beau-frère, près du pont de Sainte-Menehould, le 29 janvier 1639. Il est qualifié baron d'Arcelot dans un arrêt rendu au conseil-d'état du roi le 27 août 1650. Il avait épousé, en 1638, Jeanne DE MALAIN, fille unique de Jean, baron de Malain, (2) seigneur de Savigny, et de dame Michelle de Bouvot. Leurs enfants furent :

DE MALAIN : parti, au 1 d'azur, au sauvage de carnation, tenant une massue d'or sur son épaule : au 2 d'argent, au lion de gueules.

1°. Gaspard, dont l'article suit ;

2°. Julien de Lestrade de la Cousse, } religieux ;
3°. Charles de Lestrade de la Cousse, }

4°. Michelle-Charlotte de Lestrade, *dite* de la Cousse, décédée le 10 octobre 1653, et inhumée dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Pierre d'Arceaux.

XI. Gaspard DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, chevalier, baron d'Arcelot, fut alcade de la chambre de la noblesse des états de Bourgogne en 1677. Il avait épousé, par contrat du 6 août 1674, Marie DE JARRY DE LA JARRIE, fille de Henri-Joseph de Jarry de la Jarrie, seigneur de la prévôté de Cessey, écuyer de la grande-écurie du roi, et de dame Marie le Mulier. Après la mort du baron d'Arcelot, elle se remaria avec Claude d'Orsan, chevalier, baron d'Orvain, dont elle eut Claire d'Orsan, dame d'Ampelly-les-Bordes, décédée en 1768. De son premier mariage sont nés :

DE JARRY : tiercé en fasces, au 1 d'azur, à 3 étoiles d'or ; au 2 d'argent ; au 3 de gueules à une tête de levrier d'argent, colletée et bouclée de sable.

---

(1) On peut lire les détails de ce siége dans l'*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. IV, pp. 651, 652 et 653.

(2) Proche parent d'Edme de Malain, baron de Lux, seigneur de Montigny, de Misery et de Montbard, chevalier des ordres du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, et lieutenant-général aux gouvernements de Bourgogne, Bresse, Bugey et Valromey, tué en duel par le chevalier de Guise, dans la rue Saint-Honoré, à Paris, la veille des Rois, 5 janvier 1613. Le 31 du même mois, son fils, Claude de Malain, baron de Lux, voulant venger la mort de son père, fut également tué en duel par le même chevalier de Guise. Ce jeune seigneur était dans sa 19ᵉ année.

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Joseph-François, nommé aussi Joseph-Bruno de Lestrade de la Cousse, chevalier d'Arcelot, né en 1676, major, puis lieutenant-colonel du régiment de Poitou et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1). Entré au service en 1696, il a porté les armes avec distinction pendant 52 ans, et s'est trouvé, entre autres sièges, à ceux de Casal en Italie, et de Fribourg en Brisgaw, en 1713. A ce dernier, il enleva une demi-lune d'assaut avec une audace qui fut admirée de toute l'armée, et qui lui mérita les éloges du maréchal de Villars, son général. Plus de 20 officiers du régiment de Poitou furent tués ou blessés à ses côtés. Il se trouva aussi aux batailles de Malplaquet, d'Huningue et d'Oudenarde, fit les campagnes de Bavière et d'Italie, et se distingua particulièrement dans la guerre de 1741. A l'assaut du Château-Dauphin, en Piémont, il commanda le régiment de Poitou, et, malgré son grand âge, il fut cité pour sa vigueur et sa bonne contenance. Il se trouva encore aux batailles de la Madona del Ulmo et du Tanaro, et se retira du service en 1748, à cause de ses infirmités. Le roi, en récompense de ses services, lui accorda une pension de 2000 livres. Il est décédé à Rethel-Mazarin, en Champagne, le 11 mai 1770, âgé d'environ 94 ans. Il ne s'était point marié.

XII. Jacques de Lestrade de la Cousse, chevalier, baron d'Arcelot, seigneur de Boux, de Presilly, des Bordes, de Bouzot, de la Tour-Charotte, etc., né en 1675, servit pendant quinze ans en qualité de capitaine dans les régiments de Tournon et de Poitou; il fut grièvement blessé au siège de Nice. Il quitta le service par suite de ses blessures, fut admis dans le catalogue des gentilshommes d'épée, suivant un procès-verbal du 21 juin 1700, et fut ensuite doyen de la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, dont il avait été élu deux fois alcade, trois fois commissaire et une fois rapporteur aux requêtes. Le baron d'Arcelot est décédé sur sa terre de Boux, en 1762, à l'âge de 87 ans. Il avait épousé, par contrat du 20 décembre 1699, Élisabeth de Poussy, fille de Jacques de Poussy, écuyer, et de Françoise de Briet. Il en eut :

de Poussy :

(1) La Chesnaye des Bois dit par erreur qu'il fut grand'croix de cet ordre. Voyez la liste chronologique des grand'croix et commandeurs de Saint-Louis, in-4°, 1785, de l'imprimerie royale. Il n'est cité également comme tel dans aucuns almanachs, états de la France et états militaires.

1°. Jacques-Joseph, dont l'article suit;

2°. Françoise de Lestrade de la Cousse, mariée, par contrat passé à Ampilly-lès-Bordes, le 16 octobre 1740, avec Jean, comte *de Lambertie*, chevalier, seigneur en partie de Marval, du Cluzeau, de la Chapelle-Saint-Robert, de Fonpastour, etc., capitaine au régiment de Poitou, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle est morte sans enfants.

XIII. Jacques-Joseph DE LESTRADE DE LA COUSSE, chevalier, baron d'Arcelot, seigneur de Boux, de Bouzot, de Presilly, des Bordes, de la Tour Charotte, etc., né en 1710, prit le titre de marquis de Lestrade à la mort de son père. Il servit pendant vingt-quatre ans dans le régiment de Poitou, où il fut nommé capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit avec ce corps toutes les campagnes de 1722 à 1746, se trouva, en 1734, au siége de Philisbourg, où fut tué le maréchal de Berwick, fit les campagnes de Bohème, de Bavière et d'Italie, fut grièvement blessé à l'assaut du Château-Dauphin, en Piémont, combattant à côté du chevalier d'Arcelot, son oncle, et se trouva avec lui aux batailles de la Madona del Ulmo et du Tanaro. Il était second capitaine factionnaire lorsqu'en 1746, avec l'agrément du roi, il se retira du service. Une pension de 400 livres lui fut alors assignée sur le trésor royal. Il avait épousé 1°, au mois de juin 1746, N.... RICHARD DE CURTIL, issue d'une ancienne famille de Bourgogne, et décédée peu de temps après sans enfants; 2°, par contrat du 4 septembre 1748, Madelaine-Françoise DE PILMIER DE MONTFORT, fille du marquis de Montfort, morte le 28 mars 1761, âgée de 32 ans. De ce dernier mariage sont issus:

RICHARD: d'azur, au chef d'or, chargé de 3 tourteaux de gueules.

DE PILMIER:

1°. Jacques-Madelaine, dont l'article suit;

2°. Joseph-Clair-Bruno de Lestrade, mort jeune;

3°. Marie-Madelaine-Josèphe de Lestrade, mariée avec François-Corneille-Honoré, chevalier *de Ligny*, capitaine au régiment Dauphin, infanterie.

XIV. Jacques-Madelaine, comte DE LESTRADE, né en 1751, officier au régiment de Poitou, épousa Françoise-Louise d'AUBIGNÉ, en 1776, à Verdun-sur-Meuse, où il est décédé en 1784, laissant de ce mariage:

D'AUBIGNÉ: de gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.

1°. Jacques-Joseph-Alexis, qui suit;

2°. Madelaine-Honorine de Lestrade, mariée avec Sicaire-Armand, comte

de Teyssieres, maréchal des camps et armées du roi, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

XV. Jacques-Joseph-Alexis, comte DE LESTRADE, capitaine d'état-major de la place de Paris, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, est né à Verdun, le 2 août 1777. Il a épousé à Joinville (département de la Haute-Marne), le 3 mars 1806, Caroline LE BLANC D'EGUILLY, fille de messire François le Blanc d'Eguilly, et de dame Christine de Roussel. Elle est décédée à Dijon, le 13 janvier 1817, laissant de son mariage:

LE BLANC: coupé, au 1 d'or, à l'aigle de sable; au 2 d'azur.

1°. Sicaire-Armand de Lestrade, mort âgé de trois mois;

2°. Louise de Lestrade, mariée, le 12 novembre 1827, avec Léon *de Lestrade de Contie;*

3°. Hortense de Lestrade, mariée, le 12 juillet 1827, avec Raimond *de Leymarie de la Roche;*

4°. Adélaïde-Henriette de Lestrade, décédée le 13 janvier 1828, âgée de 13 ans et 10 mois.

SEIGNEURS DU BREUIL ET DE BOULHIEN, COMTES DE LESTRADE,

en Périgord.

VIII. Jean DE LESTRADE, le jeune, *dit* DE LA COUSSE, III° du nom, écuyer, seigneur du Breuil dans la paroisse de Saint-Martial d'Albarède, cinquième fils de Jean de Lestrade, II° du nom, seigneur de la Cousse, et de Jeanne de la Tour, fut légataire de ses père et mère les 9 avril 1528 et 5 janvier 1544. Le 24 juillet 1557, Antoine de la Roche-Aymon, Marguerite Vigier, seigneur et dame de Premilhac et Aimar de la Roche-Aymon, leur fils, lui vendirent des rentes sur les villages du Breuil et de Ranchillon; et, le 31 du même mois, il transigea avec Jean de Lestrade, son frère aîné, qui lui assura une somme d'argent pour ses droits, et à défaut de paiement, lui garantit la cession du repaire de Verrières. Par une autre transaction qu'il passa avec le même le 26 juillet 1559, il devint possesseur du repaire du Breuil et de ses dépendances. Il épousa Jacquette DE POMPADOUR DE CHATEAUBOUCHET, fille de François de Pompadour, chevalier, seigneur de Châteaubouchet, de Peyraux, etc., et de dame Anne de Montbrun, et nièce de Jacques

DE POMPADOUR: d'azur, à 3 tours d'argent.

de Pompadour, aumônier du roi, et abbé de Saint-Maurin (1). Le 16 avril 1571, Jean de Lestrade de la Cousse, au nom de sa femme, fit un accord avec Françoise de Pompadour, dame de Pourteil, héritière universelle de François et d'Anne de Montbrun. On voit par cet acte que Françoise avait donné à Jacquette, sa sœur, les villages du Breuil, de la Chapoulie, de Fergeyx et de la Vigne, pour ses droits dans les successions paternelle et maternelle, et pour le legs que Geoffroi de Pompadour, évêque de Périgueux, avait fait à la même Jacquette. Des contestations s'élevèrent dans la suite au sujet de ces partages, comme on le voit par deux jugements obtenus par Jean de la Cousse les 25 et 27 juin 1572. Elles furent terminées par une transaction, passée, le 5 décembre 1573, entre Jacques de Pompadour, oncle de Jacquette, Françoise de Pompadour, dame de Pourteil et de Châteaubouchet, et le même Jean de la Cousse, mari de Jacquette de Pompadour. Celle-ci fit son testament le 4 août 1574, et vivait encore le 10 décembre 1593. Ses enfants furent :

1°. Albert ou Gelibert, dont l'article viendra ;

2°. Léon de Lestrade, *dit* de la Cousse, écuyer, seigneur de Boulhien, dans la paroisse de Montagnac d'Auberoche, légataire de sa mère. Il épousa, le 30 septembre 1597, Armoise *de Pouyaud*, et fut chargé, le 28 septembre 1629, de la procuration de dame Jeanne de Gimel de Paluel, dame douairière de la Cousse, pour assister, au nom de cette dame, au contrat de mariage de Jean de Lestrade de la Cousse avec Isabeau de Ferrières de Sauvebœuf. Lui et sa femme avaient fait un testament mutuel le 24 mai 1625. Leurs enfants y sont nommés dans l'ordre suivant :

A. Léon de Lestrade, *dit* de la Cousse, écuyer, seigneur de Boulhien, auquel son père donna le château de ce nom par son testament. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, le 18 décembre 1666, et assista avec sa femme, le 16 octobre 1668, au contrat de mariage d'Annet de Lestrade, *dit* de la Cousse. Il avait

(1) On ne connaît pas la date du mariage de Jean III de Lestrade de la Cousse : mais, comme les père et mère de Jacquette de Pompadour se sont mariés le 22 mai 1525, et qu'Anne de Montbrun était veuve le 8 mars 1534 (*v. st.*), on peut raisonnablement conjecturer que ce mariage eut lieu vers l'année 1550, dans le même temps que ceux des demoiselles de Pompadour, sœurs de Jacquette.

épousé, le 29 juillet 1635, Anne *de Saint-Astier*, fille de Guillaume-Forton de Saint-Astier, chevalier, seigneur du Lieudieu, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Louise de Jaubert de Coignac de Châteaumorand. Ils ont eu :

a. Bon de Lestrade de la Cousse, qui mourut jeune, et dont la veuve, Jeanne *du Mas de la Beylie*, devint, par contrat du 6 octobre 1672, la seconde femme de Raimond de Beaupoil de Saint-Aulaire, baron de la Luminade, maréchal des camps et armées du roi ;

b. Louise de Lestrade de la Cousse, épouse de Raphaël *de Bânes*, écuyer, seigneur de Cheyssac, dont elle était veuve lorsqu'elle fit un accord, le 8 juillet 1676, avec Annet de Lestrade de la Cousse, écuyer, seigneur du Breuil et de Boulhien ;

c. Armoise de Lestrade de la Cousse, dame de Boulhien, mariée, le 16 octobre 1668, avec Annet *de Lestrade de la Cousse*, écuyer, seigneur du Breuil ;

B. Louis de Lestrade, *dit* de la Cousse, écuyer, seigneur de la Trémouille ou Trémoulie, auquel, le 13 avril 1652, le comte de Bessay, maréchal-de-camp et commandant en Périgord, donna ordre d'assembler ses amis, et de marcher contre les ennemis du roi ; et, attendu le zèle du seigneur de la Trémoulie pour le service de S. M., il l'exempta en même temps du logement des gens de guerre, et de contribution. Cet acte, daté de Saint-Astier, est signé *Bessay*, contresigné *Jourdain*, et scellé. Louis de Lestrade avait épousé, par contrat du 22 septembre 1648, Gabrielle *de Mellet*, fille de Jean de Mellet, écuyer, seigneur du Chassaing, et de dame Adrienne d'André. Le 11 juin 1670, il fit son testament au château de la Forge de Vimon, paroisse de Plazac, donna l'administration de ses biens à sa femme, fit un legs de 3,000 livres à Marguerite de Mellet, demoiselle de la Brousse, sa belle-sœur, et institua son héritière universelle, sa fille unique, nommée :

Jeanne de Lestrade de la Cousse, qui épousa, par contrat du 11 novembre 1671, Marc-Comte *Bardon*, IIe du nom, baron de Ségonzac ;

C. Françoise de Lestrade de la Cousse, qui était mariée, lors du testament mutuel de ses père et mère, avec le seigneur *de la Manaurie*. Elle avait eu en dot 3,000 livres ;

D. Jeanne de Lestrade de la Cousse, mariée, par contrat du 8 novembre 1638, avec Raimond *de Beaupoil de Saint-Aulaire*, baron de la

Luminade, maréchal des camps et armées du roi, et capitaine des chasses du Périgord, dont elle fut la première femme;

E. Marie de Lestrade de la Cousse;

F. Autre Jeanne de Lestrade de la Cousse;

3°. Françoise de Lestrade de la Cousse, légataire de sa mère, le 4 août 1574;

4°. Anne ou Agne de Lestrade de la Cousse, mariée, avant l'année 1600, avec Hélie *de Chassarel*, écuyer, seigneur de Grézignac;

5°. Autre Françoise de Lestrade de la Cousse, } légataires en 1574;
6°. Autre Françoise de Lestrade de la Cousse, }

7°. Raimonde ou Reygonde de Lestrade de la Cousse, mariée, le 19 septembre 1595, avec honorable personne Jean *Pouyaud*, sieur de Las-Chanas.

IX. Albert, Gilbert ou Gelibert DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, écuyer, seigneur du Breuil, en Périgord, et de Thouron, dans la Marche, héritier universel de sa mère le 4 août 1574, donna procuration, le 10 décembre 1593, à François du Houx, procureur au parlement, pour suivre ses droits devant cette cour contre dame Françoise de Pompadour, dame du Combas. Les 20 septembre et 28 décembre 1597, il transigea avec Léon son frère, sur leurs droits respectifs dans les successions paternelle et maternelle. Il est qualifié Albert, *dit* Gilbert de la Cousse, écuyer, seigneur du Breuil, fils et héritier de feu Jean de la Cousse, écuyer, dans un arrêt du parlement de Bordeaux, qui lui fut signifié le 28 décembre 1603. Il fit deux échanges de biens fonds en 1608 et 1612, vendit quelques rentes sur le tènement de la Martinie en 1619, et consentit une obligation de la somme de 1,300 livres en faveur du concierge de la cour, le 2 mars 1621. Il avait épousé 1°, par contrat du 20 . . . . 1613, Catherine DE LA BREUILLE, nommée avec lui dans l'acte de baptême de Léonard et Jacob, leurs fils jumeaux, du 8 novembre 1614; 2° Marie DU PUY DE TRIGONAN. Ses enfants furent:

DE LA BREUILLE: d'argent, à 4 croissants mipartis d'azur et de gueules, adossés.

DU PUY: d'or, au chêne de sinople; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, et d'un créneau d'argent, mouvant du haut de l'écu.

Du premier lit :

1°. Léonard, dont l'article suit;

2°. Jacob de Lestrade de la Cousse, écuyer, seigneur de la Chapoulie, qualifié lieutenant d'une compagnie de chevau-légers, au régiment du duc de Saint-Simon, dans le testament qu'il fit le 22 .... 1647. Il légua l'usufruit de ses biens à Jeanne de Marquessac, sa belle-sœur, et en assura

la moitié à Annet, son neveu, et l'autre moitié à Jean et Jacob, frères de ce dernier;

Du second lit:

3°. Marie de Lestrade de la Cousse, mariée avec Antoine *Chapellé de Jumilhac*, écuyer, seigneur de la Tour et de Brutine, lequel fit son testament le 31 octobre 1652.

X. Léonard DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, écuyer, seigneur du Breuil, né en 1614, fut baptisé avec Jacob, son frère jumeau, le 8 novembre de cette même année. Il épousa, par contrat du 5 septembre 1638, Jeanne DE MARQUESSAC, fille d'Annet de Marquessac, écuyer, seigneur de la Reilhe. Le 5 mai 1644, il donna quittance à son beau-père de la somme de 3,000 liv., faisant partie de la dot de sa femme. Dans cet acte sont nommés Antoine de Jumilhac, écuyer, seigneur de la Tour, et Marie de la Cousse, sa femme, fille de feu noble Albert de la Cousse, écuyer, seigneur du Breuil, et de Marie du Puy de Trigonan. Le 20 décembre de la même année, Léonard et Jacob de Lestrade rachetèrent les rentes du village de la Martinie, que leur père avait aliénées. Léonard mourut avant le 25 avril 1645. Sa veuve donna à Annet de Marquessac, son père, deux quittances de 757 livres et 2,000 livres, pour partie de sa dot, la première datée de ce jour même, la seconde du 12 juin 1648. Elle mourut après le 16 octobre 1668, laissant:

DE MARQUESSAC: d'azur, à 3 macles d'argent.

1°. Annet, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Jacob de Lestrade de la Cousse, écuyer, seigneur de la Chapoulie, vivant en 1666;
3°. Jean de Lestrade de la Cousse, écuyer, seigneur de la Reymondie, vivant en 1698;
4°. Claire de Lestrade de la Cousse, mariée, le 23 février 1668, avec Jean *de Sireuil*, écuyer, seigneur de Saint-Pantaly et de Tayac.

XI. Annet DE LESTRADE, *dit* DE LA COUSSE, I[er] du nom, écuyer, seigneur du Breuil, de Boulhien, etc., obtint, le 16 juin 1665, un arrêt du parlement de Bordeaux contre Charles de la Bastide, écuyer, seigneur de Coignac, arrêt dans lequel est rappelé un procès qui avait eu lieu en 1617, entre Albert de Lestrade de la Cousse, aïeul d'Annet, et Annet de la Bastide. Annet de Lestrade,

dit de la Cousse, fut maintenu dans sa noblesse le 18 décembre 1666, par Hélie de Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne. Cette maintenue s'étend en même temps à nobles Charles de Lestrade, écuyer, seigneur de la Cousse et de Verrières, Jacob et Jean de Lestrade de la Cousse, frères d'Annet, Léon de Lestrade de la Cousse, écuyer, seigneur de Boulhien, et Louis, écuyer, seigneur de la Trimouille, son frère. Annet épousa, par contrat du 16 octobre 1668, Armoise DE LESTRADE DE LA COUSSE, demoiselle de Boulhien, sous l'autorité de Jean de Fars, écuyer, seigneur de Fosselandric, curateur de cette dame, de Louis de Lestrade de la Cousse, écuyer, seigneur de la Trimouille, son oncle paternel, de Fronton de Saint-Astier, chevalier, seigneur du Lieudieu, son oncle maternel, de Charles de Lestrade, écuyer, seigneur de la Cousse, et autres parents. Le 14 février 1669, les contractants obtinrent un jugement de l'officialité de Périgueux portant dispense du 3ᵉ degré de consanguinité. Le 8 juillet 1676, Annet de la Cousse et sa femme firent un accord avec Louise de Lestrade de la Cousse, veuve de Raphaël de Bânes, et sœur d'Armoise, avec laquelle elle avait ci-devant partagé leurs droits dans les successions paternelle, maternelle, fraternelle et collatérales, le 11 août 1671. Annet fut maintenu dans sa noblesse avec son frère Jean, seigneur de la Reymondie, par M. de Bezons, intendant de Bordeaux, le 10 mars 1698. Il survécut à sa femme, qu'il rappelle dans son testament du 27 octobre 1712, ainsi que leurs enfants, savoir:

DE LESTRADE: comme à la p. 1.

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Claire de Lestrade de la Cousse, demoiselle de la Trimouille, qui testa, les 28 avril 1750 et 3 juin 1751, au profit d'Annet de Lestrade, seigneur de Montagnac, son neveu;
3°. Anne de Lestrade de la Cousse, demoiselle de Boslaurent, qui fit son testament le 9 juin 1751;
4°. Jeanne de Lestrade de la Cousse, demoiselle du Roc, laquelle testa le 12 juin 1751;
5°. N.... de Lestrade de la Cousse, } religieuses.
6°. N.... de Lestrade de la Cousse, }

XII. Pierre DE LESTRADE DE LA COUSSE, chevalier, seigneur de Boulhien, de Montagnac, du Breuil, de la Reymondie, de la Cha-

poulie, etc., fit, le 20 mars 1722, avec ses frères et sœurs, un partage des biens de leurs père et mère, ainsi que des successions de leurs sœurs religieuses. Il avait épousé, le 29 décembre 1705, Marie D'ABZAC, demoiselle de Saint-Pardoux, fille de feu Jacques d'Abzac de Villars, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, de Mazières, etc., et de dame Catherine de Pérusse d'Escars. Pierre de Lestrade de la Cousse transigea, étant veuf, le 25 juin 1735, avec Renée d'Abzac, sa belle-sœur, femme de messire Claude d'Aloigny, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, de la Rolphie et de Villars, sur leurs droits respectifs dans les successions de feu Jacques d'Abzac et Catherine de Pérusse d'Escars, et sur celle de feu messire Jean d'Abzac, seigneur de la Robertie, leur oncle; et, le 27 août 1736, il passa un accord avec Hélie Chastenet et autres habitants de la Chapoulie. Il vécut jusqu'après le 23 février 1742, et fut père de:

D'ABZAC : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande et à la bordure d'azur, chargées de 9 besants d'or, 3, 3 et 3, qui est *d'Abzac*; aux 2 et 3 d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur, qui est *de Barrière*: sur le tout de gueules, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre.

1°. Annet, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Jean de Lestrade, chevalier, seigneur du Breuil, capitaine au régiment du Roi, } vivants le 24 janvier 1777;
3°. Annet de Lestrade, chevalier, seigneur de la Reymondie, capitaine au régiment de Condé, } vivants le 24 janvier 1777;
4°. Autre Jean de Lestrade, chevalier, seigneur de la Trimouille;
5°. Jeanne de Lestrade de la Cousse, mariée, le 24 décembre 1738, avec messire Henri, comte *d'Abzac*, chevalier, seigneur de Sarrazac, de Limeyrac et de Lestang, lequel donna quittance finale à Pierre de Lestrade de la Cousse, son beau-père, le 31 mai 1739, de la somme de 4,000 livres, sur celle de 11,000 livres qui avait été constituée en dot à Jeanne de Lestrade de la Cousse, sa femme.

XIII. Annet DE LESTRADE, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Boulhieu, de Montagnac, de Seilhac, du Breuil, de la Reymondie, de la Chapoulie, de Saint-Pantaly, de Verneuil, etc., qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, héritier de Claire et d'Anne de Lestrade, ses tantes, épousa Éléonore DE JEHAN DE PREISSAC, fille de messire François de Jehan de Preissac, chevalier, seigneur de la Reymondie, de la Beylie, de Puybossier, etc., et de dame Anne d'Aubusson de Miremont, et sœur de Claire de Jehan de Preissac, marquise de Saint-Aulaire. Agissant en qualité d'héritier testamentaire (du 9 janvier 1750) de Jean de Sireuil, chevalier, seigneur de Tayac, et de Saint-Pantaly, son oncle à la mode de Bretagne, mari de Catherine de Pérusse d'Escars, Annet de Lestrade reçut,

DE JEHAN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croix potencées du même.

le 5 février 1759, de Charles de Pérusse d'Escars, chevalier, seigneur de Beaurobert ou Boisrobert, frère de cette dame, quittance de la somme de 5,692 livres, qu'elle lui avait léguée par son testament du 20 février 1739, et de Jeanne de Lestrade, sa sœur, femme de Henri d'Abzac, quittance d'un legs de 2,000 livres. Annet de Lestrade fit son testament le 14 juin 1776: il y rappelle sa femme, ainsi que les dix enfants qu'il en avait eus, savoir :

1°. Jean-François, dont l'article viendra ;

2°. Pierre de Lestrade, capitaine au régiment de Bresse, infanterie ;

3°. Jean de Lestrade, officier au régiment de Poitou ;

4°. Hubert, abbé de Lestrade, chanoine de Périgueux, grand-vicaire de l'archevêque de Reims, et abbé de Belle-Étoile, en Normandie, décédé à Fanières, près Chaalons, en 1828 ;

5°. François de Lestrade, officier au régiment d'Aunis ;

6°. Albert, comte de Lestrade, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié avec N... *de Malet de la Jorie de la Farge*, morte sans enfants le 23 janvier 1827 ;

7°. Claire-Marie de Lestrade, mariée, par contrat du 25 avril 1764, avec Jean-François, marquis *de Malet de la Jorie de la Farge*, fils de Louis de Malet de la Jorie, chevalier, seigneur de la Farge, et de Jeanne de Lestrade de la Cousse ;

8°. Claire-Françoise de Lestrade, mariée au seigneur *de Vayreix ;*

9°. Claire de Lestrade, religieuse à Périgueux, ensuite co-adjutrice de l'abbaye du Bugue, ordre de Saint-Benoît, décédée à Périgueux ;

10°. Françoise de Lestrade.

XIV. Jean-François, comte DE LESTRADE, chevalier, seigneur de Boulhien, de Montagnac, de Seilhac, du Breuil, de la Reymondie, de la Chapoulie, de Saint-Pantaly, de Verneuil et des Brunies, qualifié très-haut et très-puissant seigneur, naquit en 1745, et fut reçu page du roi le 12 août 1758. Il fut nommé successivement cornette du régiment de Noailles, cavalerie, le 24 avril 1762, aide-major du même régiment le 26 janvier 1765, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 21 mars 1784. Il était alors major du régiment de Ségur, dragons. Dans la suite il fut promu au grade de maréchal-de-camp, et est décédé en Périgord le 3 décembre 1819. Il avait épousé, par contrat du 24 janvier 1777, Anne D'HAMELIN, fille de très-haut et très-puissant seigneur Jean-Marie d'Hamelin, chevalier, seigneur de la Roche-Morin, d'Estourneau, de Touhars, des Renaudies, etc., et de dame Marie Guyot d'Asnières. De ce mariage sont issus :

D'HAMELIN : d'azur, à trois croissants d'argent.

5

1°. Hubert de Lestrade, mort en émigration. Il n'avait pas été marié ;

2°. Odon, qui suit ;

3°. N.... de Lestrade, mariée 1° avec N.... comte *de Boisseul*, écuyer du roi ; 2° avec N.... *de Bertin* ;

4°. Virginie de Lestrade, } mortes les 22 et 28 septembre 1828, sans avoir
5°. Zoé de Lestrade, } été mariées.

XV. Odon, comte DE LESTRADE DE BOULHIEN, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Gien le 24 février 1819, et préfet du département de la Lozère le 12 novembre 1828. Il a épousé mademoiselle Ernance de LA RODDE, fille de M. de la Rodde, membre de la chambre des députés, de laquelle il a plusieurs enfants.

DE LA RODDE : d'azur, à la roue d'or, au chef d'argent, chargé de 3 étaies (chevrons) de gueules, rangés.

CORRECTIONS.

Page 17, ligne 16, veuf, *lisez* héritier ; lig. 27, Ajot, *lisez* Abjat ; lig. 33, Marie-Philippe, *lisez* Marie Philip ; pag. 19, lig. 19, Tessières, *lisez* Teyssières ; pag. 20, lig. 1, âgée, *lisez* âgé.



DE LUZECH,

SEIGNEURS BARONS DE LUZECH, *en Quercy*.



ARMES : *écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au griffon d'azur, langué et armé de gueules*, qui est DE LUZECH; *aux 2 et 3 d'azur, au croissant d'argent*, qui est DE CREISSAC. L'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne antique à fleurons et à pointes alternés. Cimier : une tour surmontée d'un croissant (1).

La petite ville de Luzech, située près de la rive droite du Lot, à une lieue et demie O. N. O. de Cahors, était le chef-lieu de l'une des quatre baronnies des états du Quercy (2), et fut, de toute an-

(1) C'est ainsi que ces armoiries sont représentées sur un sceau de Gasbert de Luzech, de l'année 1369. Dans la suite, les seigneurs de Luzech intervertirent les quartiers et placèrent aux 1 et 4 le croissant et aux 2 et 3 le griffon.

(2) Voici l'ordre dans lequel la noblesse assista aux états particuliers du Quercy en 1602. *Vicomtes :* Le vicomte de Turenne, le vicomte de Bruniquel, le vicomte de Bruniquel, seigneur de Cazals et le vicomte de Montclar. *Barons :* Le baron de Castelnau-Bretenoux, le baron de Puycornet, le baron de Gourdon et le baron de Luzech. *Seigneurs :* M. de Cardaillac-Bioule, M. de Cardaillac-Saint-Circq, M. de Cardaillac-Brengues, M. de Cardaillac-Thémines, M. de

cienneté, le domaine principal d'une des plus illustres maisons de ce pays.

Dès la fin du onzième siècle, cette maison était déjà divisée en plusieurs branches. L'une d'elles subsistait alors dans la province de Limosin, en la personne de Gerald-Bernard *de Luzech*, bienfaiteur du monastère d'Uzerche, par une charte de l'année 1124, où sont nommés ses deux frères, Étienne-Bernard et Itier *de Luzech*. (*Bibliothèque du roi*, *Fonds de Gaignières*, *Titres du Limosin.*)

Vers l'an 1160, Bertrand *de Luzech* et sa femme *Marie* firent donation au monastère d'Obazine de ce qu'ils possédaient aux mas del Perdiz et de Chantaloube, par l'entremise d'Étienne Cornil, etc. (*Ibid.*, *Portefeuille* 186, *Titres du Limosin*, t. III, fol. 516.)

Une autre branche, dans ces temps reculés, tenait un rang distingué dans le Rouergue.

Bernard *de Luzech* paraît avec Geoffroi d'Albirac, Hugues-Bertrand de Mancip, Bernard-Geoffroi de Milhaud, Raimond de Mostuejouls, Gérald-Guitard de Sévérac, Pierre de Chaslus, etc., au nombre des témoins du traité conclu, vers l'an 1132, entre Raimond-Berenger, comte de Provence, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier, touchant le partage du comté de Melgueil. (*Histoire de Languedoc*, t. II, *Preuves*, col. 470.)

Guillaume-Bernard *de Luzech*, figure comme témoin, en 1227, dans la charte par laquelle Trencavel, vicomte d'Albi et de Carcassonne, transporta ses états à Roger-Bernard, comte de Foix. (*Ibid.*, t. III, *Preuves*, col. 322.) Il est qualifié chevalier dans une charte de Roger, comte de Foix, en faveur de l'abbaye de Bolbonne, de l'année 1260.

La filiation de la branche aînée, apanagée de la baronnie de Luzech, est établie depuis Izarn, qui suit.

I. Izarn, Ier du nom, seigneur baron DE LUZECH, fit donation de l'église de Calhac au chapitre de Cahors entre les mains de l'é-

---

Cardaillac-Saint-Cernin, M. de Cardaillac-Varayre, M. le baron de Caussade, M. le baron de Roquefeuil, M. le comte de Négrepelisse, M. de Montpezat, M. de Saint-Sulpice, M. le baron de Gramat, M. de Genouillac-Vaillac, M. le baron de Felzins-Montmurat, M. de Cazillac, M. de Cessac, M. de Boissières (de Durfort), M. du Vigan, M. de Saint-Projet, M. des Johannies et M. du Volvé.

vêque Guillaume (de Calmont d'Olt), par charte datée du règne de Louis (VI) et sous le pontificat d'Innocent (II), vers l'an 1130. (*Gallia Christiana*, t. I, *Instrumenta*, p. 28, col. 2.) Izarn avait pour frère Séguin de Luzech, archidiacre de Cahors, lequel fut présent, vers l'an 1113, avec Guillaume de Peyrilles, archidiacre de la même église, à la charte par laquelle Guillaume (de Calmont d'Olt), évêque de Cahors, donna, dans le commencement de son épiscopat, les dîmes de Saint-Frebert, *dites* de Saint-Médard, à l'autel de Saint-Jean de Catus, entre les mains d'Ermengaud, abbé de Saint-Michel de la Cluse, et de Pierre, prieur de Catus. (*Chroniques manuscrites du Quercy*, par l'abbé Fouilhac.) Izarn I[er] de Luzech avait épousé Lucie DE SAINT-CIRCQ, fille d'Odolric, vicomte DE SAINT-CIRCQ de Saint-Circq. Cette dame, avec le consentement de ses enfants, fit don, vers l'an 1145, de la terre de Montagnac à Ratier, abbé de Marcillac, son fils (*Ibid.*) Izarn I[er] de Luzech en avait eu :

1°. Arnaud de Luzech, mort sans postérité ;
2°. Izarn, II[e] du nom, qui suit ;
3°. Gasbert, dont on parlera après son frère aîné ;
4°. Séguin de Luzech ;
5°. Ratier de Luzech, abbé de Marcillac. Il eut avec saint Bernard, relativement à l'église de Saint-Urcin, une contestation que terminèrent Guillaume, évêque de Cahors, et Aldebert, évêque d'Agen, vers l'an 1125. (*Gallia Christiana*, t. I, p. 177.)

II. Izarn, II[e] du nom, seigneur baron DE LUZECH, est nommé dans les *Chroniques du Quercy*, avec Boson II, vicomte de Turenne, mort en 1143, et Aimeri de Gourdon, époux d'Anne de Turenne, sœur de ce vicomte, parmi les seigneurs les plus distingués du pays, qui vivaient vers le milieu du douzième siècle. Séguin de Luzech, son oncle, archidiacre de Cahors, ayant donné à son chapitre le château du Bas, Izarn en accepta la garde vers l'an 1150, et promit, en présence de Guillaume de Gourdon, d'Antoine de Clermont, d'Antoine d'Ussel et de Bernard de Saint-Germain, de le remettre au chapitre à la volonté du prieur. (*Ibid.*) N... Izarn II paraît n'avoir laissé qu'une fille :

N..... dame de Luzech, mariée, vers l'an 1160, avec Arnaud, seigneur *de Creissac*, auquel elle porta ses droits sur la baronnie de Luzech et la ville de Saint-Médard. Leur fils :

Hugues-Arnaud de Creissac, chevalier, seigneur baron de Luzech, embrassa les intérêts du comte de Toulouse dans ses guerres contre Simon de Montfort. Le 9 novembre 1237, il fit hommage-lige et prêta serment de fidélité au comte Raimond VII, à Toulouse, pour la totalité des châteaux de Luzech et de Saint-Médard, et pour tout ce qu'il tenait en fief dans les paroisses de Moncucq, Mondenard et Sauveterre. (*Archives de la maison de ville de Cahors; Preuves de l'histoire de la maison de Turenne*, par Justel, p. 154.) Il eut pour fils et successeur :

Hugues-Arnaud de Creissac, seigneur baron de Luzech et de Saint-Médard, lequel mourut après l'année 1257, laissant :

A. Bertrand de Creissac, qui soutenait un procès, en 1290, contre les héritiers de Guillaume-Amalvin de Luzech, pour des biens réclamés par ceux-ci et dans la possession desquels Bertrand de Creissac fut confirmé. Il fut père de :

N..... de Creissac, mariée avec Izarn *de Luzech*, III[e] du nom, auquel elle porta tous ses droits sur les châteaux et baronnies de Luzech et de Saint-Médard;

B. N..... de Creissac, femme, vers l'an 1265, d'Amalvin *de Gironde*, chevalier, co-seigneur de Thédirac.

II. Gasbert de Luzech, I[er] du nom, co-seigneur de Luzech, troisième fils d'Izarn, I[er] seigneur baron de Luzech, et de Lucie de Saint-Circq, assista avec Arnaud, Izarn II[e] et Séguin de Luzech, ses frères, à la donation faite par leur mère au monastère de Mar-
N.... cillac vers l'an 1145. (*Chroniques manuscrites du Quercy.*) Gasbert paraît avoir vécu jusqu'après l'an 1170 et avoir laissé Amalvin, qui suit.

III. Amalvin de Luzech, co-seigneur de Luzech, embrassa, ainsi que Hugues-Arnaud de Creissac, seigneur baron de Luzech et Arnaud de Montpezat, la cause des Albigeois. Ce fut sur ce prétexte que Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, s'empara à main armée des terres et châteaux de ces seigneurs, et mit garnison dans celui de Luzech. Dans la suite, le pape Grégoire IX, à la prière de ce prélat, réunit les dîmes de Luzech et celles de Puy-
N.... l'Évêque à l'église de Cahors, en 1226. (*Chroniques du Quercy.*) Amalvin eut, entr'autres enfants :

1°. Guillaume-Amalvin, I[er] du nom, dont l'article suit;

2°. N..... de Luzech, mariée, vers l'an 1230, avec Guillaume *de Gironde*, damoiseau. (*Voyez* la généalogie de la maison DE GIRONDE, dans ce volume, p. 9.)

IV. Guillaume-Amalvin DE LUZECH, Ier du nom, co-seigneur de Luzech, assista, le 4 des calendes de juillet 1237, avec Hugues-Arnaud de Creissac, à la charte par laquelle Matfred, seigneur de Castelnau, plaça sous l'hommage de Raimond VII, comte de Toulouse, tous ses domaines situés en Quercy et en Rouergue, le seul château de Castelnau excepté. Après la mort du même comte, Guillaume-Amalvin prêta serment de fidélité dans la ville de Moissac, le 3 des ides de décembre 1249, entre les mains des commissaires que la reine Blanche avait envoyés en Quercy pour recevoir les hommages au nom d'Alfonse, comte de Toulouse et de Poitiers. (*Hist. de Languedoc*, t. III, *Preuves*, col. 382, 477.) Par une transaction du mois de mai 1257, Barthelemi, évêque de Cahors, ayant cédé à ce même prince les châteaux de Caussade, de Montalzat, de Lauzerte, de Beaucaire, de Miramont et de Brassac, en obtint en retour 1° ce que Hugues-Arnaud de Creissac tenait en fief dans le château de Luzech et dans la ville et paroisse de Saint-Médard ; 2° l'aveu et hommage que lui devait Guillaume-Amalvin de Luzech, pour une bastide située près de Luzech, et qui jadis avait appartenu à Raimond d'Ulric ; 3° le droit que ce prince avait dans la ville de Sauzet et dans le mas de Haor, situé près du château de Belaic, ainsi que dans toutes leurs appartenances. (*Archives des pères jésuites de Toulouse.*) Par l'effet de cette transaction les seigneurs de Luzech devinrent hommagers des évêques de Cahors. Guillaume-Amalvin de Luzech, Ier du nom, mourut peu de temps après, laissant, entr'autres enfants : N....

1°. Guillaume-Amalvin, II° du nom, qui suit;
2°. Guillerme de Luzech, mariée, vers l'an 1260, avec Arnaud *de Barasc*, dont elle avait quatre fils et deux filles, en 1290.

V. Guillaume-Amalvin DE LUZECH, II° du nom, chevalier, co-seigneur de Luzech, épousa, vers l'an 1265, Comtesse DE LUZECH, héritière d'une branche de cette maison. Après la mort de Guillaume-Amalvin de Luzech, sa veuve, au nom de ses enfants, et Guillerme de Luzech, femme d'Arnaud de Barasc, au nom de Raimond, Arnauld-Gerald, Guillaume-Hugues, Bertrand, Sibylle DE LUZECH : comme à la p. 1.

et Grie de Barasc, ses enfants, soutinrent un procès pour des biens paternels contre Bertrand de Creissac, héritier d'Hugues-Arnaud de Creissac, baron de Luzech et de Saint-Médard. Ce dernier gagna dans une première instance, qui fut confirmée par arrêt du parlement de Paris, du 15 après la Chandeleur (17 février) 1290 (*v. st.*). (*Registre II des olim du parlement*, fol. 88.) Les enfants de Guillaume-Amalvin, IIe du nom, et de Comtesse de Luzech sont nommés comme il suit dans cet arrêt :

1°. Izarn, IIIe du nom, dont nous allons parler;
2°. Guillaume-Gasbert de Luzech;
3°. Arnaud-Bertrand de Luzech;
4°. Sicard de Luzech;
5°. Guillerme de Luzech;
6°. Comtesse de Luzech, femme de Gaston *de Gontaut*, seigneur de Montaut, avec lequel elle vivait en 1312;
7°. Marie de Luzech.

VI. Izarn, IIIe du nom, seigneur baron DE LUZECH, damoiseau, au nom et comme légitime administrateur de Guillaume-Amalvin, son fils, rendit foi et hommage à Bertrand de Cardaillac, évêque de Cahors, et lui prêta serment de fidélité, le 28 décembre 1329, pour ce qu'il tenait en fief de ce prélat au château et dans la terre de Luzech. (*Archives de la maison-de-ville de Cahors.*) D'après les actes qui précèdent, on est fondé à croire qu'Izarn de Luzech devint possesseur du château de son nom, par suite d'un mariage qui mit fin aux procès de sa branche avec les seigneurs de Creissac et de Luzech, en épousant N...., DE CREISSAC, fille et héritière de Bertrand de Creissac, seigneur baron de Luzech et de Saint-Médard; dernier rejeton connu de cette ancienne famille. Izarn laissa pour fils Guillaume Amalvin, qui suit.

DE CREISSAC : d'azur, au croissant d'argent.

VII. Guillaume-Amalvin, IIIe du nom, seigneur baron DE LUZECH, avait été marié par son père, vers l'an 1320, avec Philippe DE CARDAILLAC, fille de Bertrand V, seigneur baron de Cardaillac et de Bioule, et d'Ermengarde de Lautrec. (*Généalogie de la maison de Cardaillac*, imprimée, en 1654, in-fol. p. 22.) Le 5 mars 1343 (*v. st.*), il reçut une reconnaissance de Raimond-Bernard de Saint-Gilles, chevalier, pour tous les héritages qu'il tenait de lui,

DE CARDAILLAC : de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.

en fief franc, libre et exempt de toute servitude, à cause de la seigneurie de Luzech. (*Archives de lamaison-de-ville de Cahors.*) Guillaume-Amalvin, IIIe du nom, mourut vers la fin de l'année 1346, laissant de son mariage, entr'autres enfants :

1°. Guillaume-Amalvin, IVe du nom, qui suit ;
2°. Gasbert de Luzech, vivant en 1369.

VIII. Guillaume-Amalvin, IVe du nom, seigneur et baron DE LUZECH, chevalier, qualifié *noble* et *puissant seigneur*, est rappelé comme fils de feu Guillaume-Amalvin de Luzech dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit, le 25 avril 1347, à Bertrand de Cardaillac, évêque de Cahors. Le 16 février 1352 (*v. st.*), il fit un traité avec Pierre de Gontaut, baron de Biron, pour la reddition de la place de Souillac. Le 20 janvier 1372, Armende du Boscq, pauvre fille de Luzech, lui donna quittance pour un legs que lui avait fait défunte Gaillarde DE CASTELNAU, femme de Guillaume-Amalvin de Luzech. Le 8 mai 1373, les consuls et le bailli de Luzech firent en son nom une protestation contre certains priviléges publiés par les monétaires du roi ; et, le 21 du même mois, il fit don à Bernard de la Tour de plusieurs héritages situés à Thédirac, en récompense de ses services. Il reçut diverses reconnaissances féodales en 1375, 1376 et 1377, et mourut avant l'année 1389, laissant, entr'autres enfants :

DE CASTELNAU : de gueules, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.

1°. Guillaume-Amalvin, V^e du nom, qui suit ;
2°. Cécile de Luzech, femme de Bertrand *de Cardaillac*, VIe du nom, coseigneur et baron de Cardaillac et de Bioule, lequel fit son testament en 1395.

IX. Guillaume-Amalvin, V^e du nom, seigneur baron DE LUZECH, rendit hommage pour ce qu'il possédait dans cette terre, dans la paroisse de Saint-Médard et pour la Bastide, à François de Cardaillac, évêque de Cahors, le 25 décembre 1389, puis, le 30 mars 1397 à Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, pour la terre et baronnie de Thédirac. (*Archives de la cour des comptes de Paris.*) Ses enfants furent :

N....

1°. Philibert de Luzech, seigneur baron de Luzech, qui se dit majeur de 14 ans et mineur de 25 dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit à Fran-

çois de Cardaillac, évêque de Cahors, le 18 janvier 1401 (*v. st.*). Il mourut sans postérité;

2°. Guillaume, dont l'article suit;

3°. Agathe de Luzech, mariée 1° avec Pierre *de Gontaut*, seigneur de Cabrerès; 2° en 1439, avec Antoine *de Cardaillac*, seigneur de Montbrun. Le 26 juillet 1440 elle fit donation de tous ses biens à Amalric ou Malrigon de Gontaut, second fils qu'elle avait eu de son premier mari.

DE ROZET : d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, tenant une hache d'armes d'or.

X. Guillaume, baron DE LUZECH, épousa, vers l'an 1420, noble Finette DE ROZET, fille et héritière de noble Pons de Rozet, damoiseau, seigneur de Lastours, et de Catherine de Guiscard de la Coste. Il est nommé avec sa femme dans un acte du 2 janvier 1435 (*v. st.*). Le 15 septembre 1438, il signa dans l'église paroissiale de Gourdon l'acte de capitulation de la ville de Domme, en Périgord. Ses enfants furent :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Luzech, chevalier, seigneur de Lastours, vivant le 9 août 1466;

3°. Hugues de Luzech, seigneur de Gravel, vivant le 1er avril 1471;

4°. Guillaume-Raimond de Luzech, chevalier, qui fut père de :

A. Antoine de Luzech, élu évêque et comte de Cahors en 1497. Le 15 janvier 1505, il assista au mariage de Pierre de Durfort, baron de Boissières, son neveu, avec Isabeau de Roquefeuil, et il mourut le 30 mai 1509;

B. Jeanne de Luzech, seconde femme, par contrat du 18 janvier 1476, d'Antoine *de Durfort*, baron de Boissières, de Salviac et de Saint-Germain, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XI;

5°. Catherine de Luzech, mariée, vers 1450, avec Héliot *de Jean*, seigneur de Saint-Projet.

DE ROQUEFEUIL : contrefascé d'or et de gueules de 4 pièces; chaque demi-fasce d'or, chargée d'un nœud de cordelière de gueules.

XI. Jean, Ier du nom, baron DE LUZECH, qualifié noble et puissant seigneur dans un acte de 1467, assista, le 1er décembre 1470, avec Jean de Gironde, seigneur de Montclera, au contrat de mariage de Finette de Guiscard avec Fouquet de Leserguès, damoiseau, seigneur de Cusorn, en Agénais. Il épousa Isabelle DE ROQUEFEUIL, sœur de Roger de Roquefeuil, baron de Blanquefort, de laquelle il laissa :

1°. Bertrand, dont l'article suit;

2°. Anne de Luzech, mariée avec Pons *de Durfort*, seigneur de Born, vivant en 1516 ;
3°. Jeanne de Luzech, mariée avec Pierre *des Prez*, seigneur de Montpezat, lequel fit son testament le 26 juillet 1505, et mourut sans enfants ;
4°. Marie de Luzech, femme de Charles *d'Arjac de Solages*, seigneur du Cayla, de Pruhines, de Combret, etc. ;
5°. Marguerite de Luzech, mariée, par contrat du 10 janvier 1498, avec Gilles, baron *de Cazillac*, seigneur de Millars, fils de Jean, baron de Cazillac, et de Catherine des Prez de Montpezat ;
6°. Finette de Luzech, mariée avec Jean *des Lacs*, écuyer, seigneur des Lacs et de Pern.

XII. Bertrand, baron DE LUZECH, chevalier, fut présent, le 16 octobre 1492, au contrat de mariage d'Antoine de Guiscard, seigneur de la Coste, avec Isabelle de Lomagne, sœur de Jean de Lomagne, seigneur de Montaigu. Il laissa de son mariage avec ANNE DU POUGET, entr'autres enfants :

DU POUGET : d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople.

1°. Gui, dont l'article suit ;
2°. N..... de Luzech, femme de Jean, seigneur *de Mondenar*, en Quercy ;
3°. Armande de Luzech, mariée, par contrat du 8 septembre 1549, avec Louis *de la Garde*, seigneur de Saignes et de Parlan.

XIII. Gui, baron DE LUZECH, créé chevalier de l'ordre du Roi le 1er mai 1570, avait épousé Claude DE CAUMONT, veuve en premières noces d'Antoine de Cardaillac, seigneur de Bioule, tué au siége de Perpignan, en 1542, et fille de Charles de Caumont, seigneur de Castelnau, de Tonneins, de Samazan, de Montpouillan, etc., et de Jeanne de Perusse d'Escars. De ce mariage sont provenus :

DE CAUMONT : d'azur, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules.

1°. Jean, IIe du nom, qui suit ;
2°. Marguerite de Luzech, mariée, par contrat du 29 janvier 1563 (*v. st.*), avec François *de Lestrade*, écuyer, seigneur de Floirac, d'Agude et de Lestrade, fils de Raoul de Lestrade, seigneur de Floirac, et d'Antoinette de Machat de la Méchaussée.

XIV. Jean, IIe du nom, baron DE LUZECH, servait, en 1587, contre l'armée des religionnaires que commandait le vicomte de Turenne. Il épousa Jacquette DE RICARD DE GOURDON DE GENOUILLAC, fille de haut et puissant seigneur Louis de Ricard de Gourdon,

DE RICARD DE GOURDON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 étoiles d'or en pal ; aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes de gueules.

dit de Genouillac, baron de Gourdon, seigneur de Vaillac, de Genouillac, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Bordeaux et du château Trompette, et d'Anne de Montberon de Fontaines, sa première femme. Le baron de Luzech mourut sans enfants, laissant tous ses biens à sa veuve, qui se remaria, le 23 février 1604, avec Jean Chapt, comte de Rastignac, qualifié, par elle, baron de Luzech, maréchal des camps et armées du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre et conseiller d'état. Depuis lors la baronnie de Luzech est restée dans la maison de Rastignac.



DE MONTBOISSIER,

BARONS DE MONTBOISSIER, SEIGNEURS D'ARLENC, DE ROCHE-SAVINE, D'AUBUSSON, DE BOISSONNELLE, DU MONTEIL, DE LANGEAC, MARQUIS DE CANILLAC, COMTES D'ALAIS, DE SAINT-CIRGUES ET DE CHAMPEIX, VICOMTES DE VALERNES, SEIGNEURS DE BAGNOLS ET D'ANDUSE, BARONS DE CHATEAUNEUF-DU-DRAC, DE LA QUEUILLE, VICOMTES DE LA MOTTE ET DE LA ROCHE-CANILLAC, COMTES DE MONTBOISSIER, PATRICES ROMAINS, COMTES DE DIENNE ET DE MONTBOISSIER, BARONS, puis MARQUIS DU PONT-DU-CHATEAU, COMTES DE LIGNAC, DE HAUTERIVE, etc., *en Auvergne.*



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules en orle,* qui est DE ROGER DE BEAUFORT; *aux 2 et 3 d'azur, au lévrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules, et à la bordure crénelée d'or,* qui est DE CANILLAC; *sur le tout d'or, semé de croisettes de sable; au lion du même, brochant,* qui est DE MONTBOISSIER. Couronne ducale. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant de sable, tenant une épée. Devise : NUNQUAM IMPUNÈ.

Les premiers monuments qui fassent connaître la maison DE MONTBOISSIER la présentent avec des caractères de grandeur et d'illustration qui ne sont le partage que d'un très-petit nombre de familles, même de celles que l'on considère à juste titre comme les premières et les plus considérables du royaume.

Dès que la fixité des noms permet d'en suivre la trace jusque dans l'obscurité des dixième et onzième siècles, on voit les seigneurs

de Montboissier figurer au rang des hauts barons ou grands vassaux de l'Auvergne, se distinguer entr'eux par plusieurs fondations mémorables, dont l'une, entr'autres, atteste la richesse et la puissance de ces seigneurs sous la dynastie carlovingienne, et depuis lors intervenir dans les traités et prendre part à toutes les affaires importantes de cette province.

Cette existence élevée a été soutenue par 800 ans de services rendus à la religion et à la patrie, et par des illustrations que l'histoire a consacrées.

Nous voyons cependant qu'elle n'est pas la seule à laquelle cette maison puisse prétendre par son origine.

En effet, indépendamment du titre de *princes*, dont les seigneurs de Montboissier sont qualifiés par les anciennes chartes, les temps nous ont transmis le témoignage d'un auteur qui, écrivant pour ainsi dire près du berceau de cette famille, nous apprend qu'elle tirait son extraction d'une race puissante et souveraine (1).

Cette opinion n'est pas nouvelle. L'auteur qui le premier s'en soit rendu l'organe existait dans le milieu du douzième siècle. Si

---

(1) Voyez la *Chronique* de Pierre de Poitiers, religieux de l'ordre de Cluny, contemporain de Pierre de Montboissier, surnommé le Vénérable, sur lequel il s'exprime ainsi :

Nobilis ille fuit, magnisque parentibus ortus :
Hunc quoque præclarum reddit origo patrum.
Ille, super cunctos quos excolit ac veneratur
Gallia Lugduni, nobilitate nitet :
Hunc Latiæ gentes, regumque de stirpe potentum,
Arverni populi progenuere duces.

On peut inférer de ce passage que les ancêtres de Pierre le Vénérable appartenaient à l'une de ces familles considérables par leur crédit et leur fortune, parmi lesquelles nos rois de la seconde race choisissaient les ducs et les comtes, chefs amovibles de la justice et des armes dans les provinces. Mais nous n'y voyons rien qui autorise et justifie l'opinion d'un ancien généalogiste, qui prétend que les premiers auteurs de la maison de Montboissier sont passés de Lombardie en Auvergne dans le huitième siècle. Nous parlons d'un travail dressé sur cette maison, vers l'an 1550, par J. F. Hervier, et présenté par lui à Jean de Beaufort-Montboissier, vicomte de la Motte-Canillac. Au surplus, l'ignorance profonde où nous étions au seizième siècle des monuments anciens de notre propre histoire a donné lieu à de semblables traditions dans presque toutes les familles marquantes.

son témoignage n'a pas éclairci et précisé, pour le rendre plus sensible à la distance où nous nous trouvons, le fait important qu'il constate, il sert du moins à expliquer l'éclat et la grandeur originaires des seigneurs de Montboissier. Il répand un nouveau jour sur les actes nombreux de leur pieuse munificence, et justifie les relations de parenté et d'intérêt qu'on voit établies entr'eux et plusieurs familles comtales dans les douzième et treizième siècles. On conçoit dès-lors que le chef de cette maison ait appelé à recueillir ses biens, en cas d'extinction de sa race, un prince du sang royal de France, et qu'il ait nommé, en 1246, le propre frère du roi saint Louis à la tutelle de son fils mineur.

Le château de Montboissier, appelé dans les anciens titres latins *Monsbuxerius*, *de Montebuxerio* ou *de Montebusserio*, est situé, comme l'indique la signification de son nom, sur une montagne couverte de buis, distante de huit lieues de Clermont. Quoique ce château fût le séjour ordinaire de ses anciens possesseurs, c'était la petite ville de Culhat, située sur le chemin de Clermont à Ambert, qui était le chef-lieu de la baronnie de Montboissier. Nombre de fiefs et de châteaux environnants relevaient à foi et hommage de cette baronnie, qui elle-même relevait des évêques de Clermont.

L'opinion des auteurs qui ont écrit avec le plus d'autorité sur l'histoire d'Auvergne (1) attribue une origine commune aux maisons *de Montboissier* et *de Montmorin*. L'analogie presque complète des armoiries (2), le voisinage des possessions et d'autres rapports plus ou moins éloignés favorisent beaucoup cette opinion. Il est d'ailleurs constant que le nom de Montmorin se prononce par le peuple, en Auvergne, *Montmoris* ou *Montmauris*, et que les premiers auteurs de la maison de Montboissier ont porté pendant plusieurs générations le nom de *Maurice;* mais le défaut de renseignements plus certains laisse peu d'espoir qu'on puisse aller un jour au-delà de ces conjectures.

---

(1) L'abbé Faydit; — *Histoire manuscrite d'Auvergne*, par M. Audigier, à la Bibliothèque du Roi, t. I, p. 265; — *Coutumes d'Auvergne*, par M. Chabrol, t. IV, p. 379.

(2) Celles de la maison de Montmorin sont : *de gueules, semé de molettes d'éperon d'argent; au lion du même, brochant.*

Dans le commencement du seizième siècle, et par suite d'un mariage contracté au milieu du siècle précédent, la maison de Montboissier a été appelée à recueillir les biens des seigneurs de Canillac, dernière branche survivante de la maison de Roger de Beaufort, à la charge d'en perpétuer le nom et les armes. La fidélité avec laquelle les clauses de cette substitution ont toujours été observées a paru d'autant plus remarquable à plusieurs écrivains, que le nom de Montboissier, disent-ils, était de beaucoup préférable à celui de Beaufort-Canillac, quoique cette dernière maison eût été souveraine, et qu'elle se fût acquis de grandes illustrations dans l'Église (1).

I. Hugues Maurice, Ier du nom, seigneur de Montboissier, en Auvergne, surnommé le Décousu (*Dissutus*), le premier seigneur de Montboissier dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, vivait

(1) La maison de Roger de Beaufort, dont le nom ancien était *Rogier*, ou plutôt *Rosiers*, avait eu pour berceau une seigneurie de ce nom, située en Limosin. Elle était possédée, vers l'an 1300, par Pierre Rogier, seigneur de Rosiers, père de Nicolas Rogier, archevêque de Rouen, décédé en 1347, et aïeul de Pierre Rogier, élu pape sous le nom de Clément VI, le 7 mai 1342, et décédé le 6 décembre 1352, frère du cardinal Hugues Rogier, mort le 21 octobre 1363. Guillaume Rogier, IIe du nom, comte de Beaufort, en Anjou, l'aîné de ces deux frères, se maria trois fois, et eut, entr'autres enfants, savoir, de Marie de Chambon, sa première femme : 1° Guillaume Roger, IIIe du nom, comte de Beaufort, qui acheta la vicomté de Turenne, grand-fief de la couronne, en 1350, et dont le fils, Raimond-Louis, comte de Beaufort et d'Alais, vicomte de Turenne, mourut au mois de mai 1417, sans laisser de postérité mâle habile à lui succéder, et à continuer cette branche aînée, éteinte en sa personne; 2° Pierre Roger, élu pape sous le nom de Grégoire XI, le 30 décembre 1371, décédé le 27 mars 1378, à Rome, où il avait rétabli le siége pontifical deux années avant sa mort; 3° Nicolas Roger, auteur de la branche des seigneurs d'Hermenc, devenus comtes de Beaufort et vicomtes de Turenne en 1420, et dont les droits et les biens furent portés par l'héritière dans la maison de la Tour-d'Auvergne en 1445; et de Guerine de Canillac, héritière de son nom, seconde femme de Guillaume Rogier, comte de Beaufort, naquit; 4° Marquis de Beaufort, vicomte de la Motte, auteur de la branche des comtes d'Alais et seigneurs de Canillac, dont le riche apanage est passé à la maison de Montboissier en 1511. Cette substitution paraît avoir donné lieu, dans la suite, à la concession du titre de patrice romain et de prince de l'Église, que portent depuis une suite de générations les aînés de la maison de Montboissier.

sous le règne de Lothaire. Lui et sa femme *Isengarde*, au retour d'un pèlerinage à Rome, s'étant arrêtés à Suze, pour accomplir le vœu qu'ils avaient formé, fondèrent, vers l'an 960, sur le mont Piscarien, en Piémont, à 12 milles des Alpes, la célèbre abbaye de Saint-Michel de la Cluse, dont ils avaient acheté le fonds du marquis d'Ivrée, et la dotèrent des prieurés de Salviat, de Culhat et d'Arlenc, en Auvergne, que le même seigneur de Montboissier avait fondés. Ennucus, archevêque de Turin, consacra, en 966, cette fondation, que rappellent diverses bulles, et notamment une du pape Innocent III, qui surnomme Hugues Maurice de Montboissier *le Décousu*. (Expilly, *Diction. des Gaules et de la France*, t. IV, p. 813; *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 63; *Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze, *Preuves*, p. 29; Geoffroi, prieur du Vigeois, dans sa *Chronique*, écrite au douzième siècle, chapitre 42; l'abbé Ughelli, *Italia sacra*, Rome, 1644; D. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, livre 47, pp. 580, 581, 582. 712 et suivantes.) Hugues Ier a eu pour fils et successeur :

II. Hugues MAURICE, IIe du nom, seigneur DE MONTBOISSIER, désigné quelquefois sous le seul nom de Maurice, est cité dans deux chartes des années 1045 et 1050 (*Manuscrits de Guiblet* à la Bibliothèque du Roi), et dans une troisième sans date du prieuré de Sauxillanges. On lui donne pour femme Alix DE POLIGNAC, qui. d'après l'ordre des temps, devait être sœur du vicomte Armand III, et non pas sa fille, comme le disent d'anciens mémoires domestiques. Il fut père de Hugues III, qui suit.

DE POLIGNAC : fascé d'argent et de gueules.

III. Hugues MAURICE, IIIe du nom, chevalier, qualifié prince DE MONTBOISSIER, naquit dans les premières années du onzième siècle. Quelques auteurs lui ont donné mal à propos le surnom de *Décousu* qui ne convient qu'à Hugues Ier, son aïeul. On le voit intervenir avec Maurice de Montboissier, son père, dans une charte du prieuré de Sauxillanges de l'année 1045, et autoriser la donation faite vers le même temps à ce monastère, par Gerald, cellérier, fils de Pierre, de la dîme qu'il avait sur le lieu de *las Costas*. en présence d'Otbert de Boisse, d'Humbert de Molette et de plusieurs autres chevaliers, et du consentement, porte la charte, de

messire Hugues, *prince de Montboissier*(1). En 1077, Guillaume II, vicomte de Thiers, Adélaïde, sa femme, et leurs fils, Gui, Étienne, Guillaume et Théotard, ayant fait donation à l'abbaye de Saint-Laumer de Mayssat des bois nécessaires au chauffage des religieux et à l'entretien des bâtiments du monastère, Hugues Maurice, seigneur de Montboissier, en souscrivit la charte, avec plusieurs autres seigneurs du pays. On le voit encore assister, vers le même temps, à la consécration que Robert, seigneur de Mayssat, fit de Maurice, l'un de ses fils, à l'abbaye de Saint-Laumer, à laquelle ce seigneur donna l'église de Saint-Martin de Malibrèche, en réparation des maux qu'il avait causés à ce monastère. Hugues III vivait encore en 1080. De sa femme, nommée *Marguerite* dans les manuscrits de Guiblet, sont provenus, entr'autres enfants :

N...

1°. Pierre, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Guillaume Maurice, seigneur d'Arlenc, nommé dans une charte de l'an 1114 avec *Antoinette*, sa femme. Il fut père de trois fils :

A. Pons, seigneur d'Arlenc, qui fit don de l'église de Saint-Martin d'Artonne à l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, et laissa aussi trois fils :

a. Pierre, seigneur d'Arlenc, chevalier, vivant en 1170, et décédé sans postérité ;

b. Étienne, seigneur d'Arlenc, après son frère, qui épousa N... *de Polignac*, sœur du vicomte Pons III, et en eut :

I. Pons, seigneur d'Arlenc, marié avec Béatrix *de la Roche-en-Regnier*. Leur fille et unique héritière, —Guigonne, dame d'Arlenc, porta cette terre à Étienne, seigneur *de Vissac*, son mari, qui vivait en 1278 (2);

II. Étienne d'Arlenc, chevalier, nommé parmi les seigneurs et barons d'Auvergne, qui, en 1253, présentèrent une requête à Alfonse, comte de Poitiers, pour être maintenus dans leurs anciens priviléges (3). Il paraît avoir eu pour fils :

AA. Gérard d'Arlenc, chanoine de Brioude en 1277 ;

BB. Pierre d'Arlenc, chanoine du même chapitre en 1282 ;

---

(1) ... *Laudante domino Hugone, principe de Montebuxerio*. (D. Claude Estiennot, *Fragm. hist. Aquit.*, t. IV, fol. 32 ; — *Archives du prieuré de Sauxillanges*.)

(2) *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 326.

(3) *Histoire d'Auvergne*, par Baluze, t. II, p. 109.

III. Héracle d'Arlenc, chanoine du Puy, vivant en 1229;

c. Guillaume d'Arlenc, mentionné dans une charte de 1180, avec son frère Étienne;

B. Étienne d'Arlenc;

C. Giraud d'Arlenc;

3°. Pons Maurice de Montboissier, qui fut présent, comme abbé de la Chaise-Dieu, avec Pons (de Tournon), évêque du Puy, à la charte d'une donation faite, en 1105, à l'abbaye de Conques, par Pons Ier, vicomte de Polignac, neveu de ce prélat (1). Pons de Tournon mourut le 24 janvier 1112 (2). Le clergé et le peuple du Velay élurent pour lui succéder Pons Maurice de Montboissier. Celui-ci, en butte à la contradiction de quelques envieux qui contestaient la canonicité de son élection, se rendit à Rome, accompagné de Pons, vicomte de Polignac, et y fut sacré par le pape Pascal II. Son retour dans son diocèse fut marqué par les démonstrations de la joie la plus vive; mais ses ennemis, exaspérés par son triomphe, eurent recours à la force et à la violence, et lui firent une guerre qui mit la désolation dans tout le pays. Cependant Pons Maurice eut le bonheur de pacifier son diocèse; et ce fut alors qu'il entreprit un pèlerinage à Jérusalem, où il demeura deux ans. Attaqué, à son retour, d'une maladie de langueur, il demanda, après deux mois de séjour au Puy, à être transporté au château de Montboissier, patrimoine de sa famille, et il y mourut le 20 avril, vers l'an 1128 (3). (*Hist. générale de Languedoc*, t. II, pp. 371, 406, 601,; *Preuves*, col. 369);

---

(1) D. Vaissète pense qu'Auxiliende, mère du vicomte de Polignac, était sœur de l'évêque Pons de Tournon.

(2) *Chronique de Saint-Pierre du Puy*; — D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 601.)

(3) MM. de Sainte-Marthe, dans le *Gallia Christiana*, édition de 1720, t. II, col. 703, et 704, le P. Richard, dans le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, in-fol. t. IV, p. 652, l'abbé du Temps, dans le *Clergé de France*, in-8°, t. III, pp. 158 et 366, n'ont fait qu'un seul et même personnage de Pons de Tournon et de Pons Maurice de Montboissier, successivement abbés de la Chaise-Dieu et évêques du Puy; et ce qu'il y a de plus surprenant, observe D. Vaissète, c'est que les premiers (MM. de Sainte-Marthe, que les autres n'ont fait que transcrire) se fondent sur le témoignage de la chronique de Saint-Pierre du Puy, qui donne au contraire, et dans les termes les plus explicites, les dates d'intronisation et de mort, ainsi que le lieu de la sépulture de chacun de ces deux prélats. C'est par cette chronique qu'on apprend que Pons de Tournon a été inhumé dans le monastère de Rochepaule, au diocèse de Valence, et dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

4° Élisabeth de Montboissier, mariée, vers l'an 1070, avec Pons Ier, vicomte *de Polignac*, décédé à Rome le 23 septembre 1112;

5°. Jeanne, nommée aussi Déave ou Déesse de Montboissier, femme d'Héracle II, vicomte *de Polignac*, frère puîné de Pons Ier, mort le 9 juillet 1098, d'une blessure qu'il avait reçue sous les murs d'Antioche.

IV. Pierre MAURICE, Ier du nom, qualifié prince DE MONTBOISSIER, ainsi que son père, fut témoin d'une donation faite, vers l'an 1101, par Guillaume de Baffie, aux religieux de Sauxillanges. (*Gallia Christ.*, t. II, *Instrumenta*, col. 80.) Le même Pierre Ier, *Ringarde*, sa femme, Guillaume, son frère, et Antoinette, femme de ce dernier, assistèrent, en 1114, à une donation faite à ce même monastère par Maurice, chevalier de Jambaie: *Mauricius, miles de Imbagio, ante se stante Mauricio de Montebuxerio principe, et Wilhelmo, fratre ejus, et suâ uxore Antoniâ, et Raengardâ, uxore Mauricii principis, dedit ad monasterium Celsiniacense quod habebat*, etc. Dans la même année, Maurice de Montboissier (il a ce seul nom dans la charte) fut donné pour garant de l'exécution d'une donation faite au même monastère de Sauxillanges par Gui Malaure, de tout ce qu'il possédait dans la paroisse d'Aizie et du fief *de Appendaria*, en Limosin. (D. Claude Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan.*, t. IV, fol. 16, 17.) Pierre de Montboissier fit le voyage de la Terre-Sainte. Il mourut à son retour et fut enterré dans l'église de Sauxillanges, où se voyait autrefois son épitaphe. Ce seigneur, indépendamment de sa haute naissance, était doué des plus rares qualités. Pierre de Poitiers en déplore la perte dans un passage de sa chronique, et dit que la lumière et l'honneur de sa patrie, et l'ornement de la Gaule seraient ensevelis avec lui, s'il n'avait laissé de généreux enfants dans lesquels on voyait revivre avec éclat toutes ses vertus. Ringarde, son épouse, cousine du duc de Nevers, se retira, l'an 1115, après la mort de son mari, dans le monastère de Marcigny, où elle se fit religieuse. Elle fut célérière de ce couvent pendant quatorze ans, et, après vingt ans d'une vie exemplaire, elle y mourut le 24 juin 1134 ou 1135, et fut mise au rang des saintes. La naissance de Ringarde était illustre, comme on en juge par ce passage de Pierre le Vénérable, son fils, qui avait eu le dessein d'écrire la vie de cette sainte femme. « Je ne » veux point parler de ses grands biens, dit-il, ni de tant d'autres » avantages qui ne regardent que la gloire du monde, et dans les-

« quels, étant élevée au-dessus de plusieurs autres, il y en avait peu « qui fussent élevés au-dessus d'elle. » Pierre Maurice de Montboissier en avait eu huit enfants, nommés dans les manuscrits de Guiblet dans l'ordre suivant :

1°. Othon Maurice de Montboissier, mort sans postérité;

2°. Hugues Maurice, seigneur de Montboissier, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Montpeyroux, près de Thiers, comme on l'apprend des lettres de Pierre le Vénérable, son frère. Il n'eut que deux filles :

A. Poncie de Montboissier, } religieuses au monastère de Marcigny;
B. Marguerite de Montboissier, }

3°. Eustache, Iᵉʳ du nom, qui a continué la descendance;

4°. Héracle ou Heraclius de Montboissier, qui fut reçu au nombre des chanoines de l'église de Saint-Étienne de Lyon en 1139. Dans la suite il fut élevé à la dignité d'archidiacre, et c'est en cette qualité qu'il souscrivit, en 1149, la donation que Hugues de Chaumont fit des terres de Lurcieu et de Lierans au monastère de Cluny. En 1153, quelque temps après l'abdication volontaire de Humbert de Bugey, archevêque de Lyon, Héraclius de Montboissier fut élu pour lui succéder. Dans la même année, il se rendit à Mâcon avec Guillaume, comte de Bourgogne, Guillaume, comte de Châlons, et Humbert, sire de Beaujeu, pour rétablir la paix dans l'église de Cluny. Dans le cours de l'année suivante, le pape Adrien IV le nomma son légat en France et le chargea, en 1155, de terminer le différent qui existait entre le comte de Genève et l'évêque de cette ville. Le caractère et les talents de ce prélat lui avaient captivé l'estime et la confiance de l'empereur Frédéric Barberousse. Ce prince l'appela à ses conseils, l'honora de son amitié, et, par charte du 14 des calendes de décembre 1157, lui accorda pour lui et ses successeurs, archevêques de Lyon, l'investiture du temporel de son église, avec confirmation de la souveraineté et des droits régaliens, et le nomma chef suprême de son conseil et exarque du royaume de Bourgogne. Ce diplôme, daté d'Arbois, est conçu dans ces termes honorables : « Nous investissons l'arche« vêque de Lyon de la plus ample et éminente prérogative qui puisse « être conférée par les empereurs, et nous le faisons gratuitement, d'une « manière nouvelle et à perpétuité, le très-glorieux exarque de notre pa« lais de Bourgogne, le chef suprême de notre conseil et le premier dans « toutes les affaires et expéditions à traiter. Et afin que cette donation et « confirmation aient toute leur force à perpétuité, nous avons fait expé« dier ces lettres et sceller d'une bulle d'or, après les avoir signées de « notre main. » Héraclius eut presqu'aussitôt une guerre à soutenir contre Guigues III, comte de Forez, qui s'empara de la ville de Lyon. Héraclius y revint l'année suivante après la dispersion des troupes du comte : mais celui-ci ne laissa pas de renouveler ses prétentions sur les droits

souverains concédés par l'empereur. La mort de ce prélat négociateur et guerrier est marquée dans les anciens obituaires au 3 des ides de novembre (11), et Robert du Mont la fixe à l'année 1163. (*Gallia Christiana*, t. IV, p. 121; *Art de vérifier les Dates*, in-8°, t. X, p. 489);

5°. Pons de Montboissier, religieux de l'abbaye de la Cluse, nommé abbé de Vezelay, au diocèse d'Autun, en 1138, décédé le 14 octobre 1161 (1). Ce fut de son temps que le roi Louis le Jeune reçut à Vezelay, des mains de saint Bernard, abbé de Clairvaux, la croix pour son expédition à la Terre-Sainte le 31 mars 1145;

6°. Jourdain de Montboissier, religieux de la Chaise-Dieu, et successivement grand-prieur et abbé en 1146. Il obtint un bref apostolique du pape Eugène III, l'an 1149, et mourut le 8 des calendes de décembre (24 novembre) 1158. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 335);

7°. Pierre Maurice de Montboissier, surnommé le Vénérable (2), né vers l'an 1091. Consacré à Dieu par sainte Ringarde, sa mère, dans le monastère de Sauxillanges, il reçut l'habit religieux des mains de saint Hugues, abbé de Cluny, à l'âge de seize ou dix-sept ans. Successivement prieur de Vezelay et de Domnè, il fut élu, le 22 août 1122, à peine âgé de 30 ans, abbé et général de Cluny. Il succédait à l'abbé Pons, que treize ans d'une mauvaise administration avaient contraint d'abdiquer sa dignité. Trois années suffirent à Pierre le Vénérable, secondé par le zèle d'un religieux habile et recommandable, Mathieu, prieur de Saint-Martin-des-Champs et depuis cardinal, pour rétablir l'ordre et la discipline dans son église. Il s'occupa immédiatement de la réforme des autres monastères dépendants de son ordre; mais l'abbé Pons, profitant de son absence et des

---

(1) L'auteur de l'*Histoire de Vezelay* le dit frère utérin de Pierre le Vénérable. (*Spicilège*, t. III, p, 507.)

(2) M. Daunou, dans une très-bonne notice qu'il a consacrée à ce prélat au t. XXXIV de la *Biographie universelle*, p. 403, débute par cette question : « Pierre le Vénérable ou de Cluny était-il issu de la maison de Montboissier, » illustre en Auvergne dès le onzième siècle ? Du Chesne ne l'affirme pas ; mais » dom Mabillon le conclut avec assurance des témoignages de Pierre de Poitiers, » le cluniste, et de Geoffroi, prieur du Vigeois. » Il est vrai qu'André du Chesne, dans ses notes sur la *Bibliothèque de Cluny*, semblait douter que Pierre le Vénérable fût fils du seigneur de Montboissier; mais sept ans plus tard, en publiant l'*Histoire de la maison de Chastillon*, en 1620, du Chesne se rendit à l'opinion unanime des savants et des contemporains de Pierre le Vénérable. Les armes de ce prélat étaient empreintes sur sa tombe, qu'on voyait autrefois dans le petit cloître de Cluny, et le frontispice de la *Bibliothèque de Cluny*, in-fol., orné du portrait de ce vertueux abbé, présentait de même l'écusson de ses armes, savoir : *un écu semé de croisettes et un lion brochant*.

dispositions de quelques religieux qui supportaient avec impatience les austérités de la règle, reparut tout à coup à Cluny, en chassa les religieux qui se montrèrent opposés à son usurpation, et signala son retour par les plus grands désordres. Condamné par le pape Honorius, Pons mourut à Rome en 1126. Pierre le Vénérable s'empressa de réparer les maux innombrables qu'avait causés son prédécesseur, bannit de son église la discorde et la licence, et éteignit pour près de 7,000 marcs d'argent de dettes. Lors du schisme qui s'éleva en 1130, à la mort d'Honorius, l'abbé de Cluny contribua plus que personne à faire prévaloir le parti d'Innocent II, qu'il reçut dans son monastère avec beaucoup d'égards et de magnificence. En 1132, dans un chapitre général de son ordre où assistèrent 200 prieurs et 1,200 religieux, français, anglais, espagnols, allemands et italiens, Pierre le Vénérable proposa et fit adopter des statuts qui rendaient la règle plus sévère. Il assista au concile de Pise en 1134, et à son retour rendit les derniers devoirs à sainte Ringarde, sa mère, que les religieuses et les pauvres de Marcigny regrettaient autant que lui-même. En 1141, il visita les monastères de son ordre en Italie et en Espagne, et il se rendit à Rome en 1144, 1145 et 1150. L'autorité que lui donnaient ses lumières et ses hautes qualités personnelles, indépendamment de son rang éminent dans la prélature comme chef d'ordre, le mirent en relations suivies avec tous les hommes qui captivaient l'attention du siècle ou exerçaient la puissance, tels que saint Bernard, Suger, Thibaut, comte de Champagne, Amédée, comte de Savoie, Henri de Blois, frère du roi d'Angleterre; les rois de France, d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem, l'empereur de Constantinople, le pape Innocent II, et surtout Eugène III, qui l'admettait à délibérer dans le conseil des cardinaux. En 1140, il accueillit avec bonté et consola le malheureux Abailard, qui, condamné au concile de Sens, était venu chercher un asile à l'abbaye de Cluny; et, peu après la mort de ce célèbre controversiste, au prieuré de Saint-Marcel, en 1142, le prélat adressa deux épîtres à Héloïse, la compagne de ses erreurs et de son infortune, et alors abbesse du Paraclet. Il combattit les erreurs que Pierre de Bruys et Henri, son sectateur, répandaient dans la Provence, le Languedoc et la Gascogne; fit présider par Odon, légat du saint-siége, en 1153, une assemblée où les comtes de Bourgogne et de Mâcon, Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, les suffragants de son église et nombre de barons délibérèrent sur les moyens de préserver le monastère de Cluny des brigandages auxquels ses possessions étaient exposées; enfin, moins chargé d'années qu'épuisé par les austérités et les efforts de son zèle, Pierre de Montboissier mourut, selon le vœu qu'il avait souvent formé, le jour même de la naissance de Jésus, le 25 décembre 1158. Henri de Blois, évêque de Winchester, le fit inhumer au chevet de la grande église de Cluny. (Le Mire, *Origine de l'ordre de Saint-Benoît*, p. 96; *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1137; *Hist. littéraire de la France*, t. XIII, pp. 241 à 267.) Les nombreux ouvrages de ce prélat, et l'influence

salutaire qu'ils ont exercée sur les mœurs de son temps attestent qu'il fut une des lumières et un des plus fermes soutiens de l'Église. S'il ne fut point canonisé dans les formes, sa mémoire du moins a toujours été honorée des fidèles, qui le comptent au nombre des bienheureux; et l'histoire lui a consacré le surnom de *Vénérable*, qui exprime fidèlement tout ce qu'on remarquait d'avantages extérieurs et d'éminentes vertus réunis en sa personne. Ses œuvres ont été plusieurs fois publiées et traduites, et sa Vie, écrite par un de ses disciples, nommé Rodolfe, a été imprimée par les soins de D. Martène;

8°. Armand Maurice de Montboissier, prieur de Cluny et de Manglieu, au diocèse de Clermont. Il ne vivait plus en 1157.

V. Eustache, Ier du nom, sire DE MONTBOISSIER, après ses frères Othon et Hugues, étant sur le point de faire le voyage à la Terre-Sainte, fit don, en 1141, au monastère de la Chaise-Dieu, des terres qu'il possédait dans le prieuré de Saint-Dier, au diocèse de Clermont, en présence d'Aimeri, évêque de Clermont, et de Jourdain de Montboissier, frère d'Eustache. Celui-ci, en 1149, eut de vifs démêlés avec Héraclius, son autre frère, relativement aux prétentions de ce dernier sur la succession paternelle. (*Gallia Christ.*, t. II, col. 334; t. IV, col. 122.) On ignore comment cette guerre s'est terminée; mais elle ne paraît pas avoir préjudicié aux intérêts d'Eustache de Montboissier. Il avait épousé Héraclée, dame DE ROCHE-SAVINE, fille et héritière d'Étienne de Polignac, *dit* de Roche-Savine, laquelle le rendit père de :

DE ROCHE-SAVINE : fascé d'argent et de gueules.

1°. Héracle, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Hugues, *dit* de Roche-Savine, seigneur de Saint-Bonnet et de Novacelle, qui vécut jusqu'après l'an 1252.

VI. Héracle, Ier du nom, seigneur DE MONTBOISSIER, est mentionné dans deux chartes des années 1190 et 1224. (*Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 353.) Hugues de la Tour, évêque de Clermont, confirma, en 1234, le don que ce seigneur avait fait de la prairie de Condat à l'abbaye de Chantoin. Il avait épousé Marguerite D'OLIERGUES, fille d'Agnon II, seigneur d'Oliergues, et de Béatrix de Baffie, cousine-germaine d'Éléonore de Baffie, femme de Robert VI, comte d'Auvergne, et sœur d'Agnon III, seigneur d'Oliergues, dont les filles, Béatrix et Yseult d'Oliergues (1),

D'OLIERGUES : de sable, à trois molettes d'éperon d'argent.

(1) Yseult, dame d'Oliergues, héritière de cette ancienne maison, épousa

furent mises sous la tutelle de Marguerite d'Oliergues, leur tante. (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 370.) Celle-ci rendit le seigneur de Montboissier père de trois fils :

1°. Eustache, II° du nom, dont l'article viendra ;

2°. Armand-Maurice de Montboissier, seigneur de Roche-Savine, de Saint-Bonnet, de Novacelle et de la Roue, qui a laissé, entr'autres enfants :

A. Pierre-Maurice de Montboissier, doyen de l'église du Puy. Il fit son testament en 1270 ;

B. Guillaume-Maurice de Montboissier, seigneur de Roche-Savine, de Saint-Amant, de Novacelle et de Saint-Bonnet, qui fut père de :

a. Pierre-Maurice de Montboissier, chevalier, seigneur de Roche-Savine et de Saint-Bonnet, marié avec Gaillarde *de la Tour*, fille de Bernard, II° du nom, seigneur de la Tour, et nièce de Bertrand de la Tour, chanoine de Clermont, qui lui légua différentes terres par son testament de l'année 1280. (Baluze, *Preuves*, pp. 139, 504.) En 1288, Pierre-Maurice de Montboissier fit hommage à l'évêque de Clermont pour son château de Saint-Bonnet. Par acte du lundi après l'octave de Saint-Michel 1311, il fit donation de tous ses biens, meubles et immeubles, à Robert VI, comte d'Auvergne, son cousin, et vivait encore en 1332. Il avait eu deux filles :

I. N.... de Montboissier, femme de Géraud *de Bussières*, et mère de :

Marcibile de Bussières, qui ratifia, en 1316, la donation faite à son préjudice au comte d'Auvergne, par Pierre-Maurice de Montboissier, son aïeul. Elle était mariée à Alfonse *de Rochebaron*, lorsque le comte Robert VII, par transaction du 21 septembre 1321, leur accorda, sans doute à titre de dédommagement, une somme de 1,000 livres, et leur assigna un revenu annuel de

---

Agnon de Maymont, dont la postérité releva les nom et armes d'Oliergues. Agnon de Maymont, leur fils, devint seigneur d'Oliergues par la donation que lui en fit sa mère, en 1249, lors de son premier mariage avec Béatrix de Baffie. Il épousa en secondes noces Marguerite de Montboissier. Les deux filles qu'il laissa, Béatrix et Yseult, firent, le 14 janvier 1276 (*v. st.*), le partage des terres d'Oliergues et de Maymont. La première échut à Béatrix, qui la porta par mariage dans la maison de la Tour d'Auvergne, et la seconde fut le partage d'Yseult de Maymont.

140 lives sur la leyde et les autres revenus d'Ambert. (*Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 355);

II. Bermonde de Montboissier, religieuse à Giac. Son père lui fit la réserve de 30 livres de rente par l'acte de 1311,

b. Béatrix de Montboissier, épouse de Guillaume *de Rochefort*, seigneur d'Ally, qui mourut vers 1280 et elle vers 1282;

3°. Héracle de Montboissier, chanoine de Brioude en 1256.

VII. Eustache, IIe du nom, seigneur de Montboissier, chevalier, acquit, en 1227, un tènement et quelques cens situés dans les dépendances de Tolhose, en la paroisse d'Auzelle; et, la veille de la fête de saint Philippe et saint Jacques 1232, il reçut l'hommage que lui fit Hugues de Roche-Savine, pour les terres de Saint-Bonnet et de Novacelle. (*Inventaire des titres de Bourbonnais et d'Auvergne, à la Bibliothèque du Roi*, cabinet de Gaignières, vol. 654, 2e partie, fol. 144, 145.) Au mois de juin 1236, Eustache de Montboissier échangea le fief qu'il possédait au château de Saint-Babel avec Guillaume, comte de Clermont, qui l'affranchit d'une redevance qu'il payait à Guillaume de la Roche, chevalier, et de tout ce que le même comte pouvait lui demander à raison du pleige du château d'Yssandolanges, au rapport de messire Agne de Maymont, chevalier. Par un autre échange qu'il fit, en 1238, avec Hugues de la Tour, évêque de Clermont, il céda à ce prélat la seigneurie d'Yssandolanges pour celle de Léothoing. (*Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 89.) Se trouvant à la cour du roi saint Louis dans le temps où ce prince avait fait vœu de conquérir la Terre-Sainte, Eustache de Montboissier, qui sans doute se préparait à l'accompagner dans cette expédition, fit, par lettres datées de Paris au mois de février 1246 (*v. st.*), les dispositions suivantes. Il ordonna que, s'il venait à mourir avant qu'Eustache de Montboissier, son fils, eût atteint la 21e année de son âge, la tutelle de celui-ci fût remise, ainsi que l'administration de tous ses biens, à son très-cher seigneur Alfonse, comte de Poitiers (frère du roi), qui en ferait la remise au même Eustache de Montboissier lorsqu'il aurait atteint sa majorité, et le recevrait en homme-lige; et, pour le cas où ce même fils viendrait à mourir avant le seigneur de Montboissier, son père, il institua le comte de Poitiers son héritier dans tous ses biens, excepté le château de Montboissier avec

ses dépendances, cent marcs d'argent, et quelques portions de terre qu'il se réserva pour lui, avec la faculté d'en disposer à sa volonté (1). On voit par des lettres d'Alfonse, comte de Poitiers, du mois de juillet 1249, qu'à cette époque Eustache II de Montboissier avait cessé de vivre. (*Trésor des chartes*, vol. I, Poitou, 1er sac, n° 113, fol. 391.) Son tombeau se voyait dans le cloître de l'église de Montpeyroux. On lui donne pour femme Marguerite DE MAYMONT, dont il eut : DE MAYMONT

1°. Eustache, III° du nom, dont on va parler;

2°. Marguerite de Montboissier, mariée, vers l'an 1260, avec Agnon II *de Maymont*, seigneur d'Oliergues. Elle en était veuve en 1276, et tutrice de leurs enfants.

---

(1) Ces lettres d'Eustache II de Montboissier existent en original aux archives du royaume, et copie authentique en a été délivrée le 11 avril 1829. En voici la teneur : « Ego Eustachius dominus de Montebusserio, notum facio universis » quod ego magna deliberatione præhabita motu proprio volo præcipio atque con- » cedo ut, si dominus ex hoc mundo me evocaverit antequam carissimus filius » meus Eustachius vicesimum primum annum ætatis suæ compleverit, carissimus » dominus meus vir illustris, A. comes Pictaviensis habeat et teneat ballum et tu- » telam prædicti filii mei et totius terræ suæ et omnium bonorum suorum. Ità » quod si dictus filius meus moriatur sine hærede de proprio corpore suo, dono et » concedo eidem domino comiti totam hæreditatem quæ de me ad ipsum debet » devenire; item instituo hæredem ipsi filio meo præfatum dominum meum » A. comitem Pictaviensem, tali modo quod tota terra et tota hæreditas ejus ad » ipsum comitem deveniat liberè et integrè, excepto castro de Montebusserio et » ejus pertinenciis, retentis tamen mihi centum marchis argenti in mobilibus et » decem libratis terræ sive redditus, de quibus testari potero et meam facere vo- » luntatem. Quando autem filius meus prædictus vicesimum primum annum æta- » tis suæ compleverit, si tunc mortuus fuero, sæpè dictus filius meus antequam » idem dominus comes terram prædictam eidem filio meo reddat omnia præmissa » concedere tenebitur et approbare sicut superiùs sunt expressa, et tunc completo » vicesimo et primo anno si dictum filium meum vivere contingat, dictus do- » minus comes ei restituat terram suam et in hominem ligium recipiat sine quoli- » bet contradicto ; si autem sæpèdictus filius meus ante me moriatur, similiter » dono et hæredem instituo præfatum dominum comitem de omnibus suprà dic- » tis, excepto castro de Montebusserio, cum suis pertinenciis, et retentis centum » marchis argenti et decem libratis terræ sub formâ superiùs annotatâ. Actum » Parisiis anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo sexto mense fe- » bruarii. »

VIII. Eustache, IIIe du nom, seigneur DE MONTBOISSIER, d'Aubusson, de Boissonnelle et du Monteil, est nommé parmi les principaux seigneurs et barons du comté d'Auvergne qui, le jour de la fête de saint Blaise 1253, écrivirent à Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, pour se plaindre des infractions faites aux usages et priviléges de la province par les officiers du roi, qui, sans le consentement du comte d'Auvergne, étaient intervenus dans les démêlés de ce comte avec l'évêque de Clermont. (*Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 109.) En 1266, Eustache III reconnut tenir son château de Montboissier de l'évêque de Clermont. (*D. Estiennot*, t. IV, p. 376.) Il fit un accord, au mois de juillet 1268, avec le même Alfonse, comte de Toulouse, qui, pour l'indemniser des revenus de ses terres, dont il avait eu la disposition comme son tuteur pendant sa minorité, lui donna le fief de Montrevel, en Auvergne, à la charge de lui en faire foi et hommage. (*Trésor des chartes*, Toulouse, sac VIIIe, n° 98.) Gui de la Tour, évêque de Clermont, reçut en, 1276, l'hommage d'Eustache de Montboissier, pour son château. (*Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 90.) Au mois de septembre 1278, il assista à une transaction passée par la médiation d'Imbert de Beaujeu, connétable de France, entre Beraud de Mercœur, Alixent, sa fille, veuve d'Aimar IIIe, comte de Valentinois, et Aimar IV de Poitiers, fils du premier lit et successeur de ce comte. (*Baluze*, t. II, p. 290.) Eustache de Montboissier ayant cédé quelques droits de justice dans la terre de Montboissier et la paroisse de Cunlhat à noble Gilbert de Monteil, celui-ci lui en fit hommage le jeudi de la troisième semaine de carême de l'année 1281. Le même seigneur de Montboissier et son fils Eustache signèrent le testament de Bertrand, seigneur de la Tour, de l'année 1285. (*Baluze*, t. II, p. 532.) L'an 1289, le roi Philippe le Hardi confirma les droits et franchises de la terre de Montboissier, et déclara que celles d'Aubusson et de Boissonnelle étaient mouvantes de la couronne depuis l'année 1253. Au mois de septembre 1302, Eustache fit son testament, par lequel il substitua graduellement ses terres à ses fils et aux héritiers mâles de son nom. Il y fit un legs au roi Philippe le Bel, et d'autres à tous les chevaliers, écuyers et damoiseaux de son domaine, et prescrivit sa sépulture près de la tombe de son père, dans le cimetière de l'abbaye de Montpeyroux, où s'observait encore la loi

qui ne permettait pas d'inhumer les morts dans les églises. Le seigneur de Montboissier mourut entre les années 1304 et 1309. Il avait épousé 1° Alix DAUPHINE, fille de Robert, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et d'Alix de Ventadour. Ce prince, par ses dispositions testamentaires du mois d'avril 1262, lui légua des cens et droits seigneuriaux, en paiement de 25 livres qui lui restaient dues sur la dot d'Alix. (*Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 354; *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 171, et t. II, pp. 268, 271, 290.) 2° Tiburge ADHÉMAR, fille de Lambert Adhémar, seigneur de la Garde, et de Méraude Adhémar, dame de Rochemaure. Eustache III eut pour enfants;

DAUPHIN d'*Auvergne*: d'or, au dauphin pâmé d'azur.

ADHÉMAR: mi-parti de France, ancien, et de Toulouse; sur le tout d'or, à trois bandes d'azur.

Du premier lit :

1°. Dauphine de Montboissier, née vers l'an 1260, mariée, en 1278 (1), avec Gui, seigneur *de la Roche-en-Regnier*, au diocèse du Puy. Robert Dauphin, comte de Clermont, Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, et Hugues, seigneur d'Alègre, se rendirent garants des conditions de la dot de cette dame, à laquelle son frère Eustache donna pour ses droits de partage, en 1310, les lieux et mas de la Valette, la Faye et la Gerbaldias. On voit par l'acte constitutif de cette dot qu'elle avait aussi quelque somme à répéter sur l'ordre des templiers, et qu'à raison de cela il y avait eu, en 1309, opposition à la saisie des biens de cet ordre, faite par le roi Philippe le Bel. Elle était veuve en 1311;

Du second lit :

2°. Eustache, IVe du nom, chevalier, seigneur de Montboissier, auquel son père, en l'émancipant par acte du mois de mai 1304, donna les terres de Montboissier, Boissonnelle, Culhat et Sugères, et lui substitua Héracle, son frère puîné. Il transigea, en 1306, avec Guillaume Flotte, seigneur de Revel; acquit des biens-fonds de Robert de Saint-Flour, chevalier, au mois d'avril 1307; fit, au mois de janvier 1309, à Héracle, son frère, un don approbatif du testament de leur père, et tous deux réglèrent, en 1310, avec Albert Aycelin, évêque de Clermont, les limites de Montboissier.

(1) Baluze, dans les preuves de son *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 544, date ce mariage de l'année 1298. D'autres généalogistes le reportent à l'année 1275. Ces deux dates sont également fautives; car Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, qui fut l'un des garants des conventions matrimoniales, ne fut nommé connétable qu'au mois de février 1277, et il mourut en 1285.

Boissonnelle, Aubusson et du Monteil, et celles de Mauzun et de Courpiere, qui appartenaient au prélat. Le roi Philippe le Bel confirma ce traité par lettres-patentes de la même année. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 92.) Par acte du 26 mai 1311, où Eustache de Montboissier est qualifié *haut et puissant seigneur*, il révoqua une donation qu'il avait ci-devant faite à Robert, comte de Clermont et de Boulogne. Par lettres du mois de juin 1313, le roi le choisit avec le Dauphin d'Auvergne, les seigneurs de la Tour et d'Apchon, etc., pour recevoir les comptes des dons et octrois faits à ce prince pour subvenir aux frais de la guerre de Flandre. Il est nommé avec les premiers seigneurs de sa province dans des lettres de convocation du roi Philippe le Long, des 17 novembre 1317 et 19 juin et 12 novembre 1318, portant ordre de marcher avec armes et chevaux pour le service de ce prince. Il fut aussi l'un des commissaires choisis, par lettres datées de Vincennes au mois de juin 1319, pour vérifier les comptes des gentilshommes nommés pour la perception d'un aide que ce prince avait demandé aux barons et aux nobles d'Auvergne. (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, *Preuves*, pp. 150, 155.) Eustache, IVe du nom, fit deux testaments. Par le premier, de l'année 1313, il demanda à être inhumé dans l'abbaye de Vauluisant, et par le dernier, de l'année 1322, il voulut être enterré dans le cimetière de l'abbaye de Notre-Dame de Montpeyroux, au tombeau de plusieurs de ses ancêtres. (D. Claude Estiennot, *Fragm. histor. Aquit.*, t. IV, fol. 186, 187.) Il eut pour fils :

A. Héracle de Montboissier, institué héritier universel de son père en 1313, mort avant l'année 1322;

B. Eustache, V^e du nom, seigneur de Montboissier, institué héritier universel de son père en 1322. Il était marié, en 1332, avec une dame nommée W...., nièce de Marguerite Aycelin de Montaigu, femme de Bertrand de la Tour, seigneur d'Oliergues. (*Baluze*, t. I, p. 374.) Il mourut sans postérité après l'année 1349;

C. Hugues de Montboissier, chanoine du Puy, qui souscrivit, en 1333, un accord passé entre ce chapitre et celui de Sainte-Marie de Saint-Flour. Le 9 octobre 1339, il assista à la réception de Humbert, dauphin de Viennois, en qualité de chanoine de la même église du Puy. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 743; *Mémoires de M. de Valbonnais sur le Dauphiné*, p. 403, col. 1.);

3°. Héracle, IIe du nom, qui a continué la descendance;

4°. Alix de Montboissier, femme de Pons, seigneur *de Vissac* et d'Arlenc, lequel vivait encore en 1322. Pierre de Vissac, leur fils, fut substitué par Héracle de Montboissier, son oncle, en 1328.

IX. Héracle DE MONTBOISSIER, damoiseau, qualifié *noble et puissant homme*, seigneur d'Aubusson et du Monteil, reçut ces

deux châteaux de son père, avec 700 liv. tournois de rente, dans son contrat de mariage, passé à Saint-Just, près du château de Maymont, le mercredi avant la fête de saint Barthelemi, apôtre, 1307, avec Agnès DE CHASTEL-PERRON, veuve en premières noces de Roger de Montaigu-le-Blain, damoiseau, et fille de Guichard de Chastel-Perron (*de Castro Petro*), seigneur de la Ferté-Chauderon. Il fournit aveu et dénombrement, en 1308 et 1315, pour les biens que possédait cette dame en Bourgogne, Bourbonnais et Forez. (*Chambre des comptes de Paris*, rég. 464, pp. 412, 413; rég. 490, p. 98.) Le 15 septembre 1312, Héracle de Montboissier fit un accord avec l'abbé de la Chaise-Dieu, relativement à la manière de prélever les dîmes dans la paroisse d'Echandelis. Au mois de juin 1317, il transigea, après plusieurs procédures, avec François du Mont, prieur de Salviat, ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Clermont, dépendant de l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse. Il est fait mention, dans un acte de l'année 1323, d'un bailli qu'il avait à Culhat; et, l'an 1328, il fit son testament, où sont confirmées les substitutions graduelles en faveur des héritiers mâles de sa maison. Il demanda aussi à partager la sépulture de ses pères dans le cimetière du monastère de Montpeyroux, auquel il légua une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres. Agnès de Chastel-Perron, sa veuve, transigea avec son fils aîné le 7 avril 1335. Leurs enfants furent :

DE CHASTEL-PERRON : écartelé d'or et de gueules.

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Montboissier, chanoine de Brioude vers 1342;
3°. Dauphine de Montboissier, femme de Gilles *Aycelin*, seigneur de Montaigu, dont elle fut séparée. Par une transaction qu'elle passa avec lui, le 24 juillet 1354, par l'entremise du duc de Bourbon et du cardinal de Boulogne, il lui rendit ses héritages, lui assigna le château de Bressolie pour son douaire, et lui laissa la garde de ses enfants, qui furent :
   A. Gilles Aycelin de Montaigu, } morts jeunes;
   B. Pierre Aycelin de Montaigu, }
   C. Mascaronne Aycelin de Montaigu, mariée, en 1367, avec Armand-Randon, vicomte *de Polignac*.

X. Jean DE MONTBOISSIER, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Aubusson, de Boissonnelle, du Monteil, etc., qualifié *haut* et *puissant seigneur*, comme le furent depuis tous ses descendants, transigea

avec sa mère en 1331, et reçut diverses reconnaissances féodales à la fin de la même année. Il fit hommage au duc de Bourbonnais pour sa maison forte de Chambon et la vicomté de Mondras en 1335, et passa un accord, en 1337, avec Gui, comte de Forez, relativement aux justices de Chambon et de Bessas, en la paroisse de Pierrecourt, que tenait Thomas de la Merlie, chevalier. (*Chambre des comptes de Paris*, régistre 490, p. 121; rég. 1400, p. 917.) En 1338, Jean de Montboissier transigea avec Guillaume Aycelin de Montaigu, son frère utérin, sur le partage des biens d'Agnès de Chastel-Perron, leur mère. Il servait le roi Philippe de Valois en 1339, avec 8 écuyers composant sa compagnie, acquit des biens-fonds en 1340 et 1341, et mourut en 1350. Il avait épousé, au mois d'août vers l'an 1330 (1), Jeanne FLOTTE DE REVEL, fille de Guillaume Flotte, seigneur de Revel et d'Escolle, chancelier de France, et d'Elips de Mello d'Espoisses, sa première femme, et petite-fille de Pierre Flotte, seigneur de Revel, aussi chancelier de France. Pierre Flotte, seigneur d'Escolle, frère de cette dame, était pourvu de la dignité d'amiral de France. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 276.) De ce mariage sont provenus :

FLOTTE : fascé d'or et d'azur.

1°. Louis, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. Jeanne, *aliàs* Isabeau de Montboissier, femme de Pierre *de Noury*, chevalier, seigneur de Noury, avec lequel elle vivait encore en 1374. (*Invent. des titres de Nevers*, t. IV, p. 2619, à la Bibliothèque du Roi.) Elle en eut, entr'autres enfants :

Jean de Noury, archevêque de Vienne en 1396, puis de Besançon, mort en 1440, avant d'avoir fait son entrée dans cette dernière ville :

3°. Marie de Montboissier,
4°. Boisserette de Montboissier,
5°. Dauphine de Montboissier,
} mineures en 1350.

XI. Louis DE MONTBOISSIER, Ier du nom, qualifié *magnifique* et *puissant homme*, damoiseau, puis chevalier, sire ou baron de Montboissier, seigneur des châtellenies d'Aubusson, de Boissonnelle, du Monteil, de Vaux-Meaude, etc., rendit hommage au duc de Bourbonnais en 1343 et 1352, pour divers biens et cens qu'il possédait en Nivernais et Bourbonnais, du chef d'Agnès de Chastel-

(1) M. Chabrol, t. IV, f. 355, dit que ce mariage eut lieu vers l'an 1320.

Perron, son aïeule. Il agissait alors sous la tutelle de messire Louis de Vissac, chevalier, son oncle à la mode de Bretagne, qu'un conseil de famille avait élu son tuteur le vendredi avant la nativité de la Vierge, 1350. Il reçut diverses reconnaissances féodales en 1351; plaidait, en 1369, contre les habitants de sa terre de Montboissier; rendit hommage, en 1373, à raison de plusieurs tènements, au comte d'Auvergne et de Boulogne; obtint, au mois d'octobre 1375, une lettre apostolique, portant défense aux prieur, curé et habitants de Culhat, de construire dans ce lieu un fort qu'ils avaient commencé, et rendit foi et hommage et fournit aveu et dénombrement au duc de Bourbon, en 1381, pour les châteaux et terres seigneuriales de Montboissier, Boissonnelle, Vaux-Meaude, Aubusson, Monteil, etc. (*Chambre des comptes*, registre 461, p. 234.) Au mois de février 1382 (*v. st.*), Jean, duc de Berry et d'Auvergne, confirma la donation que Louis, seigneur de Montboissier, avait faite à Guillaume l'Hermite, du lieu de la Faye, situé dans la châtellenie d'Aubusson, à la charge de tenir ce lieu à foi et hommage du seigneur de Montboissier (1) et de ses successeurs. (*Inventaire des titres de Bourbonnais et d'Auvergne*, fonds de Gaignières, vol. 654, 2ᵉ partie, p. 151, à la Bibliothèque du Roi.) Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1355, Marthe DE LA ROCHE, fille de magnifique seigneur Hugues de la Roche, seigneur de Châteauneuf et de Tournoëlle (d'une branche de la maison de la Roche-Aymon), et de Dauphine Rogier de Beaufort, sœur du pape Grégoire XI, et nièce du pape Clément VI. Marthe de la Roche n'avait pas encore atteint sa douzième année. Elle fut assistée à son contrat par messire Louis de Vissac, chevalier, son tuteur, et l'acte en fut passé en présence du comte de Valentinois et de Diois. Hugues de la Roche constitua en dot à sa fille 10 mille florins de Florence, dont 4000 payables le jour des noces, et promit de lui donner en outre des robes et joyaux convenables à sa qualité,

DE LA ROCHE : d'azur, à trois fasces échiquetées d'argent et de gueules.

(1) Cette donation fut confirmée par un acte de Louis de Montboissier, de l'année 1397, qui la déclara une récompense des services que lui avait rendus Guillaume de la Faye, chevalier, autrement dit l'Hermite. L'acte porte qu'indépendamment du transport de la terre de la Faye et de ses dépendances. à Guillaume l'Hermite, celui-ci en pourrait prendre le nom et les armes. (*Chambre des comptes*, rég. 462, p. 183; rég. 471, pp. 48, 138.)

lorsqu'elle serait en âge de recevoir la bénédiction nuptiale. Le 2 novembre 1387, Louis de Montboissier obtint des lettres pour faire exécuter, par le sénéchal d'Auvergne, le paiement de 5000 florins qui lui restaient dus sur cette dot par son beau-père. Il avait fait montre à Bourbourg, le 4 septembre 1383; et à Lille, le 16 octobre 1386, servant alors, avec un chevalier et plusieurs écuyers sous ses ordres, dans la guerre que le roi Charles VI fit aux Gantois révoltés, et dans l'expédition projetée pour une descente en Angleterre. Le 12 mai 1397, le seigneur de Montboissier renouvela son aveu et dénombrement au duc de Berry et comte d'Auvergne. Il s'était rendu garant, en 1392, que les châteaux qui devaient être remis entre les mains d'Alix de Beaufort, comtesse de Valentinois, en conséquence du traité de paix fait, le 8 mai de cette année, entre le pape, l'évêque de Valence et le comte de Valentinois, d'une part, et Raimond de Turenne, chevalier, de l'autre, ne porteraient aucun dommage au pape ni au comte de Valentinois. (*Trésor des chartes*, Valentinois II, n° 5.) En 1400, Louis de Montboissier fit avec Nicolas, seigneur de la Roche et de Tournoëlle, son beau-frère, un accord portant quittance finale de la dot de Marthe de la Roche, et il mourut en 1414. Par le testament qu'il avait fait le 23 janvier de cette année (*v. st.*), il voulut que son corps fût transporté dans l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, et en attendant déposé dans la partie du cimetière de la paroisse de Lespinasse destinée pour la sépulture des pauvres. Il institua Louis, son fils aîné, son héritier universel, avec substitution graduelle, assigna pour légitime à Jean, son second fils, l'usufruit seulement des terres d'Aubusson et du Monteil, et pour celle de Pierre, l'usufruit des terres de Viscomtat et de Sugères, dans la justice de Montboissier, et fonda trois vicairies à Boissonnelle, Vaux-Meaude et Montboissier. Ses trois fils assistèrent à ses dernières dispositions, et promirent de s'y conformer. L'abbé de la Cluse, en acceptant au bas du testament un legs de 100 livres fait à ses religieux (1), qualifie le testateur, protecteur, patron et bien-

(1) Déjà, par un acte de la même année 1414, Louis de Montboissier avait donné 800 écus d'or à l'abbé et aux religieux du même monastère. Il est qualifié dans l'acte magnifique baron, protecteur, patron et fondateur de Saint-Michel de la Cluse. (*D. Claude Estiennot*, fol. 525.)

faiteur de leur église, lequel imitait l'exemple et suivait les traces de ses prédécesseurs, et notamment de Hugues, seigneur de Montboissier, *ex clarâ propagine*, qui en était reconnu pour le fondateur. (D. Claude Estiennot, *fragm. hist. Aquit.*, t. I, fol. 183.) Ses enfants furent :

1°. Louis de Montboissier, II° du nom, chevalier, seigneur baron de Montboissier, seigneur d'Aubusson, de Boissonnelle, du Monteil, etc., qui épousa, vers l'an 1420, Alix *de Vendat*, fille de Guillaume, seigneur de Vendat, et de Philippe de Veauce, et veuve en premières noces d'Agne de la Tour, III° du nom, seigneur d'Oliergues, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Louis de Montboissier mourut peu avant le 10 novembre 1430, sans laisser de postérité. Alix de Vendat, sa veuve, se remaria en troisièmes noces, en 1431, avec Henri de Langeac, seigneur de Cusse ;
2°. Antoine de Montboissier, chevalier, mort avant son père ;
3°. Jean, II° du nom, dont l'article suit ;
4°. Pierre, II° du nom, auteur de la branche des *marquis* DE CANILLAC, *comtes* D'ALAIS, etc., rapportée ci-après ;
5°. Jeanne de Montboissier, qui donna, au mois de décembre 1430, une procuration à Jean de la Gravière, prêtre.

XII. Jean DE MONTBOISSIER, II° du nom, baron de Montboissier, seigneur d'Aubusson, de Boissonnelle, du Monteil, etc., fit un partage avec son frère Pierre, le 10 novembre 1430, des biens délaissés par Louis Ier et Louis II° de Montboissier, leurs père et frère. En 1431, il fut l'un des principaux seigneurs de la Basse-Auvergne, qui prirent part aux délibérations des trois ordres relatives à la subvention de 15,000 livres tournois octroyée au roi Charles VII. Lui et le maréchal de la Fayette reçurent chacun une somme de 50 livres tournois, pour les défrayer des dépenses qu'ils avaient faites dans cette occasion, selon la décision des états du 12 février de la même année. (*Original en parch., conservé dans le cabinet de M. de Courcelles.*) Jean de Montboissier fit donner, le 13 novembre 1432, un exploit à Pierre, son frère, pour la rescision de certaines transactions passées entre leurs père et mère. Jean II de Montboissier ne vivait plus en 1439. Il avait épousé Catherine DE CHASSIGNOLLES, fille de Guillaume de Chalençon, *dit* de Chassignolles, seigneur de Chassignolles, près Brioude. (Audigier, *Histoire manuscrite d'Auvergne*, t. X, p. 258, verso, à la Bibliothèque du Roi.) Ils n'ont laissé que deux filles :

DE CHASSIGNOLLES : de gueules, à 3 têtes de lion d'or.

1°. Louise, dame de Montboissier. Après la mort de son père, Gilbert, seigneur de la Fayette, maréchal de France, la fit enlever pour la donner en mariage à l'un de ses fils, et comprit Jeanne de Montboissier, sa sœur, dans cet enlèvement. Mais Louis de Beaufort, seigneur de Canillac, leur tuteur, et messire Étienne de Noury, obtinrent contre le seigneur de la Fayette un décret d'ajournement personnel rendu le 8 mars 1439 (*v. st.*), et dans lequel est nommé Jean de Noury, archevêque de Vienne, leur oncle à la mode de Bretagne. Le 27 février 1441 (*v. st.*), de nouvelles lettres-royaux firent défense au seigneur de Langeac, de procéder au mariage de l'une ou l'autre de ces deux sœurs, sans le consentement du seigneur de Canillac. Louise de Montboissier était encore détenue par Gilbert de la Fayette le 15 octobre 1448, date d'un exploit qu'obtinrent contre lui, Jean et Guillaume de Montboissier, cousins-germains de cette riche héritière. Elle fut enfin mariée au fils de ce maréchal, Antoine *Motier*, seigneur de Botheon et de Veauche, en Forez, puis de la Fayette, capitaine châtelain de Roqueservière et de Nonette, mort sans postérité après 1486. La terre de Montboissier rentra dans la branche de Canillac, qui, du vivant de ce seigneur, avait soutenu plusieurs procès pour en obtenir la restitution;

2°. Jeanne de Montboissier, mariée avec Louis *de Beaufort*, seigneur de Canillac, comte d'Alais, vicomte de la Motte et de Valernes, dont elle fut la seconde femme. Il n'en eut pas d'enfants.

MARQUIS DE CANILLAC, COMTES D'ALAIS, etc.

DE CHASTILLON: de gueules, à trois pals de vair; au chef d'or.

XII. Pierre DE MONTBOISSIER, IIe du nom, seigneur d'Aubusson et de la Faurie, légataire de Louis, Ier du nom, baron de Montboissier, son père, le 23 janvier 1414, et substitué à ses deux frères Louis IIe et Jean IIe de Montboissier, épousa avec dispense, en 1425, Jeanne DE CHASTILLON, sa parente au troisième degré, veuve de Pierre Cholet, seigneur de Hauterive, et fille de Gaucher de Chastillon, seigneur de Troissy et de Marigny, puis de Chastillon, chevalier, conseiller et chambellan du roi Charles VI, et de Jeanne Cassinel, dame de Survilliers, sa première femme, et petite-fille de Gaucher, seigneur de Chastillon, grand-maître des eaux et forêts de France, et d'Allemande Flotte, fille de Guillaume Flotte, seigneur de Revel, chancelier de France. Pierre de Montboissier mourut vers l'an 1438, laissant deux fils:

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit;

2°. Guillaume de Montboissier. Il fut chanoine-comte du chapitre de Saint-Julien de Brioude, puis de celui de Saint-Jean de Lyon en 1470, fut reçu

conseiller au parlement de Paris le 22 mai 1454, devint archi-prêtre de Saint-Severin, puis prévôt de l'église de Clermont. Le chapitre de cette église, assemblé le 2 octobre 1468, l'élut pour évêque, et l'intronisa après la prestation de serment. Mais ayant pour compétiteur Charles de Bourbon, fils naturel de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, le roi Charles VIII força Guillaume de Montboissier à se désister. Il mourut à Paris en 1490, après avoir, par son testament du mois d'avril de cette année, institué son héritier universel Jean de Montboissier, son neveu, en la moitié de la terre, seigneurie et baronnie de Montboissier, à la charge de payer ses dettes.

XIII. Jean DE MONTBOISSIER, IIIe du nom, seigneur d'Aubusson, de Boissonnelle, de la Faurie, puis de Montboissier après la mort de ses cousines, était mineur en 1438, ainsi que son frère Guillaume, et tous deux étaient sous la garde de Jean de Noury, archevêque de Besançon, d'Étienne, seigneur de Noury, leurs oncles à la mode de Bretagne, et de Louis de Beaufort, seigneur de Canillac. Il épousa 1° Jeanne DE GAILLONNEL, morte sans enfants en 1457; 2°, le 4 juillet 1459, Isabeau DE BEAUFORT, fille de Louis de Beaufort, seigneur de Canillac, comte d'Alais, vicomte de la Motte et de Valernes, et de Jeanne de Noury, sa première femme, et sœur de Jacques de Beaufort, seigneur de Canillac, comte d'Alais, vicomte de Valernes, qui, étant resté le dernier de son nom, légua tous ses biens à Jacques de Montboissier, petit-fils de sa sœur, en 1511. De ce dernier mariage sont venus:

DE GAILLONNEL : d'argent, au sautoir de gueules; à la bordure d'azur.

DE BEAUFORT : voyez page 1.

1°. Jean, IVe du nom, dont l'article suit;
2°. Gilbert de Montboissier, archidiacre de Clermont, reçu chanoine comte de Lyon le 21 septembre 1483;
3°. Marc ou Marquis de Montboissier, abbé de Saint-Seine, chanoine de Clermont le 23 novembre 1493, reçu prévôt de ce dernier chapitre le 21 novembre 1528;
4°. Guillaume de Montboissier, abbé de Thiers, chanoine comte de Lyon en 1471, décédé en 1503;
5° Anne de Montboissier, mariée, le 31 décembre 1484, avec Jacques *de Montmorin*, seigneur de Montmorin, de la Bastie de Saint-Clément et du Chastelard, lequel fit son testament le 28 avril 1500. Il était fils de Charles, seigneur de Montmorin, et de Philippe de Lespinasse de Changy;
6°. Jeanne de Montboissier, femme de Louis, seigneur *des Barres*, en Bourbonnais;
7°. Isabeau de Montboissier, abbesse de Sainte-Marie de Fontaines.

DE VIENNE : de gueules, à l'aigle d'or.

XIV. Jean DE MONTBOISSIER, IVe du nom, chevalier, baron de Montboissier, seigneur d'Aubusson, de Boissonnelle, de la Faurie, du Monteil, de Vaux-Meaude et de Hauterive, fit un réglement, en 1499, avec ses vassaux de la terre de Montboissier, pour la taille aux quatre cas, fut nommé, en 1510, pour autoriser les nouvelles coutumes d'Auvergne, et fit son testament en 1519. (*Hist. de la maison de Turenne*, par Justel, p. 76.) Il avait épousé, par contrat du 18 août 1483 (ou 1493 suivant Audigier), Marguerite DE VIENNE, fille de Jean de Vienne, seigneur de Montby, de Marnay, de Persan, de Villy et d'Arc-en-Barrois, et d'Anne de Vienne, dame de Listenais. Marguerite de Vienne vivait encore le 27 mai 1524. Elle avait eu du baron de Montboissier :

1°. Jacques, dont l'article viendra;

2°. Gilbert de Montboissier, chanoine comte de Lyon ;

3°. Charles de Montboissier, chanoine du même chapitre en 1518. Le 27 mai 1524, il fit son testament à Lyon, légua l'usufruit de ses biens à sa mère, et institua Jacques, son frère aîné, son héritier universel ;

4°. Jacqueline de Montboissier, mariée, par contrat passé au château de Châteldon le 8 mai 1513, avec Renaud *de Coligny*, dit *de Saligny*, chevalier, baron de la Motte-Saint-Jean, de Beaumont, du Rousset, etc., chambellan des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier. (*Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*, par du Bouchet, p. 1157.) ;

5°. Marguerite de Montboissier, abbesse de Sainte-Marie de Fontaines dont elle prit possession, en 1525, après le décès d'Isabeau de Montboissier, sa tante ;

6°. Françoise de Montboissier, alliée, par contrat du 24 juin 1532, passé devant Jean Benezech, notaire de la châtellenie d'Alzon, avec François *de Solages*, Ier du nom, baron de Tholet, de Miremont et de Castelnau de Peyralès. Elle vivait encore en 1567.

XV. Jacques DE MONTBOISSIER, chevalier, baron de Montboissier, seigneur de Boissonnelle, d'Aubusson, de Hauterive, de la Faurie, puis de Langeac, de Canillac, du Pont-du-Château, d'Anduse, des Martres, de Monton, d'Aurouse, etc,, comte d'Alais, et en cette qualité premier baron né des états de Languedoc, vicomte de Valernes, fut institué, le 30 avril 1511, donataire et héritier universel de Jacques de Beaufort, seigneur de Canillac, son grand-oncle et son parrain, à la charge par lui et ses descendants, de relever et porter à perpétuité le nom et les armes *de*

Beaufort (1). Il confirma cette donation, en 1513, dans le contrat du premier mariage de Jacques de Montboissier avec Françoise DE CHABANNES, fille de Jacques de Chabannes, IIe du nom, seigneur de la Palice, maréchal et grand-maître de France, gouverneur du

DE CHABANNES : de gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.

---

(1) Indépendamment des terres déjà citées, celles de Vayres, de Saint-Martial, la Motte-Canillac, Verfeuil, Saint-Étienne de Valfrancisque, Porcin, Lussac, Fouillouse, Saint-Laurent de Ribedor, la Roche, Saint-Urcize, la Trinitat et la Garde, près Rodez, firent partie de la succession de Jacques de Beaufort, transportée à la maison de Montboissier. Quelques-unes de ces terres étaient d'anciennes possessions de la maison de Beaufort. Celle de Valernes, près Sisteron, avait été érigée en vicomté, en 1350, par Jeanne, reine de Naples, et comtesse de Provence, en faveur de Guillaume II, comte de Beaufort, qui, dès le 25 septembre 1343, avait acheté de Humbert II, dauphin de Viennois, les terres du Pont-du-Château, de Vayres, de Monton et de Saint-Martial. Le même comte de Beaufort avait acheté le comté d'Alais et la moitié de la ville d'Anduse en 1347, ainsi que la ville de Bagnols.

La branche de Beaufort-Canillac avait aussi des prétentions sur la vicomté de Turenne; mais il paraît que ce fief n'était pas sous le régime de la loi salique, puisqu'une héritière l'a porté dans la maison de la Tour-d'Auvergne.

La terre de Canillac, située à quatre lieues et demie O. de Mende, et entrée dans la maison de Roger de Beaufort en 1345, était la seconde des neuf baronnies des états de Gévaudan, dont les possesseurs siégeaient par tour aux états de Languedoc. Cette terre avait été le berceau d'une illustre et très-ancienne famille. Deusdet, Gaucelin, Pierre, Bernard, Rainaud, Rigal, Richard, Raimond, Girard et Raoul *de Canillac*, frères, et Pierre, fils de ce dernier, sont nommés dans diverses chartes des années 1058, 1060 et 1075, savoir : dans les deux premières, comme bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et dans la dernière comme fondateurs du prieuré de Rosier, en Gévaudan. (*Hist. gén. de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, pp. 201, 233; *Preuv.*, pp. 228, 229, 287, 288.)

Ollabert *de Canillac*, souscrivit, au mois de février 1112 (*v. st.*), le contrat de mariage de Raimond-Bérenger III, comte de Barcelonne, avec Douce, vicomtesse de Milhaud et de Gévaudan. (*Ibid.*, t. II, p. 366.)

Astorg *de Canillac*, abbé de Saint-Victor de Marseille en 1180, mourut en 1190.

Idoine *de Canillac*, probablement sa nièce, était mariée, en 1208, avec Guillaume, comte *de Rodez*, qui fit son testament dans le cours de cette année, et mourut sans enfants. (*Ibid.*, t. III, p. 157; *Preuves*, col. 210.)

Payen *de Canillac*, fut témoin d'une charte de Pierre de Fenouillet, du 4 des ides de décembre 1209.

Déodat, seigneur DE CANILLAC, vivant en 1230 et 1257, eut, entr'autres enfants :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;

duché de Milan, et de Jeanne de Montberon. Il épousa en secondes noces, par contrat du 17 novembre 1526, Charlotte DE VIENNE, née le 4 janvier 1513 (*v. st.*), fille de Gérard de Vienne,

DE VIENNE : de gueules, à l'aigle d'or.

2°. Marquis de Canillac, marié avec Éléonore *d'Apchier*, fille de Guérin d'Apchier, IIIe du nom, et de Béatrix de Châteauneuf. De ce mariage sont issus:

A. Marquis de Canillac, tuteur, en 1317, de Guérin VI, seigneur d'Apchier et de Randon, son neveu à la mode de Bretagne. Il paraît avoir eu pour fils Déodat de Canillac, religieux de l'abbaye d'Aniane, évêque de Saint-Flour en 1346, puis de Maguelonne en 1361;

B. Guérin de Canillac, chanoine de l'église du Puy en 1333;

3°. Pons de Canillac, } successivement abbés d'Aniane ;
4°. Gui de Canillac, }

5°. Maralde de Canillac, qui était mariée, en 1264, avec Guérin IV, seigneur *d'Apchier* et de Châteauneuf-Randon, frère d'Éléonore.

Guillaume, seigneur DE CANILLAC, épousa, vers 1280, N.... *de Deaulx*, sœur du cardinal Bertrand de Deaulx, vice-chanchelier de l'Église romaine. Ses enfants furent :

1°. Marquis, dont l'article suit;
2°. Raimond de Canillac, archevêque de Toulouse en 1345, créé cardinal par le pape Clément VI en 1350, évêque de Palestrine en 1361, mort à Avignon le 20 juin 1373;
3°. Pierre de Canillac, abbé de Montmajour, évêque de Saint-Pons en 1353, transféré au siége de Maguelonne en 1361. Il fonda l'église collégiale de la Trinité de Montpellier ;
4°. Pons de Canillac, abbé d'Aniane ;
5°. Dauphine de Canillac, femme de Gui V, baron *de Severac*, mort en 1350.

Marquis, seigneur DE CANILLAC, qualifié damoiseau, puis chevalier, épousa, vers 1320, Alixent *de Poitiers*, qui le rendit père de :

Guérine, dame de Canillac, mariée, en 1345, avec Guillaume *Rogier*, IIe du nom, comte de Beaufort, auquel elle porta les biens de sa maison.

Il existe deux autres terres de Canillac, l'une en Provence et l'autre en Limosin, indépendamment d'une troisième *dite* la Tour de Canillac, au comté Venaissin. Les familles auxquelles ces terres appartenaient ont porté quelquefois dans le monde le seul nom de Canillac; mais elles sont étrangères à l'ancienne maison de Canillac, qui fait le sujet de cette notice, ainsi qu'aux maisons de Beaufort et de Montboissier, qui en ont successivement relevé le nom et les armes.

chevalier, seigneur de Pimont, d'Antigny et de Ruffey, chevalier de l'ordre du Roi, chevalier d'honneur de la reine Éléonore d'Autriche, et aussi chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, et de Bénigne de Dinteville, dame de Comarin. Au mois de novembre 1537, le baron de Montboissier fit un partage entre ses enfants. Il assura la terre de Montboissier à Marc, son fils aîné, survivant de sa première femme, et lui substitua les fils qui naîtraient du second lit. Charlotte de Vienne était veuve en 1543 et tutrice de ses enfants. Le 12 février 1547 (*v. st.*), elle se remaria avec Joachim de Chabannes, baron de Curton, comte de Rochefort, d'Aurières et de Madic, sénéchal de Toulouse, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, dont elle fut la quatrième femme, et fut nommée gouvernante de *madame Marguerite*, fille du roi Henri II, et depuis femme du roi Henri IV. Jacques de Montboissier a eu pour enfants ;

Du premier lit :

1°. François de Beaufort-Montboissier, mort avant son père ;
2°. Marc, qui a continué la descendance;
3°. Anne de Beaufort-Montboissier, mariée, en 1536, avec François-Armand, vicomte *de Polignac*, mort le 21 novembre 1562, ayant survécu 11 ans à sa femme, décédée le 7 janvier 1551 ;
4°. Françoise de Montboissier de Beaufort, prieure de Courpières en 1545;

Du second lit :

5°. François de Beaufort, baron de Montboissier, seigneur de Boissonnelle, d'Aubusson, de Hauterive, de Vaux-Meaude, du Monteil, etc., marié, par traité du 9 janvier 1553, avec Floric *d'Apchier*, dame de Pierre-Besse, de Recoux et de Saint-Jean, morte en 1576, fille de François, baron d'Apchier, seigneur de Vazeilles, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur de Gévaudan, etc., et de Claudine de Chalençon de Rochebaron. François de Beaufort mourut en 1575, ne laissant qu'une fille :

Gilberte de Beaufort, dame de Montboissier, d'Aubusson, de Boissonnelle, du Monteil et de Hauterive, mariée, le 9 septembre 1572, avec Jacques, seigneur *de la Fin*, de la Roche, de Beauvais, de Mons, de Pluviers, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre et gouverneur de Montferrand, mort en 1616, fils de Jean de la Fin, et de Marguerite de Salins, dame de la Nocle ;

6°. Gilbert de Beaufort-Montboissier, abbé de Saint-Seine, en Bourgogne, en 1552, prieur de Notre-Dame de Saxe-Fontaine, à deux lieues de Chaumont, doyen de Châlons, aumônier de la reine, comte de Lyon en 1574 et doyen de l'église du Puy en 1580. Il plaida contre Gilberte de Beaufort, dame de la Fin, sa nièce, pour la succession de Montboissier, aux termes de la substitution graduelle établie au profit des mâles, et confirmée par le contrat de mariage de son père du 17 novembre 1526. Peu de temps avant sa mort, arrivée le 3 juin 1608, il transporta ses droits aux enfants de Jean, son frère, vicomte de la Motte-Canillac;

7°. Jean, V^e du nom, auteur de la branche des *vicomtes* DE LA MOTTE et DE LA ROCHE-CANILLAC, *comtes* DE MONTBOISSIER, rapportée ci-après;

8°. Françoise de Beaufort-Montboissier, mariée 1°, le 5 décembre 1547, avec Jean *de Chabannes*, seigneur de Curton, tué à la bataille de Renty le 13 août 1554, fils de Joachim de Chabannes, son beau-père, seigneur de Curton, et de Louise de Pompadour, sa seconde femme; 2°, le 1er juin 1558, avec Philippe *de Rochechouart*, baron de Couches, seigneur de Marigny, décédé le 8 juin 1587. Elle lui survécut jusqu'au 1er août 1607, et fut inhumée près de lui dans l'église de Barbirey.

XVI. Marc DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, marquis de Canillac, comte d'Alais, premier baron né des états de Languedoc, vicomte de Valernes, seigneur de Bagnols, d'Anduse, du Pont-du-Château, etc., chevalier de l'ordre du Roi, obtint, le 30 avril 1545, un arrêt du parlement de Paris contre Charlotte de Vienne, sa belle-mère, et réclama contre François de Montboissier, son frère germain, la succession de Montboissier, s'appuyant sur les substitutions établies par ses ancêtres, qui avaient toujours observé la loi salique relativement à la baronnie de Montboissier. Cette affaire fut portée devant le parlement qui jugea en faveur de Marc; mais dans la suite celui-ci céda Montboissier par transaction à son frère, et en optint Sugères (1). Marc de Beaufort-Montboissier vécut jus-

(1) L'auteur des *Coutumes d'Auvergne*, M. Chabrol, rend compte de l'issue de ce procès en ces termes: « L'on prétendait alors que la baronnie de Montboissier » était indivisible, à cause de sa dignité; et Choppin assure qu'un arrêt du 7 sep- » tembre 1571, le jugea ainsi entre François et Marc de Montboissier; cependant » le même arrêt est rapporté par Charondas comme ayant décidé que les lois » particulières des grandes maisons ne peuvent prévaloir sur les coutumes géné- » rales, et il allègue deux arrêts conformes rendus dans les maisons d'Albret et » de Montmorency. Le compte que ces deux auteurs ont rendu de ce même arrêt » paraît contradictoire: on peut les concilier néanmoins, en supposant que la baron-

qu'en 1582, et laissa du mariage qu'il avait contracté, le 3 décembre 1537, avec Catherine DE LA QUEUILLE, dame de Châteauneuf de Drac, en Auvergne, héritière de la branche aînée de sa maison, fille de François, seigneur de la Queuille, et d'Anne d'Espinay, Jean, Ve du nom, qui suit.

DE LA QUEUILLE : de sable, à la croix engrêlée d'or.

XVII. Jean DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, Ve du nom, marquis de Canillac, comte d'Alais, vicomte de Valernes, seigneur d'Aubusson, de la Motte, de Langeac, de la Queuille, de Bagnols, de Saint-Urcize, de la Trinitat, de Châteauneuf, de Saint-Cirgues, etc., ensuite baron de Montboissier, échangea le comté d'Alais avec le connétable Henri de Montmorency, pour les terres de Saint-Cirgues et de Sidrac, en Basse-Auvergne. Il fut conseiller du roi en ses conseils, chevalier de son ordre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement d'Auvergne et ambassadeur estraordinaire à Constantinople. Ce seigneur a joué un rôle important dans les événements du règne de Henri III. Il fut tué devant le château de Saint-Ouen, en Touraine, le 29 avril 1589, ayant un commandement supérieur dans l'armée du duc de Mayenne. Il avait épousé, le 14 février 1565, Gilberte DE CHABANNES, qui survécut à son mari, et était fille de Joachim de Chabannes, baron de Curton, comte de Rochefort, et de Charlotte de Vienne, sa quatrième femme. Le marquis de Canillac a laissé deux fils et quatre filles :

DE CHABANNES : comme à la page 27.

1°. Jean-Timoléon, dont l'article suit ;

2°. François de Beaufort-Montboissier, qualifié baron de la Queuille au contrat de mariage de Françoise, sa sœur, en 1592. Il se fit jésuite, se rendit célèbre par son zèle, et mourut en 1628 ;

3°. Charlotte de Beaufort-Montboissier, mariée 1° avec François, seigneur

---

» nie de Montboissier a été jugée véritablement indivisible, mais que l'aîné a dû » indemniser le puîné ; ce qui pouvait être opposé aux lois particulières que cette » maison s'était faites, et qui n'ont pas été considérées comme valables. (Voyez » *Choppin sur Anjou*, livre III, chap. Ier ; *Charondas*, t. I, livre II, p. 149.) Quoi » qu'il en soit, il y eut un partage réel de cette terre en 1582, ou parce que l'aîné » y consentit volontairement, ou parce qu'il fut hors d'état de payer aux puînés » leur portion en argent. »

de Montmorin, mort sans enfants; 2°, en 1623, avec Gaspard *le Loup*, seigneur de Montfan et de Prechonel;

4°. Marie de Beaufort-Montboissier, femme de Louis, seigneur *de Montmorin*, de la Bastie, de Saint-Clément, du Chastelard et de Montazet, mort en 1622;

5°. Françoise de Beaufort-Montboissier, mariée, 1°, par contrat du 20 novembre 1592, avec François *du Cros*, seigneur, baron de Belcastel, de Planèzes, de Guitalens, etc.; 2° avec Jacques, seigneur *des Ondes*, dont elle était veuve le 23 novembre 1623;

6°. Gabrielle de Beaufort-Montboissier, abbesse de Bonnesaigne, ordre de Cîteaux, au diocèse de Limoges, morte en 1651.

XVIII. Jean-Timoléon DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, marquis de Canillac, comte de Saint-Cirgues et de Saint-Laurent de Champeix, vicomte de Valernes, baron de Montboissier, de Châteauneuf du Drac et de Guérines, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant pour S. M. en Basse-Auvergne, épousa, en 1596, Gasparde MITTE DE MIOLANS, fille de Jacques Mitte, comte de Miolans, seigneur de Chevrières et de Saint-Chamond, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'état, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général en Lyonnais, Forez et Beaujolais, et de Gabrielle de Saint-Chamond, sa première femme. Après la mort du marquis de Canillac, sa veuve épousa en secondes noces Claude de Laubespine, marquis de Châteauneuf, puis en troisièmes noces Henri de la Chastre, comte de Nançay, maréchal-de-camp, bailli et capitaine du château de Gien. Elle avait eu de son premier mari Jacques-Timoléon, qui suit.

MITTE : d'argent, au sautoir de gueules; à la bordure de sable, chargée de huit fleurs de lys d'or.

XIX. Jacques-Timoléon DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, marquis de Canillac, comte de Saint-Cirgues et de Saint-Laurent de Champeix, vicomte de Valernes, baron de Châteauneuf du Drac, de Sugères, de la Queuille, de Bagnols, de Combret et d'Aureille, épousa, le 28 avril 1624, Catherine MATHEL DE TRÉFORT, veuve de Claude Dauphin, seigneur de Montezol, gouverneur de Cremieu, et fille d'Ennemond Mathel, de Grenoble, et de Catherine (*aliàs* Marie) Vignon, celle-ci remariée, depuis le 16 juillet 1617, à François de Bonne, qui fut depuis duc de Lesdiguières, pair et connétable de France. Le marquis de Canillac a fondé, en 1658, au lieu

MATHEL :

de la Motte, un monastère de religieuses de l'ordre de Fontevrault, lequel fut réuni dans le 18ᵉ siècle à celui de Brioude, du même ordre. Ses enfants furent :

1°. Charles-Timoléon, dont l'article viendra;

2°. Pierre-Timoléon de Beaufort-Montboissier, vicomte de Valernes, baron de Châteauneuf du Drac;

3°. Marie de Beaufort-Montboissier, femme 1° de Claude *de Brezons*, seigneur de la Rochepoliac; 2°, en 1670, de Jean-Jacques *d'Aubusson*, seigneur de Savignac, capitaine dans le régiment du Roi.

Enfants naturels du marquis de Canillac :

I. Jean-Timoléon, *bâtard* de Beaufort-la-Roche-Canillac. *Il fut légitimé par lettres du mois de mai* 1642, *registrées à la chambre des comptes en* 1647. *Il reçut des lettres de noblesse au mois de mai* 1658. *Révoquées par l'édit de* 1664, *elles furent confirmées par d'autres lettres du* 28 *novembre* 1667, *registrées le* 30 *janvier* 1668. *Il servait comme volontaire en* 1639, *enseigne* en 1641 *et lieutenant en* 1644. *Par contrat du* 29 *septembre* 1647, *il épousa, avec le consentement de son père, Marie* Florent, *nièce* d'*Abraham Florent, seigneur de Lavaur, près d'Issoire. Renvoyé au conseil-d'état par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le* 13 *janvier* 1667, *il fut taxé à* 1,500 *liv. pour droit de confirmation dans sa noblesse, et sa veuve et son fils payèrent en outre* 2,000 *livres, suivant une quittance du trésorier des parties casuelles du* 7 *août* 1697. *Il eut deux fils :*

A. Abraham-Timoléon de Beaufort de la Roche-Canillac, seigneur de Lavaur, du Fau et de la Tronchère, né en 1650, marié, par contrat du 27 avril 1668, avec Marie *de Crémeaux*, fille de Jacques de Crémeaux, et de Claudine Ringal de Saint-Pradel. Deux certificats de l'année 1667 portent qu'il avait servi en qualité de garde-du-corps au camp de Tournay. Ses enfants furent :

a. François-Timoléon de Beaufort de la Roche-Canillac, seigneur de Lavaur, qui s'allia, par contrat du 14 septembre 1694, avec Jeanne *de Ferréolles*, fille de Guillaume de Ferréolles, trésorier de France à Riom, et de Marie Arnoux. Il a eu pour fille unique :

N.... de Beaufort de la Roche-Canillac, religieuse;

b. Marguerite-Angélique de Beaufort de la Roche-Canillac, qui vivait, en 1695, avec Hugues *de Lastic*, seigneur de Compaing, son mari;

c. Marie de Beaufort de la Roche-Canillac, religieuse à Notre-Dame d'Issoire;

d. Claude-Marie de Beaufort de la Roche-Canillac, mariée, par contrat du 28 octobre 1699, avec Jacques *Gautier*, seigneur de Villers et de la Boulaye, en Bretagne;

B. Jacques-Joseph de Beaufort de la Roche-Canillac, né en 1656. On ignore sa destinée;

II. **Marie**, *bâtarde* de Beaufort-la-Roche-Canillac, *qui fut légitimée au mois de juin* 1639.

XX. Charles-Timoléon DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, marquis de Canillac, comte de Saint-Cirgues et de Champeix, né en 1629, eut acte de la représentation de ses titres de noblesse de M. de Fortia, intendant en Auvergne, le 6 mai 1668. Il avait épousé, en 1667, Claire-Julie HURAULT DE L'HÔPITAL, fille de Henri Hurault de l'Hôpital, comte de Beu, seigneur de Belesbat, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, et de Renée de Flexelles de Bregy. Le marquis de Canillac mourut en 1678. Sa veuve lui survécut jusqu'au mois de juillet 1699. Ils ont eu pour fils Philippe, qui suit.

HURAULT : d'or, à la croix d'azur, cantonnée de 4 ombres de soleil de gueules.

XXI. Philippe DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, titré prince de Combret, marquis de Canillac, comte de Saint-Cirgues et de Champeix, seigneur de Sugères, de la Trinitat, de Saint-Remy, de Saint-Urcise, de Ceilloux en partie, et autres lieux, naquit en 1668. Dès le 8 décembre 1674, il obtint un brevet de retenue d'exempt de la compagnie de Duras, des gardes-du-corps du roi. Il fit sa première campagne à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684, obtint, le 20 août 1688, une commission pour tenir rang de capitaine de cavalerie, et se trouva à l'attaque de Valcourt en 1689, à la bataille de Fleurus en 1690, au siége de Mons et au combat de Leuse en 1691. Devenu colonel du régiment de Rouergue, par commission du 30 avril 1692, il rejoignit ce corps à l'armée d'Italie, combattit à la Marsaille en 1693, servit au siége de Valence en 1696, et, lorsque l'armée fut rentrée en France, alla servir sur la Moselle en 1697. Repassé en Italie au mois de juillet 1701, il se trouva au combat de Chiari. On le créa brigadier d'infanterie le 29 janvier 1702. Il se trouva dans la même année à la bataille de Luzzara, à la prise de la place de ce nom et à celle de Borgoforté. Pendant les années 1703 et 1704, il fut employé en Languedoc sous les maréchaux de Montrevel et de Villars, et fut promu au grade de maréchal-de-camp le 26 octobre de cette dernière année. Le marquis de Canillac fut employé dans ce nouveau grade à l'armée du Rhin sous le maréchal de Marchin en 1705, puis sous le maréchal de Villars en 1706. Le 6 mai 1720, on le nomma lieutenant-général en Bas-Languedoc. Le 12 du même mois, il prêta serment pour cette charge, qu'il a conservée jusqu'à sa mort, arrivée à Paris dans la nuit du 28 au 29 janvier 1725. (*Chronologie histo-*

rique militaire, par Pinard, t. VI, pp. 571, 572.) Le marquis de Canillac ne s'était pas marié, et il fut le dernier de sa branche.

VICOMTES DE LA MOTTE ET DE LA ROCHE-CANILLAC,
COMTES DE MONTBOISSIER.

XVI. Jean DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, Ve du nom, fils puîné de Jacques, baron de Montboissier, et de Charlotte de Vienne, sa seconde femme, reçut de son père en apanage, au mois de novembre 1537, la vicomté de la Motte-Canillac, près Brioude, avec les seigneuries du Pont-du-Château, d'Aubusson, d'Aurouse, de la Fouillouse, de Lussat, des Martres, de Mouton, de Vayres, ainsi que les péages de Montferrand, de Riom et du Breuil. Il épousa, par contrat passé au château de Maumont en Limosin, le 5 juillet 1562, Jeanne DE MAUMONT, dame de la baronnie de la Roche, fille de Jean, seigneur de Maumont, de Châteaufort, de Saint-Quentin, de Saint-Gervais, etc., et de Madelaine de Coulonges. Il fit son testament en 1598, et laissa:

DE MAUMONT: d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 tours d'argent, maçonnées de sable.

1°. Jean-Claude, dont l'article viendra;

2°. François de Beaufort-Montboissier, seigneur des Martres, de Chadieu, de Monton et de la Jaumette, sénéchal de Clermont. Il épousa 1° Françoise *de Montmorin*, fille de Jacques de Montmorin, seigneur de Lupiat, de Montplantier et de Pertus, et d'Anne d'Auzer, dame de la Roche, sa seconde femme; 2° Marie *du Peloux*, fille de Nicolas du Peloux et de Catherine du Pin. De ce dernier mariage sont provenus:

A. Jacques de Beaufort-Montboissier, seigneur des Martres, mort sans postérité;

B. François de Beaufort-Montboissier, seigneur des Martres, de Monton, de Chadieu, de Talende, etc., qui eut pour femme Marie *de Rody de Roques*, remariée, après sa mort, avec Pierre-Jérôme de Broglie, comte de Santena, en Piémont, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie au service de France. Elle avait eu de son premier mari:

Jeanne de Montboissier-Beaufort-Canillac dame des Martres, de Monton et de Talende, mariée, le 14 juillet 1689, avec Charles-Maurice-Amédée, comte *de Tane* et de Santena, chevalier des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, grand-écuyer de la princesse Louise de Savoie;

3°. Henri, auteur de la branche des *marquis* DU PONT-DU-CHATEAU, rapportée en son rang;

4°. Gabriel, dont descendent les *seigneurs* et *comtes* DE HAUTERIVE, mentionnés plus loin;
5°. Philippe de Beaufort-Montboissier-Canillac, reçu chevalier de l'ordre de Malte en la langue d'Auvergne le 8 août 1595;
6°. Marguerite de Beaufort-Canillac, mariée, par contrat du 23 novembre 1594, avec noble Bertrand *de la Baume*, écuyer, seigneur de la Baume, de Forsat, etc., fils de François, seigneur de la Baume et de Forsat, et d'Agnès de Jougnac;
7°. Marie de Beaufort-Canillac, épouse de Maximilien *de la Mer*, seigneur de Mathas, veuf d'Antoinette de Sansac.

XVII. Jean-Claude DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, vicomte de la Motte, seigneur de Dienne, de la Roche et de Mauriac, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, conseiller aux conseils d'état et privé, et lieutenant-général de la Basse-Auvergne, perdit une jambe à la guerre pour le service du roi. Ce fut lui et le marquis de Canillac qui déterminèrent la ville de Riom à se soumettre volontairement à Henri IV au mois de septembre 1594. Il avait épousé Gabrielle, dame DE DIENNE, fille de Jean, IIe du nom, seigneur de Dienne, et d'Anne de Rouffignac, fille de François de Rouffignac et de Gabrielle de Thémines. Leurs enfants furent:

DE DIENNE: d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croissants d'or.

1°. Gilbert, dont l'article suit;
2°. Philippe, auteur de la branche des *comtes* DE DIENNE et DE MONTBOISSIER, rapportée ci-après;
3°. François, baron de Beaufort-Canillac, surnommé *le Beau*. Il fut tué en duel, en 1645, par le baron de Flamarens. Il n'avait pas été marié;
4°. François de Beaufort-Canillac, abbé de Saint-Seine;
5°. Jeanne de Beaufort-Canillac, mariée, le 8 juillet 1617, avec Jean-Baptiste *de la Barge*, seigneur de Meymont, de Tours et de Puymellier, fils de Louis, seigneur de la Barge, et de Françoise de Montmorin-Saint-Hérem;
6°. Marguerite de Beaufort-Canillac, mariée, le 9 juin 1620, avec Philibert *de Lastic*, chevalier, baron de Siougeac et de Saint-Georges, capitaine de Châteauneuf, en Carladez. Elle eut en dot, outre ses droits paternels, 5,000 liv. que lui donna Gabrielle de Dienne, sa mère.

XVIII. Gilbert DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, vicomte de la Motte-Canillac, tué dans une sortie, pendant le siége de Montauban, le 2 février 1622, avait épousé, en 1618, Claude D'ALÈGRE, fille de François d'Alègre, seigneur de Viviers et de Beauvoir, et de Madelaine d'Alègre de Saint-Just. Elle se remaria avec Jacques Gueroult,

D'ALÈGRE: de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de six fleurs de lys d'or.

seigneur de la Morinière, vicomte de Montmartin, neveu du maréchal d'Effiat. Elle a eu du vicomte de la Motte-Canillac, son premier mari :

1°. Gabriel de Beaufort-Montboissier, vicomte de la Motte-Canillac, baron de la Roche, seigneur de Mauriac, etc., qui fut décapité à Clermont par arrêt des grands jours d'Auvergne, du mois d'octobre 1665. Il avait épousé, le 17 août 1651, Anne *de Laubespin*, fille de François de Laubespin, président des trésoriers de France à Moulins et gouverneur de Montaigu en Combrailles, et de Jacqueline de Benavent. Elle est décédée au mois de janvier 1680, n'ayant eu qu'une fille :

Catherine-Françoise de Beaufort-Canillac, née en 1652, morte sans alliance en 1669;

2°. Gaspard, qui a continué la descendance;

3°. François de Beaufort-Canillac, seigneur de Mauriac, qui n'eut pas de postérité de son mariage avec Anne *d'Oisilier*, veuve de Gilbert de Montmorin, seigneur de Montaret, gouverneur de Verdun sur Saône, et fille de Claude d'Oisilier, seigneur de Molière.

XIX. Gaspard DE BEAUFORT-CANILLAC-MONTBOISSIER, seigneur de la Roche-Canillac et de Chassaignes, vivait en 1665. Il avait épousé, par contrat du 11 juin 1648, Françoise-Marie D'AURIOUSE, dame de Cusse, fille de Jean d'Auriouse, seigneur de Cusse, et de Félicité de Polignac. De ce mariage sont provenus :

D'AURIOUSE : d'or, à la fleur de lys de gueules.

1°. Ignace, qui suit;

2°. Claude de Beaufort-Canillac, religieuse en l'abbaye de la Vaudieu;

3°. Jeanne de Beaufort-Canillac, mariée avec Claude-Ferdinand, comte *de Chavagnac*, seigneur de Lugarde, de Peyrelade, etc.

XX. Ignace DE BEAUFORT-CANILLAC-MONTBOISSIER, vicomte de la Roche-Canillac, seigneur de Chassaignes, de Saint-Quentin, etc., épousa Louise MOTIER DE CHAMPETIÈRES, fille de Charles Motier de Champetières, baron de Vissac, et de Marie de Pons, dame du Bouchet. Elle mourut en 1737. Le vicomte de la Roche-Canillac lui survécut et laissa :

MOTIER : de gueules, à la bande d'or; à la bordure de vair.

1°. Pierre-Charles de Beaufort-Montboissier, vicomte de Canillac, patrice romain, prince de l'église, lieutenant-général des armées du roi. Il naquit au mois de septembre 1694. Volontaire au régiment de Bouzols, cavalerie, à l'armée de Roussillon en 1708, il fut fait cornette au même

corps le 4 mai 1709, y obtint, le 31 mai 1710, une compagnie qu'il commanda à l'armée du Rhin jusqu'en 1713, et se trouva dans cette dernière année aux siéges de Landau et de Fribourg. Passé sur la frontière d'Espagne, en 1719, il se trouva à ceux de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Il servait au camp de la Moselle en 1727. Passé deuxième cornette de la seconde compagnie des mousquetaires, le 2 juin 1728, avec brevet de mestre-de-camp de cavalerie, le vicomte de Canillac devint successivement premier cornette le 11 avril 1729, second enseigne le 22 octobre 1730, premier enseigne le 12 novembre 1734, brigadier de cavalerie le 1er janvier 1740 et maréchal des camps et armées du roi le 2 mai 1744. Il servit au siége de Philisbourg en 1734, à l'armée du Rhin en 1735, puis en Flandre en 1742, assista, en 1744, aux siéges de Menin et d'Ypres, campa sur le canal de Loo pendant le siége de Furnes, et, étant passé de Flandre en Alsace au mois de juillet, prit part à l'affaire de Haguenau et aux opérations du siége de Fribourg. Employé à l'armée du roi en 1745, le vicomte de Canillac combattit à Fontenoy, servit aux siéges de Tournay, d'Oudenarde et de Dendermonde, puis, en 1746, couvrit avec l'armée les siéges de Mons, de Charleroy, de Saint-Guilain et de Namur, et se trouva à la bataille de Raucoux. En 1747, il combattit à celle de Lawfelt, et fut promu au grade de lieutenant-général des armées le 10 mai 1748. (*Chronologie historique militaire*, t. V. pp. 443, 444.) Le vicomte de Canillac est décédé en 1778. Il avait épousé, en 1730, Angélique-Marguerite *de Jassaud*, morte le 29 novembre 1759, fille d'André-Nicolas de Jassaud, président en la chambre des comptes de Paris, et veuve en premières noces de Thomas-Sibylle, marquis de Roncherolles;

2°. Edouard, qui a continué la descendance;

3°. Claude-François de Beaufort-Montboissier, *dit* l'abbé de Canillac, reçu chanoine comte de Brioude le 3 août 1712, puis chanoine comte de Lyon le 27 avril 1716, abbé de Barbeau, diocèse de Sens, le 8 janvier 1721, auditeur de Rote au mois de juillet 1733, reçu à Rome le 1er mars 1735, pourvu de l'abbaye de Montmajour en cette année, et de celles de Cercamp et de Fécamp en 1739 et 1745, conseiller d'état, prélat-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 10 juin 1753, mort à Paris le 27 janvier 1761, dans la 68e année de son âge.

XXI. Édouard DE BEAUFORT-MONTBOISSIER, comte de Canillac, capitaine de cavalerie dans le régiment de Clermont-Prince, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait été reçu, le 21 juin 1714, chevalier de l'ordre de Malte en la langue d'Auvergne. Il quitta cet ordre en 1749, et s'allia, par contrat du 8

avril de cette année, à Anne-Élisabeth DE TROUSSEBOIS, fille de Charles, marquis de Troussebois, seigneur de Beaumont, du Breuil et de Preigny, et d'Agnès Hugon de Fourchaud. De ce mariage sont issus :

DE TROUSSEBOIS : d'or, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

1°. Ignace de Beaufort-Montboissier, comte de Canillac, patrice romain, prince de l'église, seigneur de la Roche-Canillac, de Chassaignes, de Cusse, etc., né au château de Beaumont-la-Fayette le 6 août 1750, mestre-de-camp commandant du régiment de Bourbon, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier gentilhomme de Mgr le prince de Bourbon. Il est décédé sans postérité, à Paris, le 12 mai 1812. Il avait épousé Anne-Dorothée *de Roncherolles*, qui lui a survécu ;

2°. Charles, dont l'article suit ;

3°. Louise-Agnès-Élisabeth de Montboissier-Beaufort-Canillac, épouse de don Vincent *de Souza*, ambassadeur de Portugal.

XXII. Charles, vicomte DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, patrice romain, prince de l'église, seigneur de Talende, contre-amiral, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef des nom et armes de sa maison, est né au château de Beaumont, commune d'Agonges, arrondissement de Moulins, le 17 mars 1753. Il entra au service, au mois de juin 1766, dans les mousquetaires noirs, et passa, en 1767, dans le corps des gardes de la marine. Embarqué sur la frégate *la Belle-Poule* en 1768, et sur la frégate *l'Amphytrite* en 1770, il fit ces campagnes à Cayenne, aux îles du Vent, à Saint-Domingue, à Madère et aux Antilles, fut nommé enseigne de vaisseau en 1773, se trouva, commandant en second la corvette *la Lunette*, aux ordres de M. de Chavagnac, lieutenant de vaisseau, au combat d'Ouessant et à la prise du Sénégal en 1778, fut nommé lieutenant de vaisseau et commandant de la corvette *le Lyveli* en 1779, commanda la corvette *l'Étourdie* en 1780, servit, en 1781, sur le vaisseau *la Ville de Paris* commandé par M. de la Touche-Tréville, chef d'escadre, et commanda les frégates *l'Active* et *le Richemont* en 1781 et 1782. Le 18 janvier 1783, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis et reçu, sur la rade de Cadix, par M. le comte d'Estaing, commandant l'escadre française. En 1785, le vicomte de Canillac commanda la gabarre *la Loire*, sur laquelle il fit un voyage en Russie,

puis dans différents ports de France. Il fut fait major de vaisseau en 1786, commanda la flûte *la Désirée* pour un voyage aux colonies en 1787, et fut nommé, en 1789, par la noblesse du bailliage de Clermont-Ferrand, suppléant de M. le comte de Montboissier, député aux états-généraux. A la fin de 1790, il se réunit à presque tous les gentilshommes de la province d'Auvergne, pour aller rejoindre les princes à Coblentz. Les princes nommèrent, le 2 décembre 1791, le vicomte de Canillac officier supérieur, commandant en second la 3ᵉ brigade de la 2ᵉ compagnie des hommes d'armes, formés des anciennes compagnies rouges, et commandés par le comte de Montboissier; mais il préféra servir dans la coalition d'Auvergne, qu'il avait aidé à former. Quoiqu'émigré, il fut nommé, par Louis XVI, capitaine de vaisseau au département de Brest en 1792. Après le licenciement de l'armée des princes, il se retira à Bruxelles, et passa ensuite en Angleterre. Lors de la formation du régiment de la marine, commandé par le comte d'Hector, lieutenant-général des armées navales, le vicomte de Canillac y fut employé, jusqu'au licenciement, dans la baie de Quiberon. Louis XVIII lui donna le brevet de colonel le 20 février 1798. Rentré en France en 1802, il n'a accepté aucune place jusqu'au rétablissement des Bourbons. Le roi le confirma, en 1814, dans le grade de capitaine de vaisseau et le nomma chef de division en activité de service au port de Cherbourg. Au 20 mars 1815, il suivit S. M. à Gand, avec son fils aîné, et, au retour, il reprit son service au port de Cherbourg. Il a été nommé successivement contre-amiral et commandant de la marine au port de Cherbourg les 8 et 31 juillet 1816, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 28 avril 1821, et officier de la Légion-d'Honneur le 30 décembre 1826. Il a épousé, par contrat du 29 avril 1789, passé devant Boulard, notaire à Paris, très-haute et très-puissante demoiselle Élisabeth-Pauline DE LA RIVIÈRE, née le 22 août 1771, fille de très-haut et très-puissant seigneur Charles-Gabriel de la Rivière, vicomte de Tonnerre et de Quincy, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Marguerite Chevalier. De ce mariage sont issus :

DE LA RIVIÈRE : de sable, à la bande d'argent.

1°. Charles-Maurice-Philippe, dont l'article suit;

2°. Héraclius-Hugues-Augustin de Montboissier-Beaufort, comte de Canil-

lac, né à Soissons le 1er mars 1803. Il est entré au service en 1820, élève pensionnaire à l'école militaire de Saint-Cyr, a été nommé, le 1er octobre 1822, sous-lieutenant dans le 26e régiment de ligne, où il fit les campagnes de 1823 et 1824 en Catalogne et en Espagne, et est passé, le 20 décembre 1826, lieutenant au 23e régiment d'infanterie;

3°. Alexandrine-Marie-Ringarde-Nathalie de Montboissier-Beaufort de Canillac, née à Soissons le 14 août 1806.

XXIII. Charles-Maurice-Philippe, comte DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, né à Amiens le 14 janvier 1794, entré au service élève pensionnaire à l'école militaire de Saint-Cyr le 27 janvier 1812. Le 1er mars 1813, il fut nommé lieutenant en second dans la 16e compagnie d'artillerie à pied. Il passa lieutenant dans l'artillerie à pied de la garde impériale le 6 décembre de la même année. Il fit la campagne de 1813 en Saxe, fut blessé à Leipzig, et fit celle de 1814 en France. Le 1er juillet de cette année, il entra comme sous-lieutenant dans les mousquetaires gris, et fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 3 septembre, puis successivement lieutenant-colonel de la légion de la Gironde (19e de ligne) le 17 octobre 1815, lieutenant-colonel du 6e régiment d'infanterie de la garde royale le 7 février 1823, colonel du 23e régiment de ligne et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Le comte de Montboissier-Canillac a fait les campagnes de 1815 en Belgique et de 1824 en Espagne. Il a épousé, le 10 février 1824, Bernarde-Caroline-Louise-Stéphanie PRÉVOST DE CHANTEMESLE, née le 25 août 1803, fille de feu Étienne-François Prévost de Chantemesle, et de Marie-Alexandrine-Françoise-Charlotte Choulx de Bussy. De ce mariage est issue :

PRÉVOST : parti d'azur et de gueules, au chevron parti de l'un à l'autre accompagné de trois étoiles d'argent.

Caroline-Ringarde-Marie de Montboissier-Beaufort-Canillac, née le 9 novembre 1825.

COMTES DE DIENNE ET DE MONTBOISSIER.

XVIII. Philippe DE BEAUFORT-CANILLAC-MONTBOISSIER, comte de Dienne, second fils de Jean-Claude de Beaufort-Montboissier, vicomte de la Motte, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant-général pour le roi en Basse-Auvergne, et de Gabrielle, dame de Dienne, épousa, en 1646, Marie D'ALÈGRE, fille de Gaspard d'Alègre, chevalier, seigneur de Beauvoir, gentilhomme de la chambre du roi, sénéchal d'Au-

D'ALÈGRE : comme à la page 36.

vergne, et de Marie d'Estaing, sa troisième femme. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 714.) De ce mariage est issu Jean-Gaspard, qui suit.

XIX. Jean-Gaspard DE BEAUFORT-CANILLAC, marquis de Montboissier, comte de Dienne, etc., mort au mois d'août 1714, avait épousé Marie-Claire D'ESTAING, fille de Jean d'Estaing, marquis de Saillans, et de Claude de Combourcier, dame du Terrail, en Dauphiné, de Ravel et de Moissac, en Auvergne. Marie-Claire d'Estaing est décédée à Paris le 10 janvier 1770, veuve en secondes noces de Joseph Durey, seigneur de Sauroy et du Terrail, baron de Saint-André, etc. Elle avait eu du comte de Dienne, son premier mari :

D'ESTAING : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or ; au chef du même.

1°. Philippe-Claude, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. Jeanne-Marie de Beaufort-Montboissier-Canillac, mariée, le 28 février 1701, avec Charles-Auguste *de la Fare*, comte d'Alais, créé maréchal-de-camp le 8 mars 1718, et décédé à Paris le 3 juin suivant, veuf depuis l'année 1715.

XX. Philippe-Claude DE BEAUFORT-CANILLAC, Ier du nom, marquis de Montboissier, lieutenant-général des armées du roi, naquit en 1674. Il entra dans les mousquetaires en 1693, se trouva la même année à la bataille de Neerwinde, ainsi qu'au siége de Charleroy, et fit la campagne de 1694 en Flandre. Nommé capitaine au régiment de Broglie, cavalerie, le 16 février 1695, il servit en Allemagne pendant cette campagne et les suivantes, leva, par commission du 16 janvier 1702, un régiment d'infanterie de son nom, qu'il commanda, sous le maréchal de Villars, au siége de Kehl, à l'attaque des lignes de Stolhoffen et des retranchements de la vallée d'Hornberg, au combat de Munderkingen, à la bataille d'Hochstædt, ainsi qu'à la prise de Kempten et d'Augsbourg en 1703, à la seconde bataille d'Hochstædt sous le maréchal de Marchin en 1704, au secours du fort Louis, à la prise des retranchements et de la ville de Drusenheim, de Lauterbourg, de Haguenau et de l'île de Marquisat, sous le maréchal de Villars, en 1706. Devenu, par commission du 18 avril 1710, colonel-lieutenant-commandant du régiment de Condé, infanterie, il commanda ce corps à l'armée du Rhin en 1710 et 1711, fut nommé, le 19 mars 1712,

second cornette de la deuxième compagnie des mousquetaires, se trouva dans la même année aux siéges du Quesnoy et de Bouchain. puis, en 1713, à ceux de Landau et de Fribourg. Le marquis de Montboissier devint successivement premier cornette le 11 novembre 1715, deuxième et premier enseigne les 15 février et 15 avril 1716, deuxième et premier sous-lieutenant les 16 mars 1717 et 19 novembre 1718, brigadier de cavalerie le 1er février 1719, capitaine-lieutenant de la même compagnie le 11 avril 1729 et maréchal-de-camp le 20 février 1734. Il se trouva en cette qualité à la prise de Philisbourg, et fut créé lieutenant-général des armées du roi le 1er mars 1738. Employé à l'armée commandée par le roi, il se trouva, en 1744, aux siéges de Menin, d'Ypres et de Fribourg; à celui de la ville et de la citadelle de Tournay, ainsi qu'à la bataille de Fontenoy en 1745 et à celle de Laufeldt en 1747. Louis XV lui donna le gouvernement des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat de Lérins, avec le commandement de la compagnie franche qui en formait la garnison, le 14 mars 1754, époque à laquelle il se démit de la compagnie des mousquetaires. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. V, p. 186.) Le marquis de Montboissier est décédé dans sa terre du Pont-du-Château, en Auvergne, le 31 septembre 1765, âgé de 91 ans. Il avait épousé, par contrat du 8 juin 1711, Marie-Anne-Geneviève DE MAILLÉ, fille de feu Louis-Joseph, marquis de Maillé, baron de Coulonces, seigneur de Sicqueville, etc., enseigne de la compagnie des gendarmes flamands, et de Louise Mallier, dame du Houssay et de Saint-Maurice, au pays Chartrain. De ce mariage sont issus:

DE MAILLÉ : d'or, à trois fasces nébulées de gueules.

1°. Philippe-Claude, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Charles-Henri-Philippe, mentionné après la postérité de son frère aîné;
3°. Anne-Élisabeth-Constance de Beaufort-Canillac-Montboissier, née le 2 avril 1714, mariée, au mois d'octobre 1733, avec François-Alexandre *d'Albignac*, marquis de Castelnau, comte du Triadou, fils de François d'Albignac, marquis de Triadou, baron de Castelnau, et de Louise-Marie du Buisson de Ressons. Elle est décédée au mois de novembre 1752;
4°. Marie-Hyacinthe-Ringarde, née le 8 avril 1721, } religieuses à Bonsecours;
5°. Marie-Adélaïde-Victoire, née le 22 mars 1722, }
6°. Marie-Anne-Geneviève de Beaufort-Canillac-Montboissier, née le 8 janvier 1730, mariée, le 21 septembre 1752, avec Joseph-François-Xavier *de Seytres*, marquis de Caumont, fils de Joseph de Seytres, marquis de Caumont, au comté Venaissin, et d'Élisabeth de Doni de Beauchamp.

XXI. Philippe-Claude DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, IIe du nom, comte de Montboissier, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de Bellegarde, en Roussillon, etc., naquit le 21 décembre 1712. Il entra au service dans les mousquetaires en 1726, et fut nommé, le 28 décembre 1728, capitaine au régiment de Clermont, cavalerie. Il se trouva à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734. Le 12 novembre de cette année, il obtint la deuxième cornette de la seconde compagnie des mousquetaires avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, et devint premier cornette le 1er février 1736. On le créa brigadier de cavalerie à l'issue de la campagne de Flandre, par brevet du 20 février 1743. Il combattit à Dettingen au mois de juin suivant, devint deuxième enseigne le 23 du même mois, et finit la campagne en Basse-Alsace. Il accompagna le roi en Flandre au mois de mai 1744, et se trouva aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg. Employé à l'armée de Flandre le 1er avril 1745, le comte de Montboissier se trouva à la bataille de Fontenoy, et servit au siége de Tournay. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 1er mai, et employé en cette qualité aux siéges d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath. En 1746, il accompagna de nouveau Louis XV en Flandre, et combattit à Laufeldt en 1747. Lieutenant-général des armées du roi, par pouvoir du 10 mai 1748, il devint premier enseigne de sa compagnie le 20 mai 1751, deuxième sous-lieutenant le 15 juin 1753, et premier sous-lieutenant le 1er avril 1754. Employé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 1er mars 1757, le comte de Montboissier se trouva à la bataille d'Hastembeck et à la conquête de l'électorat de Hanovre. Passé, au mois d'octobre, avec le détachement commandé par le duc de Broglie, à l'armée du maréchal de Soubise, il combattit à Rosback, et servit à l'armée du Bas-Rhin, avec la maison du roi, en 1761. (*Chronologie historique militaire*, t. V, p. 533.) Le comte de Montboissier fut nommé gouverneur de Bellegarde, en Roussillon, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires en avril 1766, puis commandant en chef en Haute et Basse-Auvergne en l'absence du duc de Bouillon, gouverneur-général, par commission du 21 décembre 1775, et enfin reçu chevalier des ordres du Roi le 26 mai 1776. Élu député aux états-généraux, par le bailliage de Clermont, en 1789, il émigra à la fin

de l'année suivante, et rejoignit à Coblentz les princes français, qui lui confièrent le commandement en chef des compagnies nobles d'ordonnance. Après la campagne de 1792 et le licenciement de l'armée des princes, il passa en Angleterre et mourut à Londres dans le courant d'avril 1797. Il avait épousé 1°, le 3 mai 1733, Louise-Élisabeth DE COLINS DE MORTAGNE, décédée le 31 octobre 1756, fille unique de haut et puissant seigneur Antoine-François-Gaspard de Colins, comte de Mortagne, chevalier d'honneur de *Madame*, et de haute et puissante dame Charlotte de Rohan-Guéméné; 2°, par contrat signé par le roi et la famille royale le 13 février 1763 (mariage béni le 26 du même mois), très-haute et très-puissante demoiselle Françoise-Alexandrine-Camille DE ROCHECHOUART, née au fort Saint-Pierre de la Martinique le 23 janvier 1741, fille de très-haut et très-puissant seigneur Jean-Louis de Rochechouart, et de très-haute et très-puissante dame Louise-Victoire Pocquet; en présence de haut et puissant seigneur Pierre-Charles de Montboissier-Beaufort-Canillac, patrice romain, prince de l'Église, lieutenant-général des armées du roi, de Marie-Louise-Céleste de Rochechouart, sœur de la comtesse de Montboissier, et épouse de haut et puissant seigneur Louis-Charles de la Touche, ancien gouverneur de la Martinique, etc. Il a eu pour enfants;

DE COLINS : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six tourteaux du même en orle.

DE ROCHECHOUART : fascé, nébulé d'argent et de gueules.

Du premier lit :

1°. Alexis-Léon-Gabriel de Montboissier-Beaufort-Canillac, né au mois d'octobre 1745, mort sans postérité au château de Pierre-Encise;

Du second lit :

2°. Louise-Philippine-Camille de Montboissier-Beaufort-Canillac, née le 5 janvier 1764, morte en 1768;

3°. Alexandrine-Marie-Julie-Félicité de Montboissier-Beaufort-Canillac, née au Pont-du-Château le 15 décembre 1764, mariée, par contrat passé devant Brichart, notaire à Paris, le 10 avril 1777, avec Charles-Philibert-Marie-Gaston *de Levis*, comte de Mirepoix, maréchal héréditaire de la foi, colonel du régiment Maréchal-de-Turenne. Elle est décédée à Paris le 9 juin 1807, laissant :

A. Athanase-Gustave-Charles-Marie de Levis, marquis de Mirepoix, pair de France, maréchal héréditaire de la foi;

B. Camille-Françoise-Félicité-Marie de Levis-Mirepoix, épouse de Charles *Mouchet*, marquis de Laubépin;

C. Adélaïde-Céleste-Delphine de Levis-Mirepoix, épouse de Théodore-Gaspard-Louis, comte *de Roncherolles.*

Fils naturel du comte de Montboissier et d'Edmée Couppé du Manoir :

Philippe-Maxime, *bâtard* de Montboissier, dit *l'abbé de Beaufort, né le 1er février 1754, décédé prêtre de l'église cathédrale d'Orléans, au mois de mai 1826.*

XXI. Charles-Henri-Philippe DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, chevalier, puis vicomte de Montboissier, né le 15 mars 1719, servit pendant deux ans dans les mousquetaires, et obtint, le 22 juin 1740, une compagnie de cavalerie dans le régiment d'Anjou, qu'il commanda en Flandre pendant la campagne de 1742. Le 6 mars 1743, il fut nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom. Il se trouva, en 1744, aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, à l'affaire de Haguenau et au siége de Fribourg, fit la campagne de 1745 à l'armée du Bas-Rhin, combattit à Raucoux en 1746, et fut créé brigadier d'infanterie le 17 octobre 1747, au siége de Berg-op-Zoom. Il commanda une brigade à celui de Maestricht en 1748 et mourut de la petite-vérole le 24 février 1751. (*Chronologie historique militaire*, t. VIII, p. 464.) Il avait épousé, le 8 février 1748, Marie-Charlotte BOUTIN, fille de Charles-Robert Boutin, chevalier, seigneur de la Coulommière, maître des requêtes, intendant de Bordeaux, etc., et de Renée-Auguste Chauvelin de Beauséjour. Ils ont laissé un fils unique, Charles-Philippe-Simon, qui suit.

BOUTIN : d'azur, à deux épées d'argent en sautoir, garnies d'or, et cantonnées de 4 étoiles du même.

XXII. Charles-Philippe-Simon DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC, baron de Montboissier, né au mois d'octobre 1750, colonel du régiment d'Orléans, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut créé brigadier de dragons le 1er janvier 1784 et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Il a fait ériger dans l'Orléanais une terre en marquisat sous le nom de Montboissier, quoique appelé à la substitution de la vraie terre de Montboissier, en Auvergne, et de celle du Pont-du-Château. Il est décédé le 1er octobre 1802, et a laissé de son mariage (dont le roi et la famille royale ont signé le contrat le 22 janvier 1775) avec Françoise-Pauline DE LAMOIGNON DE MALESHERBES, fille de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la cour des

DE LAMOIGNON : losangé d'argent et de sable ; au franc canton d'hermine.

aides, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 22 avril 1794, victime de son dévouement généreux pour Louis XVI, et de Marie-Françoise Grimod de la Reynière :

1°. Charlotte-Pauline-Christine de Montboissier-Beaufort-Canillac, mariée, le 4 juin 1803, avec Édouard-Charles-Victurnien, comte *de Colbert-Maulevrier*, contre-amiral, capitaine des gardes du pavillon amiral de S. A. R., Mgr duc d'Angoulême, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.;

2°. Camille-Eugénie-Charlotte-Ringarde de Montboissier-Beaufort-Canillac, mariée, en 1805, avec Joseph-Gabriel *de Cordoue*, fils de Joseph-Gabriel, marquis de Cordoue, chef d'escadron au régiment de Languedoc, dragons, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Geneviève-Claudine le Bault;

3°. Antoinette-Philippine-Léonille de Montboissier-Beaufort-Canillac, épouse de Charles-Alexandre-Barthélemi-François *de Baert*, membre de la chambre des députés pour le département du Loiret en août 1815;

4°. Anne-Charlotte-Albertine de Montboissier-Beaufort-Canillac, mariée, le 2 mai 1809, à M. le marquis *de Gourgue*, pair de France;

5°. Alexandrine-Héloïse-Laurette de Montboissier-Beaufort-Canillac, épouse de N... *Durand*, comte *de Pisieux*.

MARQUIS DU PONT-DU-CHATEAU, *éteints*.

XVII. Henri DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, chevalier, seigneur baron du Pont-du-Château, sénéchal de Clermont, troisième fils de Jean de Beaufort-Montboissier, vicomte de la Motte-Canillac, et de Jeanne de Maumont, dame de la Roche, fut tué au siége de Montauban en 1621. Il avait épousé, en 1599, Perronelle DE CÉBAZAT DE BLANZAC, dame de Lignac, fille de Guillaume de Cébazat, seigneur de Blanzac, et Jeanne de Thiers de la Roche-d'Agoux, dame de Lignac. Il avait fait son testament, dans lequel sont nommés ses enfants comme il suit :

DE CÉBAZAT : d'argent, à trois chevrons d'azur.

1°. Guillaume, Ier du nom, qui a continué la descendance;

2°. Claude, auteur de la branche des COMTES DE LIGNAC, rapportée ci-après;

3°. Gabriel de Beaufort-Montboissier, destiné à l'état ecclésiastique, mort jeune;

4°. Charles-Alexandre de Beaufort-Montboissier;

5°. Eustache de Beaufort-Montboissier, exempt des gardes-du-corps;

6°. Maximilien de Beaufort-Montboissier, qui fut pourvu d'une abbaye;

7°. Gilberte de Beaufort-Montboissier, mariée, le 20 janvier 1620, avec

Gilbert *de Rivoire*, marquis du Palais, baron de Bohin et d'Orcet, seigneur du Chevalard, etc., conseiller d'état, bailli de Montferrand et colonel d'infanterie.

XVIII. Guillaume DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, Ier du nom, marquis de Canillac, baron du Pont-du-Château, seigneur des Martres-d'Atières, etc., lieutenant-général des armées du roi, fut pourvu, le 16 mai 1635, d'un régiment de chevau-légers à la formation, et le commanda, sous le comte de Soissons, au siége de Saint-Mihiel, qui se rendit le 2 octobre, à la défaite des Polonais à Yvoy le 30 mai 1636, à la reprise de Corbie la même année, et à la défense de la frontière de Champagne en 1637. Il marcha au secours de Verceil en 1638, à celui de Casal en 1639, servit au siége de Chivas et au combat de la Routte dans la même année; à la prise du château de Busque, de Revel et de Brodel, au secours de Casal, au siége et aux deux combats de Turin en 1640; au siége d'Ivrée, au secours de Chivas, à la prise de Ceva, de Pianesse et de Mondovi, et au siége de Coni en 1641; à ceux de Collioure et de Perpignan, et à la prise de Salses en 1642. Retourné à l'armée d'Italie, sous le prince Thomas, en 1643, il se trouva au siége de Trin, réduit le 24 septembre, après 50 jours d'attaque, et à la prise de la citadelle d'Asti. Le marquis de Canillac servit dans l'année suivante au siége de Santia et à la reprise d'Asti, et, en 1645, à la prise de Vigevano et de la Rocca, et au passage de la Mora, où les Espagnols furent défaits, assista aux siéges de Piombino et de Porto-Longone en 1646, combattit à la bataille sous Crémone en 1648, et fut créé maréchal-de-camp le 20 novembre de cette année à l'issue du siége de cette place. Il fut employé en cette qualité à l'armée de Catalogne en 1649, 1650 et 1652. Promu au grade de lieutenant-général des armées du roi, par pouvoir du 10 juillet 1652, il servit sous le maréchal de Turenne. Le 9 octobre, il eut ordre d'aller prendre le commandement des troupes qui se levaient en Bourbonnais, et il les conduisit à l'armée de Guienne. Il contribua, en 1653, à la prise de Bourg et de Libourne et à la réduction de Bordeaux. Chargé, par lettres du 12 janvier 1654, de lever en Auvergne 400 chevau-légers, le marquis de Canillac les conduisit en Provence, d'où il rejoignit l'armée d'Italie. Il fut employé, en 1655, au siége de Pavie, que l'armée française fut obligée de lever. Il commanda pendant l'hiver, sous le comte de Quincey, en Pro-

vence, Lyonnais et Bresse, retourna en Italie en 1656, et y servit jusqu'à la paix conclue avec l'Espagne le 7 novembre 1659. Le régiment de cavalerie de Canillac fut licencié 18 mois après, le 18 avril 1661. (*Chronologie historique militaire*, t. IV, p. 142.) Le marquis de Canillac mourut au Pont-du-Château en 1664. De son mariage avec Marie-Angélique MARÉCHAL, fille de Jean Maréchal, seigneur de la Grange, et de Jeanne Chesnel, est issu Guillaume, II[e] du nom, qui suit.

MARÉCHAL:

XIX. Guillaume DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, II[e] du nom, marquis du Pont-du-Château, sénéchal de Clermont, a servi avec beaucoup de distinction dans les guerres d'Italie. De son mariage avec Michelle DE RIBEYRE, fille d'Antoine de Ribeyre, seigneur d'Homme, conseiller d'état, président et lieutenant-général en la sénéchaussée de Clermont, et de Marguerite de Fayet, sont provenus :

DE RIBEYRE : d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 canettes du même.

1°. Guillaume-Michel, dont l'article viendra;

2°. Jean de Beaufort-Montboissier-Canillac, comte de Canillac, chevalier des ordres du Roi et lieutenant-général des armées. Il naquit le 11 septembre 1661, et entra dans les pages de la chambre du roi en 1681. Successivement mousquetaire en 1682, troisième lieutenant de la compagnie Colonelle des gardes-françaises le 6 octobre 1684, capitaine au même corps le 27 août 1687, il servit aux siéges de Courtray, de Luxembourg, de Mons, de Namur, combattit à Valcourt, aux batailles de Fleurus, de Leuse et de Steinkerque, et assista au bombardement de Charleroy; le 1[er] février 1693, il passa premier enseigne de la deuxième compagnie des mousquetaires, qui servit dans la même année au siége de Huy, à la bataille de Neerwinde, et au siége de Charleroy, et dans le cours de la suivante, à la marche de Vignamont au pont d'Espierre. Le comte de Canillac continua de servir en Flandre jusqu'à la paix, puis, en 1698, au camp de Coudun, près Compiègne. On le nomma deuxième sous-lieutenant de sa compagnie le 12 août 1699, et brigadier de cavalerie le 29 janvier 1702. Dans la campagne qui s'ouvrit alors, le comte de Canillac contribua à la défaite des Hollandais sous les murs de Nimègue. Le 25 novembre 1703, il devint premier sous-lieutenant de sa compagnie. Passé en Allemagne après la bataille d'Hochstædt, en 1704, il fut créé maréchal-de-camp le 26 octobre même année. Pendant la campagne de 1706, le comte de Canillac fit des prodiges de valeur à la bataille de Ramillies, où, à la tête de la 2[e] compagnie des mousquetaires, il culbuta plusieurs escadrons des ennemis; il y reçut plusieurs blessures, dont un

coup de feu qui lui cassa la mâchoire. A la mort du baron de la Fare, on lui donna le gouvernement du fort de Brescou et du port d'Agde, par provisions du 18 septembre 1707. Mais il continua ses services à l'armée active, et eut un cheval tué sous lui à la bataille d'Oudenarde en 1708. Lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 29 mars 1710, il combattit, en 1712, à l'affaire de Denain et aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain. Après la mort du roi Louis XIV, le comte de Canillac fut nommé conseiller au conseil de régence le 18 septembre 1715. Il devint capitaine-lieutenant de la 2e compagnie des mousquetaires le 30 juin 1716, conseiller d'état d'épée au mois d'octobre 1720, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens le 25 avril 1721 et chevalier des ordres du Roi le 3 juin 1724, et mourut à Paris le 10 avril 1729. (*Chronologie historique militaire*, t. IV, pp. 657, 658.) Il avait épousé, par contrat du 3 février 1697, Élisabeth *Ferrand*, veuve de Pierre Girardin de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople, morte sans enfants le 25 mars 1739, après avoir institué ses légataires universels René-Antoine le Fèvre, seigneur de la Faluère, conseiller honoraire et ci-devant président au parlement de Bretagne, son neveu, et Marie-Françoise-Geneviève Ferrand, sa nièce, épouse du marquis du Pont-du-Château ;

3°. N.... de Beaufort-Canillac, religieuse à Sainte-Claire de Clermont ;

4°. Marie-Angélique de Beaufort-Canillac, mariée, par contrat du 10 février 1653, avec Charles-Louis *de Beaulieu*, seigneur de la Valette et de Montpensier.

GEDOYN : d'azur, au besant d'argent surmonté d'une étoile d'or accostée de 2 épis de blé du même; au chef d'or, chargé d'une rose de gueules.

XX. Guillaume-Michel DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, marquis du Pont-du-Château, sénéchal de Clermont, épousa, le 23 octobre 1653, Geneviève GEDOYN, fille de Denis Gedoyn, seigneur de Monteil-le-Vicomte, lieutenant-général de la Marche, et de Marguerite de Seigliere, dame de Cressac et de Boisfranc. Ils ont laissé :

1°. Denis-Michel, qui suit ;

2°. Jean-Michel de Beaufort-Montboissier, chevalier du Pont-du-Château, mort en 1706, à 18 ans ;

3°. Marguerite de Beaufort-Montboissier, morte à Riom en 1706, âgée de 22 ans.

FERRAND : d'azur, à 3 épées d'argent, garnies d'or, rangées en pal, celle du milieu ayant la pointe en haut; à la face d'or, brochante sur le tout.

XXI. Denis-Michel DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, marquis du Pont-du-Château, seigneur de Lignac, de Dallet et de Malentrat, succéda à son père dans la charge de sénéchal de Clermont. Il servit dans les mousquetaires du roi, y eut le grade de second sous-lieutenant, et fut créé brigadier de cavalerie le 1er février 1719. Il avait épousé Marie-Françoise-Geneviève FERRAND, fille d'Antoine-

François Ferrand, seigneur de Villemain, maître des requêtes, conseiller d'état et intendant de Bretagne, et d'Anne-Geneviève Martineau. Le marquis du Pont-du-Château est décédé sans postérité en 1760. (*Diction. des Gaules et de la France*, t. IV, p. 814.)

COMTES DE LIGNAC, *éteints*.

XVIII. Claude DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, comte de Lignac, obtint cette terre avec la charge de sénéchal de Clermont dans le partage qu'il fit, en 1629, avec le marquis de Canillac du Pont-du-Château, son frère. Mais, peu de temps après, la dignité de sénéchal revint à celui-ci. Le comte de Lignac mourut en 1651, laissant du mariage qu'il avait contracté avec Anne DE MASCON DU CHER, quatre fils et une fille :

DE MASCON : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or.

1°. Gabriel, Ier du nom, qui suit;
2°. Charles-Alexandre de Beaufort-Montboissier, seigneur de Saunade;
3°. Eustache de Beaufort-Montboissier, chevalier de l'ordre de Malte;
4°. Maximilien de Beaufort-Montboissier, chanoine de l'église cathédrale de Clermont;
5°. Jeanne de Beaufort-Montboissier, mariée avec Gilbert *de Rivoire*, marquis du Palais.

XIX. Gabriel DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, Ier du nom, comte de Lignac, seigneur de Saunade et du Chevalblanc, épousa, par contrat du 22 juin 1666, Jeanne DE MEILLARS, fille de Jean, marquis de Meillars en Limosin, et de Julie de Salignac de la Motte-Fénélon. Il fut père de :

DE MEILLARS : d'or, à trois pals de gueules, chargés chacun de trois étoiles d'argent.

1°. Gabriel, IIe du nom, qui suit ;
2°. Maximilien de Beaufort-Montboissier-Canillac, né le 10 août 1674, chanoine comte de Brioude, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la sainte chapelle du Palais, nommé, le 7 avril 1708, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame d'Eu, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Rouen, mort à Paris le 21 janvier 1742.

XX. Gabriel DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, IIe du nom, comte de Beaufort, épousa Marie DE CISTERNES DE VINZELLE, fille de Pierre de Cisternes de Vinzelle, baron de Theix, président en la cour des aides de Clermont.

DE CISTERNES : d'argent, à une citerne de sable maçonnée d'argent et chargée en cœur d'une étoile du même.

SEIGNEURS COMTES DE HAUTERIVE, *éteints*.

DE LA MER : losange d'argent et de gueules.

POLIGNAC : fascé d'argent et de gueules.

XVII. Gabriel DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, seigneur de Hauterive, quatrième fils de Jean V, vicomte de la Motte-Canillac, et de Jeanne de Maumont, épousa 1°, par contrat du 24 novembre 1620, Jacqueline DE LA MER, fille de Maximilien de la Mer, seigneur de Mathas, baron de Congols, et d'Antoinette de Sansac; 2° Anne DE POLIGNAC DE MONTRAVEL. De ce dernier mariage sont venus :

1°. Maximilien, qui suit;
2°. N.... de Beaufort-Montboissier-Canillac, vivante en 1665.

D'AUZON : écartelé d'or et d'azur.

XVIII. Maximilien DE BEAUFORT-MONTBOISSIER-CANILLAC, comte de Hauterive, seigneur de Lempde, etc., épousa, par contrat du 9 juin 1641, Marguerite-Félicité D'AUZON, veuve du seigneur de Saint-Martial de Drugeac, et fille et héritière de François d'Auzon, seigneur de Montravel, et de Jeanne-Marie de Polignac-Adiac. Elle a eu du comte de Hauterive, son second mari :

1°. Anne-Gabrielle de Beaufort-Canillac-Montboissier, mariée, le 7 février 1662, avec Antoine-Henri *de Montaigu-Fromigières*, vicomte de Beaune, marquis de Bouzols, etc., auquel elle porta les terres de Hauterive et de Lempde. Elle est morte en 1719;
2°. Louise de Beaufort-Canillac-Montboissier, mariée, le 17 avril 1662, avec François *de Malras*, comte d'Yolet, mort en 1693, fils de Henri de Malras, baron d'Yolet, et de Madelaine du Croc d'Auteyrat;
3°. Isabeau de Beaufort-Canillac-Montboissier, mariée, en 1669, avec François *de Douhet*, chevalier, seigneur de Bousde, de Bars, de Donnèche et de la Tourette-Montmoirat, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie.

DE QUINEMONT,

SEIGNEURS DE SAINT-SÉNOCH, DE LA ROCHE-AYMER, DE VARENNES, DES CANTELLERIES, DE BAUGÉ, DE LA GUÉNERIE, DE LA HOUSSIÈRE, DE VAUGUÉRIN, DE PAVIERS, etc., MARQUIS DE QUINEMONT, *en Touraine.*



ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lys nourries d'or.* Couronne de marquis. Supports et cimier : trois aigles.

La maison DE QUINEMONT, distinguée par son ancienneté, ses alliances et ses services militaires, a fait, à diverses époques, des preuves pour les pages et la maison royale de Saint-Cyr, et en dernier lieu au cabinet des ordres du Roi, devant M. Chérin père, en 1776. Il résulte de ces différentes productions que cette famille, établie en France dans le quinzième siècle, est originaire d'Écosse, et issue de l'ancienne et illustre maison DE KYNNINMOND, au comté de Fife, éteinte dans celle de Murray. Dans le mémoire que M. Chérin, généalogiste du roi, adressa au duc de Coigny, le 30 mai 1776, il fait observer que, quoique cette famille ait francisé l'orthographe de son nom, elle a toujours conservé les armoiries des barons de Grégal, ses premiers auteurs; et, à cette occasion, il renvoie au *Système héraldique, avec l'art du blason, concernant les familles les plus illustres d'Écosse,* in-fol., par Alexandre Nisber, imprimé à Édimbourg en 1722, t. I, p. 387. Ce dernier généalo-

giste place la maison de Kynninmond au rang des plus anciennes d'Écosse, et cite un prélat qu'elle a donné à l'église dans le douzième siècle, en la personne de Mathieu de Kynninmond, archidiacre de Saint-André, puis évêque d'Aberdeen en 1172.

I. Androt ou André DE QUINEMONT, écuyer, second fils de Jacques de Kynninmond, baron de Grégal au comté de Fife, en Écosse, et d'Anne de Beulan, vint servir en France, en 1478, dans la garde écossaise que commandait Robert de Conyghan (1). La

---

(1) Robert de Conyghan était entré au service du roi Charles VII comme capitaine de la garde écossaise du corps de ce prince en 1450. On sait qu'on n'admettait dans ce corps que des gentilshommes d'extraction et d'une noblesse militaire. Cette époque fut celle de l'établissement en France d'un grand nombre de familles écossaises. Au nombre de ces familles, dont celle de Conyghan fut incontestablement une des plus considérables et des plus fécondes en branches, nous ferons distinguer celle D'ESPRINGLES, qui, par suite d'une alliance contractée en Écosse avec la maison de Kynninmond, en avait adopté le nom.

Jean D'ESPRINGLES, *dit* DE QUINEMONT, le premier que l'on trouve avoir porté ce surnom, était seigneur de Saint-Martin, en Champagne, du chef d'Agnès DE GRAND, qu'il avait épousée vers 1495, et qui était veuve, en premières noces, de Jean des Champs, seigneur de Villiers-le-Sec en partie. Elle était fille de Pierre de Grand, et de Marguerite, dame de Saint-Martin. Elle eut de Jean d'Espringles, *dit* de Quinemont :

David DE QUINEMONT ou DE QUININNEMONT, écuyer, seigneur de *Saint-Martin*, marié, vers 1520, avec Isabeau DE CHEFDEVILLE, et père de :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Guillemette de Quinemont.

Jean DE QUINNEMONT, écuyer, seigneur de Cuves, épousa Françoise DE RÉANCE DE TAILLANCOURT, fille de Chicquot de Réance, écuyer, seigneur de Taillancourt, et de Didon d'Issoncourt. Jean de Quinnemont mourut avant le 22 octobre 1549, et Françoise de Réance se remaria avec Nicolas d'Aranthot, écuyer. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Guillemette de Quinnemont, mariée avec Jean *de Réance*, écuyer, seigneur de Taillancourt, de Traveron et d'Avranville en partie, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du comte de Crussol ;
2°. Denise de Quininnemont, mariée, en présence de sa mère, par contrat du 7 mai 1549, passé devant Jacquinot, greffier en la justice de Cuves,

cour de Louis XI étant à Loches, en Touraine, il épousa, par contrat du 16 juin 1483, demoiselle Jeanne DE NEPVETO, dame de Saint-Senoch, près Loches, et en partie de la Roche-Aymer, nièce de Nicolas de Nepveto, écuyer, seigneur d'Aizes, qui assista au contrat. Étant sur le point d'aller à l'armée, il donna procuration à Jeanne de Nepveto, sa femme, pour gérer ses affaires, le 12 mai 1496. Ils eurent pour fils :

DE NEPVETO : d'or, à trois fusées de gueules.

II. Jean DE QUINEMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Senoch, de la Roche-Aymer, etc., lequel rendit hommage pour cette dernière terre en 1542, et vivait encore en 1573. Il avait épousé, avant le 22 juillet 1532, Jeanne FUMÉE DES FOURNEAUX, sœur d'Antoine Fumée, écuyer, archidiacre et chanoine en l'église cathédrale de Tours, et fille de François Fumée, seigneur des Fourneaux, et de Jeanne Sauvage, et arrière-petite-fille d'Adam Fumée, chevalier, seigneur des Roches-Saint-Quentin, garde des sceaux de France en 1492. De ce mariage sont issus :

FUMÉE : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants du même.

1°. René de Quinemont, écuyer, co-seigneur de Saint-Senoch, père de :

Claude de Quinemont, seigneur en partie de la même terre, dont on ignore la destinée ;

2°. Senoch, dont l'article suit ;

3°. Catherine de Quinemont, mariée, par contrat du 16 septembre 1554, avec Jean *de Monts*, écuyer, seigneur de la Bassechère, en la paroisse de Ligueil.

III. Senoch DE QUINEMONT, écuyer, seigneur des Cantelleries et en partie de Saint-Senoch, épousa, avec le consentement de ses père et mère du 26 octobre 1573, Jeanne DE SAINT-PÈRE, fille unique et héritière de feu Adrien de Saint-Père, écuyer, seigneur de Varennes, de Baugé et de la Guénerie, près Loches, et de

DE SAINT-PÈRE : d'argent, à la croix de sable, vairée d'argent et cantonnée de 4 renards de gueules.

---

avec Claude *de la Noue*, écuyer, lequel assista avec Guillemette de Quinemont, sa belle-sœur, à une transaction passée le 30 mai 1577, entre Françoise de Réance, alors veuve, en secondes noces, de Nicolas d'Aranthot, et demoiselle Nicole d'Aranthot, fille d'un premier lit du même Nicolas, laquelle, par cet acte, s'obligea à payer 50 livres par an pour le douaire de Françoise de Réance.

Nicole le Roy. Le 7 septembre 1583, Senoch de Quinemont rendit foi et hommage à François, fils de France, frère unique du roi, duc d'Anjou, de Touraine et d'Alençon, pour la terre de Varennes, mouvante de la seigneurie de Loches. Il vivait encore le 17 octobre 1602, et laissa :

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article viendra;

2°. Adrien de Quinemont, écuyer, sieur de la Croix, qui transigea avec son frère aîné devant Gernon, notaire à Loches, le 22 octobre 1610, et obtint de lui un supplément de lot de 1300 livres sur le partage des successions paternelle et maternelle qu'ils avaient précédemment fait. Adrien épousa Marie *de Talance*, qui le rendit père de :

A. Jacques de Quinemont, écuyer, sieur des Cantelleries, marié à l'âge de quinze ans, par contrat du 16 septembre 1630, passé devant Forget, notaire royal en la cour de Chinon, en présence de Jean de Quinemont, écuyer, seigneur de Varennes, son oncle, avec Marguerite *de Viardet*, fille de feu Hilaire de Viardet, écuyer, sieur des Vaux, et de feu dame Anne de Puyvinet. Jacques de Quinemont présenta requête, en 1674, pour être dispensé du service du ban et arrière-ban, attendu son âge et ses infirmités, et la présence d'un de ses fils à l'armée depuis cinq ans. Il fut père de :

a. Benjamin-Jacques de Quinemont, écuyer, seigneur de la Houssière, baptisé le 13 août 1641. Il s'allia, le 15 octobre 1669, à Bonne *de Marçay*, fille d'Antoine de Marçay, seigneur de Bergeresse, et de Renée de la Bouchardière. Il a laissé, entr'autres enfants (1) :

Bonne de Quinemont, mariée 1° avec Gabriel *Boutillon*, écuyer, seigneur des Pègues; 2°, par contrat du 27 mars 1720, avec François *de Jarnage*, IIIe du nom, écuyer, sieur de la Fontaine, des Aubruns, etc., fils de François de Jarnage, IIe du nom, écuyer, seigneur des Aubruns, l'un des 200 chevau-légers de la garde du roi, et de Marguerite Renard de Rilly;

b. Pierre de Quinemont, écuyer, baptisé en la paroisse de Varennes le 17 juillet 1653. Il servait depuis cinq ans, en 1674, dans le régiment de Paulmy, cavalerie;

---

(1) Cette branche s'est éteinte en 1765 ou 1766 dans les personnes de messire de Quinemont de la Houssière et de messire de Quinemont des Cantelleries, qui n'ont laissé que deux filles, l'une mariée à M. *de Plaisance*, et l'autre à M. *de Ponard*.

B. Benjamin de Quinemont, prêtre, prieur de Saint-Amand de Noyon, en Picardie, qui nomma au baptême Benjamin-Jacques, son neveu, le 13 août 1641 ;

C. Jeanne de Quinemont. Elle tint au baptême Pierre de Quinemont, son neveu, le 17 juillet 1653, avec Pierre-Marie de Quinemont, écuyer, seigneur de Baugé.

IV. Jean DE QUINEMONT, II[e] du nom, ecuyer, seigneur de Varennes, de Baugé, etc., fournit au roi, le 10 avril 1606, son aveu et dénombrement de la terre de Varennes, et déclara par cet acte que « tout ce qui y était contenu lui appartenait à titre successif » de feu damoiselle Jeanne de Saint-Père, sa mère, fille unique et » héritière universelle de noble homme Adrien de Saint-Père, vivant sieur dudit lieu, comme parent et portant les surnom et » pleines armes des *de Saint-Père*, auxquels elles avaient été affectées par feu de bonne mémoire Philippe de Saint-Père, jadis » seigneur primitif desdites choses, selon son testament, exprès » vouloir et intention d'icelui, et aux charges contenues audit testament fait et passé devant les notaires au châtelet de Paris dès » le neuvième jour de novembre 1398, lequel depuis ledit temps » avait été inviolablement observé et gardé sous les charges de » faire dire à perpétuité, chacun jour, une messe basse à l'autel » Monsieur Saint-Nicolas de l'église de Notre-Dame de Tours, et » d'entretenir un écolier aux études. » Jean de Quinemont fut nommé capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied français dans le régiment du duc de Roannais, par commission du 12 novembre 1615. Il était employé au service du roi dans la citadelle de Ré en 1635, et paraît être mort peu de temps après (1), laissant du mariage qu'il avait contracté, le 24 novembre 1600, avec Françoise DE CHOUPES, fille de Prégent de Choupes, écuyer, seigneur de Baudeau, en Poitou, et de Jeanne de Cherbis, et nièce de Pierre de Choupes, chevalier, seigneur de Choupes, gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Loudun et du Loudunois, deux enfants :

DE CHOUPES : d'azur, à 3 chausse-trapes d'or.

1°. Jean, III[e] du nom, dont l'article suit ;

(1) Un ancien mémoire porte qu'il fut tué, en 1637, sur un vaisseau du roi, à l'attaque des îles Sainte-Marguerite.

2°. Anne de Quinemont, épouse de Pierre *de Vaucelles*, écuyer, seigneur de la Chaume.

V. Jean DE QUINEMONT, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Varennes, de la Guénerie, de Saint-Senoch, etc., fut successivement gentilhomme de *Monsieur*, Gaston, duc d'Orléans, lieutenant d'une compagnie de 100 mousquetaires à cheval dans le régiment du cardinal de Richelieu, maréchal des camps et armées du roi en 1662, et gouverneur de Vallerange en Lorraine. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Voysin de la Noiraye, intendant de Tours, du 30 décembre 1668. Il avait fait hommage au roi en la chambre des comptes de Paris, le 28 février 1662, pour sa seigneurie de Varennes, mouvante de S. M. à cause du château de Loches, et avait épousé, par contrat du 13 janvier 1636, Claude CHASPOUX, fille de noble homme Jean Chaspoux, seigneur de la Piardière, et de Claude Morin, et grand'tante d'Eusèbe-Jacques Chaspoux, marquis de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, père du marquis de Verneuil, grand échanson de France. De ce mariage sont issus:

CHASPOUX: d'azur, au pélican d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croissants d'argent.

1°. Jean-Christophe, dont l'article suit;
2°. Pierre-Marie de Quinemont, page du roi Louis XV en la petite-écurie.

VI. Jean-Christophe DE QUINEMONT, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie et autres lieux, fut aussi page du roi Louis XIV dans sa petite-écurie. Il servit ensuite dans la première compagnie des mousquetaires, puis à l'arrière-ban de la noblesse de Touraine en 1674. Le 22 juillet 1683, il donna à S. M. le dénombrement de sa seigneurie de Varennes, et mourut avant le 10 mai 1712. Il avait épousé, par contrat du 19 janvier 1671, Marie GERVAIS DE SALVERT, fille de Louis Gervais de Salvert, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marguerite Chaspoux. Ses enfants furent:

GERVAIS:

1°. Jacques de Quinemont, chanoine de l'église royale du château de Loches et grand-vicaire de Tours;
2°. Louis-Ours, dont l'article suit;
3°. Trois filles, dont deux mortes sans alliance, et l'aînée femme de M. *Couet*, avocat aux conseils du roi.

VII. Louis-Ours DE QUINEMONT, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie et autres lieux, fut maintenu dans

sa noblesse par ordonnance de M. Chauvelin de Beauséjour, intendant en la généralité de Tours, du 18 juin 1715. Du mariage qu'il avait contracté, le 10 mai 1712, avec Marie Bodin, fille de Joseph Bodin, seigneur des Joubardières, et de Marie-Louise Berthonneau, sont provenus :

Bodin : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même ; au chef d'argent, chargé de 3 merlettes d'azur.

1°. Jean-Jacques-Ours, qui suit ;

2°. Marie-Louise de Quinemont, née le 26 février 1716 ;

3°. Bonne-Anne de Quinemont, née le 25 juin 1717, reçue, le 3 décembre 1725, à Saint-Cyr, d'où elle est sortie en 1737 ;

4°. Élisabeth-Catherine de Quinemont, née le 24 novembre 1722.

VIII. Jean-Jacques-Ours de Quinemont, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie, de Paviers, de Vauguérin, de la Turmelière et autres lieux, né le 28 février 1715, fut reçu page du roi en la petite-écurie le 12 septembre 1729. Il en sortit pour passer cornette dans le régiment de Stanislas, cavalerie, par brevet du 1er juin 1733, et s'est marié, par contrat du 11 février 1736, avec Marie-Jeanne Odart, d'une maison qui a donné un grand-panetier et un grand-fauconnier de France, fille de messire Charles Odart, chevalier, seigneur de Paviers, de Vauguérin, et autres lieux, ancien capitaine au régiment des carabiniers. De ce mariage sont issus :

Odart : d'or, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent.

1°. Jean-Charles-Ours, qui suit ;

2°. Louis-Charles-Pierre, comte de Quinemont, né le 28 juin 1739, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de Poitou, mestre-de-camp de cavalerie le 10 mars 1774, enseigne des gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, le 26 novembre 1775, lieutenant le 1er janvier 1776, chef d'escadron le 1er décembre 1778, brigadier de cavalerie le 1er mars 1784, maréchal-de-camp le 9 mars 1788, et décédé lieutenant-général des armées du roi le 26 octobre 1827. Il ne s'était pas marié ;

3°. Marie-Charlotte de Quinemont, mariée avec Michel-Louis *de Vernage*, écuyer, seigneur de Rasnay-Laverdin, morte sans postérité le 17 janvier 1817 ;

4°. Marie-Louise-Adélaïde de Quinemont, morte en 1809 ;

5°. Catherine-Victoire de Quinemont, mariée avec M. *de Grasteil*, morte sans enfants en 1818 ;

6°. Marie-Julie-Félicité de Quinemont, morte sans alliance en 1816.

Marion : d'argent, à 3 fleurs de lys de gueules.

IX. Jean-Charles-Ours, marquis DE QUINEMONT, chevalier, seigneur de Varennes, de Baugé, de la Guénerie, de Vauguérin, de Paviers en Touraine et de Rasnay-Laverdin en Vendômois, lieutenant-colonel de cavalerie, major du régiment des cuirassiers du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, par contrat du 30 octobre 1770, Albertine-Charlotte-Sixtine MARION DE LA SAUDRAYE, fille de François-René-Julien Marion de la Saudraye, écuyer, capitaine au régiment de Béarn, infanterie, et de Charlotte-Sixtine Houvet. De ce mariage sont issus :

1°. Albert-Ours-Charles de Quinemont, mort dans l'émigration en 1797 ;
2°. Auguste-Charles-Louis, dont l'article suit ;
3°. Albertine-Marie-Louise de Quinemont, morte sans alliance en 1797.

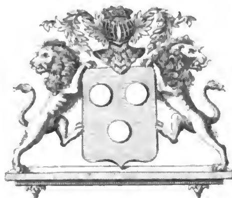
de Tristan : de gueules, à la bande d'or.

X. Auguste-Charles-Louis, marquis DE QUINEMONT, né le 6 mai 1780, a épousé, par contrat du 4 mai 1799, Marie-Marguerite-Zoé DE TRISTAN, fille de messire Nicolas-Marie de Tristan, chevalier, seigneur de Meignelay, ancien lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Thérèse-Pauline Bigot de Cherelles. De ce mariage sont issus :

1°. Léopold-Marie-Pierre-Victor de Quinemont, né en 1804, marié, le 12 avril 1825, avec Agathe *le Fèvre de la Faluère*, fille de messire Antoine-Marc le Fèvre, comte de la Faluère, et d'Agathe Bonin de la Boninière de Beaumont ;
2°. Arthur-Marie-Pierre de Quinemont, né en 1808, officier à l'école de cavalerie de Saumur ;
3°. Élie-Louis-Marie de Quinemont, né en 1810 ;
4°. Augusta-Hélène-Marie de Quinemont, née en 1800, mariée, le 2 avril 1821, avec César *Budan de Russé*, chef d'escadron dans les hussards de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

DES ROTOURS,

SEIGNEURS DES ROTOURS, DE POINTEL, DU SACQ, DE MÉGUILLAUME, DU COUDRAY, DE CONNERAY, DE LA ROQUE, DE LA MOTTE, DE SAINT-ANDRÉ DE BRIOUZE, DE LA LANDE-VAUMONT, DE FUMESSON, DU CHESNAY, BARONS DE CHAULIEU, SEIGNEURS DE QUATREPUITS, DE CREPON, DE FOUGY, DE LA CHAUX, etc., *en Normandie.*



ARMES : *D'azur, à trois besants d'argent* (*). L'écu timbré d'un casque de chevalier, sommé de la couronne de baron. Supports : deux lions.

DES ROTOURS, maison de noblesse d'ancienne chevalerie, de la province de Normandie.

Il existe dans le département de l'Orne, arrondissement d'Argentan, une commune du nom *des Rotours* (1), située non loin de la rive droite de l'Orne, dépendante autrefois de l'élection de

---

(*) Ces armoiries sont peintes sur les vitraux de l'église des Rotours, et sont sculptées sur le fronton du château du Sacq et sur la maison de l'Eveillerie, dans la commune du Mesnil-Briouze.

(1) *Les Rotours :* diocèse de Séez, parlement de Rouen, intendance d'Alençon, élection et sergenterie de Falaise, paroisse de 57 feux, située près de la rive droite de l'Orne, à trois lieues S.-S.-O. de Falaise. (Expilly, *Dictionnaire géographique des Gaules de la France,* in-fol., 1770, t. VI, p. 392; *Dictionnaire géographique des postes aux lettres,* par M. Lecousturier, édition de 1802, t. II, p. 451.)

1

Falaise, et qui fait aujourd'hui partie du canton de Bazoches-sur-Hoesne.

On voit par d'anciens actes de foi et hommages, qu'il y avait deux fiefs dans la paroisse des Rotours; le fief de Notre-Dame-des-Rotours avec manoir seigneurial et le fief des Rotours, dont l'un était à un quart de lieue et relevait du roi : l'autre relevait de la seigneurie de la Carneille.

Gabriel du Moulin, curé de Manneval, dans le catalogue alphabétique des anciennes familles illustres de Normandie, qu'il a ajouté à son Histoire des conquêtes et des trophées des Normands français aux royaumes de Naples et de Sicile, cite un Hugues *des Rotours*, écuyer, qui vivait en 1212 (1). Mais la filiation n'est établie sans interruption par les titres et les documents historiques, qu'à partir de François des Rotours, Ier du nom, dont l'article suit.

I. François des Rotours, Ier du nom, écuyer, acquit, le 15 octobre 1309 (2), de Gervais de Nerfs, écuyer, la terre et seigneurie de Notre-Dame-des-Rotours. L'acte de cette acquisition fut passé devant Jean Duval, tabellion juré, et scellé par Gui Laignel, prêtre, garde du scel de la vicomté de Falaise. (*Original au Chartrier du château des Rotours ; Hist. de la maison de Harcourt*, par la Roque, t. III, p. 235, aux preuves du livre VIII, où le contenu de cet acte est rapporté en entier.) Selon une ancienne généalogie qui existe au chartrier du château du Sacq, ce fut le même François, Ier du nom, qui acheta, en 1303 ou dans les premières années du quatorzième siècle, la seigneurie de Pointel (3) que ses descendants ont conservée pendant plusieurs siècles. Le 18 novembre 1320, Guillon Drouet lui donna l'aveu de la vavassorerie Drouet, mouvante de sa seigneurie des Rotours (4) ; et, suivant une autre

---

(1) Page 458, lettre R, édition de Rouen, 1658, in-fol.

(2) Cet acte est le premier que cite Pierre d'Hozier, dans une ancienne généalogie de la maison des Rotours, existante parmi les manuscr. de la Bibliothèque du Roi.

(3) *Pointel* : paroisse de cent feux, située près de Briouze, dans l'élection de Falaise et à cinq lieues et demie S.-S.-O. de cette ville. Cette terre fait actuellement partie de l'arrondissement d'Argentan. (*Expilly*, t. V, p. 713.)

(4) L'original de cet aveu existe au chartrier du château des Rotours.

généalogie, produite, en 1540, aux commissaires du roi à la Flèche, et qui existe au chartrier du château des Rotours, il avait contracté mariage avec Massine D'ÉCOUCHÉ, mariage duquel est issu Jean, Ier du nom, qui suit.

D'ÉCOUCHÉ:

II. Jean DES ROTOURS, Ier du nom, écuyer, seigneur des Rotours et de Pointel, donna, par acte de l'année 1364, le local du presbytère des Rotours, et reçut, au mois de novembre 1377, l'aveu de Jean Couillard pour deux acres et demi de prés. (*Chartrier du château des Rotours.*) Il épousa Alix DE MONCEAUX, fille de Robert de Monceaux, écuyer, seigneur de Lonlay-le-Tesson. Ces deux époux, par acte du 20 février 1378 (*v. st.*), donnèrent en bail à fief à Colin du Barquet, écuyer, et à Guillemette, sa femme, divers héritages situés au bourg de Saint-Léonard et dans la forêt de Gouffer (1). De leur mariage est provenu Jean, IIe du nom, qui suit.

DE MONCEAUX: de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 6 annelets d'or.

III. Jean DES ROTOURS, IIe du nom, écuyer, seigneur des Rotours, de Pointel et de Fumesson, dans l'élection d'Argentan (2), acquit, par acte du 13 janvier 1401 (*v. st.*), passé devant les notaires de Briouze, une pêcherie située sous le rocher Morin, et rendit aveu, le 14 février 1415 (*v. st.*), pour son fief des Rotours. (*Originaux au Chartrier du chât. des Rotours.*) En 1418, Jean des Rotours ayant été du nombre des gentilshommes qui refusèrent de comparaître en armes pour le service de Henri V, roi d'Angleterre, ce prince, après s'être emparé de Falaise, confisqua le fief des Rotours qu'il donna à Robert Schling (3). Mais Jean des Rotours rentra dans la possession de son fief immédiatement après l'expulsion des Anglais. Le 24 juin 1431, il autorisa, comme seigneur du fief, la vente du moulin de Carel, paroisse des Rotours, consentie à Jean de Grousset, par acte passé devant Lecomte, notaire à Falaise. (*Chartrier des Rotours.*) Il avait épousé Denise DE LA MESLIÈRE, fille de Guillaume de la Meslière, écuyer, seigneur

DE LA MESLIÈRE: d'argent, à 3 molettes d'éperon de sable; à la bordure de gueules, chargée de 8 besants d'argent.

---

(1) L'original en parchemin de ce bail à fief existe dans les archives de M. des Rotours, sous-préfet de Dreux.

(2) Le fief de Fumesson a été vendu par la maison des Rotours à M. de Martineau en 1617.

(3) *Recherches historiques sur Falaise,* par M. l'abbé Langevin, pp. 364 et 365.

de la Meslière, et de Lucette, dame du Sacq. Par suite de ce mariage, dont est issu Robert (1) qui suit, les terres et seigneuries du Sacq, de Méguillaume, de l'Eveillerie et de la Channière sont entrées dans la maison des Rotours, où elles sont restées jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

IV. Robert DES ROTOURS, I[er] du nom, écuyer, seigneur des Rotours, du Sacq (2), de Méguillaume (3), de Pointel, etc., passa, en 1448, un acte de transport en qualité de seigneur des Rotours (*Original au Chartrier du château des Rotours*), et mourut avant l'année 1464, laissant veuve Jeanne DE RAVETON, fille de noble Jean de Raveton, écuyer, laquelle l'avait rendu père de:

DE RAVETON : d'azur, à la fasce d'argent, sommée d'un lion léopardé d'or.

1°. Gabriel, seigneur des Rotours, de Pointel, etc., marié 1°, suivant Pierre d'Hozier, avec N.... *de Harcourt;* 2° avec Jeanne *de Garnetot,* veuve de Jean de Bonenfant. Il n'a eu qu'un fils, issu de ce second mariage:

Guillaume des Rotours, écuyer, seigneur de Pointel, mort sans postérité;

2°. Jean, III[e] du nom, qui a continué la descendance;
3°. N.... des Rotours, mariée avec N.... *de Mathan;*
4°. N.... des Rotours, femme de N.... *de Belleville;*
5°. N.... des Rotours, alliée avec Nicolas *de Corday*, écuyer;
6°. N.... des Rotours, épouse de M. *de Melanger;*
7°. N.... des Rotours, mariée avec M. *du Fay*.

V. Jean DES ROTOURS, III[e] du nom, écuyer, seigneur des Rotours, du Sacq, de Fumesson, de l'Eveillerie, etc., fit un partage, le 15 janvier 1464 (*v. st.*), avec noble Jeanne de Raveton, sa mère, et le lendemain il y eut appointement entre cette dame et Nicolas de Corday, écuyer, établi tuteur de Guillaume des Rotours, neveu

---

(1) Jugement de maintenue de noblesse de M. le Roy de la Potherie, intendant de la généralité de Caen, du 11 septembre 1641.

(2) *Le Sacq:* village de douze feux, situé dans le diocèse de Seez, à quatre lieues au midi de Falaise. Cette terre appartient aujourd'hui à M. Grandin, écuyer.

(3) *Méguillaume:* paroisse de vingt-sept feux, située à quatre lieues S.-O. de Falaise et à dix N.-O. d'Alençon. Elle fait actuellement partie du canton de Putanges.

de Jean. Celui-ci, par acte du 2 novembre de cette année (1), passé devant Gervais Thievin et Jean Paulme, tabellions en la vicomté de Falaise, fit, avec les tuteurs du même Guillaume des Rotours, le partage de la succession de noble Lucette du Sacq, veuve de Guillaume de la Meslière. Le 12 juillet 1465, Robert Gondouin et Robin Guibout se reconnurent ses vassaux à raison du fief du Gué, mouvant de sa seigneurie du Sacq. Par acte du 17 mars 1502 (*v. st.*), passé devant Pierre Regnault et Maurice Aubert, tabellions de Falaise, Jean des Rotours, IIIe du nom, comme seigneur des Rotours, transigea avec Guillaume des Rotours, seigneur de Pointel, sur le titre sacerdotal de Jean des Rotours, fils du même Jean, et il passa une autre transaction, comme patron de la paroisse des Rotours, avec les religieux de l'abbaye de Saint-André en Gouffer, par acte du 20 juillet 1503, passé devant les notaires de Briouze. (*Chartrier des Rotours.*) Il avait épousé Denise DE FALLAIS, dame du Coudray, fille de noble Jean de Fallais, écuyer, seigneur du Coudray et de Conneray au Maine, et de N.... de Champlais, dame de Souvré. Ses enfants furent :

DE FALLAIS : de gueules, à 6 étoiles d'argent.

1°. Robert, IIe du nom, qui a continué la branche aînée DES ROTOURS DES ROTOURS ;

2°. Jean des Rotours, prêtre, vivant en 1511 ;

3°. François, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DU SACQ, DE MÉGUILLAUME, DE CHAULIEU, etc., rapportée ci-après ;

4°. Guillaume des Rotours, écuyer, sieur de Fumesson, qui acheta divers héritages les 19 janvier 1517 et 14 juin 1521, et vivait encore le 15 août 1535. Jeanne *Dussey*, sa veuve, paraît dans un acte du 31 décembre 1570. Il en avait eu deux fils :

A. François des Rotours, écuyer, seigneur de Fumesson, mort sans postérité ;

B. Nicolas des Rotours, écuyer, seigneur du Chesnay (2), qui partagea avec son frère aîné le 23 juin 1571. Perrine *le Sueur*, sa veuve, tran-

---

(1) Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 1 et 9, et preuves faites pour les pages de Mgr le duc d'Orléans par M. de la Cour le 1er juin 1753, dont l'original existe aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

(2) *Le Chesnay* : bourg de cinquante-deux feux, situé à une lieue E.-N.-E. d'Alençon et à neuf lieues N. du Mans.

sigea avec leur fils le 25 décembre 1612, et vivait encore en 1627. Il fut père de :

a. François des Rotours, écuyer, seigneur du Chesnay, marié, le 25 mai 1616, avec Marie *du Mesnil-Berard de la Chaise*, fille de noble homme René du Mesnil-Berard de la Chaise, sieur de la Bugère, et de Marguerite de Marguerit. Ils laissèrent en minorité trois fils :

I. René des Rotours, écuyer, seigneur du Chesnay, marié 1° avec Cécile *de l'Aumosne;* 2°, par contrat des 17 et 25 novembre 1645, avec Jacqueline *Brossard*, fille de feu Léonard Brossard, écuyer, sieur du Clairet, et d'Anne Halbout. Il fut maintenu dans sa noblesse avec François, seigneur des Rotours, son cousin, chef de la branche aînée, le 1er juillet 1667. Il était alors âgé de 50 ans et avait trois enfants;

Du premier lit :

AA. Guillaume des Rotours, écuyer, seigneur de Brunville, marié, par contrat du 17 février 1661, avec Jeanne *le Roy*, fille de Charles le Roy, écuyer, seigneur de Cerqueux, et de Gassienne de Mesange. Il était âgé de 28 ans en 1667 et n'avait pas d'enfants;

Du second lit :

BB. N.... des Rotours, } demoiselles :
CC. N.... des Rotours, }

II. Louis des Rotours, } écuyers, mineurs en 1627 ;
III. Jacques des Rotours, }

b. Catherine des Rotours, qui demanda partage à François, son frère, le 20 décembre 1616 ;

5°. Samson des Rotours, prêtre, curé de Champcerie;

6°. Catherine des Rotours, mariée, par traité du 2 juin 1504, avec Guillaume *le Goullu*, écuyer, seigneur des Aunays, fils de Jean le Goullu, écuyer, seigneur des Aunays, et de Mille-Savattes. Jean des Rotours, père de Catherine, lui constitua en dot 12 livres tournois de rentes et 150 livres tournois une fois payées, et promit en outre de *l'habiller ainsi qu'à fille de bonne maison appartient* (1) ;

7°. Radegonde des Rotours, } vivantes le 13 janvier 1510.
8°. Marguerite des Rotours, }

(1) Preuve de M. de la Cour, aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

VI. Robert DES ROTOURS, IIe du nom, écuyer, seigneur des Rotours, de Launay (1), du Coudray, etc., transigea pour lui et ses frères avec Guillaume Fortin, écuyer, le 29 juin 1510, par acte passé devant Charles Turpin et Jean Leroux, tabellions de Bretevilles-sur-Laize. Les 13 janvier de la même année 1510 (*v. st.*) et 10 juillet 1511, suivant actes passés devant Colas Saillart et Olivier Callu, notaires de la Forest-Auvray, il fit le partage des biens de la succession paternelle, et il transigea, le 15 juillet 1517, devant les mêmes tabellions, avec François Osmond, écuyer, sieur de Sainte-Croix. (*Chartrier des Rotours.*) Il avait épousé damoiselle Charlotte DE LA ROÉ, dame de la Chapelle d'Andigny, en Anjou, fille de Jean de la Roé, chevalier, et de Françoise le Clerc de Juigné. Ils ne vivaient plus en 1559, et laissèrent :

DE LA ROÉ : d'argent, à la roue de gueules.

1°. Robert, seigneur des Rotours, du Coudray et d'autres fiefs situés au Maine et en Anjou, suivant une sentence du 16 février 1584, chevalier de l'ordre du Roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre. Il eut pour femme Barbe *d'Aunières*, fille de Bonnaventure d'Aunières, seigneur dudit lieu, et de Françoise Haton, héritière de Raguin. Barbe d'Aunières, ayant survécu à Robert des Rotours, épousa, en secondes noces, Pierre du Bellay, seigneur de la Courbe, colonel d'infanterie, puis capitaine au régiment des gardes. Elle avait eu de son premier mari deux filles :

A. Radegonde des Rotours, femme de messire Charles *du Bellay*, chevalier, seigneur de la Feuillée et du Rois-Thibaut, frère aîné de Pierre, seigneur de la Courbe, qui épousa sa mère;

B. Renée des Rotours, dame du Plessis-Bonneau, paroisse de Bierné, en Anjou, mariée avec René, seigneur *de Montesson*, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, fils d'autre René, seigneur de Montesson, et de Françoise d'Assé;

2°. Samson des Rotours, qui fut enseigne du maréchal de Montejean, et s'allia avec l'héritière *de Riollé*, en Poitou, de laquelle il ne laissa pas de postérité;

3°. Julien, qui a continué la descendance;

4°. Françoise des Rotours, mariée avec messire Mathurin *de Charnacé*, chevalier, seigneur de Charnacé, paroisse de Champigny (2);

---

(1) *Launay :* bourg de quatre-vingt-cinq feux, situé à quatre lieues N.-O. de Laval, au Maine.

(2) Cabinet du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 9, fol. 909.

5°. Claire des Rotours,
6°. Françoise des Rotours, } religieuses à Patience;
7°. Thomasse des Rotours,
8°. Massine des Rotours, mariée, vers 1540, avec Jean *des Guetz*, seigneur de la Potinière, du Grand-Saulx et des Brosses. Pierre des Guetz de la Potinière, leur arrière-petit-fils, fut reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de France le 24 novembre 1610 (1).

DE VASSY: d'argent, à 3 tourteaux de sable.

VII. Julien DES ROTOURS, écuyer, seigneur des Rotours, de l'Eveillerie et du Sacq, transigea sur procès, le 25 avril 1549, avec Jean Turgot, sieur de la Selle, et obtint une commission du roi pour faire poursuivre des malfaiteurs le 2 novembre 1552. Par contrat du 13 mai 1559, passé devant Jean Guéroult, écuyer, et Charles Philippart, tabellions de la Forest-Auvray, vicomté de Falaise, Julien des Rotours épousa Nicole DE VASSY, sœur de messire Louis de Vassy, seigneur de la Forest-Auvray, et fille de Gabriel de Vassy, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marguerite de Harcourt, fille de Jacques de Harcourt, baron de Longey, et d'Isabeau Bouchard d'Aubeterre. Il avait partagé avec son frère aîné le 22 décembre 1544. (*Chartrier des Rotours.*) Le 26 avril 1560, par acte passé devant les notaires de la Carneille, il donna quelques héritages au curé de la paroisse des Rotours, et fit faire des prières pour le repos des âmes des seigneurs des Rotours, ses prédécesseurs. Après sa mort, Nicole de Vassy fut nommée, par sentence du siége de Falaise du 20 décembre 1571, tutrice de leurs enfants mineurs, nommés:

1°. Jean, IV° du nom, dont l'article suit;
2°. Charles des Rotours;
3°. Jacques des Rotours, vivant en 1599;
4°. Julien des Rotours, seigneur de la Gueslerie, mort célibataire après l'année 1622;
5°. Marie des Rotours, femme de Jean *Marguerit*, écuyer, seigneur du Bu, de Soignelles et de Guibray, avocat-général au parlement de Rouen;
6°. Nicole des Rotours, } l'une d'elles a épousé M. *du Castellier*, gou-
7°. Catherine des Rotours, } verneur de Saint-Lô.

(1) Voyez les registres de ce prieuré à la Bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal.

VIII. Jean DES ROTOURS, IV[e] du nom, seigneur des Rotours, fut maintenu dans la possession de cette terre, ainsi que sa mère, par sentence du bailliage de Falaise du 16 février 1584, et fut relevé avec ses frères et sœurs de la garde noble, par sentences du même bailliage des 20 février et 21 octobre 1587. Ils firent les lots de la succession paternelle le 4 novembre 1599 (1), devant Jean Robine et Anceaume, tabellions du Pont-Crepin, vicomté de la Carneille. Jean des Rotours fit, le 15 juin 1606, devant le vicomte de Falaise, la déclaration de son fief seigneurial des Rotours, pour lequel il fit hommage au roi, en la chambre des comptes de Normandie, le 7 février 1608, comme d'un quart de fief de haubert (2). Barbe BROCHARD, sa femme, lui survécut jusqu'après l'année 1636. Elle l'avait rendu père de deux fils:

BROCHARD : d'argent, au chevron renversé d'azur, chargé de 3 annelets d'or ; au chef du second émail.

1°. Jacques, seigneur des Rotours et de la Couture, qui transigea, au mois de juin 1631, avec Philippe de Rosnay, écuyer, seigneur de Fumesson, au sujet des droits de fondation et de patronage honoraire de l'église Notre-Dame-des-Rotours. François des Rotours, qui succéda à Jacques, son frère aîné, décédé sans postérité, obtint, en 1648, des lettres de rescision contre cette transaction;

2°. François, II[e] du nom, qui a continué la descendance.

IX. François DES ROTOURS, II[e] du nom, écuyer, seigneur des Moulins, puis des Rotours, partagea avec son frère aîné le 28 novembre 1636, devant Etienne et Charles Robine, notaires à Champcerie, et s'allia, par contrat du 26 juin 1638, passé devant Philippe Benard et Pierre de Launay, tabellions de Tournebu, avec Charlotte D'ANISY, fille de Henri d'Anisy, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Catherine le Cerf, alors remariée avec Louis de Nolent, écuyer, seigneur de Boubainville. François des Rotours avait servi le roi en qualité de volontaire dans la cavalerie, pendant les campagnes de 1630, 1635 et 1636, sous les ordres de MM. de Vendôme, de Thianges, de Vaubecourt et de la Lande-Héron. Il était

D'ANISY : d'argent, semé de billettes de sable ; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant.

---

(1) Les originaux de ces actes existent au chartrier des Rotours, ainsi que ceux de la plupart des titres postérieurs.

(2) Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 9, fol. 909.

âgé de cinquante-quatre ans lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse avec son parent, René des Rotours, seigneur du Chesnay, par jugement de l'intendant de la généralité d'Alençon, du 1er juillet 1667. Il est mort sans postérité, le dernier de sa branche, en 1684, après avoir vendu ses terres et seigneuries des Rotours (1), le 3 novembre 1684, à M. le marquis de Vassy-la-Forest.

SEIGNEURS DU SACQ, DE MÉGUILLAUME, DE CHAULIEU, etc.

VI. François DES ROTOURS, IIe du nom, écuyer, seigneur du Sacq et de Méguillaume, fils puîné de Jean, IIIe du nom, seigneur des Rotours, et de Denise Fallais, transigea avec Samson, prêtre, curé de Champcerie, son frère, sur le partage de la succession paternelle, par acte du 10 juillet 1511, passé devant Colas Saillart et Olivier Callu, tabellions de la Forest-Auvray. Il intervint comme parent de Bonaventure de Harcourt dans l'enquête faite, le 12 juin 1526, par le lieutenant-général en la vicomté d'Argentan, pour l'entérinement des lettres-patentes du roi, au sujet de la garde noble du même Bonaventure de Harcourt (2). Le 30 décembre 1529, François des Rotours paya une somme de 56 livres, à laquelle il avait été taxé à cause de son fief du Sacq, pour la rançon des enfants du roi François Ier (3). En 1540, François des Rotours et Guillaume, son frère, seigneur de Fumesson, firent leurs preuves de noblesse devant les commissaires du roi à la Flèche. Là, ils justifièrent qu'eux et leurs ancêtres avaient toujours vécu noblement, comme nobles et descendus de noble ligne, sans avoir jamais été inquiétés ni troublés, et qu'ils avaient tous suivi le ban

(1) On voit par les hommages et dénombrements qu'il y avait deux fiefs de ce nom dans la paroisse des Rotours : l'un, celui de Notre-Dame des Rotours, relevait du roi, et l'autre, celui des Rotours, relevait de la seigneurie de la Carneille. Le fief et le château des Rotours étaient possédés, en 1789, par M. Angot des Rotours, et ils appartiennent aujourd'hui à MM. ses fils. (*Voyez* le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse.)

(2) *Histoire de la maison de Harcourt*, par la Roque, t. IV, pp. 1765 et 1766, où l'acte est rapporté en entier.

(3) Acte visé, en 1641, dans le jugement de maintenue de noblesse rendu par M. le Roy de la Potherie, commissaire de S. M.

et arrière-ban comme les autres nobles du duché de Normandie (1). François des Rotours avait épousé 1°, par traité passé sous seings privés le 11 décembre 1512, Françoise DE SÉRAN, fille de noble homme Artus de Séran, sieur de Torp, et de Bertranne le Cloustier, sœur de Guillaume le Cloustier, seigneur du Mesnil-Vilmain; 2°, par contrat sous seings privés du 14 septembre 1523, Marie DE VIEUCOURT, fille de feu François de Vieucourt, écuyer, sieur de Goutefrey, et de Catherine de Clerauuay. Elle était veuve, lorsqu'unie à ses enfants, elle transigea les 16 octobre 1566 et 6 août 1567, avec les tuteurs du fils de feu Louis des Rotours, Pierre de la Haye, sieur de la Roche, et la veuve de ce même Louis, Anne de la Haye, alors remariée avec Jacques Droullin, sieur d'Urou et de Chantelou (2). François des Rotours a laissé,

DE SÉRAN : d'azur, à 3 croissants d'or.

DE VIEUCOURT :

Du premier lit :

1°. Louis, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Charles des Rotours, qui fut curé du Sacq;
3°. Jean des Rotours, marié avec N.... *de Fréquin*, dont il n'a pas eu d'enfants;
4°. Guillaume des Rotours, qui fut élu, en 1575, grand-prieur de Saint-Étienne de Caen. (*Voyez* l'*Histoire ecclés. manuscrite de Normandie*, par dom le Noir, année 1575);
5°. Julien, auteur de la branche des *seigneurs* DE FORGY, rapportée plus loin;
6°. Françoise des Rotours, } vivantes en 1567.
7°. Jeanne des Rotours, }

VII. Louis DES ROTOURS, écuyer, seigneur du Sacq et de Méguillaume, servit en qualité de guidon dans la compagnie de M. le comte du Lude. Le 1er décembre 1546, il obtint au bailliage de Saint-Pierre-sur-Dive une sentence sur la demande en retrait qu'il avait formée contre noble homme N.... le Verrier, baron de

---

(1) Chartrier des Rotours où existe la généalogie produite par ces deux frères.

(2) L'original en parchemin de cet acte, passé devant Jean Guéroult, écuyer, et Charles Phelipart, tabellions de la Forest-Auvray, est dans les archives de M. des Rotours, sous-préfet de Dreux.

Vassy, à raison du fief de Méguillaume, qui avait été vendu par son père à ce baron. Louis des Rotours, homme d'armes des ordonnances du roi en la compagnie du seigneur de Laval, fut blessé au siége de Carignan, en Piémont. Il fit son testament le 21 octobre 1555, mourut des suites de ses blessures, et fut inhumé en l'église des Augustins de cette ville. Une attestation de ses services fut donnée à sa famille le 17 mai 1557 (1). Il avait épousé, par contrat accordé le 6 janvier 1552, devant Peliczon, notaire juré au Maine, et signé par Cheron, tabellion de Bournouvel, le dernier jour de février 1553, Anne DE LA HAYE, dame de Placy et du Goustel, fille de noble François de la Haye, écuyer, seigneur de la Roche au Maine et du grand Coudray, et de Marie Geslin. Anne de la Haye se remaria, le 14 mars 1557 (*v. st.*) avec Jacques Droullin, écuyer, seigneur d'Urou, de la Fontaine, etc. Elle avait eu de son premier mari :

DE LA HAYE : d'azur, à la bande bretessée d'or, cotoyée en chef de 3 merlettes d'argent, une sur chaque merlon.

VIII. Pierre DES ROTOURS, écuyer, seigneur et patron du Sacq, de Méguillaume, etc., qui, lors de la mort de son père, fut mis sous la tutelle de Pierre de la Haye, seigneur de la Roche et du Coudray, son oncle maternel. Les 16 octobre 1566 et 6 août 1567, un accord en forme de partage fut fait devant Jean Guéroult, écuyer, et Charles Phélipart, tabellions, entre François de la Haye comme tuteur de noble Pierre des Rotours, fils et seul héritier de Louis des Rotours. (Le titre original est dans les mains de M. des Rotours, sous-préfet de Dreux.) Pierre des Rotours reçut diverses reconnaissances féodales les 14 juillet 1577 et 5 février 1579, en 1580 et 1589, le 26 juin 1610 et en 1616. Lui et ses quatre fils furent maintenus dans leur noblesse par M. de Roissy en 1599. Pierre des Rotours consacra sa vie au service de son prince et de sa patrie, et signala particulièrement son zèle et sa fidélité dans les guerres civiles qui précédèrent et suivirent l'avénement de Henri IV au trône. La famille en conserve d'honorables témoignages, dans une sauvegarde que lui accorda ce grand prince, pour ses terres du Sacq, datée du camp d'Argentan le 30 décembre 1589, et dans des lettres

(1) Certificat de M. de la Cour, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

que lui écrivirent de Caen, les 22 février 1591 et 18 avril 1594, François de Bourbon, duc de Montpensier, et Henri de Bourbon, duc de Longueville, lettres dans lesquelles ces princes lui expriment l'entière confiance qu'ils ont en son dévouement et sa valeur. Des copies authentiques de ces pièces existent dans les mains de M. des Rotours, sous-préfet de Dreux. Pierre des Rotours avait épousé, le 1er janvier 1577, Anne Vauquelin, fille de messire Guillaume Vauquelin, écuyer, seigneur de Sacy, des Yveteaux, d'Hermanville et de la Touche, conseiller et avocat-général au parlement de Rouen, et de Marie Droullin. De ce mariage sont provenus:

Vauquelin : d'azur, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de 4 croissants d'or.

1°. Michel des Rotours, écuyer, seigneur patron du Sacq, qui fit le partage de la succession paternelle avec ses frères le 20 avril 1619. Il avait servi le roi Henri IV dans sa jeunesse, comme l'atteste un certificat de Henri de Bourbon du 21 septembre 1597. Il reçut un aveu, en 1651, de Philippe Cousin, chevalier, seigneur de Saint-Denis, et mourut à l'âge de près de 80 ans le 7 mai 1656, comme le porte l'inscription, placée sur sa tombe dans le chœur de l'église du Sacq (*). Il avait épousé Françoise *du Breuil,* dame de Vaulcongrain, de Beauvais, du Chastellier, du Closbuisson, etc., fille de noble Pierre du Breuil, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Saint-Gilles. Il n'a laissé qu'une fille :

Marie des Rotours, dame du Sacq, alliée avec M. *de Touvoye,* bailli de Lions-la-Forest. Elle vivait en 1690;

2°. Guillaume, dont l'article suit;

3°. François des Rotours, écuyer, sieur de la Huverie, dont était veuve sans enfants, le 26 mars 1641, Jeanne *Buisson;*

4°. Louis des Rotours, écuyer, sieur du Gué, mort sans postérité après l'année 1641;

5°. N... des Rotours, mariée à Pierre *Besnard,* écuyer, seigneur de Poussy;

6°. Françoise des Rotours, alliée, par contrat du 22 septembre 1613, avec Jacques *de Chennevières,* écuyer, seigneur de Courdavid.

IX. Guillaume des Rotours, écuyer, seigneur de Méguillaume

(*) Ci gît le corps de messire M. des Rotours, seigneur et patron de ce lieu, âgé de quatre-vingts ans, qui mourut le 7 de mai 1656, fondateur de la première messe. Priez Dieu pour lui.

de la Roque (1), de la Cour du Bois, de la Motte-sous-Rouvres (2) et de Saint-André de Briouze (3), devint possesseur de ces dernières terres par suite de son mariage avec Peronne DE MARGUERIT, fille et héritière de Georges de Marguerit, écuyer, seigneur patron des mêmes lieux, et de Catherine Cœuret (4). Ces époux transigèrent avec cette dame sur la succession de feu Georges de Marguerit le 31 mai 1604, et reçurent une reconnaissance féodale le 9 juin 1607, pour les biens relevants de la seigneurie de la Roque. Guillaume des Rotours et ses frères firent le partage de la succession de leur père le 10 avril 1619; et, le 2 mai 1621, Guillaume fit un transport à Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair. Il prouva sa noblesse devant les commissaires du roi sur le fait des francs-fiefs dans les généralités d'Alençon et de Caen les 26 mars et 16 novembre 1641. Il a laissé de son mariage un fils et deux filles :

DE MARGUERIT : d'or, à trois roses de gueules.

1°. Julien, Ier du nom, qui suit;
2°. Antoinette des Rotours, } L'une d'elles fut mariée avec N... *le Doulcet*
3°. Françoise des Rotours. } *de Pontécoulant*.

X. Julien DES ROTOURS, Ier du nom, écuyer, seigneur et patron de la Roque, de la Motte-sous-Rouvres, de Saint-André de Briouze, et de Cigné (5), naquit et fut baptisé en la paroisse du Sacq le 6 septembre 1612. Il fit le service à l'arrière-ban en 1635, fut déchargé du droit de franc-fief avec ses oncles, le 20 juillet 1638, et fut maintenu dans sa noblesse, d'abord, le 11 septembre 1641, par M. le Roy de la Potherie, intendant en la généralité de Caen, ensuite, le 1er juin 1667, par M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon. A cette dernière époque Julien des Rotours habitait sur la paroisse de la Roque, élection de Vire. Il avait épousé, le 24 mai 1626,

(1) *La Roque :* paroisse de 31 feux, située à trois lieues E.-N.-E. de Vire, faisant partie actuellement du canton de Vassy.

(2) *La Motte-sous-Rouvres :* paroisse située dans le canton de Briouze, à deux lieues et demie N.-N.-E. de Falaise.

(3) *Saint-André de Briouze :* paroisse de 120 feux, située dans le même canton, arrondissement d'Argentan.

(4) *Armorial général de France*, registre IV, article DE MARGUERIT, p. 2.

(5) *Cigné :* bourg de 183 feux, situé sur la rivière de Mayenne, à deux lieues et demie N. de la ville de ce nom, et à trois quarts de lieue N.-E. d'Ambières.

Marguerite DE CAIRON, fille de noble homme Philippe de Cairon, sieur de Saint-Victor, et de Marie d'Angerville, dame d'Arclais Il fit son testament au château de la Roque, le 14 juillet 1683, devant Etienne Sebire et Charles Halley, notaires de Vire et de Vassy, mourut le 18 du même mois et fut inhumé dans le chœur de l'église de la Roque. Ses enfants furent:

DE CAIRON : de gueules, à 3 coquilles d'argent.

1°. Philippe des Rotours, écuyer, seigneur et patron de la Roque, né en 1635, marié avec Madelaine *de Chennevières*, et décédé sans postérité après l'année 1683;

2°. Jacques, qui a continué la descendance;

3°. François des Rotours, écuyer, né en 1647, marié avec Louise *de Percy de Montchamps*, et chef du rameau des Rotours de Montchamps;

4°. N.... des Rotours, mariée avec Adrien *de Banville*, écuyer, seigneur de Trutemer;

5°. N.... des Rotours, épouse de René *de Sainte-Marie*, écuyer, seigneur de Riboult et de la Hudairie.

XI. Jacques DES ROTOURS, chevalier, seigneur de Saint-André de Briouze, né en 1640, fit une acquisition d'héritages le 2 octobre 1679. Il avait épousé, par contrat du 14 août 1676, passé devant Etienne Sebire et Jean Halley, notaires, Catherine LARCHER, fille de Jean Larcher, écuyer, sieur de Courperon et de Brunville, et de Catherine le Sage. Lui et son beau-père figurent dans un acte du 12 mars 1683, passé devant Julien Duchemin, et Pierre Louviers, notaires à Tinchebray. Catherine Larcher mourut le 15 avril 1721; il la suivit dans la tombe le 14 mars 1722, et tous deux furent inhumés dans l'église paroissiale de la Roque. Ils laissèrent trois fils et une fille :

LARCHER : d'argent, au porc-épic de sable.

1°. Jacques-Philippe des Rotours, chevalier, seigneur de la Roque, qui épousa, le 26 février 1717, demoiselle N.... *Drudes du Rocher*, fille de Guillaume Drudes, seigneur du Rocher, et d'Élisabeth du Roumel. De leur mariage vinrent :

A. Philippe-Michel des Rotours, chevalier, seigneur de la Roque et de Cantelou-le-Noble, marié, par traité du 1er février 1757, avec Charlotte-Élisabeth *de Vignerat*, dame de Quatrepuits, de Valmeray, etc. Il est décédé à Vire en 1804, ayant eu deux fils et une fille :

a. Bertrand-Charles des Rotours, chevalier, seigneur de Quatre-

puits (1) et de Valmeray (2), baptisé à la Roque le 17 avril 1761 (3), marié, le 7 mai 1785, avec Julie-Françoise *des Rotours de Chaulieu*, sa cousine, laquelle l'a rendu père de :

I. Alexandre-Phllippe des Rotours, décédé sans postérité à l'hôpital ambulant de l'église des luthériens à Thorn, le 28 mars 1807, des suites d'un coup de feu qu'il avait reçu à la bataille d'Eylau le 8 février précédent ;

II. Augustin des Rotours, décédé dans le même hôpital militaire, le 6 mars 1807, par suite d'un coup de feu qu'il avait reçu à la même bataille ;

b. Charles-Bernard des Rotours, chevalier, seigneur de Cantelou, baptisé à la Roque le 11 octobre 1764 (4). Il a émigré et a été décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage avec Louise-Jeanne *de Thoury*, fille de M. de Thoury, écuyer, sont issus :

I. Deux fils, morts sans postérité ;

II. Bertrand des Rotours, écuyer, garde de la porte en 1814, lieutenant au 7ᵉ régiment d'infanterie de ligne, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

c. Alphonse-Charlotte-Madelaine des Rotours, née le 13 mars 1759, mariée avec M. *du Laurens*, lequel est décédé sans avoir laissé d'enfants ;

B. Catherine des Rotours, mariée, le 7 octobre 1760, avec Louis-Georges *le Breton*, écuyer, sieur de la Morinière ;

C. Madelaine des Rotours, mariée, le 22 décembre 1753, avec Charles-François-Bénédict *Gohier*, écuyer, sieur d'Aigleville ;

2°. Charles des Rotours, chevalier, seigneur du May (5), marié, avec dispense du 7 des ides de novembre 1727, et par traité du 16 de ce mois, reconnu le 2 mai 1741, avec Élisabeth-Marie-Madelaine-Henriette *de*

---

(1) *Quatrepuits :* paroisse de 15 feux, située à quatre lieues N.-N-E. de Falaise, et à même distance E.-S.-E. de Caen.

(2) *Valmeray :* paroisse de 9 feux, située dans la sergenterie d'Argence, élection de Caen, à cinq quarts de lieue de Croissanville.

(3) *Voyez* le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse du grand-bailliage de Caen, p. 36. Bailliage de Falaise, p. 36. Bailliage de Vire, p. 47.

(4) *Voyez* le même procès-verbal, bailliage de Vire, p. 48.

(5) *Le May :* paroisse de 45 feux, située dans l'élection de Caen, à une demi-lieue S.-E. de l'abbaye de Fontenay.

Cairon, veuve en premières noces de Jacques-Simon de Villette, chevalier, seigneur de la Poitevinière. Charles des Rotours a eu de ce mariage :

A. Michel-Jean-Charles des Rotours, né le 11 septembre 1738, reçu page de Mgr. le duc d'Orléans le 1er juin 1753, sur ses preuves faites devant M. de la Cour, généalogiste. Il est mort sans postérité;

B. N.... des Rotours, épouse de M. *Bauquet*, écuyer, seigneur de Grandval;

3°. Julien, IIe du nom, dont l'article suit;

4°. Jeanne des Rotours, mariée, par traité sous seings privés, déposé chez Jean Maire, notaire à Monchamps, le 25 octobre 1705, avec Robert *Noël*, écuyer, sieur des Hogues et de la Bigne.

XII. Julien DES ROTOURS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-André de Briouze, seigneur et patron haut justicier de la Lande-Vaulmont (1), de la Chapelle-Saint-Maur-sous-le-Château de Vire, de Chaulieu (2) et de Crépon (3), servait dans les gardes-du-corps du roi en 1717 et années suivantes. Par traité du 24 mai 1728, reconnu devant les notaires de Vire, il épousa Marie-Léonore DES MONTS, dame patronne de la Lande-Vaulmont, de la Chapelle-Saint-Maur, etc., fille de messire Robert des Monts, écuyer, seigneur de Guimonville, etc., et de Jacqueline-Léonore Guéroult de Bellée. Le 17 février 1753, devant les notaires à Caen, le Danois et Bernard, Julien des Rotours acquit de messire Gabriel-Charles de Calmesnil, chevalier, les fiefs, terres et seigneuries de Chaulieu et de Crépon. Il est décédé au château de la Lande-Vaulmont le 28 janvier 1776, et a été inhumé dans le chœur de l'église de ce lieu. Sa veuve lui a survécu jusqu'au 29 août 1779. Son tombeau existe dans le cimetière de cette paroisse. Leurs enfants furent :

DES MONTS : d'argent, à l'aigle de gueules; à la bordure de sable, chargée de 12 besants d'or.

1°. Michel-Nicolas-Julien-Joseph des Rotours, chevalier, né à la Lande-Vaulmont le 4 mai 1741, reçu page du roi en 1757, d'après ses preuves

---

(1) *La Lande-Vaulmont* : paroisse de 44 feux, située sur la rive gauche de la Vire, à cinq quarts de lieue S.-S.-E. de la ville de ce nom.

(2) *Saint-Martin de Chaulieu et Saint-Sauveur de Chaulieu* : paroisses de l'élection de Vire, contenant la première 105 feux, et la seconde 52. Elles dépendent aujourd'hui de l'arrondissement de Mortain, canton de Sourdeval.

(3) *Crépon* : paroisse de 63 feux, située à quelque distance de l'Océan, à quatre lieues N.-O. de Caen.

faites devant M. d'Hozier. Il est mort sans laisser de postérité au lieu de sa naissance le 17 août 1761;

2°. Jacques-Augustin, qui a continué la descendance;

3°. N.... des Rotours, morte sans alliance;

4°. N.... des Rotours, mariée avec M. *Poulain*, écuyer, sieur des Châteaux;

5°. N.... des Rotours, femme de M. *Beroult de Boisbilaine;*

6°. N.... des Rotours, épouse de M. *le Court de Sainte-Marie*, écuyer, sieur de Cerences.

XIII. Jacques-Augustin DES ROTOURS, chevalier, seigneur patron haut justicier de la Lande-Vaulmont, seigneur patron de Saint-Martin et Saint-Sauveur de Chaulieu, de la Chapelle-Saint-Maur-sous-le-Château de Vire, de Crépon, de Montaigu, etc., baron de Chaulieu, baptisé à la Lande-Vaulmont le 5 septembre 1742, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Mais, après la mort de son frère aîné, il entra dans les chevau-légers de la garde du roi. Il devint seigneur et titulaire de la baronnie de Chaulieu, par acte du 1er mai 1784, et par suite de lettres-patentes de S. M. Louis XVI, du mois d'octobre 1788, enregistrées en la cour du parlement de Rouen, en vertu d'un arrêt du 17 novembre 1786, rendu par la grand'chambre assemblée, après enquête sur les lieux. M. des Rotours, baron de Chaulieu, assista à l'assemblée de la noblesse du grand-bailliage de Caen en 1789; il y fut choisi et désigné sous ce titre pour être l'un des rédacteurs du cahier de l'ordre de la noblesse (1). Il remplissait à la même époque, et depuis l'institution, les fonctions de procureur syndic des ordres de la noblesse et du clergé près le bureau intermédiaire chargé de l'administration du bailliage de Vire (2). Le baron de Chaulieu est décédé à Caen le 9 juin 1796. Il avait épousé 1° Madelaine-Françoise LABBEY; 2°, par contrat passé sous seings privés le 21 juin 1780 (mariage célébré en l'église du Rocher, à Mortain, le 22 du même mois), Marie-Louise-Félicité FORTIN DE MARCENNE, décédée au château de Chaulieu au mois d'août 1782, fille de Jacques Fortin, seigneur de Mar-

LABBEY: d'argent, au sautoir de sinople.

FORTIN: d'azur, à la fasce dentelée d'argent accompagnée de 6 merlettes rangées du même.

(1) *Voyez* le procès-verbal imprimé à Caen chez Leroy, in-4°, 1789, p. 55.

(2) Composition des assemblées d'élections et de la généralité de Caen, à la suite du procès-verbal de l'assemblée provinciale, Caen, in-4°, 1788, chez Leroy, p. 9. Almanach royal de 1789. Almanach de Normandie pour 1789, in-12, p. 173.

cenne, de Virey, etc., et de Léonore-Marie-Françoise Hue de Montaigu. Il a eu pour enfants,

Du premier lit :

1°. Plusieurs enfants, morts en bas âge ;
2°. Émilie des Rotours, morte au château de Chaulieu, sans postérité ;
3°. Julie-Françoise des Rotours, mariée, le 7 mai 1785, avec Bertrand-Charles *des Rotours*, chevalier, seigneurs de Quatrepuits, de Valmeray, etc. Elle est décédée à Vire le 15 novembre 1807 ;

Du second lit :

4°. Louis-Jules-Auguste, qui suit ;
5°. Gabriel-François, dont l'article viendra après celui de son frère aîné.

XIV. Louis-Jules-Auguste DES ROTOURS, chevalier, baron de Chaulieu, né et baptisé à Saint-Martin de Chaulieu le 9 avril 1781, a servi avec le grade de capitaine dans l'armée royale de Normandie, sous les ordres du comte de Frotté, et a eu un bras fracassé d'un coup de feu, en 1799, devant la ville de Vire. Un décret du mois de juin 1811 lui a rendu le titre de baron que la révolution lui avait enlevé. Il fut nommé auditeur au conseil d'état par décret du 7 mai 1812. Par ordonnance du mois d'octobre 1815, il a été appelé aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg. Le roi l'a créé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur au mois de juillet 1818, et officier du même ordre en 1828. Le baron de Chaulieu avait été nommé préfet du département du Finistère par ordonnance du 19 juillet 1820. Une autre ordonnance royale du 2 janvier 1823 l'a appelé à la préfecture du département de la Loire, qu'il administre actuellement. Du mariage qu'il a contracté à Vire, en 1801, avec Adélaïde-Antoinette DU BUISSON DE COURSON (1), fille de Louis-Antoine du Buisson de Courson, écuyer, et de dame Anne-Jeanne-Charlotte-Antoinette de Sarcilly, décédée à Cherbourg en mars 1818, sont issus :

DU BUISSON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent, 1 et 2 ; aux 2 et 3 de gueules, à une demi-bordure d'argent.

1°. Raoul-Gabriel-Jules des Rotours, écuyer, né à Vire le 20 avril 1802, licencié en droit ;
2°. Hugues-Antoine des Rotours, écuyer, né à la Graverie le 26 juillet 1804, bachelier ès-lettres, sous-inspecteur des finances ;

(1) *Voyez* le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Caen, n° 50, in-4°.

3°. Marie-Thaïs des Rotours;

4°. Anne-Alix des Rotours, morte à Montbrison en 1824.

XIV. Gabriel-François des Rotours, chevalier, né au château de Chaulieu le 2 août 1782, fut nommé président du canton de Beny-Bocage, département du Calvados, par décret du 11 juin 1810, et continué dans les mêmes fonctions par autre décret du 2 juin 1813. Il avait été élu, en 1810, membre du collége électoral du même département. Le 11 juin 1809, la société d'agriculture et de commerce de Caen l'avait admis au nombre de ses membres. Par ordonnance du 26 septembre 1815, le roi l'a appelé aux fonctions de conseiller de préfecture du département de la Manche (1). Il a présidé l'arrondissement de Mortain au mois d'octobre 1816 (2), a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, département d'Eure-et-Loir, par ordonnance royale du 10 juin 1818 (3), et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821. Du mariage qu'il a contracté à la Graverie, le 17 août 1801, avec Joséphine du Buisson de Courson, sœur de l'épouse du baron de Chaulieu, son frère, sont issus:

du Buisson: comme à la page précédente.

1°. Léon des Rotours, écuyer, né à la Graverie, arrondissement de Vire, le 17 mai 1802, licencié en droit;

2°. Alexandre-Antonin des Rotours, écuyer, né au même lieu le 22 mai 1806, sous-lieutenant au 4e régiment de hussards.

SEIGNEURS DE SAINTE-CROIX, DE FOUGY, etc.

VII. Julien des Rotours, écuyer, seigneur de Launay et du Plessis, fils puîné de François des Rotours, IIe du nom, écuyer, seigneur du Sacq et de Méguillaume, et de Marie de Vieucourt, sa seconde femme, paraît dans divers actes de 1564 et 1565, et reçut des reconnaissances féodales le 29 avril 1573. Il épousa Catherine Besnard, dame du Plessis, laquelle étant veuve passa un acte, le 8 octobre 1598, avec noble homme Samson Sallez, sieur du Repas (4). De ce mariage sont provenus:

Besnard: d'azur, à 3 lys d'argent.

(1) Recueil des actes de la préfecture de ce département, 1817, p. 244; 1818, p. 39.

(2) (3) Mémorial administratif d'Eure-et-Loir, année 1818, n° 616, p. 433.

(4) Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, Normandie, généralité d'Alençon, vol. 1 et 9.

1°. François, dont l'article suit;

2°. Charles des Rotours, écuyer, seigneur de Launay, marié, par contrat du 20 janvier 1600, passé devant les tabellions de Bazoches, avec Péronne *du Pont*, fille de feu Nicolas du Pont, écuyer, seigneur du Pont et du Breuil, et de Péronne d'Aubert. Il laissa un fils et une fille :

A. Emond des Rotours, écuyer, seigneur du Breuil, marié, par contrat du 10 février 1638, passé devant Pierre Godard et Pierre Hardy, tabellions de la Carneille, avec Louise *Turgot*, fille de Jean Turgot, écuyer, sieur du Bois, et de Marie Yver. Il fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de la généralité d'Alençon le 1er juin 1667. Il avait alors un fils :

Isaïe des Rotours, né en 1647. Sa destinée n'est pas connue ultérieurement à l'année 1667;

B. Jeanne des Rotours, femme de Thomas *le Jeanne*, sieur du Fresne. Elle transigea avec Emond des Rotours sur différents procès le 16 mars 1662.

VIII. François des Rotours, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Plessis et de Sainte-Croix, épousa, par contrat du 7 juin 1592, reconnu le 5 juillet 1605, devant Jacques Chevalier et Jean Robine, tabellions de Bazoches, Guionne Osmont, fille de feu François Osmont, écuyer, seigneur de Sainte-Croix. Il partagea avec son frère Charles et transigea avec lui les 4 août 1598 et 27 décembre 1606. Ses enfants furent:

Osmont : écartelé, aux 1 et 4 de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces d'azur.

1°. François, IVe du nom, dont l'article suit;

2°. Jean des Rotours, écuyer, sieur de la Fosse en 1627, dont la fille :

Catherine des Rotours épousa, le 20 août 1645, Brandelis *du Merle*, seigneur de Brieux, élection de Falaise (1);

3°. Barbe des Rotours;

4°. Anne des Rotours;

5°. Jacqueline des Rotours.

IX. François des Rotours, IVe du nom, écuyer, seigneur de Sainte-Croix et du Plessis, épousa, par contrat reconnu, le 8 décembre 1624, devant Gratien Chalemel et Pierre Durand, tabellions de la Ferté-Macé, Rolande du Bois, fille de feu Jacques du Bois, écuyer, sieur de la Fosse et du Clos-Léger, et de Françoise de Bernières. Il partagea avec ses frères et sœurs le 3 novembre 1625, et laissa deux enfants mineurs:

du Bois : d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

(1) *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 644.

1°. André, qui suit;
2°. N.... des Rotours, vivante en 1659.

Busnel : de gueules, à deux fasces d'argent, accompagnées de 7 merlettes du même.

X. André des Rotours, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, baptisé le 7 décembre 1633, vendit, en 1659, à Jacques de Vassy, seigneur de la Forest, les héritages qu'il possédait dans la paroisse des Rotours, et fut maintenu dans sa noblesse le 1er juin 1667. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1654, passé devant Pierre Laboy et Gabriel Georges, tabellions de Chamboy, Madelaine Busnel, dame de Fougy, fille de feu François Busnel, écuyer, sieur de Fougy, gendarme de la compagnie du roi, et de Jeanne Brunet. Il en eut :

1°. François, Ve du nom, dont l'article suit;
2°. Achille des Rotours, écuyer, né en 1664, mort sans postérité après l'année 1700;
3°. Jacques, auteur de la branche des *seigneurs* de la Chaux, rapportée ci-après;
4°. Guillaume des Rotours, écuyer, né au mois de décembre 1666, prêtre, abbé de Sainte-Croix en 1700;
5°. Marie-Charlotte des Rotours, femme de Jean-Charles *du Bois*, écuyer, seigneur du Bois-Tesselin.

de Guerpel : d'or, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de 4 mouchetures de sable.

XI. François des Rotours, Ve du nom, écuyer, seigneur de Fougy, né en 1659, est nommé dans l'acte de cession que Guillaume des Rotours, abbé de Sainte-Croix, son frère, fit, le 28 septembre 1700, à Jacques des Rotours, de tous ses droits en la succession de feu André des Rotours, leur père. Il épousa N.... de Guerpel, dont il eut :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Philippe des Rotours, } dont on ignore la destinée.
3°. François des Rotours, } dont on ignore la destinée.

de Rupierre : palé d'or et d'azur.
de Lambert :*
Souvigny :**

XII. Louis des Rotours, écuyer, seigneur de Fougy, épousa 1° N... de Rupierre; 2° Louise de Lambert; 3° Marguerite de Souvigny.

* De Lambert : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants d'or, et en pointe d'une étoile du même.

** De Souvigny : d'azur, à trois hures de sanglier arrachées d'or, défendues et allumées de sable, et une coquille d'or en cœur.

Il n'a eu qu'un seul fils, issu de son second mariage, et nommé Louis-François-Urbain, qui suit.

XIII. Louis-François-Urbain DES ROTOURS, écuyer, seigneur de Fougy, épousa N.... GAULTIER DE SAINT-LAMBERT, de laquelle il n'a pas eu d'enfants.

GAULTIER :

SEIGNEURS DE LA CHAUX.

XI. Jacques DES ROTOURS, chevalier, né en 1665, fils d'André des Rotours, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, et de Madelaine Busnel, épousa, par contrat du 16 janvier 1696, passé devant Jacques Pâris, notaire de la vicomté de Falaise au siége de Putanges, Anne-Nicole DE BROSSET, fille aînée de feu messire Pierre de Brosset, chevalier, seigneur et patron de la Chaux, et de Louise-Françoise de Caignon. Elle resta veuve avant le 22 juillet 1710, ayant quatre fils:

DE BROSSET : de gueules, à 3 chevrons d'argent, accompagnés de 9 merlettes du même en orle.

1°. Louis-Philippe, qui suit;
2°. Charles des Rotours, écuyer,
3°. Louis des Rotours, écuyer,
4°. Pierre-André des Rotours, écuyer,
} vivants en 1731.

XII. Louis-Philippe DES ROTOURS, chevalier, seigneur patron de la Chaux, de la Maillardière et de Sainte-Croix, passa un accord le 10 novembre 1731, avec messire Guillaume des Rotours, prêtre, curé de Sainte-Croix, son oncle, et se maria, par contrat du 11 août 1743, passé devant Louis Davoust, notaire royal au Maine, avec Charlotte DE MONTREUIL, fille de feu messire René-Charles de Montreuil, chevalier, seigneur de Vaugois, de Nuillé, de la Pallu, de la Béraudière, etc., et de dame Charlotte Treslon, dame de la Chaux. Louis-Philippe des Rotours reçut un aveu de Jérôme de Recalde le 3 juillet 1751. Sa veuve vivait encore le 10 février 1774. Ils ont laissé:

DE MONTREUIL :

1°. Louis-Antoine, qui suit;
2°. N.... des Rotours, mariée avec M. *Bignon*.

XIII. Louis-Antoine DES ROTOURS, chevalier, seigneur patron de

la Chaux, de la Maillardière et de Joué du Bois, par acquisition du 28 septembre 1779, comparut à l'assemblée de la noblesse du grand-bailliage de Caen en 1789. Il a émigré, a servi dans l'armée de Condé et a été décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, par contrat du 10 février 1774, passé sous seings privés, au château du Perron, paroisse de Saint-Hilaire, Alexandrine-Pulchérie-Aimée LE PROVOST, fille de messire Jacques-Henri-Thomas le Provost, chevalier, seigneur patron de Saint-Hilaire, des fiefs de Bigard, Urcet, Olivier, la Touche et autres lieux, lieutenant de la louveterie du roi dans les généralités de Caen et d'Alençon, et de noble dame Marie-Claude de Villiers. De ce mariage sont issus :

LE PROVOST : de gueules, à 3 besants d'argent en pal, accostés de deux lions affrontés, et accompagnés en chef de 3 croissants, le tout du même.

1°. Charles-Henri des Rotours, chevalier, né à la Chaux le 5 avril 1775, reçu page de S. A. S. Mgr le prince de Condé en 1788, sur ses preuves faites devant M. Chérin, généalogiste honoraire du roi (1). Il a émigré, a servi dans l'armée de Condé, et est décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé à Argentan, le 24 janvier 1804, Angélique-Sophie *de Chambray*, fille de Jacques, vicomte de Chambray, et de feu Antoinette Gougenot des Monceaux. Il n'est pas né d'enfants de ce mariage ;

2°. Charles-Henri des Rotours, écuyer, né le 29 avril 1778. Il a servi dans l'armée royale de Normandie et est décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 6 juin 1799, Agathe-Félicité *de la Porte*, fille du feu marquis de la Porte, seigneur de la Ferté-Fresnel, et de mademoiselle de Nollet. De ce mariage sont issus :

A. Alexandre des Rotours, écuyer, né en 1801 ;

B. Zoé des Rotours, mariée avec Léon *Petiot de Taillac*, officier de hussards ;

C. Herminie des Rotours.

---

(1) Les preuves furent dressées le 22 janvier 1788, et certifiées le 13 février suivant. Elles existent aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

DE RUNE,

SEIGNEURS DE VALANGLART, DE VIEUX-ROUEN, DE BEAUCAMP, DE JONVAL, BARONS DE FOUQUESOLLE, SEIGNEURS DU HEAUME, DE SAILLY, DE WARCY, DU SAULCHOY, MARQUIS DE RUNE; SEIGNEURS DE FONTAINES, DE BAIZIEUX, VICOMTES DE DOMMART, COMTES DE BUCQUOY, *en Picardie* et *en Artois.*



ARMES : *D'argent, au sautoir d'azur, cantonné de 4 aiglettes au vol abaissé de gueules.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE RUNE est originaire du comté d'Aumale, en Normandie, et s'est plus particulièrement habituée en Picardie depuis le milieu du 15ᵉ siècle, par suite d'un mariage avec une riche héritière de cette province.

Il existe une tradition qui porte que cette ancienne famille est originaire de Danemark, ce que semblent confirmer l'orthographe et l'étymologie de son nom.

Le plus ancien de ses auteurs dont le souvenir se soit conservé par les chartes est Raboz *de Rune,* cité parmi les chevaliers qui combattirent à la bataille de Bouvines, sous le roi Philippe Auguste, en 1214. (*Traité du ban et arrière-ban*, par la Roque, p. 51.)

Les principales alliances directes de cette maison sont avec celles *d'Aguisy, de Bacouel, de Boufflers, de Boulainvilliers, de Bucy, de*

Caumont, de Chambly, de Clère, de Clermont-Tonnerre, des Essars, d'Estrades, de Fay, de Folleville, de Fontaines, de Fouquesolle, de Gaillarbois, de Gomiecourt, du Hautoy, d'Humières, de Lameth, de Lannoy, de Laval, du Maisniel de Sommery, de Mareuil, de Monchy, de Mondion, de Monsures, de Montcornet, d'Ongnies, le Roy de Barde, de Sarcus, de Senicourt, de la Tour-du-Pin, de Valanglart, etc. Sa filiation est prouvée depuis Philippe de Rune, qui suit.

DE CLERCOURT : I. Philippe DE RUNE, écuyer, seigneur de Heuqueville, près Montivilliers, épousa, vers l'an 1420, Jeanne DE CLERCOURT (1). Ils sont rappelés l'un et autre dans les preuves faites à Malte, le 7 juin 1637, par Louis le Vaillant de Rebais, petit-fils de Jeanne de Rune, et descendu par elle au 6e degré des mêmes Philippe de Rune et Jeanne de Clercourt. (*Voyez les registres de ces preuves à la Bibliothèque de Monsieur, à l'Arsenal.*) De ce mariage sont provenus :

1°. Jean de Rune, écuyer, seigneur de Heuqueville, lequel vivait en 1450, et laissa deux fils :

A. Antoine de Rune, écuyer, seigneur de Rothois et de Villiers, vivant en 1494. Il avait épousé Marguerite *du Maisniel*, fille de Pierre du Maisniel, écuyer, seigneur d'Hemie et d'Equiqueville, au comté d'Eu, et en eut deux fils et une fille :

a. Adrien de Rune, seigneur de Villiers, décédé entre les années 1530 et 1534, laissant :

François de Rune, seigneur de Villiers en 1562, décédé en 1566, sans enfants d'Antoinette *de Senicourt*, sa femme, fille de Pierre de Senicourt, seigneur de Cesceval, de Roche, etc.;

b. Nicolas de Rune, seigneur de Rothois, qni ne vivait plus en 1536, et laissa de Jeanne *Cornu*, sa femme :

I. Jacques de Rune, qualifié seigneur de Rothois en 1556; mort sans postérité en 1560;

II. Hélène de Rune, qui était mariée, en 1560, avec Philippe *de Canzie*, et décéda en 1584;

---

(1) Nommée Jeanne *de Dencourt*, par d'anciennes généalogies.

c. Anne de Rune, femme d'Yvon *Collé ;*

B. Philippe de Rune, mort sans postérité en 1494;

2°. David, dont l'article suit;

3°. Jennequin de Rune, auteur de la branche des *seigneurs* DE FONTAINES, et DE BAIHEUX, rapportée plus loin.

II. David DE RUNE, écuyer, seigneur de Vieux-Rouen, capitaine du comté d'Aumale, fut pourvu de cette charge par Jean, comte de Harcourt et d'Aumale, en considération des services qu'il avait rendus à ce comte en recouvrant sur les ennemis les place et château d'Aumale. C'est ce qu'on apprend de lettres de ce comte, du 18 juin 1446, adressées à Clément du Bos, son procureur, et d'autres lettres de ce dernier, du 17 juillet de la même année, portant inféodation de la place du Vieux-Rouen, au profit de David de Rune, capitaine du comté d'Aumale, en récompense de ses services, sous la réserve d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous parisis, payables le jour de Saint-Remi. (Copie collationnée sur parchemin, le 14 février 1618, par Pasquier, tabellion en la paroisse de Monchy-le-Perreux.) Il avait épousé Ide, dame DE VALANGLART. Le 4 février 1467, par acte passé devant Jean Canesson l'aîné, et Ancel Lenglacié, auditeurs en la prévôté de Vimeu, à Oisemont, ces époux firent le partage de la terre de Vieux-Rouen entre Raoulquin et Adrienet de Rune, leurs fils. David de Rune, en 1470, fut convoqué au ban de la noblesse de Normandie, qu'Antoine d'Aubusson, chevalier, seigneur du Monteil, rassemblait par ordre du roi Louis XI. Mais ayant fait défaut à la montre générale, ses biens furent momentanément confisqués et mis sous la main de S. M. par le vicomte de Neufchâtel. *(Anciens rôles des bans et arrières-bans*, par la Roque, p. 123.) Ses enfants furent: DE VALANGLART:

1°. Raoul, dont l'article suit;

2°. Adrien, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DU HEAUME, DE SAILLY et DE WARCY, rapportée plus loin;

3°. Isabeau de Rune, mariée, 1° avec Guillaume *Labbé*, seigneur du Mesnil; 2° avant 1505, avec Jean *de Houllon*, lieutenant de Hormoy.

III. Raoul DE RUNE, écuyer, seigneur de Vieux-Rouen et de Valanglart, nommé dans sa jeunesse Raoulquin, ratifia avec son frère

le partage que leurs père et mère avaient fait, et en passèrent acte devant le Bailly et de Bezencourt, tabellions à Aumale, le 10 octobre 1480. Raoul de Rune passa un bail à rente avec Adrien son frère, le 12 mars 1482 (*v. st.*), et vivait encore en 1498. Il avait eu pour femme demoiselle Perrine LE CAT, et pour fils, Antoine, qui suit.

LE CAT : de gueules, à la tour d'argent.

IV. Antoine DE RUNE, écuyer, seigneur de Valanglart, de Beaucamp et de Moyenneville en partie, fit un partage, le 4 mars 1515 (*v. st.*), avec Hubert de Rune, écuyer, son cousin-germain. Le 31 mars 1524, après Pâques, Nicolas le Roy, co-seigneur de Moyenneville en Vimeu et de Pongerville, fit, devant le bailli de Valanglart, le relief d'un fief noble situé au terroir de Moyenneville, et tenu en plein hommage d'Antoine de Rune, seigneur de Valanglart et de Moyenneville, qui lui en avait donné la saisine pour en jouir après le décès de Regnault de Bournoville, écuyer. Il épousa demoiselle Marie DES ESSARS, fille de Charles des Essars, écuyer, seigneur de Meigneux, et de Jeanne de Coquerel. Ses enfants furent :

DES ESSARS : de gueules, à 3 croissants d'or.

1°. Jean de Rune, seigneur de Valanglart, de Moyenneville, de Vieux-Rouen, de Jonval, de la Walerze, de Fallencourt et de Bretizel en partie, en 1555, décédé en 1558. Il avait épousé Louise *de Boulainvilliers*, fille d'Antoine de Boulainvilliers, seigneur de Saint-Saire, et de Claude de Saint-Simon. Leurs enfants furent :

A. Antoine de Rune, seigneur de Valanglart, et en partie de Vieux-Rouen, décédé en 1616, laissant de son mariage avec Susanne *de Miffans*, sa femme, une fille unique :

Louise de Rune, dame en partie de Vieux-Rouen, mariée, en 1601, avec Claude *de Lannoy*, chevalier, seigneur de Hodenc et de Resnel ;

B. Charles de Rune, écuyer, seigneur de Jonval, qui se maria avec Antoinette *de Vaux*, veuve d'Adrien d'Amerval, écuyer, seigneur de Maison. Par acte du 15 août 1608, passé devant Quentin des Quesnes, notaire à Fromeries, bailliage d'Amiens, ces époux vendirent plusieurs journaux de terre à noble Jacques le Boucher, écuyer, sieur d'Ailly, conseiller du roi et procureur-général en la sénéchaussée de Ponthieu. Leurs enfants furent :

a. François de Rune, écuyer, sieur de Tailly, qui était, en 1624, curateur d'Antoine d'Amerval, fils mineur de François d'Amer-

val, seigneur de Montigny et de Fresne, et de Louise de Janailhac;

b. Charlotte de Rune, mariée, en présence de ses père et mère, par contrat du 5 février 1613, passé devant Gallet, notaire à Abbeville, avec Adrien *le Roy*, écuyer, seigneur de Watissart, de Barde, de Limeux, de Hurt, de Royaulmont, etc., gentilhomme ordinaire du duc de Guise. Elle fut assistée de François de Rune, son frère consanguin, de François d'Amerval, écuyer, seigneur de Maison, son frère utérin, d'Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Vieux-Rouen, son oncle, et de Claude de Lannoy, seigneur de Hodenc, époux de Louise de Rune, sa cousine;

C. François de Rune, écuyer, seigneur des Moulins, marié avec Yolande *Brossart de Saint-Martin;*

D. Claude de Rune, mariée 1° avec le sieur *de Bouzonville:* 2° avec le sieur *d'Yauville;*

E. Catherine de Rune, femme de N.... *de Mareuil*, seigneur d'Ellecourt;

F. Marie de Rune, femme de N.... *de Clère,* seigneur de Neufville;

G. Madelaine de Rune, épouse en 1588, de Jean *de Rune,* seigneur du Heaume, qui n'en eut pas d'enfants;

H. Charlotte de Rune, mariée 1°, par contrat de l'année 1578, avec Charles *Brossart*, écuyer, seigneur de Saint-Martin du Bosc, frère d'Yolande, et fils d'Antoine Brossart, écuyer, seigneur de Saint-Martin du Bosc, et de Jeanne de Mauvoisin; 2° avec Adrien *le Messier;*

2°. Charles, dont l'article suit;

3°. François de Rune, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1541, mort commandeur de Laon;

4°. Anne de Rune, femme du sieur *de Boisrobin;*

5°. Jeanne de Rune, épouse de Robert *de Gaillarbois*, écuyer, seigneur de Marcouville.

V. Charles de Rune, Ier du nom, écuyer, seigneur de Beaucamp, au bailliage de Caux, en Normandie, chevalier de l'ordre du Roi, épousa Anne, dame de Fouquesolle, fille de Jean de Fouquesolle, IIIe du nom, seigneur de Fouquesolle et d'Andrehan, sénéchal du Boulonnais, et de Madelaine du Biez, fille d'Oudart du Biez, maréchal de France. Le 16 mars 1578, Charles de Rune, qualifié chevalier de l'ordre du Roi, assista au mariage d'Élisabeth du Breuil, sa nièce, avec Louis de Chaumont, seigneur d'Artieulle. Charles de Rune mourut peu de temps après; car sa veuve épousa en se-

De Fouquesolle: d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules.

condes noces, le 2 juin 1579, Gilles de Chaumont-Quitry, seigneur de Bellestre et d'Omerville, en partie. Elle avait eu de son premier mari :

1°. David de Rune, écuyer, seigneur de Beaucamp, mort célibataire ;
2°. Jacques, dont l'article suit ;
3°. Oudard de Rune, écuyer, seigneur de Rebingues, en Artois, marié avec Madelaine *le Cat*, fille d'Adrien le Cat, seigneur de Bemore, et de Madelaine de Guiry. Elle le rendit père d'un fils et de cinq filles :

A. Antoine de Rune ;
B. Anne de Rune ;
C. Susanne de Rune, mariée, le 10 avril 1632, avec Samuel *de Chabot*, Ier du nom, écuyer, seigneur de Souville, d'Arconville, de Nacelle, de Tourneboeuf, etc. ;
D. Marie de Rune ;
E. Louise de Rune ;
F. Charlotte de Rune ;

4°. Marie de Rune, alliée, 1° avec Jean *de Monsures*, écuyer, seigneur de Guemicourt ; 2° avec Louis *de Henancourt*, écuyer, seigneur de Rothois ;
5°. Madelaine de Rune, mariée, 1° avec Nicolas *le Ver*, seigneur de Hauterive ; 2° avec Jean *de la Rivière* ;
6°. Jeanne de Rune, mariée avec Scipion *de Bresdoul*, écuyer, seigneur de Neufvillette, du Pas d'Authie, de Neux, etc., fils de Pierre de Bresdoul, chevalier, seigneur des mêmes terres, et d'Isabeau d'Aigneville. Elle mourut peu avant le 17 octobre 1591, date de l'inventaire de ses biens, dressé à la requête de son mari, par le notaire d'Auxy.

DE MONCHY : de gueules, à 3 maillets d'or.

VI. Jacques DE RUNE, chevalier, baron de Fouquesolle et de Beaucamp, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, épousa haute et puissante demoiselle Charlotte DE MONCHY, dame de Bourneville, fille d'Antoine de Monchy, chevalier, seigneur de Montcavrel, et d'Anne de Balsac. Charlotte de Monchy survécut à Jacques de Rune ; et, le 14 septembre 1647, elle assista au contrat de mariage de Claude de Coppequesne, chevalier, seigneur de Fressenneville, avec Charlotte Godart, demoiselle de Millancourt. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Jean de Rune, chevalier, seigneur d'Offoy, marié, en 1629, avec dame Charlotte *Cornet*, fille d'Antoine Cornet, seigneur de Saint-Georges, et d'Angélique Brondon. Il en eut :

Jean de Rune, chevalier, seigneur d'Offoy, et d'Avricourt, qui vivait en 1685, chef de cette branche aînée;

3°. Georges de Rune, qui se noya. Il n'avait pas été marié.

VII. Charles DE RUNE, chevalier, marquis de Fouquesolle, colonel d'un régiment d'infanterie, tué au siége de Saint-Omer en 1638. Il avait épousé, par contrat du 19 février 1635, passé devant Pierre Grandie et Guillaume Herbin, notaires au châtelet de Paris, en présence de haut et puissant seigneur Georges de Monchy, chevalier, seigneur d'Hocquincourt, conseiller-d'état, grand-prévôt de l'hôtel du roi et gouverneur de Monthulin, en Picardie, son oncle, et de haut et puissant seigneur Bertrand de Monchy, chevalier, seigneur marquis de Montcavrel gouverneur de la ville d'Ardres, son cousin-germain, Jeanne-Marie-Angélique LAMBERT D'HERBIGNY, fille de François Lambert, chevalier, seigneur d'Herbigny et de Mont-Saint-Jean, conseiller-d'état, et de Jeanne de Mesmes de Roissy. Leur fille unique:

LAMBERT : d'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

Charlotte-Thérèse de Rune, dame de Fouquesolle, décédée le 25 novembre 1682, fut la première femme de Louis, marquis *d'Estrades*, gouverneur de Dunkerque et de Gravelines, mestre-de-camp de cavalerie, fils de Godefroi, comte d'Estrades, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 601.)

SEIGNEURS DU HEAUME, DE SAILLY, DE WARCY, etc.

III. Adrien DE RUNE, Ier du nom, écuyer, seigneur en partie de Vieux-Rouen (nommé Adrienet dans sa jeunesse), second fils de David de Rune et d'Ide, dame de Valanglart, ratifia, le 10 octobre 1480, le partage que ses père et mère avaient réglé le 4 février 1467 (*v. st.*), et qui lui assurait la moitié de la terre de Vieux-Rouen. Lui et son frère Raoulquin passèrent deux baux à rente les 2 mai 1482 et 12 mars de la même année (*v. st.*). Adrien en passa plusieurs autres dans les années 1484, 1487, 1494 et 1496. Il épousa, 1°, par contrat du 26 août 1483, reconnu devant Robert Mersan, tabellion juré en la châtellenie de Gisors, damoiselle Isabeau DE FOURS, fille de feu Jean de Fours, écuyer, seigneur de Quitry, et d'Isabeau de Courtenay de Bleneau; 2°, par contrat passé devant

DE FOURS : d'azur, à la croix engrêlée d'or.

PAYEN : d'argent, à 3 tourteaux de sable.

Regnault Bourgaise et Roger Sors, tabellions en la vicomté de Bure, damoiselle Guillemette PAYEN, fille de noble homme Guillaume Payen et de Marie Postel. Il n'eut pas d'enfants de cette seconde femme. De la première vinrent :

1°. Hubert, dont l'article suit ;
2°. Claudine de Rune, mariée, vers 1506, à noble Louis *de Heumont*, seigneur de Rothois. Ils vivaient le 2 juin 1526 ;
3°. Catherine de Rune, mariée avec Louis *Poignant*, écuyer. Ils paraissent dans des actes des 1er janvier 1520 et 1er juillet 1534.

PEZIN :

DE BUCY : d'argent, à dix billettes de gueules, 4, 3, 2 et 1.

IV. Hubert DE RUNE, écuyer, seigneur de Vieux-Rouen, obtint, le 29 octobre 1504, comme héritier de feu Adrien de Rune, une sentence du lieutenant-général de la vicomté d'Eu, et fit un partage, le 4 mars 1515 (*v. st.*), devant Nicolas Feste et Nicolas Merlent, clercs-jurés du tabellionage d'Aumale, avec Antoine de Rune, écuyer, seigneur de Valanglart, son cousin-germain, duquel il acquit quelques droits, le 8 décembre 1516, et avec lequel il fit un échange le 4 mars 1519 (*v. st.*). Il fournit un dénombrement pour son fief du Heaume à la seigneurie d'Aumale le 30 août 1540. Il avait épousé 1° damoiselle Mahiette PEZIN, laquelle fit son testament le 20 juillet 1528, et mourut sans enfants ; 2° damoiselle Barbe DE BUCY, fille de Raoul de Bucy, seigneur de Levemont, et de Jeanne Perrin. Le 27 avril 1545, Hubert de Rune fit son testament dont il confia l'exécution à Florimond de Villiers, écuyer, seigneur de Liercourt, et à Adrien de Rune, son fils aîné. Il y fit divers legs à Barbe de Bucy, sa femme, laquelle fit clore l'inventaire de ses biens le dernier jour de juin de la même année, par le bailli d'Amiens. Il en avait eu :

1°. Adrien, IIe du nom, dont l'article suit ;
2°. Anne de Rune, mariée, par traité sous seings privés du 21 novembre 1546, reconnu le 22 janvier de la même année (*v. st.*), devant Desportes et Tousard, tabellions jurés à Richemont, avec Nicolas *de Caumont*, écuyer, seigneur du Mesnil-Saint-Germain ;
3°. Jeanne de Rune, alliée, par contrat du 10 janvier 1555, passé devant Desportes et Thierry, tabellions au comté d'Eu, avec Aloph *le Vaillant*, écuyer, seigneur de la Verrerie de Rethonval, fils de Jean le Vaillant, écuyer, seigneur de Vauchel, et de Jeanne de Cacqueray ;
4°. Autre Anne de Rune, mariée, par contrat passé le 26 avril 1550, devant Etienne Watelet et Nicolas de Saint-Omer, tabellions jurés à Aumale, avec noble homme Archambauld *de Moriac*, écuyer, sieur de Beaumont.

Fils naturel de Hubert de Rune:

Hector, *bâtard* de Rune, *nommé dans l'inventaire des biens de la succession de son père, commencé le* 17 *juin* 1545. Il épousa *Philippotte* de Cleranet, *dont il eut*

Charles de Rune, écuyer, sieur de Framicourt et de Saint-Aubin, père, par Anne *de Sauville*, sa femme, de :

a. N.... de Rune, écuyer, sieur de Framicourt ;
b. N... de Rune, femme du sieur *de Courcelles-Roisin.*

V. Adrien DE RUNE, IIe du nom, écuyer, seigneur du Heaume, de la Motte, de Sailly, de Rechevroy et de Vieux-Rouen en partie, homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge du sire de Rubempré, rendit foi et hommage pour son fief du Heaume et partie du fief de la Motte, situés en la paroisse de Vieux-Rouen, le 12 juillet 1546, et en fournit le dénombrement, le 9 septembre 1556, à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France. Le 6 mars 1567, il acquit de Charles de Mauvoisin la terre de Rechevroy ou Ressevroy ; et, par lettres-patentes du 13 du même mois, le roi Charles IX lui fit don des droits de relief et de 13e, en considération des services qu'Adrien de Rune avait rendus depuis longtemps dans les guerres. Il en fit le dénombrement le 30 mars 1571, produisit ses titres de noblesse en l'élection de Neufchâtel le 22 décembre 1573, fit son testament olographe le 3 mai 1584 et mourut avant le 27 juin suivant. Il avait épousé 1°, avant l'année 1553, damoiselle Marie DE BACOUEL, fille de Jean de Bacouel, seigneur de Sailly, et de Jacqueline Blondel ; 2°, par contrat du 27 octobre 1577, passé devant les tabellions de Barcq, et lu et publié aux assises de Neufchâtel et du duché d'Aumale, les 13 et 27 janvier 1578, damoiselle Anne d'OGNIES, fille de feu Christophe d'Ongnies, seigneur du Quesnoy et de Héricourt, et d'Anne de Coupes. Adrien de Rune a eu pour enfants ;

DE BACOUEL : d'or, à 3 ancolies d'azur.

D'OGNIES : de sinople, à la fasce d'hermine.

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. David de Rune, écuyer, seigneur de Rechevroy, fief et maison noble que lui céda son frère aîné le 22 juin 1593. Il fit son testament le 28 jan-

vier 1612, et il avait épousé, par contrat du 9 février 1603, passé devant Isaac Levasseur et Mathieu Crépin, tabellions à Grandcourt, au comté d'Eu, damoiselle Susanne *du Mesnil*, fille de défunt Jacques du Mesnil, écuyer, sieur de la Goulée, et de Nicole de Biville. Ils ont eu un fils :

Nicolas de Rune, chevalier, seigneur de Rechevroy, de Grez, etc., qui épousa, par contrat du 27 décembre 1623, passé devant le tabellion de Grandvilliers, damoiselle Gabrielle *d'Offay*, fille d'Aimé d'Offay, seigneur de Grez, et d'Esther d'Ancherin. Il en eut deux fils et une fille :

a. François de Rune, écuyer, seigneur de Grez, marié, par contrat du 27 septembre 1653, passé devant Litneu, notaire à Amiens, avec Marie *le Picard*, fille de feu François le Picard, écuyer, seigneur d'Aubercourt, et de Marie d'Aguesseau ;

b. Antoine de Rune, écuyer, marié, par contrat passé sous seings privés le 11 janvier 1669, avec damoiselle Charlotte *de Cacqueray*, fille d'Antoine de Cacqueray, écuyer, seigneur de Gramail et de Folleville, et de Françoise le Duc, dont est née une fille :

Anne de Rune, mariée avec David *de Cacqueray*, écuyer, seigneur de Valdannoy ;

c. Marguerite de Rune, mariée avec Christophe *de Cacqueray*, écuyer. Ils transigèrent avec François de Rune, seigneur de Grez, frère de Marguerite, le 8 avril 1672 ;

3°. Jeanne de Rune, alliée, par contrat du 13 septembre 1570, passé devant Baillehache et Gascongne, tabellions en la branche de Monchy-le-Preux, avec François *de Caulières*, seigneur de Beaufresne, morte le 29 novembre 1603, et son mari le 27 mai 1612 ;

4°. Charlotte de Rune, mariée par contrat du 25 juin 1583, passé devant Baillehache et Vallet, avec Baudran *de Montcornet*, écuyer, seigneur de Montcornet, du Camp et de Bourringaut ;

Du second lit :

5°. François de Rune, écuyer, qui fut émancipé devant le bailli d'Aumale le 30 octobre 1606 ;

6°. Louise de Rune, morte au mois de mai 1589, âgée de neuf ans ;

7°. Hélène de Rune, légataire de son père le 3 mai 1584.

V. Jean DE RUNE, chevalier, seigneur du Heaume, de Sailly, de Vieux-Rouen, de la Motte, de Canteleu, etc., fit un partage le 10

octobre 1580, puis une donation à son frère David par acte du 22 juin 1593, passé devant Tousard et Duverd, à Richemont, sous le tabellionnage du comté d'Eu, fournit le dénombrement de ses fiefs à la seigneurie d'Aumale le 18 février 1599, et celui de Canteleu à la comtesse d'Eu (Catherine de Clèves) le 8 juillet 1604, et transigea sur partage avec son frère David, devant Grumel, tabellion à Hodenc, le 5 décembre 1605. Il avait épousé 1°, par contrat du 9 janvier 1588, passé devant Roche et Fouache, notaires à Amiens, damoiselle Madelaine DE RUNE, fille de Jean de Rune, écuyer, seigneur de Valanglart, etc., et de Louise de Boulainvilliers; 2°, par contrat passé devant Martin et Pécoul, notaires à Amiens, le 12 février 1590, damoiselle Claude DE SARCUS, fille d'Ambroise de Sarcus, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-Poix; 3°, par contrat du 14 août 1594, passé devant de Mauny et Lattaignant, tabellions à Foucarmont au comté d'Eu, damoiselle Anne DE MONDION, fille d'Ezéchiel de Mondion, chevalier, seigneur de Favencourt, de la Salle et de Drumare, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne de Canonville. Jean de Rune fit, le 1er juillet 1619, son testament olographe, qu'il ratifia le 8 juillet 1621, prescrivit sa sépulture en l'église de Vieux-Rouen, dans laquelle il fonda le sermon de la passion, et chargea son fils aîné de donner 3,000 livres à chacun de ses autres enfants. Jean de Rune mourut le 22 octobre 1626, laissant de sa dernière femme :

DE RUNE : comme à la p. 1.

DE SARCUS : de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes du même.

DE MONDION : fascé d'or et d'azur; la première fasce d'or, chargée de 3 roses de gueules.

1°. François de Rune, chevalier, seigneur du Heaume, de la Motte, de Sailly, de Canteleu, de Vieux-Rouen en partie, etc., capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied entretenue pour le service du roi, marié, 1°, par contrat du 29 novembre 1630, passé devant Dutot, notaire en Vimeu, avec damoiselle Marie *de Fontaines*, fille de feu messire Jacques de Fontaines, chevalier, seigneur de la Neufville, de Viry et d'Omattre, et de dame Antoinette de Roussel; 2°, par traité passé sous seings-privés le 14 novembre 1643, reconnu le 25 du même mois devant les tabellions de Rouen, avec damoiselle Marie *de Fergeol*, fille de défunt Jacques de Fergeol, écuyer, sieur de Courmont, et de Marie Bellot. De ce dernier mariage sont provenues :

A. Jeanne-Françoise de Rune, mariée, le 20 novembre 1660, avec Claude-François *de Rune*, chevalier, seigneur de Warcy, son cousin-germain;

B. Catherine-Antoinette de Rune, mariée, par traité sous seings-privés du 2 décembre 1660, reconnu devant Borel, notaire à Rouen, le

1er mai 1666, avec André *de Bonissent*, chevalier, seigneur de Ronquerolles, de Baons, etc., conseiller en la cour des aides de Normandie, fils aîné de feu Georges de Bonissent, écuyer, seigneur des mêmes lieux, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et de Gabrielle Voisin;

2°. Jacques, qui a continué la postérité;

3°. Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Warcy, capitaine au régiment de Montjeu, infanterie, vivant en 1654;

4°. Charles de Rune,
5°. Adrien de Rune,
6°. Jean de Rune,
décédés avant le 18 novembre 1653;

7°. Marie de Rune, alliée par contrat du 22 février 1612, passé devant Pasquier et Grumel, tabellions en la branche de Monchy, et dans lequel elle est énoncée fille aînée de messire Jean de Rune et d'Anne de Mondion, avec Antoine *Brossart*, écuyer, seigneur de Saint-Martin-au-Bosc, fils de Charles Brossart, écuyer, seigneur du même lieu, et de Charlotte de Rune de Valanglart;

8°. Anne de Rune, mariée, par contrat du 17 mai 1654, passé devant Gemethon, licencié en lois, principal tabellion du duché-pairie d'Aumale, avec messire René *de Bezu*, chevalier, seigneur de Saint-Julien, fils de feu messire Jacques de Bezu, chevalier, seigneur de Fresnel, de Fricourt et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment d'Auvergne, et capitaine d'infanterie au régiment de Navarre, lieutenant pour le roi au gouvernement de Montreuil, et de dame Vulgance des Essarts, dame de Creny. Anne de Rune resta veuve avant le 15 septembre 1676.

De Chambly : d'argent, à la croix denchée d'azur, chargée de 5 fleurs de lys d'or; le premier canton chargé d'un écu de gueules, à 3 coquilles d'or.

VI. Jacques de Rune, chevalier, seigneur de Vieux-Rouen, de Warcy et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse par sentence de l'élection de Neufchâtel, du 1er juillet 1634, et se maria, par contrat du 17 avril 1638, passé devant Albert Marchand, notaire à Montdidier, avec dame Charlotte de Chambly, veuve de feu Michel du Plessier, chevalier, seigneur de Berny, et fille de feu messire Jacques de Chambly, chevalier, seigneur de Warcy, et de dame Marie de Brandon, qui assista à ce mariage. Charlotte de Chambly fit son testament devant Alexandre Lempereur, notaire à Montdidier, le 9 juillet 1645. Une sentence du bailli d'Aumale, du 18 novembre 1653, accorda le partage des successions de Jean de Rune et d'Anne de Mondion, entre Jacques et Antoine de Rune, et Anne, leur sœur. Jacques rendit foi et hommage les 3 avril 1657 et 3 février 1660. Le 15 juillet 1665, il fit son testament olographe, déposé au greffe du bailliage de Montdidier le 10 avril 1671, et

voulut être inhumé dans la chapelle de Warcy de l'église de Guerbigny. Il mourut le 19 décembre 1670, laissant :

1°. Claude-François, dont l'article viendra ;

2°. Jacques de Rune, chevalier, seigneur de Roville et d'Annequin, chevalier de l'ordre du roi et de celui de Saint-Lazare, gentilhomme de la maison de S. M. Il s'établit en Lorraine, et s'allia, 1° avec Susanne *Lainé ;* 2° avec Anne-Louise *d'Aguisy*. Il vivait en 1699, ayant pour enfants :

Du premier lit :

A. Alexandre de Rune, né en 1683 ;

Du second lit :

B. Charlotte de Rune, née en 1689, mariée avec Jean-Baptiste-Gaston, marquis *du Hautoy*, chambellan du duc Léopold, fils de Charles-François-Philippe, comte du Hautoy, grand-maître de l'artillerie de Lorraine, et de Marguerite-Isabelle de Savigny ;

3°. Maximilien-Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Longchamp ;

4°. Antoine de Rune, écuyer, seigneur de Marquay, en Artois, capitaine au régiment de Navarre, marié, par contrat du 29 novembre 1653, avec Anne *de Belvalet*, dame de Marquay, fille de Jacques de Belvalet, écuyer, seigneur d'Humerœuil, et d'Anne Bayard de Gantaud ;

5°. Marguerite de Rune.

VII. Claude-François DE RUNE, chevalier, seigneur de Warcy et du Heaume, épousa, par dispense et contrat des 15 mai et 20 novembre 1660, Jeanne-Françoise DE RUNE, sa cousine-germaine, transigea avec Jacques de Rune et Marguerite, sa sœur, sur le partage des biens paternels et maternels, par acte du 10 avril 1673, passé devant Lugle du Feu, notaire à Montdidier, et fut maintenu dans sa noblesse avec son fils aîné, par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 27 octobre 1699. Claude-François de Rune mourut le 21 mai 1703, et fut inhumé le même jour dans la chapelle Saint-Jean de l'église de Guerbigny. De son mariage avec Jeanne-Françoise de Rune sont issus :

DE RUNE : comme à la page première.

1°. Antoine, dont l'article suit ;

2°. Louis de Rune, né le 25 août 1666 ;

3°. Nicomède-Maximilien de Rune, né le 21 décembre 1668 ;

4°. Hippolyte de Rune, né le 2 août 1670 ;

5°. Jacques de Rune, né le 19 décembre 1673 ;

6°. Alexis de Rune, né le 25 février 1675 ;

7°. Françoise de Rune, née le 8 juin 1665;
8°. Alexandrine de Rune, née le 4 octobre 1667;
9°. Armantetrise de Rune, née le 24 juin 1669;
10°. Anne-Thérèse de Rune, née le 18 octobre 1671.

VIII. Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Warcy, du Heaume, du Chaussoy et autres lieux, né le 24 avril 1664, d'abord capitaine d'une compagnie de chevau-légers, de nouvelle levée, par commission du 20 août 1688, fut nommé capitaine de cavalerie au régiment d'Ourches en 1704. Le 23 avril de cette année, il transigea avec Alexandrine, sa sœur, sur le partage des successions paternelle et maternelle. Il fut tué au siége de Carpi, en Italie, le 9 novembre 1705, étant capitaine dans le régiment commandé par M. de Cherisey, suivant un certificat de ce dernier du 30 mars 1724. Il avait épousé, par contrat du 12 décembre 1687, passé devant de Parviller et de Rouvroy, notaires à Montdidier, Charlotte Pingré, morte au Chaussoy le 9 mai 1729, fille unique de messire Antoine Pingré, chevalier, seigneur du Chaussoy, et de dame Angélique de Blottefière. Leurs enfants furent :

Pingré : d'argent, au pin de sinople, fruité d'or et sommé d'un grais ou grive de sable.

1°. Jacques-Antoine, dont l'article suit;
2°. Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Fresmoutier, de Freneville et de Fransart en partie, décédé à l'âge de 82 ans le 9 avril 1783. Il avait épousé dans l'église de Saint-Pierre de Roye, le 16 avril 1742, Jeanne-Madelaine *de Laval*, fille de messire Jean-Joseph, comte de Laval, seigneur de Pardaillan, et de dame Catherine de Fay. Elle vivait encore en 1788, âgée de 83 ans;
3°. Françoise de Rune, mariée, par contrat du 20 octobre 1715, passé devant Antoine Drève, notaire à Roye, avec messire Robert-François *de Campagne*, chevalier, seigneur de Cottebrune, lieutenant au régiment de Villequier, fils de messire Antoine de Campagne, écuyer, seigneur de Godinthun, commandant la cavalerie et les dragons de Boulonnais, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Catherine du Cerf;
4°. Marie de Rune, reçue et décédée en la maison royale de Saint-Cyr.

IX. Jacques-Antoine, marquis de Rune, chevalier, seigneur de Warcy, du Heaume, de Sailly, de Druchon, de Canteleu, etc., naquit à Warcy et fut baptisé en l'église de Saint-Pierre de Guerbigny le 18 janvier 1688. Il est décédé à Paris et a été inhumé en la paroisse de Sainte-Marie-Madelaine de la Ville-l'Evêque le 24

avril 1740. Il avait épousé, 1°, par contrat passé devant Melin, notaire à Paris, le 29 mai 1716, Marie-Anne DE FALLART, morte au mois de juin 1718, fille de Jean-Baptiste de Fallart, chevalier, seigneur de Saint-Germain, d'Hanache, de Saint-Etienne et autres lieux, et d'Anne de Compans; 2°, par contrat du 25 octobre 1718, passé devant Demonceaux et de Marseilles, notaires à Beauvais, Marie-Renée DE BOUFFLERS, fille de feu messire Charles de Boufflers, chevalier, seigneur de Remiencourt, de Goullancourt, de Dommartin et autres lieux, et de dame Marie du Bos. Le 13 avril 1751, elle fit son testament olographe, déposé pour minute en l'étude de Veret, notaire à Guerbigny, le 1er août 1752. Elle est décédée le 3 juillet de cette année, et a été inhumée dans la chapelle de la famille de Rune en l'église de Guerbigny. Jacques-Antoine de Rune a eu pour enfants;

DE FALLART :

DE BOUFFLERS : d'argent, à 3 molettes à 6 rais de gueules, 2 et 1, accompagnées de 9 croix, recroisettées du même, 3, 3 et 3.

Du premier lit :

1°. Anne-Marie de Rune, morte jeune;

Du second lit :

2°. Antoine-Honoré de Rune, né le 19 avril 1721, décédé en 1731, au collége de Senlis;

3°. Charles-François-Joseph, marquis de Rune, chevalier, seigneur de Warcy, du Chaussoy, du Heaume, de Vieux-Rouen, de Sailly et autres lieux, né le 3 août 1722, successivement cornette, lieutenant et capitaine au régiment d'Orléans, dragons, en 1740, 1743 et 1747, exempt des gardes du corps du roi de Pologne, avec grade de lieutenant-colonel dans ses troupes, marié, par contrat du 7 janvier 1753, avec Anne-Charlotte-Françoise *de la Myre*, fille de feu haut et puissant seigneur Antoine de la Myre, comte de la Motte, baron châtelain de Hangest et d'Avenescourt, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant pour S. M. en haute Picardie, et de haute et puissante dame Marie Marc-de-la-Ferté. Le marquis de Rune vivait encore sans enfants en 1788;

4°. Robert-Charles de Rune, né le 1er août 1723;

5°. Alexandre-Joseph, qui a continué la descendance;

6°. Marie-Firmin-Michel de Rune, chevalier, né le 20 avril 1728, capitaine au régiment d'Orléans, dragons, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié et vivant sans enfants en 1788;

7°. Antoine-Alexandre-Jérôme de Rune, né le 1er juin 1729, mort à l'âge de 7 mois;

8°. Jean-Augustin de Rune, né le 25 janvier 1733, prêtre, curé de la paroisse de Vibœuf, en Normandie;

9°. Louis-Charles-Pierre de Rune, chevalier, né le 6 février 1735, capitaine dans le régiment de Cambrésis, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié, le 23 novembre 1762, en l'église paroissiale de Saint-Louis de l'Isle-de-France, avec marie-Anne *Jocet de Porte*, fille de Jean-Toussaint Jocet de Porte, lieutenant de port au Port-Louis, et de dame Jeanne-Thérèse Eusez. De ce mariage sont issus neuf enfants, quatre morts en bas âge et cinq vivants en 1788. Les noms de ces derniers sont:

A. Charles-Malo de Rune, né à l'Isle-de-France le 28 février 1775;

B. Joseph-Amédée de Rune, né au même lieu le 21 octobre 1778;

C. Françoise-de-Sales de Rune, née le 26 septembre 1766, mariée, 1° avec N.... *de Montgarny*; 2° avec N.... *le Breton*, capitaine de vaisseau;

D. Louise de Rune, née le 25 octobre 1772;

E. Mélanie de Rune, née le 15 juillet 1781;

10°. Antoine-René-Paul de Rune, né le 25 novembre 1736, mort jeune;

11°. Renée-Charlotte de Rune, née le 23 septembre 1719, morte sans alliance le 4 décembre 1742;

12°. Antonie-Barbe-Madelaine de Rune, née le 29 août 1724, morte le 26 septembre 1726.

X. Alexandre-Joseph, vicomte DE RUNE, chevalier, né le 30 septembre 1726, officier au régiment de Biron, infanterie, épousa, par contrat du 30 janvier 1756, passé devant Jay et le Chanteur, notaires à Paris, Francoise DE CORRÈGE, fille de feu messire Jean-Baptiste-Alexandre de Corrège, conseiller du roi, président trésorier de France au bureau des finances de Montauban, et de dame Françoise le Timbre. Leurs enfants furent:

DE CORRÈGE:

1°. Alexandre-François Rosalie, qui suit;

2°. Antoinette-Charlotte de Rune, née le 22 avril 1759, morte le 23 juin 1762.

XI. Alexandre François- Rosalie, marquis DE RUNE, chevalier, né le 10 décembre 1756, capitaine de cavalerie, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 novembre 1814, décédé le 2 août 1820, avait épousé, par contrat du 19 décembre 1779, passé devant Rigaux, notaire au bailliage de Soissons, Adélaïde-Louise DE FOLLEVILLE, fille de haut et puissant seigneur messire Charles-François, marquis de Folleville, chevalier, seigneur

DE FOLLEVILLE: d'or, à 10 losanges de gueules, 3, 3, 3 et 1.

de Manancourt, de Beaumartin, de la Varenne, de Bouchavannes, d'Equancourt, etc., maréchal des camps et armées du roi, lieutenant des chevau-légers de la Reine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marie Jeanne-Marguerite le Gras, vicomtesse d'Acy. De ce mariage sont issus :

1°. Alain-Charles-François-Ulric, qui suit ;
2°. Marie-Charlotte-Ernestine de Rune, née le 25 novembre 1780, morte le 5 octobre 1789.

XII. Alain-Charles-François-Ulric, marquis DE RUNE, né le 19 août 1784, ancien chevau-léger de la garde du roi, a épousé, le 13 avril 1825, demoiselle Amélie-Gabrielle-Louise DE LA TOUR DU PIN-CHAMBLY, fille de René-Amable-Louis, comte de la Tour du Pin-Chambly, et de dame Gabrielle-Claudine Douet de la Boullaye. De ce mariage sont issus : DE LA TOUR DU PIN : *

1°. Alexandre-Gabriel-Raimond de Rune, né le 21 janvier 1826 ;
2°. Charles-Louis-Ulric de Rune, né le 16 avril 1828.

SEIGNEURS DE FONTAINES, DE BAIZIEUX, etc.

II. Jennequin DE RUNE, écuyer, seigneur de Fontaines-sur-Aumale, près de Gaudricourt, fils puîné de Philippe de Rune, écuyer, seigneur de Heuqueville et de Jeanne de Clercourt, est connu par deux actes des années 1450 et 1468. A cette dernière époque il était marié avec damoiselle Agnès DE BEQUIGNY, fille de Jean, *dit* Tristan de Bequiguy, seigneur de Baizieux, et d'Alix des Fossés. Il en eut deux fils : DE BEQUIGNY

1°. Jeannet, dont l'article suit ;
2°. Charles de Rune, qui fut père d'une fille :
Bonne de Rune, alliée, en 1496, avec Antoine *Doullé*, seigneur de Neufville-Ferrières, au pays de Caux.

---

* Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 casques d'or, ouverts et sans grilles, et tarés de profil ; aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur, crêté et oreillé de gueules. Sur le tout DE CHAMBLY comme à la p. 12.

DE LA RIVIÈRE : d'argent, à 3 annelets de sable.

III. Jennet DE RUNE, écuyer, seigneur de Fontaines, épousa, en 1484, damoiselle Péronne DE LA RIVIÈRE, fille d'Emon de la Rivière, seigneur de Villiers. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Autre Jean de Rune, le jeune, qui était marié, en 1517, avec Claude *d'Offignies*.

DE BOULAINVILLIERS : d'argent, à 3 fasces de gueules, surmontées d'un lion léopardé de sable.

IV. Jean DE RUNE, Ier du nom, seigneur de Fontaines-sur-Aumale et de Baizieux près d'Albert, en Picardie, co-seigneur de Valanglart, épousa, par contrat du 17 décembre 1517, damoiselle Nicole DE BOULAINVILLIERS, fille d'Antoine de Boulainvilliers, seigneur de Bizancourt et de Saint-Saire. Leurs enfants furent :

1°. Antoine, Ier du nom, dont l'article suit :
2°. Jean de Rune, qui épousa Marie *de l'Estendard*;
3°. Claude de Rune, mariée avec Jacques *de la Gandille*, écuyer, seigneur de Doudeauville et du Genestay.

D'HUMIÈRES : d'argent, fretté de sable.

DE GOURLAY : d'argent, à la croix ancrée de sable.

V. Antoine DE RUNE, Ier du nom, seigneur de Fontaines, de Baizieux, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fut capitaine de la ville d'Amiens depuis l'année 1567 jusqu'à la prise de cette place en 1597. Il épousa 1°, par contrat du 25 mars 1547, damoiselle Marie D'HUMIÈRES, fille d'Adrien d'Humières, chevalier, seigneur de Vitermont, de Fouquevilliers, de Biencourt, etc., écuyer d'écurie du roi, et lieutenant de 50 hommes d'armes sous M. d'Humières, et de Jeanne d'Ailly (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 383); 2° damoiselle Marie DE GOURLAY, fille de Louis de Gourlay, seigneur d'Azincourt, de Warguies, etc., et de Michelle d'Applaincourt. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Antoine, IIe du nom, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Louis de Rune, seigneur de Fontaines, mort sans postérité;
3°. Michelle de Rune, mariée avec Gilbert *de Fay*, seigneur de Puizeux :
4°. Marie de Rune, religieuse au monastère de Thieulloy;
5°. Françoise de Rune, religieuse à Saint-Paul, près Beauvais;

6°. Madelaine de Rune, mariée, en 1612, avec Mathurin *du Pont-Breton*, seigneur des Bords, près Paris.

VI. Antoine DE RUNE, II° du nom, chevalier, seigneur de Baizieux, épousa damoiselle Marie LE ROUX, fille de Guillaume le Roux, seigneur d'Ouville-la-Rivière, et de Nicole de Vieuxpont de Neufbourg, et sœur d'Anne le Roux, mariée, le 1er avril 1573, avec Adrien d'Humières, II° du nom, seigneur d'Achonvilliers, de Vitermont, du Mesnil, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes et gouverneur de Saint-Quentin. Antoine de Rune et Marie le Roux ont eu pour fils Pierre, qui suit.

LE ROUX : de sable, à la fasce d'argent, chargée de 3 croissants de sable, et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or.

VII. Pierre DE RUNE, chevalier, seigneur de Baizieux, assista, le 27 mai 1627, comme parent de Marie de Warluzel, fille de messire Charles de Warluzel, chevalier, seigneur de Bihencourt, et de dame Barbe des Essars, au contrat de mariage de cette demoiselle avec Paul de Folleville, écuyer, seigneur de Beaumartin. Il épousa damoiselle Jacqueline DE LAMETH, fille d'Adrien de Lameth, seigneur de Henencourt, de Bournonville, de Perne, de Conteville, de Warloy, de Senlis, de Bresle, etc., et d'Anne d'Estourmel. Elle le rendit père de:

DE LAMETH : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de 6 croisettes recroisettées et fichées du même en orle.

1°. Léonor, dont l'article suit;
2°. Louis de Rune, mort à 22 ans, n'ayant pas été marié;
3°. Marie de Rune, alliée, en 1632, avec Charles *de Caulières*, seigneur de Beaufresne;
4°. Louise de Rune, religieuse à Saint-Paul, près Beauvais, vivante en 1658;
5°. Gabrielle de Rune, mariée, par contrat du 11 septembre 1645, avec Gabriel *de Clermont*, seigneur de Maupertuis et baron de Courcelles, frère de la femme de Léonor de Rune.

VIII. Léonor DE RUNE, comte de Bucquoy, en Artois, vicomte de Dommart, en Ponthieu, baron de Fontaines-sur-Aumale, seigneur de Baizieux, de Villers, de Haudricourt, de Lauzières, etc., page de la petite écurie du roi, ensuite maître d'hôtel de S. M., épousa, en 1644, Gabrielle DE CLERMONT, fille de Jacques de Clermont, comte de Thoury, baron de Courcelles, conseiller d'état, capitaine de 50 hommes d'armes, gentilhomme ordinaire de la chambre du

DE CLERMONT : de gueules, à 2 clefs d'argent, passées en sautoir.

roi, Louis XIII, et de Gabrielle de Glizy. (*Voyez l'Histoire des Pairs de France et des principales familles nobles du Royaume*, t. VII, généalogie DE CLERMONT-TONNERRE, p. 55.) De ce mariage sont provenus :

1°. Charles-Léonor de Rune, comte de Bucquoy, mort sans enfants;
2°. Nicolas de Rune, prêtre, abbé de Baizieux, chapelain de la chapelle de la Trinité;
3°. François-Léonor, qui suit;
4°. Léonor de Rune, cornette de la compagnie de Saveuse, dans le régiment d'Estourmel;
5°. Louise-Anne de Rune, morte sans alliance.

DE FRAMECOURT: d'argent, à la fasce de sable.

IX. François-Léonor DE RUNE, chevalier, vicomte de Dommart, seigneur de Fontaines, de Baizieux, etc., a laissé de damoiselle Marguerite DE FRAMECOURT, sa femme :

1°. Louis-Georges-Marc-François-Léonor, qui suit;
2°. Léonor de Rune, lieutenant au régiment de Mailly;
3°. Marguerite de Rune;
5°. Rose de Rune, femme de Sébastien *d'Angre de Contalmaison*.

DE COPPEQUESNE: de gueules, à 3 glands d'or.

X. Louis-Georges-Marc-François-Léonor DE RUNE, marquis de Baizieux, vicomte de Dommart, etc., lieutenant au régiment du Roi, infanterie, épousa Renée-Charlotte DE COPPEQUESNE, fille de Charles de Coppequesne, écuyer, seigneur de Fresseneville, de Woincourt, etc., l'un des 200 chevau-légers de la garde du roi, puis capitaine au régiment Royal-Etranger, et d'Anne Sentier, sa première femme. Ils ont eu, pour fils :

DE GOMIECOURT: d'or, à la bande de sable.

XI. François-Honoré-Léonor-Alexandre DE RUNE, comte de Baizieux, capitaine au régiment de Laval, infanterie, marié, par contrat du 17 novembre 1748, Marie-Anne-Françoise-de-Paule-Élisabeth, dame DE GOMIECOURT, fille unique et héritière de Louis-Balthasard-Joseph, comte de Gomiecourt, seigneur de Mazières, de Lignereul, de Liencourt, de Berlencourt, d'Ervillers, etc., commandeur de Salsa, de l'ordre de Calatrava, maréchal des camps et armées de S. M. catholique, maréchal-des-logis et inspecteur de la cavalerie espagnole, et de Jeanne-Philippine de Salzedo.

ARMES : *D'argent, à trois verrats ou sangliers de sable, accompagnés de neuf trèfles du même, rangés trois en chef, trois en fasce et trois en pointe.* L'écu posé sur un cartouche et timbré d'une couronne de marquis.

La maison LE VER (1), originaire du comté de Ponthieu, citée par les généalogistes et les historiens, au nombre des p anciennes et des plus recommandables de la province de Picard

(1) Le nom de cette maison est orthographié quelquefois, mais rarement *Vert* dans quelques anciens actes. Sous ce dernier nom paraît avoir existé famille également ancienne, et dont était Mgr. Baudouin *le Vert*, seigneur Burnain, qualifié chevalier du roi dans la charte d'une donation que lui fit, le décembre 1403, Agnès de Bonnebroque, sa cousine, veuve de Jean de Tournie écuyer, d'une grande maison située à Douay, provenue de la succession de G laume de Bonnebroque, frère de cette dame. Cette donation est rappelée d une reconnaissance donnée, le 30 avril 1405 *(v. st.)*, par le même Baudoui Vert et madame Agnès de Rambures, sa femme, avec laquelle il paraît enc dans un acte de vente de l'année 1408. *(Chambre des comptes de Lille, domain Lens.)* Des généalogistes ont prétendu que ce Baudouin le Vert appartenait maison qui fait l'objet de cette généalogie; mais il n'existe pas de titres qui j tifient cette opinion. Dans tous les actes latins des 13 et 14e siècles, le nom cette famille est écrit *li Ver.* La particule *le*, remplacée par celle de *li*, pa emporter toujours le pluriel.

Il y a eu plusieurs familles *de Ver, de Vers, Vert* et *le Verd*, établies dans verses provinces; elles diffèrent toutes par l'origine et par les armoiries.

6 Firmin IIe ou Firmin le Ver, seigneur de la pairie de Halloy, maire d'Abbeville en 1380, 1383 et 1386, épousa Marie [illegible].

— Colart le Ver, mort avant le 27 avril 1422. — Marguerite ... Pierre le Ca[illegible]

7 Thomas IIIe le Ver, seigr de Caux, marié le 7 décem. 1391, avec Agnès Languneur. — Colart le Ver, capitaine des arbalétriers d'Abbeville, en 1410. — Firmin le Ver, prieur des Chartreux, près Abbeville. — Marie le Ver, femme A., de Firmin le Flamenc; B., de Jean de Hesdin. — Marguerite le Ver.

— Robert le Ver, vivait en 1430. — Colart le Ver, marié avec Jea[n] ... — Colin le Ver. — Jea[n] ...

8 Pierre Ier le Ver, seigneur de Caux, pair de Halloy, lieutenant du capitaine d'Abbeville en 1414, épousa A., Jeanne de Rue; B., Catherine le Doulx. — Thomas le Ver, seigneur de Toffl[e]t et de la Vassourie, marié avec Marie Boussart. — Marie le Ver, dame de Tofflet, mariée en 1455, avec Pierre de Lieques. — Jean le Ver, sommelier du comte de Charolais. — Nicolas le Ver, chanoine de S. Wulfran d'Abbeville. — ...

9 A. Jean Ier le Ver, seigneur de Caux, pair de Halloy, etc., épousa Marie de Malicorne.

10 Jean II le Ver, écuyer seigneur de Caux, de Framicourt; etc., épousa Antoinette Journé.

11 Pierre II le Ver, seigneur de Caux, pair de Halloy, etc., épousa, A., en 1528, Marie de Saint-Blimond; B. Anne le Moictier. — Antoinette le Ver épousa, A. Jean d'Aigneville; B. Richard de Marvilliers, seigneur de Courcelles.

— B. Jean le Ver, seigr. de Caux, marié avec Barbe d'Amerval. — A. Antoinette le Ver, vivante en 1557. — B. Nicolas le Ver. — André le Ver. — B. Claire le Ver, femme d'Adrien de Moyencourt. — B. Marguerite le Ver épousa: A. Pierre d'Amerval, seigneur de Maison; B. Jean Coquet, écuyer.

12 B. François le Ver, écuyer, seigneur de Caux, de Pray, de Framicourt, etc., pair de Halloy, épousa, en 1576, Antoinette des Groseilliers.

13 Flour le Ver, écuyer, seigneur de Caux, etc., pair de Halloy, gentilhomme servant du roi, épousa, en 1605, Charlotte de Gaillerbois.

— Henri le Ver, chevalier, seigr de la Vassourie, marié en 1649 avec Marie le Normand de Tronville. — Jacques le Ver, chev. de Malte en 1633. — Catherine le Ver, femme de François de Campullay. — Jeanne le Ver, épousa Charles-André Truffier, sieur de Fresuel. — Flour et Jean le Ver, vivans en 1638.

— Charles le Ver, major de dragons, marié en 1700, avec Judith de Montmorency.

14 André le Ver, chevalier, seigneur de Caux, etc., épousa, en 1636, Jeanne de la Rue de Bernapré.

— André le Ver. — René le Ver. — Madne le Ver. — Anne le Ver. — Catherine le Ver, épouse de François de Pothoy. — Françoise le Ver, ép. d'André de Crony.

15 Jean III le Ver, marquis de Caux, pair de Halloy, capitaine de la ville de Saint-Riquier, épousa, A., en 1665, Catherine le Roy de Valanglart; B., en 1686, Anne-Julie de la Chaussée-d'Eu.

— A. André le Ver, seigr de Bernapré, mort sans postérité. — B. Jérôme-Alexandre le Ver, comte de Caux, cornette des chevau-légers de la Reine, marié avec Anne-Philippe-Aglad Foubert, mort sans postérité. — A. Charlotte et Catherine le Ver.

16 A. Jean-Hubert le Ver, marquis de Caux, pair de Halloy, gouverneur de Saint-Riquier, épousa; A., en 1702, Anne-Louise Gaillard de Bouencourt; B., Constance-Hippolyte-Charlotte de Clerey.

— A. Jean-François-Hubert le Ver, page du roi. — A. Julie-Huberte le Ver. — A. Marie-Emmanuelle le Ver, mariée, en 1741, avec Henri Joseph Heusé, seigneur de Hustevent.

— B. Constance Anne-Marie le Ver, née en 1708, morte sans alliance en 1755.

17 A. Jean Louis Hubert le Ver, marquis de Caux, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, épousa, en 1,43, Marie-Antoinette-Madelaine [illegible]

[illegible]

Seigneurs de Busmenard, de Chantraine, etc., marquis le Ver.

10 Nicolas Ier le Ver, écuyer, seigneur de Busmenard, vivait en 1500 et 1526.

11 Jean IIe le Ver, écuyer, seigneur de Busmenard, de Villers, etc., épousa A., en 1526, M[illegible]court; B. Lamberte Hourdo; C. Jeanne de Fretin; D. Hélène de Toroy.

— B. François le Ver, écuyer, seigneur de Potteau, marié, en 1578, avec Marie de la Croi[x]

— Nicolas le Ver, sieur de Buire, marié avec Madelaine de Rambures. — Antoinette le Ver, mariée, A., avec Claude Hurtel, sieur de Tyrancourt; B. avec Nicolas de Gouy, écuyer. — Antoinette le Ver, mariée avec Sidrac du Four, sieur de la Rivière. — ...

12 A. Nicolas IIe le Ver, écuyer, seigneur de Busmenard, etc., ép., en 1559, Michelle de Beauvis[illegible]

13 Jean IIIe le Ver, écuyer, seigneur de Busmenard, de Chantraine, etc., capitaine de 50 hommes de guerre, épousa, en 1587, Madelaine de Rune de Beaucamp. — Antoine le Ver. — Oudart le Ver. — Jean le Ver, homme d'armes. — ...

14 Nicolas IIIe le Ver, chevalier, seigneur de Busmenard, etc., baron de Couvay, gentilhomme ordin. de la chambre du roi, conseiller d'état, épousa, en 1618, Jeanne Gaultier. — Marie le Ver, femme d'Antoine du Quesnoy, sieur de Resty. — Charlotte ... en 1625, ... sieur de ...

— Nicolas le Ver, chevalier, marquis de Chantraine, marié, en 1661, avec Madelaine du Bois, mort sans postérité. — Jacques le Ver, baron de Villers, maître-d'hôtel du roi, épousa, A., en 1655, Madelaine le Cornier; B., en 1676, Gabrielle de Dreuillin. — Élisabeth le Ver, fe[mme] ... Cornu, chevalier, ... camp.

— A. Marie-Anne le Ver, épousa, en 1687, Pierre Baudouin, chevalier, seigneur du Basset. — A. Geneviève le Ver, abbesse de Willencourt. — A. ... prieu[re] ...

15 Louis le Ver, chevalier, seigneur de Busmenard, de Chantraine, etc., capitaine au régiment d[e] ... A., en 1650, Françoise de Coppequesne; B., Élisabeth de Sarevillers; C., en 1671, Marthe S[illegible]

16 A. Jacques-Philibert le Ver, chev., seigneur de Chantraine, capitaine au régiment de Picardie, épousa, en 1692, Marthe-Renée des Prés. — B. Charlotte le Ver, mariée, en 1699, avec Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur d'Acquest.

— Marie-Anne le Ver, mariée, en 1724, avec Charles-François de Beauvais, écuyer, seigneur de Vouty, etc. — Reine-Charlotte le Ver, mariée, en 1733, avec Alexis-Charles des Hayes, écuyer, seigneur des Deffends.

— Marie-Joseph le Ver, seigneur de Chantraine, marié avec Ursule de Ternisien.

— Ursule le Ver, mariée, en 1771, avec Louis-Michel-Vincent le Caron, vicomte de la Jonquière. — N..... le Ver, morte aux Ursulines de la ville d'Eu.

17 Auguste-César le Ver, dit le chevalier de Chantraine, capitaine d'infanterie, épousa, en 1759, Catherine-Jacqueline Susanne du Tertre.

— Marie Rose Susanne le Ver, mariée, en 1787, avec Charles François Marie de [illegible], chevalier, seigneur de [illegible].

18 Louis Auguste le Ver, dit le marquis le Ver, [illegible]

On la voit dans les douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles, appelée avec les plus illustres maisons de cette province, et entr'autres avec celles de Fontaines, de Sénarpont, de Quieret, de Boubers, de Warluzel et de Moyenneville, à la première magistrature de la ville d'Abbeville, et remplir cette charge importante (celle de maïeur ou maire), dans les temps où elle réunissait à ses attributs le triple caractère de chef de la justice, de la milice et de l'administration civile. Mais, lorsqu'en 1382, le roi Charles VI eut institué un gouverneur à Abbeville, et l'eut investi de la plus belle prérogative des maïeurs, les fonctions de capitaine de la ville, la maison le Ver, qui depuis l'année 1183 avait été élue vingt fois au maïorat, ne reparut plus que deux fois dans cette charge, en 1386 et 1439; et depuis lors les auteurs de cette famille se consacrèrent à la profession des armes, qui, selon les idées reçues, était la plus analogue à leur naissance.

Les principales alliances de la maison le Ver sont avec celles *d'Abancourt, d'Acheu, d'Amerval, de Belloy, de Berles, de la Chaussée d'Eu, de Clercy, de Creny, de Dampierre, de Droullin, de Fouquesolle, de Gaillarbois, de Gourlay, de Gouy, de Hardentun, de Haucourt, de Hesdin, de Licques, de Montmorency, de Morvilliers, de Moyencourt, de Polhoy, du Quesnoy, de Rambures, le Roy de Valanglart, de la Rue de Bernapré, de Rune, de Saint-Blimond, de Sempy, de Torcy*, etc., etc.

La généalogie de cette maison est imprimée partiellement dans la seconde partie, p. 626, du premier registre de *l'Armorial général*, par M. d'Hozier, et dans le *Nobiliaire de Picardie*, grand in-folio, imprimé d'après la dernière recherche générale, par Nicolas de Villers, seigneur de Rousseville. Depuis, elle a été dressée au cabinet du Saint-Esprit, en 1753, par M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, et complétée jusqu'à nos jours, en 1819, par M. Chérin de Barbimont. C'est sur la réunion de ces diverses productions que nous allons donner la généalogie de cette ancienne famille.

I. Hugues LE VER est le premier de cette maison dont les annales du Ponthieu aient transmis la mémoire. Il fut présent, en 1164, à une charte par laquelle l'évêque d'Amiens confirma une dona-

tion de diverses terres, faite au val d'Abbeville par Jean, comte de Ponthieu. (*Livre blanc de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville.*) Il assista, avec la qualité de maïeur d'Abbeville, à l'acte d'une donation faite en 1183 à l'abbaye du Gard, par Robert Cachereine, en présence de Hugues le Baron, Gauthier, doyen d'Abbeville, Gauthier de Maisnières, et Girold de Hallencourt, chanoines, de Raoul de Vismes, Anselme de Saint-Georges, Torestan Langlois, prêtres, et des frères Robert de Dommart, Jean de Hornoy, etc., etc. (*Original en parchemin sous le scel du chapitre de Saint-Wulfran d'Abbeville, conservé aux archives du département de la Somme, à Amiens*, et t. I, p. 226 du *Cartulaire de l'abbaye du Gard.*) Hugues le Ver signa, avec la qualité d'échevin, le 5 des ides de juin 1184, la confirmation de la charte d'érection de la commune d'Abbeville, donnée par le même Jean, comte de Ponthieu, et fut réélu maïeur de cette ville en 1194, 1197 et 1202. (*Histoire des comtes de Ponthieu et des maïeurs d'Abbeville*, par le P. Ignace, carme déchaussé, in-fol. Paris, 1657, p. 44, 89 *bis*, 92, 96.) Cet auteur rapporte qu'en 1194, époque d'une horrible famine qui désola le Ponthieu, pendant le maïorat de Huges le Ver, ce magistrat mérita la reconnaissance des habitants d'Abbeville et des lieux environnants, en les secourant de la manière la plus généreuse, par l'abandon qu'il
N.... leur fit d'une grande quantité de blé qu'il avait amassé. Tout porte à croire que Hugues le Ver fut père de Thomas, Ier du nom, qui suit.

II. Thomas LE VER, Ier du nom, fut maïeur d'Abbeville en 1236, 1238, 1240, 1242 et 1244. (*Ibid.*, pp. 162, 163, 164, 166 et 167.) C'est à lui ou à Thomas II, son petit-fils, qu'on attribue la fondation de la chapelle de Notre-Dame du Puits-d'Amour dans l'église de Saint-Georges d'Abbeville (1), et non à un autre Thomas le Ver, élu maïeur en 1439, comme le dit le P. Ignace, erreur que
N... nous signalerons plus bas. Thomas Ier fut père de :

III. Firmin ou Frémin LE VER, Ier du nom, qui fut maïeur d'Abbeville en 1267 et 1269. (*Histoire des comtes de Ponthieu*, ibid, pp. 200, 201.) En 1274 il plaidait, à Bruges, comme seigneur de l'eau

---

(1) La nomination à cette chapelle a appartenu sans interruption à la branche aînée de la maison le Ver, jusqu'en 1771, époque de son extinction.

de la rivière de Cachecorneille, contre les tanneurs d'Abbeville, qui prétendaient avoir le droit, dont ils jouissaient depuis plus de 50 ans, de mettre leurs cuirs dans cette rivière. Firmin le Ver, cédant aux conseils de plusieurs habitants qui s'entremirent pour accommoder cette affaire, abandonna le plaid, et s'en rapporta au jugement des échevins. Ceux-ci, attendu la longue possession sans trouble des tanneurs, et après les témoins entendus par le conseil des trois villes (1), décidèrent que les tanneurs continueraient de jouir de cette faculté, à la charge de payer des dommages, s'ils en commettaient. (*Livre rouge de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville*, fol. 45 verso, et 46 recto.) Firmin, Ier du nom, ne vivait plus au mois de mars 1295, et avait eu de son mariage avec une dame nommée *Thiphaine* Thomas, IIe du nom, qui suit. N...

IV. Thomas LE VER, IIe du nom, passa un accord, au mois de mars 1295 (*v. st.*), avec Thiphaine surnommée *le Veresse* (2), sa mère, au sujet d'une somme de 600 livres que cette dame avait apportée en mariage à Firmin le Ver, et à raison du legs que celui-ci avait fait à Thomas, son fils. (*Ibid.*, fol. 101 verso.) Ce dernier fut six fois maïeur d'Abbeville, savoir, en 1317, 1327, 1330, 1333, 1341 et 1345. (*Histoire des comtes de Ponthieu*, pp. 278, 294, 302, 305, 313 et 317.) Ce fut pendant sa première magistrature que le conseil de ville rendit une ordonnance relative à la coupe des bois qui appartenaient à la commune. (*Livre rouge de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville*, fol. 105 verso.) Un registre journalier de la recette du chapitre de Saint-Wulfran d'Abbeville, sous la date de l'année 1319, porte à croire qu'il avait épousé Marguerite LE MOISTE, qui, pages première et troisième de ce registre, est énoncée LE MOISTE.

---

(1) On croit que par le conseil des trois villes il faut entendre la délibération des trois villes qui, alors (1274), jouissaient de l'institution communale. Ces trois bonnes villes, ainsi qualifiées, parce qu'elles avaient chartes de commune, étaient Saint-Quentin, Corbie et Amiens. L'article XXXI de la charte de confirmation du droit de commune de la ville d'Abbeville, de 1184, remit à l'arbitrage de l'une de ces trois villes les différents qui pourraient s'élever entre le comte de Ponthieu et les bourgeois d'Abbeville.

(2) On féminisait alors les noms propres. On voit dans l'inventaire des chartes d'Artois, madame Asceline la *Commère*, veuve de monseigneur *Compère*, en 1281. Cet usage fut conservé dans quelques provinces parmi la classe ouvrière.

femme de Thomas le Ver. On n'a aucun acte qui prouve incontestablement qu'ils furent père et mère de Colart le Ver, dont on va parler; mais l'identité du nom et du domicile, et la chronologie ne donnent pas lieu d'en douter.

V. Colart LE VER, maïeur d'Abbeville en 1346, est qualifié à tort par le P. Ignace, seigneur de Caux, cette terre ayant eu pour premier possesseur de cette maison, Thomas, III[e] du nom, son petit-fils. Ce fut pendant l'administration de Colart le Ver, qu'Édouard III, roi d'Angleterre, ravagea la Picardie, après avoir en quelque sorte insulté le roi Philippe de Valois jusque sous les murs de sa capitale. Le roi de France ayant rassemblé une puissante armée, prit à son tour l'offensive, et poussa vivement son adversaire. Le roi Édouard, dans sa retraite, effectua le passage de la Somme à Blanquetaque. Colart le Ver, animé du même courage que les habitants de la plupart des villes de Picardie, fit prendre les armes à 250 hommes d'armes, 700 fantassins et 200 bourgeois d'Abbeville, pour disputer le passage à l'armée anglaise. Il tomba sur son arrière-garde, lui tua 200 hommes et lui fit 80 prisonniers; mais, malgré ce généreux effort, l'armée d'Édouard franchit la rivière et alla camper à Crécy, où le lendemain, 25 octobre 1346, se donna la bataille de ce nom, si fatale à la France. (*Histoire du comté de Ponthieu*, imprimée à Abbeville en 1767, t. I, pp. 191,
N... 192.) Colart le Ver avait épousé une dame dont on ne connaît que le nom de baptême, *Jeanne*. Elle était veuve lorsqu'elle fit, le 13 décembre 1388, son testament, reçu par Jean Galliot, curé de Saint-Éloi à Abbeville, en présence de Colart et d'autre Colart le Ver, père et fils, de Simon Loutrel, de damoiselle Jeanne le Grand et de Martin du Mesnil, et par lequel elle prescrivit sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame en l'église de Saint-Pierre. (*Cartulaire des chartreux d'Abbeville.*) Elle y nomme ses enfants dans l'ordre suivant :

1°. Firmin ou Frémin, II[e] du nom, qui a continué la postérité;

2°. Colart le Ver, l'aîné, qui mourut avant le 23 avril 1422, ayant eu :

A. Robert le Ver, échevin d'Abbeville en 1430. On ignore sa destinée ultérieure;

B. Colart le Ver, le jeune, qualifié prince du Puits-d'Amour dès 1390 (1). Il est nommé, avec son frère Robert, dans les comptes des argentiers d'Abbeville, de l'année 1397. Anne *le Caron* était veuve de lui au mois d'août 1417, et l'avait rendu père de :

a. Colin le Ver, qui fit une vente aux chartreux d'Abbeville en 1417;

b. Jean le Ver, roi du Puits-d'Amour en 1402, mentionné avec son frère le 23 avril 1422;

Dans le même temps vivaient :

I. Firmin le Ver, prince du Puits-d'Amour ;

II. Agnès le Ver, qui vivait, le 7 mai 1398, avec Guérard *Faffelin*, son mari, maïeur d'Abbeville;

III. Thiphaine le Ver, seconde femme de Pierre *Langaneu*, huissier d'armes du roi. Elle est nommée avec lui dans deux actes des 12 décembre 1397 et 4 septembre 1399;

3°. Marguerite le Ver, qui était veuve de Pierre *le Carbonnier* le 13 mars 1392 (2), et donna diverses quittances sous son scel les 13 décembre 1397 et 26 décembre 1398, ainsi qu'aux années 1398, 1401, 1402, 1404, 1407 et 14 avril 1415, suivant les comptes des argentiers de la ville d'Abbe-

---

(1) Paris avait aussi son prince des amoureux. Dans un compte des argentiers de 1409 à 1410, on voit qu'il fut alloué « à un messager du prince des amou»reux de Paris, 20 sous pour l'honneur et état de la ville, étant venu appor»ter lettres de la fête dudit prince des amoureux, qui se doit faire le premier »jour de mai. » Des personnages du premier rang faisaient partie de ces sociétés; car on voit dans la cour amoureuse où l'on élisait le roi des épinettes à Lille, en Flandre, dans le quinzième siècle, figurer les de Hangest, de Craon, de Ligne, de Nesle, d'Estouteville, de Silly, de la Tremoïlle, de Heilly, de Rieux, maréchal de France, de Châtillon, de Monchy, etc. Ils avaient leurs officiers, leurs maîtres des requêtes, leurs secrétaires, etc., etc.

(2) Cette date est celle d'un contrat passé devant Hue de Sarton et Jean Carpentier, auditeurs à Abbeville, par lequel Jacques de Flixicourt, écuyer, sieur de Leures, et damoiselle Marie le Carbonnier, sa femme, vendent à Hue de Biencourt, seigneur de Demenchicourt, 45 sous 11 deniers de cens à prendre sur plusieurs tenements à Demenchicourt, pour en jouir après le décès de damoiselle Marguerite le Veresse, veuve de Pierre le Carbonnier, et qui formaient le douaire de cette dame. (*Original en parchemin aux archives du département de la Somme, à Amiens.*)

ville. Marguerite le Ver mourut avant le 14 mai 1421, époque à laquelle Firmin le Ver, prieur des Chartreux, son neveu, est qualifié exécuteur de ses volontés testamentaires dans un compte des argentiers d'Abbeville.

VI. Firmin ou Fremin LE VER, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la pairie de Halloy (1), terre qu'il acheta, en 1365, de N..... de Canaples, fut déchargé du droit de francs fiefs et nouveaux acquêts par ordonnance des commissaires du roi députés à cet effet dans la sénéchaussée de Ponthieu, du 25 juin 1375, après avoir prouvé sa noblesse (2) de père et de mère depuis son aïeul. (*Original en parchemin; Cabinet des ordres du Roi.*) Firmin le Ver fut maïeur d'Abbeville en 1380, 1383 et 1386. (*Histoire des comtes de Ponthieu*, etc., pp. 404, 407, 409.) Sa mère l'institua son héritier le 13 décembre 1388, et il mourut peu de temps après l'année 1391. Damoiselle Marie WAIGNON, sa veuve, demeurant sur la paroisse du Saint-Sépulcre à Abbeville, fut imposée à 40 sous pour la ceinture de la reine au mois de mai 1396. (*Archives de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville.*) Leurs enfants furent :

WAIGNON : bandé d'argent et d'azur de 6 pièces, la 3[e] bande chargée d'une croix treflée et fichée de gueules.

1°. Thomas, III[e] du nom, dont l'article suit;

2°. Colart le Ver, écuyer, qui commanda une compagnie d'arbalétriers et pavoiseurs que la ville d'Abbeville mit sur pied et envoya à l'armée du roi. Jean, seigneur de Hangest, grand-maître des arbalétriers de France, passa cette compagnie en revue à Paris et lui donna congé ainsi qu'à Colart le Ver, le 3 novembre 1410. (*Original en parchemin aux archives de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville.*) Il donna quittance de 35 livres 18 sous 6 deniers pour 67 jours de sa solde de capitaine de cette compagnie en 1411;

3°. Firmin le Ver, prieur des chartreux, près d'Abbeville, en 1417. Il fut exécuteur du testament de Marguerite le Ver, sa tante, veuve de Pierre

---

(1) *Halloy*, paroisse de 61 feux, située à deux lieues et demie S. S. O. de Dourlens, et à trois N. O. d'Amiens. C'était l'une des pairies du comté de Ponthieu.

(2) Les témoins qui attestèrent la noblesse de Firmin le Ver, dans l'enquête qui eut lieu à ce sujet, furent entr'autres, Hue de Cramenil, écuyer, Adam de Sorel, Jean et autre Jean de Fourniés, père et fils, écuyers, Henri de Caumont, écuyer, Pierre de Drucat, écuyer, Robert Broullart, écuyer, Guillaume, seigneur de Drucat, chevalier, sire Mathieu Aucosté, écuyer, Jacques de Flexicourt, Frémin de Drucat, Mgr N.....de Montenay et Mgr Regnaud le Vicomte, chevaliers

le Carbonnier. Ce prélat était versé dans les lettres; il a composé un dictionnaire latin et français et un traité de grammaire;

4°. Marie le Ver, mariée 1° avec Firmin *le Flamenc*, nommé avec elle dans des actes de 1389, 1392 et 1401; 2° avec Jean, *dit* Foucault *de Hesdin*, écuyer, huissier d'armes du roi, veuf en premières noces de damoiselle Marie Boussart. Marie le Ver paraît avec son second mari dans des actes des 1er juin 1402, 6 décembre 1412 et 9 mars 1414 (*v. st.*);

5°. Marguerite le Ver, vivante en 1378.

VII. Thomas LE VER, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Caux (1) et de Halloy, rendit hommage, le 20 juillet 1378 (2), pour cette dernière terre qu'il tenait en pairie du comté de Ponthieu, et dont il ne devait jouir qu'après le décès de ses père et mère, et Margot (Marguerite), sa sœur. (*Bureau des finances d'Amiens, registre des fiefs d'Abbeville*, n° 187, fol. 47 verso; *Manuscrits de D. Villevieille, à la Bibliothèque du Roi.*) Thomas le Ver épousa, par traité sous seings privés et scellé de son sceau du 7 décembre 1391, damoiselle Agnès LANGANEUR, fille de Pierre Langaneur, seigneur de Caux et de Tofflet, maïeur d'Abbeville, huissier d'armes du roi et lieutenant du capitaine de cette ville, et de Jeanne de Rue. Par ce contrat, Firmin le Ver et Marie Waignon, père et mère de Thomas le Ver, lui firent don de la propriété foncière de toute la terre et fief de Halloy, avec ses droits et revenus, tenue en pairie du roi, à cause de son comté de Ponthieu, et, en outre, d'une rente de 24 livres à prendre sur les revenus échus à Firmin le Ver, par le décès de damoiselle Jeanne *le Veresse*, sa mère. Pierre Langaneur constitua en dot à sa fille, entr'autres choses 400 francs d'or. Thomas le Ver servait, en 1408, au nombre des écuyers de la compagnie de Guillaume de la Roche, suivant le rôle de la montre qui en fut faite à Villeneuve-lès-Avignon, le 29 avril de cette année. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, titres scellés*, vol. 96, fol. 7452, *à la Bibliothèque du Roi.*) Thomas le Ver et Agnès Langaneur, sa femme, sont compris comme débiteurs de cens et aumônes dans un compte des argentiers d'Abbeville, sous la date de 1394, puis, en 1404, comme possesseurs d'une maison située dans la rue de Saint-

LANGANEUR: d'argent, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de 4 molettes d'éperon du même.

(1) *Caux*, anciennement *Caours*, paroisse de 30 feux, située à cinq quarts de lieue N. E. d'Abbeville.

(2) L'original de cet acte est dans les archives du marquis le Ver.

Pierre. Thomas le Ver mourut avant le 17 septembre 1430. Ses enfants furent :

1°. Pierre, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Thomas le Ver, écuyer, seigneur de Tofflet et du fief de la Vassourie. Les 22 mars 1430 et 26 mars 1431 (*v. st.*), il obtint une sentence du lieutenant-général du sénéchal de Ponthieu, contre un particulier nommé Thomassin Riquier, lequel avait fait paître son troupeau de moutons dans les bois de Tofflet, à raison de quoi il fut condamné envers Thomas le Ver à 60 sous parisis d'amende. (*Original en parchemin.*) Il transigea sur partage avec ses frères et sa sœur le 9 novembre 1431. Par acte du 25 mars 1432 (*v. st.*), passé devant Fremin de Vaudricourt et Philippe Bertaut, auditeurs du roi et manans à Abbeville, lui et son frère aîné, en retour de 80 dourdiez (*) d'or qu'ils avaient reçus des chartreux d'Abbeville, constituèrent au profit de ces religieux 60 sous par an de cens, et en firent l'assiette sur une maison située auprès du pont aux Cardons, que Willaume Mourette, brasseur, tenait de Pierre le Ver sous un cens annuel de 8 livres parisis. (*Cartulaire des chartreux d'Abbeville*, t. I, fol. 72.) Thomas le Ver fut présent, en 1436, à la lecture faite à l'hôtel municipal d'Abbeville, du traité de paix conclu à Arras le 21 septembre de l'année précédente, entre le roi Charles VII et le duc de Bourgogne, fut élu maïeur d'Abbeville en 1439, et mourut le premier janvier de cette année (*v. st.*), dans l'exercice de cette charge. (*Histoire des comtes de Ponthieu*, par le P. Ignace, p. 512.) C'est sans fondement que cet auteur attribue à ce Thomas le Ver la fondation de la chapelle de la Sainte-Vierge, *dite* du Puits-d'Amour, dans l'église de Saint-Georges d'Abbeville, puisque l'on voit par un compte des argentiers de cette ville, de 1400 à 1401, que les revenus de cette chapelle avaient été engagés au chapitre d'Amiens. Cette fondation doit avoir été faite soit par Thomas le Ver, maïeur en 1317, soit par autre Thomas, aïeul de ce dernier, maïeur en 1236. Il avait épousé Marie *Boussart*, qui, lui ayant survécu, se remaria avec Jean de Nybat, écuyer. Elle avait eu de son premier mari :

Marie le Ver, alliée, par contrat du 5 mars 1455 (*v. st.*), passé à Abbeville, devant Jean de Limeu et Riquier Briois, auditeurs en la sénéchaussée de Ponthieu, avec Thierri *de Licques*, écuyer, frère puîné de Gilles de Licques, écuyer. C'est par ce mariage que la terre seigneuriale de Tofflet passa de la maison le Ver dans celle de Licques,

---

(*) Monnaie que le duc de Bourgogne fit battre à Dordrecht, en Hollande. Il n'en est fait mention ni dans le *Traité des monnaies* d'Abot de Bazinghen, ni dans le *Recueil des monnaies anciennes et modernes* de Salzade.

qui l'a conservée jusqu'en 1770, époque de la mort du dernier rejeton de cette ancienne et illustre famille;

3°. Jean le Ver, qualifié sommelier de l'échansonnerie du comte de Charolais dans les comptes des argentiers d'Abbeville, de 1454 à 1455. On y voit portée une somme de 7 livres 7 sous parisis pour un don que la ville lui avait fait lors de son mariage avec la fille du châtelain de Bellemotte (1). Il avait transigé, le 5 novembre 1431, avec ses frères et sa sœur, au sujet des successions paternelle et maternelle. On ignore s'il a eu postérité;

4°. Nicolas le Ver, que l'on croit avoir été chanoine de Saint-Wulfran d'Abbeville;

5°. Marie le Ver, alliée, avant le 9 novembre 1431, avec Jean *de Tinguery*, lequel ne vivait plus le 22 octobre 1443, époque à laquelle Marie le Ver, sa veuve, et Mariette de Tinguery, leur fille, firent une constitution de 100 sous parisis de rente au profit des chartreux d'Abbeville, sur une maison située en la grande rue Saint-Éloi. (*Cartulaire des chartreux*, fol. 55, v°.)

VIII. Pierre LE VER, Ier du nom, seigneur de Caux et pair de Halloy, transigea, en 1430, en qualité de fils aîné et d'héritier de ses père et mère, avec Thomas ou Thomassin le Ver, seigneur de Tofflet, son frère puiné. D'abord chanoine du chapitre de Saint-Wulfran, il a cette qualité dans deux actes des 8 janvier 1417 et 3 juin 1437. Par le premier, en qualité d'héritier présomptif de demoiselle Agnès Langaneur, sa mère, il consentit, devant le maire et les échevins d'Abbeville, à une saisine que Thomas le Ver et Agnès Langaneur, ses père et mère, donnèrent à Pierre de Laviers, bourgeois d'Abbeville, d'une maison située en cette ville, et qui avait appartenu à feu Raoul de Rue, duquel Agnès Langaneur avait été héritière en partie. (*Original en parchemin, conservé dans les archives de l'Abbaye du Gard, et faisant partie, aujourd'hui de celle du département de la Somme, à Amiens.*) Le 20 juillet 1431, Pierre le Ver obtint du lieutenant-général en la sénéchaussée de Ponthieu, une ordonnance contre Jean Maupin, dont le berger, en conduisant son troupeau de moutons sur un pâtis situé à Halloy, l'avait troublé dans la juridiction et justice vicomtière qu'il avait sur ce lieu, qu'il tenait noblement et en pairie du roi à cause de son comté de Ponthieu. Le 9 novembre de cette année, il transigea de nouveau avec Thomas le Ver, Jean et Nicolas le

(1) Des mémoires particuliers la nomment Jeanne *Parent*, fille de Jacques Parent, châtelain de Bellemotte, en Artois.

Ver, ses frères, et Marie le Ver, leur sœur, femme de Jean de Tinguery. Cette transaction, passée sous le scel du comté de Ponthieu, confié à la garde de Jean de Saint-Delys, bourgeois d'Abbeville, et devant les auditeurs Jean Mustel et Pierre le Caoulier, porte à croire que Pierre le Ver n'était pas encore marié, ou du moins qu'il n'avait pas d'enfants, puisqu'il y dit son frère Thomas son héritier présomptif. Pierre le Ver est encore qualifié fils et héritier de feu Thomas le Ver, dans une sentence du 14 février que l'on comptait encore 1431 (*v. st.*), rendue par Hugues Maupin, bailli d'Abbeville, qui le condamna a payer 25 livres à Jeannin de Limeu, fils et héritier de feu Jean de Limeu et de damoiselle Jeanne Clabaude. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Le 19 novembre 1432, Pierre le Ver donna à la veuve d'Enguerrand de Blangy, épicier à Abbeville, une reconnaissance du relief qu'elle lui avait fourni à raison d'un fief qu'elle tenait à plein hommage de sa terre de Caux. (*Manus. de D. Villevieille.*) Dans une délibération de l'hôtel d'Abbeville, du 30 août 1444, inscrite dans les registres, Pierre le Ver est qualifié lieutenant du capitaine de cette ville. Il assista, le 5 mars 1455, au contrat de mariage de Marie le Ver, sa nièce, avec Thierri de Licques. Suivant une délibération prise en l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, le 13 mars 1461 (*v. st.*), au sujet de son remplacement dans la charge de lieutenant du capitaine de cette ville, il était décédé à la fin de 1460, ou au commencement de 1461. On croit qu'il avait épousé en premières noces, après l'année 1437, damoiselle Jeanne DE RUE. C'est du moins ce que l'on peut inférer d'une délibération de l'Hôtel-de-Ville, du 22 octobre 1448, par laquelle il fut fait remise à Pierre le Ver d'une somme de 21 livres sur celle de 71 livres donnée par cette dame à l'aumône d'Abbeville, et il fut arrêté que pour les 50 livres restantes, il en paierait la rente sur le pied de cent sous. Pierre le Ver épousa en secondes noces damoiselle Catherine LE DOULX, dont le douaire était assis, en 1475 et 1476, sur la seigneurie de Caux, suivant une déclaration des fiefs de Ponthieu donnée au duc de Bourgogne. (*Chambre des comptes de Lille*, VII[e] volume, P. n° 30.) Il avait eu de sa première femme, Jean, I[er] du nom qui suit.

DE RUE : d'argent, à 3 fasces de gueules.

LE DOULX :

IX. Jean LE VER, I[er] du nom, écuyer, pair de Halloy, seigneur de Caux, etc., rendit hommage en qualité de fils et héritier de Pierre le Ver à l'abbaye de Saint-Riquier le 8 décembre 1461, à

raison d'un droit d'étalage de pain dans la ville et banlieue d'Abbeville, qu'il tenait noblement en plein fief de cette abbaye, sous le devoir de 20 sous de chambellage, et en reçut la saisine de Hue le Prestre, bailli de l'abbaye de Saint-Riquier, en présence de Colart de Bersaque et de Raoul de Lessau, hommes de fief de ce monastère. (*Titre original en parchemin, scellé de trois sceaux.*) Le 31 juillet 1462, Jean le Ver présenta aux maïeur et échevins d'Abbeville Pierre le Sage, comme chapelain de la chapelle du Puits-d'Amour, fondée dans l'église de Saint-Georges par Thomas le Ver, l'un de ses aïeux. (*Registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville.*) Il rendit hommage au roi Louis XI le 23 novembre 1463, pour le fief de Halloy, qu'il tenait en pairie de ce prince, (*Cabinet des ordres du Roi*), et mourut peu avant le 26 avril 1471, suivant un compte des argentiers d'Abbeville, portant qu'une somme de 20 sous tournois avait été allouée pour partie de la dépense d'un dîner où s'étaient trouvés plusieurs échevins et conseillers de ville, qui avaient assisté à sa pompe funèbre. Il avait épousé Marie ou Mariette DE MALICORNE, sœur de Hugues de Malicorne, écuyer, seigneur de Millencourt, panetier du roi(1), maïeur d'Abbeville en 1463 et 1466, et fille de Colart de Malicorne, écuyer, seigneur de Millencourt, et de Jeanne le Moictier. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Après la mort de Jean le Ver, Marie de Malicorne se remaria en secondes noces avec Jean de Fosseux, écuyer, dont elle ne paraît pas avoir eu d'enfants, puis, en troisièmes avec Nicolas le Prevost, écuyer, seigneur du Quesnoy, qu'elle rendit père de Pierre ou Perrotin, Étienne et Marguerite le Prevost, celle-ci femme de Nicolas

DE MALICORNE : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 licornes saillantes du même; à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

(1) Jean de Malicorne, bisaïeul de Hugues, fut anobli le 28 décembre 1387. Cependant, ses descendants, et particulièrement Hugues de Malicorne, panetier du roi, prennent la qualité de bourgeois d'Abbeville dans les actes où ils paraissent. C'est que cette qualité désignait non-seulement le domicile ou le droit de bourgeoisie d'un grand nombre de gentilshommes, à l'exemple de plusieurs autres villes de Flandre ou d'Artois, mais encore elle devenait propre à tous les nobles qui exerçaient à Abbeville les fonctions municipales. Plusieurs titres de la maison le Ver confirment pleinement notre observation sur cet usage. Les charges de commune étaient supportées par tout ce qui formait la corporation bourgeoise, soit chevalier, soit vavasseur, etc. Le château de la commune d'Aire en Artois, de 1288, veut que les chevaliers et vavasseurs de la corporation des bourgeois paient la taille comme les autres habitans. (*Inventaire des chart. d'Artois*, par monseigneur Godefroy, page 17; et *Recueil des ordonn.* T. XII, page 564.)

le Sage, tous nommés dans le testament de Marie de Malicorne, du 8 février 1499. Elle avait eu de Jean le Ver, Ier du nom, son premier mari :

1°. Jean ou Jeannet, IIe du nom, qui a continué la branche aînée;

2°. Nicolas, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE BUSMENARD, DE CHANTRAINE, etc., rapportée ci-après.

X. Jean LE VER, IIe du nom (nommé Jeannet dans sa jeunesse), écuyer, seigneur de Caux et de Framicourt (1), pair de Halloy, était sous la tutelle de Hugues de Malicorne et de Jean Maupin, lorsque, le 21 septembre 1471, ces derniers firent hommage en son nom à l'abbaye de Saint-Riquier pour le fief noble du droit d'étalage de pain à Abbeville, sans préjudice (porte l'acte) du procès pendant au parlement de Paris entre cette abbaye et Pierre le Ver, aïeul de Jeanne, et ensuite Jean le Ver, son père. (*Manuscrits de D. Villevieille.*) Ses tuteurs, au nombre desquels était Adam de la Perelle, obtinrent, le 14 mars 1481 (*v. st.*), des commissaires du roi sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts en Ponthieu, une ordonnance par laquelle, après avoir prouvé que Jeannet le Ver était provenu de noble génération, il fut déchargé du droit de francs fiefs. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Parmi les pièces qui furent produites par ses tuteurs pour prouver sa noblesse, se trouvait l'ordonnance rendue le 25 juin 1475, au profit de Fremin le Ver, son trisaïeul. Le 17 juin 1491, Jean le Ver passa le bail à cens d'une pièce de terre située à Caux; il présenta, le 18 octobre 1492, Hugues de la Perelle, pour chapelain de la chapelle du Puits-d'Amour, donna son consentement au testament de Marie de Malicorne, sa mère, du 9 février 1499, par lequel cette dame l'institua son héritier universel, et assista, avec Pierre le Prevost, écuyer, seigneur du Quesnoy, son frère utérin, à l'ouverture de ce testament, faite le 28 septembre 1500, à l'audience du bailli d'Abbeville, et consentit à son exécution; passa une transaction avec un particulier d'Abbeville, devant les auditeurs Eustache Acart et Guillaume de Calonne, le 25 octobre 1507, (*Cabinet des ordres du Roi*), et mourut après le 5 juin 1519 et avant le 31 mars 1523, laissant d'Antoinette JOURNÉ, sa femme :

JOURNÉ : de gueules, à l'orle d'argent; au franc canton d'azur, chargé d'un lion d'or, lampassé et armé de gueules.

(1) *Framicourt*, paroisse de 17 feux, située à trois lieues S. O. d'Abbeville

1°. Pierre, II° du nom, qui suit;

2°. Antoinette le Ver, mariée 1°, par contrat du 5 juin 1519 (1), passé devant Hue Briet et Jean le Blond, auditeurs à Abbeville, avec Jean *d'Aigneville*, écuyer, seigneur de Millencourt, en partie, fils de feu Edmond d'Aigneville, écuyer, seigneur de Millencourt, et de Catherine de la Tranchie; 2°, selon des mémoires de famille, avec Richard *de Morvilliers*, écuyer, sieur de Courcelles.

XI. Pierre LE VER, II° du nom, écuyer, pair de Halloy, seigneur de Caux et de Framicourt, présenta, comme fondateur, le 31 mars 1523 (*v. st.*), Jean Lefevre à la chapelle du Puits-d'Amour. Le 2 avril suivant, il fit hommage au roi du fief noble de Halloy, qui lui était échu de Jean le Ver, son père, et relevait en pairie de S. M. à cause de son comté de Ponthieu, hommage reçu par Nicolas le Vasseur, écuyer, lieutenant-général du sénéchal et gouverneur de Ponthieu. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Par contrat passé à Abbeville le 6 avril 1528, devant Louis de Chaulx et Jean Aucosté, auditeurs du roi au comté de Ponthieu, Pierre le Ver épousa, en premières noces, damoiselle Marie DE SAINT-BLIMOND, fille de feu Simon de Saint-Blimond, écuyer, sieur de Gouy, et de Marie de la Tranchie, et sœur de Charles de Saint-Blimond, écuyer, qui assista au contrat avec Marie de la Tranchie, leur mère. Le 6 novembre 1533, sous le sceau de l'échevinage et cité d'Amiens, Pierre le Ver transigea avec Robert de Saint-Delys, écuyer, seigneur de Honcourt, fils et héritier de feu noble homme maître Antoine de Saint-Delys, écuyer, seigneur du même lieu, au sujet des arrérages qui lui étaient dus d'une rente annuelle sur un fief situé dans sa mouvance, à Framicourt, et pour lesquels un procès existait entre eux, tant en la sénéchaussée de Ponthieu qu'au parlement de Paris. Par cette transaction, le seigneur de Honcourt s'obligea de donner à Pierre le Ver 96 livres pour les arrérages dus, et de lui payer tous les ans, en sa maison, chef-lieu de la seigneurie de Caux, quatre fouaches provenant d'un septier de blé froment, mesure d'Oisemont, un chapon blanc et un esterlin d'argent. (*Original en parchemin, signé sur le repli de Saisseval.*) Le 18 juillet 1531, Pierre le Ver fournit l'aveu de son fief de Pray-lès-Caux à messire Philippe de Roncherolles, chevalier, seigneur de Hugue-

DE SAINT-BLIMOND : d'or, au sautoir en grêle de sable.

(1) Le grand nobiliaire de Picardie, art. d'Aigneville, date ce contrat de 1516, mais c'est une faute d'impression.

ville, châtelain de la Ferté-lès-Saint-Riquier. (*Archives du département de la Somme*, t. I, p. 447.) Il épousa en secondes noces damoiselle Anne LE MOICTIER, nommée avec lui dans un bail à cens qu'il consentit le 17 août 1557. Il fit son testament le 23 novembre 1563, (*Cabinet des ordres du Roi*), devant Jean le Prévost et Antoine de Calonne, notaires royaux à Abbeville, et Clément de Louvencourt, bourgeois de la ville d'Amiens et garde du scel royal; nomma, pour exécuteur de ses dernières volontés noble homme Paul de Licques et honorable homme Pierre le Boucher, licencié ès-lois, l'un des conseillers au siége présidial de Ponthieu, ainsi que damoiselle Anne le Moictier, sa femme, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Caux. Ses enfants furent ;

LE MOICTIER : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 gerbes du même.

Du premier lit :

1°. Antoinette le Ver, nommée dans le bail du 17 août 1557. Elle ne vivait plus lors du testament de son père ;

Du second lit :

2°. Jean le Ver, écuyer, seigneur de Caux, marié avec Barbe *d'Amerval*, fille d'Adrien d'Amerval, homme d'armes des ordonnances du roi, et de Philippotte Cappellier. Jean le Ver mourut sans postérité avant le 2 août 1574. Sa veuve fit son testament le 28 mai 1576;

3°. André le Ver, qui mourut avant le 6 mars 1568, sans postérité;

4°. François, qui a continué la descendance ;

5°. Nicolas le Ver, décédé avant l'année 1571 ;

6°. Claire le Ver, mariée, suivant des mémoires de famille, par contrat du 2 septembre 1571, passé devant Jean le Prévost, notaire à Abbeville, avec Adrien *de Moyencourt*, sieur de Moismont, fils de noble homme Adrien de Moyencourt, et de damoiselle Anne de Sempy;

7°. Marguerite le Ver (1), mariée 1°, suivant les mêmes mémoires, avec Pierre *d'Amerval*, écuyer, seigneur de Maison en Ponthieu, fils de Jean d'Amerval, écuyer, seigneur du même lieu; 2° avec Jean *Cocquet*, écuyer, avant le 12 avril 1578, époque à laquelle elle assista au contrat de mariage de Marie de Lebecq avec noble homme Sébastien de Rentières, le jeune.

XII. François LE VER, écuyer, seigneur de Caux, de Pray, et de Framicourt-le-Petit, pair de Halloy, légataire particulier de son

(1) Il n'existe pas d'actes qui désignent Marguerite le Ver comme fille de Pierre et d'Anne le Moictier. Elle était peut-être issue de son premier mariage avec Marie de Saint-Blimond.

père le 23 novembre 1563, et subrogé aux droits d'André le Ver, son frère, dans la seigneurie de Framicourt, fut admis, par sentence de Jean du Gard, écuyer, seigneur de Mervilliers, conseiller du roi, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, à faire le relief de sa seigneurie de Framicourt, mouvante du roi à cause de son comté de Ponthieu. Il avait succédé dans tous les biens paternels, lorsque les 8 juillet et 24 novembre 1575, il fit les reliefs des seigneuries de Halloy et de Caux, cette dernière relevante de Dompvast. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Par contrat, où il fut assisté d'Anne le Moictier, sa mère, et passé à Caux, le 6 novembre 1576, devant Christophe le Loingtier et Wulfran Papin, notaires royaux d'Abbeville, il épousa damoiselle Antoinette DES GROSEILLIERS, dame d'Osmemont, fille de feu noble homme Jacques des Groseilliers, écuyer, sieur d'Osmemont, homme d'armes des ordonnances du roi, et d'Isabeau de la Fosse. En 1584, François le Ver plaidait en la sénéchaussée d'Abbeville, contre Jean le Moictier, sieur de Noully, et Antoine Cardon, exécuteurs testamentaires d'Anne le Moictier, sa mère, au sujet de la fondation d'une messe par semaine dans l'église de Noully, faite par cette dame, suivant son testament du 19 septembre 1582. Par la sentence qui intervint, le 16 février de cette année (1584), François le Ver fut astreint à payer 400 écus et demi légués pour cette fondation, et à fournir une table d'airain pour l'inscrire et le nombre de carreaux nécessaires pour couvrir sa sépulture. Il mourut avant le 6 août 1584. Antoinette des Groseilliers lui survécut, et se remaria, par contrat du 12 septembre 1585, passé devant Retard, notaire à Abbeville, avec Philippe de Sacquespée, écuyer, seigneur de Selincourt et de Thesy, huissier ordinaire de la chambre du roi. Elle fit son testament le 27 avril 1627. De son premier mariage avec François le Ver est issu Flour, dont l'article suit.

DES GROSEILLIERS : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.

XIII. Flour LE VER, écuyer, seigneur de Caux, de Pray, de Framicourt et de la Vassourie, pair de Halloy, gentilhomme servant du roi, et capitaine de Saint-Riquier, était sous la tutelle de sa mère, lorsque cette dame, par acte du 6 août 1584, fournit au roi le relief des terres de Halloy et de Framicourt, relevantes du comté de Ponthieu, la première en pairie et la seconde en fief noble. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Étant devenu majeur, il renouvela

ce relief, le 21 novembre 1602, entre les mains de Pierre de Roncherolles, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal et gouverneur du Ponthieu pour S. M., et madame la duchesse douairière de Montmorency, comtesse de Ponthieu (*Ibid.*). Il épousa, par contrat du 28 août 1605, passé à Auchy, devant Mathieu Riquier, notaire garde-notes héréditaire aux bailliage d'Amiens et prévôté de Beauvaisis, damoiselle Charlotte DE GAILLARBOIS, dame d'Auchy, veuve de Robert de Fumechon, écuyer, seigneur de Vatiménil et de Puch en partie, et fille de feu René de Gaillarbois, écuyer, sieur de Coudayer, et de Françoise de Berles, dame d'Auchy, alors remariée avec André de Mercastel, écuyer, seigneur de Mandenier. Le 22 avril 1607, Flour le Ver fut pourvu d'une charge de gentilhomme servant du roi, vacante par la démission de Josias de Dampierre, puis, le 10 mars 1614, de celle de capitaine de Saint-Riquier. Le 21 juillet 1625, il fut présent à l'engagement que prit Gédéon de Rambures, écuyer, seigneur de Houdecoustre, de rendre ses comptes de tutelle pour le mois d'octobre, à raison du mariage de sa fille Madelaine de Rambures, avec Nicolas le Ver, écuyer, sieur de Buire en Halloy, et il ne vivait plus le 29 novembre 1636. Sa veuve fit un premier testament à l'hôtel de Caux, paroisse de Saint-Georges d'Abbeville, le 17 septembre 1638, puis un second à Gournay le 17 janvier 1644. L'inventaire de ses biens fut fait après sa mort le 18 mars suivant. Elle avait eu de Flour le Ver :

DE GAILLARBOIS : d'argent, à six tourteaux de sable, 3, 2 et 1.

1°. André, dont l'article suit;

2°. Jacques le Ver, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 25 décembre 1633. Il vivait encore le 24 juin 1665;

3°. Henri le Ver, chevalier, seigneur de la Vassourie, auquel sa mère, par contrat passé devant François Papin, notaire à Abbeville, le 16 avril 1642, fit donation de 900 livres de rente viagère. Il épousa, par contrat du 5 novembre 1649, passé devant Pierre Bonjonnier, notaire à Abbeville, damoiselle Anne-Marie *le Normand de Tronville*, fille de Pierre le Normand, chevalier, seigneur de Merelessart, et de damoiselle Jeanne de Fontaines. Ils ont eu pour fils :

Charles le Ver, chevalier, seigneur de la Vassoure, officier d'infanterie au régiment de la Marine, ensuite major de dragons. Le 27 mars 1668, il accorda décharge de sa tutelle à Louis le Ver, chevalier, seigneur de Busmenard, et se maria, par contrat du 8 février 1700, passé devant Lefebvre, notaire à Abbeville, avec Judith *de Montmorency*, fille de Daniel de Montmorency, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Cour-

du-Bois, et de Barbe de Halart (1). Elle est morte sans enfants en 1713;

4°. Flour le Ver, écuyer, seigneur de Framicourt, légataire de sa mère le 17 septembre 1638;

5°. Jean le Ver, auquel sa mère fit aussi un legs;

6°. Catherine le Ver, alliée, par contrat sous seings privés du 13 août 1634, avec François *de Campulley*, chevalier, seigneur de Saint-Ouen. Elle paraît être décédée avant le 17 mars 1644;

7°. Jeanne le Ver, demoiselle de Saint-Clair, qui était mineure lors du testament de sa mère, du 17 septembre 1638. Elle épousa, par contrat du 24 mai 1649, passé devant Pierre Beguin, notaire à Abbeville, Charles-André *Truffier*, écuyer, sieur de Fresnel, fils de Louis Truffier, écuyer, seigneur d'Allenay, et de Louise de Gourlay d'Azincourt.

XIV. André LE VER, chevalier, pair de Halloy, seigneur de Caux, de Pray, de Framicourt, d'Auchy, etc., fut pourvu par le roi, le 3 avril 1634, de la charge de capitaine de Saint-Riquier, vacante par la mort de son père. Le 29 novembre 1636, par contrat passé devant Pierre Fombert, notaire à Formeries, il épousa damoiselle Jeanne DE LA RUE, fille de Jean de la Rue, écuyer, seigneur de Bernapré, et de dame Michelle le Bouracher. (*Cabinet des ordres du Roi.*) C'est par suite de ce mariage que la terre de Bernapré est entrée dans la maison le Ver. Le 17 mars 1644, devant Papin notaire en Ponthieu, André le Ver transigea avec ses frères Jacques et Henri, et sa sœur Jeanne, sur le partage des successions de leurs père et mère. André fit son testament à Abbeville le 16 novembre 1655, devant Lefebvre, notaire en Ponthieu (*Ibid.*), et prescrivit sa sépulture en l'église de Caux, au tombeau de ses prédécesseurs. Le 14 juillet 1661, il fournit à Claude de Roncherolles, chevalier, marquis de Pont-Saint-Pierre, châtelain de la Ferté-Saint-Riquier, le relief de Pray-lès-Caux, mouvant de cette châtellenie, et mourut, ainsi que sa femme Jeanne de la Rue, avant le 24 juin 1665. Il en avait eu trois fils et quatre filles;

DE LA RUE : d'argent, à trois fasces de gueules.

1°. Jean, III° du nom, dont l'article suit;

2°. René le Ver, qui fut mis avec ses frères et ses sœurs sous la tutelle de Louis le Ver, chevalier, seigneur de Busmenard. Il est mentionné dans des lettres d'émancipation d'âge du 4 mars 1665. On ignore sa destinée ultérieure;

3°. André le Ver, sieur de Hanicourt, garde-du-corps du roi, mort célibataire;

(1) *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 617. Elle y est nommée Marthe de Halart.

4°. Anne le Ver, femme du seigneur de *Saint-Germer de Fly*, près Beauvais;
5° Madelaine le Ver, qui fut aussi mariée près de Gisors, en Normandie;
6°. Catherine le Ver, mariée, par contrat du 14 novembre 1667, passé devant Papin et Lefebvre, notaires à Abbeville, avec François *de Polhoy*, écuyer, sieur de Touffreville, fils aîné de François de Polhoy, écuyer, seigneur d'Offel et de Touffreville, et de Jeanne d'Amerval;
7°. Françoise le Ver, mariée, par contrat du 20 avril 1688, passé devant Charles Papin, notaire à Abbeville, avec André *de Crény*, écuyer, seigneur de Roupière, près d'Aumale, de Villers, en partie, et de Follemprise, fils aîné de Louis de Crény, écuyer, et Jeanne de Buade de Grissac.

XV. Jean LE VER, III[e] du nom, chevalier, marquis de Caux, pair de Halloy, seigneur d'Auchy, de Bernapré (1), de Framicourt, etc., naquit en 1641. Le 16 juin 1666, il fournit à Charles de Melun, seigneur de Dompvast, le relief de la seigneurie de Caux, puis à Jean de Bouton, chevalier, seigneur de Chantemesle, le 12 juillet 1687, le dénombrement d'un fief noble qu'il possédait dans la mouvance de la seigneurie de Ferrières. Il avait donné son aveu pour son fief de Pray-lès-Caux, le 30 septembre 1673, à Claude de Roncherolles, chevalier, baron de Huqueville, à cause de la châtellenie de la Ferté-lès-Saint-Riquier. (*Archives du département de la Somme*, t. I, p. 447.) Il fut pourvu par le roi de la charge de capitaine et gouverneur de la ville de Saint-Riquier au mois de novembre 1695, fournit en la chambre des comptes de Paris, le 3 juillet 1697, l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Halloy (*Cabinet des ordres du Roi*), fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 9 septembre 1699, et mourut avant le 11 décembre de la même année, date de l'inventaire de ses biens fait après sa mort par Lavernier, notaire à Abbeville. Il avait épousé 1°, par contrat passé le 24 juin 1665, devant Caron et Galloys, notaires au châtelet de Paris, Catherine LE ROY, fille de Claude le Roy, chevalier, seigneur de Valanglart, de Moyenneville et autres lieux, et de Catherine d'Acheu. Catherine le Roy fit son testament devant Pierre Lefebvre, notaire à Abbeville, le 4 septembre 1682; 2°, par contrat du 23 juillet 1686, passé devant Drouet et Plastrier, notaires au châtelet de Paris, Anne-Julie DE LA CHAUSSÉE D'EU, fille de messire Jérôme de la Chaussée, vicomte héréditaire du comté d'Eu et

LE ROY: tiercé en fasces, au 1[er] d'or, au lion léopardé de gueules; au 2 de sinople; au 3 d'hermine.

DE LA CHAUSSÉE: d'azur, semé de croissants d'argent; à 3 besants d'or, brochants.

(1) *Bernapré* est distant de cinq quarts de lieue d'Oisemont.

comte d'Arrest, ci-devant lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi sous la charge du duc de Longueville, et de feu dame Françoise de Sermoise. Le marquis de Caux avait fait son testament olographe à Abbeville, le 26 avril 1694, et demandé à être inhumé dans l'église de Caux au tombeau de ses prédécesseurs. Ses enfants y sont nommés dans l'ordre suivant :

Du premier lit :

1°. Jean-Hubert, dont l'article suit;

2°. André le Ver, chevalier, seigneur de Bernapré, né en 1679, légataire de ses père et mère les 4 septembre 1682 et 26 avril 1694, mort célibataire au château de Caux au mois de mars 1756;

3°. Charlotte le Ver, à laquelle sa mère légua 3,000 livres;

4°. Catherine le Ver, *mademoiselle de Bernapré*, née en 1674. Elle vivait sans être mariée en 1702;

Du second lit :

5°. Jérôme-Alexandre le Ver, né le 7 septembre 1692, connu d'abord sous le nom de chevalier de Caux, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 15 février 1715, et nommé, en 1719, deuxième cornette dans les chevau-légers d'Orléans, puis cornette dans ceux de la Reine en 1727. Le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ayant appelé près de lui tous les chevaliers de cet ordre, pour défendre l'île de Malte menacée par les Turcs, il s'y rendit en 1722. N'ayant pas fait de vœux, il obtint du grand maître la permission de porter la croix de Malte, etc., lorsqu'il se maria sous le titre de comte de Caux, par contrat du 6 janvier 1755, avec Anne-Philippe-Aglaé *Foubert*. Il devint chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et enseigne des chevau-légers de la Reine, avec grade de mestre-de-camp de cavalerie, et mourut à Paris le 12 janvier 1760. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1812, date de son décès à Paris, à l'âge de 93 ans.

XVI. Jean-Hubert LE VER, chevalier, marquis de Caux, pair de Halloy, seigneur de Pray et autres lieux, naquit en 1675. Il fut nommé capitaine au régiment du Roi, infanterie, par commission du 23 mai 1699, fut pourvu, le 22 juillet 1700, de la charge de gouverneur de Saint-Riquier, créée héréditaire par édit du mois d'août 1696. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Par contrat du 17 juillet 1702, passé devant Lavernier, notaire à Abbeville, il épousa en premières noces Anne-Louise GAILLARD, fille de messire Louis Gaillard, écuyer, seigneur de Boencourt, de Morival et autres lieux, conseiller du roi, président du présidial d'Abbeville, et de

GAILLARD : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croix patées du même.

Louise-Gabrielle Duché. Elle fit son testament le 8 février 1706, mourut le lendemain, et fut inhumée dans l'église de Caux. Le marquis de Caux épousa en secondes noces Constance-Hippolyte-Charlotte DE CLERCY, morte à Caux le 26 juillet 1763, fille de Jean de Clercy, chevalier, seigneur d'Angiens, de Silleron, etc., et de Constance-Hippolyte de Montigny. Le marquis de Caux était décédé en 1739. Le 18 mai de cette année, l'inventaire de sa succession fut fait devant Hecquet, notaire à Abbeville. Ses enfants furent ;

DE CLERCY : de sinople, à la fleur de lys d'or.

Du premier lit :

1°. Jean-Louis-Hubert, dont l'article suit;

2°. Jean-François-Hubert le Ver, né le 3 novembre 1704, reçu page du roi en la grande écurie le 19 avril 1721, mort célibataire;

3°. Julie-Huberte le Ver, née à Abbeville le 1er juin 1703;

4°. Marie-Emmanuelle le Ver, née à Abbeville le 2 février 1706, mariée, par contrat du 21 mars 1741, passé devant Jean Hecquet, notaire de cette ville, avec messire Henri-Joseph *Heuzé*, chevalier, seigneur de Hurtevent, capitaine au régiment Royal, dragons. En 1771, après la mort d'Emmanuel-Daniel-Antoine-Hubert le Ver, marquis de Caux, son neveu, elle devint héritière des terres de Halloy et de Caux, qui étaient dans sa maison depuis 400 ans. (Ses petits-enfants ont vendu la terre de Halloy en 1816.) Elle est morte le 25 novembre 1780;

Du second lit :

5°. Constance-Anne-Marie le Ver, *mademoiselle de Caux*, née en 1708, morte sans alliance à Abbeville le 4 octobre 1755.

XVII. Jean-Louis-Hubert LE VER, chevalier, marquis de Caux, pair de Halloy, seigneur d'Oissy (1), etc., brigadier d'infanterie des armées du roi, entra lieutenant réformé au régiment du Roi, infanterie, le 30 avril 1724, obtint une lieutenance le 6 mai 1726, puis une compagnie le 1er août 1734. Il s'était trouvé aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan en 1733, puis l'année suivante à ceux de Tortone et de Novarre, à l'attaque de Colorno et à la bataille de Parme. Le marquis de Caux commanda sa compagnie à celle de Guastalla au mois de septembre

(1) *Oissy* est situé à une lieue et demie de Picquigny.

suivant, aux siéges de Reveré et de Gonzague en 1735, à la prise de Prague, et au combat de Sahay, fut breveté chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 24 octobre 1739, se trouva à la défense et à la mémorable retraite de Prague sous le maréchal de Belle-Isle en 1741 et 1742, à la bataille de Dettingen en 1743, aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, à l'affaire de Haguenau, et au siége de Fribourg en 1744, à la bataille de Fontenoy, ainsi qu'aux siéges des villes de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath en 1745. Devenu colonel du régiment d'infanterie de Lorraine, par commission du 1er décembre de cette dernière année, à la place du comte de Montbarrey, promu au grade de maréchal-de-camp. Le marquis de Caux commanda ce corps aux siéges de Mons et de Charleroy, ainsi qu'à la bataille de Raucoux en 1746, à celle de Lawfeld et au siége de Berg-op-Zoom en 1747, et à Anvers en 1748. Le 10 mai de cette année, il fut promu au grade de brigadier d'infanterie. Il servit en cette qualité au camp d'Alsace en 1754, quitta le service au mois de février 1759, et mourut le 8 octobre 1760. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°, t. VIII, p. 489.) Il avait épousé, par contrat passé au château de Mont-l'Évêque, près Senlis, devant Hurtrelle, notaire au châtelet de Paris, le 14 mai 1743, Marie-Antoinette-Madelaine TRUDAINE, morte en son château d'Oissy, près d'Amiens, le 29 mai 1747, âgée de 28 ans (1), fille de feu Joseph de Trudaine, chevalier, seigneur d'Oissy, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier de cavalerie des armées du roi et inspecteur de la gendarmerie, et de dame Marie-Louise-Élisabeth Hennequin. Il a laissé :

TRUDAINE : d'or, à trois daims de sable.

1°. N..... le Ver, marquis de Caux, mort de la petite-vérole au mois de mai 1766. Il n'était pas marié ;
2°. Emmanuel-Daniel-Antoine-Hubert, qui suit.

XVIII. Emmanuel-Daniel-Antoine-Hubert LE VER, marquis de Caux, pair de Halloy, etc., né au château d'Oissy, bailliage d'Amiens, le 15 janvier 1746, fut d'abord garde de la marine et ensuite mousquetaire du roi. Il mourut de la petite-vérole à Paris,

(1) *Gazette de France* du 17 juin et *Journal de Verdun* du mois de septembre 1747, p. 239.

sans avoir été marié, le 18 octobre 1771. Tous les biens de sa branche, éteinte en sa personne, furent recueillis par sa tante, madame de Heuzé de Hurtevent, et passèrent aux enfants de cette dame.

SEIGNEURS DE BUSMENARD, DE CHANTRAINE, etc.

X. Nicolas LE VER, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Busmenard, second fils de Jean le Ver, I[er] du nom, écuyer, pair de Halloy, seigneur de Caux, et de Marie de Malicorne, obtint, en legs de sa mère, le fief de Busmenard, par son testament du 9 février 1499 (*v. st.*), dont l'exécution, consentie par Jean le Ver, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Caux, son frère aîné, et Pierre le Prévost, écuyer, seigneur du Quesnoy, son frère utérin, fut sanctionnée par sentence de Jacques le Briois, lieutenant-général au bailliage d'Abbeville du 28 septembre 1500. (*Cabinet des ordres du Roi.*) Nicolas le Ver reçut commission du bailli d'Abbeville, le 18 mars 1513 (*v. st.*), pour faire assigner différents particuliers. Le 16 mars 1526, il donna l'aveu et dénombrement des fiefs de Poilletot et de Villers, situés à Fressenneville, mouvants en plein hommage de bouche et de main de la seigneurie de Fressenneville, appartenante à Antoine d'Ailly, chevalier, baron de Picquigny, vidame d'Amiens. (*Titre original en parchemin.*) De sa femme dont le nom est ignoré, il laissa, entr'autres enfants, Jean, II[e] du nom, qui suit.

N....

XI. Jean LE VER, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Busmenard, de Villers et de Pailletot, épousa, 1°, par contrat du 15 septembre 1526, passé devant Nicolas Doresmieux et Jean Aucosté, manans à Abbeville, auditeurs du roi au comté de Ponthieu, damoiselle Marguerite DE HAUCOURT, de l'ancienne maison de ce nom, dont la branche aînée s'éteignit dans la maison de Bailleul, laquelle, par une alliance en 1505, porta la terre de Haucourt dans la maison de Mailly. Par cet acte, Nicolas le Ver, père de Jean II, lui fit don de la terre de Busmenard ; 2° Lamberte HOURDE, veuve de N.... de la Rue, laquelle testa le 15 juillet 1556 ; 3° Jeanne DE FRÉTIN ; 4°, par contrat du 9 avril 1559, après Pâques, passé sous seings privés, inséré en entier dans une sentence d'exécution rendue en

DE HAUCOURT : d'argent, fretté de gueules.

HOURDE :

DE FRÉTIN :

la juridiction du comté d'Eu du 14 octobre 1567, et reconnu devant Pierre Micquignon, notaire royal en la prévôté de Vimeu, damoiselle Hélène DE TORCY, veuve de Charles de Beauvisage, écuyer, seigneur de Chantraine, et mère de Michelle de Beauvisage, qui, par le même contrat, épousa Nicolas le Ver, fils aîné de Jean II. Celui-ci avait reçu un aveu le 28 juillet 1548, comparu au ban et arrière-ban, et avait obtenu acte de comparution par sentence du bailliage d'Amiens du 10 juillet 1553. Jeanne de Frétin, en son absence, stipulant pour elle et pour lui, fit l'acquisition de la moitié d'une maison située à Verron, par acte du 4 mai 1557, passé devant Honoré le Blond, notaire à Abbeville. Jean le Ver a eu pour enfants :

DE TORCY : écartelé, aux 1 et 4 de sable, à la bande d'or; aux 2 et 3 losangés d'or et de gueules; à la bande d'or brochante sur l'écartelé.

Du premier lit :

1°. Nicolas, II° du nom, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. François le Ver, écuyer, sieur de Potteau, marié, par contrat du 15 décembre 1578, passé devant Antoine Garde et Pierre Buignet, notaires à Rue, avec damoiselle Marie *de la Croix*, dame de Buire-en-Halloy, fille unique de feu Jean de la Croix, et de Louise de Hardentun, alors remariée avec Jacques de Brestel, écuyer, seigneur de Bonnelles. Il fut assisté à son contrat par son frère aîné, Nicolas le Ver, seigneur de Busmenard, par Jean de Torcy, écuyer, seigneur de Bosrourt et de la Motte des Marets en Vimeu, de maître Julien Courtrel, procureur fiscal de la ville de Montreuil, époux de Marie de la Rue, sœur utérine de François le Ver, et par Jérôme de Frétin, écuyer, sieur dudit lieu du Fresne, d'Avesnes et de Verron en Ponthieu, lieutenant pour le roi au gouvernement de Rue. François le Ver mourut le 15 février 1619, et fut inhumé dans l'église de Montigny-lès-Nampont, près Montreuil-sur-Mer, où son épitaphe se voit encore aujourd'hui. Marie de la Croix, sa veuve, fit son testament le 7 février 1636, devant Daniel Dacheu, notaire à Abbeville. Leurs enfants furent :

A. Nicolas le Ver, écuyer, seigneur de Buire-en-Halloy, marié, en 1618, avec Madelaine *de Rambures*, fille de Gédéon de Rambures, écuyer, seigneur de Houdecoustre, et de feu Marguerite le Comte. On ignore s'il en a eu des enfants;

B. Antoinette le Ver, mariée 1°, par contrat du 7 août 1611, passé devant Antoine Foyart, notaire à Montreuil-sur-Mer, avec Claude *Hurtel*, écuyer, sieur de Tyrancourt, fils de feu Germain Hurtel et de Marie de Gouy, alors remariée avec Louis de Buisne, écuyer,

sieur de Tunc; 2°, avant le 14 juin 1618, avec Nicolas *de Gouy*, écuyer, sieur de Contes, dont elle resta veuve avant le 16 février 1630. Elle avait fait un testament devant Daniel Dacheu, notaire à Abbeville, le 23 décembre 1629. Elle avait eu de son second mari :

Catherine de Gouy, mariée, par contrat du 27 novembre 1641, passé devant Michel Framery, notaire en Ponthieu, avec François *de Belloy*, chevalier, seigneur de Beauvoir. Leur fille reçut une donation d'Antoinette le Ver, son aïeule, par acte du 23 juillet 1642, passé devant François Papin, notaire à Abbeville;

C. Madelaine le Ver, mariée aussi, par contrat du 7 août 1611, passé devant Antoine Foyart, avec Michel *de Montadion*, écuyer, sieur de la Ferrière, sergent-major du régiment de Picardie;

D. Autre Antoinette le Ver, mariée, avant le 14 juin 1618, avec Sidrac *du Four*, écuyer, sieur de la Rivière;

E. Marie le Ver, alliée, par contrat du 14 juin 1618, passé devant Simon de Leaue, notaire à Montreuil, avec Mathieu *Bodart*, écuyer, sieur du Buisson et de Frauqueville, fils de Jean Bodart, écuyer, sieur de Franqueville, de Piheu et des grand et petit Buissons, et d'Antoinette de la Tranchée, mariage auquel assistèrent Antoinette le Ver, dame de Gouy, et Antoinette le Ver, dame du Four, ses sœurs.

DE BEAUVISAGE : d'argent, à 3 fasces de gueules; au perroquet d'or, brochant sur le tout.

XII. Nicolas LE VER, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Busmenard, de Chantraine et autres lieux, épousa, par contrat du 9 avril 1559, damoiselle Michelle DE BEAUVISAGE, dame de Chantraine, fille et héritière en partie de Charles de Beauvisage, écuyer, seigneur de Chantraine, et d'Hélène de Torcy, qui, par le même contrat, se remaria avec Jean le Ver, père de Nicolas II[e]. Celui-ci fournit trois aveux les 27 octobre 1573, 20 juin 1580, et 13 octobre 1598, et rendit hommage, le 20 août 1579, à Henri de Lorraine, comte d'Eu, pour le fief des Maillots, qui appartenait à sa femme. Il servait à l'armée du roi Henri IV, lorsque ce prince lui donna, le 20 juin 1591, un passe port pour se retirer dans ses maisons de Busmenard, de Fresseuneville et de Chantraine. Le 14 décembre de la même année, le roi lui fit expédier une commission pour lever une compagnie de 100 hommes de guerre, destinés à la garde de Saint-Vallery, et il fut chargé, les 20 juin 1596 et 21 mai 1597, par le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, de lever des troupes et de faire armer les communes pour s'opposer aux entreprises des ennemis. Nicolas le Ver vivait

encore en 1609. Michelle de Beauvisage, sa femme, l'avait rendu père de quatre fils et d'une fille :

1°. Jean, II° du nom, qui suit ;

2°. Oudard le Ver, né le 9 avril 1577, } leur destinée n'est pas connue ;
3°. Antoine le Ver, né le 31 janvier 1584, }

4°. François le Ver, écuyer, sieur de Busmenard, homme d'armes de la compagnie de Mgr le dauphin. Le 18 novembre 1609 il passa une procuration à Noyon pour faire toucher ses appointements (*Cabinet des ordres du Roi*) ;

5°. Marguerite le Ver, née le 15 janvier 1583, mariée, par contrat du 24 février 1603, passé devant Lasnier, tabellion à Eu, avec François *d'Abancourt*, écuyer, seigneur de Saint-Blancard et de Courcelles, fils de Jean d'Abancourt, écuyer, seigneur de Courcelles, et d'Ide de Neufville.

XIII. Jean LE VER, II° du nom, écuyer, seigneur de Busmenard, de Chantraine, de Fressenneville (1), en partie, de Villers, de Potteau, des Maillots, etc., né le 31 mai 1563, obtint du roi Henri IV, le 13 décembre 1591, une commission pour lever une compagnie de 100 hommes de guerre et tenir garnison à Saint-Vallery-sur-Somme, sous le duc d'Épernon. Par lettres données au camp devant Rouen, le 15 du même mois, Henri IV accorda à Jean le Ver, seigneur de Chantraine, la confiscation des biens de Pierre Chory et Pierre Manée, rebelles, pour l'indemniser de la rançon qu'il avait été obligé de payer aux rebelles de Montdidier (2). Il avait épousé, par contrat du 30 avril 1587, passé devant Jean Bodin, tabellion au duché d'Aumale, et Claude Sellier, son adjoint, damoiselle Madelaine DE RUNE, dame d'Escouelle (3), fille de Charles de Rune, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Beaucamp, et d'Anne, dame de Fouquesolle, fille de Jean, III°

DE RUNE : d'argent, au sautoir d'azur, cantonné de 4 aiglettes au vol abaissé de gueules.

(1) *Fressenneville*, paroisse de 189 feux, située à une lieue un tiers N. de Gamaches, et à quatre lieues O. S. O. d'Abbeville.

(2) Du temps du connétable du Guesclin, la rançon d'un prisonnier de guerre était du quart de son bien. (*Histoire de France*, par Villaret, t. X, p. 33.) Le maréchal de Montluc dit, dans ses *Commentaires*, que la rançon ordinaire d'un prisonnier ne devait être que d'une année du revenu de ses terres, charges et pensions, et il témoigne son indignation contre ceux qui exigent davantage. (*Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, par Poullain de Saint-Foix, t. I, p. 28.)

(3) *Escouelle*, terre seigneuriale située dans la mouvance du comté de Fauquemberg, laquelle provenait de la succession d'Oudart du Biez, maréchal de

du nom, seigneur de Fouquesolle, et de Madelaine du Biez, fille du maréchal du Biez; Anne de Fouquesolle, remariée avec Gilles de Chaumont-Quitry, seigneur de Bellestre et d'Omerville en partie, aussi chevalier de l'ordre du Roi. Après la mort de Jean le Ver, Madelaine de Rune épousa en secondes noces Adrien de la Rivière, chevalier, seigneur de Chépy. Elle avait eu du seigneur de Busmenard, son premier mari :

1°. Nicolas, III° du nom, qui suit ;

2°. Marie le Ver, à laquelle sa mère donna le quint de la terre d'Escouelle, qu'elle porta en mariage, par contrat du 1er septembre 1610, passé devant Laurent le Griel et Michel Robillard, tabellions au comté d'Eu, à Antoine *du Quesnoy*, écuyer, sieur de Resty, en Boulonnais, fils d'Antoine du Quesnoy, écuyer, seigneur du Quesnoy et de Resty, et de Barbe de Belloy ;

3°. Charlotte le Ver, mariée, par contrat du 28 janvier 1625, passé devant Jean Lebeuf, tabellion au comté d'Eu, avec messire Jean *Godard*, écuyer, sieur de Briençon, fils de feu François Godard, écuyer, sieur de Briençon et de Cumont, et de Geneviève Héron de Guimerville. Nicolas le Ver, son frère, lui constitua en dot 8,000 livres.

XIV. Nicolas LE VER, III° du nom, chevalier, seigneur de Busmenard, de Chantraine, de Fressenneville, de Villers, de Potteau, etc., baron de Couvay (1), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, lieutenant-colonel du régiment de Lorraine, et maréchal de bataille des camps et armées du roi, fut nommé capitaine d'infanterie par commission du 10 novembre 1615. Par autre commission du 10 août 1622, le duc de Longueville le nomma capitaine garde-côte du Havre et du comté d'Eu. Le 25 septembre 1629, il eut ordre du roi de lever 50 hommes de pied pour ajouter à la compagnie

France, bisaïeul de Madelaine de Rune. Anne de Fouquesolle, dame d'Escouelle, donna cette terre à sa fille, Madelaine de Rune, et David de Rune, son frère, écuyer, seigneur de Beaucamp, enseigne de la compagnie de 50 hommes d'armes sous M. de Rubempré, ratifia cette donation par acte passé devant Antoine Legrand, notaire à Rue, le 29 juillet 1593.

(1) La terre, baronnie et châtellenie *de Couvay*, mouvante de la seigneurie de Châteauneuf en Thimerais, fut acquise par Nicolas le Ver, d'Hélène Girault et d'Anne de Maupas, veuve de François de Picquet, par acte du 17 mars 1631, passé devant Richepanse et Gaulthier, notaires au châtelet de Paris, et il en rendit hommage le 16 décembre de la même année.

de 100 hommes qu'il commandait dans le régiment du prince de Phalsbourg; et, le surlendemain, il reçut l'ordre de passer la revue de cette compagnie. Il servit ensuite en qualité de premier capitaine au régiment de Chamblay, et d'aide-de-camp à l'armée d'Italie, suivant un certificat donné par le duc de Créquy, maréchal de France, daté du camp de Bresine, le 2 décembre 1635. La *Gazette de France*, du 21 juillet de cette année, fait mention du sieur de Chantraine comme commandant d'Abbeville, et celle du 15 octobre suivant, comme servant en qualité d'aide-de-camp au siége de Valence. Le dernier jour de février 1636, le roi accorda des lettres d'état pour 6 mois au seigneur de Chantraine, lieutenant-colonel du régiment de Chamblay, portant le titre de régiment de Lorraine. Il est qualifié gentilhomme de la chambre du roi dans un aveu qu'il avait rendu le 7 mars 1617, pour la seigneurie de Chantraine, à messire Jean de Neufville, chevalier, baron de Fresne, aussi gentilhomme de la chambre du roi, de même que dans le dénombrement qu'il en donna le 19 mai de la même année, et dans l'hommage qu'il renouvela le 13 août 1618. Nicolas le Ver avait épousé, par contrat du 20 avril de cette dernière année, passé devant Jacques le Pasques et François le Moyne, notaires au châtelet de Paris, damoiselle Jeanne GAULTIER, morte au mois de février 1653, fille de Nicolas Gaultier, écuyer, seigneur de Malletaille, conseiller du roi, président trésorier-général de France en Picardie, et d'Élisabeth Huguet. Le 2 mai suivant, il donna, avec cette dame, décharge de la ferme de Montjaye-sous-Dammartin, qui lui avait été constituée par ses père et mère. En 1627, Nicolas le Ver fit appel au parlement de Paris d'une sentence rendue, le 3 novembre 1623. contre lui, au profit de Marguerite le Ver, sa tante, veuve de François d'Abancourt, écuyer, sieur de Saint-Blancard. Nicolas le Ver, seigneur Chantraine, lieutenant-colonel du régiment de Chamblay, fut tué à la bataille du 22 juin 1936, sur les bords du Tésin, contre l'armée espagnole. (*Gazette de France du 9 juillet.*) Ses enfants furent: GAULTIER.

1°. Nicolas le Ver, chevalier, marquis de Chantraine, baron de Couvay, seigneur de Busmenard, de Chantraine, de Villers, des Maillots et de Potteau, capitaine des gardes-des-côtes depuis Tréport jusqu'à Dieppe, etc. Le 3 octobre 1643, au nom de Jeanne Gaultier, sa mère, de ses frères et de sa sœur, il fit hommage au roi pour la baronnie de Couvay. Il épousa, par contrat du 10 mai 1661, passé devant Cartier et d'Orléans, notaires

au châtelet de Paris, Madelaine *du Bois*, fille de Jean du Bois, seigneur du Menillet et de Bailly, conseiller au parlement de Paris, et de Madelaine Dorat, et obtint, le 28 juin de la même année, de la duchesse de Montpensier, comtesse d'Eu, la permission de faire placer un banc dans le chœur de l'église de Creil. Le marquis de Chantraine est décédé sans postérité, peu avant le 18 juillet 1678, date de l'inventaire de sa succession ;

2°. Jacques le Ver, chevalier, baron de Villers, seigneur et patron de Gonzeville (1), seigneur en partie d'Héberville (2), du Mesnil-Testier, et autres lieux. Il fut nommé aide-de-camp du duc de Longueville par provisions du dernier jour de février 1649, et maître-d'hôtel ordinaire du roi par provisions du 20 juillet 1651. Le 2 juin 1652, il prit possession de la charge de lieutenant de roi des ville, château et citadelle du fort du Polet de Dieppe. Il y commanda une compagnie entretenue pour le service du roi, et fut ensuite nommé lieutenant des maréchaux de France au pays de Caux, en Normandie, le 26 février 1680. Il avait épousé 1°, par contrat sous seings privés du 2 février 1655, en présence du duc et de la duchesse de Longueville, contrat reconnu aux requêtes du palais à Rouen, le 25 de ce mois, Madelaine *le Cornier de Sainte-Hélène*, veuve de messire Nicolas de Civille, chevalier, seigneur d'Estenard, de Rombosc, etc., fille de Pierre le Cornier, écuyer, sieur de Sainte-Hélène, conseiller en la cour des aides de Normandie, et de dame Marguerite Richard ; 2°, par contrat du 5 mai 1676, Gabrielle *de Droullin*, inhumée en l'église de Gonzeville, le 4 janvier 1694, fille de feu messire Jacques de Droullin, chevalier, seigneur patron de Vrigny, et de dame Madelaine le Sesne. Jacques le Ver mourut à l'âge de 84 ans et 5 mois, et fut inhumé dans le chœur de la même église de Gonzeville le 12 novembre 1705. Il avait eu de sa première femme :

A. Anne-Marie le Ver, née le 19 octobre 1657, alliée, par contrat sous seings privés, du 7 juillet 1687, avec messire Pierre *Baudouin*, chevalier, seigneur du Basset, conseiller au parlement de Normandie ;

B. Geneviève le Ver, sœur jumelle de la précédente, d'abord religieuse à l'abbaye du Trésor, ordre de Citeaux, en 1674, puis abbesse de l'abbaye de Willencourt, du même ordre, à Abbeville, le 24 avril 1707. (*Gallia Christiana*, édition de 1751, t. X, p. 1345.) Elle a été

---

(1) *Gonzeville*, paroisse située à deux lieues trois quarts S. E. de Saint-Valery, en Caux, et à cinq lieues N. de Caudebec. Elle comprenait 3 feux privilégiés et 36 feux taillables. Elle est connue, depuis le milieu du dix-huitième siècle, sous le nom de *Gonneville*. Cette terre est revenue au marquis le Ver.

(2) *Héberville*, paroisse distante de deux lieues et demie S. S. E. de Cany, et de cinq lieues et demie N. de Caudebec. On y comptait un feu privilégié et 68 feux taillables.

transférée à l'abbaye de l'Amour-de-Dieu de Soissons, au commencement de l'année 1719;

C. Éléonore le Ver, religieuse à l'abbaye du Trésor, en 1680, ensuite prieure de Willencourt sous sa sœur;

3°. Louis, qui a continué la descendance;

4°. Élisabeth le Ver, mariée, par contrat du 10 mars 1655, avec François *Cornu*, chevalier, *dit* le marquis de Beaucamp, qui fit son testament le 1er septembre 1691, et était fils d'Oudard Cornu, chevalier, et de dame Marie de Saint-Blimond. Élisabeth le Ver mourut sans enfants le 30 mai 1696.

XV. Louis LE VER, chevalier, seigneur de Busmenard, de Chantraine, de Villers, du Mesnil-David (1), de Potteau, etc., capitaine au régiment de la Tour, infanterie, par commission du 27 avril 1646, passa un accord, le 18 novembre 1652, devant Leseigneur, tabellion juré à Eu, avec Nicolas, Jacques et Élisabeth le Ver, ses frères et sœur, et fit un partage avec eux, par acte du 9 janvier 1655, passé devant Nicolas Cartier, et Baltazard d'Orléans, notaires au châtelet de Paris. Il épousa 1°, par contrat du 28 janvier 1650, passé devant Charles Lefebvre et son collègue, notaires à Abbeville, mariage célébré le 8 février suivant en l'église de Saint-Wulfran d'Abbeville, Françoise DE COPPEQUESNE, veuve de Jean de Chery, chevalier, seigneur de Rivery et de Villancourt, et fille de Jacques de Coppequesne, écuyer, sieur de Fressenneville, et de Louise de Nointel; 2°, par contrat du 12 mars 1658, Élisabeth DE SAREVILLERS DE BRUNCOTTE, veuve du sieur de Malvoisine, morte en 1668; 3°, par contrat du 20 avril 1671, passé devant Laurent et Galloy, notaires au châtelet de Paris, Marthe SUBLET, veuve de Louis le Féron, sieur de Bresme, gentilhomme de la maison du Roi. Le 22 mai 1660, Louis le Ver vendit la terre de Busmenard au sieur Danzel, et il acheta celle du Mesnil-David, de Louis d'Espinay, seigneur de Ligneris, par contrat du 22 avril 1664. Par acte du 4 mars 1665, rendu en la justice du comté de Ponthieu, il fut nommé curateur des enfants de feu André le Ver, écuyer, seigneur de Caux, puis déchargé, le 27 mars 1668, de la tutelle des enfants mineurs de feu Henri le Ver, chevalier, seigneur de la Vassourie.

DE COPPEQUESNE : de gueules, à 3 glands d'or.

DE SAREVILLERS : d'argent, à la croix de sable frettée d'or.

SUBLET : d'azur, au pal bretessé d'or, maçonné de sable, et chargé d'une vergette du même.

(1) *Le Mesnil-David*, paroisse située entre Aumale et Neufchatel, et qui comprenait 2 feux privilégiés et 42 feux taillables.

Louis le Ver fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, du 8 novembre 1697. Il est décédé à Morville-sur-Andelle le 9 juin 1709. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Jacques-Philibert, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Charlotte le Ver, née le 25 avril 1659, mariée en l'église de Saint-Sulpice à Paris, le 20 octobre 1699, avec Daniel *de Montmorency*, II° du nom, chevalier, seigneur d'Acquest, veuf de Marie de Lescar, et décédé au mois de novembre 1708, sans enfants de ce second mariage. Il était frère de Judith de Montmorency, femme de Charles le Ver, seigneur de la Vassourie. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 617);

Du troisième lit :

3°. Louis-François le Ver, chevalier, seigneur de Villers, marié, par contrat du 13 mars 1696, passé à Grandvilliers, en Beauvaisis, avec Geneviève-Élisabeth *Bigant*, fille de messire François Bigant, chevalier, seigneur de Thubeauville, de Nolleval et autres lieux, et d'Élisabeth de Dampierre. Ils ont eu pour fils unique :

Adrien le Ver, chevalier, seigneur de Villers, élevé à l'école des cadets gentilshommes à Metz, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort à Cayenne en 1771, laissant de son mariage avec Thérèse *Poulain*, une fille :

Thérèse-Pauline le Ver, mademoiselle de Villers, née à Cayenne en 1769, passée en France en 1773, et mariée en l'église de Saint-Sulpice, à Paris, avec N.... *Durand*, baron de Pérignat, en Auvergne, où elle est morte en 1801, laissant une fille unique.

XVI. Jacques-Philibert LE VER, chevalier, seigneur de Chantraine, reçut une commission le 18 décembre 1674, pour lever et commander une compagnie dans le régiment de Picardie, infanterie, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bignon, intendant de la généralité d'Amiens, du 24 mai 1698. Jacques-Philibert le Ver vivait encore le 15 juillet 1719. Il avait épousé, par contrat du 10 juin 1692, passé à Richemont au comté

d'Eu, devant Adrien le Merchier, notaire, Marthe-Renée DES PRÉS, fille de François des Prés, chevalier, seigneur de Mailly, conseiller du roi en ses conseils, secrétaire des commandements de madame la duchesse douairière d'Orléans, et de Madelaine Girard. De ce mariage vinrent :

DES PRÉS : d'argent, à 3 merlettes de sable au chef du même, chargé de 3 bandes du champ.

1°. Marie-Joseph le Ver, chevalier, seigneur de Chantraine, capitaine au régiment de Normandie, infanterie, marié avec Ursule *de Ternisien*, fille de François de Ternisien, écuyer, sieur de Russelin, et d'Anne le Vasseur. Ils ont eu, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

A. N..... le Ver, morte religieuse aux Ursulines de la ville d'Eu ;

B. Ursule le Ver, née en 1723, mariée, par contrat du 19 octobre 1771, passé devant Hecquet, notaire à Abbeville, avec Louis-Michel-Vincent *le Canu*, chevalier, vicomte de la Jonquière et de Bray. Elle est morte en couches en 1772 ;

2°. Augustin-César, dont l'article suit;

3°. Marie-Anne le Ver, alliée, par contrat du 12 juin 1724, avec Charles-François *de Beauvais*, écuyer, seigneur de Vouty, de Nullemont et de Bonnelles, capitaine au régiment d'Uxelles, fils d'Alexis de Beauvais, seigneur de Vouty, et de Madelaine-Louise Roger, dont sont issus plusieurs enfants morts sans postérité ;

4°. Reine-Charlotte le Ver, alliée, par contrat du 25 août 1733, avec Alexis-Charles *des Hayes*, écuyer, seigneur des Deffends, près d'Aumale, qu'elle a rendu père de plusieurs enfants.

XVII. Augustin-César LE VER, *dit* le chevalier de Chantraine, né à Fressenneville le 1[er] janvier 1707, fut élevé à l'école des cadets gentilshommes à Metz, et nommé capitaine dans le régiment de milice de Villebrun le 8 juillet 1735; passa aux îles de l'Amérique avec le même grade dans le détachement de la marine; fut employé à Cayenne et pensionné du roi. Il épousa, par contrat du 16 février 1759, passé devant Hacot et son confrère, notaires à Montreuil-sur-Mer, Catherine-Jacqueline-Susanne DU TERTRE, née le 25 mars 1736, décédée à Montreuil le 1[er] août 1807, fille de messire Ambroise-François-Louis du Tertre, écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Susanne Mithon. Le chevalier de Chantraine est décédé à Montreuil-sur-Mer le 10 octobre 1776, ayant eu deux fils et une fille :

DU TERTRE : d'argent, à 3 aiglettes éployées de gueules, becquées et armées d'azur.

1°. Louis-Augustin, dont l'article suit;

2°. N..... le Ver, né à Montreuil-sur-Mer en 1762, mort en 1764;

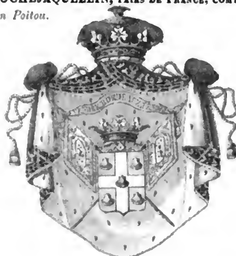
3°. Marie-Rose-Susanne le Ver, née au même lieu le 16 janvier 1763, mariée, par contrat du 27 novembre 1787, passé devant Poultier, notaire, avec messire Charles-François-Marie *de Cossette*, chevalier, seigneur de Baucourt, ancien page du roi en la grande écurie, fils de Charles-Louis-Henri de Cossette, chevalier, vicomte de Wailly, seigneur de Baucourt, etc., aussi ancien page du roi en la grande écurie, et de dame Marie-Anne-Charlotte de Framery de Sorrus, dont elle a des enfants.

XVIII. Louis-Augustin LE VER, *dit* le marquis le Ver, chevalier, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Amiens le 30 juillet 1760. Il a fait ses preuves de noblesse, le 9 mars 1774, pour être reçu page de madame comtesse de Provence, a été breveté sous-lieutenant au régiment du Roi, dragons, le 29 septembre 1777, puis capitaine réformé au régiment Royal-Navarre, cavalerie, le 31 mai 1783. Émigré en 1792, il a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé jusqu'au licenciement effectué en 1801, d'abord dans la compagnie formée avec les officiers du régiment Royal-Navarre, ensuite comme capitaine dans le régiment de cavalerie de Rurange en 1795, puis, avec le même grade, dans les dragons du régiment d'Enghien. Il a été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis par Mgr. le prince de Condé le 12 mars 1797, créé lieutenant-colonel de cavalerie le 31 décembre de la même année, et colonel de cavalerie le 4 février 1815. Par contrat passé au château de Willemant, devant Lefrançois, notaire au Vieil-Hesdin, le 27 décembre 1812, le marquis le Ver a épousé Marie-Charlotte-Antoinette DE PARTZ DE PRESSY, dame de Pressy, en partie, d'Equirre, etc., fille de messire François-Marie de Partz, marquis de Pressy, ancien officier au régiment du Roi, infanterie, et de dame Marie-Adélaïde de Loste de Willemant. Il habite son château de Rocquefort, en Normandie, près d'Yvetot.

DE PARTZ : d'argent, au léopard de sinople, armé et vilené de gueules.

DU VERGIER
DE LA ROCHEJAQUELEIN,

SEIGNEURS DU VERGIER, DE RIDEJEU, DU PLESSIS, DE LA PÉPINIÈRE, DE BOISINARD, DE LA CAROLLIÈRE, DU FOURNY-GUITEAU, DU FRESNE-CHABOT, DE LA DURBELIÈRE, DE SAINT-AUBIN, DES GIRARDIÈRES, etc., MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN, PAIRS DE FRANCE, COMTES DE LA ROCHEJAQUELEIN, *en Poitou.*



ARMES : *De sinople, à la croix d'argent, chargée en abîme d'une coquille de gueules, et cantonnée de quatre coquilles d'argent.* Couronne de marquis. Supports : les deux étendards de la compagnie des grenadiers à cheval de la garde du roi (1), passés en sautoir derrière l'écu, et réunis par une banderolle de sable, où sont tracés, en lettres d'or, ces mots : VENDÉE, BORDEAUX, VENDÉE (2).

« La maison DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN a pris son » nom de la terre *du Vergier* (3), située auprès de Bressuire, en

(1) De l'ancienne maison du roi, rétablie à la première restauration, et supprimée à la seconde, comme les chevau-légers, les mousquetaires, etc.

(2) Cette légende, concédée avec les étendards, par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 18 février 1818, rappelle les diverses époques et les différents théâtres où la maison de la Rochejaquelein a versé son sang pour la cause royale depuis la révolution.

(3) Ou *du Verger*. C'est ainsi que le nom de cette maison est alternativement orthographié dans les actes et dans les chroniques. Il est écrit *de Viridario* et quelquefois *de Vegerio* dans les anciens titres latins.

« Poitou. A cet avantage, qui assure la pureté de son origine, elle « joint celui de s'être rendue constamment recommandable par « ses services et par les alliances qu'elle a contractées. »

Ce témoignage des généalogistes des ordres du Roi (1), a précédé les temps malheureux où cette maison s'est placée, par son beau dévouement à la cause royale, au rang de celles qui ont le mieux mérité la reconnaissance du prince, et l'admiration de la postérité.

L'un de ses premiers auteurs, Aimeric du Vergier, (*Aimericus de Vergerio*), qualifié chevalier, était curateur de Pierre Asceron. dans l'octave de la Saint-Martin 1275, suivant un acte tiré des archives du chapitre de la Rochelle. (2)

La filiation est littéralement suivie depuis Jean, Ier du nom, qui suit.

I. Jean du Vergier, Ier du nom, varlet (3), domicilié dans la paroisse de Beaulieu, vivait à la fin du treizième siècle. Il est rappelé dans une constitution de dot faite par Jean II du Vergier, l'aîné de ses fils (4), à Catherine du Vergier, fille de ce der-

(1) Il est consigné, premièrement, dans les preuves des carrosses, faites, en 1771, par M. le marquis de la Rochejaquelein devant M. de Beaujon, qui en fit l'envoi, pour le roi, le 9 août de cette année, à M. le duc de la Vrillière, preuves dont l'original existe aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et copie analysée aux archives de la couronne; secondement, dans une lettre écrite le 12 juin 1780, par M. Chérin à M. le comte de Vergennes, et dont la transcription existe au t. I, p. 340 des registres de feu M. Berthier, généalogiste des ordres du Roi, aux archives de M. de Courcelles.

(2) La copie de ce titre existe dans les archives de la bibliothèque de la ville de la Rochelle, et fait partie des documents de M. Arcère, de l'Oratoire, auteur de l'histoire de cette ville.

(3) La qualité de *varlet* ou *valet* était alors en Poitou synonyme de celle d'écuyer, et la Roque, auteur du *Traité de la Noblesse*, (pp. 6 et 7), observe qu'elle était donnée aux plus grands seigneurs de cette province, et que même les fils du roi Philippe le Bel n'en ont pas d'autres dans un compte du trésor de l'année 1313. (*Note de M. de Beaujon.*)

(4) Il est certain que Jean Ier en eut plusieurs, puisque Jean II, qui a continué cette maison, est nommé Jean du Vergier, l'*aîné*, varlet, dans l'acte d'une acquisition qu'il fit, le 4 mars 1331 (*v. st.*), sous le sceau de la cour de Jean de Beaumont, seigneur de Bressuire.

nier, le lundi après la Saint-Aubin 1339. Le nom de sa femme n'est pas connu. N....

II. Jean du Vergier, IIe du nom, varlet, seigneur du Vergier dans la paroisse de Beaulieu, est nommé avec *Eustasse* ou *Eustachie*, sa femme, dans l'acte de 1339, précité, et fit une acquisition, par contrat du 4 mars 1351, passé sous le sceau de la cour de Jean de Beaumont, chevalier, seigneur de Bressuire. Le dimanche après la fête de Saint-Gilles, même année 1351, lui et sa femme firent un accord avec Jean Damet, leur gendre, et, par acte du lundi après l'Épiphanie 1352, passé devant Perrot Jahoant, notaire de la cour royale de Poitiers, ils constituèrent à Aimeri de Vauregnard et à Yolande, sa femme, une rente annuelle et perpétuelle, en paiement d'une terre appelée la Tullaie. Ces deux époux vivaient encore en 1355, et laissèrent, entr'autres enfants : N....

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit;
2°. Catherine du Vergier, mariée, en 1339, avec Aimeri *de Marvilleau*, clerc. Elle paraît avoir épousé en secondes noces, vers l'année 1345, Guillaume *Charbonneau*, seigneur de Leschasserie, en Poitou (1);
3°. Jeanne du Vergier, femme de Jean *Damet*, de Colonges, qui était veuf d'elle en 1351.

III. Jean du Vergier, IIIe du nom, qualifié alternativement écuyer et damoiseau, seigneur du Vergier, fut marié 1°, par contrat du vendredi avant la Saint-Pierre 1355, passé sous le sceau de la cour royale de Poitiers, avec Jeanne Bouquin, fille de Jean Bouquin, seigneur de la Borderie, et de feu Bienvenue de la Verrie; 2°, avant le 10 février 1370 (*v. st.*), avec Jeanne Massoteau. Simon de la Forest, écuyer, et Jeanne Belle, sa femme, lui avaient fait donation du bois de Beaurepaire, par acte passé sous le sceau de la cour de Louis de Beaumont, seigneur de Bressuire, le 6 septembre 1368. Jean du Vergier paraît dans des actes des 4 octobre 1400, 7 juin 1404 et 16 septembre 1405. Dans le dernier de ces actes, il est fait mention de la noble extraction de sa femme, et des

Bouquin : d'azur, à 3 massues d'or.

Massoteau : d'argent, à un croissant de gueules.

(1) Arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne pour cette maison, du 17 décembre 1668.

biens qui avaient été possédés par les ancêtres de cette dame longtemps même avant la tenue du concile de Latran (1215). Jean du Vergier mourut avant le 18 août 1409. Sa veuve fit son testament devant Perrot Morin et Jean Dieulefit, notaires de la cour de Bressuire, le 23 février 1413 (*v. st.*), et fut inhumée, selon sa volonté, dans l'église des frères mineurs de Beaulieu. On voit par cet acte qu'elle laissa trois fils :

1°. Nicolas, sire du Vergier, rappelé comme défunt dans deux actes des 4 octobre 1400 et 18 août 1409. Il fut père de :

Jean, seigneur du Vergier, vivant le 18 août 1409. On juge par l'ordre des temps qu'il a eu pour fils :

Louis, seigneur du Vergier, lequel fit un accord, le 12 avril 1452 (*v. st.*), avec Pierre du Vergier, seigneur de Ridejeu (son oncle à la mode de Bretagne). Il paraît avoir laissé, entr'autres enfants :

I. Hardi, seigneur du Vergier, qui demeurait à Argenton lorsqu'il comparut comme archer du ressort de la vicomté de Thouars, à la montre de l'arrière-ban de la noblesse du Poitou en 1491. Il fut père de :

Gui du Vergier, qualifié fils de Hardi, seigneur du Vergier, de Beaulieu. Il comparut à l'arrière-ban de la noblesse convoquée, en 1533, par le roi François Ier. On ignore sa destinée ultérieure (1) ;

II. Philippe du Vergier, qui était veuve, en janvier 1497 (*v. st.*), de Pierre *Herpin*, seigneur du Pont-Courlay, fils d'Étienne Herpin, écuyer, et de Huguette de la Roche, dame du Pont-Courlay ;

2°. Christophe, dont l'article suit ;

3°. Jean du Vergier, bachelier en droit civil, vivant en 1413.

IV. Christophe du Vergier, qualifié varlet et écuyer, reçut une donation de messire Jean Massoteau, prêtre, son oncle, par acte du lundi après la fête de la chaire de Saint-Pierre 1392, passé sous le sceau

(1) Il paraît être mort sans postérité : du moins la terre du Vergier était possédée par la branche puînée en 1586.

de la cour de Bressuire. Il est nommé dans une ratification de partage faite par Jean du Vergier, son frère, le 4 octobre 1400. Le même Christophe du Vergier et Gillet le Mastin, écuyers, reçurent une donation que Jean Massoteau, prêtre, leur fit, par acte du 24 novembre 1405, passé devant Jean Babiloyne et Jean Aubin, notaires de Thouars, du village de la Jacquelinière, situé près du Vergier-aux-Baux, ainsi que de plusieurs pièces de terre, à la charge de lui payer une rente annuelle. Christophe fut institué héritier de sa mère le 23 février 1413. Il est rappelé comme défunt dans trois actes des 8 mai 1433, 11 septembre 1454 et 1er octobre 1473. On voit, par le second de ces actes, qu'il avait épousé Marie DE CHAMP-DE-FAIN ou DE CHANTE-FAIN, laquelle l'avait rendu père d'un fils et d'une fille :

DE CHAMP-DE-FAIN : d'or, fretté d'azur.

1°. Pierre, qui suit ;

2°. Catherine du Vergier, femme de Sauvestre *Bouju*, écuyer. Ils ne vivaient plus le 11 septembre 1454.

V. Pierre DU VERGIER, chevalier, seigneur de Ridejeu, dans la paroisse de Beaulieu, fit hommage, le 8 mai 1433, à Marguerite du Chilleau, pour des biens immeubles et héritages situés à la Roche-Baudin, tenus par lui et ses ancêtres de cette dame et de ses prédécesseurs. Le 7 janvier 1439 (*v. st.*), Pierre du Vergier assista au contrat de mariage de Marie du Vergier, sa fille aînée. Il était alors veuf de Jeanne DE LA CHAUSSÉE, et remarié avec Jacquette DE LA FOREST, fille de Georges de la Forest, seigneur de Beaurepaire, et de Jeanne Foucher. Une sentence rendue le 28 mai 1440, confirma Pierre du Vergier dans ses prérogatives comme gentilhomme d'extraction ; et, par acte du 10 août 1451, passé devant Bernar et Beraut, notaires, sous le sceau de la cour de Bressuire, il reçut, conjointement avec sa seconde femme, de Jeanne Foucher, veuve de Georges de la Forest, ce qui avait été constitué en dot à Jacquette de la Forest, et ils en donnèrent quittance dans le même acte à Jean de la Forest, frère de cette dame. Pierre du Vergier, par acte passé devant les mêmes notaires le 11 septembre 1454, transigea avec Jacques Bouju, son neveu. Il fit son testament le 1er octobre 1473, devant Jacques Ferrand et Jean Tuffeau, prêtres, notaires jurés de la cour du doyen de Bressuire, et prescrivit sa

DE LA CHAUSSÉE : écartelé de sable et d'argent.

DE LA FOREST : d'azur, à 7 coquilles d'argent, 3, 3 et 1.

sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Christophe de Beaulieu, au-dessous de la tombe de son père. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Marie du Vergier, alliée, par contrat du 7 janvier 1439 (*v. st.*) passé devant P. Pilet et J. Chausson, notaires des cours de Mauléon et du doyen de Bressuire, avec noble homme Germond, seigneur *de la Roche de Maurepas*. Elle fut légataire de son père en 1473 ;

Du second lit :

2°. Georges, dont l'article suit ;

3°. Jacques du Vergier, écuyer, légataire de son père en 1473. Il eut pour femme, par contrat du 30 décembre 1474, Louise-Blanche *de Lestang*, et fit son testament le 26 février 1517 (*v. st.*). Il est sans doute le même que Jacques du Vergier, qualifié sieur de Jeu (Ridejeu) et châtelain de Bressuire, dans la montre de l'arrière-ban du Poitou, convoqué en 1491 (1), et à laquelle il comparut en qualité d'archer. On le croit père de :

Renée du Vergier de Ridejeu, femme de Pierre *de la Haye*, seigneur de Montbault ;

4°. Jean du Vergier, homme d'armes de la compagnie de M. de Laigle à l'arrière-ban du Poitou, convoqué en 1467, qui laissa de Jeanne de *Lesperonnière*, sa femme :

A. Jean du Vergier, seigneur de Guilloumer, qui épousa, vers l'an 1495, Renée *du Bois*, fille de Jacques du Bois, écuyer, seigneur du Fougeray et de la Fucardière, en Anjou. Il laissa:

Simon du Vergier, écuyer, seigneur de la Fucardière, marié avec Jeanne *de Préaulvé*, fille de Guillaume, seigneur de Préaulvé, et de Perrine des Perrières, dont naquit :

Ambroise du Vergier de la Fucardière, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré d'Aquitaine en 1540 (2), ou selon Vertot en 1530 ;

B. François du Vergier, domicilié à Mareuil lorsqu'il se présenta, en

---

(1) Voyez les *Rôles* que Pierre de Sauzay, écuyer, sieur de Boisferrand, a fait imprimer à Poitiers, brochure in-4°.

(2) On voit par les quartiers des preuves d'Ambroise du Vergier que sa branche, encore existante en Anjou en 1640, portait pour brisure en signe de puînesse *une bordure d'azur*. (Vertot, *Histoire de Malte*, t. VII, p. 331.)

1491, pour Jean du Vergier, son père, à la montre de l'arrière-ban de la noblesse du Poitou;

C. Marie du Vergier, alliée, vers l'an 1490, avec Pierre *de Thorodes*, écuyer, seigneur de Gastines, fils de Jean de Thorodes, seigneur du même lieu, et d'Agnès de la Béraudière;

5°. Jeanne du Vergier, mariée, en présence de ses père et mère, par contrat du 28 juillet 1450, passé devant Beraut et Bernar, notaires de la cour de Bressuire, avec noble homme Louis *de Terves*, écuyer, sieur de Beauregard près du Puy-Notre-Dame;

6°. Perrette du Vergier, légataire de son père en 1473. Elle fit un partage avec Georges, son frère, le 13 mars 1478. Elle paraît être la même que Perrine du Vergier, femme de François *des Forges*, écuyer, seigneur de la Verouzière, vivant en 1484.

VI. Georges DU VERGIER, écuyer, seigneur de Ridejeu, comparut en qualité d'homme d'armes sous la charge de M. de la Grève à l'arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoqué par lettres du roi Louis XI, datées de Paris le 20 septembre 1467. Son père l'institua son héritier universel le 1er octobre 1473. Il épousa, par contrat de l'année 1478, passé devant Pilet et Bareau, notaires de la cour de Mauléon, Louise DE LESPERONNIÈRE, fille de noble homme Jean de Lesperonnière, écuyer, seigneur de la Roche-Bardouil, et de feu Isabeau Fleury, et fit un accord avec son beau-père le 15 février 1482, par acte passé devant Marnault, notaire de la cour de Thouars, et Bruillonnet, notaire de celle de Bressuire. Louise de Lesperonnière était veuve lors d'un réglement de partage fait le 8 novembre 1490, et vivait encore le 9 mai 1516. Ses enfants furent:

DE LESPERONNIÈRE: fascé de gueules, et d'hermine.

1°. Gui, dont l'article suit;
2°. François du Vergier,
3°. Jean du Vergier,
4°. Jacquette du Vergier, } mineurs en 1490.
5°. Annette du Vergier, qui était mariée, en 1516, avec Olivier *Gendronneau*.

VII. Gui DU VERGIER, écuyer, seigneur de Ridejeu, du Plessis et de la Pepinière, régla le partage définitif des successions de ses père et mère par acte du 9 mai 1516, passé devant Hestavart et Racaud, notaires de la cour de Bressuire. Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1505 (*v. st.*), passé sous le sceau de la même cour, Renée LE MASTIN, fille de Jacques le Mastin, écuyer, seigneur

LE MASTIN: d'argent, à la bande de gueules, fleurdelysée d'azur de six pièces.

de la Rochejaquelein, et de feu Catherine de Vernon. Ces époux se firent une donation mutuelle de leurs biens le 24 octobre 1508. Renée le Mastin mourut avant le 18 juin 1527, et Gui du Vergier ne lui survécut que peu d'années, étant décédé avant l'époque du testament de son fils aîné. Il eut trois fils, outre quatre filles, savoir :

1°. Jacques du Vergier, écuyer, seigneur de la Rochejaquelein, lequel fit son testament le 7 novembre 1534, et mourut sans postérité ;

2°. Christophe du Vergier, écuyer, seigneur du Vergier, puis de la Rochejaquelein comme héritier de son frère aîné. Il était né en 1511. Il fit hommage pour la terre de la Rochejaquelein le 4 mai 1563, et depuis il céda cette terre à François du Vergier, son frère puîné. On croit néanmoins que Christophe avait des enfants, et entr'autres :

A. Charles, seigneur du Vergier, vivant en 1586 ;

B. Jean-Baptiste du Vergier, qualifié *haut* et *puissant* seigneur de Buchignon, de la Bâtardaie et de Saint-Aubin, marié, vers 1585, avec Catherine *d'Aulnier*, dame du Colombier et de la Greffelière, laquelle était remariée, en 1613, avec haut et puissant Daniel *de Saligné*, baron de la Chèze. Elle avait eu de son premier mari :

Marie du Vergier, femme, par contrat du 24 avril 1613, de haut et puissant Léon *Gazeau*, écuyer, seigneur de la Brandasnière, et de la Boutarlière, en Poitou ;

3°. François, dont l'article suit ;

4°. Marie du Vergier, née en 1516 ;

5°. Jeanne du Vergier, née en 1524 ;

6°. Louise du Vergier, née en 1525 ;

7°. Claude du Vergier, née en 1526.

VIII. François DU VERGIER, écuyer, seigneur de Ridejeu, de Boisinard et ensuite de la Rochejaquelein, naquit en 1514 et fut mis, le 6 novembre 1527, sous la tutelle de maître Gilles Rigaut, écuyer. Il transigea, le 10 novembre 1534, avec Christophe et ses quatre sœurs sur le partage des successions paternelle et maternelle, rendit hommage, le 21 juin 1547, à François Loaysel, écuyer, seigneur de Chambières, de Brie, du Perron, etc., et à Péronne Légier, sa femme, pour la borderie de la Tremblaye, mouvante de la seigneurie du Perron, et mourut avant le 9 août 1570, date de l'inventaire de ses biens, laissant veuve de lui Renée DE LA FOREST, fille de René de la Forest, seigneur de Beaurepaire, et de Renée Bodin, dame des Eufrenis. Renée de la Forest avait eu pour premier mari François de Vignerot, Ier du nom, écuyer, seigneur

DE LA FOREST : d'azur, à 7 coquilles d'argent, 3, 3 et 1.

du Pont-Courlay, trisaïeul du maréchal duc de Richelieu. Elle laissa de son second mariage :

1°. Christophe du Vergier, écuyer, mineur en 1570. Il mourut sans postérité ;
2°. Louis, Ier du nom, qui a continué la descendance.

IX. Louis du Vergier, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Rochejaquelein, de la Carollière, du Fourny-Guiteau, etc., chevalier de l'ordre du Roi, qualifié haut et puissant seigneur comme le furent depuis tous les aînés de son nom, obtint des lettres de bénéfice d'âge le 24 mai 1586, et fut émancipé par sentence du présidial de Poitiers, rendue le 27 juin suivant, du consentement de ses parents, entr'autres de haut et puissant seigneur messire René de Sauzay, vicomte héréditaire de Poitou, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et chambellan de S. M., colonel et capitaine-général de la noblesse de France et surintendant des fortifications du royaume, de Bonaventure Chasteigner, écuyer, seigneur de la Blouère, oncle maternel de Louis du Vergier, de René de Vignerot, écuyer, seigneur du Pont-Courlay, son frère utérin, de Charles du Vergier, écuyer, seigneur du Vergier, son *cousin-germain*, etc. Louis du Vergier embrassa la cause de Henri IV contre la ligue, et se trouva, le 21 septembre 1589, à la journée d'Arques, avec le même René de Vignerot, seigneur du Pont-Courlay. Le jeune duc d'Angoulême auprès duquel combattaient ces deux gentilshommes, fils de la même mère, rapporte dans ses *Mémoires* (1) que Vignerot eut son cheval tué de cinq coups de lance et que la Rochejaquelein fut blessé d'une mousquetade. Celui-ci, par contrat passé au lieu noble de Bouches, devant Baudu, notaire, le 7 octobre 1598, épousa Anne Viault, fille de haut et puissant seigneur Louis Viault, seigneur de Buygonnet, de la Touche, des Places, etc., et de dame Renée Girard de la Roussière-Cubrange. Louis du Vergier rendit hommage et prêta serment de fidélité à Charles de Chastillon, chevalier, baron d'Argenton, de Chante-

Viault : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 coquilles de sable.

(1) Pages 53, 59. Ils sont insérés dans le t. III des *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, publiées par le marquis d'Aubais. Voyez aussi l'*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 374.

merle, de Graville, etc., le 15 juillet 1600; partagea avec le seigneur du Pont-Courlay, son frère utérin, la succession de Renée de la Forest, leur mère, le 31 août suivant, puis celle de Jacques de la Forest, seigneur de Beaurepaire, le 20 juillet 1607. Louis du Vergier est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans plusieurs actes et notamment dans un titre du 4 février 1614. Par brevet du 17 juin de la même année, le roi Louis XIII, en considération de ses services, le gratifia d'une pension de 2,000 livres sur son épargne, et lui écrivit, le 6 janvier 1625, pour lui mander de prêter secours au maréchal de Praslin. Le seigneur de la Rochejaquelein mourut avant le 11 mai 1634, ayant eu d'Anne Viault, qui lui survécut, trois fils et deux filles :

1°. René, dont l'article suit ;
2°. Simon du Vergier, écuyer. Le 4 février 1614, il fit ses preuves pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans lequel il fut reçu le 21 août suivant, après avoir acquitté son droit de passage le 5 mai ;
3°. Louis du Vergier. Il fut reçu dans le même ordre le 5 mars 1626, après avoir fait ses preuves le 21 mai 1625. (*Histoire de Malte*, t. VII, p. 354) ;
4°. Françoise du Vergier, } émancipées le 29 mai 1612.
5°. Anne du Vergier, }

X. René DU VERGIER, chevalier, marquis de la Rochejaquelein, seigneur de la Touche, de la Pilière, des Oriolières et autres lieux, obtint, au camp des sables d'Olonne, le 9 mars 1622, un passeport de M. de Soubise, général en Poitou et autres provinces pour le service des églises réformées de France, pour s'en retourner dans ses terres avec ses armes, équipages et chevaux. Le marquis de la Rochejaquelein était capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le service du roi en 1636, et il se trouva au siége de Piombino en 1646. (*Gazette de France* du 23 octobre de cette année.) Il avait épousé, par contrat du 11 mai 1634, passé devant Famus et son collègue, notaires à Paris, Jacqueline MENANT, laquelle eut en dot 300,000 livres. Elle était fille de noble homme Guillaume Menant, secrétaire du roi, et de Jacqueline Berger. Le marquis de la Rochejaquelein fut assisté dans ce contrat par haute et puissante dame Marie du Pont, veuve de haut et puissant seigneur André d'Albret, seigneur de Combalet, sa cousine-germaine, haut et puissant seigneur messire François de Vignerot, chevalier, mar-

MENANT : de gueules, à trois têtes d'enfant d'argent, posées de front.

quis du Pont-Courlay, et dame Françoise de Guemadeuc, également sa cousine-germaine. René fonda l'église de Voutegon dans laquelle il fut inhumé le 3 janvier 1665. Ses enfants furent :

1°. Armand-François, dont l'article suit ;
2°. Jean-Baptiste du Vergier de la Rochejaquelein ;
3°. René-Charles du Vergier de la Rochejaquelein, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Polycarpe, nommé, au mois de mars 1680, conseiller et aumônier de madame la dauphine, puis, en 1697, de madame la duchesse de Bourgogne ;
4°. Marie du Vergier de la Rochejaquelein, alliée, par contrat passé devant Galloys, notaire à Paris, le 5 juillet 1673, avec Louis *de Meulles*, chevalier, marquis du Fresne-Chabot, fils de Pierre de Meulles, chevalier de l'ordre du Roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et de dame Renée de Rorthais ;
5°. Anne du Vergier de la Rochejaquelein ;
6°. Françoise du Vergier de la Rochejaquelein, laquelle fut mise avec son frère René-Charles sous la curatelle de René de Sainte-Maure, leur parent paternel, par délibération d'un conseil de famille dont le duc de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon faisaient partie.

XI. Armand-François DU VERGIER, chevalier, marquis de la Rochejaquelein, seigneur de la Touche, des Oriolières, etc., etc., fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères et sœurs, sur la production des titres de leur maison remontant avec filiation suivie à l'année 1339, par ordonnance de M. Barentin, intendant de la généralité de Poitiers, du 9 septembre 1667. Il épousa 1°, peu de temps avant le 6 juillet 1679, Madelaine-Thérèse RICHETEAU DE LESPINAY (dont il n'eut pas d'enfants), fille de Jean Richeteau, écuyer, sieur de Lespinay, et de dame Françoise Clabat ; 2°. par contrat du 3 octobre 1686, passé devant Beauvais et son collègue, notaires au châtelet de Paris, Marie-Élisabeth DE CAUMONT, fille de haut et puissant seigneur Marc de Caumont, chevalier, seigneur de Dade, de Magné et autres lieux, lieutenant-colonel de cavalerie au régiment d'Enghien, et de haute et puissante dame Marie de Valois. Ce contrat fut passé avec l'agrément du roi, et en présence du duc de Richelieu, cousin issu de germain du marquis de la Rochejaquelein, du duc de Montausier, son cousin, et de madame de Maintenon, tante à la mode de Bretagne de la future. Le 20 mars 1694, le marquis de la Rochejaquelein fut pourvu de la charge de lieutenant du roi en Bas-Poitou, créée par l'édit du mois

RICHETEAU : d'or, à un aubier terrassé de sinople ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

DE CAUMONT : d'azur, à 2 lions léopardés d'or, lampassés, armés et couronnés de gueules.

de février 1692. Il ne vivait plus le 11 janvier 1710. Il avait eu de Marie-Élisabeth de Caumont, morte avant le 5 juillet 1722 :

1°. Philippe-Armand, dont l'article suit ;
2°. Jean-Baptiste-Jacques du Vergier, chevalier de la Rochejaquelein, baptisé le 14 mai 1695. Il fut capitaine d'une compagnie de grenadiers au régiment Royal, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut élu curateur de ses neveux et nièces le 9 décembre 1760 ;
3°. René-Louis du Vergier de la Rochejaquelein, baptisé le 11 novembre 1699 ;
4°. Françoise-Armande du Vergier de la Rochejaquelein, baptisée le 3 novembre 1687 ;
5°. Marie-Henriette-Elisabeth du Vergier de la Rochejaquelein, baptisée le 31 octobre 1693 ;
6°. Marie-Louise du Vergier de la Rochejaquelein, née le 11 mars 1697.

XII. Philippe-Armand DU VERGIER, chevalier, marquis de la Rochejaquelein, baron de Mortemer, et en cette qualité premier baron de Poitou, seigneur châtelain du Fresne-Chabot, de la Durbelière, des Oriolières, des Girardières, de Saint-Aubin et de Nueil, né et ondoyé le 5 septembre 1692, porta le titre de *comte de la Rochejaquelein* du vivant de son père. Admis aux pages de la petite-écurie du roi en 1708, il obtint des lettres de bénéfice d'âge le 11 janvier 1711 et fut émancipé le 7 février suivant. Il prit possession, le 7 février 1714, de la charge de lieutenant du roi en Bas-Poitou, vacante par la mort de son père ; puis, le 19 mai suivant, il fut nommé capitaine au régiment d'Anjou, cavalerie. M. de Richebourg, intendant de Poitou, le maintint dans sa noblesse d'ancienne extraction, par ordonnance du 3 janvier 1716. Le marquis de la Rochejaquelein fit son testament au château de la Durbelière le 9 septembre 1754. Il avait épousé 1°, par contrat passé au château de Mortemer, le 23 février 1716, Marie-Esther TAVEAU DE MORTEMER, qui lui apporta entr'autres terres celle de Mortemer, première baronnie du Poitou ; 2°, par contrat du 29 septembre 1743, passé au château de la Flocelière devant Guynoiseau et Gautronneau, notaires à Châtillon-sur-Sèvre, Hardouine-Henriette-Sidrac DE GRANGES DE SURGÈRES-PUYGUION, fille de feu très-haut et très-puissant seigneur Gilles-Charles de Granges de Surgères, marquis de la Flocelière, capitaine des vaisseaux du roi, et de très-

TAVEAU : coupé de gueules et d'or ; la partie supérieure chargée de 2 pals de vair.

DE GRANGES : de gueules, frette de vair.

haute et très-puissante dame Jeanne-Françoise de Granges de Surgères de Puyguion, sa parente. Le marquis de la Rochejaquelein avait eu de sa première femme deux fils, l'un mort en bas âge, l'autre décédé à 18 ans. De la seconde, qui vivait encore en 1769, sont issus trois fils et deux filles:

1°. Alexis-Armand-François du Vergier de la Rochejaquelein, né le 20 septembre 1744. Il fut nommé cornette de dragons au régiment d'Aubigné le 8 octobre 1760, fut pourvu d'une compagnie dans le régiment de Royal-Anjou le 1er mars 1763, obtint la charge de lieutenant du roi en Bas-Poitou le 12 juillet de la même année, et mourut peu de temps après sans avoir été marié;

2°. Charles-Henri-Jacques-Armand du Vergier de la Rochejaquelein, officier de marine, mort célibataire;

3°. Henri-Louis-Auguste, qui a continué la descendance;

4°. Anne-Henriette du Vergier de la Rochejaquelein, née en 1749, morte sans alliance;

5°. Sophie-Marie-Agathe du Vergier de la Rochejaquelein, née en 1753, religieuse.

XIII. Henri-Louis-Auguste DU VERGIER, chevalier, marquis de la Rochejaquelein, seigneur du Fresne-Chabot, de la Durbelière, etc., baptisé, le 21 juillet 1749, à Saint-Aubin de Baubigné, succéda à son père dans les titres et biens héréditaires de sa maison et dans la charge de lieutenant du roi en Bas-Poitou. Il fut nommé successivement porte-étendard au régiment de Berry, cavalerie, le 26 avril 1766 et sous-lieutenant le 1er janvier 1768, eut une commission pour tenir rang de capitaine dans le même corps le 4 mai 1771 (1), fut elevé au grade de lieutenant-colonel de cavalerie et à celui de guidon dans la compagnie *dite* des gendarmes anglais, par brevet du 16 octobre de la même année, devint enseigne des gendarmes dauphins le 7 mai 1775, second lieutenant de la compagnie *dite* des gendarmes écossais le 25 avril 1776, premier lieutenant de la compagnie des gendarmes de

(1) Le 2 novembre de cette année, le marquis de la Rochejaquelein fut présenté au roi et eut l'honneur de monter dans les carrosses de S. M. et de chasser avec elle, d'après les preuves qu'il avait faites au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit.

Monsieur le 1er mars 1780, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 22 juillet 1783, colonel du régiment Royal-Pologne, cavalerie, par brevet du 1er janvier 1784, enfin maréchal-de-camp le 21 septembre 1788. Émigré en 1792, le marquis de la Rochejaquelein fit, à l'armée des princes français, la campagne de cette année, à l'issue de laquelle il passa en Angleterre, puis à Saint-Domingue, où il avait une habitation. Les Anglais nommèrent le marquis de la Rochejaquelein colonel d'un régiment. Il y fit la guerre avec valeur jusqu'à l'époque où les Anglais abandonnèrent cette colonie, et se retira alors à la Jamaïque. En 1801, Toussaint-Louverture ayant accordé quelque liberté aux propriétaires de Saint-Domingue, M. de la Rochejaquelein s'embarqua sur une lettre de marque; mais, attaqué dans le trajet par un corsaire, il eut un bras emporté dans le combat, par un coup de mitraille; et, comme un morceau de chair tenait encore, il eut le sang froid de demander un couteau, d'achever de couper son bras et de le jeter à la mer. Indépendamment de cette grave blessure, comme il persista à rester sur le pont pendant que l'ennemi attaquait le bâtiment à l'abordage, il reçut plusieurs coups de sabre sur la figure, et mourut, après un an de souffrances, sur son habitation de Baconnais à Saint-Domingue, le 6 septembre 1802. Le marquis de la Rochejaquelein jouissait par son instruction et son courage de la réputation d'un habile militaire. Il avait épousé, par contrat du 16 octobre 1769, passé au château de Mitteau, devant Veillon et Pillaud, notaires, haute et puissante Constance-Lucie-Bonne DE CAUMONT-DADE DE MITTEAU, sa cousine au troisième degré, fille de très-haut et très-puissant seigneur Alexandre-Tancrède de Caumont-Dade, seigneur de Mitteau, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu haute et puissante dame Angélique de Goussé de la Roche-Allard. De ce mariage sont issus :

DE CAUMONT : comme à la page 11.

1°. Henri du Vergier, comte de la Rochejaquelein, général en chef des armées catholiques et royales de la Vendée. Il naquit, le 30 août 1772, au château de la Durbelière, et fut élevé à l'école militaire de Sorrèze. A l'âge de 15 ans, il entra sous-lieutenant au régiment Royal-Pologne, cavalerie, d'où il passa, avec le même grade, en 1791, dans la garde à cheval constitutionnelle de Louis XVI, lors de sa formation. La révolution faisait de nouveaux progrès : cette garde fut licenciée; mais, par des ordres

secrets du roi, les officiers restèrent à Paris, auprès de sa personne. Le comte de la Rochejaquelein se trouvait au château des Tuileries le 10 août 1792. Échappé comme par miracle au massacre général des Suisses et des défenseurs du roi, il se rendit, à travers mille dangers, dans la Vendée, auprès du marquis de Lescure, son parent et son ami. Au mois de mars 1793, il se réunit aux chefs de l'armée insurgée de l'Anjou, et assista à une première action désavantageuse. De retour à Saint-Aubin, il fut proclamé général par les habitants de Châtillon et de toutes les paroisses environnantes de l'Anjou et du Poitou. « Mes amis, leur dit-il, en se met- » tant à leur tête, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui. Pour » moi, je ne suis qu'un enfant : mais, par mon courage, je me montrerai » digne de vous commander. *Si j'avance, suivez-moi : si je recule, tuez-moi;* » *si je meurs, vengez-moi.* » Après ces énergiques paroles, Henri de la Rochejaquelein se porta immédiatement sur le bourg des Aubiers, dont le général Quétineau s'était emparé la veille ; et, quoiqu'il n'eût pas 200 fusils dans sa petite armée (la plupart des insurgés n'ayant que des faux, des broches et des bâtons), il chassa les républicains de ce poste, les poursuivit jusqu'à une demi-lieue de Bressuire, leur tua 70 hommes, et s'empara des deux seules pièces de canon qui composaient leur artillerie. Henri de la Rochejaquelein se joignit immédiatement, avec ses troupes et les munitions qu'il avait prises, à l'armée royale d'Anjou, et concourut à ses victoires. Le 3 mai, il délivra MM. de Lescure, de Donnissan et leur famille, M. Bernard de Marigny, etc., prisonniers à Bressuire. Le 5 du même mois, de concert avec le marquis de Lescure et les autres chefs vendéens, il contribua au succès du combat de Thouars, et à la prise de la ville, où le général Quétineau fut fait prisonnier de guerre avec toute sa division. Cette victoire, qui valut aux royalistes 12 pièces de canon, 20 caissons et environ 6000 fusils, entraîna la réduction de Parthenay le 7, et de la Châtaigneraie le 15. Le 25, Henri de la Rochejaquelein commanda la gauche au combat de Fontenay, l'un des plus glorieux qu'aient livrés les troupes royales, puisqu'il coûta aux républicains 42 pièces de canon, tous leurs bagages, le trésor de leur armée, et près de 2000 prisonniers. Ce triomphe fut suivi des victoires de Vihiers, de Doué, de Montreuil, puis, le 10 juin, de la bataille et de la prise de Saumur, où la Rochejaquelein, accompagné d'un seul officier, avait osé pénétrer jusqu'au milieu de la grande place, et y chasser les républicains, qui fuyaient dans le plus grand désordre. Menou, leur général en chef, fut blessé d'un coup de pistolet par Henri de la Rochejaquelein (1). Celui-ci se porta aussitôt à l'attaque des redoutes de Bournan, et y eut un cheval tué sous lui; 80 pièces de canon, plusieurs milliers de fusils, une grande quantité de provisions de guerres, des magasins considérables, tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Le 10 juillet, Henri de la Rochejaquelein fit des prodiges de valeur au combat du Moulin-aux-

(1) *Victoires et conquêtes des Français*, t. XXVI, p. 171.

Chèvres, et disputa long-temps l'avantage aux républicains. Ce fut le lendemain de ce combat, que Westermann fit incendier le château de la Durbelière, appartenant au marquis de la Rochejaquelein. Le comte Henri prit une revanche plus glorieuse le 14, en contribuant à la reprise de Châtillon, d'où Westermann, après un combat d'extermination, eut peine à s'échapper avec 300 cavaliers, laissant aux royalistes ses canons, ses équipages, ses munitions, et plus de 3000 prisonniers. Henri combattit encore à Martigné-Briand, etc., etc. Après la malheureuse issue de la bataille de Luçon, le 12 août, il protégea la retraite de l'armée et en sauva une grande partie en faisant dégager le pont de Bessay. Les royalistes vengèrent cet échec dans les premiers jours de septembre, à la bataille et à la reprise de Chantonnay. Cependant l'armée vendéenne s'affaiblissait tous les jours : ses victoires mêmes lui coûtaient souvent l'élite de ses officiers et de ses combattants. L'attitude des républicains, au contraire, devenait de plus en plus formidable. Des levées en masse avaient été ordonnées pour réparer leurs pertes passées, et 240,000 hommes enveloppaient le Bocage. Les Vendéens, qui naguère combattaient avec l'espoir de relever le trône, étaient désormais réduits à défendre leurs propres foyers contre des forces presque quintuples et sans cesse renaissantes. Les chefs s'efforçaient néanmoins de soutenir l'énergie des royalistes, en livrant des combats partiels où ils eurent d'abord l'avantage. Telles furent, dans le cours du mois de septembre 1793, les affaires de la Roche d'Érigné, de Martigné, de Thouars, de Coron et de Beaulieu, la bataille de Torfou et la prise de Montaigu et de Saint-Fulgent. Henri de la Rochejaquelein avait eu le pouce brisé par une balle au combat de la Roche d'Érigné, ce qui le contraignit de quitter momentanément sa division. Elle se composait de tous les angevins de la grande armée, dont il avait été élu général, lorsque M. d'Elbée fut nommé *généralissime*, et Stofflet major-général. Il la commanda, le 8 octobre, au *second* combat du Moulin-aux-Chèvres, qui fut suivi de la reprise de Châtillon par les républicains ; cette ville fut emportée le surlendemain par les royalistes : mais, surpris la même nuit par les troupes que Westermann avait ralliées, ils eurent à soutenir un combat horrible, qui fut éclairé par l'incendie d'une partie de la ville. Ce revers fut suivi de la perte de trois batailles les 15, 16 et 17 octobre, à la Tremblaye, à Chollet et à Beaupréau, cette dernière sanglante et décisive. Bonchamp y avait été frappé mortellement; d'Elbée était criblé de blessures, et le marquis de Lescure allait succomber au coup mortel qu'il avait reçu à la Tremblaye. Poursuivis par les flammes et par le fer de leurs ennemis, les Vendéens passèrent la Loire le 19 octobre. Le conseil de guerre s'assembla. Henri de la Rochejaquelein y fut nommé généralissime, et proclamé aux acclamations de tous les Vendéens. Dès le 21, il s'empara de Candé et de Château-Gonthier : le lendemain il attaqua devant Laval et mit dans une déroute complète 15,000 républicains et s'empara de la ville. Profitant habilement de

l'enthousiasme victorieux qu'il a su inspirer à ses troupes, il gagne, le 25, la bataille d'Entrames, sur les généraux Westermann et Léchelle, s'empare de la ville d'Ernée, et, le 6 novembre, chasse les républicains de Fougères. Il dirige ensuite ses troupes sur Granville, où, selon les promesses de l'Angleterre, un secours considérable devait débarquer et se joindre à lui. Le général vendéen fait sommer cette place le 14, et sur son refus, en ordonne l'assaut. Déjà les faubourgs étaient emportés, et le drapeau blanc commençait à flotter sur les murailles, lorsqu'un transfuge républicain fait entendre ces cris : *Sauve qui peut, nous sommes trahis.* M. Alard, aide-de-camp de Henri, brûle la cervelle à ce perfide ; mais la terreur s'est emparée des assaillants. En vain l'intrépide la Rochejaquelein cherche dans trois attaques successives, à ranimer, par son exemple, leur confiance et leur audace. Trois fois ils sont repoussés avec une perte considérable ; et, passant du découragement aux murmures, ils n'écoutent plus la voix de leur chef, et refusent de le suivre au dernier assaut. Ce combat avait duré 28 heures. Le secours promis par les Anglais n'ayant point paru, il fallut se décider à la retraite, qu'on effectua sur Avranches et ensuite sur Angers. Le 18, les républicains furent battus sous les murs de Pontorson, puis le 19 sur la route d'Antrain. Le lendemain, Westermann livre sous les murs de Dol, qu'il espérait surprendre, un combat qui dure quinze heures, et à la suite duquel les Vendéens poursuivent vivement leurs adversaires, entrent pêle-mêle avec les fuyards dans le bourg d'Antrain et en font un horrible massacre. Henri de la Rochejaquelein, qui s'était abandonné à son ardeur accoutumée dans la poursuite des vaincus, fut enveloppé par un détachement de hussards et eut beaucoup de peine à s'échapper, d'autant qu'il avait le bras droit en écharpe, ce qui ne l'empêchait pas de s'exposer avec la même témérité. On marcha aussitôt sur la ville d'Angers, qui fut attaquée sans succès le 5 décembre. En vain le général vendéen, suivi de plusieurs chefs courageux, s'élance sur la brèche, où deux de ses intrépides compagnons tombent percés de coups ; les troupes, épuisées de fatigues et découragées par trente heures d'efforts inutiles, ne secondèrent point ce dévouement héroïque, et, le désespoir dans le cœur, la Rochejaquelein fut obligé de faire sonner la retraite. Harcelés sans relâche par les républicains dans leur marche sur la Flèche, et pressés entre la Sarthe, dont le pont était coupé, et le feu meurtrier de l'ennemi, les Vendéens étaient menacés d'une destruction totale. La Rochejaquelein voit le péril : il choisit sur-le-champ 1500 hommes d'élite, se porte rapidement à un gué distant d'une lieue, traverse la Sarthe et se jette avec impétuosité sur la Flèche, dont il chasse la garnison républicaine. Quelques instants suffisent pour réparer le pont de cette ville, et l'armée vendéenne doit son salut à l'audace et à l'habileté de son général. Mais cette armée, assaillie dans la ville du Mans, le 12 décembre, par toutes les forces des généraux Westermann, Muller, Marceau et Tilly, est mise dans une déroute complète.

Plus de 15,000 personnes périrent dans ce désastre, où l'exemple et la voix des chefs n'eurent aucun ascendant sur l'esprit consterné des soldats. Henri de la Rochejaquelein parvint cependant à rallier les débris de l'armée, qu'il dirigea, le 16 décembre, sur Ancenis, pour passer la Loire. Ce général, ainsi que MM. Stofflet et de la Ville-Beaugé, s'étaient jetés dans un petit bateau, et étaient suivis d'une seconde embarcation qui portait 18 soldats. Ils se transportaient sur la rive opposée, dans le but de détacher plusieurs grands bateaux pour effectuer le passage des troupes. Tout à coup un détachement républicain les attaque. Les soldats qui acompagnent ces trois chefs, se dispersent, et eux-mêmes, vivement poursuivis, ne doivent leur salut qu'à une prompte fuite. L'armée royale, séparée de son chef, était en même temps attaquée sur l'autre rive. Le passage étant devenu impraticable, elle évacua Ancenis, se porta sur Nort, et ensuite sur Savenay, où, le 22 décembre, elle éprouva un dernier revers qui consomma sa désorganisation. Le comte de la Rochejaquelein et ses compagnons, après avoir erré de nuit parmi leurs ennemis, parvinrent à gagner la commune de Saint-Aubin. D'aussi grands désastres n'avaient point abattu l'âme active et énergique du généralissime vendéen. Aussitôt qu'il reparut dans sa patrie, il se mit à la tête du peu de paysans qui étaient restés dans la haute Vendée, et entreprit des courses sur les postes républicains, dont plusieurs tombèrent en son pouvoir. Il leur livra aussi divers combats dans lesquels sa petite armée eut presque toujours l'avantage. Déjà il concevait l'espoir de relever la fortune de son parti, lorsque, le 9 février 1794 (1), en se portant sur Nouaillé, à la suite d'un succès qu'il avait obtenu à Trémentine, il fut tué d'un coup de fusil à bout portant par un grenadier ennemi, dans l'instant même où il défendait à ses soldats de le massacrer sous ses yeux. Ainsi périt à l'âge de 21 ans et demi l'un des plus illustres chefs des armées vendéen-

---

(1) Et non le 4 mars, comme il est dit par erreur dans les *Victoires et conquêtes*, et dans le *Dictionnaire des Généraux Français* d'après les *Mémoires* de madame de la Rochejaquelein. On a trouvé la date du 6 février 1794 dans les papiers de mademoiselle de la Rochejaquelein, tante de Henri. Une lettre du général Turreau, chef de l'armée républicaine de l'ouest, écrite au comité de salut public, le 13 février, annonce que depuis deux jours il a donné l'ordre au général de division Cordelier de faire exhumer le corps de la Rochejaquelein, tué à Trémentine, afin de donner à l'armée républicaine et aux représentants du peuple la certitude de sa mort. (*Moniteur* du 29 pluviose an II (17 février 1794), colonne 631). C'est d'après une enquête faite depuis sur cet événement, que nous l'avons daté du 9 février. Cette incertitude donne l'idée la plus frappante de l'état de déchirement et de décomposition dans lequel se trouvait la Vendée à cette époque.

nes. Tous les historiens qui ont écrit sur ces guerres malheureuses, à quelque opinion qu'ils appartinssent, se sont accordés à combler d'éloges le jeune héros. Nous citerons entr'autres ce passage de l'auteur de la *Vie du général Charette*, M. le Bouvier des Mortiers, de l'édition en un vol. (p. 200). « M. de la Rochejaquelein était d'une jolie figure, grand, bien » fait, leste et très-habile à manier un cheval. L'éducation qu'il avait reçue » était conforme à sa naissance. Un esprit vif, un caractère doux, enjoué, » une belle âme, rendaient plus recommandables les avantages de sa per- » sonne; brave, intrépide jusqu'à l'aveugle témérité; toujours le premier » à l'attaque et le dernier à la retraite, quelques représentations qu'on pût » lui faire sur les dangers auxquels il s'exposait souvent sans nécessité; » jamais il ne permit qu'on se plaçât devant lui pour le mettre à couvert. » Sans autre ambition que celle de vaincre, il fit tout pour la gloire de son » parti. Avec quelle modestie, quelle candeur ne se plaignit-il pas sou- » vent de se voir si jeune à la tête de l'armée, dont il devint l'idole par » la douceur de son commandement et le respect dû à son nom, qu'illus- » traient encore ses qualités guerrières! Sa mort fut pour elle un coup plus » funeste que la perte de dix batailles. Les soldats le pleurèrent amère- » ment, et ils n'en parlent aujourd'hui qu'avec la plus grande vénération, » les uns, par orgueil d'avoir servi sous ses ordres, les autres, par recon- » naissance des libéralités qu'ils ont reçues de lui. » Dans la *Collection des Mémoires relatifs à la révolution française*, t. XXIX, p. 147, se trouve un éloge de Henri de la Rochejaquelein, que terminent ces mots : « Son nom » seul valait une armée : sa mort, qu'on tint secrète le plus long-temps » qu'il fut possible, répandit la désolation et le découragement dans toute » la Vendée. » Henri de la Rochejaquelein n'avait pas été marié. Ses restes ont été transférés de Chollet à Saint-Aubin, le 17 mai 1817. M. Jagault a prononcé l'oraison funèbre dans l'église de Saint-Pierre de Chollet, en présence d'une foule accourue de toutes parts, et d'un très-grand nombre d'officiers réunis à sa famille;

2°. Louis, II° du nom, qui a continué la descendance, et dont l'article viendra;

3°. Auguste du Vergier, comte de la Rochejaquelein, maréchal des camps et armées du roi. Il est né au Petit-Mitteau, paroisse de la Jaudonnière (Vendée), le 17 avril 1784, et a été admis chevalier de l'ordre de Malte de minorité le 11 septembre suivant. Il suivit son père en émigration et dans les colonies, entra midshipman ou aspirant de marine au service d'Angleterre, au mois de janvier 1800, et fut embarqué pendant 2 ans sur les frégates *l'Acasta* et *l'Apollo*, où il fit la guerre dans le golfe du Mexique. La paix d'Amiens ayant ramené son vaisseau en Angleterre, il rentra en France. Mais son nom le rendant suspect au gouvernement consulaire, il fut arrêté en attérant à Calais et conduit de brigade en brigade à Paris, où il fut enfermé au Temple pendant un mois. On lui offrit du service en 1809; et, comme il refusa constamment, on l'arrêta de nouveau

et on le mit au secret. Au bout de deux mois, on lui donna un brevet de sous-lieutenant dans le corps des carabiniers. A la bataille de la Moskowa, le 17 septembre 1812, il reçut une balle au pied, un coup de sabre dans le côté, et deux sur la figure. Sauvé comme par miracle, mais fait prisonnier et conduit à Saratow, son sort fut adouci par la recommandation de Louis XVIII, qui voulut bien écrire pour lui à l'empereur de Russie. Il eut alors la permission de venir à Saint-Pétersbourg. Rentré en France à la restauration, le comte de la Rochejaquelein fut nommé premier lieutenant avec rang de colonel dans la compagnie de grenadiers à cheval de l'ancienne maison du roi, et dont le marquis de la Rochejaquelein, son frère, était capitaine-lieutenant. Il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; et, quand Louis XVIII partit de Paris, il obtint dans la nuit du 19 au 20 mars 1815, la permission de se rendre dans la Vendée, où il prit le commandement du 4ᵉ corps de l'armée royale. A la tête de ce corps, il battit les troupes de Buonaparte aux Echaubroignes. Il alla joindre son frère qui était débarqué avec des armes et des munitions. Tous deux retournèrent vers la mer, le 2 juin, pour recevoir de nouvelles armes. Le général Grosbon, qui voulut inquiéter cette opération, fut battu et tué dans l'action. Le 4 juin, le comte Auguste de la Rochejaquelein fut blessé d'une balle au genou et eut un cheval tué sous lui au pont des Mathes, où Louis, son frère, succomba si glorieusement. Nommé général en chef des 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ corps, il refusa ce titre, accepta celui de major-général de l'armée royale, et se porta sur Thouars avec son ancienne division. Enveloppé bientôt dans cette ville par des forces supérieures, le comte de la Rochejaquelein se fit jour l'épée à la main, et renversa tout ce qui voulut résister à son passage. Le 9 septembre, on le nomma colonel du 1ᵉʳ régiment des grenadiers à cheval de la garde royale. En 1817, il accompagna le duc de Reggio, commissaire nommé par Louis XVIII pour aller recevoir le roi de Prusse, à son entrée en France, au mois d'octobre. Ce dernier monarque décora de son ordre du Mérite-Militaire le comte Auguste de la Rochejaquelein, qui fut promu au grade de maréchal-de-camp le 19 juillet 1818. Après avoir commandé le département de Seine-et-Marne, il fut employé dans son grade à l'armée des Pyrénées, et placé à la tête de la première brigade d'avant-garde de la 2ᵉ division, sous les ordres du lieutenant-général comte Bourke. Cette brigade se composait du premier régiment de hussards, du 7ᵉ de chasseurs, et du 7ᵉ d'infanterie légère. Le 2 juin 1823, dans une reconnaissance où donnèrent seulement 100 cavaliers de cette brigade, un corps de 1000 constitutionnels fut mis en déroute près d'Astorga, et le brigadier Santiago Wall, qui commandait la cavalerie, fut fait prisonnier. Le comte de la Rochejaquelein prit une part très-active à toutes les opérations militaires dans la Galice. Le 15 juillet, à la tête du 7ᵉ régiment léger, il enleva à la baïonette des hauteurs garnies de retranchements et hérissées de canons, qui défendaient la Corogne ; et par l'occupation de ces postes importants,

il compléta l'investissement de la place. Louis XVIII le créa commandeur de la Légion-d'Honneur le 25 du même mois. Uni au général Morillo, il dispersa les bandes constitutionnelles de Palaréa et de Rosello, occupa Vigo dans les premiers jours du mois d'août, et se porta sur Bayonna. Chargé de couper à l'ennemi la communication du Tage, et informé, le 30 septembre, que les constitutionnels menaçaient de forcer le passage au gué d'Almaras, le comte de la Rochejaquelein marcha à sa rencontre avec sa seule brigade, le prévint, traversa le fleuve, et, pour la première fois, le trouva rangé en bataille dans une position qui doublait encore l'avantage de ses forces, au moins quadruples de celles du général français. Celui-ci l'attaqua aussitôt sur tous les points, enleva toutes les positions du plateau de Puerto de Mirabete, dispersa la grosse cavalerie s'empara, d'une pièce de canon, et contraignit le reste de cette colonne à fuir dans un désordre complet sur Truxillo. Au mois d'octobre de la même année, le comte de la Rochejaquelein fut nommé commandant des cuirassiers de la garde royale, en remplacement du duc de Dino, promu au grade de lieutenant-général. Vers la fin de l'année, le roi d'Espagne lui envoya la plaque de son ordre de Saint-Ferdinand, et il reçut de l'empereur de Russie, en 1824, la plaque et le grand cordon de l'ordre de Sainte-Anne. Il a épousé, le 14 septembre 1819, Claire-Louise-Augustine-Félicie-Maclovie *de Durfort-Duras*, veuve en premières noces de Léopold de la Tremoïlle, prince de Talmont, et fille d'Amédée-Bretagne-Malo de Durfort, duc de Duras, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre de S. M., et de Claire-Louise-Rose-Bonne-Guy de Coetnempren de Kersaint;

4°. Constance-Henriette-Louise du Vergier de la Rochejaquelein, née le 2 novembre 1770, mariée, le 28 novembre 1790, avec Jacques-Louis-Marie *de Guerry de Beauregard*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a émigré, et a été tué à l'armée vendéenne, au combat d'Aizenay, le 20 mai 1815. Sa veuve, dont il a laissé trois fils et trois filles, est morte en 1827;

5°. Anne-Louise du Vergier de la Rochejaquelein, née le 30 octobre 1774, mariée, le 5 novembre 1804, avec Henri-Charles-Marie, vicomte *de Beaucorps*, émigré, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis. Ils ont deux garçons et trois filles;

6°. Louise-Joséphine du Vergier de la Rochejaquelein, née le 29 janvier 1780, à Saint-Aubin de Beaubigné;

7°. Lucie du Vergier de la Rochejaquelein (1), née au même lieu le 8

(1) Mademoiselle de la Rochejaquelein, aujourd'hui madame de Rieux-Songy, a partagé la gloire de ses frères dans la dernière insurrection vendéenne. Son

avril 1788, mariée au mois de juin 1822, avec François-Charles-Cyprien, comte *de Rieux-Songy*.

XIV. Louis DU VERGIER, II[e] du nom, marquis de la Rochejaquelein, maréchal des camps et armées du roi, et général en chef dans la dernière guerre de la Vendée, naquit le 29 novembre 1777. Il fut admis chevalier de l'ordre de Malte de minorité, le 30 août 1778, et reçu en 1784. Il émigra avec sa mère, en Brabant. Son père étant venu les joindre et voulant les conduire en Angleterre, il s'échappa; et, malgré son extrême jeunesse, il entra comme volontaire dans le régiment de la Tour et Taxis. Il s'y trouvait lors de la première invasion des Français à Tournay. Après la campagne de 1792, il suivit ses parents en Amérique, fut nommé capitaine de chasseurs, puis de grenadiers dans le régiment que commandait son père, et fit en cette qualité cinq campagnes contre les insurgés de Saint-Domingue. Il allait être promu au grade de major, lors de l'évacuation de cette colonie. M. de la Rochejaquelein fut du très-petit nombre d'officiers français admis dans la ligne anglaise. Il servit comme sous-lieutenant dans les 4[e] et 60[e] régiments, et rentra en France en 1801. Buonaparte, parvenu au faîte du pouvoir, essaya vainement, par toutes sortes de promesses et de menaces, de se l'attacher. Le marquis de la Rochejaquelein rejeta, en 1805, les avantages brillants que Napoléon lui offrit à sa cour, et refusa, en 1809, de servir dans son armée comme adjudant-commandant, avec grade de colonel. En 1813, après la retraite de Moscou, M. de la Tour, arrivant à Bordeaux, chargé de faire réorganiser le parti royaliste de cette ville, annonça à M. de la Rochejaquelein, que S. M. Louis XVIII comptait sur lui pour la même réorganisation dans la Vendée. Il partit aussitôt pour cette mission et parcourut le

---

exemple et ses discours énergiques rallièrent un grand nombre de paysans. Elle en conduisait 3000 en personne, sous les drapeaux du marquis de la Rochejaquelein, lorsqu'elle apprit, non loin des Herbiers, qu'un coup mortel avait frappé son frère. La proclamation qu'elle avait publiée à Saint-Aubin et dans les paroisses environnantes, le 5 juin 1815, est imprimée dans le *Panache de Henri IV*, t. II, p. 311, et dans les *Mémoires sur les guerres de la Vendée*, en 1815, par M. le général Canuel, p. 176.

Poitou, l'Anjou et la Touraine, afin de se concerter sur les mouvements ultérieurs avec les principaux royalistes. Vers le milieu d'octobre, il était de retour en Médoc. Le 4 novembre suivant, il fut sur le point d'être arrêté au château de Citran, qu'habitaient sa femme et ses enfants. L'ordre secret portait que M. de la Rochejaquelein fût immédiatement arrêté, mort ou vif, et conduit de poste en poste, jour et nuit, jusqu'à Paris. Ce fut M. Lynch, maire de Bordeaux, qui avertit M. de la Rochejaquelein du danger qui le menaçait. Celui-ci se réfugia dans cette ville, au milieu de ses amis de l'association royaliste. Lors de la nouvelle de l'arrivée de Mgr le duc d'Angoulême, le marquis de la Rochejaquelein voulut, malgré les périls auxquels il s'exposait, aller rendre compte au prince des dispositions de la Vendée, et se chargea de l'instruire des préparatifs du comité de Bordeaux et du dévouement de M. Lynch. Il s'embarqua en conséquence à Pauillac, le 17 février 1814, et, après des dangers inouïs, il arriva le surlendemain à Saint-Jean-de-Luz. S. A. R. l'envoya auprès de lord Wellington, que le prince rejoignit bientôt après à Saint-Sever. Ce fut alors que S. A. R. envoya à Bordeaux, porter ses ordres, le marquis de la Rochejaquelein, qui, malgré les mêmes périls, arriva avec autant de bonheur dans cette ville le 10 mars au soir. Il réunit aussitôt le comité royaliste et décida le mouvement du 12. La volonté du roi et les vœux de M. de la Rochejaquelein le destinaient à rejoindre la Vendée. On cherchait à en trouver la possibilité ; en attendant, Mgr le duc d'Angoulême le chargea de lever une des quatre compagnies de volontaires royaux à cheval. Lord Dalhousie s'étant décidé à marcher sur Libourne, et de là à Blaye, M. de la Rochejaquelein, qui avait servi dans les troupes anglaises, fut le seul français en uniforme des troupes royales de Bordeaux, que ce général voulut prendre avec lui pour lui servir de guide, et il se trouva à l'affaire d'Étauliers. Dès que Louis XVIII eut été proclamé à Paris, Mgr le duc d'Angoulême chargea M. de la Rochejaquelein de porter ses dépêches pour *Monsieur*, et d'aller prendre les ordres du roi. Il arriva un instant avant S. M. à Calais. Quand on l'annonca, le roi dit : « C'est à lui « que je dois le mouvement de ma bonne ville de Bordeaux, » et tendit la main à M. de la Rochejaquelein, qui se jeta aux pieds de S. M. Le roi lui donna la croix de l'ordre de Saint-Louis, et l'envoya

peu après comme son commissaire dans la Vendée (Deux-Sèvres) : ce fut là qu'il reçut sa nomination de capitaine-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de l'ancienne maison du roi (1). Sa mission remplie, il revint à Paris vers la fin de juin, et reçut le brevet de maréchal-de-camp le 4 août. Il avait été décoré du brassard de Bordeaux. A l'époque du 20 mars 1815, il escorta le roi et se mit à la tête de sa compagnie lorsqu'à Béthune des troupes vinrent inquiéter la retraite des princes. Après le licenciement de la maison militaire du roi, le marquis de la Rochejaquelein fut envoyé de Gand par Louis XVIII en Angleterre, près du prince régent, afin d'en obtenir les armes et les munitions nécessaires au soulèvement de la Vendée. Il en débarqua un convoi à Croix-de-Vic, sur les côtes de la Vendée, le 15 mai, jour auquel, d'après l'avis qu'il avait fait donner de son arrivée sur la côte, le tocsin sonnait dans tout le pays. Dans une proclamation énergique, il rappela aux défenseurs du trône la gloire que leur courage et leur constante fidélité leur avaient acquise, et les nouveaux sacrifices que les circonstances exigeaient de leur dévouement. M. de la Rochejaquelein fut déclaré général en chef. Des milliers de Vendéens s'étaient rassemblés, et le nombre en eut quadruplé si l'on eût pu débarquer la totalité des armes. Dans

(1) Le roi avait rétabli son ancienne maison militaire, telle qu'elle avait été formée sous Louis XIV, et supprimée dans le commencement du *regne de* Louis XVI. Après la seconde restauration, la compagnie du *marquis* de la Rochejaquelein forma le noyau du 1er régiment de grenadiers à cheval de la garde royale. Cette mutation eut lieu au mois de juillet 1816. Le conseil d'administration de cette compagnie, présidé par MM. le comte de Gibon, le baron Perrot, le comte de Termes et le comte de Reynaud, arrêta, par délibération du 1er août de la même année, qu'il serait fait des anneaux portant au-dessus, en conformité des anciens étendards de la compagnie des grenadiers à cheval, une grenade éclatante, avec la devise : *Undique terror, et undique lethum.* D'un côté de cette grenade se lit le mot *honneur*, et de l'autre *fidélité;* en dedans sont deux mains réunies. D'un côté, se trouve écrit : *Le marquis de la Rochejaquelein*, et de l'autre, le nom de l'officier, sous-officier ou grenadier, porteur de cet anneau. La distribution en fut faite à toute l'ancienne compagnie des grenadiers à cheval, par le comte Auguste de la Roquejaquelein. Le 25 octobre suivant, le même conseil demanda à S. M. Louis XVIII la permission de déposer les deux étendards de cette compagnie entre les mains de la famille de la Rochejaquelein. Le 12 novembre, cette demande fut accordée dans les termes les plus honorables.

ces conjonctures le gouvernement de Buonaparte fit des propositions de pacification qui jetèrent de l'hésitation parmi plusieurs chefs de la confédération royaliste. Mais toujours semblable à lui-même, le marquis de la Rochejaquelein s'avança, avec 1500 hommes seulement du 4ᵉ corps, vers la côte, où il reçut un convoi considérable d'armes et de munitions. Il protégeait ce débarquement à Croix-de-Vic, avec ce peu de paysans, lorsqu'il fut inquiété, le 2 juin, par les troupes du général Grosbon, qui fut tué. Cette attaque se continua le 3. Le marquis de la Rochejaquelein, craignant d'être investi sur la plage par l'armée du général Travot, fit suspendre le débarquement, et se porta à Saint-Jean-de-Mont, avec tout ce qui avait pu être débarqué; mais le 4, il engagea une action avec une colonne au pont des Mathes; et, au milieu du combat le plus opiniâtre et où la victoire était encore incertaine, étant à la tête de ses troupes, sur un tertre, il fut frappé d'une balle au cœur, expira aussitôt, en faisant le signe de la croix, et ne put jouir du succès remporté par ses soldats. Ainsi périt en combattant pour son roi, l'ami, le père des Vendéens, le plus vertueux, le plus brave et le moins ambitieux des hommes (1), héros qu'aucun intérêt ne put gagner, qu'aucun péril ne put intimider, et qu'aucun art ne put séduire (2); il a justifié, dans toutes les circonstances où son dévouement et sa valeur ont pu éclater, la haute confiance du prince, et celle de toutes les populations de la Vendée, en ajoutant à la gloire de son nom. La perte d'un chef sur lequel reposaient tant d'espérances plongea dans la consternation toute la contrée qu'il était chargé de défendre, et depuis lors les pieux et fidèles Vendéens n'ont pas cessé d'associer son nom à celui de son frère dans leur admiration et dans leurs regrets. Le marquis de la Rochejaquelein joignait à une figure charmante et expressive beaucoup de grâce et de noblesse. Son affabilité, son désintéressement généreux le rendaient cher à son armée et aux pauvres. Son dévouement était une passion à laquelle on ne pouvait résister, et qui se peint à la lettre dans ces mots : *Le zèle de*

(1) *Mém. sur la guerre de la Vendée* en 1815, par M. le général Canuel, p. 167.

(2) *Lettres sur la politique*, par Edward Geroingham. Paris, le 1ᵉʳ décembre 1821.

votre maison m'a dévoré (1). Ses restes ont été transférés avec pompe, le 8 février 1816, de Croix-de-Vic à Saint-Aubin de Baubigné, arrondissement de Bressuire. Dans ce trajet, de plus de trente lieues, les autorités, les Vendéens en armes et les prêtres à la tête de la population, escortaient en foule son convoi, qui dura six jours (2). A son passage à Bourbon-Vendée, on fit un service solennel, et M. l'abbé du Chaffault prononça une oraison funèbre (3). Il avait épousé, le 1er mars 1802, dame Marie-Louise-Victoire DE DONNISSAN, veuve du marquis de Lescure (*voyez* les articles DE DONNISSAN et DE LESCURE, dans ce volume), et fille de Gui-Joseph, marquis de Donnissan, gentilhomme d'honneur de Monsieur (depuis Louis XVIII), maréchal des camps et armées du roi, et chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et de Marie-Françoise de Durfort-Civrac, dame d'atours de madame Victoire de France. De ce mariage sont issus:

DE DONNISSAN : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.

1°. Henri-Auguste-Georges, dont l'article suit;
2°. Henri-Louis-Lescure du Vergier, comte de la Rochejaquelein, né au château de Citran, le 26 mai 1809, page du roi le 27 septembre 1825, sous-lieutenant au 18e régiment de chasseurs, le 1er octobre 1828;
3°. Louise-Marie-Laurence du Vergier de la Rochejaquelein, née à Bordeaux, le 16 janvier 1803, mariée, par contrat passé devant Champion, notaire à

---

(1) Epigraphe placée au bas de la gravure de son portrait.

(2) On peut voir le récit touchant de cette cérémonie dans *le Panache de Henri IV*, t. II, pp. 315, 316, 317 et 318.

(3) Le 3 juillet 1828, *Madame*, duchesse de Berry, se rendit sur le champ des Mathes, et se mit à genoux au milieu de plus de 15,000 personnes, au pied d'un calvaire élevé dans le lieu même où les Vendéens trouvèrent le corps de leur général, enterré dans le sable le lendemain de la bataille. C'est au pied du tertre même où M. de la Roquejaquelein avait été frappé du coup mortel. Sur ce tertre, on a placé une borne avec ces mots : *Hic cecidit*, et sur la pierre du calvaire : « Ici fut tué et couvert de terre Louis de la Rochejaquelein. » Les Vendéens transportèrent son corps dans le cimetière du Perrier : c'est de ce dernier endroit qu'il fut transféré à Saint-Aubin de Baubigné.

Le 8 du même mois de juillet, *Madame*, duchesse de Berry, a posé la première pierre d'une chapelle, où doivent être inhumés les restes de Henri et de Louis de la Rochejaquelein, et où un monument sera consacré à leur mémoire et à celles de MM. de Donnissan et de Lescure. (Voyage de *Madame*, duchesse de Berry, dans la Vendée, p. 351.)

Paris, le 13 juin 1822, avec Alfred-Emilien, vicomte *d'Albertas*, chevalier de l'ordre de Malte;

4°. Louise-Anne-Henriette-Sophie du Vergier de la Rochejaquelein, née au château de Citran le 4 juin 1804, mariée, par contrat passé devant le même notaire, le 16 mars 1829, avec Achille, baron *le Pays de la Riboissiere*, capitaine-commandant, chef d'escadron aux lanciers de la garde royale;

5°. Régine-Victoire-Rosalie du Vergier de la Rochejaquelein, née au même château le 12 avril 1807, mariée, par contrat passé devant le même notaire, le 27 mai 1827, avec François-Bonaventure-Gustave, comte *de Foucault*, officier d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur;

6°. Anne-Angélique du Vergier de la Rochejaquelein, née à Citran le 20 septembre 1810;

7°. Marie-Julie-Romaine-Georgine du Vergier de la Rochejaquelein, née à Citran le 29 octobre 1813;

8°. Louise-Thérèse-Victoire du Vergier de la Rochejaquelein, née à Paris, le 21 décembre 1814.

XV. Henri-Auguste-Georges DU VERGIER, marquis de la Rochejaquelein, pair de France, né au château de Citran, paroisse d'Avensan, arrondissement de Bordeaux (Gironde), le 28 septembre 1805, a été créé pair de France le 17 août 1815; et des lettres-patentes données par S. M. Louis XVIII le 18 février 1818 ont attaché héréditairement à sa pairie le titre de *marquis*, et à ses armes les étendards de l'ancienne compagnie des grenadiers à cheval, avec la devise : VENDÉE, BORDEAUX, VENDÉE (1). En 1817, le jeune marquis de la Rochejaquelein a reçu des mains de l'ambassadeur de Prusse à Paris une épée magnifique, que les officiers de l'armée prussienne lui ont offerte comme une preuve de leur admiration pour le dévoue-

(1) « Prenant en considération (portent ces lettres-patentes) les services signalés de feu le marquis de la Rochejaquelein, la fidélité et le dévouement à notre personne de sa famille, à laquelle il nous a plu de confier la garde des étendards de l'ancienne compagnie des grenadiers à cheval de notre garde, nous autorisons notre dit très-cher amé et féal marquis de la Rochejaquelein, son fils, à joindre à ses armoiries, qui sont, savoir : *de sinople, à la croix d'argent, chargée en abîme d'une coquille de gueules, et cantonnée de quatre coquilles d'argent;* les supports représentant lesdits étendards réunis par une banderolle portant ces mots : VENDÉE, BORDEAUX, VENDÉE. »

ment de sa famille (1). Entré à l'école militaire le 1er octobre 1821, il passa momentanément dans les pages du roi, afin de pouvoir rejoindre plus vite l'armée d'Espagne. Le 1er octobre 1823, il entra sous-lieutenant au 18e régiment de chasseurs, se trouva à la fin du siége de Barcelonne, et passa, le 3 avril 1828, sous-lieutenant au 1er régiment de grenadiers à cheval. Le marquis de la Rochejaquelein, avec l'agrément de S. M. Charles X, est parti pour Saint-Pétersbourg, où il obtint de S. M. l'empereur de Russie la permission de faire la campagne contre les Turcs, comme volontaire. Il a reçu de ce monarque l'ordre et le sabre de Sainte-Anne, de 4e classe, et l'ordre de Saint-Wladimir, et S. M. Charles X lui a donné la décoration de la Légion-d'Honneur.

(1) Les officiers de l'armée prussienne ont ajouté à ce don celui de deux candélabres en marbre blanc, d'une richesse et d'une beauté inappréciables, offerts à madame la marquise de la Rochejaquelein, et rappelant, par d'ingénieux emblèmes, la gloire et les malheurs de sa famille. Cette marque d'estime, de la part d'une nation étrangère, est d'autant plus remarquable, que jamais aucun membre de cette famille n'avait eu de rapports avec la Prusse. Madame de la Rochejaquelein les destine à orner le monument qui va être élevé à MM. de Donnissan, de Lescure et de la Rochejaquelein.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME SECOND.

Art. DE GONTAUT, p. 75, lig. 18, *ajoutez* aux enfants d'Armand II et d'Antoinette de Chaunac :

2°. Marie de Gontaut, qui épousa, le 16 septembre 1646, François *Pasquet de Savignac*, écuyer, seigneur de Salaignac, de las Renaudias, etc., fils de Louis Pasquet de Savignac, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Perusse d'Escars.

Art. DE LESPINASSE, p. 15, art. 3°. Françoise Dauphine, fille d'Erard II de Lespinasse, *dit* Beraud Dauphin, IV° du nom, seigneur de Combronde, et d'Antoinette de Polignac, *ajoutez*, qu'après la mort de son père, elle fut mise sous la tutelle d'Armand III, vicomte de Polignac, son oncle, qui, au nom de sa pupille, transigea sur procès, le 24 octobre 1488, avec le prieur curé et les religieux de l'église paroissiale de Combronde, auxquels il abandonna, pour l'acquittement d'une somme de 300 livres tournois, dont feu noble et puissant seigneur messire Béraud Dauphin leur était redevable, les dîmes des vignobles de Prohens, de Vents et du Croux, dans la terre de Combronde. P. 29, lig. 16, après ces mots : Le comte de Lespinasse n'est point marié, *ajoutez :* Il a une fille naturelle, nommée Louise-Sophie la Croix, *Mademoiselle de Lespinasse*, née à Paris le 18 décembre 1787, reconnue par acte du 4 juillet 1825, passé devant Jean-Pierre Schneider et son collègue, notaires royaux à Paris, enregistré le lendemain, 5 juillet, au 4° bureau, fol. 32, *verso*. C. 3. Même page, ligne 26, après ces mots : Il a laissé trois filles, *ajoutez :* nommées Laure, Zaïde et Edma de Lespinasse.

TOME QUATRIÈME.

Art. DE VENTADOUR, p. 5, lig. 23, après ces mots, son cousin, *ajoutez :* Ebles de Ventadour souscrivit une charte donnée en faveur du prieuré

de Saint-Angel, le dimanche où l'on chante *Lætare Jérusalem* 1202 (*v. st.*), dans laquelle figurent, comme témoins et souscripteurs, Guillaume de Maumont, archidiacre de Limoges, Ebles de Ventadour, seigneur de Charlus, Ebles, vicomte de Ventadour, son neveu, Pierre d'Ussel, damoiseau, Guillaume de Mirabel et Archambaud, son frère, chevaliers, seigneurs de Saint-Angel, Bernard de Ventadour, archidiacre de Limoges, Ebles de Ventadour, seigneur de Meymac, et Ebles de Chabannes (*de Chabanas*), chevalier. (*Archives du prieuré de Saint-Angel; Manuscrits de Gaignières*, à la Bibliothèque du Roi, portefeuille 186; *Titres du Limosin*, t. III, fol. 482.)

TOME CINQUIÈME.

Art. DE CHABANNES, p. 6, lig. 16, *ajoutez :* Ebles de Chabannes, chevalier, vivait encore en 1202. (Il faut reporter à son article la citation précédente, qui intéresse à la fois les maisons de Chabannes et de Ventadour.)

Art. DE COMARQUE, p. 1re. Le nom de cette maison s'est écrit indifféremment jusqu'à nos jours, DE COMARQUE et DE COMMARQUE, conformément à l'orthographe latine *de Comarca, Commarcâ*, etc. P. 35, rétablissez ainsi les armoiries de Giscard de Thédirac : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au levrier courant d'argent; aux 2 et 3 d'or, au cor de chasse de gueules.

Art. DE VASSAL, p. 29, ligne 16, *ajoutez :* Il donna quittance à Montpellier, le 6 mai 1359, à Jacques Lempereur, trésorier des guerres, de la somme de 25 écus d'or, en déduction de celle de 50 écus qui lui était due pour sa part du don fait aux nobles du pays de Quercy par le comte de Poitiers, fils et lieutenant du roi en Languedoc. (*Original scellé d'un sceau en cire rouge, représentant une bande, conservé à la Bibliothèque du Roi.*)

P. 50, ligne 22, après ces mots, 2°. Pierre de Vassal, seigneur de Caravelles, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA QUEYZIE, *ajoutez :* d'où est sortie la branche de Puymiclau, aujourd'hui Cadillac, rapportée p. 61.

Pages 55, 60, etc., Fongalot, *ajoutez :* ou Fongalop.

Pages 56 et 57, Saint-Sernin, *ajoutez :* vulgairement Saint-Cernin.

Page 56, lig. 25, et p. 57, lig. 4, au lieu de Pierre-Étienne, *lisez* Étienne de Vassal, chevalier, seigneur de Sineuil, et non pas Sineul.

Page 92, lig. 10, seigneur de Cailhaval, *lisez :* de Cailhavel.

Page 102, lig. 30, après ces mots : a laissé une fille, *lisez :* nommée Fran-

çoise de Vassal, mariée, en 1756, avec Charles de Bideran, seigneur de Saint-Surin.

Page 103, lig. 2, au lieu de ces mots : Il épousa une femme dont le nom est inconnu, *lisez :* Il épousa Catherine DE MONTALEMBERT, fille de Pierre de Montalembert, écuyer, seigneur des Rouets, et de Françoise d'Escorailles. Il fit son testament le 27 octobre 1683, dans lequel il se qualifie noble Jean de Vassal de la Tourette, chevalier, seigneur de Dondas et de Fonlanon, habitant de la maison noble d'Argenton, paroisse de Ladignac, en Agénais. Il demande que son corps soit inhumé en l'église de Saint-Georges, dans les tombeaux de ses prédécesseurs, en la manière accoutumée aux personnes de sa qualité ; donne à Françoise de Rossignol, sa mère, et à Catherine de Montalembert, sa femme, la jouissance et l'administration de ses biens meubles et immeubles, jusqu'à la majorité de son héritier universel, Bertrand de Vassal, son fils aîné, auquel il substitua ses autres enfants par ordre de primogéniture. Ils y sont nommés comme il suit :

DE MONTALEMBERT : d'argent, à la croix ancrée de sable.

1°. Bertrand de Vassal ;
2°. Jean de Vassal, sieur de Bourlens ;
3°. François de Vassal, sieur de Monrecours ;
4°. Autre Bertrand de Vassal ;
5°. Autre Jean de Vassal, sieur de Belonde ;
6°. Autre Jean de Vassal ;
7°. Autre Jean de Vassal ;
8°. Claire de Vassal, } qui n'étaient pas mariées en 1683.
9°. Jeanne de Vassal, }

Même page 103, ligne 22, *ajoutez* à l'article de François de Vassal :

3°. François de Vassal, écuyer, seigneur de Belonde, capitaine d'infanterie, etc., marié, par contrat passé au château de Faux, en Périgord, le 13 novembre 1705, avec Serène *de Bergues*, dame de Faux et de Banes, fille de feu messire Joseph de Bergues, seigneur de Faux, de Mons, de Banes, etc., et de défunte Marie de Rabard. Il fut assisté à son contrat par Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Saint-Georges, son oncle paternel, et par François de Vassal, écuyer, seigneur de la Mothe-Pice, son frère. Le 5 juillet 1709, Serène de Bergues fit à Faux son testament, par lequel elle institua son mari son héritier, à la charge de transmettre sa succession à l'enfant dont elle était enceinte. Elle vécut encore 10 ans et fut inhumée à Faux le 16 novembre 1729. Francois de Vassal lui survécut jusqu'au 31 décembre 1739. Leurs enfants furent :

A. Louise de Vassal, mariée, par articles du 1[er] mai 1741 (mariage

célébré le 7 juin suivant), avec Hélie *de Larmandie*,, chevalier, seigneur de Monteyssac;

B. N.... de Vassal, } Voyez p. 103, pour les mariages de ces deux filles.
C. N.... de Vassal, }

TOME SIXIÈME.

Tome VI, *Notices des pairs de France*, p. 84, lignes 27 et 28. Le duc de Cereste n'a pas d'enfants de son mariage avec mademoiselle *de Monestay-Chazeron*. Ainsi, c'est par erreur qu'on a dit que le duc actuel de Brancas et le comte Woldemar, son frère, étaient issus de ce mariage. Ils sont fils de Buffile-Antoine-Léon, comte de Brancas, et de Marie-Louise de Lœwendahl. L'aîné, Louis-Marie-Buffile, d'abord titré vicomte, puis marquis de Brancas, né le 12 mai 1772, devenu duc de Brancas, pair de France, par transmission de la pairie de son oncle, feu le duc de Brancas-Lauragais, par ordonnance royale du 10 décembre 1822, a épousé Caroline, comtesse DE RODOAN, dont il a deux filles.

Page 85, 2e ligne, *ajoutez* à l'article du comte Woldemar de Brancas, son titre de grand'croix de l'ordre napolitain de Saint-Janvier.

N...., baron de Brancas, dont il est fait mention à la même page, était *fils naturel* du feu duc de Brancas-Lauragais, et de la célèbre mademoiselle Arnoul. Il est décédé sans postérité dans les guerres d'Allemagne. Cette dernière rectification annule la note erronée qu'on lit pag. 9 des additions placées à la fin du VIIIe volume de cet ouvrage.

TOME SEPTIÈME.

Art. D'AGOULT, p. 36, lig. 28, Onsuel, *lisez :* consul. A la table générale, p. 18, Vassal, art. d'Agoult, 3, *lisez :* 36.

Art. DE CLERMONT-TONNERRE, p. 49, lig. 20, Ciersc, *lisez :* Civrac.

Art. DU HAYS, p. 21, lig. 9, Lambras, *lisez :* Lembras.

Page 31, lig. 17, après ces mots : On lit dans une sentence de noblesse de l'élection d'Artois, rendue le......, *ajoutez :* 15 mai 1593.

TOME NEUVIÈME.

Art. D'ABZAC, pag. 25, lig 8, *ajoutez* à l'article de Bernard d'Abzac, seigneur de la Rue : qu'il avait épousé Jeanne DE BARBEZIÈRES, sœur de Jean, et fille d'autre Jean, seigneur de Barbezières, et d'Armoise l'Hermite, sœur de Tristan l'Hermite. — Pag. 53, lig. 5, *ajoutez* en note ce qui suit : La substitution faite par Charles d'Abzac, marquis de la Douze, en faveur de Jean d'Abzac, son cousin, fut attaquée par François de David de Lastours, époux d'une fille de Charles d'Abzac, ou par ses enfants. Telle est l'origine du fameux procès qui a duré si long-temps entre les maisons de la Douze et de Lastours, et qui n'a fini qu'en 1815. — Pag. 67, lig. 10, Montheuil, *lisez :* Moncheuil. — Pag. 75, lig. 9. Après Pierre d'Abzac, seigneur de Mondiol, *ajoutez* qu'il fut assassiné avec son domestique, par quelques jeunes gens de son voisinage, qui voulaient faire éprouver le même sort à Charles d'Abzac de Cazenac, son cousin. — Pag. 78, lig. 5, etc., Trevy, *écrivez* partout, Trévis. — Pag. 79, *rétablissez* ainsi le degré de Jean-Baptiste d'Abzac, seigneur de Trévis, et de ses enfants : Il a épousé, au mois de décembre 1795, Élizabeth *du Cheylard*, fille de, etc., de laquelle il a eu :

1°. Jean-Polidor d'Abzac de Trévis, garde-du-corps du roi, mort au service de S. M., le 1er avril 1819, âgé de 24 ans ;
2°. Gabriel-Isaac d'Abzac de Trévis, né en 1801 ;
3°. Pierre-Benjamin d'Abzac de Trévis, sous-officier dans les armées du roi, né en 1805 ;
4°. Marie-Sophie d'Abzac de Trévis, décédée le 9 mars 1826, à l'âge de 28 ans.

Pag. 87, lig. 35, *ajoutez* à la fin de l'article de Pierre-Marie, vicomte d'Abzac, ce qui suit : Le vicomte d'Abzac, n'ayant pas d'enfants, a adopté le fils de Claire d'Abzac, sa sœur, qui a pris le nom de Vendière, vicomte d'Abzac. — Pag. 88, lig. 15, branche de la Betonie, *ajoutez* ce qui suit : François Ier d'Abzac eut pour fils François d'Abzac, IIe du nom, sieur du Claux, qui, de son mariage avec Peyronne *Queyron*, a eu Jacques d'Abzac. Celui-ci a épousé Isabeau *Pasquet*, et a été père de Guillaume-Bernard, vivant à la Betonie, lequel a été marié deux fois, 1° avec Marie *du Verdier*, dont il a eu Pierre d'Abzac, né le 10 janvier 1799 ; 2° avec Anne *La Font*, dont il a eu deux enfants, Jacques d'Abzac, né le 21 mars 1808 ; et une

fille. — Pag. 95, lig. 30, *ajoutez* à l'article de François d'Abzac, IIe fils de Jean Ier, seigneur de Montastruc, qu'il peut avoir été le même que François d'Abzac, prêtre, recteur de la paroisse de Mayral, près Sarlat, qui assista, le 20 février 1538 (*v. st.*), au testament d'Yvète, dame de Montsec, épouse de noble Louis de Montlouis, seigneur de la Barde. — Pag. 102, lig. 2, *rétablissez* ainsi les derniers degrés de la branche de Campagnac: Joseph d'Abzac, seigneur de Campagnac, eut de son mariage avec Marie *de Cezac de Campagnac* :

1°. Jean d'Abzac de Campagnac, mort élève du roi à l'école militaire de Pontlevoy;
2°. Jean-Baptiste, qui suit;
3°. Gabrielle d'Abzac de Campagnac, mariée avec Jean-Étienne *de Vielcastel*.

XIV. Jean-Baptiste d'Abzac de Campagnac, né le 18 mai 1773, épousa, au mois de juin 1799, demoiselle Clarice *de Royère de Peyraux*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Marc d'Abzac de Campagnac, né le 6 février 1805;
2°. Alexis d'Abzac de Campagnac, né le 15 avril 1809;
3°. Joséphine d'Abzac de Campagnac, née le 14 avril 1800;
4°. Louise-Catherine d'Abzac de Campagnac, née le 5 avril 1807.

Pag. 105, lig. 2, 1478, *lisez :* 1476. — *Ibid.*, lig. 14, du premier, *lisez :* du second. — Pag. 107, à la marge, armes de Beaudet : d'azur, à 3 chardons d'or, 2 et 1. — *Ibid.*, lig. 13, au lieu de second fils, *lisez :* troisième fils. — *Ibid.*, lig. 29, *ajoutez :* Un incendie arrivé au Bugue, peu après le mariage de Guillaume d'Abzac, consuma l'étude du notaire qui avait passé le contrat. Cet acte fut remplacé par un certificat de ce notaire, qui ne fait mention que des avantages faits par Pierre Vezac à Peyronne Vezac, sa fille, et ne nomme pas le père de Guillaume. C'est à cause de cet événement que Gaston est nommé dans le contrat de mariage de Louis, son petit-fils. Guillaume d'Abzac, outre ses trois fils, eut une fille nommée Marguerite, qui épousa Jean *Emmerie*, sieur de Salve. — Pag. 109, lig. 16, la Serre, *lisez :* de la Peyre. — Pag. 110, lig. 1, Il obtint des lettres de réhabilitation, *supprimez ces mots*, et *ajoutez* en note : Rien ne prouve qu'Isaac ait eu recours à ce moyen, car il ne pouvait avoir dérogé, ni par le commerce, ni par l'exercice d'aucun emploi incompatible avec la noblesse, ses ancêtres et lui n'ayant jamais payé la taille, ni le droit de franc fief, quoiqu'ils possédassent plusieurs fiefs et même une terre à justice. Le mémoire fait contre Isaac existe encore, mais l'attaque n'eut pas lieu; Isaac la prévint au moyen de la charge de secrétaire du roi dont il fut pourvu. Au

reste, Gaston d'Abzac, frère d'Isaac, et tige de la branche de Juvenie, qui n'avait jamais été attaqué sur sa noblesse, ne pouvait être anobli par la charge de son frère ; comment eût-il joui des priviléges de la noblesse, ainsi que ses descendants, si ses ancêtres n'eussent pas été nobles, ou eussent dérogé ?

Page 111, lig. 2, art. de Pierre d'Abzac, seigneur de Cervelaure, *ajoutez* qu'il avait servi, en qualité de lieutenant, dans le régiment de Saint-Silvestre, cavalerie, d'où il passa capitaine à la suite dans le régiment de Vivans. — *Ibid.*, lig. 37, *ajoutez* au degré d'Elisée d'Abzac, qu'il fut d'abord capitaine au régiment de la Vieille-Marine, puis lieutenant-colonel réformé du régiment de Villiers; fut nommé, par le roi, commandant du château d'Exiles, le 8 mars 1699; et passa après lieutenant-colonel au régiment de Dauphiné. — Marc-Antoine d'Abzac, son frère cadet, servait avec lui, lorsque, par son testament fait à Bourging, en Dauphiné, il lui légua tout son équipage de guerre. — Pag. 112, lig. 27, *ajoutez* à Pierre d'Abzac, seigneur de la Forêt, qu'il est qualifié chevalier dans un grand nombre d'actes, et même dans quelques uns, de *haut et puissant seigneur*; il possédait une terre à justice. — Pag. 113, lig. 23, après Bernard-Augustin d'Abzac, *ajoutez :* né au Bugue, en Périgord, le 27 août 1742, fut nommé lieutenant au régiment de la Marine, le 7 septembre 1758, et capitaine le 30 juillet 1775. — *Ibid.*, lig. 37, 1783, ou, *effacez* ces deux mots. — Page 114, lig. 1, art. d'Henri-Venance-Augustin d'Abzac, *ajoutez* qu'il est qualifié vicomte, dans plusieurs de ses actes et de ses brevets, et qu'il est colonel en retraite. Il a fait toute la guerre d'Amérique, à la fin de laquelle il a été employé, en qualité de major, à Saint-Eustache. Émigré en 1791, il a servi, en 1792, à l'armée de Mgr le duc de Bourbon, à la tête d'une compagnie de son nom, et a été fait lieutenant-colonel en 1794. Depuis la restauration, il a été nommé membre des deux députations de la noblesse de Saintonge, auprès de Mgr le duc d'Angoulême à Bordeaux, au mois de mars 1814, et auprès de Louis XVIII, au mois de juin suivant; enfin commandant des gardes nationales de Saintes, avec le grade de colonel. — *Ibid.*, lig. 5, au lieu de trois fils, *lisez* quatre fils et trois filles, dont l'une mourut en naissant, au mois de décembre 1784. — Pag. 114, lig. 22, *E.* Maire, *lisez :* Marie. — Pag. 116, lig. 30, art. de Marie-Josèphe d'Abzac, *ajoutez* qu'elle a survécu à toute sa famille, et, après avoir disposé de la baronnie de Juvenie, en faveur de Henri-Venance-Augustin d'Abzac, de la branche de la Boissière, son cousin, elle est décédée au mois d'octobre 1817. — *Ibid.*, lig. 32, après chevalier de Saint-Louis, *ajoutez :* Il fut page de Mgr le prince de Condé, capitaine de cavalerie dans le régiment de ce prince, et sous-gouverneur de Mgr le duc de Bourbon. — Pag. 122, lig. 4, au lieu

de Galat, *lisez :* le Gelat. — Pag. 124, lig. 7, *ajoutez* à l'article de Jean-Louis d'Abzac, seigneur de Barrau, qu'il est peut-être le même que Jean-Louis d'Abzac, marié avec Marie *de Montalembert*, fille de Jean, chevalier, seigneur de la Bourlie, et de Susanne de Saintours, et sœur de Catherine de Montalembert, femme de Joseph de Beaudet, chevalier, seigneur de Cardou. — Pag. 125, lig. 24, art. d'Antoine d'Abzac, seigneur de la Grèze, *ajoutez* qu'il fut nommé lieutenant pour le roi des ville et citadelle de Cambray. — Pag. 126, lig. 7, *ajoutez* à l'article de Françoise d'Abzac, qu'elle épousa en secondes noces N..... *de Gironde*, seigneur de Saint-Quentin. — *Ibid.*, lig. 9, *mettez* que Madelaine d'Abzac, sa sœur puînée, fut mariée à N..... *de Bideran*, seigneur de Saint-Surin, dont elle a eu deux fils; et qu'Adélaïde d'Abzac, la plus jeune, eut pour mari N..... *Dordaigue* en Gascogne. — *Ibid.*, lig. 11, art. d'Aubert-Jean-François-Gery d'Abzac, *ajoutez* qu'il naquit à Cambray, le 12 janvier 1763; fut page de Monsieur, le 1er janvier 1777; entra dans le régiment des carabiniers le 13 juillet 1780, où il fut fait second sous-lieutenant le 16 mars 1783. Il a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 dans le corps de Mgr le duc de Bourbon, puis a rejoint l'armée de Condé.

Art. de BALATHIER, p. 1, *ajoutez*, à la suite de la désignation des armes de cette maison, sa devise, PRUDENTIA ET VIRTUS.

Art. le BRUN de RABOT, p. 1, dans la désignation des armoiries, il faut lire à 2 fasces de gueules, et non à 3 fasces de gueules. — P. 4, art. d'Antoine, lig. 8, après Hilaire, *ajoutez :* Loubeyre. — Lig. 16, d'Anticomareta, *lisez :* d'Anticamareta. — P. 6, lig. 28, à Milhavat, *lisez :* à Milhavet. — P. 9, lig. 11, Arvingas, *lisez :* Arvengas. — P. 12, lig, 21, après ces mots : Il avait épousé, par contrat passé devant Martin, notaire royal à la Martinique, *ajoutez* : le 11 mai 1786, etc. — P. 16, lig. 2 des notes, Saint-Hipoly est situé à 3 lieues d'Alby, et non à une demie-lieue. — Même page, lig. 9 du texte, de Crémaux, *lisez :* de Carmaux. — P. 18, lig. 6 en remontant, de Mazan, *lisez :* de Maran.

Art. de CHABANS, p. 39, lig. 16, Léonar de Tourtel, *lisez :* Léonarde Tourtel. — P. 41, lig. 1, Trustart, *lisez :* Testard. Table générale, p. 9, lig. 22, Chabanes, *lisez :* Chabans.

Art. de CORN, p. 18, lig. 8, 1589, *lisez :* 1586.

Art. de FOUCAUD, p. 1, note première, *Folcaudus*, lisez : *Folcaudi.* — P. 23, lig. 3, *de Varces*, marquis de Faujas, *lisez : de Varès*, marquis de Faugs. — Même pag., les armoiries de Chausson du Colombier sont: *de gueules, au lion d'argent.* Au lieu des degrés XII et XIII, il faut : degrés XV et XVI.

Art. DE FOUCAULD, p. 32, lig. 5, *ajoutez* aux enfants de Henri Foucauld et de Susanne de Losse :

> 3°. Marie-Anne Foucauld, alliée, le 26 avril 1693, avec Léonard *Pasquet de Savignac*, écuyer, seigneur de Salaignac, de las Renaudias, etc., fils de François Pasquet de Savignac, et de Marie de Gontaut de Saint-Geniès.

Art. HERSART, p. 3, *supprimez* les armoiries de Teille, que nous avions extraites de notes communiquées, mais dont l'authenticité est incertaine. A la note de la même page, au lieu de Champoles, de Salamanque et Essof, *lisez :* de Champales, de Salemanque et Essaf. — P. 5, lig. 25, *B.* Louise Hersart, *ajoutez :* mariée avec Pierre *Tetou de la Touche-Margat.* — P. 7, aux armoiries de DU DRESNAY, anillée, *lisez :* nillée. — P. 8, lig. 22, *du Brei du Buron*, lisez : *du Breil du Buron*. Même page, lig. 25, après 1780, *ajoutez :* ancien élève de l'École Polytechnique. Même p. lig. 30, art. 5°. Joseph-Jean-Félix, *lisez :* Joseph-Jean-Fiacre.

Art. LE NORMANT. L'orthographe du nom de cette famille a varié dans sa lettre finale ; mais, quoiqu'on le trouve écrit *le Normant* et *le Normand*, cette dernière orthographe ayant prévalu, c'est LE NORMAND qu'il faut lire dans toute l'étendue de la généalogie. — P. 16, dernière ligne, avant la note, au lieu de ces mots : le 14 août 1825, *lisez :* le 2 août 1825.

Art. DE VASSINHAC, pag. 15, lig. 6, après 1355, *ajoutez :* Barthelemi de Vassinhac est qualifié damoiseau, co-seigneur de Mier (*de Medorio*), dans l'hommage qu'il rendit à Avignon, le 22 février 1363 *(v. st.)*, à noble et puissant homme Bertrand de Terride, chevalier, seigneur de Penneville et de Gramat, à raison de la justice haute, moyenne et basse, des rentes, terres et autres propriétés, qu'il avait en commun et par indivis avec les autres seigneurs de Mier ; et pour les terres et rentes qu'il possédait dans les lieux et paroisses de Gintrac et de Cavennac. Il prêta en même temps le serment de fidélité, en présence de Étienne de Molcéon, prieur de Brive, et de nobles hommes Hugues de Cosnac, chevalier, seigneur de Cosnac, de Jean de Molcéon, seigneur de Bar, et de Guillaume de la Roche, damoiseaux.

Notices sur les maisons souveraines, Art. D'AUTRICHE, p. 7, lig. 1 de la note (1) Schœpstin, *lisez :* Schœpflin.

TOME DIXIÈME.

Art. DE COLBERT, p. 59, lig. 3, il faut terminer comme il suit l'article du marquis de Colbert-Sourdis : Il est décédé au mois d'octobre 1788, ne laissant, du mariage qu'il avait contracté, le 17 septembre 1764, avec Julie-Rose *de Courdoumer*, décédée au mois de juillet 1782, fille de M. de Courdoumer, maréchal-de-camp, qu'une fille :

Marie-Julie-Pauline Colbert, mariée, le 5 juillet 1786, avec Georges-Marie *Giraud*, baron de Montbellet.

Art. DE CONSTANTIN, p. 18, lig. 27, degré VII, né le 19 septembre 1714, *supprimez* cette date erronée.

Art. DESSOFFY, p. 9, lig. 17 de la note, son père, *lisez :* son parent.

Art. DU HOUX, p. 26, lig. 9, à Hambourg, *lisez :* à Lubeck. — Lig. 15, *ajoutez :* la marquise de la Tour du Pin-Montauban est décédée sans postérité à Nice, le 13 mars 1829.

Art. DE GIRONDE, p. 3, après les dernières lignes de la note, *ajoutez :* (Voyez *l'Histoire de l'église Gallicane*, t. VIII, p. 13.) — P. 4, lig. 15, au lieu de : lorsque M. de Gironde fut admis à jouir des honneurs de la cour, *lisez :* lorsque M. Pierre-Catherine de Gironde de Montcorneil fut admis dans les pages du duc d'Orléans. (*Voyez la généalogie*, p. 41.) — P. 10, *après les dernières lignes de la note, ajoutez :* (Voyez, dans ce volume, *la généalogie* de la maison DE LUZECH.) — P. 25, lig. 14, au lieu de fils aîné, *lisez :* fils puîné. — P. 27, lig. 21, et p. 32, lig. 23, au lieu de comte de Lavaur, *lisez :* baron de Lavaur. — P. 27, lig. 27, après ces mots : Mgr le duc de Bourbon, *ajoutez :* Il fit la campagne de 1793, dans l'armée de Condé, et celle de Hollande, en 1794, comme major dans la légion de Béon. Même page, lig. 33, au lieu de : qu'elle a rendu père de deux filles, *lisez :* qu'elle a rendu père de deux filles et d'un fils. Même page, lig. 37, art. *B.* Joséphine de la Chieze, *ajoutez :* mariée, en 1811, avec Jean-Baptiste *de Puyjalon*. Il faut encore ajouter à la suite : *C.* Louis-Balthazard de la Chieze de Briance, marié, en 1822, avec Adeline *de Saint-Thamar*.

Art. DE LESTRADE, p. 20, lig. 1 et 2 de la note, au lieu de major de la 4e compagnie des Gardes-du-Corps, *lisez :* major-général des Gardes-du-Corps du roi. Même page, lig. 11 du texte, Agathe *de Brézé*, *lisez :*

Agathe *de Bressé*. — P. 26, lig. 12, Léon *de Lestrade de Contie*, lisez : Léon marquis de Lestrade de Contie. — P. 32, lig. 27, après Annet de Lestrade, II[e] du nom, *ajoutez :* marquis de Boulhien. — P. 33, lig. 29, après naquit, *ajoutez :* le 1[er] juillet 1745. — Lig. 35, il est décédé le 3, *lisez :* le 5 décembre. — Lig. 36, après 1777, *ajoutez :* (mariage célébré le 27 du même mois.) — Lig. 37, Anne, *lisez* : Anne-Marie d'Hamelin. — P. 34, lig. 3, N...., comte *de Boisseul*, lisez : Marc, comte *de Boysseulh*. — Lig. 4, après N..... *de Bertin*, ajoutez : chevalier de la Légion-d'Honneur. — P. 34, lig. 7, il faut rétablir ainsi le XV[e] degré :

XV. Odon, comte DE LESTRADE, préfet du département de la Lozère, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, né au château de Boulhien le 29 juillet 1787, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Gien, le 24 février 1819, et préfet de la Lozère, le 12 novembre 1828. Il a épousé, le 16 mai 1821, Sylvie-Augustine-Claire DE LA RODDE, fille d'Étienne de la Rodde, député du département de l'Yonne. De ce mariage sont issus deux fils :

DE LA RODDE : d'azur, à la roue d'or ; au chef d'argent, chargé de 3 étais ou petits chevrons de gueules.

1°. Hubert de Lestrade ;
2°. Gaston de Lestrade.

Art. DE MONTBOISSIER, p. 22, lig. 9, après le mot Angleterre, *ajoutez :* Le seigneur de Montboissier fut caution, avec quatre de ses parents et alliés, savoir : Édouard, sire de Beaujeu, Hugues de la Roche (de la Roche-Aymon), sire de Tournoelle, le seigneur de Canillac et le seigneur de la Tour, en Auvergne (Bertrand IV), d'un traité de paix conclu le 5 mai 1392, par des commissaires du roi Charles VI, entre le pape Clément VII (Robert de Genève), l'évêque de Valence, le comte de Valentinois, et Raimond de Beaufort, vicomte de Turenne. (*Preuves de l'Histoire de la maison de Turenne*, par Justel, p. 132 ; et *Généalogie de la maison de la Roche-Aymon*, p. 414.)

Voici les noms des six seigneurs d'Auvergne nommés par les états de cette province, pour en signer les coutumes en 1510 : François, seigneur de Chazeron, bailli de Montferrand, Jean de Montboissier, Jacques de Montmorin, le Crest (Derrey ou Pierre de la Roche-Aymon, seigneur du Crest), Allyre de Langeac, et l'Hermite de la Faye.

P. 37, lig. 4 en remontant, art. 4°. Pierre-Charles de Beaufort-Montboissier, vicomte de Canillac, *lisez :* marquis de Canillac, et *ajoutez*, p. 38, à la fin de son article, qu'il n'a pas eu d'enfants de son mariage avec M[lle] *de Jassaud*, et qu'il a été inhumé au château de Chassaignes, près Pauliaguet,

le 9 août 1778. Même page 38, il faut ajouter les articles de ses deux sœurs, qui ont été omis :

4°. Marie de Beaufort-Montboissier, religieuse en l'abbaye des Châsses ;
5°. Thérèse de Beaufort-Montboissier, abbesse de Lavaudieu, morte à Brioude le 28 mars 1768.

P. 39, lig. 3, *ajoutez :* Le comte de Canillac est décédé à Lavaudieu le 22 mai 1764, et a été inhumé au château de Chassaignes. Même page, lig. 7, né au château de Beaumont-la-Fayette, *supprimez* ce dernier nom, qui n'a jamais été joint à celui de Beaumont.

Art. DE QUINEMONT, p. 6, lig. 19, page du roi Louis XV, *lisez :* page du roi Louis XIV.

Art. DES ROTOURS, p. 2, lig. 6, était à un quart de lieue, *lisez :* était un quart de fief de Haubert. — P. 15, lig. 30, Élisabeth de Rommel, *lisez :* Élisabeth du Roussel. — P. 16, lig. 26, d'Aigleville, *lisez :* d'Ainglevillle. —P. 17, la 3e et dernière note doit être supprimée. Le fief dont était seigneur M. le baron des Rotours, était situé dans la paroisse du Petit-Trutemer, élection de Vire.—P. 20, lig. 12, il a présidé l'arrondissement, *lisez :* il a présidé le collége électoral de l'arrondissement de Mortain, au mois d'octobre 1816.

Art. DE RUNE, p. 16, *ajoutez* à la marge les armes DE CORRÈGE, qui sont : de gueules, à la fasce échiquetée d'or et d'azur de 2 tires.

TABLE GÉNÉRALE.

NOTA. On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans le cours de ce volume.

A.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.



